CORRESPONDANCE

DES

DEYS D'ALGER

AVEC

LA COUR DE FRANCE

1579 — 1833

RECUEILLIE

DANS LES DÉPÔTS D'ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA MARINE, DES COLONIES
ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE

ET PUBLIÉE
AVEC UNE INTRODUCTION, DES ÉCLAIRCISSEMENTS ET DES NOTES

PAR

EUGÈNE PLANTET

ATTACHÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME PREMIER
(1579-1700)

PARIS
1889

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

AVANT-PROPOS

Les relations officielles de la Régence d'Alger avec la France datent de la fin du XVIe siècle ; elles se sont continuées presque sans interruption jusqu'en juillet 1830. Pendant cette longue période de deux siècles et demi, les Pachas et les Deys ont échangé avec la Cour de nombreuses lettres que les historiens n'ont pu consulter encore, car elles n'ont jamais fait partie d'une collection spéciale dans les Archives de l'État. Lorsque les Princes barbaresques écrivaient à l' « Empereur de France » ou à son « Grand Vizir », leurs correspondances parvenaient à la Cour, par l'entremise de nos Consuls, soigneusement enveloppées dans des sachets de soie blanche. Elles étaient aussitôt remises entre les mains des Secrétaires-interprètes chargés d'en faire la traduction[1]. Quand nos Rois jugeaient à propos de répondre aux « Illustres et Magnifiques Seigneurs », leurs dépêches étaient transmises également par nos agents aux Souverains de la Jenina, et ces

1. Dans nos investigations, nous avons vu plusieurs originaux qui n'étaient plus accompagnés de leur complément français. Nous avons été par suite obligé de suppléer à la négligence des gardiens de nos papiers consulaires, et, pour combler certaines lacunes, nous avons fait traduire de la langue turque les documents dont la version française faisait défaut.

derniers, qui souvent ne savaient pas lire, s'en rapportaient aux dires des truchemans de leur entourage. L'ensemble des documents ainsi échangés se trouve aujourd'hui dispersé dans trois dépôts qu'il nous parait nécessaire d'indiquer brièvement.

Depuis la fondation de la Régence jusqu'à l'année 1630, c'est-à-dire pendant la période où nos premiers agents s'appliquèrent à faire connaître aux Algériens, en dépit de difficultés de tout genre, le lien commun d'intérêt qui devait unir les riverains de la Méditerranée, les habitants de la côte africaine ne connaissaient guère de la France que la Provence, et n'attachaient quelque importance qu'aux armateurs de Marseille. En outre, nos Consuls étaient alors choisis et rétribués par les Députés, Échevins et Gouverneurs de cette ville. C'était par suite à ces derniers que les Pachas adressaient leurs missives, et c'est dans les Archives de la Chambre de commerce de la vieille cité phocéenne que nous avents été chercher les témoignages de nos plus anciennes relations avec les successeurs de Keir-ed-din.

Quand l'influence personnelle du cardinal de Richelieu se fit sentir dans toutes les branches de l'administration, et que le développement de la marine, la fondation des colonies, l'extension de notre commerce dans les Échelles du Levant devinrent l'objet de sa sollicitude ; quand surtout Louis XIV se décida à faire entendre qu'il ne souffrirait pas plus longtemps les déprédations des corsaires barbaresques qui insultaient son pavillon, la correspondance s'établit directement entre la Cour de France et les Seigneurs d'Alger. Elle rentra naturellement dans les attributions des Secrétaires d'État de la Marine, et ceux-ci la dirigèrent

jusqu'à la Révolution. Nous devions par conséquent explorer les Archives de la Marine et les Archives coloniales pour tout ce qui concernait, pendant les deux derniers siècles, les négociations algériennes.

Enfin lorsque la direction des Consulats fut confiée par la Convention, le 14 février 1792, au Ministère des Affaires étrangères, le Dépôt des Archives de ce département s'accrut d'une quantité considérable de papiers d'État et notamment de la plus grande partie des dépêches de nos Consuls. Ce fonds s'est peu à peu complété avec les documents modernes, et nous avons été, croyons-nous, le premier à en faire le dépouillement complet pour les trois Régences d'Afrique. Ce travail nous a permis de commenter chacune des lettres des Princes d'Alger, et de les éclairer par des annotations puisées aux sources officielles.

Peu de temps après la conquête du général de Bourmont, les Archives du Consulat de France à Alger revinrent au Ministère des Affaires étrangères, et cette nouvelle série de documents historiques, en complétant tous ceux que nous venons de, signaler, nous a permis de suivre pas à pas, pour ainsi dire chaque jour, les relations parfois si difficiles de nos Consuls avec les Gouverneurs de cette étrange République. Mais si les trois dépôts que nous venons d'énumérer ont conservé les lettres originales émanées des Potentats barbaresques, les réponses écrites par nos Rois n'ont pas été l'objet des mêmes soins. Les Algériens ont toujours été peu soucieux de conserver des Archives, et, à défaut des originaux perdus, nous avons dû transcrire les minutes élaborées dans les bureaux des Secrétaires d'État.

On connaît peu d'ouvrages sur les rapports politiques de la France avec l'ancienne Régence d'Alger. Cependant les récits des Pères Rédemptoristes, les relations d'esclaves après leur délivrance et les mémoires des voyageurs ont laissé sur certains points des aperçus intéressants. Les travaux plus modernes de Rang, Berbrugger, Rotalier, Laugier de Tassy ont montré le développement de la domination turque et de la piraterie dans la Méditerranée ; Féraud s'est occupé des Concessions d'Afrique ; de Grammont, dont les ouvrages récents peuvent être consultés avec le plus de profit, a raconté à la fois les révolutions de palais qui tant de fois ensanglantèrent Alger, et les vains efforts de nos agents pour obtenir le respect des traités dans ce pays. Toutefois la curiosité des érudits n'est pas encore satisfaite. La publication des dépêches échangées avec les Pachas et les Deys fera connaître un grand nombre de faits ignorés jusqu'à ce jour, d'incidents restés dans l'ombre, de détails rapportés d'une manière inexacte ou tout au moins incomplète. Les personnages qu'elles mettent en cause, la politique qu'elles dévoilent, les négociations qu'elles éclairent d'un nouveau jour, enfin leur authenticité incontestable nous paraissent justifier les recherches patientes auxquelles nous nous sommes livré, et nous permettent d'espérer qu'elles seront consultées avec utilité par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Algérie.

Nous devons adresser ici l'hommage de notre gratitude à M. Girard de Rialle, Chef de la division des Archives du Ministère des Affaires étrangères, et à M. Schefer, Directeur de l'École des langues orientales, qui ont bien voulu nous encourager dans nos travaux, nous aider de leurs conseils et nous guider dans nos recherches. Nous devons aussi

remercier M. Barré de Lancy, Consul général, dont la connaissance approfondie de la langue turque nous a été fort utile, et MM. les Archivistes de la Chambre de commerce de Marseille et du Ministère de la Marine et des Colonies. Nous avons trouvé chez eux le plus intelligent concours et la plus parfaite obligeance.

INTRODUCTION

I

FONDATION DE LA RÉGENCE D'ALGER.

Avant qu'Alger tombât sous la domination turque, son territoire, occupé tour à tour par cinq nations différentes, faisait partie de ces vastes contrées désignées, depuis Jules-César, sous le nom de Mauritanie. Il n'est devenu un État distinct qu'à partir du XVIe siècle, et, pendant cette longue période, il a été sans cesse remanié, divisé, rattaché à des royaumes voisins. Chacune des révolutions qui tourmentèrent ce pays est venue mêler des races nouvelles à la race indigène ; chaque conquête a amené avec elle une religion qui, devenue dominante, a supplanté la foi des vaincus. Et cependant, en parcourant les annales si variées de l'ancienne Afrique du Nord, on est frappé de retrouver toujours dans sa population le caractère, les mœurs, les traits principaux de ceux qui occupent encore aujourd'hui le sol, et de reconnaître chez elle les descendants de ces populations berbères qui habitèrent la Numidie longtemps avant l'ère chrétienne. Dans le rapide coup d'œil qu'on va jeter ici sur la fondation de la Régence d'Alger et sur l'organisation de l'Odjak, on ne pourra perdre de vue l'origine de ces belliqueuses peuplades que la mauvaise fortune a toujours tenues sous le joug, en dépit des transformations successives de leur patrie.

Lorsqu'après les guerres puniques les Romains, maîtres de Carthage, fondèrent des colonies sur la côte africaine depuis les

frontières de l'Égypte jusqu'à la région marocaine, ils élevèrent, dit-on, sur l'emplacement actuel d'Alger la petite ville d'Icosium. Elle dépendait de la province de Césarée, devenue depuis Cherchell, et ne devait pas tarder à devenir aussi prospère que ses voisines. Pendant plus de quatre siècles, elle demeura paisiblement soumise aux Empereurs de Rome. Envahie par les Vandales, devenus maîtres de l'Espagne, la Mauritanie césarienne fut, de l'année 429 à l'année 533, le théâtre de leurs ravages, et sur les belles cités qu'avaient fondées les Proconsuls s'étendirent la main barbare et le génie dévastateur de Genséric. Puis ce furent de nouveaux conquérants qui vinrent disputer aux Vandales cette fertile contrée que Salluste avait autrefois gouvernée. Ces derniers envahisseurs reculèrent à leur tour devant les guerriers de Bélisaire. Icosium fut rattachée, jusqu'au milieu du VIIe siècle, à l'Empire de Justinien, et fut, parmi toutes les villes de l'Afrique, des premières à jouir des bienfaits de la civilisation byzantine.

A cette époque, apparaissaient déjà sur les frontières de l'Égypte ces immenses tribus d'Arabes qui, sous le règne d'Omar, deuxième Kalife de l'islamisme, allaient bientôt faire irruption dans l'Afrique septentrionale. Désormais ces régions qui font face à l'Europe et qui comprennent toute la côte méditerranéenne, de Tripoli jusqu'à Tanger, allaient recevoir de leurs nouveaux maîtres la désignation vague de Magreb ; le pays de Carthage, la Numidie, les deux Mauritanies césarienne et tingitane allaient être confondus, par les héritiers du Prophète, sous la même désignation. Seule l'Ifrikia ou province de Tunis pouvait rappeler par son nom la domination d'autrefois ; ce n'est qu'un peu plus tard que les navigateurs et les marchands chrétiens devaient faire prévaloir, pour désigner toutes ces contrées, le mot de Berbérie, puis Barbarie, qui rappelait les premiers indigènes.

Tous les progrès, tous les embellissements que notre Algérie actuelle devait aux efforts successifs des Romains et des Grecs allaient disparaître ; un ordre nouveau de faits, de croyances et d'institutions allait s'implanter chez elle. Dans leur Soif insatiable de pillage, autant que dans la pensée de propager l'islamisme

pour mériter les récompenses célestes, les Arabes avancèrent de conquête en conquête jusqu'au delà des Pyrénées, menaçant un moment l'Europe d'un universel asservissement. Cependant, tandis que l'Espagne passait en 710 sous le joug des Ommiades, les Berbères du Magreb central se révoltaient contre leurs oppresseurs, et les Gouverneurs envoyés par les Kalifes de Damas cédaient la place à des Cheiks vénérés par les habitants. Ceux-ci, devenus les véritables souverains du pays, le partageaient en plusieurs Principautés indépendantes, et fondaient ces dynasties qui, sous les noms d'Édrissites, d'Aghlabites, de Fathimites, devaient préserver l'Afrique de l'anarchie pendant quelques années encore. Après eux le pouvoir passait jusqu'en 1250 entre les mains des familles berbères des Zirites, des Almoravides et des Almohades ; les dominateurs arabes, refoulés peu à peu vers leur pays natal, devenaient impuissants à maîtriser les tribus révoltées, et, pendant un siècle et demi, toute cette partie du Magreb allait encore être troublée par les guerres incessantes de dynasties rivales. Icosium avait changé de nom ; on l'appelait Aljezaïr, et l'historien El-Bekri avait déjà vanté la beauté de son port, la douceur de son climat, l'antiquité de ses monuments. Alors la contrée comprise entre la province de Fez et la Tripolitaine formait cinq royaumes distincts, dont les villes capitales étaient Tunis, Bougie, Tlemcen, Tenez, Aljezaïr ou communément Alger. Tunis avait déjà résisté à saint Louis, et, dans une paix relative, se livrait activement au commerce avec les armateurs de Pise, de Gênes et de Venise. Bougie, Tlemcen trafiquaient, comme leur rivale, dans presque tous les ports de la Méditerranée et se disputaient entre elles l'influence prépondérante ; Tenez guerroyait sans relâche pour augmenter son territoire ; Alger, plus humble ou plus faible, se contentait de rechercher la protection du plus fort, et prenait plus de soin de son indépendance que de sa prospérité.

Survinrent l'expulsion des Arabes de la péninsule espagnole, la chute du royaume de Grenade, le triomphe de Ferdinand et d'Isabelle, et cette glorieuse expédition dirigée sur les côtes d'Afrique par le cardinal Ximénès. Oran, Bougie étaient tombées

en 1509 entre les mains de Pierre de Navarre. Presque toutes les villes du Magreb, frappées d'épouvante en présence d'un ennemi que rien ne semblait pouvoir arrêter, n'avaient pas attendu l'attaque et s'étaient déclarées les vassales de l'Espagne, en s'engageant à payer un tribut. De leur nombre était Alger. Mais ses habitants étaient loin d'accepter de gaieté de cœur jusqu'à l'apparence même de la servitude chrétienne. Ils venaient de donner asile à un grand nombre de Maures, qui avaient préféré l'exil à l'abjuration de leur foi, et l'esprit de fraternité, si commun chez les Musulmans, allait réunir ensemble pour défendre la même cause réfugiés et indigènes. Ils avaient dû souffrir que les Espagnols élevassent, sur une petite ile située vis-à-vis de leur cité, un fort muni d'artillerie, et y missent garnison pour les tenir en bride et surveiller leur marine ; un tel joug ne pouvait durer. Auprès de cette foule de gens à qui la liberté du brigandage pouvait seule assurer des moyens d'existence, le premier aventurier venu pouvait jouer avec succès le rôle d'un libérateur. Le héros barbaresque, si désiré par eux, allait bientôt surgir et les venger à sa manière, en fondant la République la plus étrange et la plus tyrannique que l'histoire ait jamais connue.

Au commencement du XVIe siècle, on ne parlait qu'avec terreur, dans toute la Méditerranée, des quatre corsaires Barberousse ; nés dans l'île de Lesbos, à Mitylène, aussi fameux par leur fortune que par leur intrépidité. Aroudji, leur frère aîné, portait l'alarme et l'épouvante, avec sa flotte de douze galères, sur toute la côte africaine, et venait de s'emparer du territoire de Jijelli lorsque, dans le courant de l'année 1515, les habitants d'Alger l'appelèrent à leur secours. Sans perdre un seul instant il arrive dans leur ville, amenant avec lui 500 Turcs et 3 000 Kabyles. Il gagne la faveur populaire, fait taire les mécontents, traite en maitre ses hôtes et usurpe en quelques jours, avec une habileté consommée, toutes les attributions du pouvoir souverain. Il se fait à la fois aimer et redouter de tous, en ayant soin de déployer contre les ennemis de l'islamisme une activité sans mesure. Puis, après avoir distribué les emplois importants à ses meilleurs

compagnons d'armes, il fait massacrer en secret le chef indigène, son rival, et se proclame Roi d'Alger. Il n'aura plus qu'à ramasser dans le sang l'apanage des Suffètes carthaginois, des Proconsuls romains, des Rois vandales, des Comtes de l'Empire grec, des Kalifes de l'islam, des dynasties berbères, pour y bâtir sa demeure et façonner à sa guise l'œuvre commencée. Pour constituer son nouveau pouvoir, il empruntera les principes de la République militaire des chevaliers de Rhodes ; il se montrera tour à tour sévère ou libéral, impitoyable ou miséricordieux, suivant les besoins du moment. Il réglera avec soin les détails de son administration, la perception des impôts, la défense de sa Principauté ; il soumettra les Arabes du dehors, étendra sa conquête jusqu'aux régions tunisiennes, attaquera avec succès Tlemcen et Cherchell. S'il meurt, trop tôt frappé dans un combat contre les Espagnols, la République d'Alger n'en sera pas moins fondée. L'un de ses frères, Keir-ed-din, prendra sans difficulté les rênes du gouvernement, et consolidera les bases d'un édifice qui pourra résister pendant plus de trois siècles aux attaques de la chrétienté.

Avec un sens politique peu commun à son époque, le second des Barberousse suivra la tradition du premier Roi d'Alger. De corsaire, il se fera conquérant à son tour, et rêvera de tenir sous sa main chacune des contrées africaines que baigne la Méditerranée, en assurant sur toutes les côtes la suprématie de l'islam. Pour un si grand dessein, l'appui du Grand Seigneur ne pourra lui manquer. Aussi fera-t-il partir pour Constantinople des Envoyés chargés d'offrir à Soliman la souveraineté de son petit royaume. Il se déclarera son vassal, lui jurera obéissance, lui demandera sa protection et les secours nécessaires pour se maintenir. Le Sultan n'hésitera pas à agréer son hommage, à lui donner l'investiture avec le titre de Beglierbey, et il lui enverra 2 000 Janissaires turcs afin de tenir en respect les Arabes, et d'assurer à son pouvoir naissant une sécurité suffisante. Fort d'un pareil appui, Keir-ed-din pourra chasser les Espagnols de ce fameux *Peiñon d'Alger*, pour parler comme les chroniques, de cet îlot fortifié qui dominait encore insolemment la ville et la menaçait tous les jours. Il sera

seul maître chez lui, agrandira son territoire, ouvrira son port aux pirates qui viendront y chercher asile. Il inaugurera enfin cette longue série de Souverains indignes de lui qui, de 1517 jusqu'à 1830, n'ont guère laissé à la postérité que le souvenir d'aventuriers avides ou de despotes inhumains.

Où donc cette Puissance nouvelle a-t-elle puisé sa force, et quels sont les principes sur lesquels se sont appuyés ses deux habiles fondateurs ? Il importe, avant de parler de la diplomatie d'Alger avec la France, de montrer sous son vrai jour l'organisation de cette société de corsaires. Rien n'est plus curieux d'ailleurs que l'oligarchie militaire sur laquelle sa constitution était fondée.

Aux 2 000 Janissaires envoyés par le Grand Seigneur aux Barberousse pour conserver leur pouvoir, était venue bientôt se joindre une troupe de 1 000 volontaires, attirés par l'attrait de gains faciles autant qu'illicites. Ces 6 000 Turcs formèrent le corps de la Milice, et devinrent ce fier Odjak-qui put exploiter sans merci, jusqu'au dernier jour, les Arabes, les Juifs, les Maures chassés d'Espagne qui habitaient à Alger. Ils se considérèrent comme en pays conquis, apportant dans cette contrée où tout était nouveau pour eux des usages dont l'intolérance égalait la barbarie. On ne comptait dans leurs rangs que proscrits et renégats, pirates de toutes les nations et criminels échappés de tous les bagnes, mendiants des villes et vagabonds des campagnes, la lie des populations et le rebut de tous les ports de la Turquie. Ce sont ces gens grossiers et arrogants, sans patrie comme sans foyers, voleurs de grand chemin, perdus de réputation et de dettes, qui formeront en peu d'années cette société de 10 000 Janissaires que personne ne pourra braver, et dont les séditions seront un perpétuel obstacle à la civilisation du pays. Leur seule préoccupation sera d'avoir à leur tête un Chef docile et disposé à favoriser leurs brigandages à l'égard des nations chrétiennes et des contrées avoisinantes. Les moyens de s'enrichir les plus expéditifs en même temps que les plus violents seront pour eux les meilleurs. Ce sera bien, suivant l'expression d'un de nos Consuls, « l'animal ne reconnaissant ni

guide ni éperon », et ne pouvant subsister que par la terreur qu'il inspire.

Patria ubi bene, disaient les anciens. C'est au même sentiment qu'obéiront ces gens sans foi ni loi, en venant s'enrôler sous l'étendard vert étoilé. La Régence entretiendra d'ailleurs à Smyrne et à Constantinople des agents chargés de faire passer les nouvelles recrues à Alger. Ce sera la démocratie la plus vile et la plus abjecte, et dans « cette République de larrons » la ruse et l'artifice seront les qualités requises avant toute autre pour occuper les hauts emplois.

Au bas de l'échelle sociale est l'ioldach ou simple soldat.

Puis, en suivant la hiérarchie des grades :

Le *Chaoux*, sergent ;

L*'Oukilhardji*, intendant ;

L*'Oda-Bachi*, lieutenant ;

Le *Boulouk-Bachi*, capitaine ;

L*'Agha-Bachi*, commandant ;

Le *Kiaya*, colonel ;

L*'Agha*, général en chef.

Les Janissaires composant *l'invincible Milice d'Alger* sont tous égaux entre eux, quelle que soit leur situation ; l'avancement n'a jamais lieu qu'à l'ancienneté, et le dernier ioldach peut arriver à son tour à occuper le plus haut grade. En effet, l'Agha ne reste en charge que pendant l'espace de deux lunes, après quoi il devient membre du Divan et le Kiaya lui succède. Quant à leur hiérarchie, elle se distingue extérieurement par des ornements de costume qu'il serait plus aisé de dessiner que de décrire. Seuls ils peuvent occuper tous tes emplois publics ; leurs fils, les Colouglis, aussi bien que les Arabes, en sont rigoureusement exclus, de peur qu'ils ne s'entendent avec les indigènes pour se soustraire à leur autorité. L'État leur donne quatre pains par jour, les loge dans ses casernes pourvu qu'ils ne soient pas mariés, car on a soin d'éviter les alliances avec les naturels de la contrée ; enfin chacun d'eux est libre d'exercer le métier qu'il veut dans la casserie qui lui est assignée. Ils sont encore exempts de toute taxe

et de tout impôt, et jouissent d'une foule de privilèges. La solde varie de 15 à 160 saïmes toutes les deux lunes ; elle est la même pour tous les Janissaires, pour les hauts fonctionnaires comme pour les simples soldats. Il est vrai d'ajouter qu'ils vivent sur l'indigène, et bien hardi serait celui qui oserait refuser quelque chose à *l'illustre et magnifique Seigneur*. C'est le titre dont se parera la jeune recrue, désignée par ses camarades du sobriquet de *Bœuf d'Anatolie,* le lendemain du jour où elle aura tatoué sur sa main gauche le numéro de sa chambrée. Unis par la solidarité des intérêts et par la communauté des périls, ils seront à ce point mercenaires qu'ils ne verront dans une révolution que l'occasion de recevoir des gratifications nouvelles. Ils se montreront d'ailleurs aussi prompts à obéir à un chef disposé à les ménager qu'impitoyables pour faire égorger celui qui tentera de s'affranchir de leur joug.

Quant au Gouvernement proprement dit, il est représenté par *le Pacha*, nommé tous les trois ans par la Porte ottomane, et assisté d'un Conseil composé de quatre Secrétaires d'État :

Le *Vekilhardji*, Ministre de la marine, chargé des munitions de guerre et des travaux de l'arsenal ;

Le Kaznadji, Grand Trésorier de la Régence, chargé de l'encaissement des produits de l'État et du payement des dépenses ;

Le *Khodja-el-Keil,* Administrateur des domaines ;

L*'Agha,* Commandant général de la Milice.

Le Divan, où se traitent les affaires importantes, se compose de ces personnages, des Janissaires, vétérans et des représentants de la religion musulmane. Il se réunit quatre fois par semaine dans la Mehakema, où se trouvent à la fois le trône du Pacha, le Trésor et les registres du Gouvernement. Chacun de ses membres y opine à haute voix, et les graves résolutions y sont prises, presque toujours, au milieu d'un tumulte effroyable.

Les autres fonctionnaires de la Régence sont :

Le *Khodja-el-Esseur,* secrétaire particulier du Pacha ;

L*'Agha des spahis,* commandant de la cavalerie ;

Le *Khodja-di-Cavallos*, directeur des haras ;

Le Beit-el-madji, chargé de la liquidation des successions vacantes, du service des inhumations et de l'entretien des cimetières ;

Le *Capitan-reïs*, amiral et commandant supérieur de la marine ;

Le *Kikhia du Kaznadji*, chargé de la haute surveillance de la police ;

Le *Bach-Topji*, commandant de l'artillerie ;

Le *Bach-Boumbadji*, chef du service des bombardiers ;

Le *Khodja-merhezen-ezzera*, secrétaire des magasins aux grains ;

Les *Saidji*, caissiers relevant du Kaznadji ;

Le *Khodja-el-aïoun*, directeur du service des eaux ; L'Amin-esseka, directeur de la monnaie ;

Les 12 *Chaoux*, messagers de l'État ;

Le *Gardian-Bachi*, surveillant des bagnes ;

Le *Khodja-el-melh*, directeur du monopole du sel ;

Le *Khodja-el-djeld*, directeur du monopole des peaux ;

Le *Khodja-el-goumerek*, receveur de la douane ;

Le *Khodja-el-ouzân, directeur du poids public ;*

Le *Khodja-el-ghenaïm*, administrateur des prises ;

Le *Khodja-el-feham*, percepteur de l'octroi, préposé au marché au charbon ;

Le *Khodja-el-Ettout*, percepteur de l'impôt des mûriers ;

Le *Bach-Khodja*, doyen du corps des Khodjas ;

Le *Caïd-el-mersa*, capitaine du port ;

L*'Ourdian-Bachi*, inspecteur du port ;

Le *Mezouar,* chargé de la police, agent des mœurs et percepteur de l'impôt sur les femmes de mauvaise vie ;

Le *Caïd-el-fahss*, préposé à la police de la banlieue ;

Le *Caïd-el-abid*, chargé de surveiller les nègres libres ou affranchis ;

Le *Caïd-el-zebel*, inspecteur de la salubrité publique ;

Le *Caïd-echouara*, ingénieur des égouts et du pavage de la ville ;

Le *Mohtasseb,* inspecteur et collecteur des marchés ;

Le *Cheïk-el-beled,* inspecteur et collecteur des corporations mercantiles ;

Le *Berrah,* crieur public ;

Le *Muezzin,* crieur des mosquées ;

Le *Siar,* exécuteur des supplices.

Si l'on entre maintenant dans la maison du Pacha, on trouve encore un nombre assez considérable de fonctionnaires de l'État :

L'*Atchi-Bachi,* cuisinier en chef, appelé à goûter en présence de son maître tous les mets qu'il fait préparer ;

Le *Kabou-ghorfa,* chargé du service intérieur de la chambre et des appartements privés ;

Le *Biskri-sidna,* à la fois chambellan et messager secret ;

Le *Kahwadji,* cafetier ;

Le *Teurdjiman,* huissier-introducteur ;

Le *Khodja-el-bab,* portier ;

Le *Drogman,* interprète et garde du sceau ;

Le *Sallak* et le *Bachouda,* chefs de la Nouba ou garnison du palais.

Pendant que la Milice turque, animée à la fois d'une intrépidité extraordinaire et d'une cupidité servile, maintient ferme au dedans le Gouvernement algérien, la corporation des corsaires, avec son organisation, ses règlements, ses primes au brigandage, le fait redouter au dehors. C'est le meilleur appui de la Régence. Sans cartes ni boussoles, avec la seule assistance des captifs de la chrétienté qu'ils emploient dans leur arsenal, les reïs peuvent rivaliser avec les plus habiles pilotes de l'Europe. Ici les grades sont donnés non pas à l'ancienneté, comme dans l'armée de terre, mais uniquement à la faveur. Le commandant du port, chef hiérarchique de tous les reïs ou capitaines de vaisseaux, est le personnage le plus influent du Divan.

Le reïs exerce sur son bord la même autorité qu'un Bey dans sa province, et jouit d'une considération d'autant plus grande que la course rapporte le cinquième des prises au Trésor de la Répu-

blique. Il arme quand il lui plaît, attaque qui bon lui semble, sans reconnaître davantage l'inviolabilité de la propriété que la liberté des personnes. Il s'inspire d'ailleurs du Coran en trafiquant des esclaves, et les Pachas sont impuissants à réprimer les excès de sa criminelle industrie. Quand un navire rentre à Alger en remorquant son butin, on débarque les marchandises et les captifs et le Pacha prélève sa part ; puis on vend la cargaison et les esclaves sont conduits dans le Badistan, longue rue fermée à ses extrémités, et où des courtiers spéciaux font courir les chrétiens pour que les amateurs distinguent les robustes des invalides. La moitié du prix de vente est attribuée à l'armateur. L'autre moitié est partagée en parts ; le capitaine en a 40, l'Agha 30, les officiers 10, les soldats 5, les matelots 2. On peut juger par quelques chiffres de l'importance de cette société de pirates. Dès 1568, Gramaye signale 40 bâtiments algériens ; en 1581, Haëdo parle de 35 galères et de 25 brigantins ; en 1591, le nombre des galères est monté à 60 ; en 1634 le P. Dan trouve à Alger 70 navires de 25 à 40 canons, « tous les mieux armés qu'il soit possible de voir ». En 1802, Hulin compte 66 bâtiments, défendus par 420 canons ; enfin, en 1815, Shaler relève encore 41 navires inscrits dans le premier port barbaresque.

Les finances de le Régence sont en bon ou mauvais état selon ce que la course rapporte au jour le jour. L'impôt est perçu sur les personnes et sur les biens, sur les professions mercantiles et sur les consommations, mais le budget s'alimente surtout par les avanies, les tributs et redevances, les présents consulaires dont on parlera plus loin, le trafic des esclaves, la capitation des Juifs, les successions vacantes, les amendes et confiscations arbitraires. D'après Laugier de Tassy, les revenus fixes s'élèvent en 1725 à 1 100 000 francs ; le casuel à 550 000 francs. Shaler nous donne plus de détails dans son tableau officiel des recettes et des dépenses pour l'année 1822. On y voit que le Bey d'Oran rapporte 75 000 francs, le Bey de Constantine 60 000, les 7 Caïds dépendant de la province d'Alger 16 000, les successions 40 000, le Bey de Titeri 4 000, le monopole des peaux 4 000, la communauté juive

6 000, la douane 20 000, le domaine 40 000, les redevances françaises pour la pêche du corail 30 000, le monopole des laines et des cires 40 000, les tributs européens 100 000. La solde des soldats est comptée dans les dépenses pour près de 800 000 francs, les armements pour 80 000. Les recettes sont évaluées à 2 500 000 francs, non compris le casuel, les dépenses à 4 000 000.

Quant à la religion et au culte des Algériens, ceux-ci conservent pour la forme l'ancien système des kalifes ; les *Imans*, ministres du culte, les *Muphtis*, docteurs de la loi, les *Cadis*, juges en matière religieuse, composent le tribunal appelé à sanctionner le seul code d'es Musulmans.

Si ces derniers représentent la juridiction spirituelle, les Souverains d'Alger jugent seuls de toutes les causes civiles ou criminelles. Leurs décisions sont toujours prises sans débats, sans délais, sans frais, sans appel. Les affaires les plus compliquées n'exigent que le temps nécessaire pour entendre les témoins. Les Turcs peuvent être condamnés soit à l'amende, soit à la dégradation ou à la bastonnade, suivant l'importance du délit. Des peines plus rigoureuses sont réservées aux chrétiens et aux Juifs, qui peuvent avoir à subir la proscription, l'amputation d'un membre, l'étranglement, le mortier, la pendaison, l'emmurement, le pal ou le bûcher.

Doit-on parler enfin du commerce d'un peuple qui demeure systématiquement rebelle à toute civilisation, chez qui l'industrie du vol est la seule qui soit protégée, et pour qui les rapports avec les étrangers sont à peu près limités au brocantage des esclaves ? Tout système régulier d'échanges est absolument impossible avec les habitants d'Alger. Bien rares sont, en effet, les armateurs disposés à courir le risque de rencontrer leurs reïs, avant d'arriver au port, et de leur disputer la route, de ne pouvoir obtenir le payement de leurs marchandises, d'avoir à supporter des avanies, des exactions de toute nature, après avoir payé les 40 piastres de droit d'ancrage, les 12 pour cent de droit d'entrée exigés par la Régence.

On a vu dans ces premières pages ce qu'était autrefois la République d'Alger, et ce pouvoir démocratique exclusivement soutenu d'un côté par des Janissaires ombrageux, tyranniques,

ayant une commune origine, de l'autre par des corsaires avides de s'enrichir des dépouilles de la chrétienté. En fait, le Pacha n'est là que pour représenter le Grand Seigneur ; c'est la Milice qui gouverne. Cette souveraineté de la Porte ottomane, en principe acceptée et reconnue de tous, subira d'ailleurs une série de transformations qu'il importe de signaler.

Dans les premiers temps les Pachas, choisis avec grand soin par le Sultan parmi les marins les meilleurs et les plus renommés, exercèrent sur cette bande indisciplinée de soldats une autorité dominante. Mais après la bataille de Lépante, la Turquie, absorbée par des intérêts plus pressants, n'apporta plus les mêmes scrupules dans le choix des Gouverneurs d'Alger. Le pouvoir passa bientôt entre les mains de fonctionnaires avides, dont le principal souci fut d'amasser des richesses pour aller finir leurs jours sur les rives tranquilles du Bosphore. Aussi qu'arriva-t-il ? La Milice, accoutumée d'abord à obéir à des chefs respectés par elle, ne tarda pas à donner libre cours à son esprit d'indépendance. Elle méprisa bientôt ceux qui devaient donner l'exemple, et, après avoir protesté contre une corruption scandaleuse, elle s'empressa de l'imiter. Cet état de choses dura jusqu'en 1659. Pendant cette première période, assez paisible en comparaison de celles qui la suivirent, 45 Pachas se succédèrent à Alger. Un Boulouk-Bachi, Kalil, s'étant mis à la tête des mécontents, vint proposer alors aux Janissaires la déchéance des Pachas, et l'établissement d'un Conseil présidé par leur Agha, sorte de Directoire chargé de surveiller les intérêts de la Régence. Il maintenait à Alger le représentant de la Porte, par déférence pour la suzeraineté ottomane, mais réduisait ses fonctions à celle d'un *Pacha honoraire*. Il lui gardait son titre, une solde de 4 000 pataques tous les deux mois, le logement et les esclaves, mais il lui interdisait de s'immiscer désormais dans les affaires de l'État.

Quand ce projet fut présenté au Grand Seigneur, celui-ci comprit trop tard pourquoi ses envoyés n'avaient pu maîtriser les écarts de leur indocile cohorte. Si son autorité temporelle était en partie méconnue par ses vassaux, et s'il n'était point en mesure

de leur imposer sa loi, il se voyait obligé de satisfaire à leurs désirs, « dans la crainte de les aigrir et de les divertir entièrement de son obéissance ». La seule mesure qu'il pouvait prendre était de se décharger du soin de contribuer à la solde de la Milice, vengeance dont les chrétiens devaient seuls avoir à souffrir. 5 Aghas se succédèrent dans l'espace de 12 années, et tous périrent assassinés par la main d'un Janissaire.

En 1671, la Milice voulut encore changer la forme du Gouvernement. Elle supprima le Conseil des Aghas, emprunta à Tunis l'institution d'un Dey nommé à l'élection, et investit ce nouveau Chef de l'autorité suprême. Le Pacha fut maintenu dans son humiliante sinécure ; en fait la dictature ne fit que changer de nom, et le pouvoir ne fut ni plus modéré ni plus stable. En effet, une pareille réforme eut une conséquence des plus graves : elle admit la candidature au trône de tout membre de l'Odjak, sans distinction de grade. Libre de choisir son maître, la Milice abusa de sa liberté en perpétuant l'anarchie, et pendant les 30 ans que dura ce régime, les 42 Deys successivement portés en triomphé à la Jenina furent massacrés pour la plupart.

Du fond de leur palais les Pachas, dénués de tout prestige, n'avaient pas tardé à se consoler de leur disgrâce en entravant le pouvoir existant. Ils avaient habilement tenté de ressaisir quelque parcelle de leur autorité perdue, et ils étaient parvenus à intriguer dans l'ombre, à susciter des conflits, à fomenter des séditions pour renverser les Deys impopulaires. Il fallait d'ailleurs peu d'efforts pour décider les Janissaires à briser sans pitié les idoles édifiées par eux. Aussi, lorsqu'en 1710 Ali monta sur le trône, résolut-il de supprimer un rouage de Gouvernement aussi dangereux qu'inutile. Il fit embarquer de force le Pacha qui lui portait ombrage, et le menaça de mort s'il revenait à Alger. Comme il fallait toutefois ménager le Grand Seigneur, il fit partir en même temps des ambassadeurs chargés d'exposer ses griefs auprès de Sa Hautesse. Ces envoyés représentèrent que les Pachas avaient dilapidé les revenus publics ; ils montrèrent les Arabes et les chrétiens coalisés par eux, et les Chefs de la Régence mis dans l'im-

possibilité d'exercer longtemps leur mandat ; ils distribuèrent à propos des présents, et finirent par déclarer que, pour conjurer le danger qui menaçait l'islamisme sur les côtes de Barbarie, il était nécessaire de donner à leur maître l'investiture du Pachalik. Ahmed III, qui régnait alors, ne se faisait pas d'illusions sur les aspirations de son vassal. Incapable de punir la rébellion des Algériens, il ne put, que la sanctionner, et depuis lors les Deys d'Alger ne furent plus redevables à la Porte ottomane que d'un hommage hypocrite et de cadeaux sans importance. On conçoit qu'une telle concession ne pouvait que fortifier l'indépendance de leur pouvoir ; elle ne les préserva pas davantage de l'insubordination de leurs sujets. Pendant cette dernière période, qui prit fin en 1830, les Deys-Pachas se succédèrent au nombre de 17, et 9 d'entre eux furent massacrés.

Plusieurs fois la Porte, harcelée par les réclamations des grandes Puissances, essaya de replacer les Deys sous l'obéissance des Pachas ; plusieurs fois elle fit partir pour Alger des Capidjis et des Chaoux, chargés de signifier ses ordres et de faire acte de suzeraineté. Mais jamais mission plus ingrate n'incomba aux députés de Sa Hautesse. Ils risquaient fort d'être chargés de chaînes, ou de voir leur navire bombardé en entrant dans la rade[1].

— « Nous sommes les maîtres chez nous, disaient les Algériens, et nous n'avons d'ordre à recevoir de personne. Que le Sultan se mêle de ses affaires ! » — De fait le Divan ne s'inquiéta jamais de savoir si ses vœux étaient conformes aux Capitulations. S'il assista la Turquie dans sa lutte contre Charles-Quint, à la bataille, de Lépante, au siège de Malte, il ne songea qu'à combattre les ennemis communs de l'islamisme, et persista à s'affranchir de la suprématie politique des Ottomans.

Veut-on savoir d'une façon plus précise quelle était la situation faite aux Deys par la révolution de 1710 ? Elle était en vérité fort peu enviable. Il n'y avait pas au monde de monarques plus absolus, mieux obéis qu'eux, mais le plus humble Janissaire tenait leur vie entre ses mains. C'est par l'assassinat que la Milice

1. Voy. t. 1, p. 161.

avait l'habitude de préluder à ses révoltes et de sanctionner ses caprices. Aussi, pour rester sur leur trône, les Illustres Seigneurs d'Alger passaient leur temps à méditer des vengeances ou à déjouer des complots ; s'ils mouraient de mort naturelle, ils étaient considérés comme des protégés du Prophète. Assis dans leur Divan à la manière des Turcs, ayant sous leurs coussins une peau de lion ou de tigre pour symboliser à la fois la force et la cruauté, ils faisaient tout trembler, mais ils tremblaient à leur tour, car une heure de retard apportée au payement de la solde d'un ioldach pouvait les faire étrangler. La haine du nom chrétien, l'exploitation des étrangers toujours taillables et corvéables, leur donnaient parfois l'espérance d'être craints sans être haïs. Aussi de quelles avanies de tout genre ils accablaient nos Consuls ! Que d'extorsions impitoyables ils infligeaient à tous nos nationaux ! Peu jaloux de leur parole, avec quel art ils savaient nier le lendemain ce qu'ils avaient juré la veille sur la tête du Grand Seigneur ! — «Je suis, disait Ali à l'un de nos agents, le chef d'une bande de voleurs, dont le métier est de prendre et non de rendre. » — Ne leur fallait-il pas, du reste, suppléer par mille subterfuges à l'absence d'une liste civile ? La fortune se plaisait parfois à tirer de l'obscurité les êtres les plus vils pour les élever sur le trône, témoin ce pauvre cordonnier occupé à faire des babouches sur le seuil de son échoppe, quand des soldats enivrés qui parcouraient la ville le chargèrent sur leurs épaules pour mettre entre ses mains, bon gré mal gré, les rênes du Gouvernement. Un grand nombre d'entre eux ne savaient ni lire ni écrire, mais l'usage officiel du sceau leur ôtait un souci de plus ; serviteurs des Janissaires, ils l'étaient encore des Drogmans. Tels étaient ces Souverains d'Alger, riches sans être maîtres de leurs trésors, rois d'esclaves, esclaves eux-mêmes.

Aucun historien n'a pu, jusqu'à ce jour, évaluer le nombre des victimes de « la ville forte et bien gardée », de cette Aljezaïr exécrée et maudite dont les Turcs étaient si fiers. Mais il n'a pas manqué de captifs et de voyageurs pour la décrire, et nous donner une juste idée de l'état de prospérité auquel elle était parvenue à la fin du XVIe siècle. Ils l'ont montrée bâtie, comme aujourd'hui,

sur le penchant d'une colline, formant jusqu'à la mer un superbe amphithéâtre, avec ses remparts de 40 pieds de haut, flanqués de tours crénelées ; ses murs formant une enceinte de près de 50 hectares ; ses 6 portes bardées de fer, irrévocablement fermées au coucher du soleil ; ses 9 casseries ou casernes de Janissaires ; ses 100 mosquées ; ses 125 fontaines ; ses tavernes tenant lieu d'hôtelleries ; ses 15 000 maisons blanches, avec leurs toits en terrasse, du haut desquelles les habitants aimaient à contempler à l'aise l'étendue de leur domaine maritime ; le palais de la Jenina, resserré, sans défenses, au milieu de la ville, avec ses belles galeries superposées, décorées de mosaïques et de faïences aux mille couleurs, et soutenues par des colonnes de marbre ; son Badistan ; ses bagnes où les esclaves étaient entassés pêle-mêle ; enfin le Fort l'Empereur, bâti par Charles-Quint. Marmol, Gramaye, Haëdo, le P. Dan, de Brèves, d'Arvieux, Dapper, Shaw, Peyssonnel, Poiret, Lucas, d'Aranda, les PP. Rédemptoristes de la Trinité et de la Mercy ont parlé tour à tour de cette population bizarre de Berbères, de Kabyles, de Maures, d'Arabes, de Turcs, de renégats, dont le nombre variait de 100 000 à 150 000 âmes, et qui comptait en outre 10 000 Juifs, qui n'étaient pas mieux traités qu'en pays de chrétienté. Ils ont dépeint ces murailles garnies d'hameçons de fer pour y suspendre les condamnés à mort, et ce môle avançant dans la mer à une distance de 300 mètres, derrière lequel venaient s'abriter les vaisseaux turcs et étrangers. C'est dans ce nid de vautours que, malgré les efforts de toutes les nations chrétiennes, les Algériens braveront si longtemps les grandes Puissances, rançonneront les petits États, commettront ces innombrables méfaits qui attireront sur eux la réprobation universelle. Parmi tous les pavillons flottant dans la Méditerranée, le nôtre sera le plus souvent exposé aux injures de ces malfaiteurs ; nous devrons les subir, après avoir tenté bien souvent de les venger, jusqu'à l'époque où notre armée anéantira en dix jours cette association de forbans.

II

PREMIÈRES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC L'ALGÉRIE. LES CONCESSIONS D'AFRIQUE.

La France n'avait pas été la première à nouer des relations avec les habitants du Magreb. Si, depuis l'invasion arabe jusqu'au milieu du XIIe siècle, les rapports entre le nord de l'Afrique et le continent européen s'étaient bornés à quelques tentatives individuelles, les Pisans avaient, dès 1167, jeté les bases d'un traité de commerce avec l'Émir de Bougie, grâce à l'intervention de Cocco Griffi, leur agent, et avaient obtenu le droit d'établir dans cette ville une factorerie, une douane et un consulat. La convention qu'ils avaient passée peu après, en 1186, avec les Kalifes almohades, et qui fut si souvent renouvelée pendant le moyen âge, avait assuré à leurs marchands la liberté des échanges ; Gènes n'avait pas tardé à réclamer, en 1236, les privilèges stipulés en faveur des Pisans ; enfin Venise en 1251, Florence en 1252, avaient conclu des traités analogues avec les Rois de Bône, de Bougie et de Tunis. On ne doit pas oublier qu'alors ces Rois de Bougie, dont les Européens recherchaient l'amitié avec tant d'empressement, avaient sous leur dépendance les pays de La Calle, Le Collo, Jijelli, et toute la contrée s'étendant au delà d'Alger et de Cherchell. Quant aux armateurs provençaux, ils s'étaient réunis de bonne heure aux Italiens pour trafiquer dans ces ports barbaresques. On en trouve la constatation dans les statuts municipaux de la ville de Marseille, rédigés en 1228, et les Archives historiques de la vieille cité gardent encore la trace des bons offices rendus à ses marins, en 1293, par les Musulmans de Bougie.

Il faut le constater ici, à la louange des Princes arabes, ceux-ci s'étaient montrés très favorables à ce grand mouvement d'échanges, et n'avaient pas fait plus de difficultés à reconnaître la liberté du commerce que la liberté religieuse. Tous les historiens sont d'accord pour dire que les étrangers jouissaient au nord de l'Afrique, avant la fondation de la République d'Alger, de la

plus grande sécurité, et que les pavillons mahométans et chrétiens s'unissaient pour garantir, par des croisières, des intérêts devenus communs dans toute la Méditerranée. Miltitz, Depping, de Mas-Latrie nous ont d'ailleurs montré, dans leurs savants travaux, le véritable caractère de ces rapports de commerce, et nous ont fait toucher du doigt le résultat des croisades.

Le traité de 1270, signé par Philippe le Hardi avec l'Émir des croyants après la mort de saint Louis, avait bien consacré nos premières relations avec le Magreb, et garanti à toute la chrétienté les privilèges concédés jusqu'alors aux Républiques italiennes ; la France devait cependant acquérir, en Barbarie, quelque chose de plus que la liberté des échanges. Dès 1478 quelques Provençaux se fixèrent sur les confins de la province de Constantine et du royaume de Tunis, et obtinrent des Cheiks indigènes le privilège exclusif de la pêche, de Tabarque à Bougie, ainsi que la cession d'un territoire étendu de 10 lieues de côtes, moyennant certaines redevances. Ce droit territorial, désigné dans la suite sous le nom de *Concessions d'Afrique*, fut pour ainsi dire le germe d'où naquirent nos rapports intimes avec les Algériens. Ce fut le véritable point de départ de nos relations commerciales, la cause directe de notre influence politique dans ce pays, le prétexte de nos premières correspondances officielles avec les Pachas d'Alger, et de l'intervention de la Cour de France dans les affaires de la Régence.

Quelques années après l'acquisition des Concessions, Louis XI voulut resserrer les liens qui unissaient ses sujets aux Arabes. C'est ainsi qu'il écrivit en 1482 au Roi de Tunis, de Bône et de Bougie, pour lui exprimer son désir « de voir continuer et se développer les relations qui existaient entre la Provence et l'Afrique du temps du Roi René, son oncle ». Peu après, un événement politique de la plus haute gravité vint consacrer et garantir pendant un demi-siècle ces rapports de bon voisinage. Nous voulons parler ici de la lutte acharnée que François Ier soutint contre Charles-Quint, et qui porta le Roi de France à contracter avec le Turc cette alliance si justement appelée depuis l'inspiration du désespoir. Nous ne rappellerons ce grand fait de notre histoire

que pour faire ressortir ce qui a trait à nos rapports avec l'Algérie actuelle.

Quelles étaient à cette époque nos relations avec la Porte? On sait que, dans le courant de l'année 1507, le Consul de la nation française et catalane à Alexandrie, Jean-Pierre Benette, présenta au Sultan Bajazet II une requête ayant pour objet la liberté du commerce français dans tout l'Empire ottoman, et qu'il obtint de ce Prince un ordre favorable à sa demande. Plus tard, en 1518, Soliman Ier s'étant emparé de l'Égypte, confirma les privilèges qui nous avaient été accordés par les maîtres de ce pays. Mais, pendant que Soliman II poursuivait les projets de conquête que lui avait légués son père, François Pr perdait la bataille de Pavie et mettait sa dynastie à la merci des Espagnols. Au milieu des préoccupations de toute nature qui assiégèrent son esprit, il médita les conséquences du triomphe de son ennemi, et sut prévoir que son heureux rival chercherait à détruire la puissance alors naissante de Barberousse à Alger, afin d'étendre sa domination sur toute la Méditerranée. Avec un sens politique qui fut longtemps incompris, mais que l'on apprécia dans la suite à sa valeur, il crut que le salut ne pouvait venir que de la Porte ottomane, et, d'accord avec la reine mère, il se décida à envoyer successivement au Sultan Frangipani, Rinçon, de la Forest, dont Charrière a si bien mis en lumière les missions diplomatiques dans ses *Négociations de la France dans le Levant*. Les premières Capitulations accordées, en 1535, par le Grand Vizir Ibrahim couronnèrent les efforts des ambassadeurs de France. Or l'article XII du traité régla particulièrement nos intérêts dans la Régence d'Alger. Le Grand Seigneur y rappela « les dispositifs de ses illustres ancêtres, par lesquels des ordres avaient été donnés pour que les Français pêchassent le corail et le poisson dans le golfe d'Usturgha, soumis à Alger et à Tunis, selon l'usage anciennement établi et comme cela existait alors ». Ainsi nos privilèges d'exploitation de la pêche en Algérie furent non seulement reconnus par la Porte dans son premier traité avec la France, mais encore confirmés comme un droit antérieur à l'occupation du pays par les Turcs.

Ce fut pour jouir de ces avantages qu'une petite association de négociants marseillais vint, en 1561, s'établir dans ces Concessions dont on a parlé plus haut, et construisit sur le rivage un premier établissement qu'on appela le Bastion de France. On verra dans cet ouvrage quelles interminables querelles suscita notre comptoir d'Afrique entre la France et la Régence, et par quelles vicissitudes il dut passer tour à tour. Que de fois a-t-il été pillé, incendié, restauré ! Que de fois a-t-il servi de prétexte aux Illustres Seigneurs d'Alger pour nous soutirer des présents, nous susciter des avanies, provoquer des hostilités, jusqu'au jour où il motiva en partie les récriminations de 1827 et le fameux coup d'éventail! Combien d'Envoyés extraordinaires la Cour de France déléguat-elle pour surveiller ces Concessions, et faire respecter les traités qui nous les garantissaient ! Ce fut pendant 300 ans le désespoir de nos Consuls, la ruine de nombreux armateurs, la cause de la captivité et des souffrances d'une foule de nos compatriotes, l'objet des convoitises incessantes des étrangers et en particulier de l'Angleterre. Ce fut aussi l'instrument dont la royauté se servit, en dépit des hostilités journalières des indigènes, pour maintenir l'influence française à Alger. Nous nous efforcerons un jour d'écrire, avec tous les développements qu'elle comporte, l'histoire des Compagnies concessionnaires de nos privilèges en Barbarie. Nous tenterons de montrer, à l'aide des documents originaux, tout ce que la possession de ce petit coin de terre nous a coûté de laborieux efforts, d'injustes humiliations et de sang répandu. L'étude en est attachante et patriotique à la fois. Mais on ne peut ici qu'indiquer à la hâte les difficultés de tout genre que rencontrèrent les Provençaux dans l'exercice de leurs droits, et qui motivèrent un grand nombre des correspondances que nous allons publier.

Ce Bastion n'était point, comme l'a dit Savary de Brèves qui le vit en 1604, une caserne où des soldats veillaient à la défense de nos colons : « Ce n'estait ny chasteau ni forteresse, comme aucuns abuzés du vocable pourraient croire, mais seulement maison plate, édifiée par permission du Grand Seigneur pour servir de retraite aux François. » A cette époque, l'établissement des

Marseillais avait été déjà saccagé par les Arabes. Henri III s'était plaint à Jacques de Germigny, son ambassadeur à la Porte, de la dépossession de ses sujets, et il avait adressé au Sultan Mourad, le 25 juillet 1579, une lettre de remontrances. Celui-ci lui avait répondu trois mois après, en lui manifestant « ses regrets de ce que plusieurs marchands fréquentant la Barbarie avaient été contre toute justice meurtris et faits esclaves, et leurs marchandises et deniers dévalisés et volés ». Il s'était engagé de plus à faire châtier les délinquants. Non content de cette promesse vague, Henri IV avait exigé, en 1597, la confirmation solennelle des Capitulations obtenues par François Ier, et la reconnaissance de tous nos privilèges. Il avait même enjoint à Savary de Brèves, successeur de Germigny, « d'instruire le Grand Seigneur des mauvais déportements de son Vice-Roi d'Alger à l'égard de nos marchands », de se rendre auprès du Pacha, escorté d'officiers turcs, et d'obtenir de « cette canaille » des réparations convenables[1].

Les lettres des Souverains de la Jenina témoignent, pour la plupart, du peu de cas qu'on faisait à Alger des recommandations adressées par le Sultan à ses vassaux ; elles montrent aussi quelle importance nos Rois attachaient à l'œuvre que les traités avec les Ottomans leur permettaient de protéger. Depuis la vaine tentative faite en 1604 à Alger par notre ambassadeur à Constantinople, pour faire respecter le Bastion, on voit notre pavillon sans cesse abattu et relevé sur ses murailles ; on peut constater à la fois la persistance des Marseillais dans leur entreprise coloniale, et les efforts de nos Ministres pour défendre leurs prérogatives et soutenir leur entreprise. Tantôt c'est le duc de Guise qui signe avec Hossein, en 1619, un traité lui permettant d'exploiter les Concessions pour son propre compte ; tantôt c'est un gentilhomme corse, Giudicelli, plus connu sous le nom de Sanson Napollon, qui s'en va rétablir, en 1628, les rapports toujours tendus entre les riverains des côtes opposées de la Méditerranée, et qui obtient de l' « Invincible Milice » la reconnaissance de nos droits. Quelques années plus tard, notre établissement a prospéré. Les Marseillais

1. Recueil des *Lettres missives d'Henri IV*, t. IV, p. 688.

ont des agents à Bône, à La Calle, au Cap Rose et même au Cap Nègre, dans la Régence de Tunis. Quant au Bastion de France, il est devenu, le centre des échanges avec les tribus voisines. Le P. Dan nous a décrit, telle qu'il l'a visitée à cette époque, cette sorte de factorerie construite à la façon des comptoirs maritimes de la Ligue hanséatique, avec ses cours, ses magasins et ses quais d'abordage ; il a parlé longuement de la chapelle, de l'hôpital, du moulin, du cimetière, des quatre postes fortifiés et des 400 soldats, marchands ou corailleurs français qui composaient la colonie. Cinq ans se passent, et voilà nos Concessions ravagées de nouveau par ordre des Pachas, puis relevées à la suite du traité de 1640. Les Gouverneurs se succèdent dans la *Capitainerie du Bastion*, ruinant leurs bailleurs de fonds, ne parvenant qu'à grand-peine à se maintenir à leur poste, et la Cour de leur envoyer Lepage, de l'Isle-Antry, Campon, Trubert et d'autres seigneurs, pour raffermir leur courage et seconder leurs efforts. Les associés n'ont point, d'argent, et par conséquent sont mal vus au palais de la Jenina. Pourtant la raison d'État nous oblige à préserver nos privilèges de toute atteinte, car les Consuls ne manquent pas de signaler dans leurs dépêches « les allées et venues des Anglais pour trouver ouverture à l'ajustement avec Messieurs d'Alger ». Des Compagnies d'exploitation se fondent, et les représentants du Roi se font les protecteurs attitrés de leurs agents dans les assemblées du Divan. Colbert les soutient sans relâche, et fait stipuler dans les traités que « si par malheur il arrive quelque différend qui causât rupture de paix avec l'Empereur de France, nos agents commerciaux ne seront point inquiétés ni recherchés, n'entendant point mêler aucune cause générale avec une particulière, ni les affaires d'État avec le négoce. »

Néanmoins la guerre survient entre la France et la Régence en 1682, et tous nos établissements sont ruinés de fond en comble. Si le traité de 1694 nous permet de les rétablir, et reconnaît formellement notre propriété territoriale de la frontière de Tunis à la rivière de Seybas, et nos droits exclusifs de pêche de cette rivière jusqu'au cap Roux, nous n'en sommes pas moins obligés de faire

ratifier cet acte à chaque avènement des Souverains d'Alger, et de nous plaindre sans cesse de la violation de ses clauses. Il ne se passe pas de jour sans que les intérêts des Concessions françaises ne requièrent la vigilance ou l'intervention des Consuls ; il n'est pas un d'entre eux qui ne se plaigne aux Secrétaires d'État de la marine des embarras que lui cause la surveillance de nos comptoirs, et des difficultés qu'il éprouve à apaiser les conflits. Dans presque toutes les affaires que viennent traiter à Alger les Envoyés du Roi, les Concessions ont leur part ; Seignelay les recommande à Marcel, Pontchartrain à Dusault, Maurepas au bailli de Watan, Sartine au baron de Tott. Les voyageurs et les savants, Dortières, de Maillet, Peyssonnel, l'abbé Poiret doivent fournir à la Cour des mémoires d'observations, et assister de leurs conseils les employés de la Compagnie d'Afrique.

Nous passerons sous silence les déboires, les humiliations et les extorsions de tout genre dont les Seigneurs d'Alger abreuvèrent ces derniers. On aura plus loin l'occasion de parler, à propos de nos Consuls, de ces *avanies du Turc* que le Ministre de la marine, dans sa circulaire de 1176 relative aux Échelles d'Orient, appelait les vers rongeurs du commerce du Levant. Ce n'est pas non plus le lieu de nous étendre sur la manière dont furent administrées nos colonies de Barbarie, quand la Révolution eut supprimé les monopoles des Compagnies exclusives, et de rappeler les mauvais jours par lesquels elles durent passer après l'expédition d'Égypte. Il suffit de bien établir que l'histoire de nos relations politiques avec la Régence est intimement liée à celle des Concessions, et que, dans les débuts, nos rapports avec les Algériens furent exclusivement commerciaux. Malgré les guerres maritimes, les déprédations des corsaires, la mauvaise foi des Pachas et des Deys, la pénurie des ressources, la politique inconstante du cabinet de Versailles, ceux qui parvinrent à exploiter nos privilèges portèrent les tribus arabes à s'intéresser aux choses de France, et à redouter notre pavillon plus que ceux des autres nations. Leurs redevances, qui de 17 000 fr. à l'origine s'élevèrent à 60 000 en 1790 et à 214 000 en 1821, furent le gage le plus sûr de

notre navigation dans la Méditerranée. Ils eurent d'ailleurs l'habileté de les faire affecter au payement de la solde de la Milice, ce qui porta les Janissaires à ménager nos intérêts. En gardant nos comptoirs *à quelque prix que ce fût*, suivant l'expression même de Louis XIV, ils préparèrent notre suprématie par la continuité de nos liaisons avec les indigènes ; on peut même affirmer qu'ils prirent, au prix de sacrifices bien rarement récompensés, une part prépondérante dans l'œuvre de civilisation que la Restauration accomplit.

III

RELATIONS POLITIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA RÉGENCE D'ALGER.

La, haine de Philippe II contre la race musulmane avait créé entre la Turquie et la France une communauté de vues et d'intérêts de nature à consolider l'alliance cimentée en 1535. La Cour en profita non seulement pour protéger, comme on l'a vu précédemment, la périlleuse entreprise des Concessions d'Afrique, mais encore pour employer les corsaires de Barbarie à combattre, dans la Méditerranée, la marine espagnole. La preuve en est dans la mission que remplirent auprès d'eux d'Aramon et d'Albisse de 1554 à 1553. Pour assurer les effets de notre nouvelle politique, il fallait d'abord obtenir qu'un de nos représentants fût accrédité à Alger ; ce ne fut pas chose facile. Pétremol de Nervoie, notre ambassadeur à Constantinople, parvint en 1564 à faire nommer Bartholle, proposé par les Marseillais, en qualité de Consul, mais bien qu'à cette époque le Gouvernement de la Régence fût en bons termes avec le Grand Seigneur, la Milice, déjà farouche et jalouse d'indépendance, ne voulut tenir aucun compte de l'approbation du Sultan, et refusa obstinément d'admettre un agent chrétien auprès d'elle. Il fallut entamer à la Porte de nouvelles négociations, qui n'aboutirent que quatorze ans plus tard. Pendant cette période d'attente, François de Noailles s'efforça de décider la Turquie à peser sur les Algériens, afin qu'ils se rendissent à

nos désirs. Il eut en outre à remplir une mission les plus difficiles, d'une nature fort délicate, et qu'il nous paraît nécessaire de rappeler.

Parmi les instructions données à l'Évêque de Dax par la Cour de Charles IX, il en était une que Catherine de Médicis avait particulièrement à cœur, et dont elle avait pris soin de l'entretenir longuement. Désireuse d'acquérir pour son fils préféré, Henri de Valois, une Principauté souveraine, elle avait prié notre ambassadeur de pressentir les dispositions du Sultan au sujet du trône de Pologne, dont la vacance était prochaine. Précisément à cette époque, les habitants d'Alger cherchaient à s'affranchir de l'oppression d'Ahmed, alors Pacha de cette ville. M. de Ménillon, Gouverneur de Marseille, chargé d'entretenir nos bons rapports avec la Barbarie, les avait informés des projets hostiles de l'Espagne, et il avait prescrit les mesures nécessaires pour mettre la Régence à l'abri de toute surprise. Les indigènes épouvantés par la menace d'un débarquement, excités d'autre part par les vexations continuelles auxquelles les avait soumis la tyrannie des Janissaires, avaient cru devoir prendre une résolution extrême, et ils avaient fait savoir aux autorités de Marseille qu'ils étaient prêts à accepter le protectorat de la France[1]. La reine mère ne pouvait laisser échapper une aussi belle occasion de réaliser ses projets, et de donner à son fils une couronne qui coûtait si peu. Le Roi se prêtait d'ailleurs aux vues ambitieuses de son frère, devenu pour lui un rival à la suite d'exploits militaires. Le 11 mai 1572, l'ambassadeur de France à Constantinople reçut donc la dépêche suivante :

« M. d'Acqs, c'est pour vous advertir comme ayant ceulx d'Argel deslibéré d'envoyer par devers moy me prier les prendre et recepvoir à protection et les deffendre de toutes oppressions, mesmement des entreprises que les Espaignols veullent faire sur eux et leur païs, je m'en suis résolu y entendre, m'ayant semblé ne debvoir négliger ceste occasion, quand ce ne serait que pour empescher lesdits Espaignols de s'en faire maistres. Au moyen de quoy je suis résolu d'ambrasser ceux dudict Argel et les recebvoir en ma protection, estant asseuré que ce sera chose aussy agréable audict Grand Seigneur,

1. *Négociations de la France dans le levant*, par Charrière, t III, p. 231, 291.

comme il m'est très grande obligation, et qu'en ceste considération il sera très ayse que mon frère le duc d'Anjou que j'ayme, ainsy que luy pourrez tesmoigner, en soyt et demeure Roi, en luy paiant le tribut accoutumé et duquel il demeurera content, ce que je vous prie moyenner et luy proposer dextrement et faire notter ce que je faiz pour luy en cest endroict, ambrassant ceste occasion, en l'estat où sont aujourd'huy mes affaires, affin qu'il se condescende plus volontiers à ce que je vous demande pour mondict frère, et si mon entreprise réussit, ainsi que j'espère qu'elle faire si ceulx dudict païs continuent en ceste oppinion qu'ils m'ont mandée, estant asseuré que ledict Grand Seigneur sera beaucoup plus ayse que ledict païs soit entre les mains de mondict frère, luy en faisant telle recognoissance, que s'il estoit occupé par lesdicts Espaignols, lesquels sans difficulté s'en saisiront si je n'y mets la main[1]. »

La démarche qu'on demandait à François de Noailles devait fatalement compromettre l'alliance turque. Notre ambassadeur le comprit. Il ne se dissimula point la difficulté d'obtenir de la Porte l'abandon d'un territoire ; jugeant, avec une sagesse dont on lui sut mauvais gré, que l'amitié du Turc était plus utile à la France que la vassalité précaire des Algériens, il crut devoir dissiper les illusions du duc d'Anjou et s'efforça de le décourager, en lui montrant qu'il prenait « la paille pour du grain », et qu'il fallait s'attendre à « voir passer les choses en aigreur ». Il lui écrivit qu'il ne pouvait se persuader de voir réussir son dessein, même en le voyant « d'accord avec les sujets rebelles » pour s'installer à Alger, « avant d'en avoir prins advis de celuy à qui ledict fonds appartenait ». « Il ne se sentait pas, dit-il encore dans une dépêche adressée à Charles IX le 31 juillet 1572, assez hardy pour faire avaler cette thériaque sans en déguiser les ingrédients », et priait Dieu de donner à son maitre plus de perspicacité et de prudence[2].

Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Il prit tous les ménagements imaginables pour solliciter du Sultan, au nom de Henri de Valois, le titre de Roi d'Alger ; il eut soin de déclarer que ce Prince resterait tributaire de la Porte, et consacrerait ses efforts à préserver le pays des entreprises de Philippe II. Mais il

1. *Bibliothèque nationale*, fonds français, n° 7159.
2. *Idem*, n. 3899.

n'obtint de Soliman, « qui n'avait garde de mordre à ceste grappe », que des réponses dilatoires. Il les rapporta à la Cour, et s'efforça d'y démontrer de vive voix combien il serait plus utile de s'attacher à conquérir « les belles et fertiles plaines de Flandres » que « les déserts de Lybie[1] ». Il parla de la Pologne comme d'une « entreprise infiniment plus sûre et plus riche que celle d'Alger, où il n'y avait que mutins et mal contents ». Mais c'est en vain qu'il travailla à détourner Catherine de Médicis de projets toujours caressés. La reine avait cette affaire à cœur « auctant que choses de ce monde »[2], et elle ne pardonna pas à notre diplomate l'échec de sa négociation.

Si les ouvertures de l'Évêque de Dax amenèrent entre la France et la Turquie une froideur momentanée, elles ne l'empêchèrent pas d'obtenir, en 1578, un ordre exprès du Sultan enjoignant aux Algériens de reconnaître comme représentant de Henri III le capitaine Maurice Sauron. Guighigotto, suppléant de ce dernier, tâcha d'occuper son poste pendant l'année suivante: Ce fut à son sujet que le Pacha Hassan écrivit pour la première fois aux Échevins de Marseille, en s'excusant de n'avoir pu recevoir leur agent, « la chose répugnant à l'esprit des marchands, du peuple et de tous[3] ».

Les lettres des *Illustres et Magnifiques Seigneurs* montrent que nos premiers Consuls finirent par se faire accepter, grâce à l'opiniâtreté des Marseillais. Ce fut d'abord le P. Bionneau, religieux de l'ordre de la Trinité, que la Milice s'empressa de maltraiter et de mettre aux fers ; ce fut ensuite Jacques de Vias, ancien maître des requêtes de Catherine de Médicis, qui, pendant son séjour dans la Régence, fut trois fois jeté en prison. La raison d'État empêcha seule Henri IV de venger ces premiers affronts. Il avait, en effet, le projet de s'allier aux Algériens, pour favoriser en Espagne le soulèvement des Maures et renverser le trône de Philippe II. Le duc de Caumont-La Force nous apprend, dans ses

1. *Idem*, n° 7159.
2. *Archives des Affaires étrangères. Turquie*, t. I, p. 83.
3. Voy. t. I, p. 2.

Mémoires, qu'il avait reçu sur ce point les confidences du Roi, et que celui-ci l'avait prié « de travailler soigneusement à ceste affaire et de n'y rien épargner ». Les émissaires envoyés pour fomenter l'insurrection, Paschal de Saint-Estève et de Panissault, n'avaient rien négligé pour mener à bien leur mission. Les corsaires barbaresques devaient tenir la mer avec leurs plus fortes galères, et organiser le blocus de tous les ports espagnols. Sans le crime de Ravaillac, ces projets auraient été assurément exécutés. Cependant le Roi de France n'avait pas tardé à se plaindre de ceux-là mêmes dont il avait désiré l'assistance. Ses *Lettres missives* en font foi[1]. On a dit, à propos des Concessions d'Afrique, qu'il avait exigé des Commandements du Sultan pour faire respecter en Barbarie les Capitulations renouvelées en 1601, et que Savary de Brèves avait été chargé de se rendre à Alger l'année suivante, pour obtenir le rétablissement du Bastion de France. On trouve dans les ouvrages de l'ambassadeur de Henri IV le récit de ce voyage. Il n'a pas manqué d'insister sur les difficultés qui rendirent sa mission inutile, et sur la mauvaise foi des officiers de la Régence, qui commencèrent par se faire donner des présents, et qui « saignèrent du nez et sortirent de la ville » le jour où le Divan s'occupa de nos affaires[2].

Au commencement du règne de Louis XIII, un incident sans gravité en apparence vint augmenter les mauvaises dispositions des Algériens à notre égard. Le capitaine flamand Dansa ayant donné au duc de Guise, gouverneur de .Provence, deux canons de bronze qu'il avait dérobés aux reïs, le Divan les réclama, et les Marseillais ne crurent pas l'affaire assez importante pour lui donner une prompte satisfaction. Cette négligence fut le point de départ d'une querelle qui dura vingt ans. Il y avait alors trois mille corsaires à Alger ; ils ravagèrent la Méditerranée, firent la chasse à tous nos marins, et le P. Dan a calculé que, pendant cette période, ils s'emparèrent de quatre-vingts navires, représentant une valeur de cinq millions de livres. La Cour crut trouver un

1. *Lettres missives d'Henri IV*, t. V et VI, du 24 avril 1600 au 4 août 1604.
2. *Relation des voyages de Monsieur de Brèves* (Paris, 1628), p. 377.

remède au préjudice causé à notre marine marchande. Elle interdit en 1613 tout trafic avec la Barbarie, et fit publier un *Règlement pour la mer* qui prescrivit l'armement de galères « prêtes à servir hiver et été pour nettoyer les côtes[1] ». De son côté, le Vice-Consul Chais écrivit aux Gouverneurs de Marseille, pour leur dépeindre le mécontentement de « Messieurs d'Alger » et la situation lamentable de nos captifs. De part et d'autre on se lassa de ces représailles, et les Algériens envoyèrent à Tours une ambassade, qui négocia le premier traité entre les deux pays. Mais tout fut remis en question par la plus fâcheuse des méprises. Un corsaire ayant capturé un bâtiment de Provence après la cessation des hostilités, les Marseillais se vengèrent en massacrant sans pitié les quarante-cinq Envoyés du Pacha Hossein[2]. Une pareille violation de l'immunité diplomatique rendit les Algériens plus insolents que jamais, et les mesures de répression exercées par le Général des galères furent notoirement insuffisantes. Le Parlement de Provence déclara sans ambages, dans une de ses *Remontrances*, que le commerce du Levant était perdu si l'on ne préservait pas mieux la Méditerranée du fléau de la piraterie barbaresque ; il fallut renoncer momentanément à la lutte, et faire à notre tour les premiers pas dans la voie des accommodements.

L'ambassadeur de France à la Porte ottomane était alors M. de Césy. Richelieu lui ordonna d'intervenir auprès du Sultan, et envoya à Alger un homme du plus grand mérite dont nous avons déjà parlé, Napollon, avec l'ordre formel de rétablir les Concessions. Plus heureux que de Brèves, cet officier montra de quelle façon l'on pouvait vaincre les résistances de la Milice. Il distribua « tout ce qu'il possédait au monde » en gratifications et en cadeaux, ramena les esclaves musulmans qu'il rendit à la liberté sans rançon, racheta nos compatriotes sur le pied de 200 livres par tête, dépensa 300 000 livres, et sut si bien tirer parti de

1. *Lettres du cardinal de Richelieu,* par Avenel, t. II, p. 163.

3. *Lettre des Consuls et Gouverneurs de Marseille à Hossein, Pacha d'Alger*, le 25 juillet 1620, t. I, p. 7.

la vénalité des Puissances[1] qu'il rétablit sans peine « la bonne correspondance » avec elles, et qu'il se fit reconnaître en qualité de capitaine-gouverneur du Bastion. Le Divan s'engagea, par le traité de 1628, à respecter dorénavant nos privilèges, à défendre à ses reïs, sous peine de mort, de « molester nos marchands », et à les obliger à leur faire « toutes caresses » quand ils les rencontreraient en mer.

C'était bien peu connaître cette République de pirates que de la croire capable de respecter les serments les plus solennellement jurés. Imposer la paix aux corsaires, c'était leur couper les vivres. Aussi, dès 1633, l'on comptait dans les bagnes d'Alger environ 3 000 esclaves. Henri de Séghiran, chargé par le Cardinal d'aller inspecter les côtes de la Méditerranée, déclarait, dans son rapport, qu'il ne se passait pas de jour sans que les Barbaresques ne vinssent en Provence, emmenant avec eux hommes, femmes, bâtiments et marchandises. A Cassis, à La Ciotat, à Antibes, à Saint-Tropez, il avait vu chaque maison transformée en une véritable forteresse, et chaque habitant armé de pierriers et de mousquets pour repousser les corsaires. On avait dû élever des postes d'observation sur divers points du rivage, afin de signaler à l'aide de feux convenus l'approche de leurs navires. Pour être désavouées, les déprédations des reïs n'étaient pas moins fréquentes[2], et le Parlement d'Aix avait dû se faire une seconde fois l'écho des plaintes des Provençaux, pour demander la protection qu'exigeaient les circonstances. Cette fois Richelieu se décida à sévir. Il écrivit, au mois de mai 1637, au Cardinal de Sourdis, chef de l'armée navale de la Méditerranée, en le priant d'exiger des Seigneurs de la Régence le respect absolu du pavillon fleurdelysé. Il lui recommanda de capturer « autant de vaisseaux qu'il pourrait »[3], et inaugura avec lui tout un système de croisières permanentes et de démonstrations navales. L'Archevêque de Bordeaux s'acquitta de sa tâche avec un zèle exagéré, et les Puis-

1. On appelait ainsi les chefs de la Régence d'Alger.
2. *Gazette de France*, 1635, p. 420.
3. *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 394.

sances, usant de représailles, firent démolir le Bastion, emmenèrent en captivité nos colons et mirent aux fers notre Consul. « Il faut demeurer ferme et faire quelque chose de solide et de durée avec ces gens-là, écrivit Richelieu le 13 octobre 1640, ou rompre tout à fait, le Roi ayant des moyens suffisants pour les faire venir à la raison. » Par malheur, deux ans après, le Cardinal vint à mourir, et pendant nos hostilités avec l'Espagne, la Cour dut encore ajourner tout projet de répression contre nos dangereux voisins. Vingt-cinq ans se passèrent pendant lesquels nos agents, et notamment le P. Barreau, eurent à supporter les affronts réservés aux plus vulgaires esclaves[1]. Les efforts du duc de Mercœur et du commandeur Paul demeurèrent impuissants pour réprimer la course. Mazarin sembla se recueillir pour frapper en temps opportun un coup décisif en Barbarie ; enfin Colbert, humilié de voir des pirates braver impunément le Roi, approuva le projet, très mal concerté d'ailleurs, de l'occupation de Jijelli. On a souvent raconté l'expédition du duc de Beaufort et la campagne de 1664. Nous n'insisterons donc pas sur cette malheureuse équipée. Mais la correspondance d'Ismaïl et de Mohammed démontre qu'après l'échec de nos ingénieurs et de nos marins, les Algériens devinrent, comme on devait s'y attendre, plus orgueilleux et plus intraitables. Elle fait passer sous nos yeux, jusqu'à la glorieuse revanche de Duquesne, les diverses missions des Envoyés extraordinaires de Louis XIV « pour mettre en sûreté le commerce de ses sujets dans la Méditerranée »[2]. Elle nous rappelle successivement les négociations de Trubert avant et après le traité de 1666, écrit de la main même de Colbert[3], les sommations du marquis de Martel, les efforts de Dubourdieu pour décider les Puissances à, déclarer la guerre aux Anglais et aux Hollandais, les exploits du comte de Vivonne, les exigences de d'Almeras, les bravades du chevalier d'Arvieux, les transactions de Denis Dusault.

Arrêtons-nous un instant pour regarder de plus près la cu-

1. Voy. t. I, p. 56.
2. Lettres patentes du 27 avril 1665.
3. *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, t. VI, p. 452.

rieuse physionomie de ces deux derniers diplomates. Laurent d'Arvieux a laissé des *Mémoires*, et, quand on les parcourt, on n'a pas lieu d'être surpris de la façon dont notre personnage fut accueilli à Alger. Il s'y montre en effet d'une vanité qui touche au grotesque, et s'étend avec complaisance sur des détails personnels qu'on a peine à prendre au sérieux. Infatué d'une noblesse irrégulière, il se dit l'inspirateur de Molière, et de fait nous savons qu'il a collaboré au *Bourgeois gentilhomme*. Il se moque de l'académicien Vaillant, que le Roi a envoyé en Barbarie « pour y faire la chasse aux médailles », et joue l'ambassadeur avec une jactance sans pareille. C'est malgré lui qu'on l'a envoyé à Alger, poste indigne de sa valeur, et il n'a consenti à subir cette déchéance que parce que Colbert lui a fait observer « qu'il fallait servir le Roi tantôt en qualité d'Évêque, tantôt en celle de meunier ». Protégé de M. de Lionne, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, il ne doute pas, d'ailleurs, de réussir avec les gens du Levant, car dès l'âge de dix-huit ans il à quitté la maison paternelle pour faire du commerce à Smyrne, et il a visité en détail toutes les grandes villes de l'Égypte, de la Syrie, de la Palestine et de la Tunisie. Quand il arrive dans la Régence, en 1674, il a « sa canne, son épée, avec un habit assez propre pour être distingué de tous ceux qui l'accompagnent ». Il prend l'orgueil pour de la fermeté, la pose pour de la prestance, et nous laissons à penser quel succès de pareilles allures ont auprès des Musulmans. Aussi pendant ses huit mois de séjour au milieu des Algériens, c'est le jouet des Janissaires, « le fou », comme ils l'appellent. Le Dey lui renvoie ses présents de draps de Hollande, ses brocarts d'or, ses boites de confitures, dédaignant ces mesquines offrandes ; il s'amuse à lui causer des embarras jusque dans sa propre maison, exigeant le renvoi de son valet de chambre. On l'a chargé de régler à la fois les intérêts des Concessions et ceux du Roi : il ne peut se tirer d'affaire qu'en recourant aux bons offices du Vicaire apostolique. Il est trompé par le Consul d'Angleterre, auprès duquel il croit devoir s'épancher et se consoler. S'il veut discuter au Divan, ses paroles sont accueillies par des applaudissements

et des murmures ; sa seule consolation est d'écrire à la Cour que « ces gueux et misérables » l'empêchent de remplir son devoir. Un jour, découragé, notre chevalier ira trouver le Dey, et lui demandera la raison de l'hostilité qu'on lui montre. Mohammed, « après avoir beaucoup rêvé, peigné sa barbe avec ses doigts et rongé ses ongles », lui fera entendre à l'amiable qu'il les fait tous « enrager », et qu'on à hâte de le voir partir. « Votre emploi, lui dira-t-il, est trop peu de chose pour un homme de votre importance. D'ailleurs, le P. Le Vacher me suffira pour tout ce qu'il y a à faire, et votre absence ne gâtera rien. » Et dès son retour à Marseille, Laurent d'Arvieux écrira au Ministre qu'on l'a embarqué par surprise après l'avoir « houspillé ». Il ne tardera pas à réclamer auprès de lui sa récompense, en se plaignant d'avoir subi à Alger « le plus rude de tous les exercices ».

On le verra suivre les courtisans dans les antichambres de Versailles et de Saint-Germain, où il se fera passer pour un homme extraordinaire, sachant le turc, le persan et l'arabe. Il jouera la comédie, dansera avec Lulli, et divertira les dames de la Cour en se parant de costumes orientaux. Il croira nécessaire de donner ses avis dans les négociations avec la Porte, critiquera les vues de nos ambassadeurs, indiquera les instructions à leur donner. Enfin, à force d'intrigues, il obtiendra le titre d'Envoyé extraordinaire auprès de Sa Hautesse. Sa mission, toute commerciale, n'aura pas plus de succès que sa gestion du Consulat d'Alger. Il est vrai qu'il se dédommagera à son retour, en accablant Colbert de ses conseils. Il reprendra sa place auprès des petits-maîtres, se faufilera près du Roi presque chaque jour, sous prétexte de lui donner des nouvelles de la santé du duc d'Anjou, « assez satisfaisante d'ordinaire à quelques galles près[1] ». Il finira par devenir intendant d'une maréchale, et ne sera parfaitement satisfait qu'après avoir pu contempler de près les parchemins et les croix de l'ordre de Malte.

Tout autre est ce Dusault que l'histoire connaît à peine, et que nos lettres révèlent, dans ses rapports avec les Algériens,

1. Voy. *Mémoires du chevalier Laurent d'Arvieux,* publiés par le P. Labat (Paris, 1735).

aussi capable de tout concilier que son prédécesseur l'était peu. C'est la grande et belle figure d'un diplomate accompli, à la fin du XVIIe siècle. Il a commencé par être Directeur des fournitures de sel à Bayonne, son pays natal. Nous le voyons ensuite exclusivement occupé de l'administration des Concessions, en qualité de principal intéressé, avant de remplir le rôle officieux de médiateur, et de rétablir cette « bonne intelligence » si souvent compromise et jurée de part et d'autre. Deux commissaires, Hayet et de Virelle, ont été envoyés de Marseille à Alger et n'ont pu venir à bout de l'entêtement des Puissances. On nous accuse d'employer dans nos galères des Algériens échappés d'Espagne, et d'acheter des Turcs dans les bagnes de Livourne pour le service de l'Intendance. De notre côté, nous avons à nous plaindre de la captivité d'un grand nombre de nos nationaux. Du fond de sa Capitainerie du Bastion, Dusault voit ce qui se passe ; il prévoit que Seignelay ne cédera pas le premier, et le supplie d'éviter une rupture si funeste à notre marine marchande. Il vient voir Baba Hassan, et lui représente le danger qui le menace. Il lui montre Louis XIV imposant sa volonté à toute l'Europe à Nimègue, les avantages inappréciables qui résultent pour la Régence de la paix avec la France, les armements formidables que nous faisons à Rochefort, à Marseille, à Toulon. Avec un désintéressement et une bonhomie calculés, il fait parler à propos les Ministres, s'engage sans les compromettre. Il use avec non moins d'habileté du spectre du bombardement. « Si vous avez des moyens de vous en garantir, écrit-il aux Magnifiques Seigneurs, c'est votre affaire[1] » Car il est avant tout négociant et colon, et « il ne souhaite leur repos que pour pouvoir profiter du sien ».

Quand Louis XIV aura pris le parti d'infliger aux Barbaresques le châtiment qu'ils méritent, et quand Duquesne aura causé son « fracas extraordinaire », en essayant pour la première fois les galiotes à bombes d'Elissagaray, c'est Dusault qui sera chargé par les Algériens consternés de négocier la paix. Dans leur

1. Voy. t. I, p. 79.

aveugle fureur, ces derniers se sont odieusement vengés de nos marins, en attachant à la bouche du canon le Vicaire apostolique remplissant les fonctions do Consul intérimaire, le P. Le Vacher, et vingt-deux de nos compatriotes[1]. Le gentilhomme du Bastion sait plus dignement que personne faire comprendre aux Puissances la honte d'une pareille action. Par ses conseils pleins de modération et de souplesse, il obtient une réparation proportionnée à l'outrage fait au Roi de France. Il ménage les entrevues du Dey avec le chevalier de Tourville, prépare ce traité de 1684 « qui va mettre en repos pour cent ans l'un et l'autre parti »[2], fait confirmer les privilèges des Concessions d'Afrique, et décide le Divan à envoyer à la Cour l'Agha Hadji Djaffer, qui y prononcera sa fameuse harangue, si pleine de soumission et de grandeur[3]. Il a affaire à « une République de fripons et de scélérats que les bombes mêmes ne peuvent mettre à la raison », et qui s'entendent à merveille pour unir les protestations d'amitié aux prétentions les plus injustes. Aussi est-il accoutumé à leur morgue insolente et les ménage-t-il comme il convient, en dominant sa fierté instinctive, car il connaît sa valeur, et il permet en général à peu de gens « de monter haut leur luth avec un homme de son expérience ».

S'il fait les affaires de l'État, c'est au détriment des siennes ; « il consomme au service du Roi, comme il le dit lui-même, son travail, sa patience, son bien et son honneur même, puisqu'il a des créanciers qui souffrent pour lui ». En effet, chaque jour exposé à subir quelque avanie dans la Régence, il est encore aux prises avec ses co-associés de Marseille, qui l'accusent de parader, de faire le « bourgeois de Paris », et de chercher plutôt les compliments de la Cour que les bénéfices commerciaux des Concessions. C'est qu'il voyage en grand seigneur, n'épargnant point les frais de représentation, et prenant le titre pompeux d' « Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire près les Puissances de Barbarie ». Il comprend quelle importance a l'apparat dans ce Gouvernement de Turcs, et sa maison est sur un pied que rehaussent

1. Voy. t. I, p. 84.
2. Voy. t. I, p. 85.
3. Voy. t. I, p. 90.

encore, aux yeux des Janissaires, la dignité de son maintien et la générosité de ses dons. Dans chacun de ses déplacements entre Alger, Marseille et Versailles, il se fait accompagner d'un secrétaire, d'un médecin, d'un maître d'hôtel, d'un chef de cuisine, de deux aides, d'un garçon d'office, d'un valet de chambre, de deux laquais, d'un boulanger et d'un trompette. La Cour lui donne 12 000 livres par mois, et des gratifications montant parfois à 30 000 livres. Le P. Comelin nous a laissé la description de son hôtel à Alger ; il ne se passe pas de jour sans que notre diplomate y régale soit des fonctionnaires influents du Divan, soit nos officiers de marine. Il aura parfois à remplir des commissions peu agréables. Un jour, après avoir renouvelé les traités avec les trois Régences d'Alger, Tunis et Tripoli, il reviendra en Provence avec quarante-cinq chevaux offerts par les Barbaresques « au très illustre Empereur de France et à ses Grands Vizirs ». Les intendants l'empêcheront de traverser leurs provinces avec ces animaux, en raison de la contagion signalée dans les ports de Toulon et de Marseille, et notre malheureux Dusault se plaindra tristement au Secrétaire d'État de la marine d'être obligé de faire quarantaine, et de traverser le Dauphiné de la façon la plus grotesque, en conduisant et en nourrissant lui-même « sa cavalerie ». Jusqu'en 1720, nous le verrons mêlé à nos affaires avec la Régence, et Seignelay le récompensera par une pension de 1500 livres et des titres de noblesse. Quand il mourra de la peste à Toulon, après avoir servi pendant quarante-trois ans le Roi, négocié sept traités de paix, tiré quinze cents Français de l'esclavage, risqué cent fois de se voir attaché à la bouche du canon, il laissera 30 000 livres destinées à racheter des esclaves en Barbarie, et donnera ainsi un dernier gage de son dévouement à l'œuvre patriotique qu'il a pu si utilement servir.

Il n'avait pas approuvé l'expédition de Duquesne. La guerre dans la Méditerranée, avait-il écrit au Ministre, c'était une vengeance inutile ; c'était de plus la cessation de tout commerce pour la Provence, car rien ne décourageait plus nos matelots que la crainte de l'esclavage ; c'était la paix entre la Régence et l'An-

gleterre, et la réconciliation du Divan avec les États-Généraux, toujours à l'affût de la moindre occasion d'étendre leur commerce maritime. Les événements ne lui donnèrent que trop raison. L'« Invincible Milice » s'était bien humiliée pour la première fois devant la raison des bombes, et elle avait demandé le pardon du passé, mais, avec un tel adversaire, il fallait compter les traités tout au plus comme des armistices. Les corsaires se plaignirent bientôt « de ne plus rien faire en mer » ; le Dey, pour garantir sa propre sécurité autant que pour s'enrichir, se déclara dans l'impuissance de modérer leurs ardeurs, et les contraventions se multiplièrent de nouveau[1]. Les croisières de MM. de Lhéry, (le Château-Renaud, de Beaulieu, de Noailles, d'Amfreville et de Coëtlogon se succédèrent sans intervalle pour inspirer aux Puissances la crainte de nos représailles. En vain notre Consul Piolle rappela, en 1687, des serments si souvent trahis. En vain MM. de Blainville, de Mortemart et de Vauvré s'efforcèrent d'obtenir des reïs des satisfactions proportionnées à leurs dommages. A Versailles, on méditait déjà contre Alger des projets d'extermination. Dusault parvint à les faire ajourner, et les papiers officiels nous donnent encore des témoignages de son application à conjurer une nouvelle guerre. Il entame des conférences avec les principaux officiers du Divan, leur dépeint les préparatifs formidables qui se font au port de Toulon, les supplie « de se désabuser, en bon ami et comme intéressé à leurs affaires ». « Le maréchal d'Estrées, leur dit-il, va faire pleuvoir sur vous 25 000 bombes d'une grosseur prodigieuse, et quantité d'autres machines dont la dixième partie suffit pour réduire votre ville en cendres. Ne croyez pas que ce soient des contes ni que j'exagère les choses[2]. » Dans les trois lettres qu'il adresse aux Seigneurs de la République, et qui sont un modèle achevé du langage diplomatique qui convient aux Barbaresques, il représente « au naturel et sans déguisement » les intentions du Roi de France, « sans avoir toutefois le dessein de les intimider ».

1. Voy. t. I, p. 121.
2. Voy. 1. I, p. 148, 151 et 154.

Malheureusement il se heurte à ce besoin impérieux de rapine qui caractérise nos voisins. Si ces derniers reprochent un jour à « ce marchand » de s'émanciper à leur donner des conseils[1], ils sont heureux d'utiliser ses offres un peu plus tard, en 1689, quand l'escadre française a bombardé leur ville, démoli leurs maisons, et vengé le nouveau meurtre du Consul Piolle, du P. Montmasson, Vicaire apostolique, ancien curé de Versailles, et de quarante employés ou marins français[2] Ce n'est pas chose facile que d'obtenir de ces brigands la signature d'un nouveau traité. Il faut régler d'avance le voyage de l'ambassadeur Mehemet Elemin à Versailles[3], et les excuses « humbles et soumises » qu'il doit offrir à Louis XIV[4], débattre des clauses contestées avec la plus insigne mauvaise foi, échanger et rapatrier sept à huit cents esclaves français, discuter la valeur de chacun des captifs, distribuer à propos des cadeaux sans lesquels aucune convention ne peut aboutir. Notre négociateur Dusault et Marcel, Commissaire de la marine, seront constamment « traversés par les Anglais », et ne rempliront leur tâche qu'en dépensant 100 000 livres. C'est encore Dusault qui rétablira « la bonne correspondance » en 1696, lorsque nos affaires paraîtront se gâter par suite de la parcimonie forcée de nos Consuls ; enfin c'est lui qui, en 1720, ira de nouveau à Alger, escorté par un détachement de vingt-huit soldats et deux sergents, « pour remplir sa mission avec décoration », restituera les esclaves turcs employés sur nos galères, ramènera nos nationaux, rachètera les bonnes grâces des fonctionnaires de la Jenina et apaisera la Milice.

En succédant à Seignelay au Département de la marine, Pontchartrain avait compris ce que Dusault s'était vainement efforcé de démontrer, à savoir l'inutilité de nos mesures coercitives et de nos démonstrations belliqueuses à l'égard de la Régence. Il avait reconnu que les ruptures avec la Barbarie étaient plus dangereuses pour le commerce que la piraterie telle que la pratiquaient

1. Voy. t. I, p. 156.
2. Voy. t. I, p. 159.
3. Voy. t. I, p. 229.
4. Voy. t. I, p. 249.

les reïs, et que nos bombardements n'avaient pas abouti à extirper le mal dans sa racine. Devant l'impossibilité d'anéantir les Algériens, il devenait de toute nécessité de vivre le moins mal possible avec eux ; ce fut à quoi la Cour se décida, de guerre lasse, jusqu'en 1792. On dut, il faut le dire, cette trêve de cent années à l'habileté et surtout à la patience de nos Consuls. La politique de la résignation n'était-elle pas plus difficile à suivre que celle de la résistance ? Céder presque chaque jour à de tyranniques exigences, maintenir, en dépit des profusions de l'Angleterre, le prestige du pavillon royal, essuyer « les bourrasques » les plus insolentes du Divan sans oser se plaindre, ou sans trouver d'appui dans les bureaux de la marine, n'était-ce pas, comme le disait d'Arvieux, « le plus rude de tous les exercices » ?

On vit René Lemaire, sans argent comme sans crédit, combattre avec succès l'influence des émissaires du Prince d'Orange, décider le Dey Chaban à faire la guerre aux Anglais, négocier le fameux traité de 1694 relatif aux Concessions d'Afrique[1], et réparer les désordres qu'y avaient causés les hostilités des années précédentes. Après lui, de Clairambault excella à « ménager les affaires et les laisser en termes d'accommodement » ; Durand, Vallière, de Kercy, que leur sagacité et leur souplesse rendaient dignes d'un meilleur sort, durent se résigner à leur tour à suivre les conseils de Maurepas et de Sartine. Il leur fallut « avoir des ménagements pour les corsaires, éviter tout conflit pouvant inquiéter nos marins, et prendre garde de se compromettre en demandant des réparations sans espérance de les obtenir ». Longtemps absorbée par les guerres des successions d'Espagne, de Pologne et d'Autriche, de Sept ans et enfin des États-Unis d'Amérique, la royauté s'habitua à un système de transactions dont le plus grave défaut fut de lui faire perdre tout prestige, et qui n'exempta nos agents ni des avanies ni de la chaîne des bagnes. Quand elle prit le parti, sur les pressantes instances de ces derniers, de montrer dans les eaux d'Alger les vaisseaux de Duguay-Trouin[2], du

1. Voy. t. I, p. 405.
2. Voy. t. II, p. 150.

chevalier de Caylus[1], de Fabry[2], de Sainneville[3], et qu'elle fit des observations timides sur les infractions aux traités, elle ne put obtenir que des promesses vagues. Les efforts de Choiseul-Gouffier, notre ambassadeur à Constantinople, et l'intervention de Vergennes auprès des Gouvernements étrangers, ne parvinrent même pas à garantir nos privilèges commerciaux en Barbarie de l'humeur changeante des Deys. La Révolution arriva, amenant d'autres querelles, et Vallière, écœuré de subir tant d'humiliations sans profit, se décida le premier à prendre une plus fière attitude et à relever la tête. « Il n'y a que deux moyens de subsister à Alger, écrivit alors ce Consul avec une sûreté de jugement que l'on n'osa plus contester, par l'argent ou par la force ; encore le premier moyen ne peut que retarder l'usage du second, incessamment inévitable. »

Si la nouvelle de la chute de la Monarchie fut favorablement accueillie dans la Régence, elle fut utilement devancée par le bruit de nos victoires. Monge commença par faire valoir auprès des Magnifiques Seigneurs « ce qu'il en coûtait à l'Empereur, aux Rois de Prusse et de Sardaigne, pour avoir outragé la nation française par de perfides agressions »[4], La Convention leur parla hautement du respect dû aux anciens traités ; son Envoyé, Rondeau, fut chargé de leur déclarer qu'ils ne devaient plus s'attendre à recevoir de présents de notre part. Ce ton n'était pas de nature à flatter Sidi Hassan ; il sembla ne pas lui déplaire. A la méfiance qui avait altéré, pendant ces dernières années, les rapports des deux pays succéda momentanément une véritable sympathie commandée par le respect, et de fait, pendant que le Gouvernement de la première République fut en état de guerre avec presque toute l'Europe, il trouva dans le Dey d'Alger un ami généreux et un allié fidèle. Les lettres qu'échangèrent avec ce Prince les Commissaires des relations extérieures et les membres

1. Voy. t. II, p. 157.
2. Voy. t. II, p. 279.
3. Voy. t. II, p. 390.
4. Voy. T. II, p. 434.

du Comité de Salut public en donnent une preuve évidente, et nous offrent en même temps un très curieux modèle du style diplomatique à l'époque qui nous occupe. Ce ne sont que protestations de respect et de dévouement, promesses de réciprocité, félicitations pour nos victoires. Notre intérêt nous commande de ménager les Barbaresques, non seulement en raison de notre navigation méditerranéenne, mais encore de l'approvisionnement des blés nécessaires à nos armées, et voilà que Sidi Hassan va au-devant de nos désirs. Il se demande de quelle façon il peut nous obliger davantage, et déclare que « c'est au besoin que doit se faire connaître un véritable ami »[1]. Il nous fait une première avance de 250 000 francs pour solder nos achats de grains à Bône et à Constantine, donne à notre Consul des passeports pour nos navires, permet à nos marins de se ravitailler dans tous ses ports, prescrit à ses corsaires « d'avoir le plus grand respect pour le pavillon tricolore ». Les représentants des Puissances belligérantes ne cessent de lui demander de dénoncer nos traités, ou du moins de conserver une neutralité rigoureuse ; il dédaigne leurs perfides manœuvres, et « supplie le Tout-Puissant de favoriser nos armes ». Il refuse les cadeaux que lui offre Vallière, et nous prête encore un million, sans intérêts, en s'excusant de ne pouvoir faire davantage[2]. Aussi nos « citoyens représentants » adressent-ils à leur « ancien ami » les compliments les plus flatteurs, et le Ministre renchérit-il encore sur leurs félicitations : « Il appartient, lui écrit-il, à des cœurs généreux comme le lien de s'intéresser en faveur de la cause qui a pour elle la raison, la justice et la gloire. Nous sommes flattés de ton amitié, jaloux de la conserver et de te donner des preuves de la nôtre ; nous désirons qu'elle soit éternelle[3]. »

Par malheur un émigré, un traître, viendra troubler cette heureuse harmonie. Meifrund a été condamné pour avoir rempli à Toulon, pendant l'occupation anglaise, des fonctions municipales.

1. Voy. t. II, p. 444.
2. Voy. t. II, p. 459.
3. Voy. t. II, p. 441.

Il est l'intime ami de Sidi Hassan, et celui-ci demande vainement à la France, pour prix de ses services, la grâce de son protégé. Le hasard veut que ce Meifrund soit en même temps le beau-frère du Consul Vallière, et les pressantes instances de ce dernier font suspecter son civisme. Le Ministre Buchot, qui va bientôt solliciter le modeste emploi d'huissier dans les bureaux de son ancien Département, ne comprend pas que résister au Dey, c'est plus que de l'ingratitude ; que l'intérêt supérieur de la patrie domine toute question de personne, et commande d'user de clémence. Que résultera-t-il d'une pareille maladresse ? Le gouverneur d'Alger se lassera d'implorer pour son ami, et c'en sera fait, dès lors, de cette alliance qui ne devait finir « qu'au jugement dernier ». A ce grave dissentiment viendront du reste se joindre certaines questions d'argent qu'il importe de rappeler, et qui, se compliquant chaque jour davantage, ramèneront de part et d'autre la mésintelligence et l'aigreur.

Deux négociants juifs de Livourne, nommés Bacri et Busnach, avaient prêté leur concours dans les opérations de Vallière et de la Compagnie d'Afrique, pour importer sur nos marchés les blés de Barbarie. La dette de la République à l'égard de leur maison était déjà considérable en 1795, et la Convention nationale l'avait largement accrue. Le Directoire avait également tiré parti de ces intermédiaires, mais personne n'avait songé sérieusement chez nous à régler les comptes. Les Juifs avaient fini par réclamer l'appui du Dey pour récupérer leurs avances. D'autre part Jeanbon Saint-André, qui avait remplacé Vallière au Consulat, avait pu constater la duplicité de Bacri, ses intrigues avec le Consul d'Angleterre, et son entente avec les Puissances algériennes dans le but inavoué de profiter de nos dissentiments et de pêcher en eau trouble. Ce fut d'après ses conseils que le citoyen Ramel, Ministre des finances, fut invité à différer le payement de nos créances. On fit donc savoir à Alger que, tout en reconnaissant sa dette, la France n'entendait la payer qu'à son heure et à sa convenance. Mais Bacri était fort habile ; il sut trouver à Paris un protecteur puissant qui défendit ses droits, et proclama la justice

de sa cause. En effet Talleyrand rappela les services rendus par les négociants juifs à nos armées, se plaignit des procédés et de la « négligence coupable » du Directoire à leur égard, et demanda qu'il leur fût témoigné « la meilleure bonne volonté possible ». Ces clients peu estimables auraient été désintéressés sans doute, si l'expédition d'Égypte n'avait pas amené de nouvelles difficultés.

Peu après la prise de Malte, les Algériens furent contraints par le Grand Seigneur de nous déclarer la guerre. Le Consul général fut enchaîné avec tous nos compatriotes, les comptoirs de nos Concessions furent ravagés de fond en comble, et les reïs reprirent l'habitude de pourchasser nos navires. Le Dey, que l'intrigant Bacri avait su intéresser au payement de ses créances, nous réclama l'argent, « jusqu'à la dernière obole », promis naguère par Talleyrand. Ses réclamations pécuniaires devinrent encore plus pressantes après les deux traités de 1800 et de 1801. Nous avions alors comme agent Dubois-Thainville, qui avait fréquenté les Turcs dans différentes missions, et qui joignait à l'expérience consommée des affaires la fermeté requise pour imposer au Divan. Il s'était efforcé d'apprendre à Mustapha tout ce qu'il devait redouter de celui qu'on appelait en Afrique *le général Diable* ; il n'avait pu cependant l'habituer à ne plus recevoir de présents. Bientôt sa situation devint des plus difficiles, et il fallut que Bonaparte parlât à notre intraitable Seigneur sur un ton que personne n'avait osé prendre avant lui. « Dieu, lui dit-il, a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. Je n'ai jamais rien payé à personne, et, grâce à Dieu, j'ai imposé la loi à tous mes ennemis. J'ai détruit l'Empire des Mameluks, parce qu'après avoir outragé le pavillon français, ils osaient demander de l'argent pour la satisfaction que j'avais droit d'attendre. Craignez le même sort, et si Dieu ne vous a pas aveuglé pour vous conduire à votre perte, sachez ce que je suis et ce que je peux faire… Si vous refusez de me donner satisfaction, et si vous ne réprimez pas la licence de vos Ministres, je débarquerai 80 000 hommes sur vos côtes et je détruirai votre Régence. Ma résolution est immuable[1]. »

1. Voy. t. II, p. 504.

Ce n'était pas une vaine menace que faisait le premier Consul. Il était bien décidé à sévir contre Alger s'il n'obtenait pas justice, et l'on peut retrouver la trace de ses dispositions dans une « Note pour le Ministre des relations extérieures » du 18 messidor an X. « J'ai donné satisfaction aux Français, disait-il à Talleyrand, mais malheur à ceux qui, de gaieté de cœur, sont les ennemis de la France !.... Je- préfère effectivement avoir une rupture avec les Algériens et leur donner une bonne leçon, que de souffrir que ces brigands n'aient pas pour moi le profond respect que je suis à même de les obliger d'avoir. » Et plus loin nous lisons encore : « Mon intention est de ne rien souffrir de ces bandits, dont l'existence est un déshonneur pour l'Europe. »

Le Ministre de la marine avait reçu l'ordre de rassembler dans la Méditerranée une escadre de quinze navires, « prête à agir suivant les circonstances » ; enfin l'ambassadeur de la Porte à Paris avait été officiellement informé de nos griefs, « ainsi que de l'impertinence des Barbaresques de vouloir exiger 200 000 piastres, comme si le premier Consul était une de ces petites Puissances dans le cas de marchander leur amitié ». Celui-ci avait résolu, disait-on à Mohammed Ghaleb Effendi, de se venger en s'emparant de toute la côte d'Afrique, et de détruire Alger « sans en laisser pierre sur pierre » Dans la crainte que Mustapha ne prît pas ses déclarations suffisamment au sérieux, Bonaparte lui avait fait porter une lettre plus pressante et plus fière que la première[1]. Il avait cherché à se rendre un compte exact de la situation militaire de la Régence ; il avait interrogé lés voyageurs qui avaient parcouru l'Afrique, en particulier Thédenat[2], fait appel aux lumières de Peyron, Gouverneur de nos Concessions, et de Jeanbon Saint-André,[3], l'ancien Chargé d'affaires du Directoire. On appareillait nos vaisseaux quand la réponse du Dey arriva, aussi

1. Voy. t. II, p. 502.

2. Voy. *Coup d'œil sur la Régence d'Alger*, par Thédenat, Commissaire des relations extérieures à Savone, 1er fructidor an X (*Archives des Affaires étrangères, Alger*).

3. *Mémoire au Ministre*, par Jeanbon Saint-André (*Archives des Affaires étrangères, Alger*).

humble, aussi soumise que les lettres de Bonaparte étaient hautaines[1]. Il fallut ajourner momentanément nos projets, et nous contenter encore de protestations hypocrites. Et pourtant cette querelle d'argent n'était pas près de finir.

La haine du Juif Bacri à notre égard était toujours aussi vivace. Il ne pouvait nous pardonner les lenteurs que nous apportions dans l'apurement de ses comptes ; il s'employait savamment à entretenir contre nous la mauvaise humeur du Dey, et s'entendait avec le Consul d'Angleterre, Macdonnel, pour nous chasser des Concessions. Tantôt il s'abandonnait à des imprécations inqualifiables contre nous, tantôt il accablait notre agent de prévenances. Dubois-Thainville n'était pas dupe de ses intrigues, et il en informa l'Empereur. Celui-ci, tout entier ses plans gigantesques qui allaient bouleverser l'Europe, revint à sa première idée d'une descente en Algérie, et envoya secrètement le commandant Boulin dans la Régence pour dresser des plans de campagne[2]. Il ne fallut rien moins que les graves intérêts qui se débattaient aux Tuileries pour conjurer de nouveau l'orage, et décider Napoléon à oublier « Messieurs d'Alger ».

Après les Cent jours et la chute du premier Empire, le Gouvernement d'Alger méprisait autant la France que le reste de l'Europe. Il ne pouvait être hostile au rétablissement des Bourbons, qui n'avaient pour les Puissances que des intentions bienveillantes. Talleyrand venait de rentrer aux affaires, et nos créanciers juifs, ses protégés, relevaient déjà la tête. Louis XVIII borna sa diplomatie, du moins pendant les premières années, à réclamer du Dey, dans la rédaction de ses lettres, « les formules en style oriental » et « ces expressions de louange et de haute considération dont l'oubli constituait une véritable impolitesse ». Deval, Consul général, reçut les ordres les plus conciliants, et promit à Bacri la prompte liquidation de ses affaires. Bien que, de part et

1. Voy. t. II, p. 504.

2. *Reconnaissance générale des villes, forts et batteries d'Alger, pour servir au projet de descente et d'établissement définitif dans ce pays,* par le commandant du génie Boutin, 1808 (*Archives du dépôt général de la guerre*).

d'autre, on semblât désirer « la bonne intelligence », et qu'on parût d'accord pour transiger avec ce négociant, notre agent ne put éviter les réclamations d'Hussein, cessionnaire des fameuses créances en litige[1]. Il crut bien faire en conservant une attitude que devaient condamner les leçons du passé, et ne s'aperçut pas que sa condescendance exagérée devait lui attirer forcément de nouveaux déboires. L'article IV de la Convention du 28 octobre 1819 avait arrêté à sept millions la dette du Gouvernement français, mais il avait laissé à ceux de nos nationaux qui se trouvaient eux-mêmes créanciers de Bacri le droit de mettre opposition au Trésor, pour une valeur égale à leurs prétentions. Quatre millions et demi furent payés à la maison juive, le reste fut versé à la Caisse des Dépôts. Mais bientôt le Dey s'éleva contre cette manière d'agir ; il contesta nos droits séculaires au sujet des Concessions, épilogua sur nos traités, permit à tous ses corsaires de faire la chasse à nos bâtiments, et refusa de reconnaître le pavillon romain dont nous étions les protecteurs[2]. Deval fut accusé de détourner les fonds du Consulat et de fortifier nos comptoirs. Grâce à sa faiblesse coupable, il put voir de jour en jour grandir les prétentions d'Hussein et redoubler son insolence. Celui-ci se flatta ouvertement « d'être soutenu par une haute Puissance », et donna libre cours à son exaspération, le 30 avril 1827, en osant lever la main sur le représentant du Roi.

Nos lettres montrent que la France fit alors quatre tentatives de conciliation avant de venger cette injure[3]. Mais le Dey se souvint sans doute d'avoir impunément bravé l'Angleterre quelque temps auparavant ; il refusa toute satisfaction, toute excuse. Il fallait patienter encore, subir la plus humiliante des avanies, courber encore une fois le front devant le moins civilisé des Princes, ou frapper en Afrique un coup terrible et décisif ; Polignac eut le courage de prendre ce dernier parti[4]. La vieille monarchie des

1. Voy. t. II, p. 555.
2. Voy. t. II, p. 557.
3. Voy. t. II, p. 563 à 566.
4. Voy. t. II, p. 567.

Bourbons, à la veille de disparaître, débarrassa l'Europe d'un royaume de corsaires, de forbans et d'exploiteurs. En partant pour l'exil, elle emporta la noble satisfaction d'avoir soulagé l'humanité par la plus légitime des conquêtes, et enrichi d'un fleuron la couronne de France avant de la déposer.

La Convention du 5 juillet 1830, qui nous livra la capitale de la Régence, stipula le bannissement de son dernier Souverain. Hussein partit donc pour Naples avec sa suite, mais il ne garda pas l'attitude d'un Musulman soumis aux secrets destins de Dieu. C'est du moins ce qui résulte des dernières correspondances que nous allons publier. Il écrivit à Louis-Philippe, à Casimir Périer, au duc de Broglie, non pas tant « pour consoler son âme attristée » que pour obtenir une pension du Gouvernement[1]. Pendant ce temps on apprit à Paris qu'il s'efforçait d'entraver secrètement les progrès de notre conquête, de provoquer la révolte des Arabes et de reconquérir son trône. Vaincu, le dernier Seigneur d'Alger osait implorer la générosité du vainqueur dans le dessein de l'exploiter ! Suivant un penchant inné chez tous les infidèles, il combattait encore, par ses conseils hypocrites, la domination chrétienne !

IV

LES CORSAIRES BARBARESQUES Et L'ESCLAVAGE DES CHRÉTIENS. LES CONSULS DE FRANCE A ALGER.

On ne saura jamais dire tout ce que les Algériens ont pendant ces trois siècles, accumulé de violations du droit des gens, d'exactions, d'avanies et de brigandages, avec l'unique dessein de s'enrichir de nos dépouilles, dans le vaste champ qui s'étend des côtes de la Sicile aux rivages de la Hollande. Dans le cadre trop étroit où nous avons indiqué les efforts tentés par la France pour vivre en paix avec eux, nous n'avons pu donner malheureusement qu'une faible idée de cette politique intérieure et de cette diplomatie constamment dominées par une cupidité sordide, et

1. Voy. t. II, p. 570 et suiv.

des honteux exploits de cette bande de voleurs. La course musulmane, organisée à ses débuts comme une légitime défense pour lutter contre celle des chevaliers chrétiens, est devenue dans la Régence une institution permanente ; c'est son principal revenu, officiellement inscrit au budget de l'État. Il faut que chacun en vive, et comme ce sont nos marins qui naviguent le plus souvent dans la Méditerranée, ce sont eux qu'on rançonne le plus. De François Ier à Charles X on voit ce petit peuple de pirates s'enrichir sans commercer, construire des bâtiments dans le seul but de courir sus à nos navires, et braver les périls avec une audace incroyable, pour assouvir, comme le dit Ovide :

Et vim et amorem sceleratum habendi.

Si les anciens nous apprennent qu'il y a eu de tout temps des pirates, et si le P. Dan rappelle avec raison les efforts de Pompée et de Jules-César pour triompher des brigands de la mer, jamais l'histoire n'a connu de société persistant aussi longtemps dans son insolente industrie. Ni les Frères de la Côte, ni les Boucaniers de Saint-Domingue, ni les Aventuriers-flibustiers des Indes ne peuvent être comparés aux reïs de la Régence d'Alger. Dans la plupart des traités passés au moyen âge avec les Princes africains, on a bien stipulé la sécurité des personnes et la liberté des transactions, mais avant tout l'entente a été commerciale, et les chrétiens ont été les premiers à l'interrompre. Malte est devenue de Bonne heure le centre d'expéditions de certains Génois fameux, « voire même de seigneurs de France », comme dit Froissard dans ses Chroniques, qui sont venus s'abriter sous les bannières bénies de la Papauté pour faire la chasse aux mécréants, et surtout pour trouver leurs moyens d'existence dans la continuation des croisades.

Après la découverte de l'Amérique et l'expulsion des Maures d'Espagne, la piraterie s'est développée avec une telle rapidité dans le bassin de la Méditerranée qu'elle a amené les Portugais à s'établir à Ceuta, les Espagnols à Oran ; les plus redoutés corsaires sont déjà ceux de Barberousse, et les navigateurs andalous,

provençaux ou italiens ont tous appris à éviter leurs « côtes inhospitalières ». Avant l'époque où la Cour de France recherche l'appui du Croissant pour combattre les Espagnols, nous avons eu souvent à nous en plaindre, et nous avons dû réclamer l'insertion de l'article II dans les Capitulations de 1535.

Cet article est ainsi conçu :

« Quoique les corsaires d'Alger soient traités favorablement lorsqu'ils abordent dans les ports de France où on leur donne de la poudre, du plomb, des voiles et autres agrès, néanmoins ils ne laissent pas de faire esclaves les Français qu'ils rencontrent, et de piller les biens des marchands, ce qui leur ayant été plusieurs fois défendu sous le règne de notre aïeul, de glorieuse mémoire, ils ne se seraient pas amendés ; bien loin donner mon consentement à une pareille conduite, nous voulons que, s'il se trouve quelque Français fait esclave de cette façon, il soit mis en liberté et que ses effets lui soient restitués, et si, dans la suite, ces corsaires persistent dans leur désobéissance, sur les informations par lettres qui nous seront données par Sa Majesté, le Beylerbey qui se trouvera en place sera dépossédé, et l'on fera dédommager les Français des agrès qui auront été déprédés. Et comme jusqu'à présent ils ; ne se sont pas beaucoup souciés des défenses réitérées qui leur ont été faites à ce sujet, l'Empereur de France ne les souffrira pas sous ses forteresses, leur refusera l'entrée de ses ports, et les moyens qu'il prendra-pour réprimer leurs brigandages ne donneront aucune atteinte à notre traité et à notre amitié... etc. »

Ces vassaux indisciplinés de la Porte ottomane, dont nous sommes autorisés à venger nous-mêmes les injures, ont redoublé d'exigences à l'égard de nos nationaux, le jour où se sont relâchés nos liens avec le Grand Seigneur. Il faut que tout plie devant eux, et que nos pavillons s'abaissent quand leurs galères les rencontrent. Taxer les mers comme leur domaine, traquer tous les navires chrétiens, s'emparer des cargaisons, vendre équipages et passagers, exiger des armateurs des donatives hors de coutume, utiliser enfin les prétextes les plus futiles pour « avaniser » nos marins, voilà l'unique objet des préoccupations des reïs de Barbarie. Qu'on ne leur parle pas de marchandises de contrebande de droit des neutres, d'immunités consulaires ; ils n'ont jamais connu les Coutumes de la mer, ni les *Compilations de Wisby*, ni

même le droit maritime de la Ligue hanséatique. En fait de législation, ils n'ont appris qu'à suivre les conseils de leur fantaisie ; en fait de diplomatie, qu'à rechercher toujours non des alliés, mais des ennemis.

On se demande en vérité comment une peignée de renégats chassés de leur patrie, dignes d'y subir peut-être le dernier supplice, a pu tenir si longtemps en échec la navigation des premières Puissances de l'Europe. La chrétienté, il est vrai, peut se reprocher d'avoir brigué parfois leur alliance, et d'avoir en quelque sorte encouragé la piraterie en se servant des corsaires algériens dans la plupart de ses guerres maritimes. Combien de gratifications leur avons-nous données nous-mêmes, pour les décider à rompre avec nos ennemis les Anglais et les Hollandais ? Cela s'appelait « les rendre favorables à nos intérêts ». On devait pourtant se rappeler à la Cour le voyage qu'avait fait en Provence, en 1543, le second fondateur de la Régence. Keir-ed-din était venu à Marseille avec une flotte de 150 navires, pour aider François Ier à chasser les Espagnols de Nice. Il avait hiverné à Toulon avec les écumeurs de mer qui composaient ses équipages, et s'était montré l'hôte le plus exigeant qu'il fût possible d'avoir. Il avait ravagé nos côtes, imposé et taillé à merci les habitants. Doté par François Ier de 50 000 ducats par mois, il s'était trouvé bien chez nous et n'avait plus songé à s'en aller. « Le Roi, dit Sandoval, avait « introduit dans sa vigne la bête la plus sauvage qu'il y eût « au monde. » On avait craint un moment qu'il ne vendît Toulon à la maison d'Autriche, et il avait fallu lui compter 800 000 écus de France pour avoir la satisfaction de le voir partir.

C'est assurément l'une des choses les plus tristes à considérer dans l'histoire de l'Europe que le règne de la piraterie si honteusement accepté et subi par les nations civilisées. Il faut lire les ouvrages du bénédictin Haëdo, les relations des PP. Dan, de la Faye, Hérault et Comelin, l'Odyssée de René des Boys et d'Emmanuel d'Aranda, les récits d'illustres captifs comme Michel Cervantès, pour se faire une idée de l'esclavage auquel étaient condamnés les chrétiens dans les bagnes d'Alger. Ils nous en ont

laissé d'effroyables peintures : exposition publique, vente à l'encan, travaux sur les galères ; pour nourriture dix onces de pain, de l'eau et des olives ; pour logement un bouge bas et sombre ; pour vêtements d'ignobles haillons ; aux pieds de lourdes chaînes ; les plus grossières injures prodiguées avec le plus insolent mépris ; les châtiments les plus barbares infligés pour les moindres fautes. Bien que les PP. Rédemptoristes semblent s'être attachés à inspirer la pitié pour recueillir plus d'aumônes, on n'en est pas moins obligé de constater que la situation des captifs était exploitée de la plus odieuse façon. « Notre courage s'épuisait, dit l'immortel Cervantès, à la vue des cruautés qu'Hassan exerçait dans son bagne. Tous les jours un supplice nouveau, tous les jours un captif suspendu au croc fatal ou empalé, et cela sans motif, uniquement pour satisfaire la soif de sang naturelle à ce monstre, et qui inspirait même de l'horreur aux bourreaux. »

On nous a montré les patrons s'appliquant à découvrir de quelle rançon les esclaves pouvaient être taxés par eux. Parmi ceux-ci les plus considérables étaient les plus maltraités. Ils étaient forcés de bâtir, de ramer, de creuser la terre, de porter de pesants fardeaux. Ils étaient bien rares ceux qui, comme saint Vincent de Paul à Tunis, convertissaient leur maitre et recevaient leur abjuration en recouvrant leur liberté. Les reïs avaient poussé l'audace jusqu'à fonder à Livourne, avec l'autorisation du Grand Duc de Toscane, un entrepôt où ils venaient déposer les chrétiens capturés par eux, et susceptibles d'obtenir leur liberté en payant rançon. Ils avaient encore une station aux îles du Cap Vert, pour être plus à même, disaient-ils, d'arrêter les galions des Indes.

Le rachat des captifs s'accomplissait de deux manières : par la rédemption publique, qui se faisait après chaque traité, aux frais de la nation à laquelle les prisonniers appartenaient, ou bien par l'entremise des religieux de l'ordre de la Trinité et de celui de la Merci. De 1198, date de la fondation de leur Institut en France, à 1789, les Trinitaires seuls rachetèrent plus de 900 000 esclaves. Mais on ne peut énumérer toutes les difficultés qui entouraient les Pères dans l'accomplissement de leur mission, les longueurs,

les supercheries auxquelles on avait recours afin d'en tirer plus d'argent[1], et les dangers qu'ils couraient au moindre bruit qui venait du dehors. Plusieurs furent indignement jetés en prison ou mis à mort, d'autres furent gardés comme otages, parce que, trompés par les injustes calculs des marchands d'esclaves, ils étaient obligés d'emprunter en partie les sommes qu'on exigeait d'eux. La rançon une fois payée, et cette rançon variait de 150 à 6 000 livres par tête, ils devaient acquitter une foule de redevances supplémentaires à titre de droits divers, 10 0/0 pour la douane, 15 p. pour le Dey, 4 p. pour le Secrétaire d'État, 7 p. pour le Capitaine du port, 17 p. pour le gardien du bagne. Afin de donner une idée des chiffres auxquels ces exactions pouvaient faire élever le prix du rachat, nous dirons qu'en 1719 une jeune enfant de douze ans, la petite-fille du Lieutenant général du Bourk, ayant été capturée par les Algériens avec trois personnes de sa suite, ses parents furent obligés de payer 75 000 livres pour obtenir sa délivrance.

Au reste la sollicitude des PP. Rédemptoristes ne se bornait pas à racheter les malheureux esclaves après avoir recueilli des aumônes ; ils visitaient dans leur captivité ceux qu'ils n'avaient pu affranchir ; ils les maintenaient dans leur foi, pansaient leurs plaies, administraient leurs affaires, entretenaient leurs espérances. Rien ne les rebutait dans l'exercice de leur œuvre ; leur dévouement croissait au contraire avec les outrages ; il se fécondait par l'avanie[2].

Dans leurs tribulations, les victimes des corsaires d'Alger avaient aussi des protecteurs dont l'influence était grande, et dont l'établissement était encore dû à la France : c'étaient les Vicaires apostoliques. Leurs fonctions répondaient aux intentions généreuses de l'homme de bien qu'on appelait Monsieur Vincent à la Cour de Louis XIV, et qui avait obtenu de la duchesse d'Aiguillon

---

1. *Traité passé entre le Pacha d'Alger et l'Ordre de la Trinité,* le 1er mars 1613, pour protéger les « Pères de l'Aumône » et réglerles droits de rachat.

2. Voy. *Les victoires de la charité*, par le P. Hérault, de l'Ordre de la Trinité (Paris, 1720), — *Histoire de l'Ordre de Notre-Dame de la Mercy, institué pour la rédemption des captifs* (Paris, 1691), — *Ordre de la procession des captifs rachetés au Royaume d'Alger en 1750 par les chanoines réguliers de l'Ordre de la Trinité dits Mathurins* (Paris, 1750).

la fondation de 3 500 l. de rente, pour l'assistance des esclaves de la Régence. Occupés du matin au soir à consoler ces derniers, combien de fois nos missionnaires furent-ils appelés à intervenir en leur faveur ou à partager leur sort ! Combien de fois, contraints de vive force de gérer le Consulat en l'absence de nos agents, ont-ils apaisé les querelles et servi nos intérêts par leurs intelligents efforts ! Les correspondances consulaires, que l'on trouvera signalées dans le cours de cet ouvrage, relatent les services éminents et désintéressés des PP. Barreau, Dubourdieu, Le Vacher, Montmasson, Bossu, Groiselle et bien d'autres, qui durent supporter les uns l'odieux supplice de la bouche du canon, les autres une injuste captivité. Ce fut pour seconder son « œuvre des esclaves » que le fondateur des Lazaristes acquit, en 1646, la charge du Consulat d'Alger, et qu'il la fit gérer par ses propres mandataires. Dans sa pieuse erreur, il crut que les qualités d'un Consul pouvaient être compatibles avec celles de ses religieux. L'expérience ne dura pas, et, en 1669, Colbert fit indemniser la Mission. Mais les Vicaires apostoliques n'en demeurèrent pas moins les coadjuteurs officieux de nos agents, et les aidèrent jusqu'à la fin à accomplir leurs devoirs. Il nous reste maintenant à montrer quelle situation les Consuls de France avaient auprès des Puissances d'Alger.

De tous les postes en pays musulman, Alger était sans contredit le plus épineux. Dans les Échelles de Tunis, de Tripoli et de Syrie, le commerce français était considérable ; dans la Régence, au contraire, il était pour ainsi dire nul. C'était, nous l'avons dit, une ville de guerre, une place d'armes de forbans. Il en résultait forcément que nos agents, avec le mince casuel de leur chancellerie, ne pouvaient faire honneur à leurs affaires.

Que l'on juge de leurs embarras : Longtemps ils n'ont pour salaire que les *droits de Consulat* déterminés par la Chambre de commerce de Marseille, et ne relèvent que de cette institution pour tout ce qui regarde leurs dépenses. Ce n'est qu'en 1691 que le Roi leur attribue un traitement fixe de 6 000 l., porté successivement à 7000 en 1702, à 15 000 en 1779, à 18 000 en 1804,

à 24 000 en 1824. Jusqu'à la Révolution, ils sont dans un état d'infériorité déplorable à l'égard de leurs collègues de Hollande et d'Angleterre. Obligés d'avoir à la ville une maison bien entretenue, qu'ils louent 2 000 l. à un reïs, et une habitation à la campagne, « non pour les plaisirs qu'on y peut prendre, mais pour ne pas paraître moins que la nation anglaise », ils ont de plus à leur charge un grand nombre d'esclaves français et étrangers, qui viennent réclamer comme un droit leur subsistance quotidienne, et transforment le Consulat en bureau d'assistance publique. Or en 1690, c'est le Dey lui-même qui s'en vante, on compte 36 000 captifs inscrits sur les registres du Divan ! Les appointements de nos représentants ne sont payables qu'à Marseille, et il leur faut subir une perte de 34 % sur le change des espèces, le nolis et l'assurance. La Chambre leur alloue 300 l. pour s'installer, mais il est nécessaire d'en dépenser 5 000. Ils doivent faire souvent des avances, distribuer des cadeaux en nature et en argent, acheter les bonnes grâces des principaux fonctionnaires, régaler tous les chrétiens à la Noël, à Pâques, à la saint Louis, enfin avoir table ouverte pour les officiers étrangers. Aussi les gratifications que la Cour leur accorde sont-elles absolument insuffisantes pour les consoler de leurs peines, ou pour réparer les brèches de leur fortune personnelle. A Marseille, on leur marchande les subsides et on contrôle leurs libéralités avec une parcimonie blessante. Il n'est pas un de nos Consuls qui ne cherche à faire comprendre à « Messieurs du commerce » que l'Échelle d'Alger ne ressemble à aucune autre ; qu'il n'est pas facile de soumettre aux Capitulations des gens qui tirent la barbe aux Envoyés du Grand Seigneur et qui déchirent ses Commandements ; qu'il ne faut pas considérer leurs dépenses comme une charge, mais plutôt comme le prix de la liberté de la Méditerranée et la cause principale des bénéfices de la navigation.

« Si quelqu'un de vous, Messieurs, leur écrit Durand en 1705, pouvait être témoin des mouvements que je me donne, des risques que j'encours et des difficultés de toute nature auxquelles je suis condamné, peut-être connaîtriez-vous ce que c'est qu'Alger,

et chercheriez-vous les occasions si ce n'est de faire du bien, du moins de dédommager un pauvre diable qui vous sert avec zèle, dans un pays où rien ne se fait qu'en donnant. »

Leur correspondance n'est qu'une suite de lamentations pitoyables sur les avanies dont les abreuvent les Algériens. On y voit le sombre tableau de tout ce qu'on peut souffrir dans ce « séjour de patience ». C'est Bartholle expulsé dès 1561 ; de Vias jeté en prison pendant huit mois entiers ; le P. Barreau, le premier Consul lazariste, mis aux fers et soumis à toutes sortes d'épreuves ; c'est le P. Le Vacher se plaignant d'être traité comme un otage ; Lemaire, « endetté jusqu'aux dents », accablé des « chagrins mortels » que le Dey lui cause tous les jours, essuyant trois fois la peste et la menace de la bouche du canon, suppliant les Députés de la Chambre « d'envoyer l'un d'eux à Alger pour voir de quelle façon l'on y gagne son pain », « avalant chaque jour mille couleuvres », et déclarant ne pas pouvoir rester plus longtemps « dans ce labyrinthe ». L'Inspecteur du commerce lui reprochera de trop aimer « à avoir la main garnie »[1], et pourtant on le verra plus tard réduit à la mendicité et mourant à l'hôpital. C'est encore de Clairambault demandant d'aller dans un poste « où l'on puisse y trouver quelques douceurs » ; Durand se disant « désarmé, comme ses prédécesseurs, devant les brigues de nos ennemis, et las de voir diminuer le bien de ses services par des discussions sordides » ; Baume contraint d'emprunter à 6 0/0 par mois, et déclarant qu'il faut être diable ou saint pour vivre à sa place. De Jonville se plaint de « sa pesante chaîne, terminée par un billot du poids de cent livres », Thomas, de l'inutilité de ses efforts, Taitbout des intrigues anglo-juives, Perou « des moyens qui lui manquent pour se défendre contre la vile canaille ». Enfin Vallière parle toujours de « nécessités impérieuses », de ses avances montant à 50 000 l., et de son intention d'aller respirer « un air moins orageux ». Jeanbon Saint-André, Moltedo, Dubois-Thainville, Deval ne peuvent éviter les insultes ou l'expulsion

1. Voy. *Archives des affaires étrangères.* Correspondance de Lebret (Inspection du commerce de Marseille).

de la Régence. Dusault, plus façonné que les autres aux rapports difficiles avec les Barbaresques, et dont nous avons rappelé les missions aussi laborieuses que fécondes, n'est pas toujours satisfait. Tous se plaignent de la pénurie dans laquelle on les abandonne à Alger, où la considération est proportionnelle à la dépense. Il faut savoir profiter « du bon quart d'heure », contenter 12 000 Janissaires, composer avec tout le monde, et répéter sans cesse le proverbe arabe : L'espérance est la clef de la consolation. « Quand on veut leur montrer humainement les « choses, écrit Lemaire, ils vous imposent silence ; si on les représente avec fermeté, ils crient comme des harengères, et vous font essuyer des duretés qu'il faut avaler doux comme miel, sans seulement avoir le temps de s'expliquer. »

Un jour le Dey impute à nos Consuls les fuites d'esclaves à bord de nos navires, il leur impose des drogmans, les force à lui baiser les mains ; il se plaint une autre fois de l'insuffisance de leurs cadeaux, de l'ignorance de nos Secrétaires-interprètes ; il les querelle tantôt sur les passeports, tantôt sur le droit de visite, tantôt sur les pavillons neutres. C'est une réclamation d'esclave, un bâtiment insulté, une cargaison pillée, un chebek échoué sur nos côtes, une demande de matériel de guerre provenant de nos arsenaux, une réquisition de navires pour emporter des présents à Constantinople. Tout est prétexte à dispute. Tel, parmi nos agents, est accusé de fournir des armes aux Espagnols d'Oran ou aux Tunisiens assiégés ; tel est brutalisé pour avoir osé passer devant la Jenina sans avoir ôté son chapeau, ou pour avoir pris la défense de « ces scélérats d'Intendants de Toulon ». Toujours des dénis de justice, toujours l'âpre dessein de nuire à nos affaires et de décourager nos Consuls. On les a traités le matin « d'exemples de leurs pareils », et le soir ils seront « capables des plus fourbes diableries ». « Ce qui est mangé est mangé, leur dit-on quand ils réclament une prise en invoquant les traités. Quand on a fait cuire une poule et que le vent a dispersé ses plumes, comment s'y prendre pour les rassembler ? »

On ferait des volumes avec les listes des présents qu'ils

donnent le jour de leur installation, et dans toutes les circonstances où nos intérêts sont en jeu. Ce sont des brocarts de Lyon, des draperies de Sedan et d'Elbeuf, des étoffes de satin et de velours, des fusils, des pistolets, des télescopes, des tabatières, des martres zibelines, des bijoux, des lances et des sabres, des horloges à carillons, des montres à réveil, des meubles du plus grand prix. Sanson Napollon et Dusault en répandent à profusion. La Chambre de Marseille fait distribuer des confitures, de la parfumerie et des épices ; les Compagnies concessionnaires d'Afrique des provisions de fruits, de sirops et de liqueurs. Pendant le XVIIe siècle, nos Consuls sont obligés, en arrivant à Alger, de donner des cadeaux pour une valeur de 5 000 l. ; ce chiffre s'élève à 6 400 l. en 1742, à 13 200 l. en 1763, à 16 600 l. en 1774, à 48 500 l. en 1791, à 60 000 I. en l'an III, à 80 000 l. en 1805, à 160 000 l. en 1811, à 113 000 l. en 1816. Il en faut pour le Dey, les Secrétaires d'État, l'inspecteur des haras, l'Agha de la Milice, le capitaine du port, le receveur du fisc, l'intendant et le chef des cuisines du palais, les portiers, les truchemans et environ cent trente Seigneurs de moindre importance. Parmi ces derniers l'on compte le Caïd-el-zebel, chargé de la propreté des rues, le chef des maçons, le barbier du Dey, les garde-côtes, les bombardiers, les fontainiers, les calfats, les gardiens des bagnes, et même les sbires des esclaves. On doit prendre les commissions des membres du Divan, prévenir leurs désirs ou s'enquérir avec soin du goût de chaque intéressé. Encore les Algériens se récrieront-ils souvent sur la valeur ou la qualité des articles, ce qui fera dire à Lemaire « qu'il y a moins d'humiliation à recevoir en France une aumône de cinq sols qu'on n'en essuie ici en donnant tout son bien ». Et l'on ne nous rendra jamais que quelques chevaux arabes, dont il faudra payer le transport jusqu'à Versailles, quelques peaux de tigres ou des mouchoirs brodés ! La seule gracieuseté faite à nos Envoyés, quand ils entreront dans la rade, sera de recevoir à leur bord des vivres pour trois jours !

Que, dire encore des soucis que nous donnent sans cesse à Alger les intrigues des Consuls anglais ? Ils sont là, guettant les

occasions de nous ravir notre suprématie, distribuant à pleines mains les piastres et les cadeaux afin de tirer parti de nos moindres hostilités, et de se faire adjuger, nos comptoirs privilégiés pour approvisionner Port-Mahon et Gibraltar. Ils représentent la France comme vaincue sur terre et sur mer, avec une marine aux abois et des finances dilapidées ; ils accablent les Seigneurs de prévenances, font des illuminations les jours de fête des Algériens, s'alarment de la plus légère faveur accordée sans leur concours. De 1580, époque où John Tipton, délégué de la Turkey Company, est venu s'installer à côté de nous dans la Régence, jusqu'en 1830, date à laquelle le Cabinet de Londres a exigé de nous des garanties de désintéressement, et répondu par une attitude menaçante aux bruits et aux préparatifs de notre expédition, nos agents les ont vus tout oser et tout prétendre. S'ils parviennent à « balancer l'Anglais », et à faire respecter au moins moralement notre pays par le Gouvernement fanatique et brutal des Deys, ce n'est, répétons-le, qu'au prix de labeurs auxquels aucun de nos rivaux n'a pu se résigner. Toutes les nations maritimes de l'Europe ont eu à se plaindre d'Alger, mais c'est en vain qu'elles ont tenté, l'une après l'autre, de vaincre le fléau d'Afrique. Nous allons parler de leurs entreprises, et l'on appréciera mieux encore, après ce dernier chapitre, la grandeur du rôle de la France à la fin de la Restauration, et le glorieux service qu'elle a rendu à la cause de l'humanité.

V

TENTATIVES DES DIVERSES PUISSANCES DE L'EUROPE AVANT 1830 POUR CHÂTIER LES ALGÉRIENS.

Nous devons remonter au commencement du XVIe siècle pour rencontrer la première expédition dirigée contre les Musulmans d'Alger. On ne doit pas s'occuper, en effet, de la campagne des Génois assistés du duc de Bourbon en 1390 ; elle se rattache à l'histoire de nos anciennes relations avec la Régence de Tunis,

qui fera l'objet d'une étude spéciale. Nous avons eu déjà l'occasion de rappeler les efforts des Espagnols pour disputer le pays aux Arabes, les exploits de Pedro Navarro, du cardinal Ximénès et de Diego de Vera ; il n'y a pas lieu d'y revenir. En réalité, la lutte de la chrétienté contre le Gouvernement des Barberousse et de leurs successeurs a commencé avec Hugo de Moncade en 1518, un an après la fondation de la Régence ; elle a été poursuivie dans la suite, avec un égal acharnement, par l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la République de Venise, les États-Unis et surtout la France. Ce sont des motifs, très divers qui firent échouer la plupart des entreprises de ces Puissances ; mais la raison qui les inspira fut la même. Quand les États européens s'aperçurent que leurs flottes isolées étaient insuffisantes pour réprimer la piraterie algérienne, ils résolurent d'associer leurs forces maritimes contre l'ennemi commun. Ce fut, au commencement de ce siècle, l'origine d'un projet d'alliance assez curieux, sur lequel nous aurons à revenir, et qui présente plus d'un rapport avec les plans, plus modernes, d'une ligue contre l'esclavage.

Tous les historiens d'Alger ont rappelé en détail la malheureuse entreprise des Espagnols en 1541, l'imposante armada commandée par Charles-Quint en personne, avec ses 200 vaisseaux, ses 70 galères et ses 25 000 hommes de débarquement, et la tempête effroyable qui dispersa la flotte ou brisa les navires contre les rochers[1]. Cette croisade, prêchée par le Pape Paul III lui-même, semblait devoir anéantir tous les pirates barbaresques ; elle ne fit qu'exalter leur haine contre les étrangers. Cinq fois l'Espagne tenta de réparer ce désastre, et, par une fatalité qu'on a peine à concevoir, elle subit autant de revers. André Doria parut devant Alger en 1601 avec 70 vaisseaux, et ne put même pas débarquer. L'escadre d'O'Reilly, préparée et dirigée avec une grande habileté en 1775, par ordre de Charles III, dut remettre à la voile sous le feu des assiégés. En 1783 et 1784, de nouveaux armements, commandés par dom Angelo Barcelo, furent destinés à châtier

1. Voy. *Les corsaires barbaresques* par l'amiral Jurien de la Gravière, p. 43 et suiv.

les ennemis de la Péninsule. Alger fut bombardé à deux reprises, 400 maisons furent atteintes, sans que le Divan parût le moins du monde intimidé, et les Espagnols ne parvinrent à lui arracher un traité, l'année suivante, qu'aux conditions les plus dures. Enfin la ville d'Oran, la conquête de Ximénès, ne put même pas être conservée. Retombée une première fois entre les mains des Maures en 1708, pendant la guerre de la Succession, elle fut réoccupée vingt-trois ans après, grâce aux qualités stratégiques du comte Montemart, mais pour être abandonnée de nouveau en 1792.

Si nous passons maintenant en revue les sommations faites au Divan d'Alger par les Anglais, nous voyons ces derniers réclamer un traité de paix dès 1655, tenter un débarquement dans le port de Bougie en 1671, venger les humiliations du Consul Stanifford en 1749, et exiger par l'organe de l'amiral Keppel des réparations d'honneur. En 1804, nous retrouvons dans la rade leurs bâtiments de guerre, pour appuyer les négociations de l'amiral Nelson. Ils y reviennent en 1816, pour requérir l'abolition de l'esclavage des chrétiens à l'aide des bombes de Lord Exmouth, et en 1824, pour imposer avec les canons d'Harry Neale le respect dû au Consul Macdonnel.

Quant aux États-Généraux de Hollande, ils vinrent redresser leurs griefs en 1662, avec l'amiral Ruyter assisté de sept vaisseaux armés. A leur tour les Danois envoyèrent pour les défendre le contre-amiral de Kaäs en 1770, l'amiral Hoogland en 1772 ; Venise s'efforça vainement de se faire rendre justice, en 1767, avec Angelo Emo ; enfin les États-Unis cherchèrent à garantir leur commerce contre les reïis, en 1814, avec Shaler et Decatur[1].

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas eu moins de cinquante-neuf traités ou confirmations de traités avec la Régence, et nous avons à mentionner quinze expéditions militaires. L'une fut faite par un archevêque, qui se souvint sans doute des encouragements donnés par la Papauté à ce genre de croisade ; une autre fut accompagnée d'un débarquement, celle du duc de Beaufort en

1. Voy. *Esquisse sur l'État d'Alger,* par Shaler (Paris, 1830).

1664, deux de bombardements dirigés par Duquesne en 1682 et 1683, par d'Estrées en 1688. Trois fois nous essayâmes de nous installer sur le territoire algérien. Charles IX voulut y trouver un trône pour Henri d'Anjou, Louis XIV tenir une garnison à Jijelli, Napoléon Ier recommencer l'expédition d'Égypte[1]. Il est certain que la question d'Alger préoccupa presque tous nos ministres, et que les Concessions d'Afrique, estimées 120 000 l. à l'actif immobilier des Compagnies marseillaises, furent toujours considérées comme infiniment plus précieuses aux yeux de nos hommes d'État. Tantôt ce fut Richelieu qui négocia avec les chevaliers de Malte, les plus anciens ennemis de l'Odjak, pour établir dans leur île un de nos postes militaires afin de contenir les reïs, tantôt ce furent Mazarin et Colbert qui, pour arriver aux mêmes fins, accueillirent les propositions des armateurs provençaux pour s'emparer de file de la Galite[2]. La possession de Tabarque fut particulièrement l'objet des convoitises de la Cour. En 1724, le voyageur et diplomate Peyssonnel en conseilla l'acquisition ; en 1731, le Roi envoya à Gènes un agent secret, Fougasse, pour traiter cette affaire avec le Consul Coutlet, et pour convenir d'un prix de vente avec Jacques Lomellini, propriétaire de cette île. Ce serait, écrivit alors le chevalier de Caylus à Maurepas, le plus sûr moyen de se faire respecter et craindre en Barbarie[3]. » Le jour où le Bey de Tunis, mis au courant de nos projets, s'empara de vive force du comptoir génois, un courageux officier, de Saurins, fit approuver à Versailles, en 1741, son dessein de l'assiéger, et ce fut dans les bureaux de la marine que furent concertés les plans de la malheureuse entre prise dans laquelle il dut périr,

1. Voy. *Mémoires pour détruire Alger*, contenant la description avec plans du port et des murailles, et la proposition d'un débarquement à deux lieues à l'ouest de la ville, par le capitaine Lefort, 1763 (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B7 392). — *Projet d'expédition contre la Régence d'Alger,* par Jeanbon Saint-André, 1802 (*Archives historiques de la guerre. Algérie*).

2. Voy. *Moyens faciles pour brider la Barbarie et accroître le commerce* (*Archives des Affaires étrangères Consulat d'Alger*).

3. *Lettre du chevalier de Caylus au comte de Maurepas,* le 25 septembre 1731 (*Archives coloniales de la Marine*).

comme Sanson Napollon en 1633[1], les armes à la main.

On pouvait espérer que tant d'efforts réitérés pour pacifier la Méditerranée finiraient par imposer aux maîtres de la Régence ; on se trompait. Leur insolence augmentait après chacune des manifestations de l'impuissance de l'Europe. Les bombardements mêmes de Duquesne, que Voltaire a tant vantés, n'avaient d'autre résultat que de coûter vingt-cinq millions, et d'ensevelir un certain nombre d'assiégés sous les débris de leurs maisons. Encore notre Lieutenant général désobéissait-il à Louis XIV, qui lui avait donné l'ordre formel de débarquer des troupes, de faire sauter la ville et de rendre le port à jamais impraticable. A peine étions-nous partis qu'Alger renaissait de ses cendres, plus puissante qu'auparavant, et que l'on voyait les corsaires repeupler leur métropole. Il était inutile de leur montrer les verges, et de promener devant leurs côtes des escadres pour les châtier ; ils ne désarmaient pas, mais ils changeaient d'ennemis. Toutes les nations maritimes de la chrétienté étaient ainsi, l'une après l'autre, victimes des Seigneurs barbaresques, et se trouvaient dans la nécessité d'opter entre la guerre ou l'impôt. Aussi beaucoup d'entre elles, après avoir vainement résisté à leurs exigences, s'étaient-elles résignées à les subir, et à acheter chèrement une stricte neutralité.

Sept États payaient aux Algériens *le tribut* tous les deux ans. C'étaient les États-Unis, la Hollande, le Portugal, Naples, la Suède, la Norvège et le Danemark. En outre, ces trois dernières Puissances avaient à livrer des ancres, des câbles, des mâts, des fers de lance, des provisions de poudre et de boulets pour une valeur de 5 000 francs. La taxe du tribut était fixée en moyenne à 125 000 francs ; nous devons ajouter qu'elle fut réduite, en 1791, à 108 000 francs pour la Suède et à 100 000 francs pour le Portugal. La Hollande en fut dégagée en 1816, après l'expédition de Lord Exmouth à laquelle elle participa. Les États-Unis s'en affranchirent en 1825, mais consentirent à donner un présent à chaque mutation de Consul.

La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, le Hanovre,

1. *Gazette de France*, 1633, p. 235.

la Toscane, Venise et Raguse ne payaient pas de tribut, mais donnaient des présents en numéraire ou en nature, également tous les deux ans, sans compter tous les cadeaux de joyeux avènement. On devait en offrir encore au commencement de l'année, aux fêtes du Beïram, et chaque fois qu'il s'agissait de traiter une affaire. La plupart des avanies faites aux agents européens n'avaient pas d'autre but que de favoriser les mutations de personnel, afin de participer plus souvent à la curée. Fraissinet, Consul de Hollande, Ulrich, Consul de Danemark, furent mis tous deux à la chaîne pour un léger retard dans l'envoi de leurs cadeaux. Le Chargé d'affaires de Napoléon, Dubois-Thainville, après avoir évité pendant dix ans de se conformer à l'usage, se vit forcé de dépenser 160 000 francs en 1811, suivant une liste fournie par le Dey lui-même. L'évacuation d'Oran coûta 180 000 francs à l'Espagne, la cession de nos anciennes Concessions à l'Angleterre, de 1807 à 1816, 350 000 francs de redevance annuelle. La Sardaigne fut obligée d'acheter un traité de paix 216 000 francs en 1764 ; la Hollande dut apporter ses munitions de guerre, en 1680, « proprement enjolivées et enrubannées ». Enfin dans la seule année 1807, le Divan extorqua 40 000 piastres au Portugal, 12 000 à l'Espagne, 10 000 à l'Angleterre, 100 000 aux États-Unis, 50 000 à l'Autriche, 40000 à la Hollande. Les villes hanséatiques s'étaient soumises aussi au régime des présents. Hambourg et Brème envoyaient à Alger des munitions navales et du matériel de guerre. L'Autriche et la Russie, profitant du voisinage de la Turquie, refusèrent toujours le tribut, mais le Gouvernement pontifical, accusé de ne rien donner, dut souvent recourir aux bons offices de la France pour protéger ses marins[1].

L'Europe finit pourtant par se lasser d'un pareil joug. La France éleva la voix la première pour s'y soustraire, et un moment l'on put croire qu'elle s'entendrait avec la Russie pour anéantir les Barbaresques. Montlosier, encore émigré en 1799, avait à cette époque supplié Napoléon « d'effacer cette honte des nations civilisées », et d'Hauterive, du fond de sa « chartreuse

1. Voy. t. II, p. 461.

des Archives des Affaires étrangères », comme il aimait à désigner son poste, avait compulsé savamment tous les mémoires sur l'esclavage et sur la piraterie, afin de décider le ministère de l'Empereur à se débarrasser de la Régence. En 1814, un homme se rencontra pour proposer aux Plénipotentiaires réunis au Congrès de Vienne d'être les nouveaux défenseurs de la civilisation en Afrique, et de résoudre la question d'Alger.

Sidney Smith s'était déjà fait connaître par ses talents comme militaire et comme marin. Il avait pris une part active aux guerres maritimes que nous avions dû soutenir contre l'Angleterre ; c'était lui qui avait forcé Bonaparte à lever le siège de Saint-Jean d'Acre, qui avait signé avec Kléber la Convention d'El-Arisch, et qui avait protégé la Sicile pendant que nous occupions le royaume de Naples. Nommé contre-amiral à son retour, et député de Rochester à la Chambre des Communes, il s'était depuis lors exclusivement consacré à des œuvres philanthropiques, et en particulier à l'abolition de la traite des nègres. Il avait fondé en outre la *Société des anti-pirates*, et il avait apporté à Vienne, pour être soumis au Congrès, un *Mémoire sur la nécessité et les moyens de faire cesser les pirateries des États barbaresques*[1]. Il y faisait connaître toute l'étendue du mal causé par les corsaires, et proposait contre eux une véritable coalition des Puissances chrétiennes :

« Pendant que l'on s'occupe, disait-il, des moyens d'abolir l'esclavage des noirs[2], et que l'Europe civilisée s'efforce d'étendre les bienfaits du commerce sur la côte occidentale l'Afrique, il est étonnant qu'on ne fasse aucune attention à la côte septentrionale de cette même contrée, habitée par des pirates turcs qui non seulement oppriment les naturels de leur voisinage, mais enlèvent les chrétiens pour les employer comme esclaves dans les bâtiments armés en course. Ce honteux brigandage ne révolte pas seulement l'humanité, mais il entrave le commerce, puisqu'un

1. *Archives des Affaires étrangères, Alger.*

2. La Chambre des Pairs de Londres avait voté, le 5 mai 1814, une adresse au Prince régent pour lui demander d'intervenir dans les négociations de l'Europe, afin de parvenir à l'abolition générale de l'esclavage.

marin ne peut naviguer aujourd'hui dans la Méditerranée ni même dans l'Atlantique, sur un bâtiment marchand, sans éprouver la crainte d'être enlevé par ces pirates et conduit esclave en Afrique… Si un barbare, se disant Prince indépendant, peut à son gré prendre les marins des petits États, s'il peut quand il le veut intercepter les cargaisons de blé destinées à l'Europe, les peuples civilisés sont, par ce fait, sous la dépendance d'un chef de voleurs… Il est évident que les moyens militaires employés jusqu'à ce jour par les Princes chrétiens pour tenir en échec les États barbaresques ont été non seulement insuffisants, mais qu'ils ont eu le plus souvent pour résultat de consolider leur pouvoir. »

Sidney Smith demandait, en conséquence, aux nations les plus intéressées au succès de l'entreprise de s'engager, par traité, à fournir leur contingent d'une force maritime imposante pour garder les côtes de la Méditerranée, pour surveiller, poursuivre et arrêter les pirates. Ce pouvoir, disait-il encore, avoué et protégé par toute l'Europe, pourrait commencer par opérer un blocus rigoureux des navires barbaresques ; en même temps les Puissances chrétiennes devraient représenter à la Porte ottomane qu'elle ne pourrait qu'être responsable des actes d'hostilité de ses sujets.

Pendant que les Plénipotentiaires du Congrès de Vienne étudiaient ces propositions[1], un des membres influents de la Société des anti-pirates, le Vicomte de Châteaubriant, soumettait à la Chambre des Pairs, le 9 avril 1816, un projet d'adresse au Roi ayant pour objet la suppression de l'esclavage des blancs. Après un éloquent appel aux droits de l'humanité, il demandait « qu'on écrivit dans toutes les cours de l'Europe à l'effet d'ouvrir des négociations avec les Régences d'Afrique », pour déterminer leurs Chefs à respecter les pavillons européens et à mettre un terme au commerce des captifs. « N'est-ce pas aux Français, nés pour les entreprises généreuses, d'accomplir l'œuvre commencée par leurs aïeux ? C'est en France que fut prêchée la première croisade, c'est en France qu'il faut lever l'étendard de la dernière,

1 Voy. *Projet de répression de la course des Barbaresques proposé au Congrès de Vienne* (*Archives des Affaires étrangères, Alger*).

sans sortir toutefois du caractère des temps, et sans employer des moyens qui ne sont plus dans nos mœurs. »

Afin d'entretenir le mouvement anti-esclavagiste, et de gagner à sa cause les représentants de l'Europe, Sidney Smith fondait encore la *Société des chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique*, dans laquelle il enrôlait les chevaliers des différents ordres impérieux et royaux et les personnes illustres de toute la chrétienté. En prévision des difficultés que devait rencontrer son projet d'armement général des grandes Puissances, il voulait reconstituer l'ordre de Malte sous une forme nouvelle, et le charger de coloniser, au moyen de milices volontaires, certains points de la Barbarie[1].

Ces conceptions humanitaires ne pouvaient malheureusement pas aboutir dans l'état où se trouvait l'Europe. On ne s'occupa pas longtemps à Vienne des anti-pirates, mais par l'article additionnel du traité du 20 novembre 1815, la France s'engagea à réunir ses efforts à ceux des autres Gouvernements pour assurer l'abolition complète de la traite des nègres. On convint, par le même article, que les représentants des grandes Puissances se concerteraient pour le choix des mesures les plus propres à atteindre le but proposé. Des Conférences, provoquées par le Gouvernement anglais, s'ouvrirent à Londres le 28 août 1816 entre les Ministres de France, de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre. Dès la première séance, les représentants de Russie et d'Autriche demandèrent de fixer l'attention de l'assemblée sur la répression des corsaires africains, non moins importante, à leurs yeux, que l'abolition de la traite. La question de la piraterie devint bientôt le principal objet des délibérations de la Conférence, et l'on y arrêta la rédaction d'un plan qui devait conduire à la fois à l'abolition de la traite des blancs et de celle des noirs. Ce plan

1. Voy. *Collection des pièces principales annexées au rapport du président de la réunion des chevaliers libérateurs, assemblés à Vienne le 20 décembre 1814 et à Paris le 15 avril 1816* (Paris, 1816) ; voy. aussi *Circulaire adressée par le président à MM. les Consuls des nations en paix avec les Régences barbaresques résidant près d'elles*, le 20 janvier 1815, et *Circulaire à MM. les souscripteurs au fond charitable pour l'abolition de l'esclavage des blancs*, le 20 avril 1816 (*Archives des Affaires étrangères*).

était préparé uniquement d'après les vues du cabinet de Londres ; il s'agissait de former une association de forces navales dont les différents contingents seraient mis sous la direction d'un Commandant en chef, assisté d'un Comité composé des Ministres des différentes Puissances. Ce Comité devait être autorisé à donner des instructions et des ordres aux Consuls des États représentés près les Régences. Le marquis d'Osmond, notre Plénipotentiaire, jugea que l'exécution d'un tel projet aurait de graves inconvénients, soit qu'il fournit à l'Angleterre de nouveaux moyens d'assurer sa domination maritime, soit qu'il blessât la dignité de la France, à qui sa situation ne permettait pas alors de prétendre au premier rang dans l'association. Il éluda, en conséquence, les propositions de Lord Castlereagh, et demanda qu'on intervint directement auprès de la Porte, pour faire rentrer ses vassales dans les limites du droit des gens.

Les Conférences, suspendues pendant plus d'une année, furent reprises au mois de janvier 1818. L'Angleterre déclara son intention de séparer les deux questions pour s'attacher exclusivement à celle des Barbaresques ; la Russie demanda également cette séparation, et fit remettre un mémoire où l'on insistait sur la nécessité d'une expédition navale des Puissances coalisées. Elle demanda qu'on s'assurât au préalable de l'impuissance où se trouvait la Porte de faire prévaloir ses droits de suzeraineté. L'Autriche et la Prusse se rangèrent à cet avis, mais le Cabinet de Londres fit entendre qu'il verrait avec plaisir adopter son projet de ligue.

Quelques mois après, la discussion fut reprise au Congrès d'Aix-la-Chapelle. On reparla du plan élaboré aux Conférences de Londres[1], et l'on invoqua l'opinion du baron de Humboldt, qui, dans la Diète de Francfort, en décembre 1817, avait réclamé un engagement général de l'Europe contre les agressions des Barbaresques et en particulier des Algériens. Le duc de Richelieu proposa, au nom de la France, une *alliance défensive* de toutes

1. Voy. *Projet de ligue contre les Barbaresques (Archives des Affaires étrangères, Alger*). — Voy. aussi *Recherches pour servir à l'histoire et à l'extirpation des pirates barbaresques* par Azuni (Gènes 1816).

les Puissances, et soumit à l'assemblée une nouvelle combinaison d'armée navale formée des contingents des nations intéressées. Les États qui devaient y prendre part étaient l'Angleterre, la France, la Prusse, la Russie, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, Naples, la Toscane, la Sardaigne, les États romains, les villes hanséatiques, le Hanovre, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas. Metternich, Ministre d'Autriche, vit des inconvénients à toute expédition ayant un caractère militaire. Le comte Capo d'Istria, au nom de l'Empereur Alexandre, déclara que faire perpétuellement la police dans la Méditerranée n'était pas un résultat proportionné aux désirs du Congrès, et qu'il fallait arriver à mettre les Régences hors d'état de nuire, au premier acte attentatoire aux droits des nations chrétiennes. Enfin Lord Castlereagh ne dissimula pas que l'existence des pirates lui paraissait plus utile que nuisible à son pays. Tout en se disant « la gardienne des libertés générales de l'Europe et la protectrice du genre humain », l'Angleterre parut hostile à toute démonstration dans la Méditerranée pouvant servir nos intérêts.

Ces divergences de vues sauvèrent les Algériens. On se borna à inviter les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne, comme représentants des deux Cours dont l'autorité devait avoir le plus de poids auprès des Régences, à adresser aux Seigneurs barbaresques des paroles sérieuses, et à les avertir que l'effet infaillible de leur persévérance dans un système hostile au commerce pacifique serait une ligue générale des Puissances, qui pourrait les atteindre dans leur existence »[1]. On convint aussi de prévenir la Porte, « dans les formes amicales », des dangers auxquels s'exposeraient ses vassaux en persistant dans leur conduite. En conséquence le contre-amiral Jurien et le vice-amiral Freemantle vinrent signifier au Dey d'Alger, au mois de septembre 1819, les volontés de l'Europe[2]. On ne put même pas obtenir une satisfaction morale. Hussein s'obstina à ne pas vouloir prendre

1. Protocole du 20 novembre 1818 (Congrès d'Aix-la-Chapelle).

2. Voy. *Notification des grandes Puissances européennes à Hussein, Dey d'Alger,* le 5 septembre 1819, t. II, p. 542.

d'engagements, disant qu'il ne pouvait se désister du droit qu'il croyait avoir de visiter tous les navires, afin de reconnaître ses amis et ses ennemis. Il prétendit se réserver la liberté de mettre en esclavage les chrétiens de tous les États qui n'avaient pas de traités avec lui, et déclara que ses sujets n'avaient pas de commerce qui pût les dédommager de la suppression de la course. Les Commissaires avaient l'ordre de ne pas insister d'une façon compromettante. Ils durent prendre congé du Dey, qui leur souhaita avec beaucoup d'obligeance, dit Deval, « un bon voyage », et cette vaine démonstration n'aboutit encore une fois qu'à augmenter l'arrogance du Potentat algérien.

Bientôt les reïs recommencèrent leurs brigandages . Le Divan s'appliqua à raviver d'anciennes querelles, à susciter de nouvelles avanies ; tous les Consuls furent taxés comme autrefois, sans être admis à s'en plaindre, et l'opinion publique de toute l'Europe réclama enfin un vengeur contre tant d'attentats supportés au mépris des droits les plus sacrés. Notre représentant auprès d'Hussein avait écrit en 1819 : « Si l'heure des Turcs algériens a sonné, si la divine Providence daigne permettre la délivrance des peuples de la Méditerranée, livrés depuis trois siècles à la merci de ces brigands dévastateurs qui ne rêvent que pillages et massacres, il serait honorable pour notre pays qu'on lui dût cet immense et éternel bienfait. » Or, en 1830, l'indignation de la France était à son comble. Les outrages infligés à Deval et au comte de la Bretonnière ne furent que la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Notre Gouvernement avait essayé, en effet, plus que tous les autres, de civiliser cette race malfaisante ; dans l'impossibilité démontrée de la châtier utilement, il la supprima. Quelques jours nous suffirent pour assurer ce triomphe, et pour justifier ces paroles prophétiques de Bossuet « Tu céderas ou tu tomberas sous ton vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes lois et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance ; mais tu te verras attaquée dans tes murailles comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers, et dans

son nid où il partage son butin à ses petits. Nous verrons la fin de tes brigandages. Tu es semblable à Tyr, et pourtant elle s’est tue dans le milieu de la mer ! »

NOTA. — Voy. à la fin du tome II :

1° La liste des Pachas, Aghas et Deys d'Alger ;

2° La liste des Consuls, Vice-Consuls, Commissaires et Envoyés extraordinaires de France dans la Régence ;

3° La liste des Traités et Conventions passés entre la France et la République algérienne ;

4° Le firman d'investiture d'Ibrahim, nommé Dey d'Alger par le Sultan Mahmoud Ier, en 1746.

CORRESPONDANCE

DES DEYS D'ALGER

AVEC

LA COUR DE FRANCE

HASSAN VENEZIANO, PACHA D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[1].

Alger, le 28 avril 1579.

Magnifiques Seigneurs,

Il est venu ici un nommé François Guighigotto, porteur d'une expédition de Consul en faveur du Capitaine Maurice Sauron, dont il serait le substitut[2]. Mais nous, qui voulons rester d'ac-

1. Hassan Veneziano succéda au Pacha Ramadan en 1577. Renégat vénitien, élevé parmi les corsaires du célèbre Dragut, il s'imposa au Grand Seigneur par sa bravoure et son intelligence, et fut rappelé en 1580, à la suite des plaintes des Algériens contre son administration.

2. Les relations commerciales de la France avec la Régence d'Alger remontent à l'année 1478, époque où les Marseillais vinrent pêcher le corail sur les côtes de Barbarie, mais on ne peut douter que cette lettre ne soit le point de départ de nos correspondances officielles. En effet le premier titulaire du Consulat d'Alger fut Bartholle, de Marseille, nommé par Charles IX, le 15 septembre 1564, sur les instances de notre ambassadeur à Constantinople, Pétremol de Nervoie ; mais il ne parvint pas à prendre possession de son poste, en raison de la répugnance qu'avaient les Algériens à recevoir au milieu d'eux un témoin de leurs pirateries. Les négociations furent reprises auprès de la Porte Ottomane par François de Noailles, évêque de Dax, et surtout par Gilles de Noailles, qui, dans une lettre du 12 février 1578, annonça à Henri III « qu'il avait faict establir le capitaine Maurice

cord avec les anciennes considérations[1] et avec l'affection que nous portons à la Majesté de Henri III, notre cher ami et votre Roi, nous ne trouvons aucun moyen pour le mettre en place, la chose répugnant à l'esprit des marchands, du peuple et de tous. Ils ne veulent point admettre la nouvelle autorité que vous leur imposeriez, et qui ferait du tort à l'Échelle d'Alger, si elle venait à s'y établir de force. Nous serions bien surpris que vous l'ayez permis, vos prédécesseurs n'ayant jamais eu la Hardiesse de le faire, et la chose étant à votre préjudice et à notre dommage.

Lorsque vous nous demanderez des choses qui seront dans nos habitudes et conformes à nos devoirs, nous ne manquerons pas de sous montrer la bonne volonté que nous avons de vous faire plaisir. Que Dieu vous accorde toute satisfaction ! Salut.

(Sceau)

HASSAN,
Pacha d'Alger.

AMURAT BEY, CAPITAINE GÉNÉRAL DES GALIONS D'ALGER,
A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 15 avril 1597.

Illustres Seigneurs,

Puisque le sieur Consul Vias[3] a été délégué par l'assemblée

---

Sauron pour Consul en Algier ». *Négociations de la France dans le Levant*, par Charrière (*Collection des Documents inédits*), t. III, p. 718. — Cette charge étant vénale, le titulaire pouvait se faire représenter par un vice-consul ou gérant. Comme on le voit, François Guighigotto, suppléant de Maurice Sauron, fut expulsé quelques jours après qu'il eût tenté de s'installer à Alger, « *la chose répugnant à l'esprit des marchands, du peuple et de tous* ». Maurice Sauron parvint pourtant l'année suivante à prendre possession de son poste, ainsi qu'il résulte d'un acte du 6 mai 1581, conservé aux Archives de la Chambre de commerce de Marseille. (*Inventaire des Archives historiques de la Chambre de Marseille*, par Octave Teissier. Marseille, 1878, S. AA, 459.)

1. Il s'agit sans doute ici des Capitulations accordées, en 1535, par Soliman II à *François Ier*.

2. *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 507 de l'Inventaire.

3. Maurice Sauron mourut le 4 mars 1585, et le Conseil municipal de Marseille

des Pacha[1], Divan[2], Muphtis[3], Cadis[4], nous et les rëis[5] de ce pays vers vous, pour moyenner le relaxement et la libération d'un nombre de Musulmans qui sont détenus sous votre pouvoir, aux galères de Marseille, nous l'avons voulu assister et accompagner de ce mot, pour vous supplier permettre d'apporter à la dite relaxation la facilité qui est en votre pouvoir. Il vous dira de bouche, pour la manutention des conventions et Capitulations de paix qui sont entre votre Souverain et le nôtre, comme nous nous sommes employé à empêcher une délibération dommageable qui avait été proposée, et comme avons tellement conduit les affaires que la procédure y a été tout adoucie et modérée par modestie et sage reportement.

Il y a environ deux ans et demi qu'un nommé Pierre Pascal, se disant domestique et au service du Seigneur de Montmorency, suivant certaines lettres qu'il avait apportées, que croyons être supposées, se trouva en ce pays, et ne se contentant pas des faveurs et respects que l'on donnait à tel qu'il se disait, après lui avoir permis une grande levée de chevaux, en récompense me déroba mon barbier, que j'avais acquis esclave aux galères de Florence, et encore un autre esclave cordonnier, et les emporta quant à lui au Languedoc par force et violence.

---

proposa à Sa Majesté, le 17 mars suivant, personne suffisante et capable pour le bien et soulagement des manants et habitants de la dite ville, et pour les garder des oppressions, prises et voleries des pirates d'Alger », c'est-à-dire Louis de la Motte-Dariès, citoyen de Marseille, qui ne fut pas agréé par le Roi. (*Inventaire des Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, p. 197.) — Le titulaire du Consulat fut le P. Bionneau, religieux de la Trinité de Marseille, qui s'occupait du rachat des esclaves en Barbarie. Maltraité et emprisonné à la suite de quelques contestations, il dut quitter son poste en 1587. Jacques de Vias, Conseiller d'État et Maître des requêtes de Catherine de Médicis, fut nommé à sa place le 28 mars 1588. Voyez sa correspondance, ainsi que celle de son vice-consul Chaix, aux *Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 460 et 461 de l'inventaire.

1. Nommé, par le Grand Seigneur, Chef de la République d'Alger et Président du Divan.

2. Assemblée de tous les hauts fonctionnaires de la Régence.

3. Nommés par la Porte Ottomane, avec l'approbation du Grand Muphti ou patriarche de Constantinople. Ils remplissaient les fonctions de commissaires turcs, spécialement chargés de surveiller l'exécution des lois.

4. Juges de la Loi, également nommés par le Grand Seigneur.

5. Les reïs, capitaines de vaisseaux corsaires, formaient une corporation considérable et très respectée à Alger. C'était le plus ferme appui du gouvernement algérien.

J'ai eu payement du dit esclave par le mauvais traitement fait au dit Consul[1] et aux gens du Languedoc. Mais ne suis-je pas satisfait du tort et injure qui me furent faits, ayant été si osé coquin comme le dit Pascal de s'en vouloir prendre à moi ; et pour ce que j'ai été averti que sur ce fait il a été constitué prisonnier, je vous prie le châtier et que par justice exemplaire j'en demeure satisfait. Autrement ma main ne cessera de prendre revanche sur ceux du Languedoc qui y sont innocents, car un infractaire de paix et la rupture de la franchise d'un port et escale comme celle-ci, par gens qui y viennent traiter sous titre de bonne foi et comme amis et confédérés, ne se doit passer ni oublier sans punition.

Et avec ce ne vous ferons plus long discours, nous offrant entièrement au service de Vos Grandeurs. Vous baisant les mains, prions Dieu vous avoir en sa garde.

D'Alger, ce quinzième avril 1597.

Votre très affectionné ami,

AMURAT BEY,
Capitaine d'Alger.

SOLIMAN, PACHA D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 27 février 1601.

Messieurs les Consuls et Gouverneurs,

Nous savons que vous êtes pleinement informés du larcin et volerie commis par Bernard Sibilly, de Saint-Tropez d'origine. Pour avoir raison de ce fait, et empêcher qu'en ce lieu ne soit commis aucun désordre contre le Consul[3] et ceux de votre

1. Il fut jeté en 1596 au bagne des esclaves, d'où il ne put sortir que huit mois après, en payant une forte rançon.

2. *Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 501 de l'Inventaire.

3. Jacques de Vias resta titulaire du Consulat jusqu'en 1627, mais en 1601 les sceaux étaient entre les mains du vice-consul François Chaix.

Nation, nous avons pris un expédient et délai de quatre mois, et à ces fins mandons vers vous notre serviteur Abdallah Chérif[1], avec deux siens compagnons, portant suffisante procuration de tous les intéressés, pour avoir payement et satisfaction du dit larcin. A quoi vous plaira tenir la main et assister les dits de vos faveurs, à ce que brève et bonne justice soit laite contre les délinquants ou contre les propriétaires du vaisseau, qui doivent répondre et payer le méfait du dit patron.

En somme, tout ce que vous ferez en cette affaire, en la personne de nos Députés, vous en saurons gré et le tiendrons et réputerons fait à nous-mêmes. Ils portent avec eux le rôle au vrai de tout ce qui leur a été dérobé, signé et authentiqué de votre Consul. Pour ce que nous espérons de vous, que ni la paix ni l'amitié qui sont entre nous ne soient altérées, ni le commerce de ce lien interrompu.

Votre bon ami,

SOLIMAN,
Pacha d'Alger.

HOSSEIN, PACHA D'ALGER,
A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 15 juin 1620.

Cette lettre de toute amitié vous étant arrivée, vous soit donné pour avis comme par ci-devant a été envoyé par delà, pour

1. Les Chérifs sont les descendants de la race de Mahomet et se distinguent par un turban vert qu'ils ont seuls le droit de porter.

2. *Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 508 de l'Inventaire. — On a vu dans l'Introduction que Savary de Brèves, Ambassadeur de France à Constantinople, était allé demander vainement aux Algériens, avec un Envoyé (capidji) de la Porte Ottomane, de respecter le pavillon de France et les Capitulations obtenues par Henri IV. Depuis lors, les corsaires barbaresques avaient gravement atteint le commerce de Marseille, en dépit des efforts et des protestations du Consul. Le P. Dan, dans son *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires,* estime que, pendant cette période, les pertes de nos armateurs s'élevèrent à vingt millions de livres. Voyez : *Doléances contre les pirates barbaresques, présentées au Roi par Félix, Député de Marseille,* 1620. (*Archives des*

les affaires d'amitié, Caynan-Agha[1] en Ambassadeur ; sur quoi, depuis son départ, rien de ce qui s'est passé ne nous est venu en évidence, et, depuis six ou sept mois, nous n'avons reçu aucune lettre de vous ici, ni aucun vaisseau de votre port. Et, n'ayant aucune nouvelle, nous avons écrit et envoyé la présente lettre, vous priant d'écrire au long et amplement sur l'affaire de Caynan-Agha[2] et avec toute diligence, parce qu'ici court le bruit que sans cause ni coulpe a été tué le dit Caynan-Agha.

Ainsi, pour notre assurance, vraiment si cela est, on n'a pas bien fait, car dans toutes les nations les Ambassadeurs ne peuvent encourir aucun danger, et si quelques perfides ont fait le mal, que la coulpe retombe sur eux ! Que si dites que c'est pour les méchancetés qu'a faites Regeb-reïs[3], il est vrai qu'il est venu à la barque, ayant vendu tout ce qu'il avait, et s'en est enfui, ne sachant encore là où est allé. Ainsi le petit Yagachely s'est également enfui, et aucun d'iceux ne sont revenus en Alger, car, s'ils étaient venus, en aurions fait un tel châtiment qu'il aurait servi d'exemple aux méchants. Mais personne ne l'a vu ni personne ne le sait ; et s'ils étaient venus, auriez appris comme les aurions châtiés. Que le vrai Très-Haut Dieu termine le mieux cette affaire ! Pour cet effet, envoyons maintenant son serviteur, Chérif Mohamed, vers vos quartiers, afin que si tant est qu'il se trouve peu ou prou des objets des dits, on les consigne en mains du dit Chérif Mohamed[4], et on l'envoie promptement par deçà, car il y a des orphelins, et l'on ne doit pas faire tort aux orphelins. Ainsi, de toutes les affaires qui se sont passées, veuillez, en vérité, l'écrire

---

Affaires étrangères, Mémoires et Documents. Afrique, t. VIII.) — Toutefois, en 1620, la Régence d'Alger s'effraya des armements considérables qui se préparaient contre elle à Marseille et à Toulon, et elle envoya en France un Ambassadeur, Caynan-Agha, avec une suite nombreuse, afin de conclure la paix. La lettre du 25 juillet 1620 nous fait connaître ce qu'il advint de cette Ambassade.

1. L'Agha était Général de la Milice et le plus ancien soldat de la Régence. Voyez pour ses attributions l'*Histoire du royaume d'Alger*, par Laugier de Tassy. Amsterdam, 1725, p. 226.

2. Voyez la lettre suivante.

3. Voyez la lettre suivante.

4. Beau-frère de Caynan-Agha.

au long, et ne mettez point cette affaire en nonchalance, car notre volonté est de savoir la cause du tout.

Et paix à ceux qui adorent l'Unité.

Écrit le quinzième de la lune de juin 1620.

(Sceau)

HOSSEIN,
Pacha d'Alger.

Traduit par HONORÉ RUFFIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 8 juillet 1620.

MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE A HOSSEIN, PACHA D'ALGER[1].

Marseille, le 25 juillet 1620.

Très illustre Prince,

Nous avons reçu par Chérif Mohamed la lettre qu'il vous a plu nous écrire, par laquelle vous désirez savoir les particularités de ce qui s'est succédé en la personne de Caynan-Agha[2], que vous aviez envoyé de par deçà, ce qui nous fait juger que les lettres que nous vous avons écrites après la mort du dit Caynan, par lesquelles nous vous rendions raison de tout ce qui s'était passé, ne vous ont point été rendues. Et cela nous donnera sujet de vous répéter ce que nous vous avons déjà écrit, et encore en prenant l'affaire de plus haut, puisque le dit Caynan ne vous peut plus rendre compte de ce qui s'est passé en sa négociation et en son

1. *Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 508 de l'Inventaire.

2. La lettre du vice-consul Chaix aux Députés de Marseille, du 18 juin 1620, donne des détails identiques sur l'assassinat de l'Ambassadeur d'Alger et des quarante-cinq personnes qui composaient sa suite. La nouvelle du cruel massacre qui le motiva, et dont furent victimes un assez grand nombre de marins provençaux, arriva à Marseille le 14 mars 1620 et y produisit une émotion indescriptible. Les magistrats municipaux ne parvinrent pas, malgré tous leurs efforts, à s'opposer à la vengeance du peuple. Voyez la correspondance de Chaix. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 461 de l'Inventaire.) — Voyez aussi l'*Histoire du massacre des Turcs fait en la ville de Marseille en Provence*. Lyon. 1640, p. 14, et l'*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires,* par Dan, p. 457.

voyage, ni vous en faire entendre le succès.

Le dit Caynan étant arrivé, Jeyave, son compagnon, fut par nous reçu le plus humainement et gracieusement qu'il nous fut possible, ayant conféré des affaires dont il avait été chargé, lorsque Mgr le Duc de Guise, Gouverneur de Provence, est arrivé, et a fait entendre à vos Députés le juste sujet de plainte que le Roi, notre souverain Seigneur et Prince, avait de ceux d'Algérie. En effet, au préjudice des Capitulations et traités de paix qui sont entre les deux Empires, Vos vaisseaux et galères ont fait de grandes déprédations, courses et ravages sur les sujets de Sa Majesté[1] ; et depuis, ayant fait démonstration de vouloir faire cesser ces désordres, vous avez envoyé Hadji Mohamed et Mustapha-reïs, lesquels ont été bien reçus et caressés non seulement de nous mais encore de Sa Majesté, et renvoyés avec des présents, au lieu que les sieurs de Glandevès et Bérengier, que le Roi a envoyés en Alger pour prendre et recevoir votre foi et parole, au contraire ont été méprisés et contraints de s'en retourner avec péril et danger de leur vie[2].

Toutefois mon dit Seigneur sachant les intentions du Roi, qui sont pleines de clémence et de douceur, a fait encore avec les dits Caynan et son compagnon un traité contenant plusieurs articles conformes aux Capitulations, et, après les avoir fait conduire honorablement vers le Roi, duquel ils ont été reçus avec toute sorte de faveurs et de bienveillance, et après avoir obtenu la confirmation du traité, ils sont retournés ici avec les présents que Sa Majesté leur avait faits[3]. Et bien que, depuis leur arrivée,

---

1. Le comte de Joigny, Général des galères de France, avait été contraint de pourchasser les Algériens pendant toute l'année précédente.

2. En 1617, les sieurs Glandevès et Bérengier ramenèrent à Alger quarante captifs musulmans pour les échanger contre des esclaves français. Ils eurent l'imprudence de débarquer leurs otages avant de procéder aux échanges, furent injuriés et chassés du Divan, et furent obligés de se rembarquer en toute hâte pour mettre leur vie en sûreté. Voyez la lettre d'Hadji Mohamed au Pacha d'Alger, du 28 avril 1617. (*Les deux Canons de Simon Dansa*, par de Grammont, 1879, p. 10.)

3. Le Duc de Guise adjoignit à l'Ambassadeur d'Alger un gentilhomme nommé Pierre de Moustiers pour le conduire à Tours, où se trouvait le Caynan-Agha demanda pardon à Sa Majesté des pilleries qui avaient été commises sur les Français », et conclut un traité dé paix conforme aux Capitulations, le 21 mars 1619. Ce traité est aux Archives de la marine. — Voy. Dumont (*Corps diplomatique*, t. V, p. 330) et *Henri Martin*, t. XI, p. 129.

nous eussions préparé toutes choses pour leur partement, et pour vous les renvoyer avec le même honneur qu'ils avaient) reçu tout le long de leur voyage, ils ont différé et délayé leur départ, sous prétexte qu'ils ne pouvaient point être les bienvenus à Alger qu'ils ne portassent les deux canons que le Capitaine Dansa vous, avait retenus ; et pour ce qu'ils n'avaient point parlé durant le dit voyage de cette restitution[1], nous avons été contraints d'envoyer encore devers le Roi, aux fins que ces deux canons vous pussent être rendus, ce qui aurait été trouvé grandement difficile au Consul de Sa Majesté, vu que vous ne nous faisiez aucune raison des grandes prises que les corsaires avaient faites sur nous, et d'un nombre infini d'artillerie qu'ils avaient pris sur nos vaisseaux. Toutefois, cette affaire ayant été remise à Mgr de Guise, il nous a encore favorablement accordé que ces deux canons vous seraient rendus, avec les trente-cinq Janissaires que le temps avait portés dans ce port sur une barque de course, lesquels nous avons entretenus ici à grands frais et dépenses[2]. Et comme nous étions sur le point de les faire partir avec trois gentilshommes, l'un mandé par Mgr de Guise et les deux autres de notre part, nous avions tous les jours nouvelles des courses et déprédations que vos corsaires et armeurs faisaient sur les Français, particulièrement sur ceux de cette province, ayant ravagé et pris sept ou huit barques le long de cette côte et tout auprès de notre port, ce que nous dissimulions, espérant que lorsque vos Députés et les nôtres seraient sur les lieux, on nous y ferait quelques raisons.

Mais cependant il est arrivé par grand malheur que le Capitaine Drivet, de cette ville, revenant d'Alexandrette avec son vaisseau

1. Simon Dansa, capitaine flamand surnommé *le Capitaine diable*, fut d'abord au service des Algériens en qualité de corsaire, puis il passa sous les ordres du Duc de Guise, auquel il fit hommage de deux canons de bronze que le Divan d'Alger lui avait prêtés pour l'armement de son vaisseau. Il n'était pas question de ces canons dans le traité de 1619, mais la correspondance du vice-consul, dont on a déjà parlé, en fait plusieurs fois mention. Voyez *Les deux Canons de Simon Dansa*, par de Grammont. Alger, 1819, p. 9.

2. Les Députés de Marseille se décidèrent, en vue de la paix, à racheter les deux canons au Duc de Guise et à en faire présent aux Envoyés d'Alger. Voir à la page 26.

chargé de marchandises valant plus de cent mille écus, fut rencontré en cette mer de Provence, à une journée près de Marseille, par un de vos vaisseaux armé de cent cinquante Turcs et commandé par Regeb-reïs, lequel prit le dit vaisseau sans qu'il eût rendu aucun combat, et, après l'avoir gardé deux jours, ils déchargèrent toutes les marchandises et les réunirent dans leur vaisseau, puis attachèrent les bras derrière le dos aux pauvres Français, leur tranchèrent la tête inhumainement, et jetèrent leurs corps dans la mer. Et afin qu'une méchanceté si exécrable ne vint point à la connaissance des Consuls, ils firent deux grandes ouvertures au vaisseau Français pour le faire couler à fond. Mais Dieu permit que deux jeunes mariniers, qui étaient cachés au fond du vaisseau, le révélassent miraculeusement, et après avoir vogué par la mer durant onze jours, sans voile et sans timon, ils abordèrent à l'Île de Sardaigne, en un lieu inaccessible où le vaisseau fit naufrage, et ils eurent moyen de prendre terre. Et ils furent conduits jusqu'en cette ville, où ils arrivèrent le quatorzième jour de mars. Ayant apporté cette triste nouvelle, laquelle remplit toute la ville de pleurs et de désolation, à cause que ceux qui avaient été tués étaient gens d'honnête condition et ayant un grand nombre de parents et alliés, cela excita une telle indignation parmi le peuple qu'à l'instant les maisons où étaient vos Musulmans furent investies par deux ou trois mille personnes, et, bien que nous y soyons aussitôt accourus, toutefois il n'a pas été possible d'empêcher la violence d'une telle multitude ; en telle sorte que vos dits Députés et toute leur suite ont été tués, n'en ayant pu sauver que douze qui se sont trouvés hors des maisons[1]. Nous avons un extrême regret de cet accident, duquel notre Roi a montré un grand ressentiment, et il nous a donné cette consolation que nous avons fait tout notre possible pour l'empêcher.

Il ne faut pas que Votre Altesse nous représente que les

1. Ils envoyèrent « exprès en Cour, pour en advertir le Roi », des gentilshommes de Marseille, sous la conduite de M. de Montolieu. *Lettre de J.-B. de Villages, seigneur de la Salle, premier Consul de Marseille, au Conseil des Députés,* 15 mars 1620. (*Archives municipales de la ville de Marseille*, registre 30, p. 127.) — L'Ambassade algérienne avait été logée par les Échevins et Députés de Marseille à l'hôtel de Méoilhon, aux frais de la municipalité.

Ambassadeurs sont personnes sacrées, et qu'en cette occasion la foi publique a été violée, car nous savons que par le droit des gens les Ambassadeurs doivent être inviolables, et que, si la violence qui a été exercée contre ces gens avait procédé de notre consentement par une délibération publique, on nous pourrait justement reprocher d'avoir contrevenu au droit des gens et d'avoir violé la bonne foi. Mais ce fut un accident du tout inopiné, et un tumulte si soudain qu'il ne pouvait être aucunement prévu, et Sa Majesté a assez montré, et nous aussi, qu'on n'appréciait pas cette procédure, puisqu'elle a commandé à son Ministre d'en faire justice, et nous en avons fait la poursuite en telle sorte que par arrêt et jugement il y en a eu plusieurs condamnés à mort, d'autres aux galères et d'aucuns à d'autres peines, selon qu'ils l'avaient mérité ; duquel arrêt et jugement nous vous envoyons une copie qui vous doit servir de satisfaction, et vous faire connaître que le public n'a point trempé en cette violence[1]. C'est ce que pourra plus particulièrement vous faire entendre le dit Chérif Mohamed, lequel vous pourra témoigner comme il a été courtoisement et gracieusement reçu de nous, ainsi que seront tous ceux qui viendront de votre part[2], vous priant, très illustre Prince, d'en user de même sorte envers les nôtres, principalement ceux qui sont de présent dans vos États, et de commander qu'il soit fait restitution des marchandises prises sur la côte d'Espagne à un patron de cette ville, appelé Trabaut, par un vaisseau des vôtres, contre la foi publique des Capitulations et traités de paix qui sont entre nous. C'est ce que nous nous promettons de votre justice, laquelle est estimée

1. Quatorze séditieux furent condamnés à mort ; un seul fut exécuté, les autres n'ayant pu être saisis. On les exécuta en effigie ; quelques complices reçurent le fouet, d'autres furent condamnés aux galères. Voyez l'*Histoire de Marseille*, par Ruffi.

2. Le bâtiment qui ramenait Chérif Mohamed à Alger fut capturé par une galère de Toscane, et les retards qui s'ensuivirent faillirent causer le meurtre du vice-consul et de tous les Français qui se trouvaient alors dans la Régence. Voyez l'*Histoire d'Alger sous la domination turque, par de Grammont*. Paris, 1887, p. 157, et surtout la correspondance de Chaix ; aux *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 482 de l'Inventaire. Dans sa lettre du 1er mai 1621, notre vice-consul raconte que Mohamed a pu revenir à Alger au mois d'avril, et que c'est lui qui a été obligé de payer les cent écus de sa rançon.

et connue d'un chacun ; et nous prierons Dieu, très illustre Prince, pour votre prospérité et votre longue vie[1].

Écrit à Marseille, le 25 juillet 1620.

Vos très humbles et très affectionnés voisins, amis et serviteurs,

LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE 'LA VILLE DE MARSEILLE.

SOLIMAN, CHAOUX D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DÉ MARSEILLE[2].

Alger, le 10 avril 1623.

Messieurs,

A mon arrivée en cette Ville, qui fut le dimanche 19 de mars, je fus incontinent à mon débarqué voir le Pacha d'icelle, auquel je fis entendre le sujet de ma venue et lui fis connaître la

---

1. La lettre des Consuls et Gouverneurs de Marseille est à la fois très ferme et très habile. Ceux-ci font ressortir avec le plus grand soin les bonnes dispositions de la France avant l'événement et les excellents traitements que les Envoyés d'Alger reçurent jusqu'au dernier jour. Ils exposent que les déprédations des corsaires n'avaient pas cessé, malgré toutes les démarches de Caynan-Agha, et qu'après l'attentat de Regeb-reïs, il leur a été impossible de garantir l'immunité de l'Ambassadeur. Ils ne manquent pas d'ajouter que le Roi a puni les auteurs principaux de la sédition, et d'envoyer en même temps à Alger l'arrêt du Parlement d'Aix, du 22 mai 1620.

2. *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, AA, 507 de l'Inventaire. — Après l'échauffourée de Marseille, Louis XIII ordonna à Philippe-Emmanuel de Gondi, Général des galères de France, de courir sus aux Algériens. (*Mercure français,* t. VI, p. 470.) Les hostilités recommencèrent avec plus de violence, et les commerçants provençaux eurent à subir de la part des corsaires des pertes considérables. Plus de 900 bâtiments furent capturés par, les reïs pendant cette période. Voyez les *Manuscrits de Pereisc,* t. IV, p. 64 (*Bibliothèque de Carpentras)* ; *Nombre des vaisseaux prins à diverses nations et forteresses saccagées par les corsaires d'Alger durant le temps de huict années, sçavoir depuis l'an 1613 Jusques d l'an 1621, et Rôle des vaisseaux français pris par les corsaires d'Alger (Archives de la Chambre de commerce de Marseille).* — Les plaintes du vice-consul et du titulaire du poste, M. de Vias, décidèrent le Roi à s'adresser à la Porte, et les démarches de notre ambassadeur, Philippe de Harlay, comte de Césy, aboutirent à l'envoi à Alger de Soliman, Chaoux du Grand Seigneur. Voyez les *Lettres du Cardinal de Richelieu* (Collection des Documents inédits), t. VII, p. 359. — Les Chaoux étaient les messagers de l'État, et le corps des Chaoux existait à Alger comme à Constantinople. Soliman était sous la dépendance directe du Sultan, bien qu'il signât : Chaoux d'Alger, pour flatter sans doute les officiers de la Régence dont il était chargé de contrôler la conduite.

volonté et mandement du Grand Seigneur. Il me répondit qu'il ne tiendrait pas à lui l'effet d'iceux, mais qu'il fallait les présenter au Divan de la Milice[1], ce qui fut cause que le lendemain je me portai devers eux, qui me remirent au samedi suivant, auquel jour ayant présenté les dits Commandements, ils furent lus à haute voix d'un commun accord. Et il fut répondu qu'ils voulaient lui obéir, mais que pour ce que le dit Grand Seigneur avait entendu les plaintes des Français sans avoir entendu les leurs, ils avaient député et mandé vers icelui pour y répondre, et par même moyen lui faire entendre la mort de Caynan-Agha et autres Musulmans qui ont été tués avec lui, et aussi les courses qu'ont faites les galères, ayant pillé leurs terres et poursuivi plusieurs Musulmans tant par mer que par terre, ce qui fut dit avec un tumulte incroyable[2]. Je leur fis entendre que ma légation n'était pas pour écouter leurs plaintes, mais pour les faire obéir aux Commandements de mon Maître. Après plusieurs contestations, j'ai protesté au Divan qui suivit, auquel on m'avait remis, et enfin ils me prièrent de m'arrêter en cette Ville jusqu'au retour des dits députés, à l'arrivée desquels ils, me feraient ample réponse[3]. Ce que voyant, j'ai considéré qu'ils n'avaient aucunement raison, mais qu'en m'en allant il y aurait encore plus de la difficulté, et que. Monseigneur[4], jouissant de

1. La Milice était la plus redoutable des corporations de la République d'Alger. Voyez pour étudier son rôle l'Histoire de la conquête d'Alger, par Nettement. Paris, 1856, p. 73, et l'*Histoire d'Alger*, par de Grammont, déjà citée.

2. On verra dans le cours de cet ouvrage les Algériens employer sans cesse le même système, répondant à une réclamation par une autre, demandant des délais pour attendre l'arrivée d'Envoyés auxquels ils recommandaient de faire traîner les affaires en longueur, et profitant de tous les atermoiements pour continuer le cours de leurs pirateries sans paraître se donner le tort de désobéir ouvertement aux ordres du Sultan ; enfin, lorsque tous les moyens dilatatoires seront épuisés, on les verra se refuser à rendre les prises, en donnant pour prétexte le partage auquel elles ont donné lieu et la difficulté d'en récupérer la valeur.

3. Le vice-consul Chaix suppliait de son côté les Gouverneurs de Marseille « de diligenter le retour de ces Députés, pour les ôter de tout prétexte de nous travailler, et pour la liberté de tant de pauvres chrétiens menacés la plupart d'une perpétuelle esclavitude ». (*Correspondance de Chaix aux Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 462 de l'Inventaire.)

4. Charles de Lorraine, Duc de Guise, Prince de Joinville, Pair de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roi en Provence, Amiral des mers du Levant, Capitaine général de ses armées de terre et de mer. (*Dictionnaire critique*, par Jal, p. 666.)

cette commodité, n'aurait garde de la laisser perdre. M'assurant qu'il me mandera de nouveaux Commandements, j'ai avisé de m'arrêter jusqu'à leur venue, pour tâcher, comme j'espère avec l'aide de Dieu, faire accomplir la volonté du Grand Seigneur. Car bien que j'aie été l'espace de douze à treize jours quasi comme désespéré d'en jamais avoir bonne issue, maintenant je vois les choses en meilleur état et de beaucoup modifiées. En effet le Pacha s'étant joint avec les armeurs des corsaires, ils faisaient grande résistance, et ils m'ont fait offrir bonne somme pour me faire cesser ma poursuite, à l'exemple de mon devancier venu pour l'effet des Anglais[1] mais ayant expérimenté ma constance, et me voyant ferme comme une roche, petit à petit ils se sont décidés à obéir à ce que le devoir leur commande. Et je vous assure que la plus grande partie du Divan y est portée, prenant mes remontrances en bonne part, ce que j'ai fait voir au sieur Guérin et autres honnêtes Français qui sont en cette Ville et qui apprennent ma procédure, laquelle est fondée sur les termes du devoir et de la patience. Et j'ai trouvé à point la réponse d'une lettre qu'ils vous ont faite entre les mains du sieur Etienne[2], par laquelle ils vous donnent espérance de quelque paix, de laquelle je me suis saisi pour m'en servir en temps et lieu qu'il en est de besoin, vous en mandant la copie afin que vous la voyiez. Le dit sieur Étienne avait eu prou peine pour l'avoir, et en a payé 300 doubles de cette monnaie, à quoi vous donnerez, s'il vous plaît, satisfaction.

L'un de ceux qui étaient présents à Marseille lors de la mort de Caynan-Agha a voulu attester quelque chose contre un de ceux qui sont venus sur le navire qui m'a apporté, ayant fait entendre que c'était un des meurtriers de Caynan-Agha, mais

1. A la suite de leur expédition de 1621 contre Alger, les Anglais avaient prié le Grand Seigneur d'accommoder leurs affaires avec la Régence. (*Mercure français,* t. VII, p. 179.) Les Agents de la « Compagnie anglaise des vingt vaisseaux », qui trafiquaient dans les pays barbaresques, sollicitaient la concession privilégiée de Bône et de Collo, qui nous avait été donnée, et prodiguaient les présents pour arriver à leurs fins.

2. Les sieurs Étienne et Guérin étaient des résidents français qui furent chargés de négociations à différentes reprises.

moi ayant pris la cause en main, j'ai fait voir les particuliers Commandements que j'ai de prendre gens à Marseille, et que ce serait s'en prendre contre moi. L'affaire a été calme et il ne s'en est plus parlé, ce qui est un indice de la paix, pour la perfection de laquelle je m'emploie er m'emploierai de cœur et d'âme. Et vous prie vous remployer aussi de votre côté, et aviser vos Députés de par deçà qu'ils soient gens irréprochables et non tachés d'avarice, et qu'il n'y ait tout à fait rien de commun entre le traité de paix et le négoce, car, à ce que j'ai pu connaître, c'est chose fort préjudiciable. Il est parti de cette Ville, le XIe de ce mois, soixante et un navires pour s'en aller en course ; à leur partement, tous les Capitaines furent appelés au Divan, et, selon la promesse qu'ils m'avaient toujours faite, il leur fut commandé qu'ils se donnassent garde de ne point faire de mal à aucun vaisseau Français, et qu'ils eussent à retourner les Français qu'ils avaient sur leurs vaisseaux, sous peine de la vie, et que quiconque ferait autrement serait châtié et servirait d'exemple aux autres. Et le dit Commandement du Divan fut publié par la Ville et par le caravansérail. Cela démontre qu'ils ont la volonté bonne et qu'ils ont envie d'obéir aux Commandements du Grand Seigneur, et m'assure qu'ils feront une bonne paix avec vous, car ils y sont tous portés ; et afin de vous faire savoir mon comportement, j'ai prié le sieur Guérin de vouloir acheter une barque tout exprès pour vous faire savoir et mander ces bonnes nouvelles, afin que ne soyez davantage en peine. Je vous supplie avoir le dit achat pour agréable.

Il est arrivé deux vaisseaux corsaires, lesquels ont amené deux vaisseaux chargés de blé, et j'avais eu peur qu'ils ne- fussent Français, mais, Dieu merci ! ils sont tous Allemands. Grâce à Dieu, les affaires sont en bon état de par deçà, et si ce n'était qu'ils attendent leurs Députés, nous aurions la paix dès à cette heure. Je vous prie de vous tenir prêts, et vos Députés aussi, afin que quand je vous manderai la lettre du Pacha ou celle du Divan, ils n'aient autre chose à faire, sinon à leur embarquer ce qui est de besoin. Il n'est pas à propos que je vous dise ni apprenne ce qui est à payer ici, car pour cinq sols ils feraient mourir leur père ; tous sont tachés de tels vices.

Je vous conseille de vous défier de leurs Députés, car ce ne sont pas de hommes ; ils sont pires que diables, et je n'en ai jamais vu de pareils. Les pieds commandent à la tête ; enfin ce n'est qu'une confusion. Vous ne savez jamais auquel vous devez répondre. Je prie Dieu qu'il nous en donne bonne fin[1].

Messieurs,

Je vous prie me vouloir obliger en m'envoyant, pour habiller mes hommes, soixante et trois pans de quelque bon drap vert brun, de bonne teinture, et dix-huit de violet obscur pour faire des chausses, et que ce soit le plus tôt qu'il sera possible. Ce faisant, vous m'obligerez de plus en plus à vous faire servir.

Écrit en Alger, ce Xe jour d'avril 1623.

Votre affectionné ami et serviteur,

SOLIMAN,
Chaoux d'Alger.

SOLIMAN, CHAOUX D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 25 avril 1623.

Messieurs,

Je vous avise derechef, comme par la lettre que je vous ai écrite par ci-devant, que, quand il sera de besoin de mander des Députés, surtout qu'ils ne soient point intéressés au négoce, car

1. Soliman-Chaoux montra, comme on le voit, la plus grande fermeté dans sa mission, et la volonté bien arrêtée de faire exécuter les ordres du Sultan, malgré les menaces auxquelles il ne manqua pas d'être en butte de la part du Divan d'Alger. On remarquera avec intérêt le jugement qu'il porte sur les Algériens. Le peu d'empressement qu'on mit d'ailleurs à lui donner audience démontre le cas que faisaient ces derniers des Commandements du Grand Seigneur.

2. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 507 de l'Inventaire.

je vous assure que le particulier gâte le général[1]. Je l'ai déjà bien reconnu, et plût à Dieu que je fusse été aussi bien expert, étant à Marseille, comme je suis à cette heure ! Je m'étonne fort de ce que vous m'avez mandé sur un navire marchand ; mais vous, Messieurs, vous connaissiez le pays, tandis que moi, je no le connaissais point, m'étant remis du tout à vous. Je vous assure que cette affaire ici n'était pas telle que l'on dût épargner cinq ou six cents écus. La faute en est faite, et il faut tâcher d'y mettre remède[2].

Tant plus les Français viennent ici, plus ces gens-ci, qui sont pires que barbares, en deviennent orgueilleux, disant : « Puisqu'ils se plaignent de nous, pourquoi nous viennent-ils rechercher, et pourquoi viennent-ils avec leurs marchandises en ce pays-ci[3] ? Qui est-ce qui les y appelle ? Faites tant qu'il ne vienne personne

---

1. C'était le conseil que leur avait déjà donné M. de Vias dans plusieurs de ses lettres. Les négociations de l'Envoyé de la Porte étaient d'autant plus difficiles que les Algériens se sentaient plus capables d'imposer leurs volontés et de braver notre marine, bien faible encore à cette époque. La population d'Alger, évaluée par le bénédictin Haëdo à 100 000 âmes en 1583, était arrivée en 1621 au chiffre de 200 000, dont 30 000 Turcs, 100 000 Maures, 10 000 Juifs, 20 000 esclaves, 10 000 soldats et janissaires pouvant armer jusqu'à 100 vaisseaux. (*Topographia y historia de Argel,* ch. XI.)

« Ils sont autant impérieux sur notre nation qu'ils nous estiment autant que des Juifs ou des Cabaïles de Kouko, parce que n'avons jamais fait choses contre eux qu'à demi. La plupart de ces corsaires, qui sont au nombre de huictante-cinq, tous mieux armés et équipés, prennent la route du Levant pour attaquer et prendre les vaisseaux, d'où ne s'en peut espérer qu'une déplorable issue, et il n'est pas possible qu'avec un si grand nombre de corsaires, puisse passer aucun vaisseau sans être péri ou pris. Il n'y a force au monde que ces gens-ci craignent tant que les galères de France, pour les effets dignes d'icelles qu'on a vus l'an passé. » (Allusion à la campagne du Général des galères, de Gondi, pendant l'année 1620. *Mercure de France*, t. VI, p. 470.) — *Lettre du vice-consul Chaix,* du 1er mai 1621, aux Consuls et Gouverneurs de Marseille. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 462 de l'Inventaire.)

« Le plus puissant et assuré remède dépend du roi seul, écrivait alors l'ambassadeur de France à Constantinople, car si quelques gros galions et 20 à 25 bonnes galères étaient entretenus par S. M., cela contiendrait ces mauvaises gens en leur devoir, autrement ce sera toujours à recommencer. » *Lettre de M. de Césy aux Consuls de Marseille,* le 20 août 1624. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 143 de l'Inventaire.)

2. Les Marseillais n'avaient pas encore compris qu'avec de pareilles gens les cadeaux valaient mieux que toute diplomatie. Le successeur de Soliman, qui terminera ces négociations, verra tout le parti que l'on pouvait tirer de leur cupidité.

3. Il s'agit de l'exploitation de l'établissement commercial du Bastion de France, dont on parlera plus loin.

en ce pays. Ici ils nous sont ennemis, et cependant les marchands ne bougent. Qui vient par la voie de Livourne, qui vient par la voie de Tunis ; enfin ces gens-là gâtent toutes les affaires, et si vous n'y prenez garde et que vous ne fassiez châtier quelqu'un, il n'y aura pas moyen de rien faire ». Comme je vous dis, si j'eusse su et connu les affaires, je me fusse bien donné de garde de venir sur un vaisseau marchand, car cela m'a porté beaucoup de mal, et plus que ne sauriez croire ni penser. Je vous prie de ne vouloir plus errer de la façon, et vous donner de garde de laisser venir personne de par deçà, tant que les affaires ne seront en meilleur état ; et cependant je prierai Dieu.

Ce jour de Pâques, XXVe jour d'avril 1623.

Je suis, Messieurs, votre très affectionné ami et serviteur.

SOLIMAN,
Chaoux d'Alger.

SOLIMAN, CHAOUX D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[1].

Alger, avril 1623.

Messieurs,

Après les dernières lettres écrites, j'ai eu nouvelle que les Députés d'Alger qui sont en Constantinople[2] ont mandé une lettre de par deçà, par laquelle ils ont fait savoir qu'ils se devaient embarquer sur le vaisseau de ceux avec qui ils avaient fait la paix. Je n'ai pu savoir si c'est sur un vaisseau Français ou bien sur un vaisseau Anglais. Je ne sais si Mgr l'Ambassadeur aura veillé ou s'il se sera 'endormi[3] ; je ne saurais que vous en dire, tant il y a

1. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 507 de l'Inventaire.

2. Voyez la lettre précédente, du 10 avril 1623, page 12.

3. Philippe de Harlay, comte de Césy, fut Ambassadeur de France à Constantinople de 1619 à 1631. La ville de Marseille traita avec lui au sujet de la suppression d'un

qu'ils sont fort portés à la paye, et principalement le Divan. Mais je vous assure que ce sont de terribles gens ; ils sont pires que barbares, et si vous en gagnez un, vous ne pouvez pas gagner l'autre. Pour cinq sols ils vendraient leurs père, mère et parents, et ils n'ont amitié à autre qu'à l'argent. Enfin j'ai délibéré d'attendre la réponse que rapporteront les Députés qui sont dans Constantinople, et d'attendre jusqu'à leur venue les lettres que j'ai écrites à Mgr l'Ambassadeur. Je vous supplie les vouloir faire tenir le plus tôt, que faire se pourra, et, si trouvez bon, encore lui pourrez faire entendre ce que je vous en ai pu écrire, et comment les affaires se passent par deçà Je ne vous la ferai plus longue, si non que je vous dirai qu'en ce pays

---

droit de 2 0/0 établi sur toutes les marchandises pour subvenir à ses frais de service, et, moyennant 15 000 l. de pension qu'on lui promit annuellement et 100 pistoles pour ses secrétaires, ce droit fut aboli. (*Histoire de Marseille*, par Ruffi, t. I, p. 460.) — Un contrat public fut passé le 25 septembre 1619 entre la ville et M. de Césy. Marseille tint mal ses engagements, et l'Ambassadeur, qui n'avait pour tout traitement que ce qui lui avait été promis par la municipalité, se paya sur les marchandises que les négociants provençaux expédiaient à Constantinople.

« L'Ambassadeur paralyse le commerce par les sommes excessives qu'il prélève sur nos navires, non seulement pour récupérer les fortes dépenses qu'il est obligé de faire, mais encore pour se rembourser de certaines avances, ainsi que des 15 000 écus que la ville lui a promis toutes les années. » *Lettre de Sanson Napollon aux Consuls de Marseille*, du 26 juillet 1624. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*.)

Un pareil procédé ne pouvait s'expliquer que par l'absolue nécessité de faire journellement à la Porte des dépenses considérables. En effet M. de Césy était chargé de pourvoir avec la nation, c'est-à-dire avec l'association des marchands français établis à Constantinople, à tous les frais de l'ambassade, de traitements, de cadeaux aux autorités turques, de remboursements de prises effectuées par les corsaires chrétiens. Les Consuls de Marseille se plaignirent hautement de ce que M. de Césy avait abusé de son droit d'ordonnateur et ne pouvait justifier ses emprunts d'une manière satisfaisante. Ces démêlés aboutirent à l'envoi à Constantinople de commissaires contrôleurs auxquels M. de Césy résista fort habilement, et qu'il réussit même à faire mettre en prison. Le roi finit par envoyer aux Marseillais une lettre de cachet (16 novembre 1637), les obligeant à acquitter les dettes de Constantinople. — Toutes les pièces du procès, conservées dans les *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, contiennent de curieux détails sur la gestion des affaires et sur la diplomatie de cet ambassadeur. (S. AA, 4, 143, 167, 508 et CC, 90 de l'Inventaire.)

Nous devons ajouter que s'il fut un assez mauvais administrateur, le comte de Césy parait avoir été bon diplomate, et toute sa correspondance témoigne des soins qu'il apporta dans la défense de nos intérêts tant en Orient qu'en Barbarie. Voy. l'*Histoire de l'Empire ottoman*, par Théophile Lavallée, p. 288 et suiv.

l'argent fait tout ; il n'y a Commandement qui fasse[1]. En cela pouvez reconnaître ce que je veux dire.

Je suis, Messieurs, votre ami et serviteur.

SOLIMAN,
Chaoux d'Alger.

LE DIVAN D'ALGER
A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 25 avril 1623.

Glorieux parmi les grands des chrétiens, choisis entre les principaux de la loi du Messie, dominateurs des différents du peuple nazaréen, Gouverneurs des Français, que vos destinées s'accomplissent heureusement !

Vous soit donné pour avis qu'avons vu la lettre qu'avez envoyée par un honorable homme, arrivé ici. La lecture de votre dite lettre a été faite et la teneur d'icelle entendue, grâce à Dieu. Vous soit à tous notoire comme par ci-devant, du temps d'Hossein, Pacha d'Alger, nous avions donné liberté sans argent à quatre-vingts esclaves et plus, parmi ceux qui étaient venus pour prendre le Bastion ensemble[3], et que leur chef, fait

---

1. Le vice-consul Chaix écrivait le 16 janvier 1621 aux Consuls et Gouverneurs de Marseille, après avoir dépeint le mécontentement de *Messieurs d'Alger* : « Les grandes donatives que j'ai faites jusqu'aujourd'hui, tant aux femmes des Députés qu'au Pacha et Divan des Janissaires, m'attireront, je l'espère, quelque protection de nos vies (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 462 de l'Inventaire.)

2. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 507 de l'Inventaire.

3. Le Bastion de France fut fondé en 1561, sur la côte de l'Algérie, près de la frontière tunisienne, par un négociant corse établi à Marseille, Thomas de Lenche, associé à Carlin Didier. Ces derniers avaient obtenu du Sultan Selim II, moyennant certaines redevances, le droit d'exploitation des places, ports et havres situés sur la côte de Mers-el-Kharez ou La Calle, du Collo, du cap Rose, de Bône et de quelques autres, du cap Roux à la rivière de Seybas, avec la permission d'y élever des forts, batteries et établissements,

prisonnier, vint ici en Alger, auquel fut fait honneur[1]. Ensuite et plus tard, pour l'honneur de notre magnanime et puissant

---

et la reconnaissance du privilège exclusif, qui nous appartenait alors, de pêcher le corail dans l'étendue de cette même côte. Ce droit de pêche était fondé en effet sur la possession de cette pêche établie dans ces lieux mêmes avant les Turcs, dès 1478, possession reconnue et constatée par le sultan Selim 1er en 1518, et confirmée par l'article 12 des Capitulations de 1535. La pêche était donc exploitée par nos marins de Provence longtemps avant que de Lenche obtint de fonder sur la côte un établissement commercial.

Le premier réduit que construisit ce dernier fut d'abord destiné à servir de retraite aux corailleurs. Il s'occupa bientôt, avec son associé, d'en faire un comptoir de commerce, et il y commanda sous l'autorité du Roi, suivant les provisions qui lui furent expédiées. Mais il fit de mauvaises affaires et dut céder sa charge à son parent, le sieur de Moissac. L'établissement commençait à prospérer en 1604, lorsque les Turcs de Bône vinrent le détruire de fond en comble. Henri IV chargea son ambassadeur, Savary de Brèves, d'obtenir réparation de cette insulte et le relèvement du Bastion. Voy. la *Relation des voyages de Monsieur de Brèves*, Paris, 1628, et les *Lettres missives d'Henri IV* (Collection des Documents inédits), t. VI, p. 688. Le traité que cet ambassadeur obtint alors de la Porte reconnut dans ses art. 8 et 21 tous nos droits et privilèges sur la côte de Barbarie.

Malheureusement l'autorité du Grand Seigneur était souvent méconnue à Alger, et le Divan se refusa longtemps à restituer le Bastion. Après la conclusion du traité du 21 mars 1619 (voy. la note 3, p. 8), le Duc de Guise traita avec la famille de Lenche et en particulier avec le sieur de Moissac, neveu du fondateur du Bastion, de la cession de ses droits sur la côte d'Afrique. Par un contrat passé devant les notaires de Tours le 6 septembre 1619, le Duc s'engagea à payer à ce dernier, pendant vingt ans, 4800 I. de pension, et à envoyer tel nombre de gens de guerre et d'ouvriers qui seraient nécessaires pour se saisir du Bastion, le rétablir et s'y maintenir. Voy. le *Mémoire pour le rétablissement du Bastion de France sur la côte de Barbarie*, 1620. (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents. Alger*, vol. XV, fo 13.)

1. Jean-Louis du Mas de Castellane, baron d'Allemagne, auparavant Général des galères du Duc de Savoie à la suite de démêlés avec le bailli de Forbin, son supérieur hiérarchique. Voy. *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par Jal. Paris, 1813, t. I, p. 73.

Sur l'ordre du Duc de Guise, il avait été reprendre possession du Bastion de France, mais le Divan avait aussitôt résolu d'envoyer 14 galères et 3000 janissaires pour le détruire de nouveau. Ceux-ci égorgèrent en partie la garnison ou l'emmenèrent, avec son chef, en captivité à Alger. Cette réoccupation avait été fort désapprouvée du vice-consul d'Alger : « Suppliez Monseigneur de Guise, avait écrit Chaix aux Gouverneurs de Marseille, que ce n'est encore la saison, et que s'il savait le préjudice qu'apporte ce Bastion de France, serait plus prompt à détourner les auteurs qu'à leur donner assistance. Voyez à quels malheurs nous portent tels marchands de chevaux et blés, le Divan étant en volonté d'armer huictante navires de guerre, aux fins de saccager la Ciotat, Cassis et toute la côte de Provence, mettant 6000 hommes en terre. J'ai couru sur ce sujet du dit Bastion grand risque avec tous les pauvres Français qui sont ici. » *Lettre de Chaix aux Consuls et Gouverneurs de Marseille*, du 6 mars 1621. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 462 de l'Inventaire.) Voy. aussi *Les deux Canons de Simon Dansa*, par de Grammont, p. 13 et suiv.

Empereur et Sultan, le dit Capitaine, avec les autres infidèles, furent renvoyés vers vous autres, ayant de nous eu tant de caresses et faveurs, et ayant sans aucune faute et coulpe fait tuer ceux que nous vous avions envoyés. Caynan-Agha avec soixante Musulmans furent tués aussi. Ayant perpétré une aussi grande méchanceté, ayant rompu la promesse et ayant été cause de si grandes indignités, votre Capitaine aux trois fanals a encore jeté des gens ici dans nos provinces, pris plusieurs Musulmans faits esclaves, et de plus, ayant rencontré nos barques, sans avoir égard à la bannière[1] et leur courant dessus, les a mis à fond et à mort. Enfin n'ayant rien omis à faire tout ce qu'il a pu faire, nonobstant tout cela, nous n'aurions pas regardé ce qu'il avait fait.

Votre Consul, qui était ici, est mort de la contagion[2], et maintenant est venue votre lettre pour la paix, a été lue, et avons vu ce que vous autres proposez. Puisque telle est votre volonté de consulter et convenir tous ensemble, que ce qui est passé soit passé ! Et si votre volonté est telle de faire paix, ordonnez à un de vous capable homme de venir ici. Et, s'il plaît à Dieu, en réponse sera faite paix. Et paix à ceux qui suivent l'Unique !

(Sceau)

IBRAHIM,
Pacha d'Alger.

Traduit à Marseille par HONORÉ RUFFIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 30 avril 1623.

---

1. La bannière des Algériens était verte, semée d'étoiles sans nombre et quelquefois de demi-lunes et de croissants.

2. Il s'agit de Chaix, dont M. de Vias avait fait le plus grand éloge aux Consuls et Gouverneurs de Marseille. Lettre du 7 octobre 1617. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 460.)

Le Consulat resta alors inoccupé pendant sept ans, M. de Vias se trouvant empêché par l'âge et les infirmités d'aller exercer ses fonctions. Les Marseillais, pendant cet intervalle, firent gérer leurs affaires par des résidents français, qui se chargèrent de l'intérim moyennant une gratification annuelle de 500 écus. Ces délégués furent Étienne, Ancelme, Martelly, Thomassin, Clavel et Fréjus.

SOLIMAN, CHAOUX D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[1].

Alger, le 5 juin 1623.

Messieurs,

Par la voie de la barque de M. Guérin, je vous ai amplement informé de mon retardement en cette Ville et des réponses que j'ai reçues, tant du Divan que du Pacha, qui me remirent à la venue des Députés qu'ils ont mandés vers le Grand Seigneur, ce que je n'osai valablement refuser, vu l'importance de l'affaire[2] ; j'ai même fait considération sur l'assurance que le Divan m'avait donnée qu'on n'attenterait plus rien contre les Français, sur laquelle je suis été, attendant la volonté du Divan et leur arrivée qui me tarde avec passion. Car le Pacha est fâché de cette paix, et un décret du dit Divan a permis aux corsaires de tout prendre en tournées, de quoi je, vois à mon grand regret qu'ils n'écoutent, en cette Ville, les pauvres Français qui sont tous les jours constamment molestés[3], et ils craignent l'arrivée des Députés qu'on attend de jour à autre.

Il ne se faut étonner des ravages de ces barbares contre les Français, puisqu'ils prennent même les Turcs, et puisque ces jours-ci est arrivé un corsaire de cette Ville, qui a amené le vaisseau *Saint-François* dans lequel il y avait quatorze Turcs, de quoi averti je suis parti vers le Pacha pour y faire ma plainte, que je

---

1. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 507 de l'Inventaire.

2. Voyez la lettre du 10 avril 1623, page 12.

3. Le Divan avait fait mettre tous les Français à la chaîne, jusqu'à ce que les Musulmans qui se trouvaient en France fussent ramenés à Alger, ainsi que les deux canons de Dansa, les effets de Caynan-Agha et de ses compagnons. Peu de jours avant sa mort, le vice-consul avait écrit aux Gouverneurs de Marseille : «Je n'ai aucune consolation que l'espérance que je me donne d'être favori de vous autres, et que comme protecteurs de la ville de Marseille, le serez de tout le négoce de la France et encore de 300 pauvres esclaves Français détenus en extrême misère, la plupart desquels sont ébranlés à renier notre saincte foi, quoique maintenus par nous sous l'espérance qu'en avez un soin plus que paternel ». (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 462 de l'Inventaire.)

jugeais être juste et raisonnable. Je lui remontrai donc que le dit vaisseau venait de l'échelle du Grand Seigneur, en laquelle il avait chargé et payé le droit d'icelui pour être protégé de la bannière de France. Il n'avait reçu que toute sorte de caresses et courtoisies, et à plus forte raison il ne devait être molesté par les siens ; et même étant un des vaisseaux Français, le Divan devait le favoriser, vu la promesse qu'il nous avait faite. La réponse de ce Seigneur fut que si le Divan voulait abandonner sa paye, il ferait cesser les ravages, mais que, pour faire la paye, il prendrait les bras de son pouvoir, même si on lui apportait la permission du Grand Seigneur. A quoi je répondis que c'était à son navire de retourner à Constantinople, mais lui souriant me répliqua qu'il savait bien comme on s'y gouvernait, et qu'avec de l'argent il couvrirait tous ses méfaits. Me voyant donc frustré dans mon attente, et désirant conserver les pauvres Français, je voulus venir à la compassion et lui offris le tiers et jusqu'au double, mais je ne pus rien obtenir de lui, et il déclara le tout de bonne prise. Et après avoir fait vendre les Français et les marchandises, pour couvrir sa méchanceté il fit trois parts des marchandises des Turcs, l'une pour lui, l'autre pour les corsaires, l'autre qu'il a rendue à ces pauvres gens, à titre de gratification.

Les désordres et les tourments continuels qui s'exercent contre les pauvres Français me mettent en perplexité au point que je ne sais à quoi me résoudre, tant y a l'assurance que tout le corps du Divan me donne de l'accord de la paix, jointe à la considération que je sais qu'il y a environ trois mois que je suis ici, et que difficilement pourrais-je retourner à vous autres avant sa conclusion. J'ai pris résolution d'attendre la venue de vos Députés, avec lesquels, assisté de la faveur divine, parferons cette tant désirée paix[1]. Mais ainsi que les affaires ne se font sans dépenses, et qu'elles sont de plus en plus longue haleine, j'ai trouvé à propos vous dire que je me trouve désireux d'argent et d'amis,

1. Les hostilités durèrent jusqu'en 1626 époque à laquelle Sanson Napollon vint à Alger avec une Commission royale et s'employa à négocier « cette tant désirée paix ».

et vous prie vous souvenir de moi pour m'assister afin que je ne pâtisse, ce qui ne serait raisonnable ; puisque j'ai pour vous tant d'affection. Si vous ne me secourez, je serai contraint de revenir, ce que ne voudrais faire et ne désire aucunement. Ayez donc égard à ma bonne volonté, que je continuerai avec autant de zèle et affection.

Écrit en Alger, ce 5 juin 1623.

Je suis, Messieurs, votre affectionné ami et serviteur.

SOLIMAN,
Chaoux d'Alger.

HOSSEIN, PACHA D'ALGER, A Mgr LE DUC DE GUISE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT DU ROI EN PROVENCE[1].

Alger, le 1er août 1627.

Au plus puissant entre les Seigneurs de la loi du Messie, glorieux parmi les plus grands de la croyance de Jésus, celui qui est Vizir de l'Empereur de France, Monsieur de Guise ? que Dieu Très-Haut conserve[2] !

Après vous avoir salué avec l'honneur requis, nous vous ferons connaître la teneur des sublimes et sacrés Commandements du très haut et très magnanime Empereur et Sultan, — Dieu

---

1. *Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*

La plupart des correspondances qui vont suivre appartenant aux Archives des Affaires étrangères, nous avons pensé qu'il était inutile de répéter, pour ainsi dire à chaque page de l'ouvrage, l'indication de la source commune où nous les avons retrouvées. Nous nous bornerons donc, chaque fois que l'occasion s'en présentera, à renvoyer aux Archives de la Marine, des Colonies et de la Chambre de commerce de Marseille, où nous avons pu combler les lacunes du Dépôt des Affaires étrangères.

2. Les Algériens, fort dédaigneux des protocoles et des usages épistolaires, variaient à l'infini leurs formules de politesse, et, dans leur style emphatique, donnaient aux Rois et plus tard au Premier Consul, aux Ministres, aux Envoyés extraordinaires, aux Chefs d'escadre, aux Intendants de la marine, des titres souvent fort mal appropriés aux personnages en question. Dans le cas actuel, le titre de Vizir, qui signifie Ministre, ne pouvait en aucune façon s'appliquer au Duc de Guise, Gouverneur de Provence.

protège et augmente sa puissance ! — lesquels concernent la paix, et nous l'effectuerons, en témoignage d'obéissance, avec toute perfection de notre part. Elle a du reste été articulée du côté de la victorieuse Milice, et a été écrite en manière de promesse formelle. Sachez qu'il ne s'est rien oublié ici, et qu'il n'est demeuré à faire aucune chose de ce qui touche à votre affaire[1].

Avec l'aide de Dieu Très-Haut, les deux canons et les esclaves Musulmans sont venus[2] ; soyez donc assuré qu'il n'y aura plus

---

1. Louis XIII avait envoyé à Constantinople, en 1623, un gentilhomme de sa Chambre, le capitaine corse Sanson Napollon, qui s'était distingué au service de la France en qualité de Consul à Alep, et l'avait chargé d'obtenir du Sultan des mesures rigoureuses, à l'effet d'obliger les Algériens et Tripolitains à cesser leurs pirateries. — Voy. le *Discours au vray de tout ce qui s'est passé tant au voyage que le sieur Napollon a fait à Constantinople par le commandement de S. M. qu'à Tunis et à Alger, pour le traité de la paix de Barbarie, avec le compte de la recette et de la dépense sur ce faites et rachat d'esclaves.* (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, fo 44.) Ce document a été publié par M. de Grammont dans *La mission de Sanson Napollon*, p. 9.

Cet Envoyé s'entendit avec M. de Césy pour agir de concert auprès de la Sublime Porte, et l'Ambassadeur fit connaître aux Consuls de Marseille, dans une lettre du 15 juin 1625, qu'il avait obtenu « les Commandements les plus forts et les plus fulminants ». Six officiers turcs, sous la conduite de Sanson Napollon, furent chargés d'aller signifier de la part du Grand Seigneur six Commandements et trente lettres adressées aux diverses autorités barbaresques. Le Sultan ordonnait au Divan d'Alger de rendre tous les Français retenus en esclavage et de vivre à l'avenir en bonne paix avec nous.— Voy. l'intéressante étude de M. Léon Bourguès sur Sanson Napollon, dans la *Revue de Marseille et de Provence*, mai-juin, juillet-août 1886.

Avant de se rendre à Alger, Napollon passa à Marseille, où il laissa ses « capidjis », et vint entretenir Louis XIII de l'état de ses affaires. Le 14 février 1626, il reçut du Roi l'ordre exprès d'aller négocier un traité, tant pour le rétablissement du Bastion que pour la restitution de nos esclaves et pour la répression des corsaires barbaresques. *Instruction à Sanson Napollon.* (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Afrique*, t. VIII, f° 16.)

Commission baillée au Duc de Guise pour traiter la paix de Barbarie. (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, fo 18, et *Turquie*, t. III, f° 164.)

Le Roi donna à Napollon 15 000 livres pour acheter des présents à distribuer aux officiers du Divan, et décida que les frais de sa mission seraient supportés par toutes les villes du littoral. Celui-ci alla conseiller aux Députés de Marseille, pour faciliter sa négociation, de racheter au Duc de Guise les deux canons que lui avait donnés Simon Dansa après s'être enfui d'Alger. Arrivé dans cette ville le 20 juin 1626, il présenta au Divan les Commandements du Grand Seigneur et distribua les cadeaux qu'il avait eu soin d'apporter.

2. C'est par erreur que les historiens d'Alger ont fait dater la remise des canons de Dansa du mois de septembre 1628 ; la lettre du 1er août 1627 nous prouve que Napollon les apporta à Alger dès son premier voyage, avec un certain nombre d'esclaves musulmans. *La Quittance de trente mille livres payées* par les Consuls de Marseille à

aucun manquement aux lois de Dieu. Notre accord d'amitié est fait à la meilleure façon. La paix étant faite, il sera envoyé de la part du victorieux Divan un capable de nos colonels, qui viendra vers vous autres, comme aussi, de votre côté, enverrez un très suffisant homme qu'aviserez pour être Consul(1). Ainsi notre paix sera avec toute sûreté comme entre frères ; ne faites aucun doute pour ce fait. Il sera fait expresse défense aux Capitaines des galères et des navires qui iront en course, et rencontreront les vaisseaux Français, de les molester, mais ils leur feront toutes caresses et donneront avant de partir bonne caution, afin que nos amis ne puissent être troublés(2). Comme aussi nos navires allant à vos pays feront les mêmes caresses. Et pour le fait du Bastion, sera fait suivant votre désir, nonobstant la venue des deux canons et esclaves. Et pour le surplus qui s'est passé et fait, vous le saurez par le porteur de la présente, le capitaine Sanson(3). C'est lui qui

---

Mgr le Duc de Guise pour les Turcs d'Alger et deux canons tirés de sa galère pour faciliter la paix avec le Divan d'Alger a bien été délivrée le 12 septembre 1828, mais, pas plus que le Discours au vray que nous avons cité, elle n'indique d'une manière précise la date de la livraison des canons. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 508 de l'Inventaire.)

1. De graves inconvénients résultaient de la vacance du Consulat et de la gérance qu'exerçaient les délégués marseillais. Ces nouveaux agents faisaient le commerce pour leur compte personnel, et sacrifiaient souvent l'intérêt général à leurs affaires particulières. De plus leur profession mercantile était loin de commander le respect à des gens qui professaient un souverain mépris pour toute espèce de trafic. On a vu que Soliman-Chaoux n'avait pas tardé à s'en apercevoir. Voy. l'*Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 160.

2. Les pertes que subissait notre commerce maritime étaient si considérables que les armateurs provençaux n'osaient plus sortir des ports et accablaient la Cour de leurs doléances. Le Parlement d'Aix traduisait leurs plaintes dans sa Remontrance du 16 juillet 1625, et déclarait « que le commerce du Levant était perdu si l'on n'entretenait pas des galères pour empêcher l'extension de la piraterie barbaresque ». (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Alger,* t. XV, f° 14.) — Voyez pour les plaintes des Marseillais les Archives de la Chambre de commerce de Marseille, S. AA, 507 de l'Inventaire.

Cette même année 1625, le Roi avait fait publier un Règlement pour la mer, édictant la construction de 40 galères « prêtes à servir hiver et été pour nettoyer les côtes ». *Lettres du Cardinal de Richelieu* (*Collection des Documents inédits*), t. II, p. 163 et suiv.

3. Sanson Napollon, voyant qu'à l'instigation des Anglais quelques officiers du Divan lui suscitaient certaines difficultés relativement au traité qu'il venait conclure, comprit qu'il lèverait tous les obstacles avec de l'argent, et repartit pour Marseille afin d'en obtenir de la Chambre de commerce.

a toute instruction et qui, pour ce fait, n'a rien oublié de ce qui vous doit être par avis donné.

Écrit de la puissante Ville d'Alger, le 1er août 1627.

(Sceau)

HOSSEIN
Pacha d'Alger.

IBRAHIM REÏS ARAPADJI, GÉNÉRAL DES GALÈRES D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[1].

Alger, le 9 février 1628.

Messeigneurs,

J'ai reçu l'agréable lettre de votre part, par laquelle me suppliez pour le jeune homme nommé Bernier, qui avait promis, étant par delà, de travailler au relèvement de ma galère. Il a écrit à son père ce que j'ai fait pour lui, et j'ai été jusqu'à lui offrir un chrétien en échange. A la venue de Mgr Sanson, je le payerai de ma bourse et l'assisterai de ce qu'il aura de besoin. Je vous supplie de prier le dit Me Sanson qu'il vienne[2], car tous ceux de la douane désirent votre amitié. Et priant Dieu pour la santé des Consuls et autres Messieurs, je demeure votre frère et loyal ami.

IBRAHIM REÏS ARAPADJI,

Général d'Alger.

---

1. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 508 de l'Inventaire.

2. On a vu, par les derniers mots de la lettre qui précède, qu'il était allé demander à Marseille de l'argent et des présents pour achever sa mission. C'était la Chambre de commerce qui devait fournir les fonds destinés à subvenir soit aux dépenses extraordinaires des nationaux, soit aux cadeaux à présenter aux autorités algériennes.

MUSTAPHA, CAPITAINE GÉNÉRAL DES GALIONS D'ALGER,
A Mgr LE DUC DE GUISE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT DU ROI
EN PROVENCE.

Bône, le 29 mai 1629.

Très illustre el magnifique Prince, choisi entre les grands Seigneurs parmi le peuple chrétien et le plus élevé eu réputation entre les principaux de l'Empereur de France, Duc de Guise, dont la vie et le bonheur soient prolongés par la grâce du Très-haut jusques au jour dernier !

Après macre abaissé dans la poussière de vos sacrés pieds, vous sera pour avis donné comme toute la victorieuse Milice d'Alger a prêté fidèle obéissance aux sacrés Commandements de notre Empereur, ainsi qu'il a été promis au Seigneur Capitaine Sanson, qui a amené ici nos frères Mahométans et les deux canons[1]. Il est notoire, par Dieu, Seigneur des siècles. que notre paix signifie paix avec les Français. Voilà deux années que nous sommes sur la même promesse, et il n'a encore été fait aucune nuisance aux vaisseaux ni négociants, comme aussi en ce qui concerne le bon traitement que reçoivent nos galères à Marseille. En revanche, sont faites toutes caresses aux négociants Français, et trouvons fort étrange le long séjour et retardement du Seigneur Sanson, n'en pouvant discerner la cause[2].

1. Voy. la note 2 de la page 26. (Lettre dit 1er août 1627.)

2. Par arrêt du 6 novembre 1627, le Roi avait ordonné que les villes intéressées, « desquelles ceux qui étaient esclaves en Alger étaient natifs », verseraient entre les mains de M. de Brèves, l'ancien Ambassadeur à Constantinople, 200 livres pour le rachat de chacun de leurs concitoyens alors en captivité. En même temps il avait été créé, à la Cour des comptes de Provence, diverses charges nouvelles, dont le produit devait être affecté aux frais nécessités par ces négociations. Il résulta de ces arrangements financiers des retards qui ne tardèrent pas à devenir suspects aux Algériens.

A la difficulté de se procurer l'argent nécessaire aux besoins du voyage et aux « donatives » à distribuer à Alger, se joignait pour Napollon le souci de faire retrouver et racheter les Muslmans employés sur les galères royales. Les capitaines de ces galères, étant propriétaires de leur chiourme, la recrutaient à leurs frais et ne consentaient

Très illustre Seigneur, considérez que cette paix est fort utile aux négociants Français ; c'est pourquoi veuillez acheminer le sieur Sanson à l'accomplissement de ce bon ouvrage. Ce sera ici où votre magnanimité et sacrée bonté donnera à tout le monde un signalé témoignage de votre amitié. En attendant avec un extrême désir vos sacrés Commandements, ferons humbles prières, nuit et jour, au Dieu Très-Haut pour votre grandeur.

Du château de Bône, le 29 de la lune de mai 1628.

L'humble et pauvre Capitaine des galions d'Alger,

Le Capitaine MUSTAPHA.

MUSTAPHA, CAPITAINE GÉNÉRAL DES GALIONS D'ALGER,
AU SIEUR SANSON NAPOLLON,
COMMISSAIRE DU ROI ET GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE
EN BARBARIE.

Alger, le 29 mai 1628.

Mon cher et très cher frère et très magnanime Seigneur Sanson, dont le Très-Haut fasse prolonger la félicité jusques au jour du mérite et de la dernière récompense !

Après avoir prié pour votre santé en vous souhaitant nuit et jour honneur et gloire, nous vous dirons, si tant est que vous désirez savoir de nos nouvelles, que le Dieu Très-Haut nous a donné victoire contre nos ennemis. Les avons défaits[1] et si

---

pas toujours à s'en défaire. (*Discours au vray de tout ce qui s'est passé au voyage de Napollon,* déjà cité.)

Voy. aussi la *Lettre de Fréjus aux Consuls et Gouverneurs de Marseille,* du 28 juillet 1628 : Ils sont tous attendant la venue du sieur Sanson, la retardance duquel les ennuie fort ». (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 507 de l'Inventaire.)

1. Le Pacha Khosrew, successeur de Mourad, avait des goûts fort belliqueux. Il avait fait une expédition dans la province de Constantine et déclaré la guerre à la Régence de Tunis, qui avait favorisé l'insurrection des tribus de cette contrée. Ses successeurs avaient dû continuer la lutte jusqu'à l'époque où nous sommes.

vous demandez des nouvelles de Bizerte, l'avons mise en poudre et rendue entièrement déserte ; et si vous voulez savoir ce qui concerne la Milice d'Alger, l'avons conduite contre quatre mille hommes de la Milice de Tunis, avons pris tous les canons et arquebuses. Maintenant la Milice de Tunis presse fort de faire la paix, mais celle d'Alger dit que, avant de faire la paix avec eux, veut être payée de toutes ses dépenses. C'est pourquoi sommes grandement étonné de votre grande tardance[1]. Je désirerais que vous vinssiez achever ce que vous avez promis pour l'accomplissement de la paix, et que vous me fissiez délivrer Mourad, qui est à présent à Majorque. Les deux capotes que vous m'avez envoyées m'ont été remises. Pour vous en remercier et pour l'amour de vous, j'ai donné la liberté aux deux Français porteurs de ces deux présentes lettres, l'une desquelles vous présenterez à Mgr de Guise, en baisant pour l'amour de moi ses sacrées mains, et en disant que je désire ardemment avoir l'honneur de participer à ses sacrés Commandements. Je vous souhaite tout honneur et gloire.

Du château de Bône, le 29 de la lune de mai 1628. L'humble et pauvre Capitaine des galions d'Alger,

Le Capitaine MUSTAPHA.

MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE AU DIVAN D'ALGER[2].

Marseille, le 30 mai 1628.

Très illustres et magnifiques Seigneurs,

Nous avons été étonnés qu'au préjudice du traité de paix, et sur le coup de l'accomplissement d'icelui, deux barques com-

1. On voit de quelle autorité jouissait la Milice d'Alger. C'est avec l'argent promis par Sanson Napollon que l'on devait payer les frais de la campagne de Tunis.

2. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 507 de l'Inventaire.

mandées par vos rameurs soient venues voyager dans nos mers. Ils ont joint tout proche de nos îles deux barques de celte ville, l'une commandée par le patron Pierre Martin et l'autre par Etienne Carli, et amené la barque du dit, patron Carli, chargée d'une bonne somme d'argent ; et, pair celle du dit Martin, ils ont ravagé et emporté tout l'argent et autres choses qui étaient sur icelle, le tout appartenant aux marchands de cette ville. Ce qui a été cause que vous envoyons expressément cette barque, commandée par patron honoré Nègre, pour vous assurer que nous ne tendons à autre fin que de parachever, la dite paix, et vous dire que le sieur Sanson, qui est employé à icelle, fait ses préparatifs pour au premier jour vous aller trouver. Et n'eût été l'absence de Mer le Duc de Guise, notre Gouverneur, il y a longtemps que vous l'auriez de deçà[1]. Ainsi nous vous prions de faire, s'il vous plaît, restituer la parque et le chargement fait sur icelle commandée par le dit Etienne Carli, et l'argent et autres choses sur icelle du dit patron, pour le recouvrement du tout. Le dit patron Etienne Carli s'en va vers vous également pour demander le relaxement de la tartane[2] chargée du blé de la Porte, de neuf cents quintaux, commandée par patron Pierre Viard, d'Arles, qui fut prise par vos rameurs, ce qui est arrivé quinze jours tout proche de Saint-Tropez, étant le patron et les mariniers atterrés. Et nous sommes assurés que, pour témoignage de la bonne volonté que vous avez à l'accomplissement de la dite paix, ferez le tout rendre pour nous porter avec d'autant plus d'ardeur. En attendant demeurons,

Très illustres et magnifiques Seigneurs,

Vos très humbles serviteurs,

LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE MARSEILLE.

---

1. Les prises dont se plaignaient ici les Marseillais leur fournissaient fort à propos l'occasion de faire prendre patience au Divan d'Alger. D'absence du Duc de Guise n'était en effet qu'un prétexte pour les excuser des lenteurs apportées dans le retour de Sanson Napollon. Les difficultés que celui-ci dut vaincre, tant à la Cour qu'en Provence, pour obtenir de l'argent, s'ont exposées dans le *Discours au vray de tout ce qui s'est passe au voyage de Napollon*, déjà cité.

2. Petit bâtiment alors en usage dans la Méditerranée, ne supportant qu'une voile triangulaire.

HOSSEIN, PACHA D'ALGER,
AU SIEUR SAISON NAPOLLON, COMMISSAIRE DU ROI ET GOUVERNEUR
DU BASTION DE FRANCE EN BARBARIE.

Alger, le 27 août 1628.

Au Seigneur estimé des Seigneurs et des Grands de la nation du Messie, le Capitaine Sanson.

Après un très humble salut, saurez par la présente, qui vous est envoyée par votre patache[1], que le retardement d'icelle a été causé par les guerres qu'avons eues contre Tunis, lesquelles, grâce à Dieu ! sont terminées, et qu'avons donné permission à tous navires de partir. Maintenant, que la parole que vous avons donnée avec promesse de serment soit conservée aussi sûrement qu'au premier accord fait avec vous, tant de la part de l'invincible Milice d'Alger que de moi-même, sans aucun changement ni altération ! J'ai la croyance que de, votre part il en sera de même, et que vous reviendrez, comme tous désirent, avec diligence. Tout s'accomplira à vôtre contentement, avec l'aide de Dieu, mais travaillez à venir, et diligemment, puisque désirons de jouir de votre visage, et maintenir nos promesses et serments.

(Sceau)

Le pauvre HOSSEIN,
Pacha d'Alger.

IBRAHIM REÏS ARAPADJI, GÉNÉRAL DES GALÈRES D'ALGER[2],
A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

Alger, le 8 octobre 1628.

Aux élus et choisis pour accomplir leurs promesses, admi-

1. Bâtiment léger spécialement affecté au service des correspondances et des douanes.

2. Le plus puissant de la corporation des mis, et par suite l'officier le plus influent du Divan. C'est lui que le P. Dan appelle Rapagoy dans son *Histoire de la Barbarie el de ses corsaires.*

nistrateurs des affaires du peuple de la croyance du Messie, les Consuls de la Ville de Marseille. Que Dieu bénisse vos jours, et que vos actions soient conduites en honneur dans la voie droite !

Après vous avoir salués du salut convenable à votre dignité, sachez que, par l'entremise de notre bon ami le Capitaine Sanson, gentilhomme, avons reçu votre lettre et compris les favorables discours d'icelle. Incontinent je me suis employé de toute mon affection à votre service[1], et, par la grâce de Dieu, la paix a été nouée et liée ainsi que pouviez désirer[2]. Le Divan et le Pacha ont revêtu le dit Capitaine Sanson de deux vestes d'honneur et de gloire. Il a si bien conduit cette négociation et reçu tant de satisfactions qu'il me serait impossible de le mettre par écrit, mais j'espère que vous en serez mieux informés par lui-même. Je vous dirai que la paix et l'amitié qui ont été traitées par le dit Capitaine Sanson ont été faites de telle sorte qu'on ne pouvait faire davantage. J'avais résolu d'aller à Marseille avec nos galères, mais son arrivée a rompu ce dessein pour m'employer ici en vos affaires, et je souhaite, avec l'aide de Dieu, que ce printemps j'aurai L'honneur de vous voir. Cependant, en toutes les affaires dont vous aurez besoin de deçà, donnez m'en avis, et j'emploierai très volontiers ce que j'ai au monde pour vous servir. Je prie Dieu qu'il vous conserve.

Écrit en Alger, le premier jour de la lune de Safer, année de l'hégire 1038.

(Sceau)

Le pauvre IBRAHIM,
Général des galères d'Alger.

Traduit par SALOMON CASSIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 octobre 1628.

---

1. L'intervention d'Ibrahim dans les négociations en cours semble avoir été inconnue des historiens d'Alger.

2. Les Consuls et Gouverneurs de Marseille se décidèrent enfin à voter, en faveur de Sanson Napollon, 30 000 l. pour le rachat des Turcs et des deux canons du Duc de Guise, 12 000 l. pour le fret et l'équipage de deux navires, et 30 000 l. pour le rachat d'autres Turcs qui se trouvaient sur les galères royales (Contrat du 4 septembre 1628). Napollon emprunta de plus 45 000 l. au Général Bernier, sieur de Pierre Verte (Contrat du 1er septembre 1628). Il fit faire dans les rues de Marseille une criée publique, semblable à celle qui avait eu lieu le 6 avril 1626, et dans laquelle il invita toutes les personnes

LES DIVAN ET PACHA D'ALGER
A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

Alger, le 8 octobre 1628.

Aux élus et choisis parmi les grands de la loi du Messie, ceux qui accomplissent les promesses d'amitié et de paix, les Consuls de Marseille, dont prions Dieu qu'il conduise les entreprises en heureuse fin !

Après avoir rendu le salut convenable, nous vous dirons que nous avons reçu la lettre que vous nous avez écrite par le Capitaine Sanson[1] ensemble les Commandements de notre très glorieux Sultan, disant que depuis le temps de son aïeul Soliman, — Que Dieu Très-Haut veuille accorder le repos à son âme ! — nous avons vécu en bonne paix et amitié avec les Français, mais qu'à cause d'un méchant homme[2], vous les avez réputés comme ennemis. Maintenant, que tout ce qui est passé soit passé ! Nous avons compris la teneur des dits Commandements, et résolu de vivre à l'avenir en une bonne paix et amitié avec vous autres. Nous avons aussi vu et entendu la teneur de votre lettre, considéré la bonne et ancienne amitié qui existe entre notre Empereur et le vôtre, et avons promis et juré, par notre foi et parole, de vivre en paix avec vous suivant les impériales Capitulations. Nous avons, suivant icelles, dressé des articles de notre accord une copie, que nous garderons dans le sacré Trésor de notre Divan, et, pour l'autre, l'envoyons à votre Roi, lesquels articles serez soigneux

---

ayant des parents esclaves à Alger à en faire la déclaration à l'Hôtel de ville dans le délai de trois jours. Il s'embarqua ensuite pour Alger, où il arriva le 17 septembre. *Discours au vray de tout ce qui s'est passé au voyage de Sanson Napollon*, déjà cité. (*Bibliothèque nationale, fonds de Brienne*, n° 78, f° 223.) — Voy. aussi l'*Histoire de Marseille*, par Ruffi, t. III, p. 473.

1. Nous n'avons pu trouver la trace de plusieurs lettres adressées par les Gouverneurs de Marseille aux Puissances d'Alger. Elles ont très probablement disparu, avec les archives du Consulat, pendant les huit bombardements que dut supporter cette ville de 1682 à 1830. Voyez *Les Archives du Consulat général de-France à Alger*, par Devoulx, p. 5.

2. Regeb-reïs. Voy. la lettre du 25 juillet 1620, p. 10.

de faire observer de point en point, ainsi que nous ferons aussi, afin que cette paix soit de durée, vous promettant que de notre part n'y manquerons plus jamais[1]. Pour assurance d'icelle, nous vous envoyons l'un de nous, destiné pour résider à Marseille[2], auquel ferez toute sorte d'honneurs et bons traitements, et nous les recevrons

---

1. Sanson Napollon distribua des présents considérables à tous les officiers de la Régence, racheta 300 esclaves, à 200 l. par tête, et dépensa en frais divers 272 435 l. Voy. l'*État au vray de la recepte et despence des deniers que la ville de Marseille et autres de la coste de Provence ont fourny pour le rachapt des esclaves qui estaient ès-galères du Roy, et autres despences pour parvenir à l'accomplissement du traité d'Alger, suivant le commandement de Sa Majesté*. Voy. aussi :

Despence faicte en exécution du traité de Barbarie, voyage, rachapt d'esclaves qui estaient dans les galères de France, fret et nolisement de navire ; entretennement des Capidjis du Grand Seigneur, dons et présents, et rachat d'esclaves Français. (*Bibliothèque nationale, fonds de Brienne*, no 78, f° 232.)

Ces deux pièces ont été publiées dans *La Mission de Sanson Napollon*, par de Grammont, p. 18 et suiv.

Le Divan se réunit le 19 septembre, et consentit à l'unanimité à faire la paix avec la France. Le traité est aux Archives de la marine. Il a été publié dans le Mercure de France, t. XV, p. 159, et par plusieurs auteurs, *Dan, Rotalier, Devoulx, Dumont* (*Corps universel diplomatique*). Il contient, entre autres choses, l'analyse des Commandements du Grand Seigneur qui furent lus dans l'assemblée du 17 septembre :

« Vous, ô mes esclaves de la Milice d'Alger, avez anciennement vécu en frères avec les Français, et toutefois vous est advenu depuis de les traiter comme ennemis, ce que je sais être arrivé par les pratiques de quelques méchants qui ont commis des actes d'hostilité contre le devoir et la justice. C'est pourquoi je veux maintenant que tout le passé soit aboli, et que sans vous souvenir des injures reçues, vous teniez à l'avenir les dits Français pour frères et amis ». A quoi tout le monde répondit : « Nous désirons que cela soit, et voulons tous obéir aux Commandements de notre Empereur, comme étant ses esclaves ».

On y trouve aussi la substance d'une lettre du Roi de France ainsi rapportée : « Comme par la lettre que j'ai reçue de mon très cher et parfait ami l'Empereur des Musulmans, — les jours duquel soient heureux ! — il me témoigne son intention qui est que nos sujets de part et d'autre vivent désormais en amitié et en bonne intelligence, je le désire aussi de même et cette paix me sera fort agréable ».

Voy. enfin le *Procès-verbal des 17, 18, 19, 20, 23, 28 et 30 septembre 1628, sur la déclaration et publication du traité de paix entre les Français et les Pacha, Muphti, Cadi et autres habitants d'Alger, avec un arrêt solennel, rendu au Divan d'Alger les 7 et 12 octobre au dit an 1628, confirmatif de la dite paix.*

2. Hamza, officier du Divan, partit en effet pour Marseille en qualité d'otage. Dans sa lettre aux Consuls de Marseille, le 15 octobre 1628, Sanson Napollon parait avoir eu quelque peine à obtenir cet avantage. *La Mission de Sanson Napollon*, par Bourguès. (*Revue de Marseille et de Provence*, janvier-février 1887.) Il s'enfuit peu de temps après et retourna à Alger, dans la crainte de subir le sort de l'ambassade algérienne de 1620.

comme s'ils étaient adressés à nous-mêmes, priant Dieu que les derniers de vos jours soient heureux et prospères.

Écrit en l'invincible Ville d'Alger, le premier jour de la lune de Safer 1038.

(Sceaux)

Le pauvre HOSSEIN,
Pacha d'Alger.
MOSSE-AGHA,
Chef des Janissaires.
AMOUDA,
Premier Secrétaire du Divan.

Traduit par SALOMON CASSIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 octobre 1628.

IBRAHIM REÏS ARAPADJI, GÉNÉRAL DES GALÈRES D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[1].

Alger, le 26 décembre 1628.

Messieurs,

Il y a quelques jours que je suis avec ma galère retourné d'un voyage où j'étais allé, et à mon dit retour, étant en bateau, j'ai dû combattre avec quelques navires Espagnols, lesquels il s'est fallu de peu qu'ils ne m'emportassent. Je me suis, grâce à Dieu ! échappé, blessé d'une mousquetade qui me tient encore au lit, et aussitôt que je fus arrivé, l'on me rendit une très honorable lettre de votre part, qui m'a apporté un infini contentement pour l'honneur qu'il vous plaît me faire et les bonnes volontés que par icelle me témoignez. Elles m'obligent, en toute occasion, de faire pour votre service tout ce que je jugerai être bon et qu'il vous plaira me commander ; et d'autant que j'ai toujours eu très bonne volonté à la conclusion de la paix dont

1. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 507 de l'Inventaire.

nous jouissons maintenant, d'autant plus j'en souhaite l'observation[1]. Et mon désir, pour ce printemps, est de vous aller visiter avec nos galères, ce pourquoi je tâcherai de recouvrer ma santé, comme aussi de raccommoder ma galère, pour laquelle j'aurais besoin de quelques pièces de coton pour faire la voile de maître. Si cela n'était pas importun, je vous prierais m'en envoyer par premières commodités douze ou quinze pieds, et de ce que coûterait je vous serai débiteur, et je me tiendrai ma vie entière votre obligé, priant le Tout-Puissant, Messieurs, vous octroyer prospérités, longue vie et le comble de vos désirs.

Votre très obéissant serviteur,

IBRAHIM,
Général des galères d'Alger.

IBRAHIM REÏS APARADJI, GÉNÉRAL DES GALÈRES D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 8 janvier 1629.

Aux plus glorieux parmi les Seigneurs de la loi du Messie, choisis entre les Grands de la croyance de Jésus, nous vous saluons du salut de paix. Si vous daignez savoir l'état de votre parfait ami, il est maintenant, grâce à Dieu ! en bonne santé, et il prie le Très-Haut de vous combler de ses saintes grâces et bénédictions.

Vous avez vu par nos dernières lettres l'affection et l'amitié que nous vous avons témoignées, vous assurant que je rendrai toujours envers tous les vôtres tous témoignages d'amitié. Et nous vous avons priés de nous favoriser, pour l'armement d'une galère, de voiles de coton, ajoutant que nous donnerons le prix

1. Il avait été compris par Sanson Napollon dans la distribution de ses cadeaux. Voy. la *Despence faicte en exécution du traité de Barbarie,* etc., document déjà cité.

2. A*rchives historiques de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 507 de l'Inventaire.

de tout, et que ce sera une particulière amitié et un insigne témoignage d'affection dont nous vous serons obligé[1]. Et il ne s'offrira aucune affaire pour votre service que je ne fasse. Dernièrement nous fûmes attaqué par cinq vaisseaux à rames, et nous avons dû rendre un furieux combat avec quantité de morts des nôtres, et nous avons été blessé, mais, grâce à Dieu ! maintenant nous sommes bien. Et comme à ce combat toutes nos rames se sont rompues, nous avons voulu vous supplier de nous rendre ce service, et, comme nous l'avons dit, le prix sera baillé à celui que vous enverrez sans faute. Et j'aurai l'honneur de me dire toujours votre parfait ami,

IBRAHIM,
Capitaine d'Alger.

Traduit par HONORÉ RUFFIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 janvier 1629.

HOSSEIN, PACHA D'ALGER, A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE[2].

Alger, le 8 janvier 1629.

Aux plus glorieux et magnanimes Seigneurs parmi les Seigneurs de la loi du Messie et entre les plus Grands de la croyance de Jésus, aux Consuls et Gouverneurs de Marseille.

Après vous avoir rendu le salut de paix, vous soit pour avis que si vous daignez savoir notre état, il est bon, grâce au Très-Haut Dieu ! et par les mérites des prières de notre magnanime Empereur, — que l'assistance du Très-Haut Dieu soit toujours avec lui !

Nous envoyons à la Sublime Porte un de nos serviteurs,

1. Voy. la lettre du 26 décembre 1628, page 37.

2. *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 507 de l'Inventaire. — Hossein avait reçu 4000 piastres, soit 9339 l., au moment de la signature de la paix.

porteur de la présente, nommé Bastyan, et lorsqu'il arrivera à vous, il nous plaira que vous le fassiez partir avec le premier vaisseau destiné pour Constantinople. Ce nous sera une particulière faveur, et si vous avez quelque afférence ici, veuillez nous le marquer, et en témoignage de toute amitié et bonne correspondance, ce sera effectué de suite. Daignez savoir l'état du Capitaine Sanson, qui est employé aux affaires du Bastion[1], et qui ne désire autre chose que demeurer et vivre en bonne amitié et bonne correspondance entre nous.

Le pauvre HOSSEIN,
Seigneur des Seigneurs d'Alger.

Traduit par HONORÉ RUFFIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 janvier 1629.

---

1. Après avoir obtenu le traité de paix et d'amitié du 10 septembre 1628, Sanson Napollon passa avec le Divan d'Alger un contrat en vertu duquel il fut autorisé à relever le Bastion de France et à exploiter nos anciennes *Concessions* territoriales et maritimes, au nom et aux frais du Duc de Guise, moyennant une redevance annuelle de 26 000 doubles (18 000 l.), 16 000 doubles pour la Milice et 10 000 pour le trésor de la Casbah. *Teneur du contrat passé avec le Divan et le Consul d'Alger pour le rétablissement du Bastion et de ses dépendances,* 29 septembre 1624. (Bibliothèque nationale, fonds de Brienne, no 78, f° 246.) Cette pièce a été publiée dans l'Histoire de La Calle, par Féraud, p. 124. — Voy. aussi la *Correspondance de Sourdis* (*Collection des Documents inédits*), t. II, p. 384.

Ce contrat contenait la clause suivante : « Pour récompense des services rendus par le capitaine Sanson, il sera le chef du Bastion et commandera la dite place sans que l'on en puisse mettre aucun autre. Néanmoins, après son décès, le Roi y pourra pourvoir à d'autres personnes. » Dès l'année 1629, il écrivit aux Marseillais : « Je crois que vous aurez plaisir que j'aie rendu service au Duc de Guise pour obtenir la permission de faire le Bastion, duquel la ville de Marseille et toute la Provence y recevra de bénéfice, et si présentement vous avez besoin de blé, vous pouvez attendre d'ici la quantité que désirerez ». *Lettre de Sanson Napollon,* le 17 janvier 1629. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 508 de l'Inventaire.)

Napollon avait sans perte de temps relevé le comptoir de Bône, installé des corailleurs à La Calle et au Bastion, et ouvert au cap Rose un grand commerce de blés, de cuirs et de cires. Ces trois derniers postes avaient été fortifiés, et le personnel ne laissait pas que d'être considérable. *Estat de ce qui est nécessaire pour l'entretien du Bastion, La Calle, Cap de Rose, la Maison de Bône et celle d'Alger, construites par Sanson Napollon par commandement du Roi, comme il appert par l'Instruction que Sa Majesté lui fit expédier par M. de la Villaubert, Secrétaire de ses commandements.* (*Bibliothèque nationale, fonds de Brienne,* n° 18, f° 237.)

Voy. aussi le *Mémoire sur le commerce de Barbarie et la -mission de Sanson Napollon.* (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger,* t. XV.)

SIDI AMOUDA, PREMIER SECRÉTAIRE DU DIVAN D'ALGER,
INTENDANT DES FINANCES DE LA MILICE[1],
AU SIEUR SANSON NAPOLLON, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE
EN BARBARIE.

Alger, février 1629.

Grâces à Dieu et prières à notre Seigneur Mahomet et à tous ses compagnons, de la part des serviteurs de Dieu !

Au très grand et très vertueux parmi ceux de la loi du Messie, le Capitaine Sanson.

Après avoir salué celui qui adore l'Unité, nous vous faisons savoir que votre lettre nous a été remise, en laquelle nous avons vu votre bonté. Nous en rendons grâces à Dieu. Nous avons appris aussi ce qu'ont fait les corsaires à Marseille et en ses mers, et nous attestons Dieu qu'ils seront châtiés, la Milice étant résolue à brûler tous ceux qui nuiront et molesteront les Français avec leurs vaisseaux[2]. Mais nous désirons avoir un Consul qui soit homme de bien et entendu à bien faire, car celui qui est ici est un méchant et nous vous prions de nous l'ôter de toute façon, car il ne plaît point à la Milice[3]. Nous désirons en avoir un qui soit

1. Sidi Amouda fut compris, dans la distribution des présents de 1628, pour 11 000 piastres, destinées en partie « à disposer à la paix les soldats de la Milice ». Despence faicte en exécution du traicté de Barbarie, document déjà cité.

2. La marine royale n'était pas assez importante pour exercer une surveillance efficace le long de nos côtes, et malgré les engagements solennels de l'année précédente, corsaires barbaresques et marins provençaux pouvaient causer fréquemment la rupture d'une paix si laborieusement conclue. « J'ai écrit et reçu la réponse du Pacha d'Alger sur le déplaisir que quelques barques de corsaires ont faict en Provence. Me disent, avec des jurements très grands, qu'ils en feront la justice exemplaire à l'avenir. » Lettre de Sanson Napollon, le 9 mars 1629. (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, S. AA, 462 de l'inventaire.) — Voy. aussi la Lettre de Soliman, Cupidji du Grand Seigneur, au Premier Président du Parlement d'Aix. (La Mission de Sanson Napollon, par de Grammont, p. 31.)

3. Il s'agit de Thomas Fréjus, délégué par les Marseillais en qualité de Consul intérimaire, pendant l'absence de Balthazar de Vias, et qui s'était associé à son frère, négociant à Marseille, pour contrarier autant qu'il était possible les plans de Sanson Napollon. Ce dernier ne tarda pas à demander aux Gouverneurs de cette ville « un Consul de bonne

homme d'entendement, cheminant avec vérité et justice, car nous voulons tous que la paix avec les Français ne se gâte point, que les dits Français soient toujours, avec l'aide de Dieu, nos amis, et que tous ceux de nos gens et corsaires qui manqueront aux traités soient châtiés. Le Consul d'ici nous a dit que le peuple de Marseille vous en voulait à cause que vous aviez relevé votre Bastion, et qu'il n'était pas content de vous[1]. Par le Dieu Très-Haut et par le saint Prophète, si nous entendons qu'ils en veulent d'autres que vous, par envie nous romprons la paix à tout jamais. Car si ce n'eût été la vertu et l'assistance divine, nous n'aurions jamais fait cette paix. Par vous toute la Milice vous aime, et prie Dieu qu'il accroisse votre amitié en leurs âmes.

Ne vous contristez de rien, demeurez content, et si vous êtes aucunement troublé par ceux de votre pays, faites-le nous savoir et nous romprons la paix. Soyez seulement avec Dieu, ayez soin de la conservation du Bastion, qui vous est assuré de toute façon, et ne vous souciez d'autre chose. Enfin si vous avez quelque affaire avec nous, faites-nous le savoir, pour que l'effet

---

renommée, affectionné et capable pour aller à Alger ». Le sieur Fréjus, écrivit-il le 4 février 1629, gâte toutes les affaires. Cet *allié des Anglais* a fait tout ce qu'il a pu pour détourner la paix, et maintenant fait tout ce qu'il peut pour la rompre. » — Voy. aussi la lettre qu'écrivit le 8 avril 1629 un employé de Sanson Napollon, Jacques Massey. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 462 de l'Inventaire.)

1. La jalousie qu'inspira aux négociants marseillais la situation privilégiée de Sanson Napollon, auquel les conventions récentes accordaient le monopole exclusif de la pêche du corail et du commerce en Barbarie, les porta jusqu'à dénoncer le traité de 1628 et à mettre tout en œuvre pour provoquer la chute de son auteur. Le frère du vice-consul Fréjus ne manqua pas de se mettre à la tête de la coalition et de susciter dans la ville un mouvement populaire qui faillit amener le pillage de la maison du Gouverneur du Bastion. On l'accusa d'avoir détourné une partie des fonds qui lui avaient été remis pour le rachat des esclaves. Il se défendit fièrement, et sut imposer silence à ses calomniateurs en leur démontrant qu'il avait racheté deux fois plus d'esclaves que n'en portait le rôle, et qu'il avait dépensé « tout ce qu'il avait au monde » dans l'accomplissement de sa mission. Il avait en effet reçu 72 000 l. des Marseillais, et en avait dépensé plus de.272 000. *Lettres de Napollon aux Consuls et Gouverneurs de Marseille,* les 4 février, 9 mars, 1er juin, 26 août, 5 septembre 1629 et 1er juin 1632. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 462 de l'Inventaire.)

Voy. aussi les *Procès-verbaux des événements survenus d Alger de 1629 à 1630.* (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger,* t. XV.)

s'ensuive à votre bon avantage et contentement. La paix de Dieu soit avec vous et ceux qui adorent l'Unité !

Écrit en l'invincible Ville d'Alger, au commencement de la lune de février nommée Redjeb, année mil trente-huit à notre compte, et au vôtre mil six cent vingt-neuf.

(Sceau)

AMOUDA,

Premier Secrétaire du Divan et Royaume d'Alger.

Traduit par HONORÉ ; RUFFIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 4 avril 1629.

HAMET-AGHA, COLONEL DES JANISSAIRES DU DIVAN D'ALGER[1], A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

Alger, mars 1629.

Illustres Seigneurs,

Élus parmi les grands de la croyance de Jésus, que la paix de Dieu soit sur vous !

Vous faisons savoir que la promesse à vous faite ne se peut dissoudre ni détacher, et que notre parole est une. Ceux qui vous molestent ne sont point des nôtres. Ce reïs impie, dès qu'il sera venu, recevra la punition de sa perfidie[2]. Nous avons fait défense à tous les Capitaines de navires de coursayer en vos quartiers, et tous ceux qui viendront vous molester seront rigoureusement punis[3]. Nous vous tenons pour nos amis ; ceux qui nous nuisent

1. Hamet-Agha avait reçu 2000 piastres (4665 l.), « pour la faveur et assistance qu'il avait apportées et pour son consentement au traité ». *Despence faite en exécution du traicté de Barbarie,* etc., document déjà cité.

2. Il s'agit de la prise d'une barque de Frontignan. Voy. *les Lettres de Lorenzo d'Angelo, Jacques Massey et Lazarin de Servian,* employés de Sanson Napollon, des 8 avril et 7 mai 1629. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 508 de l'Inventaire.) — Ceux-ci montrent dans leurs correspondances un dévouement absolu à leur chef, et confirment la plupart des faits qui nous occupent.

3. Le Pacha s'était engagé, par le traité du 19 septembre 1628, à punir de mort tout corsaire qui commettrait la moindre avanie contre nos bâtiments.

à nous-mêmes. Maintenant nous sommes devenus comme frères avec vous autres. S'il y a une autre nation qui vous trouble, nous donnerons nos biens et nos vies pour l'amour de vous. Les Capitulations faites entre nous ne se rompront point, s'il plaît à Dieu Très-Haut, jusques au jour de la résurrection. La lecture de votre lettre a été faite en plein Divan ; ils ont été tous déplus de ce qu'avait fait Regeb-reïs[1] et l'ont fait rechercher. Quand il sera trouvé, il subira une punition exemplaire. La paix soit avec vous !

Écrit au commencement de la lune de mars 1629.

(Sceau)

HAMET-AGHA,

Colonel des Janissaires d'Alger.

Traduit par HONORÉ RUFFIN, Secrétaire-interprète du Roi, le 25 mai 1629.

LOUIS XIV
A HOSSEIN, PACHA D'ALGER.

Vincennes, le 29 septembre 1631.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons résolu d'envoyer par delà le sieur de l'Isle, gentilhomme ordinaire de notre Chambre, pour faire entendre nos bonnes et sincères intentions pour l'entretennement et observation d'une bonne et ferme paix entre nous et le grand Empereur des Musulmans, notre très cher et parfait ami, et de faire vivre aussi en bonne et étroite amitié nos sujets avec les siens. Comme il est personnage en qui nous avons toute confiance, nous vous exhortons à lui donner entière créance sur tout ce qu'il vous dira en notre nom. Nous nous en remettons à lui, et nous ne vous

1. Voy. *La lettre de Sanson Napollon*, le 1er juin 1632 ; (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 568 de l'inventaire.)

ferons celle-ci plus longue, priant Dieu, illustre et magnifique Seigneur, qu'il vous ait en sa sainte garde[1].

Louis.

YOUSSOUF, PACHA D'ALGER,
A M. FERRAUT, CAPITAINE DE VAISSEAU, DE L'ESCADRE DE MGR DE SOURDIS[2].

Alger, le 24 novembre 1637.

Courageux Capitaine Français de la Nation chrétienne, venu présentement en bonne foi en cette rade d'Alger, salut.

Ayant reçu ce papier, auquel vous pouvez ajouter foi, sachez que si vous êtes venu comme véritable ami, vous serez le

1. Nous avons dit que le contrat passé entre le Divan et Napollon pour le rétablissement du Bastion stipulait que ce dernier jouirait du gouvernement des *Concessions* pendant toute sa vie, *sans que le Roi pût en mettre aucun autre.* Richelieu trouva cette disposition *indigne du Roi de France* et attentatoire aux prérogatives royales. Il fit décider au Conseil que Philippe d'Estampes, Seigneur de l'Isle-Antry, gentilhomme de la Chambre, irait en Barbarie et notifierait à Napollon une ordonnance aux termes de laquelle il occuperait les Concessions non pas en son nom propre et pour son compte, mais bien au nom de Sa Majesté. Le Commissaire du Roi visita tous les comptoirs, remit solennellement à Napollon sa commission de Gouverneur, et se déclara entièrement satisfait de son enquête. *Procès-verbal du voyage de M. de l'Isle-Antry,* et *Lettres échangées entre Richelieu et Napollon.* (*Correspondance de Richelieu*, t. IV, p. 205.)

Voy. aussi le *Certificat de M. de Guise, déclarant que Napollon a satisfait d l'ordre de Sa Majesté pour le traité de Barbarie, et les Instructions au sieur de l'Isle-Antry.* (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger*, t. XV, f^os^ 56 et 84.)

2. Au mépris des promesses formelles des Algériens, leurs déprédations recommencèrent et finirent par exaspérer les armateurs provençaux. Le P. Dan nous apprend en effet qu'à cette époque ils firent subir au commerce français une perte de 4 752 000 I., en capturant plus de 80 navires. (*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, p. 307.) — Voy. les *Plaintes relatives à l'interruption du commerce de Barbarie* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*) et le *Rapport de M. de Séguiran, chargé par Richelieu d'inspecter en 1633 les côtes de la Méditerranée* (*Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 276).

Les très vives *Remontrances* du Parlement de Provence, adressées au Roi en 1636, décidèrent le Cardinal à envoyer dans les eaux d'Alger Henri d'Escoubleau de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, à la tête d'une forte escadre, « pour demander à ceux du dit Alger les esclaves français détenus au préjudice des traités existants ». On en comptait alors 1500. Le vice-amiral de Mantin reçut de ce dernier l'ordre de sortir de Toulon avec

très bien venu, et que, puisque vous venez avec l'intention de faire la paix, vous pouvez venir dans ce port, où vous serez en toute assurance sous les forteresses du plus puissant et du plus magnifique Empereur du monde. Notre foi est foi, notre amitié est amitié, notre parole est vraie parole, et vous ne devez faire aucune difficulté de venir maintenant dans ce port.

Salut et adieu.

(Sceau)

YOUSSOUF,
Pacha d'Alger.

LOUIS XIV
A YOUSEF, PACHA D'ALGER[1].

Chantilly, le 26 avril 1640.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Notre Lieutenant général commandant notre armée navale et le Chef du Conseil que nous avons établi en icelle vous

---

13 navires de guerre (3 novembre 1637). Voy. la *Correspondance de Richelieu* (*Collection des Documents inédits*), t. V, p. 1068 ; *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par Jal, t. I, p. 69 ; *Instructions du Roi à Monseigneur de Sourdis* (*Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 381 et suiv.). — M. Ferraut, capitaine du vaisseau *l'Intendant*, arriva le premier, par suite de la tempête qui divisa l'escadre. Ses négociations n'ayant pas abouti, il mit la bannière rouge en signe de guerre et s'éloigna avec M. de Mantin. (*Gazette de France*, 1637, p. 743.) — Voy. aussi la *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 381, 394, 398, 402, etc.

1. En 1638 et 1639 il ne fut rien tenté contre les Algériens, mais, en 1640, le comte d'Harcourt, « Lieutenant général de l'armée navale », et Monseigneur de Sourdis, « Chef du Conseil », reçurent l'ordre de la Cour de mettre à la voile pour Alger, afin d'essayer de nouveau d'échanger nos malheureux captifs. (*Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par Jal, t. I, p. 64 et suiv.) Richelieu s'était décidé « à leur faire peur et à les endommager par le feu ou autrement ». *Ordre du Cardinal sur le traité à faire avec Alger*, et *Ordonnance pour délivrer les esclaves d'Alger*, « si ces Messieurs sont touchés de la compassion de 1500 esclaves chrétiens ». — Voy. la *Correspondance de Richelieu*, t. IV, p. 575, t. V, p. 1031 et 1068, t. VII, p. 275, et les *Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents. France*, t. LVIII, f° 16.

Voy. aussi *La Mission de Sanson Lepage*, par de Grammont (Alger, 1880, p. 9 et suiv.), et le *Mémoire sur les affaires d'Alger*, de 1631 à 1639. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XV.)

demanderont, suivant l'ordre que nous leur en avons donné, tous nos sujets détenus esclaves en Alger, au préjudice des Capitulations que nous avons avec notre très cher et parfait ami le Grand Seigneur, de la bonne intelligence qui existe entre nous, nos Empires et nos sujets, comme aussi de la paix que les Français observent à l'égard de ceux d'Alger, selon les conventions qui ont été ci-devant faites entre les uns et les autres. Notre dit Lieutenant général ou le dit Chef du Conseil ont ordre de vous renvoyer en échange tous les Turcs qui sont dans nos galères, moyennant quoi ils se comporteront à l'égard de ceux du dit Alger comme avec les autres sujets de notre très cher et parfait ami le Grand Seigneur, sinon ils auront sujet de les traiter d'autre sorte.

Donné à Chantilly, le 26 avril 1640.

Louis.

M DE SOURDIS, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, A YOUSEF, PACHA D'ALGER.

En rade de Porto-Vecchio, le 13 octobre 1640.
Très illustre et magnifique Seigneur,

J'avais ordre du Roi, mon Maître, de faire voile avec son armée navale vers la ville d'Alger, pour traiter avec elle de la paix suivant les Capitulations accordées entre Sa Majesté et le Grand Seigneur, mais ayant été obligé de m'opposer aux grands préparatifs que le roi d'Espagne faisait en Sicile et à Naples pour le secours de Turin, capitale de Piémont, j'ai donné le même pouvoir au sieur Commandeur de Montigny, vice-Amiral de l'armée navale, avec ordre d'aller mouiller à la rade d'Alger avec une escadre de vaisseaux, pour arrêter entre nous un traité raisonnable, suivant les Capitulations de nos Empereurs, à quoi j'ai cru que vous seriez d'autant plus affectionné que je sais la fidélité avec laquelle vous servez le vôtre. M'assurant que vous ne souffrirez pas qu'il se passe rien au préjudice de ses intentions,

je me promets que vous apporterez tout votre possible à faire condescendre ces Messieurs d'Alger à l'exécution d'un traité qui leur sera autant utile que désavantageux à nos ennemis communs. En faisant exécuter les volontés de l'Empereur, votre Maître, en une affaire de si grande considération, vous ferez paraître l'éclat de votre autorité ; vous obligerez aussi Sa Majesté à vous en témoigner son ressentiment, qui sera toujours égal à la passion qu'elle a de voir une paix ferme et de longue durée, pour le bien et la tranquillité des sujets de part et d'autre. Je finirai la présente en vous suppliant d'y vouloir tenir la main, et de croire qu'en ce cas je suis,

Très illustre st magnifique Seigneur,

Votre très humble serviteur,

SOURDIS,

Archevêque de Bordeaux[1].

A bord de l'amiral, à la rade de Porto-Vecchio, ce 13 octobre 1640.

Mgr DE SOURDIS, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,
A YOUSEF, PACHA D'ALGER.

En rade de Porto-Vecchio ; le 13 octobre 1640.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Les intentions du Roi, mon Maître, ayant toujours été d'établir une bonne correspondance avec la ville d'Alger, y envoya

1. « Vous ferez tout votre possible avec le Commandeur de Montigny pour obliger *ceux d'Alger* à un traité raisonnable. Il faut demeurer ferme et faire quelque chose de solide et de durée avec ces gens-là, ou rompre tout à fait, le Roi ayant des moyens suffisants pour les faire venir à la raison. » *Lettre de Monseigneur de Sourdis à de Cocquiel*, alors Gouverneur du Bastion de France, le 13 octobre 1640. (*Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 398 et suiv.)

Richelieu avait dit de son côté à Monseigneur de Sourdis, à propos de nos captifs d'Alger : « Je vous déclare en mon particulier que s'il ne tient qu'à donner quelque somme d'argent raisonnable pour aider à retirer tous nos Français esclaves, j'y donnerai volontiers du mien jusqu'à 20 000 l. Si *ceux d'Alger* ne le font de bonne volonté, il faudra le leur faire faire de force l'année, prochaine. » Lettre du 2 janvier 1640. (*Correspondance de Richelieu*, t. VII, p. 275.)

pour cet effet, en 1628, le sieur Sanson Napollon, et depuis quelques autres personnes de considération[1]. Mais ne s'étant point trouvé lieu d'affermir avec vous, les Seigneurs et les chefs de la Milice d'Alger une paix de longue durée, Sa Majesté, désirant en venir présentement à quelque effet et savoir comment elle doit user à l'avenir avec vous, m'a ordonné de faire voile avec toute son armée navale, d'aller mouiller à la rade d'Alger, et de n'en point lever l'ancre que le dit traité de paix ne fût établi. Toutefois, ayant été obligé de demeurer sur les côtes d'Italie, pour m'opposer au grand secours que le roi d'Espagne veut faire passer de Naples et de Sicile pour la délivrance de la ville de Turin, capitale de Piémont, puissamment assiégée par Sa dite Majesté, j'ai donné le même pouvoir que j'avais au sieur Commandeur de Montigny, vice-amiral, et commission d'aller à votre rade avec une partie de la dite armée, pour traiter avec vous et retirer tous les esclaves Français en vertu du traité, vous promettant de faire ratifier par Sa Majesté tout ce qu'il fera avec vous. Si néanmoins vous estimiez que ma présence fût entièrement nécessaire à Alger pour la conclusion du dit traité, je ne manquerai pas, au premier avis que j'en aurai, de m'y rendre incontinent avec tout le reste de l'armée ; mais je vous crois, avec tous ceux qui ont pouvoir dans le Conseil, si désireux de votre tranquillité, que vous ne voudrez pas en reculer l'établissement par la perte de l'occasion qui s'offre présentement à vous, laquelle je m'assure que vous embrasserez.

Sur cette assurance, je suis,

Très illustre et magnifique Seigneur,

Votre très humble serviteur,

SOURDIS,

Archevêque de Bordeaux[2].

A bord de l'amiral, à la rade de Porto-Vecchio, le 13 octobre 1640.

---

1. Voy. p. 28, 34, 38, 45 et 46.

2. L'expédition n'eut aucun résultat. Comme en 1837, on était parti trop tard, le Divan traîna les affaires en longueur, et M. de Montigny fut obligé de remettre à la voile, à cause de la mauvaise saison, sans avoir pu conclure un traité définitif avec les

CHABAN, INTENDANT DU LIEUTENANT D'ALGER, A LOUIS XIV.

Alger, le 1 juin 1642.

Au possesseur régnant sur l'assemblée du Messie et guide de là nation chrétienne, à savoir le Roi de France, dont la fin des actions soit bonne et heureuse !

Après vous avoir présenté le salut de paix, et prié d'autre part pour la prospérité de votre noble personne, vous serez averti du présent sujet qui est qu'un nommé Neigrilon Koya, Capitaine d'un de nos vaisseaux, étant sur la face de la mer avec un vent contraire, planta sa bannière de sûreté et alla de votre côté. Or nous avons ouï dire que lui et ses gens ont été pris et mis aux fers, ce qui n'est pas juste ni raisonnable, d'autant que nous avons fait le serment de paix et amitié avec vous. Étant ainsi, il n'est pas licite de faire telle chose. Si vous dites : Ils ont retenu nos gens delà : nous ne les avons point retenus, mais quelques vaisseaux des nôtres, allant en voyage entremêlés de quelques libertins guerriers, ont amené environ cinquante ou soixante hommes, et sitôt qu'ils les eurent amenés : Pourquoi avez-vous amené ceux-là ? avons-nous dit ; nous avons serment de paix et alliance avec eux. Ainsi donc nous ne les laissâmes mettre aux fers ni vendre, mais nous les retirâmes des mains de ces gens de guerre, et leur fut ordonné pension. Ils mangent et boivent, et leur avons donné la liberté d'aller se promener où bon leur semble. Nous les eussions renvoyés, mais l'armée est aussi dehors, et, s'il plaît à Dieu, quand ils seront venus tous en général, nous les renverrons, protestant que nous voulons que l'accord qui est entre nous et vous ne soit gâté, et que ceux qui iront et

---

Algériens. (*Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 418 et suiv.) — Voy. aussi la correspondance des agents du Bastion et du vice-consul de France, publiée en partie dans *La Mission de Sanson Lepage*, déjà citée. Les lettres dont il s'agit donnent des détails circonstanciés sur les vues et les résistances du Divan d'Alger. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

viendront de nous à vous et de vous à nous soient honorés et courtoisement reçus, de même qu'auparavant, selon le serment de foi promise et la protestation de paix et sincère amitié.

Puis donc que de deçà vos hommes se promènent là où ils veulent, qu'ils mangent, boivent et sont en repos, il n'est pas de justice que de delà les nôtres soient inquiétés, tourmentés et appliqués aux fers. Il ne vous est pas bien séant de violer le serment, et particulièrement en ce qui concerne Neigrilon Koya, dont le vaisseau, en danger de faire naufrage, est allé de votre côté avec la bannière de sûreté. Si vous voulez demeurer sur la fermeté de la paix et sur la protestation d'alliance faites entre nous, vous renverrez le dit Neigrilon Koya avec ses gens et son vaisseau. Si vous ne les renvoyez pas, il n'en viendra pas beaucoup des manquements aux conquérants d'Alger, mais ils feront comme ils l'entendront.

Jusqu'à présent nous avons fait notre devoir envers vous, et nous n'avons point permis que vos gens aient été vendus, ni pareillement enduré qu'ils aient été mis aux fers[1]. Ils se promènent comme bon leur semble, et aussitôt que notre illustre Pacha et l'armée seront revenus de dehors, tous en général seront renvoyés vers vous, mais vous ne manquerez aussi de renvoyer le dit Koya avec ses gens, afin que nos serments ne soient point gâtés ni rompus.

(Sceau)

CHABAN,

Intendant du Lieutenant d'Alger du midi.

Traduit par SÉBASTIEN, Secrétaire-interprète du Roi, le 17 juin 1642.

---

1. Cette affirmation doit être relevée. Tous les documents de l'époque constatent que les captifs Minais eurent beaucoup A souffrir, malgré les secours charitables des religieux rédemptoristes de la Trinité et de la Merci. Voy. la *Correspondance du vice-consul d Alger*. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 463 de l'Inventaire.) — *Lettre des esclaves d'Alger à Richelieu,* du 3 novembre 1632. (*Archives des Araires étrangère, Consulat d'Alger*.) — *Lettre du Chr du Parc-Martel à Mgr de Sourdis.* (*Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 411.) — *Lettre de Mazarin,* du 25 septembre 1643. (*Correspondance de Mazarin,* t. I, p. 386.)

Voy. aussi la Furieuse *Relation de la captive, d'Emmanuel d'Aranda,* esclave

YOUSEF, PACHA D'ALGER, A LOUIS XIV.

Alger, 1648.

Au plus haut et plus illustre Prince, reconnu pour le plus grand Roi et Seigneur, premier protecteur, défenseur et Empereur des Chrétiens. — Que sa fin soit glorieuse et que Dieu l'achemine en son saint service ! —Salut et bénédiction de notre Dieu souverain, amour et affection de notre part et des présidents et défenseurs de ce Royaume et Cité d'Alger ! Soit présent à Votre Majesté notre désir d'entretenir notre ancienne paix, nonobstant que, au temps passé pendant vingt années, il est arrivé entre les nôtres et les sujets de Votre Majesté certaines rencontres qui ont causé des deux côtés quelque altération contre notre ancienne paix, de manière que, pendant le dit temps, on a conduit ici plusieurs de vos sujets esclaves, et la même chose a été faite à nos sujets par les vôtres, et, par les uns et les autres, cela est retourné au préjudice de tous ! En sorte qu'il vint ici le Capitaine Sanson Napollon, avec lettre de Votre Majesté et Commandement de notre Empereur et Seigneur, accompagné d'un Capidji de la Porte, pour rétablir notre dite paix, et ensuite le dit Capitaine retourna en France et nous conduisit ici environ 300 Turcs ou Maures, tant esclaves qu'autres réfugiés d'Espagne et autres lieux de nos ennemis, ensemble deux canons qui nous avaient été enlevés par le Capitaine Dansa, et ensuite, par délibération de notre Pacha, Grand Muphti, Cadi, Agha et tous ceux de notre Divan, nous rendîmes tous les esclaves sujets de Votre Majesté que nous retenions injustement par tout notre Royaume[1]. Et nonobstant que les Commandements de notre

---

à Alger en 1641 (Paris, 1665), l'*Histoire de la Barbarie et de ses corsaires,* par le P. Dan, et *Le Miroir de la charité chrétienne,* par le P. rédemptoriste Héron de Villefosse (Aix, 1666). Ces ouvrages renferment de très intéressants détails sur la triste existence que menaient à Alger nos malheureux compatriotes.

1. Voy. la lettre du 1er août 1627, pages 25 et suiv.

Empereur nous défendent de permettre aux chrétiens, tant amis qu'ennemis, de faire aucune fabrique dans notre dit Royaume, nous avons vu la libéralité que Votre Majesté nous avait faite et la grande amitié qu'elle nous avait témoignée, nous avons demandé au Capitaine Sanson en quelle façon nous pouvions revancher les faveurs reçues ; et nous avons su de lui que Votre Majesté aurait à plaisir que ses sujets pussent fabriquer au Bastion pour y négocier en cuirs, cires, laines et autres marchandises de notre dit Royaume, et y faire la pêche du corail. Et nous le lui avons accordé, défendant aux autres nations d'y négocier. De laquelle Capitulation s'en firent trois copies dont l'une est demeurée devers nous, et l'autre fut envoyée à Votre Majesté, et la troisième au Duc de Guise. Et fîmes le susdit traité avec toutes les démonstrations de joie, ayant fait tirer toute notre artillerie en signe de réjouissance[1].

Et de notre côté jusques à présent il n'y a point eu sujet de rupture de paix ; et s'il est arrivé que nos vaisseaux se soient rencontrés à la mer avec les vôtres, soit qu'ils ne se soient reconnus ou qu'ils ne fussent avertis de notre traité, qu'ils se soient tiré des canonnades de part et d'autre, et que cela ait causé quelque altération de la paix, on a pu jusqu'à présent y remédier, quoique notre intention ait toujours été et est encore de donner de notre côté toute satisfaction, si nous avons manqué en quelque chose.

A présent il y a quelques années qu'il vint ici un Capitaine[2], commandant une escadre de navires de Votre Majesté, qui entra avec bannière blanche dans notre port, lequel nous reçûmes avec toute courtoisie, lui ayant envoyé durant trois jours toutes sortes de rafraîchissements, comme c'est la coutume[3] ; et incontinent il déploya bannière rouge et se mit à l'instant à la voile, ce que voyant nous lui envoyâmes quelqu'un de notre part pour lui

1. Il s'agit des traités des 19 et 29 septembre 1628. Voy. la lettre du 8 octobre 1628, p. 35 et 36.

2. Le vice-amiral de Mantin. Voy. la lettre du 24 novembre 1637, p. 45.

3. Ces rafraîchissements consistaient en l'envoi de bœufs, de moutons, de volailles et de pains frais. *Lettre de Dubourdieu, Consul à Alger, au sieur Arnoul, Intendant à Marseille*, du 8 décembre 1668. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

demander pourquoi il s'en allait ainsi, et savoir ce qu'il demandait. Auquel il répondit de mauvaises paroles, et en son chemin il rencontra deux de nos navires venant de Tunis, chargés de provisions pour cette Ville, desquelles pour lors nous avions grande nécessité et desquels il s'empara, et n'avons jamais su que cela fuit par Commandement de Votre Majesté(1). Et résolûmes d'en écrire à Vôtre Majesté, mais ne trouvant occasion pour envoyer nos lettres, et n'étant venu personne de France depuis lors, il est arrivé que le peuple s'est élevé avec grande fureur, et s'est résolu à rompre le Bastion et en conduire ici les gens. Depuis nous eûmes avis, par des esclaves, comme Votre Majesté n'était contente de ce qui avait été fait par le dit Capitaine(2), de façon que nous avons résolu avec votre Consul(3) et les gens du Bastion

---

1. Ce n'est pas M. de Mantin, mais M. de Chastellux, officier de l'escadre de ce dernier et Commandant du vaisseau *le Coq*, qui captura ces deux navires et conduisit à Toulon 70 Turcs qui composaient leur équipage. Voy. la *Lettre de Pion, vice-consul d Alger, à M. de Vias*, titulaire du poste. (*Correspondance de Sourdis*, t. Il, p. 468.) Les Algériens trouvèrent « que c'était méchamment faire d'arborer en leur rade une bannière blanche sous feintise de traiter la paix ». Voy. la *Gazette de France*, 1638, p. 784.

2. Sanson Napollon ayant été tué en 1633, dans une attaque dirigée contre l'île de Tabarque (*Gazette de France*, 1633, p. 235), fut remplacé comme Gouverneur du Bastion par Sanson Lepage, qui n'alla rejoindre son poste que l'année suivante. Voyez le récit de son installation dans l'*Histoire de la Barbarie* du P. Dan, qui l'accompagna pour aller racheter des captifs, et *La Mission de Sanson Lepage*, déjà citée. — Après la capture de M. de Chastellux, les Algériens allèrent démolir le Bastion de fond en comble ; ils enlevèrent les portes et fenêtres, incendièrent les bâtiments, et emmenèrent en esclavage les 317 Français qui s'y trouvaient. Ils décidèrent, au Divan, de ne permettre son rétablissement « ni par prière du Roi ni par commandement du Grand Seigneur » (*Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 408 et suiv.). Néanmoins, en 1640, des Instructions furent données par Richelieu au sieur de Cocquiel pour qu'il négociât à Alger le relèvement de notre comptoir. (*Correspondance de Richelieu*, t. VI, p. 631.)

Les tribus qui trafiquaient avec nos Marseillais ne tardèrent pas à se plaindre de notre expulsion, « attendu que c'était au Bastion qu'elles allaient échanger leurs denrées contre de bon argent avec lequel elles payaient les impôts », et elles réclamèrent hautement le retour de nos commerçants. *Gazette de France*, 1638, p. 429, et 1640, p. 75. — *Revue africaine*, t. X, p. 337, t. XV, p. 199. — *Mercure de France*, t. XXII, p. 367. — *Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, f° 107. — C'est alors que de Cocquiel passa le traité du 7 juillet 1640, qui augmentait les redevances de 8000 doubles et que le Conseil royal refusa de ratifier, comme « moins avantageux que les Capitulations que la France avait avec le Grand Seigneur ». (*Correspondance de Sourdis*, t. p. 414 et suiv.) Ce traité est aux Archives de la Marine.

3. Le vice-consul Ricou, dont la conduite fut pitoyable à tous égards, déserta son

de mander à Votre Majesté Jean-Baptiste de Cocquiel, qui avait commandé au Bastion, et le charger de lui porter nos lettres, et par conséquent lui donner avis en quel état ont été et sont à présent les affaires, et l'assurer de la bonne volonté que nous avons de garder la paix et la bonne intelligence, et de donner tous les sujets de Votre Majesté qui sont à présent détenus esclaves ici injustement, en nous envoyant nos Musulmans détenus en France[1]. Et avec cela nous garderons la paix jusques à la fin du monde, pourvu que Votre Majesté l'agrée, et en cas que Votre dite Majesté n'incline en cela, Dieu conserve notre Empereur en paix avec Votre Majesté ! et entre vous deux ne manqueront pas les moyens de terminer nos différends. Cependant nous assurons de notre part que les sujets de Votre Majesté pourront aller et venir librement en ce pays et dans nos Échelles, de la même façon qu'ils font par toutes les Échelles du Grand Seigneur. Et Dieu conserve Votre Majesté !

D'Alger, le 22 de la lune de Redjeb, l'année 1648.

(Sceau)

YOUSSEF,
Pacha d'Alger.

---

poste en 1631 et remit les sceaux à Blanchard, qui ne s'entendit pas longtemps avec les Algériens et qu'on obligea à aller servir les maçons dans une carrière. Voy. sa correspondance aux *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 462 bis et 463 de l'Inventaire, et l'*Attestation de ce qui s'est passé à Alger en 1829 et 1680.* (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Document, Alger,* t. XV, f^os^ 59 et 64.) Son successeur, Jacques Pion, fut arrêté à son tour au moment de la destruction du Bastion. (*Correspondance de Sourdis,* t. II, p. 408.) Voy. pour juger sa conduite les *Lettres de quelques esclaves d'Alger à MM. les Gouverneurs de Marseille.* (*Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 507 de l'Inventaire.)

1. De Cocquiel parvint à grand-peine à échanger 36 Turcs employés aux galères du roi contre 200 captifs français. (*Correspondance de Sourdis,* t. II, p. 434,)

LOUIS XIV
A IBRAHIM, PACHA D'ALGER.

Paris, le 14 juin 1659.

Illustre et magnifique Seigneur,

Ayant pourvu de la charge de Gouverneur et Consul du Bastion de France en Barbarie le sieur Louis Campon, écuyer de notre ville de Marseille, pour rétablir cette place en son négoce, nous avons bien voulu vous écrire la présente, pour vous dire que vous nous ferez plaisir très agréable de le favoriser de votre autorité et protection, et de ne souffrir qu'il lui soit fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement, mais au contraire toute l'aide et l'assistance dont il aura besoin, comme nous ferions, en pareil cas, si nous en étions requis. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde[1].

Écrit à Paris, le 14e jour de juin 1659.

Louis.

---

1. De Cocquiel ayant cédé sa Capitainerie du Bastion à Thomas Piquet, de Lyon, celui-ci abandonna son poste en 1658, laissant en Barbarie un passif de 300 000 l. (*Archives des Affaires étrangères. Concessions d'Afrique. Mémoires*), et il enleva de La Calle 70 à 80 indigènes qu'il alla vendre à Livourne, aux galères de Toscane. (*Gazette de France*, 1658, p. 1086.) Le roi fit remarier ces malheureux, et la Chambre de commerce de Marseille, dans sa séance du 21 octobre 1660, fut obligée de voter le remboursement de 2 000 piastres à cet effet. *Remboursement de Sa Majesté à l'égard des Tures et Mores qu'Elle voudra rendre à Messieurs d'Alger.* (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger,* t. XV, f° 200.) — A la suite de cet attentat, le P. Barreau, qui remplissait alors à Alger les fonctions de Consul au nom et comme représentant de la Congrégation de la Mission, propriétaire de cette charge, fut maltraité et incarcéré. Voy. sa correspondance aux *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 464 et BB, 1 et 2 de l'Inventaire, et les *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 156, 305, 481, 528.

Ce fut donc pour remédier au désordre qu'avait causé Piquet en Barbarie que Louis XIV envoya Louis Campon au Bastion. *Lettres patentes du 24 mai 1659.* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) Il ne parvint pas d'ailleurs à s'installer, les Algériens se refusant obstinément à permettre la réoccupation de notre ancien établissement.

ISMAÏL, PACHA D'ALGER,
A MM. LES CONSULS ET GOUVERNEURS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

Alger, le 9 février 1661.

Messieurs,

Le grand désir que nous avons de rétablir dorénavant la bonne intelligence que nous avons eue de tout temps avec vous, pour ce qui, regarde le commerce, nous a fait prendre résolution de vous en donner des témoignages par la présente que nous avons bien voulu vous écrire, et par laquelle nous vous assurons que tous les Français en particulier, qui auront dessein de trafiquer avec nous, seront toujours les très bien venus et reçus dans les ports et places dépendant de notre domination. Nous promettons par les présentes qu'il ne leur sera fait, aucun déplaisir ni avanies, pour quelque cause et occasion que ce soit, mais au contraire toute aide, faveur et assistance, qu'ils peuvent y venir en toute sûreté, soit pour, le négoce, soit pour la traite des esclaves, et qu'il leur sera gardé une foi inviolable, ainsi que nous ordonnons à ceux qui sont établis par nous aux commandements des dites places ; et pour assurance de ce, nous avons mis et posé sur les présentes nos sceaux accoutumés[1].

(Sceau)

ISMAÏL,
PACHA D'ALGER,

ISMAÏL, PACHA D'ALGER,
A LOUIS XIV.

Alger, le 17 juin 1666.

Au plus grand des Princes de la foi de Jésus, qui est la colonne et l'appui des Rois chrétiens, le Roi de France Louis

1. Le Bastion n'était pas encore réoccupé, mais le Duc de Guise avait cru devoir revendiquer ses droits sur les Concessions d'Afrique, et il avait fait rendre en sa faveur

quatorze, dont la fin des affaires se termine en bien, que le grand Dieu les dirige et les rende fermes et stables !

Après avoir salué Sa Majesté, je lui souhaite toutes sortes de bien, de bonheur, de faveur, d'intégrité et d'amitié. Le grand et clément Sultan du monde,— dont Dieu éternise le discernement d'esprit et perpétue la vie et le bonheur ! — m'ayant envoyé avec un noble Commandement au pays d'Alger, sitôt que je fus arrivé au dit Royaume, je fis équiper une tartane, et avec mes gens je mis dedans la valeur de quinze cents écus, et la faisant accompagner d'un écrivain qui était Espagnol, je lui donnai ordre pour quelque négoce d'aller en un pays Turc. En y allant, elle rencontra le vaisseau d'un de vos corsaires, lesquels la menèrent en France par force avec mes gens. Or Votre Majesté étant liée d'ancienneté par vraie et sincère amitié avec notre grand Empereur, et moi le représentant, il est nécessaire qu'il y ait aussi un lien d'amitié entre nous deux, parce que si vous êtes l'ami du Sultan du monde, moi je suis son esclave. Donc au nom de cette amitié, j'envoie vers Votre Majesté un de mes officiers nommé Mustapha-Bey, afin qu'il en obtienne la susdite tartane avec tout ce qui était dedans, et qu'elle me soit renvoyée. Et en considération de notre amitié et affection, soit à Constantinople soit ici, je redoublerai mes soins pour votre service. Je veux finir, au reste, en désirant ce que vous souhaitez qu'il arrive.

Écrit vers le milieu du mois de Zilhidjé, l'an de l'hégire mil soixante et seize.

(Sceau)

ÏSMAÏL,
Pacha d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi.

---

un arrêt du 21 juillet 1659. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, f° 116.) — Le P. Barreau écrivait alors aux Gouverneurs de Marseille « que les autorités algériennes n'avaient pas de plus grand désir que de vivre en paix avec les Français ». (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 465 de l'Inventaire.)

LOUIS XIV AU DIVAN D'ALGER.

Vincennes, le 7 septembre 1666.

Illustres et magnifiques Seigneurs,

Le sieur de Trubert, envoyé vers vous par notre très cher et bien aimé cousin le Duc de Beaufort, Pair, Grand Maître, Chef et Surintendant général de la navigation et commerce de France, nous a apporté les articles qu'il a arrêtés avec vous pour la liberté du commerce et la sûreté de la navigation. Nous les avons lus et examinés, et ayant bien agréable tout ce qu'ils contiennent, nous les agréons, approuvons et ratifions, et à cet effet nous allons donner tous les ordres qui seront nécessaires de notre part pour les faire exécuter ponctuellement par tous nos sujets, et ne souffrirons point qu'ils soient violés directement ou indirectement, nous assurant que, de votre côté, vous y satisferez exactement. Et la présente n'étant à autre fin, nous ne la ferons plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ait, illustres et magnifiques Seigneurs, en sa sainte et digne garde[1].

En notre château de Vincennes, le 7 septembre 1666.

Louis.

---

1. La Cour s'était décidée en 1664 à châtier les Algériens de leurs contraventions constantes aux traités existants. Le Duc de Beaufort alla d'abord occuper la ville de Gigelli avec un corps de débarquement de 5200 hommes. Voy. la *Relation de l'expédition de Gigelli*. (*Archives de la marine, Levant et Barbarie*, B7 205.) Le marquis de Martel, Lieutenant général des armées navales du Roi, et M. d'Almeras, Commandant de l'escadre, furent chargés de soutenir l'entreprise avec leurs vaisseaux. *Mémoires servant d'Instructions à M. le Duc de Beaufort, au marquis de Martel et au sieur d'Almeras*, septembre et octobre 1664. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, p. 156, 158 et 161.)

On ne put se maintenir sur la côte d'Afrique, mais, en 1665, le Duc de Beaufort incendia les flottilles algériennes devant Tunis et Cherchell. Son lieutenant, le Chr Paul, lui rendit les plus grands services. *Lettre du Chr Paul à M. de Brienne*, le 20 février 1683. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) Le comte de Vivonne appuya de son côté les efforts de ces derniers. (*Lettres patentes du 27 avril 1665*.)

Le Divan demanda la paix en 1666. André-François Trubert, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Commissaire général de ses armées navales reçut alors la

LOUIS XIV AU DIVAN D'ALGER.

Vincennes, le 17 septembre 1666.

Illustres et magnifiques Seigneurs,

Ayant été informé que vous doutiez que la ville de Dunkerque nous appartint, ce qui pourrait vous obliger de ne traiter pas les vaisseaux marchands de cette ville là comme nos sujets, nous vous écrivons cette lettre pour vous assurer que non seulement la dite ville de Dunkerque n'est point une République, comme on le croit en Alger, mais qu'elle nous appartient par un traité que nous fîmes, il y a trois ans, avec les Anglais qui l'avaient possédée quelque temps(1). Elle a toujours été de l'entier patrimoine de la couronne de France que Dieu nous fait la grâce de posséder aujourd'hui, et c'est pourquoi vous devez traiter ses habitants comme nos autres sujets, sans aucune distinction. Du reste vous donnerez entière créance au Consul Français(2) sur ce qu'il vous assurera encore là-dessus et sur les autres choses qui regarderont nos dits sujets, et la présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, illustres et magnifiques Seigneurs, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Vincennes, le 17e jour de septembre 1666.

Louis.

---

mission d'aller négocier un nouveau traité à Alger, de concert avec Jacques Arnaud, de Gap, « qui avait inspiré aux principaux d'Alger de cesser les hostilités ». Voy. la correspondance inédite entre Colbert et M. Trubert, notamment les *Lettres des 17 et 20 février 1666,* et le *Mémoire servant d'Instruction au sieur Trubert*, le 7 septembre 1666. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger, et Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, p. 168.)

Le traité fut signé le 17 mai 1666. Il a été publié dans le *Recueil des Traités* de M. Tétot, no 189. L'original est aux *Archives des Affaires étrangères* (salle des Traités). Voy. aussi la *Gazette de France*, 1665, p. 389 et 404, les *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 708 et t. IV, p. 77, 96, 111, 146, etc., et l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. I, p. 246, 317, 332, 563, 598.

1. Le comte d'Estrades, Ambassadeur de France à Londres en 1661, qui avait défendu Dunkerque contre les Espagnols dix ans auparavant, fut chargé de négocier en 1662 le rachat de cette place au roi Charles II, moyennant 4 674 000 l. Voy. l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. I, p. 283.

2. Le P. Jean Dubourdieu avait succédé au P. Barreau en 1661. Il resta au Consulat jusqu'en 1673. Voy. sa correspondance aux *Archives des Affairez étrangères, Consulat*

LOUIS XIV AU DIVAN D'ALGER.

Vincennes, le 11 mars 1668.

Illustres et magnifiques Seigneurs,

Nous avons été très aise d'apprendre, par la lettre que nous avons reçue du sieur Trubert, que vous avez résolu avec la Milice et le Divan du Royaume d'Alger d'exécuter ponctuellement le traité fait entre notre cousin, le Duc de Beaufort, et vous pour une bonne et réciproque correspondance entre les sujets de nos deux Royaumes(1). Si nous nous promettons que vous tiendrez la main à ce que les sujets d'Alger ne contreviennent en aucune manière que ce puisse être à tous les articles du traité, nous vous écrivons cette lettre pour vous assurer aussi que, de notre part, nous obligerons nos sujets à garder et observer de leur côté toutes les choses dont on demeure d'accord. Cependant, pour commencer à vous donner une preuve de la sincérité de nos sentiments, nous vous envoyons par le sieur Trubert, que nous avons estimé devoir vous être plus agréable qu'un autre, les esclaves qu'il nous a demandés en votre nom(2). Et vous assurant que nous aurons bien agréable que vous

---

d'Alger, et aux *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 465 de l'Inventaire.

1. Voy. la lettre du 7 septembre 1666, pages 58 et 59.

2. Peu après la signature du traité de 1888, il survint à Alger certaines difficultés relatives à la restitution des esclaves. Trubert en profita pour rester auprès du Consul et pour engager la Régence à se déclarer contre les Anglais et les Hollandais. *Lettres de Colbert au sieur Trubert,* le priant de faire diligence pour que les esclaves français soient tous remis en liberté, les 21 octobre et 5 novembre 1666, 6 et 11 mars 1668.

La communauté de Provence dut faire un fonds considérable pour racheter tous ces esclaves, et le roi y ajouta 100 000 I., qu'il fit remettre au sieur Trubert par le Trésorier de la marine. *Lettres de Colbert au sieur Trubert,* le 14 janvier 1667, et *Lettre* du 3 novembre 1667 contenant le *Recensement des esclaves turcs qui vont sur les galères du roi.* Voy. aussi l'*État des versements des communes de Provence pour le rachat des esclaves,* — le *Mémoire de la dépense extraordinaire du Consul depuis l'arrivée de M. Trubert jusqu'au départ des vaisseaux,* — la *Lettre du Roi à M. d'Infreville,* du 23 mars 1668, l'avertissant qu'il envoie M. Trubert une seconde fois à Alger, sur le vaisseau *le Courtisan,* pour en rapporter nos captifs. Trubert parvint à en rapatrier 1127. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

lui donniez une entière créance sur tout ce qu'il vous dira encore plus précisément de notre part, nous ne vous ferons la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, illustres et magnifiques Seigneurs, en sa sainte garde.

En notre château de Vincennes, le 11 mars 1668.

Louis.

ISMAÏL, PACHA D'ALGER, A M. TRUBERT, COMMISSAIRE DU ROI ET CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE LA MARINE DU LEVANT.

Alger, le 26 novembre 1668.

Comme nous avons donné une entière créance à tout ce que vous nous avez dit de la part du Roi[1], aussi nous avons la confiance que vous aurez rendu un fidèle témoignage à Sa Majesté, et comme il est passé beaucoup de temps sans que nous ayons reçu aucune de vos nouvelles, et que d'ailleurs nous avons appris que les Anglais sèment le faux bruit, partout où ils se trouvent, que nous avons rompu la paix et que nos corsaires prennent les Français, ce qui est contre la vérité[2], nous avons résolu d'envoyer un exprès à Marseille, sur un de nos vaisseaux, avec nos lettres pour Sa Majesté, afin de l'assurer de la continuation de l'amitié que nous avons contractée par le traité de paix que nous faisons observer. Que si les vaisseaux qui étaient, la campagne passée, au service du Grand Seigneur prirent trois embarcations qui se disaient Françaises, ce fut son Envoyé, qui était chef dans l'armée, qui les fit de bonne

1. Voy. la lettre précédente.

2. Les Anglais avaient cherché à faire échouer les négociations de Trubert par tous les moyens possibles ; ils avaient offert notamment 30 vaisseaux Algériens, s'ils voulaient rompre la paix avec la France. *Lettres du sieur Trubert d M. Arnoul, Intendant à Marseille,* du 20 mai 1666, et *du Consul Dubourdieu au sieur Trubert*, du 28 novembre 1668. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

prise pour les avoir trouvées au service des Vénitiens et portant des vivres en Candie, en quoi nous n'avons point de part. Si vous vous trouvez à la Cour, nous vous prions de le faire entendre au Roi, et de faciliter la réponse favorable que nous attendon[1]. Nous adressons notre Envoyé à Monsieur l'Intendant à Marseille[2], que vous et le sieur Consul[3] nous avez fait connaître ; nous espérons qu'il aura agréable de s'employer en cette négociation, que vous l'obligerez à nous envoyer au plus tôt les matériaux que nous lui demandions par notre mémoire[4], et que vous n'oublierez pas ce que vous avez dit à Ali à votre départ[5]. Je ne doute pas que vous n'y fassiez votre possible ; j'agrée toujours votre bonne volonté, et je suis, attendant de vos nouvelles,

Monsieur,

Votre bien affectionné serviteur,

(Sceau)

ISMAÏL
Pacha d'Alger.

---

1. Comme la Cour avait à se plaindre non seulement des prises dont il s'agit, mais de quelques nouvelles déprédations des corsaires d'Alger, elle avait envoyé dans la rade de cette ville, au mois de juin 1668, le marquis de Martel avec son escadre, pour exiger de promptes réparations. Ce dernier venait de recevoir toute satisfaction, grâce à la ferme intervention du capitaine Beaujeu. (*Gazette de France*, 1668, p. 813.) Voy. l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. I, p: 549.

2. M. Arnoul, Intendant des galères.

3. *Lettre du Consul Dubourdieu d M. Arnoul*, le 8 décembre 1668, demandant qu'on ait à Marseille des égards pour l'Envoyé d'Alger. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

4. *Lettre du Consul Dubourdieu au sieur Trubert*, le 28 novembre 1668. Il a expliqué au Pacha que le retard provenait de ce qu'il avait demandé trop de choses à la fois. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

5. Ali-Agha, que le Divan avait reconnu comme le Chef du gouvernement de la Régence.

ISMAÏL, PACHA D'ALGER,
A LOUIS XIV.

Alger, le 6 décembre 1868.

Au Roi de France, qui est l'appui des Rois chrétiens et le plus grand des Princes de la foi de Jésus ! Que Dieu dirige et conduise ses affaires avec toutes sortes de prospérités !

Sa Majesté saura que, pour ce qui concerne la paix, nous sommes en résolution de la maintenir aussi religieusement que nous avons fait ci-devant. Nous l'avons exécutée et observée de point en point, dans notre Échelle, envers tous vos navires marchands ou autres aussi bien qu'envers les esclaves, et lorsque nos vaisseaux sont allés en course, les chrétiens Français que l'on a tirés des vaisseaux ennemis, au lieu d'être vendus comme on a fait des autres, ont été relevés pour être remis entre les mains de votre Consul. En, un mot il faut que Votre Majesté sache que nous n'avons manqué à aucune chose qui ait été arrêtée et réglée par le traité de paix(1).

Nous avions fort prié le sieur Trubert, quand il vint ici, qu'il nous procurât l'appareil d'un vaisseau ; nous croyons qu'il aura songé à cela, et que Votre Majesté aura eu la bonté d'ordonner qu'on nous l'envoie, parce que le dit vaisseau est achevé en ce pays-ci, et qu'il ne nous manque plus que cet appareil que nous attendons(2). Nous avons appris que quelques vaisseaux Anglais ont fait courir le bruit que la paix était rompue entre les Français et les peuples d'Alger. Ce discours est abusif et sans fondement, et ne peut avoir été fait que par un ennemi ; on n'en doit point faire état(3). Il est véritablement arrivé que nos vaisseaux, allant à l'armée impériale, ont rencontré quelques-uns de vos bâtiments qui portaient des provisions en Candie pour les Vénitiens, ce qui ayant

1. Voy. la note 1, page 54.
2. Voy. la lettre du 26 novembre 1668, page 62.
3. Voy. la note 2, page 62.

été reconnu comme véritable, le Capidji-Bachi de notre Empereur[1], qui est l'ombre de Dieu sur la terre, commanda que ces bâtiments fussent arrêtés, et nos Capitaines, n'osant pas faire le contraire ni désobéir, s'en saisirent. Mais aussi en ayant rencontré d'autres des vôtres, et ayant vu qu'ils avaient des passeports, ils ne leur ont fait aucun tort et les ont laissés aller.

Ainsi, si vous demandez en quelle disposition nous sommes, nous répondrons que nous sommes en ferme résolution de maintenir notre traité de paix, et ce sans aucune dissimulation. Le salut soit pour Votre Majesté !

Écrit vers le milieu du mois de Djemazi-el-aker, l'an de l'hégire mil septante et neuf, c'est-à-dire le sixième décembre 1668.

(Sceau)

ISMAÏL,
PACHA D'ALGER,

ISMAÏL, PACHA D'ALGER, A LOUIS XIV[2].

Alger, 1669.

Sire,

La venue de Trubert, votre Commissaire, a été généralement de grande satisfaction à tout ce pays et à nous en particulier. Il nous a rendu votre lettre dans laquelle je remercie Votre Majesté des témoignages qu'elle nous donne de son amitié[3]. Nous avons reçu fort agréablement la proposition que mon dit sieur Trubert nous a faite de la part de Votre Majesté de rompre avec toute l'Europe et nous tenir bien unis avec vous[4]. Il rendra compte en détail des mesures qu'il y a à prendre pour exécuter l'intention

1. Officier supérieur de la Porte Ottomane. Voy. la lettre du 26 novembre 1668, page 62.

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 205.)

3. Voyez la lettre du 11 mars 1668, page 61.

4. L'alliance de la République algérienne, recherchée et obtenue un instant par

de Votre Majesté, avec laquelle nous agirons toujours de bonne foi. Nous avons chargé mon dit sieur Trubert d'un mémoire pour le représenter à Votre Majesté. Nous en attendons l'effet et prions le Tout-Puissant qu'il vous ait en sa sainte garde.

Fait en Alger, l'an de l'hégire 1079.

(Sceau)

ISMAÏL,
Pacha d'Alger.

ISMAÏL, PACHA D'ALGER,
A M. TRUBERT, COMMISSAIRE DU ROI ET CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
DE LA MARINE DU LEVANT.

Alger, le 26 avril 1669.

Ne trouvez pas étrange qu'au bout d'une bonne année depuis votre départ je vous adresse ces deux mots, puisque, jusqu'à cette heure, je n'ai pas mérité l'honneur d'une lettre de vous. Vous savez que mon bon zèle à vous servir et à servir toute la France ne m'y avait pas préparé. Néanmoins je sais fort bien que ce long silence ne pouvait pas provenir de votre part, mais que de justes considérations vous l'auront imposé. C'est pourquoi, Monseigneur, nous nous sommes décidé à vous envoyer notre serviteur, Hakmet, Turc qui est à présent chez vous, à cette heure même. Je vous prie de le dépêcher au plus tôt avec tout ce dont j'ai besoin, afin que je puisse achever mon navire, qui, faute du nécessaire, n'est pas déjà à la voile. Ainsi je vous supplie qu'il n'y ait plus de délais, afin que je fasse voir au monde qu'en parlant différemment, vous savez mieux vous acquitter de votre promesse. En particulier je vous supplie de me faire apporter les canons, puisque sans eux ne saurais pas mettre mon navire en état.

Louis XIV, semble avoir échappé aux historiens de ce dernier, et montre quelle importance on reconnaissait, à la Cour, à la marine de la Régence.

Vous aurez entendu parler de la satisfaction que je fis donner à Monseigneur le comte de Vivonne, ce que je continuerai pendant que serai en ce pays, et je vous assure que dorénavant nos Capitaines se garderont fort bien de contrevenir à nos ordres[1]. Croyez, Monseigneur, que pour tout ce qui concernera notre côté, vous expérimenterez à votre entière satisfaction, et en particulier quand ce sera l'objet de votre commandement, puisque vous savez que je vous suis de tout cœur,

Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

(Sceau)

ISMAÏL,
Pacha d'Alger.

REMONTRANCE FAITE AU DEY ET AU DIVAN D'ALGER
PAR JEAN DUBOURDIEU, CONSUL DE LA NATION FRANÇAISE.

Alger, le 13 juin 1613.

Je viens vous redire encore une fois, Seigneur Hadji Mohammed Dey[2], que les ordres que j'ai reçus du Roi et ceux dont est porteur M. Turpin sont véritables, contenant que Sa Majesté a fait choix de mon dit sieur Turpin pour commander à la place du Sr Arnaud, tant au Bastion de France que dans toutes les places qui en dépendent, et qu'en même temps Sa dite Majesté a donné ses ordres au dit Arnaud pour repasser en France[3]. Elle a eu agréable de nous en donner avis, et nous dire que son intention

---

1. Le comte de Vivonne était venu quelques jours auparavant, le 12 avril 1669, réclamer le châtiment de plusieurs corsaires délinquants. On en avait fait pendre trois en sa présence, après l'avoir accueilli au Divan avec les plus grands honneurs. *Lettre du roi au comte de Vivonne,* le 11 janvier 1669. (*Archives des Affaires étrangères. Consulat d'Alger*.)

Voy. aussi l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. I, p. 564.

2. Nous avons parlé, dans l'Introduction, de la révolution sanglante qui amena les Deys à détenir le pouvoir, à partir de cette époque, au préjudice des Pachas triennaux.

3. *Ordre du roi du 21 avril 1673*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat*

est que nous vous fassions connaître que le dit Arnaud repasse en France, pour y rendre ses comptes à sa Compagnie. Le dit Sr Turpin n'apportera, aucun changement à l'établissement du commerce qui est fait au dit Bastion, et Sa Majesté nous mande et ordonne très expressément non seulement de faire toutes les diligences nécessaires pour l'y faire recevoir, mais même pour faire repasser le dit Arnaud en France. Elle est Maîtresse de ses sujets en tels lieux qu'ils soient, et peut de son plein droit nommer qui bon lui semble pour commander ses dits sujets, puisqu'il n'y a que des Français au Bastion, rétabli et occupé par les Français, et que Sa Majesté a entendu que nos lismes[1] vous soient payées pour que le tout fût conforme au bien de la paix qui est entre ses dits sujets et vous. Et comme c'est en vertu des patentes du Roi, mon Maître, que vos prédécesseurs et vous m'avez reconnu pour son Consul, vous devez ajouter foi à ce que Sa Majesté m'ordonne de vous dire par ces lettres, de la vérité desquelles je dois vous répondre. Ainsi, Seigneur Hadji Mohammed Dey, trouvez bon que, pour ma décharge, je vienne pour la dernière fois vous représenter ces choses, en vous disant que les intéressés à la Compagnie du Bastion ne sont venus ici que pour aider et contribuer, avec le dit Sr Turpin, à l'affermissement du commerce et à la conservation de vos intérêts. Je vous

---

d'Alger.) — Jacques Arnaud, « qui avait ajusté en 1666 les différends entre les deux nations », obtint pour sa récompense, en 1670, la permission de rétablir le Bastion de France. (*Lettre de Dubourdieu à l'Intendant Arnoul*, du 23 avril 1670.) Il forma à Marseille une Compagnie dont les principaux intéressés, Jacques Masson de la Fontaine, Contrôleur des gabelles, de Lalo, Conseiller au Parlement de Grenoble, La Font, négociant de Lyon, ne tardèrent pas à désapprouver sa gestion. Ils révoquèrent ses pouvoirs et le rappelèrent en France pour qu'il leur rendit ses comptes. (*Lettre de l'Intendant Arnoul à Colbert*, du 27 février 1670.) Celui-ci, fort de la protection du Dey, se maintint de force aux Concessions ; ses associés firent mettre sa femme et sa fille en prison, et s'adressèrent à la Cour, qui envoya M. Turpin sur un des vaisseaux de M. de Martel, afin d'obtenir de Hadji Mohammed la destitution d'Arnaud. Le Consul Dubourdieu appuya l'Envoyé du Roi, mais ne put obtenir qu'on l'installât au Bastion. Voy. les *Plaintes de l'Intendant Arnoul à Colbert au sujet de la conduite d'Arnaud*, des 5 mars et 10 juin 1672, et les Lettres de Dubourdieu à Colbert, des 3 juin et 16 décembre 1672, 14 et 15 juin 1673. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

1. Redevances. Du mot arabe *lesma*.

réponds de leur conduite sincère, et, pour vous ôter tout ombrage, le dit S^r^ Turpin ira seul au Bastion, pourvu que vous le fassiez accompagner de quelque Boulouk-Bachi et que vous donniez vos ordres, tant à Bône qu'au Sr Arnaud, pour que celui-ci repasse en France et que l'autre soit installé.

Aujourd'hui 13 juin 1613, certifions nous Jean Dubourdieu, Consul de la Nation Française en cette ville et royaume d'Alger, avoir lu ce que dessus mot pour mot, et qui a été interprété par le trucheman au Seigneur Hadji Mohammed Dey, parlant à sa personne dans la Maison du Roi au lieu du Divan, à quoi le Seigneur Dey a répondu ce qui suit, selon qu'il nous l'a fait entendre par le même trucheman :

Nous reconnaissons le Sr Turpin pour l'Envoyé du Roi de France, et les ordres qu'il nous a exhibés pour les véritables ordres de Sa Majesté, parce que vous nous l'avez assuré. Néanmoins nous ne voulons pas permettre que le dit Sr Turpin passe au Bastion pour y commander en la place du Sr Arnaud(1), parce qu'il est venu en ce pays en compagnie des sieurs de Lalo et de La Font qui ont, par le moyen du Bey de Constantine, prétendu de nous faire mourir(2). Le Bey a, pour ce crime, été dépossédé de sa charge, et nous l'aurions fait mourir si la fuite ne l'en eût garanti. Nous écrivons au Roi pour l'informer de leur crime, afin qu'il en fasse justice, et pour le surplus nous nous en remettons à nos dites lettres.

Et pour vérité avons signé la présente le même jour et an que dessus.

DUBOURDIEU,
Consul de la Nation française.

---

1. Turpin, « sage, prudent et rempli de bonne conduite », au dire de Dubourdieu, obtint qu'Arnaud transigeât moyennant une indemnité de 12 000 écus. (*Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. V, p. 64 et suiv.) Voy. l'*Histoire de La Calle*, par Féraud, déjà citée, p. 180 et suiv., et les *Lettres du chevalier d'Arvieux à Colbert*, les 12 et 23 mai 1674. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

2. La Font fut en effet accusé d'avoir promis 20 000 piastres au Bey de Constantine pour faire assassiner le Dey et son gendre. *Lettre du chevalier d'Arvieux à Colbert*, le 14 juin 1673. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

HADJI MOHAMMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV.

Alger, le 2 octobre 1673.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Nous donnons avis à Votre Majesté que vers la fin du mois d'août, un de vos Capitaines, M. d'Almeras, étant venu en ces quartiers avec huit vaisseaux de guerre, jeta l'ancre et se porta directement vis-à-vis du port et sous le canon d'Alger. Cela nous obligea à envoyer le Consul de France qui était ici, pour lui demander qu'il ne s'arrêtât point avec ses vaisseaux sous le canon de la Ville et qu'il s'en éloignât tant soit peu plus loin, parce qu'il était alors la saison de l'été, que tous les esclaves des Musulmans étaient épars de côté et d'autre, les uns allant et venant aux vignes et les autres aux jardins et aux vergers, et qu'il se pouvait faire que les esclaves, voyant que les vaisseaux étaient sous le canon d'Alger et par conséquent bien proches de la Ville, ne manqueraient point de s'enfuir et d'entrer dans ces navires, ainsi qu'il est déjà arrivé lorsque quelques vaisseaux Français étaient venus se porter jusque sous le canon. Quarante-six esclaves des plus vigoureux s'étant jetés à la mer, quelques-uns se noyèrent, tâchant d'atteindre les vaisseaux, et quelques-uns y entrèrent, et en même temps ces vaisseaux levèrent l'ancre et s'en allèrent[1]. Un tel accident arrivé aux Musulmans fit soulever tout le pays et on fit de grandes plaintes contre nous.

Pour qu'un tel malheur n'arrivât pas encore, nous recommandâmes au Consul de persuader au dit sieur d'Almeras de se retirer de dessous le canon de la Ville, et, s'étant éloigné, de nous envoyer au port un navire, l'assurant que nous examinerions exactement ce qu'il souhaiterait de nous et que nous le

1. C'est ce qu'on appelait les *fuites à bord,* dont se plaignirent longtemps les Algériens. Voy. l'*Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 222, et la *Lettre de Dubourdieu à Colbert*, le 14 septembre 1673. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

satisferions ; mais nos paroles ne firent aucun effet sur lui, et, dès la même nuit, plusieurs esclaves des Musulmans s'étant enfuis, se jetèrent à la mer et se sauvèrent dans les vaisseaux. Cela fit que nous renvoyâmes encore le dit Consul pour savoir à quel dessein on avait fait cette mauvaise action, et si c'était que l'on eût résolu de rompre la paix qui était entre nous. Ne doutant point qu'on n'eût quelque mauvaise intention, si les vaisseaux ne s'éloignaient point et si on ne nous renvoyait point les esclaves, cela nous fit encore dire au Consul que si la chose allait ainsi, lui-même n'aurait que faire de revenir, et de fait étant allé aux vaisseaux, aussitôt qu'il y fut entré ils levèrent l'ancre et partirent, et c'est ainsi que le dit Consul s'en est en allé[1].

Écrit le 13 octobre 1673, en la Ville d'Alger d'Afrique.

(Sceau)

HADJI MOHAMMED,
Dey D'Alger.

HADJI MOHAMMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV.

Alger, le 23 septembre 1674.

Au plus glorieux et plus majestueux Prince de la croyance de Jésus, choisi entre les grands, magnifiques et honorés dans la religion chrétienne, arbitre et pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des peuples nazaréens, dépositaire de la grandeur, de l'éminence et de la douceur, possesseur de la voie

1. Dubourdieu voulut, par devoir, demeurer à son poste en dépit du danger, mais M. d'Almeras exigea qu'il vint s'embarquer à bord du « Saint-Esprit » et qu'il laissât les sceaux entre les mains du P. Le Vacher. *Lettre de Dubourdieu à Colbert*, le 14 septembre 1673. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) Voy. l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. II, p. 128.

Hadji Mohammed était d'ailleurs assez mal disposé à notre égard. Dubourdieu parle souvent, dans sa correspondance, de cette mauvaise volonté, et se plaint des nouvelles prises effectuées sur nos navires avec la tolérance du Dey. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger, et Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 465 de l'Inventaire.)

qui conduit à l'honneur et à la gloire, l'Empereur de France, Louis. Dieu veuille le combler de prospérités et de bonheurs, et affermir ses pas dans les sentiers de la droiture !

Après avoir donné le salut à celui qui a suivi le Conducteur[1].Votre Majesté saura que votre serviteur, le Consul d'Arvieux, est heureusement arrivé en cette Ville d'Alger dans les premiers jours du mois de septembre de notre année 1085[2]. Il est le bienvenu. Nous le recevons avec plaisir et à notre contentement, et nous le reconnaissons pour Consul. Tout ce qu'il fait nous est agréable, parce que tous ceux qui viennent de la part des grands doivent être considérés comme la personne de ceux qui les envoyent. Mais nous n'avons la paix qu'avec vous et non pas avec les autres nations. Nous n'avons rien à voir sur vos navires, et nous ne consentons pas qu'aucun de nous les trouble et les inquiète. Cependant vos vaisseaux reçoivent des chrétiens étrangers dans leurs bords, qu'ils transportent de côté et d'autre. Il n'y a personne de nous qui soit content de cela. Si on trouve deux ou trois étrangers dans un vaisseau Français, on ne leur dira rien, mais, s'il y en a davantage, nous prendrons nos ennemis, sans toucher au chargement où nous ne prétendrons rien.

Nous vous avertissons aussi que vos sujets naviguent avec les vaisseaux de Livourne, de Gênes, de Portugal, d'Espagne, de Hollande et de Malte. Si nous les trouvons dans les navires de nos ennemis, nous les prendrons, parce qu'ils se battent contre nos gens et en blessent et en tuent. Lorsque nous en trouverons en cet état, nous ne leur donnerons point de quartier et les ferons esclaves. Nous ne les considérerons plus comme vos sujets,

---

1. Le Conducteur n'est autre que Mahomet, de sorte que le salut ne s'adresse qu'aux Musulmans. Le Dey s'était sans doute aperçu que la Cour n'avait pas demandé de réparation pour l'expulsion du Consul Dubourdieu.

2. Pour mettre un terme à la ridicule affaire de la Compagnie du Bastion, régler les différends des associés de Marseille et remplacer Dubourdieu au Consulat, Colbert envoya à Alger le chevalier Laurent d'Arvieux, qui avait sollicité depuis longtemps déjà des emplois diplomatiques dans les Échelles du Levant. *Lettre du chevalier d'Arvieux à Colbert,* 1669. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie.* B7 205.) Celui-ci arriva à Alger le 10 septembre, et descendit chez le P. Le Vacher.

d'autant que depuis vingt ou trente ans qu'ils ont passé dans ce pays-là, ils s'y sont mariés et habitués, qu'ils servent nos ennemis et qu'ils font la course avec eux. Nous vous déclarons donc que nous en prendrons tout autant que nous en trouverons de cette manière. Nous vous avons écrit deux ou trois lettres sans recevoir de réponse. Aussi, dès que celle-ci sera arrivée en votre présence, faites-nous savoir en diligence, par une autre lettre de votre part, quelle est votre intention là-dessus, afin que nous prenions nos mesures et que nous sachions si vous désirez que nous vivions en paix. Le moyen de l'affermir est que vous fassiez défendre à vos sujets de recevoir dans leurs bords plus de trois chrétiens qui ne soient pas de nos amis, et que vos sujets ne naviguent point dans les vaisseaux de nos ennemis, parce que ce procédé pourrait être cause de quelque rupture qui serait, en ce cas, contre notre volonté[1].

De votre part, quand vous prendrez quelques vaisseaux sur vos ennemis, comme ceux de Salé et de Tripoli, s'il se trouve quelqu'un qui se réclame d'Alger, nous le désavouerons et nous ne le reconnaîtrons point. Au surplus vos navires venant dans le port d'Alger pour avoir de l'eau, du biscuit et autres provisions dont ils ont besoin, après les avoir reçus et étant sur le point de partir, reçoivent dans leurs bords les esclaves des particuliers, qui s'y réfugient avec des chaloupes ou à la nage, et les emmènent avec eux. Leurs patrons viennent ensuite nous faire enrager, et c'est ce que nous ne pouvons souffrir en aucune manière. Pour ce sujet aussi défendez-leur d'enlever aucun des esclaves de cette Ville, quand ils y viendront[2]. Il y a aussi des Turcs qui se sauvent de Gênes, de Livourne, d'Espagne et d'autres pays où ils étaient captifs, et qui s'en vont dans votre Royaume à cause de la paix qui est entre nous. Nous ne consentons point aussi que vous les fassiez esclaves et qu'on les mette aux galères.

1. Il convient de remarquer ici la prétention des Algériens de capturer légalement tous les Français naviguant sous pavillon étranger, ou les équipages dans lesquels ils compteraient plus de trois étrangers sous le pavillon de France.

2. Voy. la note 1, page 70.

Nous finissons en vous souhaitant une longue vie, pleine de félicités.

Écrit dans les derniers jours de la lune de septembre, le second jour de l'année 1085, c'est-à-dire le 23 septembre 1674.

(Sceau)

HADJI MOHAMMED,
Dey D'Alger.

LOUIS XIV
A HADJI MOHAMMED, DEY D'ALGER.

Saint-Germain-en-Laye, le 4 décembre 1674.

Illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez écrites au mois de septembre dernier, et comme nous avons chargé le sieur chevalier d'Arvieux, notre Consul en votre ville d'Alger, de vous faire savoir nos intentions sur tous les points qui y sont contenus, nous sommes bien aise de vous dire que vous pouvez donner une entière confiance à tout ce qu'il vous dira de notre part, et que nous ne doutons pas que vous ne mainteniez exactement les articles des traités qui ont été faits avec vous, en notre nom, par notre cousin le Duc de Beaufort en 1666[1] et en 1670 par le marquis de Martel, Lieutenant général de nos armées navales[2]. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

Écrit en notre château royal de Saint-Germain-en-Laye, le 4 décembre 1674[3].

Louis.

---

1. Voy. la note 1, page 59.

2. Le traité de 1670 est aux Archives de la Marine.

3. Cette lettre de créance du Chr d'Arvieux fut remise au Divan pendant l'audience du 2 février 1675. Sa lecture fut accueillie par des applaudissements ironiques et fut l'occasion d'une scène tumultueuse entre les assistants et le Consul. *Lettre du Chr d'Arvieux à Colbert*, le 14 mars 1675. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

HADJI MOHAMMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV.

Alger, le 17 février I615.

Au très puissant entre les Grands des chrétiens, le Roi de France, qui est l'appui et le soutien de la magnificence dans la religion de Jésus. Dieu veuille le diriger dans les sentiers de la justice !

Après avoir supplié Votre Majesté d'agréer nos très humbles saluts, si elle est bien aise de savoir l'état où nous sommes, nous lui dirons que nous jouissons d'une santé parfaite, grâce à Dieu Très-Haut. Ensuite nous représenterons à Votre Majesté que, grâce à Dieu, nous avons la paix avec elle. Il n'a pas permis que depuis que cette paix a été contractée jusqu'à présent, il se soit rien passé entre nous qui ait pu la rendre défectueuse. Nous espérons, s'il plaît à Dieu, qu'il en sera de même à l'avenir. Cependant il s'est trouvé vingt-cinq de vos Français dans les navires de nos ennemis que nos, vaisseaux ont amenés à Alger ; nous les avons arrêtés, non pas dans l'intention de les vendre, parce que nous avons un traité de paix avec vous[1]. Mais Votre Majesté sait que le pays est gouverné par une Milice dont l'emploi est de le servir par mer et par terre. Présentement, l'intention de ces soldats, nos enfants, est fondée sur ce raisonnement. Ils disent : — Il y a quantité de nos frères Musulmans esclaves en France ; nous désirons qu'on les mette en liberté. Qu'on nous les amène ici, et aussitôt nous relâcherons ces Français, afin que l'amitié étant augmentée de part et d'autre, notre paix soit d'autant plus affermie. — C'est ce dont nous devons avertir Votre Majesté par cette lettre d'amitié. Ainsi

1. Parmi ces 25 Français se trouvait le célèbre numismate Vaillant, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Voy. *Un Académicien captif à Alger*, par de Grammont (Alger, 1883), et les *Voyages de Spon*, son compagnon (Lyon. 1673, t. II, p. 13). — *Supplique des esclaves français au Chr d'Arvieux*, le 8 février 1665. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger*, t. XV, f° 176.)

lorsque, s'il plaît à Dieu, elle aura reçu cette lettre, nous la prions de nous déclarer ce qu'elle trouvera bon et convenable de faire là-dessus, de sorte qu'il ne soit pas besoin d'attendre pour cela une seconde réponse pour terminer cette affaire.

Au surplus le sieur de La Font, un de vos sujets qui est venu ici de la part de Votre Majesté pour être Gouverneur du Bastion, étant arrivé en notre présence, nous a promis de payer aux enfants d'Arnaud douze mille piastres, qui sont dues à leur père pour l'accord qu'ils ont fait ensemble en France. Étant ensuite arrivé au Bastion, il n'a satisfait à aucune de nos conventions, ni exécuté ce que nous lui avions recommandé. Au contraire il a arrêté les enfants d'Arnaud d'une autorité violente, et les a renvoyés en France pour ne leur pas donner satisfaction. Nous avons recommandé au Consul d'informer Votre Majesté de ce qui se passe là-dessus, et de lui déclarer que si de La Font ne paye pas ces douze mille piastres aux enfants d'Arnaud, nous le chasserons du Bastion et nous le donnerons à qui il nous plaira[1].

Enfin, pour conclusion, il y a de nos frères Musulmans dans les galères de France qui écrivent continuellement ici à leurs parents, et ceux-ci demandent que nous n'élargissions point les Français détenus ici avant que généralement tous ces Turcs ne soient revenus. C'est de quoi Votre Majesté sera avertie de la part de votre parfait ami.

(Sceau)

HADJI MOHAMMED,

Dey d'Alger.

---

1. Le Dey, exaspéré de la conduite d'Arnaud, lui réclama ses redevances ; il l'envoya chercher et le retint longtemps prisonnier à Alger. *Lettre de Hadji Mohammed au capitaine La Font, Consul du Bastion*, publiée dans l'*Histoire de La Calle*, par Féraud, p. 212. — *Lettre de La Font à Colbert*, le 9 juillet 1675, accusant le Consul d'avoir mollement défendu nos intérêts. Voyez aussi les *Mémoires du Chr d'Arvieux*, t. V, p. 184.

LE CHEVALIER D'ARVIEUX, CONSUL DE LA NATION FRANÇAISE,
A HADJI MOHAMMED, DEY D'ALGER[1].

Saint-Germain-en-Laye, le 21 décembre 1675.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Je vous ai marqué par mes derniers entretiens que le Roi, mon Maître, était dans la disposition d'accorder à votre Milice ce que vous avez demandé, sur ce que j'ai fait connaître à M. Colbert les bonnes intentions dans lesquelles je vous ai laissé pour l'entretien de la paix. Je vous ai dit ensuite que Sa Majesté avait accordé l'échange des 22 Turcs contre les passagers Français que vous retenez[2].

A présent je vous donne avis que Sa Majesté a donné les ordres à son Intendant de Marseille de les embarquer par la première occasion, ce qui aurait déjà été fait si on avait pu vous les envoyer aussitôt que vous l'aviez désiré. Mais les galères du Roi, mon Maître, ayant été en Sicile pendant toute la campagne, cela n'a pu se faire qu'après leur retour. Il a fallu chercher les Turcs que vous demandiez, et les vérifier sur le rôle que vous donnâtes à Alger. Il se passe du temps pour tout cela, mais il ne s'en est point perdu. D'ailleurs il n'y a eu aucune occasion à Marseille pour les faire passer chez vous. Vous voyez par là que je me suis acquitté de la parole que je vous avais donnée. J'espère aussi que

---

1. Le Chr d'Arvieux avait eu de fréquentes discussions avec le gendre du Dey, Baba Hassan, « homme sans bonne foi et sans scrupules, écrivait-il à Colbert, gueux et misérable ». Mais la jactance et les emportements de notre Consul avaient excité contre lui l'animosité de la plupart des membres du Divan et lui avaient causé des humiliations de toute sorte. Il prit le parti de quitter « cette République de larrons », et s'embarqua le 30 avril 1675, abandonnant le Consulat au Vicaire apostolique qui avait rempli l'intérim avant son arrivée dans la Régence. *Lettre du Chr d'Arvieux à Colbert*, le 8 juin 1675. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*) — Voy. surtout les *Mémoires du Chr d'Arvieux* (Paris, 1725, t. V, p. 101 et suiv.), et sa correspondance, aux *Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*, et aux *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 466 de l'Inventaire.

2. Lettres du *M^is^ de Seignelay à Arnoul, Intendant des galères, et de Colbert à Rouille, Intendant de Provence*, le 9 avril 1674. (*Archives de la Chambre de commerce* de Marseille, S. AA, 5 et 6 de l'Inventaire.)

la vôtre sera inviolable, et que vos vaisseaux feront non seulement toutes sortes d'amitiés aux nôtres, mais qu'ils les défendront même contre leurs ennemis et continueront de les escorter jusque dans les ports de ce Royaume, quand il en sera besoin.

Vos sujets qui seront rencontrés par les armées navales du Roi, mon Maître, et par la grande quantité de vaisseaux de guerre qu'il entretient dans les mers du Levant et du Ponant pendant toute l'année, vous feront connaître l'avantage que vous avez d'être de ses amis, et ses ennemis ressentiront ce que peut la force de ses armes victorieuses, tant par mer que par terre, auxquelles les Hollandais, la Maison d'Autriche et tous leurs alliés joints ensemble ne sauraient résister. Ainsi, quoique je sois persuadé que les échanges se font de bonne foi chez vous, et que vos Turcs ne seront pas plutôt arrivés dans votre ville, si Dieu veut les y conduire à sauvement, que vous renverrez nos 22 Français, je vous exhorte encore, par l'amitié que j'ai pour vous et pour votre intérêt particulier, à satisfaire à cet échange avec exactitude, puisque le Roi y a consenti et que de ma part j'ai fait les sollicitations que je vous avais promises.

Vous saurez encore qu'Ali-reïs, Capitaine du vaisseau la Rose, ayant pris une galiote sur les Hollandais, l'avait enmarinée avec 12 Turcs que le nommé Ahmed commandait pour aller à Alger. Deux frégates de Saint-Malo l'ont trouvée sans bannière, sans patente ni aucun papier, et l'ont emmenée en France, la croyant de Salé. Mais on n'a pas plutôt, su qu'ils étaient de vos sujets que Sa Majesté a donné des ordres très précis pour vous les renvoyer avec la dite galiote, et leur a fait donner gratis tout ce qui était nécessaire pour leur trajet. Vous voyez de quelle manière Sa Majesté en use avec vous. Cela doit vous exciter à faire la même chose envers les Français, afin de faire cesser tous les sujets qu'on aurait eus jusqu'à présent de se plaindre de vous. Souvenez-vous, je vous prie, de ce qui s'est passé entre vous et moi sur le sujet des injustices que les armateurs particuliers de votre ville ont faites à notre Nation, durant que j'ai été à Alger. Il faut espérer que la bonne intelligence sera entièrement rétablie par cet échange, et qu'à l'avenir les sujets du Roi, mon Maître, se loueront des vôtres,

et que nos 22 Français passagers seront contents des caresses et des amitiés qu'ils recevront de vous avant leur retour.

On n'épargne rien pour vous marquer combien le Roi, mon Maître, veut bien entretenir la paix qu'il vous a accordée. Vous devez aussi tenir la main à ce que les articles du traité s'exécutent par vos sujets d'une manière qui puisse leur attirer l'amitié de Sa Majesté, au lieu de leur faire encourir son indignation. Cependant, s'il arrivait par malheur quelque différend entre les deux Nations qui pût troubler cette bonne correspondance, ce que je ne saurais croire, je vous prie de surseoir toutes choses jusqu'à ce que vous ayez ma réponse sur les avis que vous m'en aurez donnés. Vous avez voulu que je fusse ici votre agent ; je vous promets aussi que je ménagerai vos raisons, vos sentiments et vos intérêts d'une manière que vous serez satisfait des bontés du Roi, mon Maître, des faveurs de M. Colbert et des soins que j'y aurai employés.

Je baise les mains à Mehemet-reïs, votre fils, et à Baba Hassan, votre gendre. Je vous envoie ci-joint la réponse que je fais à la dernière lettre qu'ils m'ont écrite, et, vous offrant mes services, je vous prie de me continuer vos amitiés et de croire que je suis votre affectionné serviteur,

Le chevalier d'ARVIEUX[1].

DENIS DUSAULT, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET COMMISSAIRE DU ROI, A BABA HASSAN, DEY D'ALGER[2].

Paris, le 2 février 1683.

Monseigneur,

Je n'ai pas manqué, comme vous me l'aviez ordonné à mon départ d'Alger, de faire connaître au premier Ministre de mon

1. Nous ne pouvons que renvoyer à ce qui a été dit dans notre Introduction à propos de ce singulier personnage. Sa lettre au Dey d'Alger ne manque pas de fermeté, mais l'attitude qu'il avait cru devoir prendre dans la Régence lui avait ôté dans l'esprit des Puissances toute influence et toute autorité.

2. De nouvelles prises algériennes opérées par nos bâtiments, et surtout la négli-

Empereur les raisons que votre République prétendait de lui avoir déclaré la guerre, prétextant ce que vous m'avez tant de fois répété, qu'on n'avait pas fait de réponse à vos lettres ni rendu vos esclaves, et qu'il n'y avait pas de la justice que vos sujets fussent en France pendant que les nôtres étaient libres chez vous.

On m'a répondu que vous n'aviez pas sujet de vous plaindre sur le retardement du renvoi des dits esclaves, dont les ordres étaient donnés pour cela[1], et que le passage du Commissaire Hayet[2] a été une confirmation de cette intention ; mais de plus, sur le retardement, on a plus de sujet de se plaindre que vous, en

---

gence et la lenteur avec lesquelles l'Intendant des galères avait exécuté les ordres qu'il avait reçus pour la restitution des Turcs promise par le Chr d'Arvieux, avaient mis le P. Le Vacher, notre Consul intérimaire, dans une situation fort critique. *État des prises et infractions faites par les corsaires d'Alger sur ceux de Provence. Novembre 1680*. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger*, t. XV, p. 190.) *Rôle des captifs délivrés par le P. Le Vacher.* (*Les Consuls Lazaristes et le ce d'Arvieux*, par de Grammont, p. 88.) Denis Dusault, que la Compagnie du Bastion avait chargé du gouvernement des Concessions (acte du 31 janvier 1678), s'efforça d'éviter la guerre et de tenir tête à l'orage, mais, las d'attendre nos restitutions, les Algériens se décidèrent les premiers à rouvrir les hostilités. *Lettres de Dusault à Colbert,* les 26 août et 18 novembre 1678. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) — *Lettres du P. Le Vacher aux Échevins de Marseille*, les 18, 20 octobre et 6 novembre 1681. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 467 de l'Inventaire). Duquesne partit de Toulon le 12 juillet 1682 avec 33 vaisseaux, et alla bombarder Cherchell, puis Alger. Le Divan lui envoya le P. Le Vacher pour connaître ses conditions de paix, mais il refusa de répondre, et fit savoir qu'il n'entendait parlementer qu'avec les délégués officiels de la Régence. Il dut quitter la rade sans obtenir satisfaction, « nonobstant le fracas extraordinaire qu'il avait causé » à Alger, et ne laisser qu'une croisière commandée par M. de Lhéry. *Lettre du P. Le Vacher aux Échevins de Marseille*, le 30 janvier 1683. Voy. la *Gazette de France*, 1681, p. 153. — La lettre à la fois si habile et si ferme de Dusault à Baba Hassan est donc postérieure au premier bombardement.

1. *Note des dépenses faites par le P. Le Vacher pour la provision de la tartane du patron Veneau, de Martigues, sur laquelle ont passé les 22 Turcs envoyés par MM. les Échevins de Marseille. — Rôle des Français détenus en la ville d'Alger qui ont repassé en France*. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 467 de l'Inventaire).

2. Hayet, Commissaire de la marine du roi, et de Virelle, délégué de Marseille, étaient allés vainement demander à Alger, en janvier 1681, « qu'il fût déclaré que les Français ne pourraient plus être esclaves, de quelque manière qu'ils aient été pris ». *Instruction pour le sieur Hayet, que le Roi a choisi pour aller à Alger.* 21 décembre 1680, et *Relation du voyage et de la négociation faite à Alger par Hayet, par ordre du Roi.* Février 1681. Voy. aussi la *Lettre d'Hayet à Colbe*rt, le 26 janvier 1681. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

ce que l'échange à faire des Français contre les Algériens était plus considérable que le vôtre et que vous étiez plus nantis.

Je n'ai pas manqué de leur répondre que je n'avais pas connaissance que vous eussiez pris aucun navire Français pendant la paix, et que vous n'aviez pas contrevenu, au traité de paix. On m'a dit que cela pouvait être, mais que si vous aviez examiné le dit traité fait en 1664, il est dit, en termes exprès, que tous les sujets de notre Empereur seront libres, sous quelque bannière qu'ils s'embarquent ; or ceux que vous avez ont été pris dans le même cas, même à la vue de son Royaume, et plusieurs, qui se sont rachetés, entre autres les nommés Renart, Frocourt et la femme du perruquier, ont coûté, en 1679, 10 000 piastres[1]. J'ai dit qu'il vous était impossible de pouvoir faire exécuter cet article par vos armateurs, qui traitent d'ennemis ceux qu'ils trouvent sur une bannière ennemie, qu'un Français est réputé l'être quand on le prend les armes à la main, et qu'il faudrait ordonner aux Français de ne plus s'embarquer que sur notre bannière. A cela on me répond que l'article est précis, et qu'il le faut exécuter.

J'ai représenté au Ministre qu'une émotion populaire vous avait obligé à déclarer la guerre sans en avoir connu les conséquences, qu'une partie de votre République n'avait pas été de ce sentiment, et que vous m'aviez chargé de l'assurer qu'on voulait lui donner satisfaction. Il m'a dit que c'était vous qui aviez commencé sans en avoir sujet, qu'il n'avait jamais manqué de parole à ses alliés dans tous les traités qu'il a faits avec eux, et qu'il est assez extraordinaire que dans un temps où toutes les Puissances de l'Europe lui sont soumises, votre République lui ait déclaré la guerre. Pour réparer cette insulte, il fallait, a-t-il ajouté, une satisfaction proportionnée, que c'était à vous à vous examiner sur cela, que la force de ses armes lui en donnerait une dont il serait parlé à la postérité, enfin que les traités honteux

1. *Lettre du P. Le Vacher à Colbert,* le 21 août 1679. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

que les Anglais et Hollandais ont faits avec vous ne feraient que donner davantage d'éclat à sa gloire, bien loin que vous deviez vous enorgueillir pour ce qui le regarde[1].

Je lui ai dit qu'étant obligé de vous répondre sur ce dont vous m'aviez chargé, je devais convenir de toutes ses raisons, mais que, s'il voulait me dire la satisfaction prétendue, je ne manquerais pas de vous le faire savoir par un bâtiment exprès, afin que sur cela vous voyiez le parti que vous avez à prendre.

On m'a dit que c'était à vous à proposer la satisfaction, suivant la différence que vous pouvez faire de vos forces aux siennes, et que si on la trouve raisonnable, on l'acceptera. Ne pouvant avoir aucune réponse sur ce qu'ils demandent précisément, je me suis avancé de mon propre mouvement. Quant au point de savoir si on arme le vaisseau commandé par Monsieur de Beaujeu[2], s'il est sur pied ou bien un autre qui le vaille, qu'on mettra en état de naviguer avec les mêmes armes qu'il avait lors de sa prise, et sur lequel on embarquera tous les sujets du Roi qui sont esclaves pour repasser en France sans qu'il en coûte rien : on m'a répondu que la République payera le montant de tout ce qui a été pris sur les Français lors de la rupture, suivant l'état qui en sera fourni, ou ce qui sera réglé à l'amiable par des Commissaires de part et d'autre ; qu'elle enverra des Ambassadeurs en France, pour faire excuse à notre Empereur de l'insulte qui lui a été faite, lesquels auront un pouvoir pour renouveler le traité fait en 1664, qui subsistera en toute sa teneur ; que lorsque votre République fera ses offres, ii se pourra trouver des dispositions d'accommodement, mais que si l'on attend que l'armée

---

1. Le traité des Hollandais, du 1er mai 1880, les obligeait à fournir chaque année à la Régence une quantité déterminée de câbles, mâts, poudre, projectiles et canons. Le sieur Hex, leur commissaire, était resté cinq ans à Alger sans pouvoir obtenir cette paix. Voy. la *Gazette de France,* 1680, p. 300, et les *Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Alger,* t. XV, f° 199. — Les Anglais s'étaient engagés de leur côté, par le traité du 22 avril 1682, à fournir, comme les Hollandais, des agrès, canons et munitions de guerre.

2. M. de Beaujeu avait été capturé en se rendant en mission en Italie, et avait été vendu 30 000 l. *Lettre du P. Le Vacher aux Échevins de Marseille,* le 13 décembre 1881. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 467 l'Inventaire.)

soit devant Alger, ce ne sera plus cela.

Le moyen qu'il a pour vous y obliger est qu'il n'a présentement d'autres ennemis à vaincre que vous, qu'on arme pour-la campagne prochaine dans les ports de Brest, Rochefort, Toulon et Marseille un nombre considérable de vaisseaux, brûlots, galères et 10 galiotes pour jeter des bombes, et nombre de flûtes chargées de bombes et carcasses, avec tout le reste de ce qui est nécessaire pour une armée considérable. Tous nos braves s'y embarquent, parce qu'ils ne savent où aller ailleurs. Monsieur Duquesne, qui est le Général de cette armée, répond à notre Empereur de l'exécution de l'action, et de mettre votre ville et votre marine en poudre. Si vous avez des moyens de vous en garantir, c'est votre affaire. Comptez que vous verrez cette armée avant le 15 mai prochain, pour y demeurer tout autant qu'il faudra pour avoir satisfaction et sans que rien n'y manque. Il est encore bon de vous faire observer que je prévois que quand l'armée y sera, on aura une seconde prétention qui sera de vous demander les frais de l'armement qu'on vous envoie. Si celle de l'année passée n'avait pas retardé deux mois, à cause que le Général n'était pas de retour de Constantinople, vous auriez déjà ressenti l'effet du dessein proposé. Ce que je vois de plus apparent est qu'ils viendront à bout de leur dessein. Les Anglais et Hollandais voyant cela et que vous viendrez à avoir rupture avec eux se serviront de l'exemple. Il vous importe d'éviter le coup.

J'avais résolu de me rendre en Provence, et de là au Bastion, pour y travailler à mon commerce qui reçoit une grande altération par la guerre. C'est de quoi on se soucie peu ici, mais moi beaucoup, comme vous le voyez ; ce qui fait que pour satisfaire à mon devoir, je vous expédie ce bâtiment exprès pour savoir si je vous suis de quelque utilité ici sur tout le contenu de la présente. De ce que vous résoudrez envoyez-moi un ample pouvoir pour négocier, et des lettres de créance pour notre Empereur, afin qu'il ait confiance sur ce que je lui dirai de votre part. Je ne partirai pas de Paris que je n'aie réponse à la présente. Vous en verrez assez la conséquence pour me les donner

promptement, car dans peu de jours il ne sera plus temps. Songez qu'il y va du salut de votre République, de laquelle, comme de vous, je suis avec beaucoup de respect,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

DUSAULT.

LE MARQUIS DUQUESNE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES DU ROI, A L'ENVOYÉ PARLEMENTAIRE DE BABA HASSAN, DEY D'ALGER[1].

En rade d'Alger, le 8 juin 1683.

Le Général :de l'armée de l'Empereur de France, qui est présentement à la rade d'Alger, dit pour réponse à l'Envoyé de la part des trois Puissances et Gouverneur d'Alger qu'il n'entendra aucune proposition de paix, que les susdites Puissances n'aient auparavant mis en liberté et renvoyé francs et quittes, à bord des vaisseaux de l'armée, généralement tous les Français et autres sujets de Sa Majesté, et même tous autres de quelque nation qu'ils soient, qui ont été pris sur les vaisseaux de France, sans en excepter aucun.

Fait à bord du vaisseau de l'Empereur de France, le 8 juin 1683.

DUQUESNE[2].

---

1. La lettre qui précède avait produit un excellent effet, mais elle arriva trop tard ; l'escadre de Duquesne venait de partir de Toulon pour rejoindre la division du marquis d'Amfreville. Le Lieutenant général refusa de parlementer avec les Algériens avant la livraison de tous les captifs, et remit la lettre qui suit à l'Envoyé du Divan. Voy. *la Lettre du P. Le Vacher à Dusault*, le 26 mai 1683. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Le deuxième bombardement, qui commença le 26 juin sans sommations préalables, fut plus désastreux encore que le premier. Un armistice de 24 heures tut accordé pour la livraison des esclaves, et 570 captifs furent amenés dans nos vaisseaux. Mais l'un des otages algériens, Mezzomorto, chef de la corporation des reïs, persuada à Duquesne que « s'il le laissait revenir à terre, il en ferait plus en une heure que Baba Hassan en 15 jours ». Rendu à la liberté, il fit massacrer le Dey, s'empara du pouvoir et rouvrit les hostilités. Le 29 juillet suivant, une bande affolée par les bombes de notre escadre alla saccager

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, A M. LE CHEVALIER DE TOURVILLE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES DU ROI[1].

Alger, le 18 avril 1684.

Au Général de l'armée de France, Monsieur le Chevalier de Tourville, qui est l'exemple des grands des Chrétiens et le soutien de la gloire des Seigneurs de la Religion de Jésus. Que votre prospérité augmente !

Nous vous donnons avis, avec toutes sortes d'amitiés, que l'agréable lettre que vous nous avez écrite est heureusement arrivée vers nous qui sommes vos amis. Nous l'avons lue d'un bout à l'autre, et nous en avons parfaitement compris la teneur, par laquelle vous nous donnez à connaître les moyens de finir la guerre qui est entre nous, la changer en bonne union et amitié, et mettre en repos et en paix l'un et l'autre parti. Sur quoi je vous dirai, comme à mon bon ami, que si Votre Excellence souhaite une fois la paix, nous la voulons et désirons dix fois davantage. Vous n'avez qu'à demander au gentilhomme du Bastion de quelle manière j'ai employé pour cette affaire tous mes soins et toute mon étude ; il vous dira ce qui en est et comme, tout s'est passé, afin que vous n'en doutiez nullement.

---

le Consulat de France emmena le P. Le Vacher sur le môle et le fit asseoir, le dos tourné du côté de la mer, devant la bouche d'un canon dont la décharge dispersa les membres. 20 résidents français subirent le même attentat. Cette pièce de canon fut appelée depuis, par les Algériens eux-mêmes, *la Consulaire*. En 1830 elle fut transportée à Brest, où elle décore la place d'armes à l'entrée du port. Voy. le récit très détaillé des bombardements de Duquesne dans l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. II, p. 414 et suiv. ; les Mémoires de la Congrégation de la mission, t. I, p. 345 et suiv. ; la correspondance du P. Le Vacher. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger, et Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 467 de l'Inventaire.).

1. Dusault, ci le gentilhomme du Bastion n, fit connaître à la Cour que Hadji Hussein (Mezzomorto) était disposé à faire la paix, mais qu'il refusait à tout prix de traiter avec Duquesne, qu'il qualifiait « d'homme sans parole ». *Lettre de Dusault au marquis de Seignelay*, le 8 mai 1684. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

Duquesne fut aussitôt remplacé par le Chr de Tourville, qui arriva à Alger le 2 avril 1684 avec son escadre, et le 28 avril furent proclamés, « *pour cent ans* », les *Articles de paix accordés aux Pacha, Dey, Divan et Milice d'Alger.* Ce traité a été publié dans l'ouvrage de M. Tétot, n° 350. L'original est aux *Archives des Affaires étrangères* (salle des Traités).

Ensuite vous marquez dans la vôtre que nous rendions tous les esclaves pris sous le pavillon de France. Ces sortes de demandes ne sont pas à faire dans des pourparlers de paix, parce qu'il n'est pas à propos, ni à vous ni à nous, de parler de ce qui s'est passé. Ce qui est arrivé est arrivé et ce qui est passé est passé ; il n'y faut plus songer. Il faut traiter les choses sur le même pied que si Alger n'avait jamais eu jusqu'à présent ni paix ni connaissance avec la France, et qu'aujourd'hui l'un et l'autre parti souhaitassent la paix, et formassent mutuellement le dessein de contracter amitié ensemble.

Faisons le compte que nous voulons conclure la paix la première fois. A ce sujet je vous dirai, comme à mon ami, que la dernière résolution à laquelle nous nous sommes arrêté, en présence de tous, est que vous apportiez à Alger tous les esclaves Mahométans qui nous appartiennent, soit les Janissaires, soldats du pays, soit les Mores ou Arabes, et nous ferons échange de tous vos esclaves tête pour tête et esclave pour esclave. Si les nôtres se trouvent en plus grand nombre que les vôtres, et qu'il en reste quelques-uns, nous les rachèterons au prix que vous estimerez juste et raisonnable, et si les vôtres sont en plus grand nombre, on vous les rendra au prix qu'ils ont été achetés. C'est à quoi l'on a conclu. Cependant, mon cher ami, quelque soin et diligence, quelque peine et exactitude que vous observiez à l'égard de cette paix, je sais que votre parole est écoutée favorablement chez le Roi, et même que ce que vous dites ne manque pas d'avoir son effet. De quelque manière que la chose réussisse, après avoir fait toutes vos diligences, Votre Excellence n'aura point de prétextes ni d'excuses à chercher, ni de discours des uns et des autres à craindre, parce que toutes ces affaires ont été remises à votre disposition, et il donnera son consentement à tout ce que vous ferez. Ce que nous venons de dire a été entendu de toute la victorieuse Milice ; nos enfants qui sont à présent dans Alger y ont consenti et ont donné leur parole. Pour ce qui est de nos autres enfants, qui sont dehors au camp victorieux, nous leur avons écrit une lettre pour leur faire savoir en quel

état sont les affaires de cette paix, afin qu'ils soient informés et participants de ce qui se passe[1]. Nous en aurons, s'il plaît à Dieu, réponse dans cinq ou six jours, et alors nous ferons la paix, et il est très certain que notre union et amitié sera plus grande et plus stable qu'elle n'a jamais été. Le salut de paix vous soit donné[2] !

Écrit au commencement du mois de Djemazi-el-ouel, l'an 1095, qui est le 18 avril 1684.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV.

Alger, juin 1684.

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, qui est élu par les magnifiques Souverains de la toi de Jésus pour médiateur des affaires qui surviennent entre les peuples chrétiens, qui est revêtu de la robe de la Majesté comme le possesseur de l'honneur et de la gloire, l'Empereur de France, Louis, à qui Dieu veuille donner un heureux succès en ses entreprises, et qu'il conduise incessamment dans les droites voies[3] !

De la part de l'illustre et magnifique Hadji Hussein, Dey de la Ville et Royaume d'Alger. Dieu augmente sa prospérité et perpétue sa grandeur !

Après avoir souhaité à Votre Majesté le salut et la paix qui accompagnent ordinairement ceux qui suivent le chemin de la

---

1. Hadji Hussein fit à cette époque une expédition contre Tunis, dont il s'empara. *Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 253.

2. De Tourville remit à la voile après avoir confié les fonctions de Consul par intérim à Sorhainde, que Dusault, parent de ce dernier, avait attaché aux intérêts de la Compagnie du Bastion. *Lettres du Chr de Tourville à Dusault, et de Sorhainde au marquis de Seignelay*, les 1er et 2 mai 1684. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

3. Double sens signifiant au roi qu'il embrasse bientôt la religion musulmane.

vérité, nous vous dirons, Sire, que le sieur Chevalier de Tourville, Lieutenant général des armées navales de Votre Majesté, étant venu en nos côtes, nous nous sommes attaché avec toute l'assiduité possible à conclure avec lui une bonne paix. Enfin nous en sommes convenus de part et d'autre, au contentement de toute la Milice, et nous avons fait des réjouissances publiques pour ce sujet[1]. C'est pourquoi Hadji Djaffer, Sénateur de la Régence, a été choisi pour Ambassadeur d'Alger auprès de Votre Majesté[2]. Il lui fera savoir comment notre traité de paix a été juré solennellement en plein Divan avec un applaudissement général, et qu'ainsi il doit être permanent et stable à jamais, en sorte que ceux qui agiront au contraire seront traités de perturbateurs et traités comme tels. Il doit encore marquer à Votre Majesté que le Dey qui m'a précédé dans cette dignité a manqué en deux points : le premier est d'avoir rompu de lui-même la paix avec l'Empereur de France, sans prendre conseil de personne et contre le consentement de tout le monde ; la seconde faute qu'il a faite est d'avoir, par la crainte de vos bombes dont on aurait tiré environ cinq cents sur Alger, rendu inutilement cent cinquante cinq esclaves, que nous gardions entre nos mains comme un gage très précieux. Mais cette lâche peur qui le saisit fut causée par le bon astre qui accompagne partout les armes de Votre Majesté.

Il y a encore à dire que celui qui commandait en ce temps-là votre armée navale ne sut pas se servir de l'influence de ce bon astre, pour conclure alors une paix qui aurait apporté à Votre Majesté une gloire immortelle, et l'exil de mon prédécesseur s'en suivit, ainsi que l'assassinat de Baba Hassan.

Alors je fus élu pour être en leur place ; mais, Sire, dans l'honneur où je me trouve, je ne veux pas encourir le malheur d'être dans la disgrâce du plus grand Empereur des Chrétiens.

Je fus obligé, pour me délivrer de l'importunité d'un grand nombre de gens de notre Milice rebelle, qui demandaient le paye-

1. Voy. la lettre précédente.

2. De Tourville avait exigé l'envoi d'une ambassade algérienne auprès de Louis XIV pour lui présenter les excuses de la Régence, au sujet de l'insulte qui lui avait été faite en la personne de son Consul.

ment des esclaves qu'on leur avait ôtés, de débourser 400 000 écus, et leurs discours, aussi bien que ceux de tous les autres gens de guerre, étaient que celui qui commandait alors l'armée de Votre Majesté ne devait pas en user comme il fit, après avoir reçu un si bon nombre d'esclaves. Nous payâmes véritablement le prix des esclaves à leurs patrons ; mais, Sire, il ne fut pas en notre pouvoir d'arrêter la furie de la Milice soulevée, ni d'empêcher l'action infâme qu'elle commit envers le Consul de France et quelques autres[1] comme vous dira bien mieux notre Ambassadeur quand il aura l'honneur d'être en la présence de Votre Majesté.

Nous avons fait plus que notre possible pour terminer notre paix. Dieu veuille qu'elle soit ratifiée et qu'elle demeure stable à jamais ! Nous avons promis et promettons de rendre généralement tous les Français qui se trouvent dans les États d'Alger ; nous prions aussi Votre Majesté de nous faire la grâce de nous renvoyer tous les Algériens qui sont dans les galères de France, afin que les esclaves de l'un et l'autre Royaume se trouvent contents et rendent grâce de leur liberté. Cela étant exécuté, il n'y aura rien au monde de plus juste que la ratification et la stabilité de notre paix, puisque, n'y ayant aucune raison contraire, on sera à l'ombre de l'amitié et de l'intelligence. Aujourd'hui, nous demandons l'amitié de la France, et nous n'avons point de plus grand désir que de l'obtenir, puisque son Empereur est le médiateur des affaires de tous les peuples chrétiens, le plus puissant de tous les Rois, le plus majestueux et le plus formidable, comme il est marqué dans notre traité.

Nous supplions très humblement Votre Majesté de donner foi et créance à tout ce que notre Ambassadeur dira de notre part, et même de ne pas lui refuser ce dont il aura l'honneur de vous prier, parce que nous jurons et promettons que ce traité de paix a été écrit du consentement général de toute notre Milice ; et pourvu que nos sujets n'y contreviennent pas, nous tiendrons à honneur et aurons un singulier plaisir à être de vos amis, et derechef nous jurons par le Dieu Tout-Puissant, créateur du

1. Le meurtre du P. Le Vacher. Voy. la note 2, p. 84 et 85.

ciel et de la terre, qu'il ne se passera jamais rien de contraire à cette foi que nous donnons, et au traité dont nous sommes convenus et qui sera observé de point en point.

Je prie Dieu qu'il bénisse ceux qui suivent les voies de la vérité.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

Traduit par LA CROIX fils, Secrétaire-interprète du Roi.

HARANGUE DE HADJI DJAFFER AGHA, AMBASSADEUR D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Versailles, à l'audience du 4 juillet 1684.

Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et très invincible Prince Louis XIV, Empereur des Français. Dieu perpétue ton règne et ta prospérité !

Je, viens aux pieds de ton sublime trône impérial, pour t'exprimer la joie de notre République et du Dey, mon Maître, d'avoir conclu la paix avec tes Lieutenants, et le désir ardent qu'ils ont qu'il plaise à ta haute Majesté d'y mettre le sceau de ton dernier consentement.

La force de tes armes très puissantes et l'éclat de ton sabre toujours victorieux leur a fait connaître la faute de Baba Hassan d'avoir osé déclarer la guerre à tes sujets, et je suis député pour t'en venir demander pardon, et te protester que nous n'aurons à l'avenir d'autre intention que de mériter, par notre conduite,

1. Hadji Djaffer Agha, « accompagné de 12 bons sujets propres en habits à la turquesque », fut installé à Aubagne, à deux lieues de Marseille, aux frais du roi. L'ambassadeur arriva à Paris le 29 juin 1684. On lui fit visiter Saint-Cloud, Trianon, puis Versailles, où il prononça sa harangue, pleine de soumission, de dignité et de grandeur. *Gazette de France*, 1684, p. 396 et 406.

Voy. le *Mémoire sur la réception de l'ambassade algérienne en 1684. (Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XV.)

l'amitié du plus grand Empereur qui soit et qui ait jamais été dans la loi de Jésus, et le seul que nous redoutions.

Nous pouvions appréhender que l'excès détestable commis en la personne de ton Consul ne fût un obstacle à la paix, si ton esprit, dont les lumières sont semblables à celles du soleil pénétrant toutes choses, ne connaissait parfaitement de quoi est capable une populace émue et en fureur, qui, au milieu de ses concitoyens écrasés par tes bombes, des pères, des frères et des enfants, se voit enlever ses esclaves, le plus beau de ses biens, et à qui, pour comble de malheur, on refuse en échange la liberté de ses compatriotes qu'elle avait justement espérée. Quelque motif que puisse avoir eu cette violence, je viens te prier de détourner pour jamais tes yeux sacrés de dessus une action que tous les gens de bien parmi nous ont détestée, en particulier les Puissances, et qu'il ne serait pas raisonnable de leur imputer. Nous espérons, ô grand Empereur, aussi puissant que Gemehid, aussi riche que Caronne, aussi magnifique que Salomon et aussi généreux qu'Akemty, cette grâce de tes bontés. Dans la haute opinion que nous avons de ta générosité incomparable, nous n'avons garde de douter que tu ne rendes libres tous ceux de nos frères qui se trouvent arrêtés dans tes fers, comme nous remettons en pleine liberté tous ceux de tes sujets qui sont entre nos mains, et tous ceux qui ont été honorés de l'ombre de ton nom, afin que la joie de cette heureuse paix soit égale et universelle.

Et en cela que demandons-nous, sinon d'ouvrir un plus grand nombre de bouches à, ta louange ? Pendant que tous les tiens, rendus à leur patrie, te béniront prosternés à tes pieds, les nôtres, se répandant dans les vastes pays d'Afrique, iront publier ta magnificence, et semer dans les cœurs de leurs enfants une profonde vénération pour tes vertus incomparables.

Ce sera là le fondement d'une éternelle paix, que nous conserverons de notre part par une observation exacte et religieuse de toutes les conditions sur lesquelles elle a été établie, ne doutant pas que par l'obéissance parfaite que tu fais rendre, tes sujets ne prennent le même soin de la conserver.

Veuille le Créateur Tout-Puissant et miséricordieux y donner sa bénédiction, et maintenir une union perpétuelle entre le très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et très invincible Empereur des Français et les illustres et magnifiques Dey, Pacha, Divan et victorieuse Milice de la République d'Alger.

Son très humble serviteur souhaitant sa prospérité,

HADJI DJAFFER AGHA,
Ambassadeur d'Alger[1].

Traduit par PÉTIS De LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi

LOUIS XIV
A HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER.

Versailles, le 17 juillet 1684.

Illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons reçu par les mains de Hadji Djaffer Agha, que vous avez envoyé auprès de nous, la lettre que vous nous avez écrite, et il nous a encore expliqué de bouche le déplaisir que vous et la République d'Alger Avez eu d'avoir rompu les Capitulations qui avaient été faites par nos ordres, ainsi que la ferme résolution dans laquelle vous êtes d'entretenir inviolablement celles qui ont été faites en dernier lieu avec le Chevalier de Tourville, l'un de nos Lieutenants généraux dans nos armées navales. C'est aussi ce qui nous a fait oublier les justes sujets de plainte qui vous avaient attiré les effets de notre ressentiment.

---

1. Voy. l'*Instruction au sieur de Vauvré que le Roi a commis pour travailler conjointement avec l'ambassadeur d'Alger à l'exécution du traité du Ch^r^ de Tourville*, 31 juillet 1684, et la Correspondance entre le marquis de Seignelay et le sieur de Vauvré, relative à l'entretien de l'ambassade. (*Archives de la marine. Levant et Barbarie*, B7 210, et *Registres des dépêches*, 1684, f^os^ 326, 339 et 343.) — *Traitement fait en France à l'ambassadeur — Dépense de l'ambassadeur d'Alger. — Lettre de Dusault au marquis de Seignelay*, le 8 mai 1684. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, fos 210 et 215, et *Consulat d'Alger*.)

Et comme nous avons fait connaître au dit Hadji Djaffer Agha nos intentions sur tout ce qui vous regarde, et l'approbation que nous donnons à ce qui vous a été promis en notre nom, nous ne faisons la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le 17 juillet 1684.

Louis.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIXD Secrétaire-interprète du Roi.

LOUIS XIV AU DIVAN D'ALGER[1].

Chambord, le 91 septembre 1684.

Illustres et magnifiques Seigneurs,

Nous avons bien voulu recevoir les excuses que votre Ambassadeur est venu faire de tout ce qui s'est passé à Alger depuis l'infraction de la paix que notre clémence vous avait accordée, et nous lui avons fait la grâce de l'admettre en la présence de notre trône impérial, pour recevoir par lui-même les supplications que vous nous avez faites de vouloir ratifier le traité, de paix qui vous a été accordé en notre nom par le Chevalier de Tourville. Vous pouvez donc être assurés, à présent que nous avons, reçu vos respects, que nous avons agréé le dit traité, et que nous avons donné ordre à nos sujets de traiter avec vous comme avec les amis de notre Couronne Impériale.

Écrit à Chambord, le 27 septembre 1684.

Louis.

1. Les lettres de Louis XIV au Dey et au Divan d'Alger furent apportées en cette ville par le marquis d'Amfreville. Voy. P. 96.

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, A M. DUSAULT, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET COMMISSAIRE DU ROI[1].

Alger, septembre 1684.

De la part de Hadji Hussein, qui, par le secours et la grâce du Seigneur, est présentement Dey et Gouverneur de la Ville d'Alger. Que Dieu conserve la dite Ville, qu'il continue et augmente sa grandeur !

A M. Dusault, notre ami, qui êtes l'exemple des Seigneurs chrétiens. Dieu veuille vous donner toutes sortes de prospérités !

Apprenez que nous sommes fort en peine de ce qu'il y a un aussi grand retardement dans nos affaires, de sachant point quoi en peut être la cause, le traité que nous avons fait avec vous ne portant pas que les choses doivent aller ainsi. C'est pourquoi poussez l'expédition avec diligence, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre d'amitié qui vous est écrite, et prenez soin selon votre prudence que tout aille bien. Prenez exactement garde aux choses qui vous ont été recommandées ; qu'elles ne sortent point de votre mémoire et ne les négligez pas. Mais surtout, mon cher ami, donnez-vous de, garde de venir sans nous amener nos gens de guerre, car si vous ne venez avec eux, à la fin vous en porterez la peine[2].

Au reste le salut soit sur ceux qui suivent le bon chemin !

Écrit au commencement du mois de Chaban, l'an de l'hégire 1095, qui répond au mois de septembre de la présente année 1684.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

---

1. Dusault s'était engagé personnellement à restituer les esclaves musulmans qui travaillaient dans nos galères. (Article IV du traité de 1684.) Le vice-consul l'avait depuis quelque temps prié de faire diligence, et lui avait signalé le mauvais effet des retards apportés dans cette restitution. *Lettre de Sorhainde à Dusault,* le 18 juillet 1684. (*Archives des Affaires étrangères. Consulat d'Alger.*)

2. Cette menace était superflue, car les derniers événements avaient déjà causé à notre négociateur une perte de 400 000 l. En effet, pendant le second bombardement d'Alger, Duquesne avait donné l'ordre à M. de Breteuil de faille évacuer nos établissements

LE MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE,
A HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER.

Chambord, le 27 septembre 1684.

Illustre et magnifique Seigneur,

En répondant à la lettre que Votre Excellence m'a écrite, je vous marquerai la joie que j'ai eue de l'honneur qu'a reçu votre Ambassadeur, lorsqu'il a été admis en la sacrée présence de Sa Majesté l'Empereur de France, mon Maître(1). Il vous rendra compte de la manière dont il a été reçu, et vous fera connaître ce que vous devez attendre de la continuation des bonnes grâces d'un si grand Monarque, qui m'ordonne de vous assurer de sa part de l'estime particulière qu'il a pour votre mérite.

J'ai été fâché que les différentes expéditions auxquelles ses galères ont été occupées pendant cette campagne aient retardé l'échange des esclaves porté par le, dernier traité(2). Mais à présent que rien n'en peut retarder l'expédition, je ne doute point que, de votre part, vous n'alliez au-devant de tout ce qui pourra marquer à l'Empereur, mon Maître, la sincérité de vos intentions pour le maintien de la paix. II a ordonné à ses sujets de la garder de leur part avec toute sorte de fidélité. C'est de quoi Votre Excellence doit être assurée, et je lui souhaite toutes sortes de prospérités.

Fait au château impérial de Chambord, le 27 septembre 1684.

SEIGNELAY.

---

et d'embarquer les 420 Français qui s'y trouvaient. Voy. le *Pillage du Bastion de France par les corsaires d'Alger,* en février 1685. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger,* t. XV, f° 221.)

1. Voy. page 90.

2. L'escadre de la Méditerranée était alors occupée au siège de Gênes. Voy. l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps,* par Jal, t. II, p. 507 et suiv.

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER,
A Louis XIV[1].

Alger, mars 1685.

Au très puissant et invincible Empereur de France, très haut, très glorieux, très magnifique, très libéral et très majestueux Monarque, qui est le plus redoutable de tous les Princes chrétiens et le plus magnifique de tous les Potentats de la religion de Jésus, l'Empereur de France, dont Dieu veille sur le règne et augmente la Puissance !

De la part de l'illustre et magnifique Hadji Hussein, par la grâce de Dieu Dey de la Ville et Royaume d'Alger, votre très humble serviteur et ami.

Après vous avoir rendu les témoignages bien respectueux de mes soumissions, je dirai à Votre Majesté que le marquis d'Amfreville, un des plus illustres Capitaines de votre marine, et Hadji Djaffer Agha, notre Ambassadeur, sont arrivés ici avec votre lettre impériale[2]. Nous avons compris entièrement tout ce qu'elle nous fait l'honneur de nous ordonner ; nous avons vu comme vous aviez fait la grâce à notre dit Ambassadeur de l'admettre à l'auguste présence de votre trône impérial, et il nous a dit toutes les bontés que Votre Majesté a eues pour lui. Nous l'en remercions très humblement, et prions Dieu qu'il augmente les jours de Votre Majesté et perpétue la magnificence de son règne. Sitôt que le dit sieur Marquis a été arrivé, nous avons traité ensemble par lettre sur l'affaire de nos esclaves, et l'on ne nous a rendu que cinquante et un de nos Janissaires, car, pour ce qui concerne les autres esclaves que l'on nous a aussi rendus, ils sont

1. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731.)

2. Le marquis d'Amfreville, en apportant à Alger la lettre royale du 21 septembre 1684, ramena en cette ville les esclaves turcs, l'ambassadeur du Divan et sa suite. Hadji Djaffer avait reçu comme présents du roi 13 fusils, 3 paires de pistolets, 1 sabre enrichi de pierreries, 25 aunes de brocart fond d'or et d'argent, 52 aunes d'écarlate de diverses couleurs, 60 aunes de draps, une pendule à six colonnes, 8 montres, 12 médailles d'or, 8 tapisseries et 1 chandelier de cristal à huit branches. (*Archives de la marine. Ordres du Roi,* 27 septembre 1684.)

étrangers et ne nous appartiennent point, ce qui nous a fort étonné. Après quoi si Votre Majesté souhaitait nous faire quelque faveur touchant les étrangers, nous l'eussions beaucoup remercié. Cependant vos officiers de Marseille ont retenu la plupart de ceux qui devaient être délivrés par le traité de paix, et nous ont apporté des esclaves estropiés et incurables pris dans le Levant, et qui ne sont point d'Alger[1].

En vérité, Sire, si nous nous étions arrêté à la seule pensée de cette action, cette dernière négociation n'aurait pas pu avoir un bon succès, et vos officiers s'en seraient retournés sans rien avancer ; mais quand nous avons fait réflexion des bontés que Votre Majesté a eues pour nous et des dépenses qu'elle a faites pour l'armement de ses vaisseaux, et que nous avons remarqué dans sa lettre qu'elle voulait connaître, par la manière dont nous agirions en cette occasion, les preuves de l'empressement avec lequel nous désirions son amitié, nous n'avons pu nous résoudre à laisser retourner ses vaisseaux sans avoir fait ce qu'elle désirait de nous, et nous avons passé par-dessus toutes sortes de considérations dans la seule pensée d'acquérir l'honneur de votre affection. Nous avons fait des recherches sur tous les Français qui étaient détenus en ce pays, nous les avons ramassés, et les gentilshommes qui sont venus de la part de Votre Majesté peuvent vous redire les véritables témoignages des difficultés que nous avons eues. J'ai remis tous mes intérêts les plus considérables entre vos mains ; pour le soutien de votre gloire, j'ai fait beaucoup au delà de mon pouvoir, et j'ai remis entre les mains de vos gentilshommes tous les Français qui se sont trouvés dans mon Royaume. Et ensuite ils nous ont encore rendu des gens de notre Ville d'Alger, et un certain nombre de Turcs du Levant vieux et estropiés, inutiles à toutes sortes de services. Nous avons cru qu'il était contre la gloire de Votre Majesté de renvoyer ces gens-là en France ; c'est pourquoi nous les avons pris et donné en échange des esclaves pris sous votre pavillon, aussi bien que des Anglais, Hollandais et d'autres, parce que nous avons cru qu'il y allait de votre gloire, et que

1. Nos documents donnent le chiffre de 200 Musulmans valides et 196 invalides.

cette action étendrait la réputation de Votre Majesté par tout le monde. Ne croyez pas, Sire, que j'aie fait cela pour l'amour de la paix, car je n'ai entrepris une affaire si pénible que pour vous donner des marques de mon amitié, que je la supplie d'avoir agréable. Je pensé qu'elle subsistera tant que Votre Majesté et son serviteur seront en vie, et je prends Dieu à témoin que je lui rendrai tous les services qui dépendront de moi, avec toute sorte de sincérité.

Ce serait trop long pour moi de lui parler à fond de mes affaires. Nous en avons chargé notre nouvel Envoyé[1] duquel il suffira à Votre Majesté de me faire la grâce de s'informer, et de donner entière croyance à ce qu'il lui dira de notre part. J'attends de la bonté de Votre Majesté qu'elle donnera ses ordres pour l'entier élargissement de nos Janissaires qui sont encore en France, et, à l'égard du reste de nos esclaves Mores, il lui plaira d'agir selon ce qu'elle jugera convenable à la dignité et à la justice du plus grand Empereur du monde. Nous le supplions d'avoir pour agréables les petits présents que je lui fais, quoiqu'ils viennent de la part d'un pauvre Prince qui ne se trouve pas en état d'en faire davantage. Nous prions Dieu qu'il maintienne Votre Majesté dans sa grandeur et dans sa gloire.

C'est son très humble et très sincère ami,

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

---

1. Le marquis d'Amfreville revint à Toulon le 19 décembre 1684, et rapatria environ 400 matelots. Il avait à son bord ce nouvel Envoyé, Hadji Mehemet, chargé d'aller offrir 12 chevaux à la Cour, et de réclamer « l'élargissement » des Turcs qui n'avaient pas été ramenés avec l'ambassade. — Voy. la *Dépense faite par les sieurs Garnier pour la subsistance, voiture et conduite de l'Envoyé d'Alger et de ses chevaux,* du 30 janvier au 10 mars 085. (Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger, t. XV, f° 223 et 224.) Cette seconde ambassade se composait de 7 Turcs, 1 interprète et 11 valets conduisant 12 chevaux. Voy. la *Gazette de France,* 1685, p. 143.

On lit dans les *Mémoires de Dangeau,* à la date du 10 mars 1685: « Les Députés d'Alger vinrent saluer le Roi dans son grand appartement, comme il allait à la messe, et lui dirent que leur Dey prenait la hardiesse de lui faire ce petit présent, qu'il espérait que Sa Majesté ne dédaignerait pas, puisque Salomon avait bien reçu la sauterelle que la fourmi lui avait présentée. Toute la harangue fut fort soumise, et l'après dîné ils présentèrent au Roi 12 beaux chevaux barbes que le Dey avait fait choisir avec soin. »

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, mars 1685.

Au très illustre et magnifique Seigneur, Marquis de Seignelay, notre très parfait ami, qui êtes le très éclairé et très sage Ministre du très haut, très puissant et invincible. Empereur de France.

Après vous avoir rendu un témoignage assuré de notre amitié et souhaité le salut de paix, nous vous dirons que la lettre impériale de Sa Majesté et la vôtre sont heureusement arrivées. Nous avons compris tout ce qui y était marqué, ainsi que toutes les bontés que Sa Majesté a eues pour notre Ambassadeur en l'admettant en sa sacrée présence. Nous en avons eu toute la joie du monde, et nous avons prié pour l'augmentation des jours de Sa Majesté et la perpétuité de son règne. Nous avons aussi fait des vœux pour votre prospérité.

Aussitôt que M. le Marquis d'Amfreville est arrivé, nous avons négocié par lettres touchant l'affaire des esclaves, et, de tous ceux qui nous ont été rendus, il ne s'est trouvé que cent cinquante de nos Janissaires, les autres étant étrangers. Nous en fûmes fort étonné, parce que nous avions dessein de demander tous les Janissaires d'Alger, ainsi qu'il est porté par le traité de paix. Cependant les officiers de Marseille ont retenu presque tous les esclaves réclamés par le traité, et ont donné des Turcs du Levant invalides. Si nous nous étions arrêté à cette action, la négociation n'aurait pas eu un bon succès, et les vaisseaux seraient retournés sans emmener personne. Mais ayant considéré la dépense de l'armement des vaisseaux, outre que vous nous avez écrit que l'Empereur connaîtrait dans cette occasion l'état que nous faisons de son amitié, nous avons résolu de tourner les difficultés qui pourraient nous être faites, et nous avons ramassé avec beaucoup de peine et de dépense tous les

1. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnie du Bastion de France*, 1639-1731.)

esclaves Français. Vous pouvez demander aux gentilshommes qui sont venus ici la peine que cette affaire nous a donnée, puisqu'ils en ont été témoins[1]. Vous savez l'état de ce pays, et ce qui est arrivé à mon prédécesseur. Je me suis abandonné à tout ce que votre Empereur et vous souhaitiez de moi, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour augmenter la gloire de Sa Majesté en cette occasion. En effet, après la reddition des esclaves Français et de ceux d'Alger, nous n'avons pas jugé convenable à l'honneur de Sa Majesté de renvoyer les Turcs du Levant, vieux, estropiés, invalides qu'on avait apportés. Nous les avons utilisés, et avons donné en échange des esclaves pris sous votre pavillon, ainsi que des Anglais, Hollandais et autres. Ne croyez pas que j'aie pris tant de peines en considération de la paix ; nullement. Ç'a été seulement pour donner à votre Empereur les marques de mon respect et de ma sincère amitié, en songeant qu'elle durera tant que nous serons en vie, et je proteste devant Dieu qu'en toute occasion je rendrai les services qui dépendent de moi avec sincérité. En effet si je voulais vous dire toutes les fatigues que j'ai eues dans cette affaire, ce serait trop long. Mais nous avons chargé l'illustre Mehemet Effendi, notre Envoyé, de vous dire de notre part, quoique je ne doute point que vous n'en soyez informé, que j'ai fait en cette occasion beaucoup au delà de mon pouvoir[2].

C'est présentement à votre tour de me rendre justice, et à ne point fermer les yeux pour paraître ignorer les occasions de me faire plaisir. Toutes les peines que vous prendrez pour les affaires d'ici retourneront toutes à votre honneur. Nous ne prétendons pas réclamer les Janissaires qui restent en France comme une grâce, puisqu'ils sont compris dans le traité dé paix. Notre foi est foi et notre parole est parole. Mais ce que nous demandons en grâce, c'est de rendre nos gens d'Alger pour l'amour de moi, et pour faire dire du bien de moi dans le monde. Il faut que les amis se procurent du bien les uns aux autres ; il faut que ma parole soit efficace, car, pour dire le vrai, c'est de vous que dépend le bon

1. Le marquis d'Amfreville était accompagné de MM. de Saint-Aubin, du Chalard et du Chr des Gouttes.

2. Voy. la lettre précédente.

succès de cette affaire, et mon Envoyé a l'ordre exprès de s'adresser à vous et de ne faire que ce que vous jugerez à propos. C'est donc à vous que nous nous en prendrons du bon ou du mauvais résultat de la négociation. C'est d'elle que dépendront les marques sûres de notre amitié. Faites donc en sorte de nous mettre tranquilles de part et d'autre. C'est d'ailleurs à vous que nous voulons avoir à faire, et non pas aux officiers de Toulon et de Marseille.

J'ai encore à vous prier d'accueillir favorablement la réclamation de ma caravelle. Serait-ce action si extraordinaire de me faire ce petit plaisir ? C'est peu de chose à l'égard d'un grand Empereur, et ce serait beaucoup pour moi, à cause de l'honneur qui m'en reviendrait. Je vous tiendrai assurément bon compte du plaisir que vous me ferez, et je vous en serai fort obligé.

Nous envoyons six chevaux à votre Empereur, deux à Mgr le Dauphin, avec un fusil et un petit armement de chasse, deux autres chevaux à M. l'Amiral et deux à Votre Excellence. Je vous prie d'employer votre crédit pour les faire accueillir, sans qu'il soit regardé à la petitesse du présent.

Je vous dirai de plus que vos vaisseaux qui vont mouiller près de notre Ville retiennent les esclaves d'autres pays, témoins les quinze qui se sont sauvés tout nouvellement. Je ne crois pas que vous ayez permis cela, puisque c'est une des conséquences de la paix de ne point se faire de tort les uns aux autres. Outre cela je vous dirai que quand nos vaisseaux vont en mer et qu'ils rencontrent quelqu'un de nos ennemis, ils trouvent avec lui des Français qui, lorsqu'ils sont ici, nous font un procès, disant que nous capturons des sujets de l'Empereur de France. Pour obvier à cet inconvénient, je vous prierai de faire défendre aux sujets de Sa Majesté de naviguer sur les vaisseaux de nos ennemis.

Enfin, pour l'affaire de ma caravelle prise par vos vaisseaux de guerre, considérez que je suis le Prince du pays, et que j'ai dépensé de grosses sommes pour rendre et racheter tous les esclaves Français pris sous votre pavillon, outre les quinze qui se sont

réfugiés chez vous, et que je les ai payés de ma propre bourse. C'est une grosse dépense pour un Prince nouvellement établi, et je me suis endetté de plus de 30 000 écus pour cette affaire. Je vous dirai encore que les gentilshommes qui sont venus ici de la part du Roi m'ont demandé les effets du Père Le Vacher, à quoi j'ai répondu que, dans le temps, de sa mort, il n'y avait pas de commandement établi, que la Milice était dans un soulèvement général, que tous les soldats complotaient de le traiter comme ils ont fait, et qu'ils ont pillé sa maison.

Je suis, illustre et magnifique Seigneur, votre sincère ami,

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

REQUÊTE D'HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER. A LOUIS XIV[1].

Alger, mars 1685.

Remontre très humblement Hadji Hussein, Dey d'Alger, que les vaisseaux de l'Empereur de France sont en plus grand nombre que ceux de tous les autres Potentats, et que, quand ils viennent mouiller auprès de notre Ville, il se sauve ordinairement quantité d'esclaves étrangers qui s'y réfugient, témoins les quinze qui s'y sont sauvés dans cette dernière campagne et qui ont été amenés dans les dits vaisseaux ; à quoi nous ne croyons pas que Sa Majesté puisse consentir ; parce qu'en conséquence de la paix et de l'amitié, on doit réciproquement éviter les occasions de se faire du tort les uns aux autres, et ces vaisseaux ne doivent point s'approcher si près de notre Ville.

Remontre en second lieu le Dey d'Alger que les vaisseaux d'Alger, allant en course et rencontrant des vaisseaux de leurs ennemis, les prennent, et que si par hasard il se trouve quelques

1. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

Français, vos officiers nous font un procès en disant que nous prenons des Français. Pour éviter ces inconvénients, nous prions Votre Majesté de défendre à ses sujets de naviguer dans les vaisseaux de nos ennemis[1].

Le Dey remontre en troisième lieu que les vaisseaux de Sa Majesté ont pris, dans le temps de la guerre, une caravelle armée en guerre qui m'appartenait. Je prie Votre Majesté de considérer que je suis le Prince du pays, et la supplie d'avoir égard à ma dignité, sans quoi je ne prendrais pas la liberté de la redemander, mais je sais qu'elle est en fort bon état. Ce sera une marque, en me l'accordant, de la libéralité de Votre Majesté, et quoiqu'elle n'ait que huit canons, j'affirme qu'elle vaut un vaisseau de cent, à cause de l'honneur que je me dirai avoir obtenu de mes amis. Outre que les grâces que l'on demande aux Empereurs ne sont jamais refusées, je ne doute point que Sa Majesté ne m'accorde cette demande, en considérant que j'ai tiré de ma bourse, pour délivrer plusieurs Français, les sommes qu'il a fallu donner aux patrons, y compris les quinze qui se sont réfugiés dernièrement sur ses vaisseaux. C'est fort peu de chose pour Votre Majesté, et c'est pour cela que je le demande. Au reste cette grâce ne consiste qu'en la libéralité de Votre Majesté.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN
Dey d'Alger

ISMAÏL, PACHA D'ALGER, A LOUIS XIV[2].

Alger, mars 1685.

Très puissant, très glorieux, très magnanime et très majestueux Monarque, le plus grand de tous les Princes chrétiens et

1. C'est toujours la querelle des fuites à bord et des captures des Français naviguant sous pavillon étranger, querelle qu'aucune stipulation ne parvint jamais à régler.

2. *Archives coloniales de la marine*. (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

le plus magnifique de tous les Potentats de la religion de Jésus, l'Empereur de France, dont Dieu éternise le règne et augmente la puissance !

Après vous avoir rendu les témoignages les plus respectueux de mes soumissions, je dirai à Votre Majesté que les gentilshommes que vous avez envoyés ici se sont parfaitement acquittés des ordres dont vous les aviez honorés[1]. J'ai une grâce à demander à Votre Majesté, qui est d'avoir la bonté de faire rendre les deux filles d'Ibrahim, parce que lui et sa femme sont de mes anciens domestiques, sans quoi je ne prendrais pas la liberté d'en parler à Votre Majesté. Je prends aussi la hardiesse de lui demander Mustapha Mouf Ogli et Ismaïl Hussein Ogli, de la mer Noire, son camarade, et même Ahmed fils d'Ali, gardé sur la galère *la Grande*, et s'il se présente quelque occasion pour le service de Votre Majesté, je ne manquerai pas de m'acquitter avec toute sorte d'exactitude.

Je recommande aussi à Votre Majesté Mehemet Effendi, qui est un gentilhomme de considération et de grand mérite. C'est pourquoi il a été choisi pour aller auprès de Votre Majesté.

(Sceau)

ISMAÏL,
Pacha d'Alger[2].

ISMAÏL, PACHA D'ALGER, A LOUIS XIV[3].

Alger, mars 1685.

Remontre très humblement Ismaïl, Pacha d'Alger, que la tempête a si fort maltraité son vaisseau qu'il n'a plus ni mâts, ni ancres, ni câbles, et que ce vaisseau est de cinquante-cinq coudes

1. Voy. la note 1, pages 98 et 100.

2. On a vu dans l'Introduction comment, à cette époque, l'autorité nominale était restée aux Pachas, tandis que le pouvoir effectif était passé entre les mains des Deys.

3. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnies du Bastion de France,* (639-1731.)

de long. Ainsi je la supplie très humblement d'avoir la bonté d'ordonner aux officiers de sa marine de m'équiper le dit vaisseau de mâts, câbles et ancres, étant ordinaire, aux grands Empereurs de donner des marques de leur libéralité à ceux qui en ont besoin.

Au reste cette grâce dépend de votre magnificence.

(Sceau)

ISMAÏL,
Pacha d'Alger.

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, 1685.

Illustre Vizir de l'heureux, de l'incomparable et glorieux Empereur de France,

Après vous avoir souhaité tout le bonheur que les prières les plus efficaces peuvent produire à un Ministre aussi parfait que vous, je vous dirai que M. le Chevalier de Tourville, Lieutenant général, que vous avez envoyé pour conduire nos esclaves, est arrivé ici, et que nous avons reçu de lui le nombre d'hommes que vous aviez réglé, après avoir entièrement satisfait ce Capitaine sur toutes les choses que vous lui aviez ordonné de nous demander[2]. Il nous a aussi donné le présent qu'il a plu à votre puissant Empereur nous faire du petit bâtiment, avec ses canons, que nous avions supplié Sa Majesté de nous accorder. Ainsi nous sommes extrêmement content de l'affection qu'elle nous a témoignée en cette circonstance, et nous prions Dieu qu'il lui plaise augmenter sa vie et son bonheur, et la récompenser suffisamment

1. *Archives coloniales de la marine*. (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

2. De Tourville revint à Alger, le 23 mai 1685, avec 75 esclaves turcs retrouvés dans les galères, et se fit rendre 75 Français, qu'il reconduisit à Toulon. *Gazette de France*, 1685, p. 190.

du plaisir qu'elle nous a fait. Nous avons donné, mon heureux Vizir, tout ce qui nous a été demandé de votre part. Ceux à qui vous aviez distribué vos ordres pour ce pays les ont entièrement exécutés, et on a fait tout ce qui s'est pu faire dans l'étendue de notre Royaume, où il n'est pas resté un seul des sujets de votre Empereur, à notre connaissance. Aussi nous supplions Sa Majesté que, selon la promesse qu'elle nous a faite, il ne reste dans son Empire aucun de nos gens en esclavage, et qu'elle ait la bonté d'ordonner que l'on nous renvoie ceux qui pourront s'y rencontrer. C'est la principale grâce que nous avons à lui demander, avec d'autant plus de confiance qu'elle nous a fait l'honneur de dire, de sa bénite bouche, que l'on donnât aux Algériens ce qu'ils demanderaient.

Ces paroles que Son Impériale Majesté a prononcées ont été déjà divulguées par tout le monde. Les promesses que font les Empereurs sont de véritables promesses, c'est pourquoi elles ne se rétractent jamais, et comme celles du vôtre nous sont de grande importance, nous les avons publiées pour augmenter la renommée et la gloire d'un si grand Roi.

Un Vizir établit aussi sa réputation lorsqu'il fait ce qui est raisonnable ; ainsi vous et nous n'avons qu'à nous régler sur les articles de paix que nous avons faits selon vos ordres et vos mémoires avec le sieur de Tourville. Ce Commandant, que vous nous avez envoyé, a examiné tout ce qui se devait faire, et après l'avoir fait écrire de la manière qu'il devait être, et en avoir eu l'avis de ceux auxquels il était obligé de le communiquer, il l'a réduit avec nous en un traité suivant votre permission. Il sait de quelle manière le tout s'est passé. Au reste, mon honorable et courtois Vizir, je vous dirai, en usant, que nous avons eu quelque déplaisir de n'avoir point reçu de réponse immédiate de votre Empereur aux lettres que nous nous sommes donné l'honneur de lui envoyer par notre Ambassadeur ; nous nous en sommes consolé après avoir pensé que si cet heureux Empereur n'avait eu aucune estime pour nous, il n'aurait pas envoyé vers nous un officier aussi considérable que celui qui y est venu. Nous ne vous écrivons pas ceci comme une plainte que nous en voulons faire, mais

seulement pour faire savoir à Votre Excellence l'état des choses.

Jusqu'ici les affaires sont sur un bon pied des deux côtés ; elles ont été faites réciproquement suivant la paix et l'amitié que nous nous devons, et il n'y a aucun doute que l'une et l'autre ne durent toujours. J'ai néanmoins à vous représenter que, l'année dernière, on vous avait envoyé d'ici quatre esclaves de plus qu'il ne fallait, parce que l'on prétendait avoir en échange quatre Arabes, ainsi que l'on en était convenu. Cependant ces quatre esclaves sont encore demeurés à vos galères, et je vous les demande afin que rien ne manque à l'établissement d'une véritable paix.

J'ai aussi à vous demander une chose, qui est de donner une place d'écrivain dans une des galères de France au sieur Mercadier, qui est le porteur de cette lettre[1]. C'est un homme que j'aime ; je tiendrai à faveur la grâce que vous lui ferez, et je vous en serai fort obligé. Je vous souhaite une longue et heureuse vie.

La marge est chargée de ce qui suit :

S'il se trouve en ce pays quelque chose qui concerne vôtre service, faites-le-moi savoir ; vous serez satisfait en même temps et vous me ferez plaisir. Vous avez désiré que l'on vous envoie deux chevaux de ce pays ; j'ai donné en même temps mes ordres pour cela, mais comme il ne s'en est point trouvé, pour le présent, qui soient dignes de Votre Excellence, j'ai ordonné que l'on en cherchât incessamment, et, s'il s'en rencontre de beaux, qu'on me les amène. Dieu aidant, il en pourra venir dans un on deux mois, et alors je ne manquerai pas de vous les envoyer.

Au reste, mon heureux Vizir, je ne puis m'empêcher de vous parler encore des esclaves qui ont été rendus. M. de Tourville

1. Ce personnage parait avoir joué dans les événements qui vont suivre un rôle assez louche. Plusieurs documents le qualifient de renégat. L'*Ami des Anglais,* comme le désignait Piolle, notre Consul, avait été imposé à ce dernier en qualité de trucheman. II est certain qu'il desservit nos intérêts, car le Ministre dut prendre, comme on le verra bientôt, de rigoureuses mesures à son égard. Voy. l'*Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 257.

nous en a apporté cinquante et six, et nous a écrit de son bord qu'à la place de ces cinquante et six il fallait que nous rendissions cinquante et six autres esclaves, parce qu'autrement il ne pourrait pas nous rendre nos Janissaires[1]. Si nous avions eu encore autant de Français, nous n'aurions eu aucune peine à les rendre pour ceux qu'il nous apportait, mais, ne les ayant pas, il nous a semblé bien dur de rendre d'autres étrangers. Cependant nous les avons rendus à votre officier, quoique nous n'y fussions pas obligé, et ainsi il serait de la justice qu'en échange de ces chrétiens vous nous rendissiez semblablement des Musulmans étrangers. Le droit et la raison vous y obligent,

C'est votre sincère et bon ami,

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi.

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Alger, 1685.

A haut et puissant Seigneur, le très éclairé et très sage Ministre, le Seigneur Marquis de Seignelay, dont Dieu augmente le haut pouvoir et la prospérité ! Au Vizir de l'Empereur de France, qui est l'appui des Rois chrétiens et l'élite des Monarques professant la religion de Jésus. Ainsi soit-il !

De la part du haut et puissant Seigneur le très excellent Hadji Hussein, Dey de la Ville bien gardée d'Alger en Afrique. Dieu perpétue sa magnificence et augmente sa prospérité !

---

1. Nos documents donnent le chiffre de 75 esclaves. Voy. la *Gazette de France,* 1685, p. 190.

2. Archives coloniales de la marine. (*Compagnies du Bastion de France,* 1839-1731.)

Après avoir souhaité les saluts de paix ordinaires, à ceux qui suivent la voie de la vérité, c'est-à-dire au Seigneur Marquis de Seignelay, Ministre et Secrétaire d'État ayant la conduite et la direction de toutes les affaires de la marine de l'Empereur de France, nous ferons savoir à Votre Excellence qu'étant convenu d'un traité de paix avec le Seigneur de Tourville, Lieutenant général des armées navales de l'Empereur de France, nous vous prions de l'agréer et d'y donner les mains. Vous saurez que le dit Seigneur de Tourville a pris beaucoup de peine et a surmonté de grandes difficultés de la part de la Milice d'Alger ; c'est une vérité dont Votre Excellence doit être persuadée. Le sieur gentilhomme Dusault a aussi premièrement servi de guide et de médiateur pour parvenir à la paix, et d'autant qu'il s'est engagé d'achever ce qui reste à exécuter, nous l'avons chargé de vous informer de quelle manière nous avons employé tous nos soins et fait notre tâche entière pour en venir à bout[1]. Je vous prie de n'en douter nullement. Je lui ai même recommandé d'aller vers l'Empereur de France, de contribuer de ses soins et de faire ses diligences pour l'accomplissement de cette grande affaire, afin que notre traité se puisse entièrement achever et perfectionner Nous avons donné notre parole de rendre la liberté à tous les esclaves Français qui se trouvent dans les États d'Alger. Nous vous prions aussi de nous faire la grâce de rendre libres et renvoyer tous les esclaves Algériens qui se trouvent en France dans les galères, afin que les esclaves de part et d'autre se trouvent contents et satisfaits du recouvrement de leur liberté.

Nous jurons .solennellement qu'il n'arrivera plus jamais rien, de notre part, qui soit contraire à l'accord et promesse des articles du traité que nous avons conclu, et qu'il sera inviolablement observé. Nous avons chargé notre Ambassadeur[2] de donner pleine et entière satisfaction de notre part à l'Empereur de France, et à Votre Excellence un nombre de chevaux, mais la précipitation dei départ du Seigneur de Tourville aussitôt

1. Voy. la correspondance de Dusault. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Hadji Mehemet. Voy. la note 1, p. 98.

après la publication de la paix, et de plus l'absence de nos camps en ont empêché l'exécution. S'il plaît à Dieu, au retour des dits camps, vers le mois de septembre, nous effectuerons notre intention. Je prie Votre Excellence en particulier d'être bien persuadée des grandes peines et fatigues que nous avons eues pour surmonter plusieurs difficultés concernant cette paix. Je la prie très humblement encore, en considération des dits soins, de demander pour moi à votre très majestueux Empereur notre caravelle de huit canons, à cause qu'elle m'appartenait en propre. Je vous serai extrêmement obligé de la bonté et de la peine que vous voudrez bien vous donner en cette rencontre pour l'amour de moi.

Que le salut de paix vous soit donné !

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER, A M. LE CHEVALIER DE TOURVILLE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES DU ROI[1].

Alger, mars 1685.

Que cette lettre arrive, s'il plaît à Dieu, à notre très cher ami M. le Chevalier de Tourville

Après avoir rendu tous les témoignages d'une amitié la plus sincère au noble et très illustre Chevalier de Tourville, Lieutenant général des armées navales de l'Empereur de France, nous vous dirons que vos vaisseaux sont arrivés ici avec nos esclaves, et que vos lettres ont été rendues par notre Ambassadeur qui est arrivé à bon port. Nous avons appris toutes les bontés que votre Empereur lui a témoignées, et nous n'avons pas manqué de rendre à Sa Majesté mille actions de grâces et de prier Dieu

1. *Archives de la marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 210.)

pour la prospérité de son règne. Cependant j'ai à vous dire, comme à mon bon ami, qu'au lieu de nous amener tous nos Janissaires, comme porte le traité de paix passé entre nous, on en a laissé la plus grande partie, et on nous a amené des esclaves étrangers invalides et inutiles à tout service. Vous savez bien que notre Ambassadeur étant allé en France avec nos lettres, et ayant eu l'honneur de faire la révérence à votre Empereur, Sa Majesté lui a dit qu'elle donnait la liberté généralement à tous nos esclaves. On a donc fait cette action contre le traité de paix ; mais, ce qui est bien étrange, c'est que la grâce que votre Empereur nous a faite n'a pas été accomplie ici. Quoi qu'il en soit ; l'amitié m'a fait passer par-dessus toutes sortes de considérations, et, pour ne pas donner lieu à nos ennemis de se moquer de nous, je me suis résolu à tous les événements, et j'ai si bien réussi, après mille obstacles, que j'ai fait plus qu'on ne souhaitait de moi. En effet non seulement j'ai rendu tous les esclaves Français, mais aussi les étrangers pris sous votre pavillon et grand nombre d'Anglais, Hollandais et autres esclaves de toutes les nations chrétiennes, et cela dans la seule vue de contribuer à la gloire de Sa Majesté. Vous voyez donc bien, mon cher ami, que nous avons exécuté dix fois plus que nous n'étions obligé les affaires qui vous concernent. C'est à votre tour à nous servir comme vous vous y êtes obligé, et quand vous aurez reçu cette lettre, il faudra que, conformément à notre traité de paix, vous contribuiez de vos bons offices et de tout votre pouvoir à l'élargissement du reste de nos Janissaires. Croyez que tant plus vous vous peinerez dans cette affaire, tant plus vous acquerrez de l'honneur. Vous en devez faire votre propre affaire ; c'est vous qui l'avez commencée, c'est à vous à l'achever. Nous vous recommandons l'illustre Hadji Mehemet, notre Envoyé, porteur de la présente[1] ; ne lui refusez pas votre amitié, et ne pensez pas qu'il ressemble à Hadji Djaffer[2]. Imaginez-vous que c'est

1. Voy. la note 1, p. 98.

2. Il paraît en effet que l'attitude de l'ambassadeur Hadji Djaffer ne fut pas tout à fait correcte. Le marquis de Seignelay écrivit au duc de Mortemart, le 27 août 1684, « qu'il importait au service de Sa Majesté de diminuer autant que possible le commerce que l'ambassadeur d'Alger avait avec les Turcs des galères ». (*Archives de la marine. Registres des dépêches*, 1684, f° 109.)

un second moi-même, et que toutes mes affaires sont en sa disposition. On peut donner entière créance à tout ce qu'il dira de notre part. J'ai à vous demander un service, c'est qu'un nommé Hassan Ogli, du pays de Kerasch, a été pris comme esclave sur le vaisseau d'Ouzoun Calil, et que le nommé Mehemet-reïs a été pris dernièrement sur ma caravelle par les Maltais. Je vous serai fort obligé si vous vous employez pour la délivrance de ces deux esclaves. Ne négligez pas ce service, qui doit augmenter notre amitié. Ils sont détenus à Malte, et je serai content de tout ce que vous ferez à leur égard. Je donne les mains à tout ce que vous ferez, par argent ou autrement, afin qu'ils soient délivrés, et, pour que ma lettre soit accompagnée, je vous envoie un cheval que je vous prie d'agréer et d'en excuser les défauts.

C'est votre sincère ami,

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 15 mars 1685.

LE MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI HUSSEIN, DEY D'ALGER[1].

Alger, mars 1685.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite pour m'informer de la prise qu'un de vos corsaires a faite en mer d'un bâtiment Français, commandé par le capitaine Daniel Costé, dont vous n'avez pas fait difficulté de confisquer le chargement sur le prétexte qu'il n'avait point de passeport. Puisque vous craignez que

1. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731.)

je n'ajoute foi aux faux rapports qui pourraient m'être faits sur cette affaire, je ne veux en juger que sur votre lettre et sur la conduite que vous avez tenue de votre propre aveu.

Comme l'état de tous les passeports qu'on délivre aux bâtiments dans les ports de France m'est exactement envoyé, je dois d'abord vous assurer qu'il en a été délivré un au capitaine Daniel Costé, au Havre de Grâce, où son bâtiment a été armé, mais de plus je vous demande s'il est vraisemblable qu'un capitaine que vous convenez être Français, commandant un bâtiment de la même nation, allant d'un port de France dans un autre du même royaume, ait voulu s'exposer à être pris, faute de se munir d'un passeport qui ne lui coûtait rien à prendre, ou qu'il l'ait voulu cacher après l'avoir pris ? Croyez-vous impossible que votre corsaire, irrité de la résistance du capitaine Français, qui ne peut l'avoir faite que dans la crainte que ce corsaire ne fût Salétin, ait supprimé le passeport pour justifier la prise du bâtiment ? Je veux bien convenir cependant avec vous que le capitaine Costé avait peut-être égaré son passeport ; en ce cas votre corsaire a bien fait de le conduire à Alger, mais il me paraît qu'après l'avoir reconnu pour Français, armé et chargé sous le pavillon de France, vous n'auriez pas dû confisquer son chargement, puisqu'il n'y a aucun traité qui vous y autorise.

Enfin puisque vous voulez que le capitaine soit coupable pour s'être défendu contre votre corsaire et ne lui avoir point montré de passeport, il convenait, en ce cas, de demander sa punition, et que son nolis fût employé à dédommager votre corsaire, au lieu de confisquer son chargement qui appartient à des Français n'ayant aucune part dans cette affaire. Mais comme le chargement était considérable, le corsaire et ses armateurs vous en ont imposé, pour vous engager à vous l'approprier et renvoyer le capitaine avec son équipage et son bâtiment en lui payant son nolis, et par là ils vous ont induit à punir l'innocent et à absoudre et récompenser le coupable. Vous qui vous piquez de pénétration et de droiture, décidez vous-même, d'après l'exposé que vous m'avez fait, si le jugement que vous avez rendu est régulier,

et s'il n'est pas absolument contraire aux traités[1].

Le peu de justice qu'il y a dans votre procédé ne m'a pas permis de rendre compte de cette affaire à l'Empereur, mon Maître, et j'attendrai pour le faire d'avoir reçu une réponse de votre part à tout ce que je viens de vous observer.

Pour ne pas faire cette lettre trop longue, je charge le sieur Thomas[2] de vous faire les autres représentations qui doivent vous engager à porter un jugement plus équitable sur cette affaire.

Je vous souhaite une parfaite santé et suis toujours, Votre très parfait et sincère ami,

SEIGNELAY.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER,
AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[3].

Alger, janvier 1686.

Après avoir rendu tous les témoignages les plus sincères de respect et de reconnaissance éternelle à Son Excellence le très éclairé Vizir de très haut, très magnifique et très puissant Empereur de France, nous dirons à Votre Excellence que les esclaves que vous nous avez renvoyés par le Général de Tourville sont arrivés et que nous les avons reçus. Vous pourrez vous enquérir

---

1. *Mémoire des contraventions faites par les Algériens au traité de paix de 1684*, juin 1685. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger*, t. XV, f° 228.)

2. Le Consulat d'Alger fut occupé par André Piolle de 1685 à 1688, et Pierre Thomas ne fut nommé Consul en cette ville qu'en 1743. Il s'agit évidemment de l'un des interprètes de l'Intendance de Toulon, fréquemment employés comme courriers officiels entre la France et la Régence.

3. *Archives de la marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 210.)
Hadji Hussein (Mezzomorto), qui avait reçu tout récemment de la Porte le caftan de Pacha, céda ses fonctions de Dey à Ibrahim Khodja, qui venait de saccager Tunis et dont le caractère entreprenant et farouche se montrait plus jaloux encore que son prédécesseur de la faveur de la Milice.

de vos gens qui retournent à présent auprès de vous, qui vous pourront dire comme nous avons donné au dit sieur de Tourville tout ce qu'il nous a demandé[1]. Selon notre bon désir, la caravelle que votre Empereur nous a envoyée est aussi arrivée, et on a témoigné la joie et les remerciements par les canons qu'on a tirés de toutes les forteresses et châteaux. Nous vous en sommes fort obligé, et nous prions Dieu qu'il augmente votre vie et votre prospérité et qu'il vous rende la réciproque. Très heureux Seigneur, tout ce qu'on a demandé de votre part a été accompli et donné comme vous avez souhaité, et il n'est pas resté un seul sujet de l'Empereur de France dans notre Royaume. Nous vous demanderons que le peu de nos Janissaires et esclaves que votre heureux Empereur nous a promis, et qui sont restés en France, nous soient aussi renvoyés. Je n'ai point d'autre demande à faire à Votre Excellence que celle de ces pauvres Janissaires qui sont restés aux galères. Il ne faut pas, s'il vous plaît, mon très cher Seigneur, que Votre Excellence prenne en mauvaise part la grande obstination que nous avons à demander tant de fois nos pauvres Janissaires, mais il s'agit de la parole qui est sortie de la bouche sacrée de votre Empereur, accordant tout ce que demandaient ses serviteurs les Algériens. Cette auguste parole s'est, dis-je, répandue par tout le monde parce qu'elle est inviolable, et que nous sommes désireux de faire connaître à tout l'univers la renommée royale de votre Empereur, surpassant tous les Monarques du monde. Ainsi c'est à Votre Excellence à faire là-dessus ce qui est juste et raisonnable. Si vous demandez de quelle manière a été fait notre traité de paix, ç'a été comme le Général M. de Tourville l'a trouvé à propos, et selon ce que Votre Excellence lui avait ordonné. Le tout était écrit dans un cahier qui nous a été envoyé, et on nous a demandé si nous étions content de ce qui y était écrit. Nous répondîmes que nous étions content, nous y donnâmes les mains, et nous fîmes des serments et des accords de part et d'autre. Vous savez que toute cette affaire s'est traitée par votre ordre

1. Voy. la lettre d'Alger, 1685, p. 105.

et votre consentement. Nous vous dirons donc que nous nous sommes étonné et inquiété de ce que nous n'avons point reçu de lettre de votre heureux Empereur, en réponse à celle que nous lui avons envoyée par les mains de notre dernier Envoyé. Nous disions : Si Sa Majesté ne tenait pas compte de nous, elle ne nous enverrait pas ses Généraux et ses vaisseaux. Ce que nous écrivons ici n'est pas pour nous plaindre, mais seulement pour faire savoir à Votre Excellence, notre protecteur, l'état où sont les choses. Il ne faut pas s'imaginer que les affaires qui se sont passées entre nous jusqu'à présent aient été faites en conséquence de la paix, mais on doit être certain qu'elles n'ont été faites que dans le dessein d'augmenter notre amitié, et, s'il se peut, de la rendre éternelle. Je dirai à Votre Excellence que nous avons envoyé avec tous vos esclaves quatre autres esclaves, pour avoir à, leur place quatre Mores qui sont chez vous et qu'on avait promis de faire renvoyer ici. Cependant ils n'ont pas été renvoyés et ils sont restés en votre pays. Je demande ces quatre esclaves à Votre Excellence, me fondant sur la promesse donnée et convenue. De plus, nous vous dirons que le nommé Mercadier étant de mes amis, nous prions Votre Excellence d'avoir la bonté de lui donner une place d'écrivain des galères ; nous vous en aurons une particulière obligation.

S'il y a quelque chose en ce pays pour votre service, daignez me donner vos ordres, et nous nous ferons un singulier plaisir de les exécuter. Vous avez demandé deux chevaux ; nous les avons fait chercher par tout notre pays, et nous n'en avons point trouvé qui soient dignes de vous être présentés. Mais nous avons recommandé à notre camp du Levant de ne pas manquer de nous en apporter deux des plus beaux pour Votre Excellence. Ils seront ici devant deux mois, et nous les expédierons sans faute.

De plus, M. de Tourville a amené ici cinquante-six esclaves Janissaires, et quand nous lui avons dit de les livrer, il nous a répondu qu'il n'était pas en son pouvoir de mettre ces Janissaires à terre, à moins que nous lui donnassions à leur place cinquante-six autres esclaves, et qu'il avait des ordres là-dessus. Cela nous a étonné, car s'il était resté quelques Français esclaves en ce pays,

nous serions obligé de les rendre, et comme nous les avons tous rendus, il n'en reste pas un seul. Ainsi, non seulement selon notre traité de paix mais même selon notre loi et justice, nous n'étions pas obligé de donner d'autres esclaves en place de nos Janissaires.

Cependant pour conserver notre honneur, après avoir rendu tous les esclaves Français, nous avons encore cherché avec mille peines trente-six esclaves étrangers, et nous les avons remis à M. de Tourville, en échange de nos esclaves. Je vous assure que ni le traité de paix que vous avez dressé vous-même, ni même votre justice ne pourront pas me prouver que j'aie dû donner les dits esclaves. Il faut donc que vous me rendiez encore cinquante-six Turcs, et je les demande selon votre loi et justice. J'espère que Votre Excellence aura soin de faire réflexion non seulement sur sa loi mais encore sur le traité de paix, et sur les promesses qui ont été faites de part et d'autre[1].

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi.

IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[2].

Alger, le 24 juillet 1686.

Sire,

Je ne saurais me dispenser d'assurer Votre Majesté de mes profonds respects et de la vénération que j'ai pour son auguste

1. Il est certain que les officiers de Toulon, et particulièrement M. de Vauvré, Intendant de la marine, montrèrent une mauvaise volonté regrettable dans la recherche et dans la livraison des esclaves turcs exigées par le traité de 1684. Il est vrai d'ajouter que cette recherche n'était pas toujours facile, et que les capitaines des galères cachaient au fond de leurs navires les captifs qui pouvaient leur être réclamés. — Voy. la correspondance du Consul Piolle. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 210.)

personne, que je prie le Créateur de vouloir bénir et prendre en sa sainte et digne sauvegarde, dans une continuelle prospérité et une longue suite de victoires.

J'aurai l'honneur d'informer Votre Majesté de l'arrivée en cette rade du sieur Duc de Mortemart, Général de vos galères et Commandant une escadre de vos vaisseaux, qui m'a fait présenter un mémoire concernant plusieurs demandes[1], et comme il n'est pas du tout bien fondé en valeur, je me suis vu obligé de ne lui rien accorder. Comme je ne demande rien au monde avec plus de passion que de mériter l'honneur de votre amitié, et que je sais très bien que vous êtes un Prince très juste et équitable et qui ne demande que ce qui est raisonnable, j'ai bien voulu me justifier auprès de Votre Majesté et lui envoyer les satisfactions demandées, que j'ai données en plein Divan, en présence de tous mes Capitaines de vaisseaux. Je n'importunerais pas directement Votre Majesté si je ne m'y voyais contraint, puisque j'ai écrit trois diverses lettres, destinées à M. de Seignelay, sans qu'il ait daigné me faire réponse. Cependant comme il se passe toujours, de côté et d'autre, quelques fâcheux accidents, et que je désire avec passion y remédier pour donner à Votre Majesté une plus forte connaissance de ma bonne volonté, j'ai été obligé de m'adresser à elle, me flattant qu'elle voudra bien- faire un chemin à toute chose, afin qu'il n'y ait plus à l'avenir aucun prétexte qui puisse être capable d'altérer en rien la tranquillité et la paix.

Votre Majesté aura pu voir par ma manière d'agir que lorsque le sieur Chevalier de Tourville et le Marquis d'Amfreville sont venus Ici, je n'ai pas seulement fait ce dont j'étais obligé mais au delà, et que je me suis tellement épuisé que je m'en ressens

---

1. Le Consul Piolle avait écrit le 10 février 1686 à M. de Vauvré pour lui faire part des mauvaises dispositions des Algériens à notre égard, et lui avait conseillé de « faire paraître quelquefois devant Alger quelques vaisseaux du roi ». (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 210.) Le duc de Mortemart, Général des galères de France, qui venait de participer brillamment au siège de Gènes, avait été faire alors une démonstration devant Alger, et y avait présenté un *Mémoire des contraventions faites par les Algériens au traité de paix de 1684*. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger*, t. XX, f° 228.) — Voy. l'*Histoire de Duquesne et de la marine de son temps*, par Jal, t. II, p. 489, 499 et 504.

encore aujourd'hui, quoique je sache très bien qu'il y a encore sur vos galères divers soldats de ma Milice, sans qu'ils m'aient été restitués. Néanmoins, Sire, cela ne serait d'aucun obstacle à ma bonne volonté ; j'ai tout fait pour ne pas désespérer les affaires, et je n'ai pu donner aucun sujet de chagrin. J'ai offert aussi diverses fois de faire échange des Mores qui sont détenus sur vos galères avec des Français pris sous les pavillons étrangers, et j'ai toujours observé très religieusement d'envoyer en France ceux qu'on a vérifié être passagers. Cependant, Sire, ni pour échange ni pour argent, je n'ai rien pu obtenir.

Je ne puis pas ignorer que mes sujets ont donné quelques motifs de plaintes à Votre Majesté, à la rencontre de quelques-uns de ses sujets, mais comme ma Milice était dispersée et que j'avais l'expédition de Tunis sur les bras, j'ai été obligé de tolérer bien des choses qui me faisaient néanmoins grand-peine. Maintenant qu'elle est de retour, je supplie humblement Votre Majesté d'être persuadée que j'y mettrai bon ordre, et que je ferai châtier exemplairement le premier qui contreviendra. La grâce que je demande à Votre Majesté est qu'à l'avenir elle ne fasse passer aucun de ses vaisseaux ici, pour quelque négociation que ce puisse être, l'assurant formellement que lorsqu'elle souhaitera quelque chose de moi, un mot d'écriture de sa part fera mille fois plus qu'une armée navale, puisque je me ferai un plaisir de l'obliger en toutes les occasions. Je supplie Votre Majesté de m'accorder l'échange des Mores qui sont sur ses galères avec de ses sujets pris sous les pavillons étrangers ou à leur solde, et si l'échange ne plaît pas à Votre Majesté, qu'elle me permette de le pouvoir faire avec de l'argent.

Ce qui me donne bien de la peine, et qui pourrait causer dans la sui quelque mécontentement d'un côté ou d'autre si Votre Majesté ne s'en explique, c'est qu'il y a des Français mariés et habitués hors de votre Royaume, comme aussi des étrangers qui sont habitués en France. Cet article est toujours demeuré en souffrance ; je le lui remets pour en ordonner comme elle le voudra dans sa justice. Il y a encore une autre affaire à vider au sujet de quelques tartanes d'Espagne qui vont à la pêche aux canaries, et

qui, pour se couvrir de l'ombre de votre illustre nom, ne se gênent pas de prendre cinq ou six de vos sujets qu'ils embarquent avec eux, afin de pouvoir dire que le bâtiment est Français. Je supplie Votre Majesté de jeter les yeux sur cet article, et de me faire l'honneur de m'ordonner de quelle manière je me dois comporter, étant très persuadé qu'elle ne m'ordonnera rien qui ne soit très juste.

Voilà, Sire, ce que j'ai à dire à Votre Majesté, la suppliant très humblement de m'honorer de sa réponse et de me croire dans un très profond respect,

Sire,

de Votre Majesté le très humble, très obéissant serviteur et bon ami,

(Sceau)

IBRAHIM KHODJA,
Dey d'Alger[1].

LE DIVAN D'ALGER A LOUIS XIV[2].

Alger, le 21 septembre 1686.

Très haut, très puissant et très victorieux Prince, Empereur des Français et Roi de Navarre,

Nous avons reçu dans un très profond respect la lettre que Votre Majesté Impériale nous a fait l'honneur de nous envoyer. Nous reconnaissons de plus en plus ses royales bontés en notre endroit, la suppliant très humblement d'être persuadée que nous tâcherons de correspondre le moins mal qu'il nous sera possible à l'avantage de son amitié, et que nous espérons de donner de si bons ordres, à l'avenir, à nos sujets qu'il n'y ait rien qui puisse troubler, ou altérer la paix, laquelle se maintiendra,

1. Voy. la note 3, p. 114.
2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 210.)

s'il plaît à Dieu, tant que nous vivrons. Et comme nous ne voulons pas ennuyer Votre Majesté par une longue lettre, nous nous remettons à celle que nous écrivons au sieur Marquis de Seignelay, très digne Ministre d'un si grand Prince.

Quant aux contraventions qui sont survenues, nous en avons donné une entière satisfaction au sieur de Blainville, et fait châtier en sa présence quelques-uns de nos sujets qui se sont trouvés coupables[1]. L'expédition de Tunis nous occupait si fort qu'il nous était du tout impossible d'y remédier ; mais, à présent que nous sommes en repos, nous promettons à Votre Majesté d'y tenir si bien la main que pareilles choses n'arriveront plus, par la seule justice que nous ferons à ceux qui y contreviendront, de quoi nous lui répondons. Nous savons très bien qu'il n'est pas juste que Votre Majesté nous accorde l'échange de quelques-uns de nos Mores qui sont sur ses galères, mais Votre Majesté étant un si grand Prince et si puissant, elle pourrait bien nous accorder cette faveur.

A l'égard de ce que Votre Majesté nous dit de défendre à nos sujets d'interrompre le commerce de France, nous ne l'entendons pas non plus. Cependant quand ils s'approcheront, à l'avenir, de vos côtes, ce ne sera que pour passer outre. Nous ne serions pas contents non plus que vos vaisseaux vinssent croiser sur nos côtes pour attraper des vaisseaux de Tunis ou de Tripoli. Bien loin de cela, nous prétendons que nos sujets aient les mêmes égards pour les côtes de France, comme vos sujets en ont pour celles de notre dépendance.

Nous avons remis au sieur de Blainville tous les Français

1. Les plaintes de nos armateurs provençaux firent bientôt décider l'envoi d'une nouvelle escadre à Alger. M. de Blainville, qui la commandait, arriva devant cette ville le 22 août 1686. Il devait prendre et suivre les Conseils du Consul Piolle, « très zélé et intentionné pour le service du roi », et ne demeurer sur les lieux que le moins longtemps possible. II y séjourna cependant jusqu'au 23 septembre, et ne put obtenir que la remise de quelques captifs et certaines satisfactions verbales. *Mémoire instructif pour le sieur de Blainville, allant par ordre de Sa Majesté d Alger. — Mémoire du voyage du sieur de Blainville à Alger,* 6 novembre 1686. *— Mémoire des dépenses que le Consul a été obligé de faire lorsque les vaisseaux de Sa Majesté ont été en la rade d'Alger.* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

que Votre Majesté Impériale nous demande, et, à l'égard des dix ou douze qui restent à quelques particuliers, nous les ferons rassembler à mesure qu'ils viendront de la mer, et promettons religieusement à Votre Majesté de les remettre incontinent à son Consul pour les faire passer en France, ensemble les dix Espagnols qu'elle nous demande et les cinq Italiens que nous avons dans notre maison du Divan, que nous avons empêchés d'être pendus. Nous serions trop malheureux si Votre Majesté n'était pas tout à fait persuadée de la déférence que nous aurons toujours pour tout ce qu'elle désirera de nous, à quoi nous la supplions d'ajouter foi.

Par la lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir de Votre auguste Majesté, elle nous recommande d'observer de point en point le traité, ce que nous faisons et ferons jusqu'à la mort. Cependant nous espérons qu'elle voudra bien faire de même, en nous accordant quelques-uns de notre Milice détenus encore sur ses galères, suivant le rôle que nous en envoyons au Marquis de Seignelay, tiré de notre grand livre, à la page des soldats ; il s'agit de quatre Turcs fidèles. Si nos Ambassadeurs ne les ont pas ramenés, c'est par la fourberie de vos Capitaines des galères, qui les tinrent cachés pour ne pas les perdre[1]. Comme Votre Majesté n'a jamais rien su de cela, nous ne lui en attribuons rien, espérant qu'elle ordonnera au sieur Marquis de Seignelay de nous les faire renvoyer, afin qu'il n'y ait aucun prétexte d'un côté ou d'autre qui soit capable d'ébranler en rien la paix. Voilà la seule considération qui nous a empêchés de donner une entière satisfaction à Votre haute Majesté, dans la crainte des brouilleries d'une populace si mutine qu'est la nôtre[2]. Si nous avions le. bonheur d'être si bien obéis qu'elle est de ses sujets, nous ne nous réserverions rien de ce qui pourrait lui faire plaisir, puisque nous savons que sa parole est inviolable et qu'elle n'a jamais manqué. Ainsi nous attendons l'effet des bontés de

1. Voy. la note 1, p. 117.

2. On voit combien *les Puissances* craignaient de susciter contre elle ; les murmures de la Milice, et combien elles se laissaient guider, dans leur conduite à l'égard des chrétiens, par les fantaisies de la populace.

Votre Majesté, et nous vous demandons de nous croire très respectueusement, du meilleur de nos cœurs,

Très haut, très puissant et très invincible Prince,

De Votre Majesté Impériale les très humbles, très obéissants, très fidèles serviteurs et bons amis,

(Sceaux)

LES OFFICIERS DU DIVAN D'ALGER.

IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 21 septembre 1686.

Monsieur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'amitié de nous écrire, et nous y voyons la bonne volonté que vous avez pour le maintien de la paix. Cela nous fait plaisir ; soyez persuadé que de notre côté nous y tiendrons exactement la main, pour marquer plus parfaitement notre bonne intention à l'Empereur de France.

Nous n'avons pas manqué, Monsieur, de faire tout ce que l'Empereur de France souhaite de nous, et de donner toutes les satisfactions que nous avons pu au sieur de Blainville, auquel nous avons remis les Français que nous avions dans le Beylik[2], et nous avons fait châtier en sa présence ceux que nous avons convaincus d'avoir trempé dans les contraventions. Cependant la populace, voyant embarquer les Français, n'a pas manqué de venir en foule, dans la maison du Divan, crier tumultueusement qu'elle ne voulait pas que nous donnassions généralement tous les Français, avant que l'Empereur de France n'ait fait renvoyer

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 210.)

2. Lieu où l'on gardait à vue les esclaves capturés. Le bagne, ou plutôt le Bain comme l'appelaient les Algériens, formait un ensemble de bâtiments de maçonnerie fort épaisse, une sorte de prison très facile garder. Le *Bain du Roi* était situé à l'emplacement actuel de la rue Bab-Azoun, près de la place de Chartres

quelques-uns de notre Milice arrêtés encore sur ses galères. Ainsi cela a suspendu en quelque manière notre bonne volonté. Néanmoins nous nous sommes efforcé de satisfaire aux demandes de Sa Majesté, et nous avons fait rembourser le nommé Jean Arson, ainsi que vous pourrez voir, Monsieur, par le mémoire signé du sieur de Blainville et de votre Consul. Cependant vous voyez bien qu'il est de la justice que puisque nous rendons les Français pris sous les pavillons étrangers, il faut en même temps que l'Empereur de France nous rende ceux de notre Milice arrêtés dans ses fers, et dont vous recevrez ci-inclus le rôle fidèle, tiré de notre grand livre, à la page des soldats. Nous espérons que vous nous rendrez service en cette rencontre ; c'est la grâce que nous vous demandons.

Il était impossible que nos Ambassadeurs pussent trouver ceux de notre Milice qui nous manquent, puisque les Capitaines des galères du Roi les avaient fait cacher. Cela est contre la bonne foi du traité. Néanmoins nous sommes assuré que Sa Majesté n'en a rien su, ni vous non plus, parce que vous êtes trop justes pour souffrir pareille friponnerie. Ainsi nous attendons que vous fassiez en cette occasion ce que la justice demande.

Vous n'ignorez pas aussi qu'il serait raisonnable que depuis environ trois ans que le *Croissant d'Or* s'est échoué sur les côtes de France, l'équipage nous soit renvoyé. Comme la populace est toujours sur un pied de méfiance, cela la fait murmurer quelque peu. Quant à nous, nous ne douterons jamais de la parole de Sa Majesté, sachant bien qu'elle est inviolable ; mais, comme vous le voyez, nous avons des mesures à garder. Nous aurions cru que vous nous auriez marqué votre bonne volonté au sujet du naufrage. Cependant nous voulons bien croire que les sujets de plaintes qu'ont donnés quelques-uns de nos sujets pourront avoir suspendu la bonne intention du Roi et la vôtre ; comme nous ne nous y trompons en aucune manière, nous sommes pardonnable Vous nous demandez continuellement le nommé Pierre Lainent, canonnier de Toulon[1]. Mais considérez que depuis deux ans que nous vous

1. Voy. la *Lettre du Consul Piolle à M. de Vauvré*, le 10 février 1686. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B7 210.)

demandons quatre Turcs, pour lesquels nous vous avons envoyé le nommé Mercadier, il nous a été impossible de les obtenir, pas plus qu'une réponse à nos lettres par le retour du dit Mercadier[1]. Cela nous chagrina, à la vérité, nous fit croire que vous êtes mal intentionné pour nous, et nous obligea d'avoir l'honneur d'écrire directement à l'Empereur de France pour lui marquer nos véritables sentiments. Néanmoins, à présent que nous avons vu les bons sentiments que vous avez et que votre colère est passée, nous ne manquerons pas, Monsieur, de nous adresser à vous pour tout ce qu'il faudra faire pour le bien de la paix. Si vous voulez nous obliger pour la restitution des dits quatre Turcs et pour nos demandes d'amitié, nous ne manquerons pas incontinent de vous renvoyer le dit Pierre Laurent. Ci-inclus est le nom des susdits quatre Turcs ; nous tâcherons en quelque autre chose de reconnaitre le plaisir que vous nous ferez.

Nous sommes bien aise, Monsieur, de vous faire comprendre que nous n'avons pas si grand nombre d'esclaves que votre Consul prétend. Tout ce que nous en pouvons encore avoir, c'est une douzaine, mais le dit Consul s'est fort abusé, ayant donné trois noms à un même esclave, ce que nous avons vérifié en la présence du dit sieur de Blainville, le dit Consul présent. Nous vous assurons avec vérité que celui-ci n'est pas pourvu d'un génie à pouvoir rester davantage auprès de nous. S'il avait eu le malheur d'être né Anglais ou Flamand, il en aurait essuyé la pénitence à la bouche d'un canon. Mais le profond respect que nous avons pour l'Empereur de France ne nous a pas permis de lui faire le moindre déplaisir, de quoi je dois rendre grâces à Dieu. Et comme, Monsieur, nous ne vous répondons pas de sa personne, et que nous appréhendons que quelques-uns de nos soldats ne lui fassent quelque violence, ce que nous empêcherons tout autant qu'il nous sera possible, nous vous demandons de le changer pour quelque honnête homme, et si vous nous voulez procurer le sieur de Sorhainde, c'est pour lors que nous vous témoignerons le plaisir que vous nous aurez fait. A son défaut nous vous remercierons de telle autre personne que vous jugerez à propos de

1. Voy. la *Lettre du Consul Piolle à M. de Vauvré*, le 10 février 1686. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 210.)

nous envoyer, pourvu que ce soit un honnête homme. Si vous voulez, Monsieur, être instruit de sa vie, l'Amirauté de Marseille vous en informera, ainsi que tous les Capitaines et patrons qui ont eu affaire à lui. Sans la protection que M. de Vauvré a donnée au Consul, il aurait sans doute mal passé son temps auprès de nous[1]. Ainsi que Sa Majesté nous l'ordonne, nous promettons de rendre les dix Espagnols, avec les cinq Italiens de Livourne que nous n'avons pas fait vendre, les ayant gardés dans notre Maison du Divan. Il me semble que nous ne saurions marquer plus fortement les déférences que nous avons pour Sa Majesté, et nous entendons que cela continue de même.

Nous tiendrons ponctuellement la main à ce que nos sujets ne donnent plus à l'avenir aucune occasion de plainte à l'Empereur, votre Maitre, et dans le cas où quelqu'un y contreviendrait, nous lui ferons couper incontinent la tête. Une tartane Française fut rencontrée à la mer par un de nos vaisseaux à laquelle il donna la chasse ; elle ne mit sa bannière que quand le dit vaisseau l'eût abordée, et le patron de la susdite tartane commença à dire : « Canaille ! sans foi ! passe seulement ! » Vous voyez, Monsieur, qu'il n'est pas juste que de chétifs bâtiments prétendent des déférences que nous ordonnons n'être faites qu'aux

---

1. Sorhainde, que nous avons vu installé au Consulat par de Tourville, avait bientôt supplié le Ministre d'envoyer à Alger un Consul à sa place. *Lettre de Sorhainde à M. de Seignelay*, le 28 février 1683. (*Archives des Affaires étrangère, Consulat d'Alger*.) Le Secrétaire d'État de la Marine était devenu propriétaire de cette charge le 9 février 1685, et en avait cédé la gérance à André Piolle, moyennant 1500 l. *Provisions de Consul de la Nation française pour le sieur Piolle.* (*Archives des Affaires. étrangères, Consulat d'Alger.*) Mais celui-ci ne fut pas plus tôt installé à Alger qu'il ressentit les effets de la mauvaise humeur du Dey, et que les relations redevinrent difficiles. Ibrahim l'accusa « de porter le flambeau pour allumer la guerre ». Le Consul se plaignit de son côté au marquis de Seignelay « de ce qu'il s'abîmait de dettes et de dépenses », et qu'il était traité trop cavalièrement quand il voulait servir les intérêts du roi. *Lettres de M. de Blainville à M. de Seignelay*, le 6 octobre 1686, et de *Piolle à M. de Vauvré*, le 10 février 1686. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger, et Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B7 210.) — Quant à Sorhainde, il fut mis à la tête du Comptoir français du Cap Nègre pour le service des *Concessions*, et devint Consul à Tunis en 1690. Les Archives de la Chambre de commerce de Marseille ont de cet ancien agent une importante correspondance, datée de ce dernier poste. — Voy. aussi la correspondance de Sorhainde aux *Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*

vaisseaux appartenant directement à Sa Majesté. Ainsi, dans le temps que nous allons donner de si serrés ordres à nos Capitaines, nous vous prions d'en faire autant, afin que rien n'arrive de fâcheux d'un côté ou d'autre. Continuez-nous votre estime et vos faveurs.

Vos sincères et bons amis.

Fait à la Maison du Roi, le 21 septembre 1686.

(Sceau)

IBRAHIM KHODJA,
Dey d'Alger.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER,
A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 30 septembre 1686.

Depuis le départ du sieur de Blainville, Monsieur, il n'est rien survenu de nouveau. L'occasion du voyage de Mercadier, que j'envoie au Bastion, m'engage à vous assurer derechef de mon amitié, et à vous dire que vous ne sauriez m'obliger plus sensiblement qu'en m'écrivant le plus souvent que pourrez.

Je n'ai rendu le nommé Pierre Laurent, canonnier, qu'à votre seule considération, ayant su que vous souhaitiez son élargissement. L'Empereur de France ne pouvait pas avec justice m'obliger à cette restitution, mais il y a certaines occasions où je sais faire voir l'amitié qu'on a pour les personnes qu'on considère. Aussi je me persuade que vous, me rendrez service au sujet des quatre Turcs que j'envoie demander par Mercadier, dont ci-inclus je vous envoie les noms.

Je vous ai prié par ma précédente de vouloir bien m'envoyer un sculpteur pour travailler à la poupe de mon vaisseau. Je le payerai d'une manière dont il sera très content.

J'ai remis au dit sieur de Blainville sept pierriers, dont six

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 210.)

gros et un petit, lesquels vous aurez la bonté de vouloir faire fondre et en faire augmenter la fonte pour en faire vingt-quatre du même modèle que le petit, et m'envoyer aussi quarante-huit boites qui puissent servir indifféremment pour tous les pierriers. Il me faudra aussi de ce beau noir dont vous vous servez en France pour les poupes des vaisseaux. Je n'en aurai besoin que pour peindre la poupe du mien, mais je voudrais aussi un beau lion et les cordages dont je vous ai parlé par le sieur de Blainville, ainsi que dix mille feuilles d'or. Je payerai le montant de tout cela suivant votre ordre[1]. J'espère encore que vous me rendrez service pour ce qui reste de notre Milice détenue sur les galères de Sa Majesté, et qu'on nous renverra l'équipage du *Croissant d'Or* échoué en France. Je promets de payer la dépense qu'il vous conviendra de faire à ce sujet ; ne doutez pas pour lors que je ne réunisse les dix ou douze Français qui peuvent rester ici, et que généralement je ne satisfasse à tout ce qui sera de la justice, n'ayant rien tant à cœur que d'entretenir la paix et une bonne amitié avec l'Empereur, votre Maître.

Assan, notre Trésorier, me presse depuis un longtemps de lui permettre de voir encore une fois sa mère avant de mourir, ce que je lui ai très agréablement accordé parce que je l'aime beaucoup ; et comme il m'a fait connaître qu'il serait bien aise que Mercadier, son parent, que nous avons auprès de nous en qualité d'agent général pour les affaires du Bastion, se transportât à Marseille et l'accompagnât en cette ville, le dit Mercadier m'a fait connaître qu'il n'osait pas y aller, attendu l'affaire qui lui est arrivée en France[2]. Je vous prie, Monsieur, de me mander si je puis l'y envoyer sans qu'il n'y coure aucun risque. C'est sur votre parole que je le ferai résoudre à faire ce voyage,

1. Les Puissances s'approvisionnaient souvent à l'arsenal de Toulon, et profitaient toujours, pour transmettre leurs commissions, des occasions dans lesquelles elles pouvaient paraître nous concéder quelque avantage.

2. Barthélemy Mercadier était le beau-frère d'Hassan Agha, trésorier du Divan. C'est ce qui explique comment il s'était fait donner la place d'agent de nos Concessions à Alger et de trucheman du Consul Piolle, malgré les protestations de ce dernier. Voy. la correspondance de Piolle, aux *Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*. Voy. aussi la note 2, p. 133.

étant très persuadé qu'en ma considération il ne lui arrivera rien de fâcheux. Si vous le prenez sous votre protection, je ne me prévaudrai jamais de la personne du Consul ni de celle du Vicaire apostolique, parce que je me reposerai entièrement à ce que vous me direz pour sa garantie. Je puis vous protester, Monsieur, que si vous saviez comme moi les bons sentiments du dit Mercadier, et comme il soutient avec chaleur les intérêts de l'Empereur, son Maître, auprès de nous, vous l'aimeriez encore davantage[1]. J'attends là-dessus votre sentiment. C'est sur lui que je l'enverrai, étant très certain que vous ne voudriez pas le voir plonger dans un malheur qui serait suivi encore d'un plus grand ; eu égard aux soins que nous prendrions à l'appuyer et à nous faire plutôt abîmer que de souffrir qu'il lui soit fait le moindre outrage.

J'ai ici un Consul qui n'est pas l'homme qu'il me faut. J'ai écrit au sieur Marquis de Seignelay pour le faire changer, et j'ai désigné le sieur de Sorhainde à sa place[2]. J'espère qu'on nous accordera cette amitié, puisque ce n'est que pour le bien de la paix. Je vous prie, Monsieur, de ne m'envoyer aucune lettre dans son pli, mais bien dans celui du dit Mercadier. Je vous réitère mes services, en vous assurant que je me ferai un plaisir de vous témoigner jusqu'à quel point je vous estime. Ibrahim Khodja est à mon jardin pour se délasser un peu des fatigues qu'il a eues ; c'est la cause que nous ne vous écrivons pas conjointement, mais il n'est pas moins votre ami que moi.

Je suis, en attendant votre réponse, Monsieur, votre sincère et bon ami.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

De notre Maison du Roi, le dernier septembre 1686.

---

1. Il soutenait avec plus de chaleur encore les intérêts des Génois de l'île de Tabarque et surtout ceux des Anglais, qui s'efforçaient de porter atteinte à nos Concessions privilégiées du Bastion, de La Calle, de Bône, du Cap-Nègre, etc.

2. Voy. la note 1, p. 126.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER,
M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 14 novembre 1686.

Monsieur,

La présente lettre ne servira que pour vous réitérer l'estime que j'ai de votre personne, et vous témoigner en même temps le pressant besoin que j'aurais des cordages et du sculpteur dont je vous ai parlé dans mes précédentes, comme des dix mille feuilles d'or. Je me suis toujours flatté que vous m'accorderez cette faveur, puisque nous sommes si bons amis avec l'Empereur, votre Maître. Il est donc plus que juste, Monsieur, que nous nous rendions service réciproquement les uns aux autres. Quant à moi, je me ferai un sensible plaisir de vous rendre les miens de toutes les manières. J'ai conçu une si grande estime pour votre personne qu'assurément, lorsque vous pourrez avoir besoin de moi, je ne manquerai pas de vous témoigner combien vous m'êtes acquis.

Je vous prie, Monsieur, d'honorer de votre protection le nommé François Mercadier, frère de l'agent du Bastion qui réside auprès de nous, et de vouloir bien prendre quelques soins de sa fortune[2]. C'est la grâce que je vous demande, en vous priant de me croire,

Monsieur,

votre sincère et bon ami.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

Je vous recommande aussi, Monsieur, de me faire envoyer au plus tôt les pierriers, etc.

De la Maison du Roi, le 14 novembre 1686.

---

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 210.)
2. Voy. la lettre précédente, note 2, p. 128.

IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER,
A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 15 novembre 1686.

Monsieur,

J'ai été extrêmement déplu de voir arriver ici une tartane Française avec une partie de l'équipage du Croissant d'Or, puisque la susdite tartane devait passer par Marseille pour joindre tout ensemble le susdit équipage, et l'embarquer ensuite sur une flotte que Sa Majesté Impériale avait ordonné être prête à cet effet. Mes soldats ayant cru qu'on les menait à Marseille pour les mettre tous sur les galères, et dans leur envié de revenir en leur patrie, ils se sont rendus maîtres du bâtiment pour faire route en cette Ville. Il suffit que je vous dise, Monsieur, que la crainte de mes soldats, quoique grande, ne fait aucune impression dans cette affaire en mon esprit, puisque je sais très bien que la parole de l'Empereur de France, votre Maître, est inviolable. Aussi la grâce que je vous demande est de faire connaître au Grand Vizir le déplaisir que j'ai de voir un procédé si méfiant de mes Levantins, et de lui dire que je n'y participé aucunement, puisque je rechercherai avec empressement les occasions d'assurer Sa Majesté de l'estime que j'aurai toujours pour son auguste personne.

Néanmoins, Monsieur, je n'ai pas manqué de faire donner à la susdite tartane tout ce qu'elle a eu besoin. Je lui aurais même fait payer par mon Trésorier son fret, mais comme je suis bien aise d'avoir une correspondance avec vous, je vous prie, Monsieur, d'en concerter le marché et de le faire payer comme vous jugerez à propos. Je ne manquerai pas de rembourser à qui vous souhaiterez ce que vous aurez payé pour cet effet.

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 210.)

Je vous prie de croire que je suis, Monsieur, votre sincère et bon ami.

De la Maison du Roi, le 15 novembre 1686.

(Sceau)

IBRAHIM KHODJA,
Dey d'Alger.

IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 30 décembre 1686.

Monsieur,

Vous voulez bien que je vous assure de mes amitiés, et que je vous remercie en même temps du présent que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer. Je vous assure que je me ferai un sensible plaisir de vous marquer, par tout ce qui vous conviendra dans ce Royaume, le désir que j'ai de vivre en bonne intelligence avec vous.

Nous attendons le reste de l'équipage du Croissant d'Or, après quoi ne doutez pas que nous ne donnions une entière satisfaction à l'Empereur, votre Maitre, et que moi-même, ayant eu le bonheur de faire la paix, je ne m'applique, par tous mes soins, à aller au-devant de tout ce qui pourrait tant soit peu l'attirer. Nous voulons et entendons que les Français soient reçus dans nos ports tout de même qu'en France.

Je vous prie de maintenir le sieur Piolle ici. Si nous avons été irrité contre lui par ses demandes, nous lui pardonnons présentement de bon cœur, parce, que nous avons reconnu que s'il a manqué au respect qui nous est dû, il a péché par ignorance, pour ne pas savoir les maximes et la politique de ce Royaume. Aujourd'hui qu'il en est instruit, il ira au-devant de tout ce qui

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 210.)

pourrait causer des brouilleries, ce que faisant il trouvera en moi un véritable ami et protecteur[1].

Je vous suis sensiblement obligé de l'honneur que vous avez fait à Mercadier en le pourvoyant d'un brevet d'écrivain de galère[2]. Présentement il se trouve chargé des affaires du Bastion, ce qui est la cause qu'il ne peut pas encore aller remplir la dite fonction. Aussi je vous demande que le dit brevet puisse subsister en son nom, et être remis à un frère qu'il a et qui est capable de bien remplir ce poste[3], jusqu'à ce que le dit Mercadier pour lequel nous nous intéressons puisse repasser en France et remplir cette charge. Nous nous voyons obligé de lui procurer du bien, étant parent comme il l'est de notre Trésorier général. J'attends que vous m'accordiez ce plaisir.

Quand on est en train de demander des grâces à une personne bienfaisante comme vous, il ne faut rien laisser en arrière. Je vous prie donc aussi de bien vouloir accorder une amnistie sans prescription de temps pour que Mercadier puisse, quand il le voudra, repasser en sa patrie.

J'attends de votre bonté toutes ces grâces, et suis, Monsieur, votre très sincère et bon ami.

(Sceau)

IBRAHIM KHODJA,
Dey d'Alger.

J'oubliais de vous donner avis que pour tout ce qui Vous conviendra en ce Royaume, soit pour les affaires d'État, soit d'autres particulières, il faudra, s'il vous plaît, nous écrire séparé-

1. On ne s'explique pas bien le brusque changement des dispositions du Dey à l'égard de notre Consul. Piolle était négociant et s'était résigné sans doute à acheter, pour quelques jours, sa tranquillité avec des présents. Cette bienveillance devait d'ailleurs faire bientôt place à la plus cruelle vengeance.

2. Barthélemy Mercadier reçut en effet un brevet d'écrivain des galères, mais M. de Vauvré, en délivrant ce brevet pour être agréable au Dey, ne devait pas ignorer que le titulaire avait été détenu, nous ne savons pour quelle cause, dans la citadelle de Marseille, qu'il s'en était évadé, et qu'il était contraint de rester hors de France pour conserver sa liberté.

3. François Mercadier.

ment à moi et à Hadji Hussein. Je vous donne cet avis qui ne contribuera pas peu à la durée de la paix.

De notre Maison du Roi, le 30 décembre 1686.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 30 décembre 1686.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre des mains de Mercadier. Vous ne me traitez pas en véritable ami, quand vous prenez la peine de me remercier des deux misérables chevaux que je vous ai envoyés. J'aurais souhaité qu'ils eussent été dignes de vous, mais je vous assure, que j'ai fait tout mon possible pour faire en sorte qu'ils vous soient agréables. A l'égard de ceux que vous me demandez pour Mgr de Seignelay, j'en ai demandé six, et l'on doit, outre cela, en envoyer deux pour moi. C'est me mal juger que de dire que le Consul en payera la valeur. Si vous me connaissiez à fond, ou si quelqu'un vous avait fait une petite relation à mon sujet, vous sauriez que j'ai le cœur extrêmement généreux, surtout quand il est question d'obliger des personnes qui méritent autant que vous. La grâce que je vous demande est de ne me pas presser pour l'envoi des susdits chevaux, mais de me donner du temps pour en faire chercher ; après quoi comptez qu'il n'y aura rien que je ne fasse pour vous et pour obliger aussi le Grand. Vizir[2].

Vous m'avez fait justice et je vous ai obligation de vous être rendu mon garant à la Cour de France, pour le renvoi du reste de l'équipage du *Croissant d'Or*. Il ne faut pas que l'Empereur, votre Maître, doute de la sincérité de mon cœur ; j'ai eu l'honneur de faire la paix, ainsi que c'est mon devoir d'aller au-devant de tout ce qui pourrait être capable de troubler la tran-

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 210.)
2. Le marquis de Seignelay, Secrétaire d'État de la Marine.

quillité, mais si nous n'avions pas affaire à des sujets sans raison, nous ne prendrions pas tant de précautions. L'arrivée en cette Ville de M. le Duc de Mortemart en est une preuve manifeste, puisqu'en honorant excessivement, comme je l'ai fait, ce jeune Seigneur, je n'en ai pas reçu la moindre satisfaction. Si l'on veut me rendre justice, on doit croire que j'ai eu de grandes mesures à garder ; sans cela Dieu sait ce que je n'aurais pas fait pour lui donner des marques de mon estime.

Les cinq Turcs que vous m'avez amicalement obtenus n'ont pas encore paru ; néanmoins je vous ai bien de l'obligation du soin que vous avez eu pour leur élargissement. Vous êtes une personne si obligeante que vous comblez les gens d'honnêtetés. Vous m'avez fait un si sensible plaisir, en rendant service à Mercadier, qu'assurément je ne l'oublierai jamais[1]. Vous ne voudrez pas cependant m'obliger à demi ; je vous conjure donc, par tout ce que vous avez de plus cher au monde, puisque le dit Mercadier se trouve en cette Ville, chargé des affaires du Bastion avec 2 000 francs d'appointements, de vouloir bien faire remettre à son frère, à Marseille, le brevet d'écrivain que vous lui avez obtenu par votre crédit. Le dit frère, nommé François, exercera ces fonctions jusqu'à ce que Barthélemy soit en état de passer en France. Voilà, je vous assure, la plus grande faveur que vous puissiez m'accorder. Nous l'aimons beaucoup et nous tâchons de lui procurer les moyens de gagner quelque chose, en considération d'Assan Agha, notre Trésorier général. Ce n'est pas encore tout ; il faut que vous lui obteniez une amnistie sans prescription de temps, afin qu'il puisse passer chez lui quand il le souhaitera. A l'égard de son affaire avec le Ministère, je ne vous en parlerai pas ; plus de bien vous lui ferez, plus d'obligeance nous vous aurons, Ibrahim Khodja et moi.

Je vous rends mille grâces de votre présent, et vous remercie de celui que vous m'avez procuré de M. de Seignelay.

1. Voy. la note 2, p. 133.

Je serai toujours ravi d'aise d'avoir l'honneur de sa correspondance, puisqu'il n'y aura jamais que lui et moi pour régler amiablement tous les différends qui peuvent survenir, et dans lesquels vous ne serez jamais suspect.

Le sculpteur n'a pas encore paru, quoique j'en aie un pressant besoin ; j'espère qu'il viendra sur le premier bâtiment.

Vous me faites tort de croire que le dit Mercadier et mon trucheman m'aient porté à ne pas aimer le Consul. Je ne suis pas un homme de rien, pour me gouverner par des personnes de cette sorte, et d'ailleurs le dit Mercadier joue ici le personnage d'un homme tout porté de cœur et d'affection pour les intérêts de son Prince et de sa patrie. C'est une vérité que je puis vous avancer comme Dieu est Dieu. L'indignation que nous avons eue pour le dit Consul est arrivée par certains petits manquements de respect envers nous, mais il a, je vous l'assure, péché par ignorance, faute d'avoir l'expérience des choses de ce pays. Présentement qu'il en est instruit, il nous donnera sans doute occasion de l'aimer[1]. Aussi je vous prie, et vous nous obligerez sensiblement, Ibrahim Khodja et moi, de ne le pas changer ; nous ne manquerons pas d'avoir toute la déférence que nous devons au caractère dont il a l'honneur d'être revêtu, et je m'obligerai moi-même à être ici son ami et son protecteur pour tout ce qui lui conviendra. Pour tout ce que vous aurez à faire, soit affaires d'État, soit particulières, il faudra nous écrire séparément à Ibrahim Khodja et moi[2].

Je suis, Monsieur, votre sincère et bon ami.

De la Maison du Roi, le 30 décembre 1686.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN
Pacha d'Alger.

---

1. Voy. la note 1, p. 133.

2. Il est curieux d'observer la petite jalousie d'autorité qui se trahit dans ces derniers mots. Hadji Hussein demande qu'on lui écrive personnellement en sa qualité de Pacha, et Ibrahim Khodja, Dey et Gouverneur d'Alger, nous fait la même réclamation dans sa lettre du 30 décembre, p. 133.

LOUIS XIV
A HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER[1].

Versailles, le 6 janvier 1687.

Illustre et magnifique Seigneur,

Les plaintes continuelles que nous recevons des abus qui se commettent à Alger, dans le commerce que nos sujets y font, nous ayant fait prendre la résolution d'y envoyer le sieur Dortières pour établir l'ordre et la police nécessaires parmi les marchands Français qui y trafiquent ou qui y sont domiciliés, nous vous faisons cette lettre pour vous on donner avis, et pour vous dire en même temps que vous nous ferez plaisir de donner au dit Dortières toute l'assistance et la protection dont il aura besoin pour l'exécution de nos ordres, et une créance entière à tout ce qu'il vous dira de notre part. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

Écrit en notre château impérial, le sixième jour de janvier 1687[2].

LOUIS.

---

1. Une lettre originale, adressée aux Magnifiques Seigneurs les Dey, Divan et Milice d'Alger, porte la date du 28 octobre 1685. Elle est absolument semblable à celle qui a été envoyée au Pacha d'Alger le 6 janvier 1687, et elle fait également partie des *Archives des Affaires étrangères*.

2. *Instruction que le Roi veut être mise ès-mains du sieur Dortières, allant par ordre de Sa Majesté dans toutes les Échelles du Levant.* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) — Voy. aussi la *Correspondance administrative cour Louis XIV*, t. III, p. 645.

IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER,
AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 6 mars 1687.

Monsieur,

Nous vous avons écrit diverses lettres sans avoir de réponse de vous, ce qui nous oblige à vous réitérer le contenu de nos précédentes qui est de faire trouver bon à Sa Majesté Impériale de nous faire renvoyer le reste de l'équipage du Croissant d'Or, ainsi que le demande la bonne foi du dernier traité. Si elle n'est pas dans ce sentiment, vous nous obligerez sensiblement de nous faire savoir au plus tôt sa résolution. C'est l'amitié que nous vous demandons.

Il est arrivé en cette rade, sous le pavillon de France, une tartane de la fabrique du Levant, qui a été achetée à Venise et armée à Malte, avec trente-deux hommes d'équipage. Nous étions informés depuis plus de deux mois qu'elle devait venir comme espion, pour observer notre contenance et savoir au vrai si nous enverrions des vaisseaux au Levant pour le service du Grand Seigneur, et tout cela par l'ordre des Vénitiens, afin de faire tenir leur armée au passage et de surprendre par ce moyen nos vaisseaux. Vous savez très bien, Monsieur, la manière dont on doit châtier semblables gens. Cependant nous n'avons pas voulu en venir à l'extrémité ; nous les avons fait élargir de nôtre Beylik où nous les avions fait détenir ; nous leur avons permis de faire leurs affaires et nous avons laissé au Capitaine la faculté de vendre sa marchandise, dans le dessein que nous avons d'examiner plus à fond l'affaire. Nous vous assurons, Monsieur, que s'ils ne sont pas coupables, il ne leur sera fait aucun mauvais traitement. Il est inouï que pareil bâtiment, qui n'a jamais été en France, se trouve pourvu d'un passeport de M. l'Amiral. Vous savez bien que cela est directement contraire à l'ordonnance de Sa Majesté Impériale, puisqu'elle

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 213.)

ordonne expressément aux Capitaines et propriétaires des vaisseaux de se trouver sur les lieux pour obtenir le susdit congé. Il noms paraît évident que le dit Capitaine est coupable quant à ce chef, et, s'il en est ainsi, vous voyez bien, Monsieur, que toutes personnes qui voudront avoir semblable congé en obtiendront facilement, et serviront ensuite les autres nations avec lesquelles nous sommes en guerre. Les Consuls aussi s'émancipent fort bien à donner indifféremment des passeports à des étrangers avec lesquels ils naviguent. Et pour preuve, Monsieur, de ce que nous disons, un de nos vaisseaux corsaires rencontra dernièrement trois barques, dont les patrons parlementèrent et montrèrent leurs patentes des susdits Consuls, sans avoir aucun congé de M. l'Amiral. Notre dit vaisseau leur a fait toutes sortes de bons traitements, mais les susdites barques ayant gagné l'abri de terre, et s'étant mises à couvert de quelques forteresses pour se moquer ouvertement du Capitaine de notre dit vaisseau, arborèrent incontinent le pavillon d'Espagne. Nous vous prions, Monsieur, de le représenter à Sa Majesté Impériale, afin qu'elle donne des ordres plus précis aux susdits Consuls et que pareille chose n'arrive plus à l'avenir. Il n'est pas raisonnable, en effet, que les étrangers se servent comme cela impunément de son pavillon, puisque nous n'avons fait la paix qu'avec elle et non avec les autres nations[1].

Nous espérons, Monsieur, qu'étant aussi bien intentionné que nous le sommes pour la durée de la paix, vous ferez entendre à Sa Majesté Impériale nos-justes raisons, et que vous contribuerez de votre côté à ce que rien ne puisse troubler le repos et la tranquillité des deux Royaumes.

Voici, Monsieur, un petit mot en faveur de Mercadier, auquel nous vous prions de bien vouloir accorder une amnistie sans prescription de temps. Il réside en cette Ville pour les affaires du Bastion, il désire retourner dans quelque temps dans sa

1. Les étrangers, sachant que nos traités avec les Algériens les obligeaient à respecter nos navires et nos équipages, arboraient notre pavillon quand ils étaient en danger de tomber entre leurs mains, ou leur montraient des patentes frauduleusement obtenues dans nos ports. La Régence ne voulut jamais comprendre qu'il nous était impossible de réprimer de pareils abus.

patrie, et comme son évasion de la citadelle lui fait quelque peine, nous nous flattons que vous nous accorderez cette faveur, que nous apprécierons assurément beaucoup. Si vous vouliez nous faire un second plaisir, ce serait, Monsieur, d'accorder à son frère le brevet d'écrivain, que vous lui aviez destiné. Nous vous offrons nos services pour tout ce qui vous conviendra dans ce Royaume.

Faites fond sur notre bonne amitié, puisque nous comptons sur la vôtre.

Vos sincères et bons amis.

De notre Maison du Roi, le 6 mars 1687.

(Sceaux)

HADJI HUSSEIN, Pacha d'Alger. IBRAHIM KHODJA, Dey d'Alger.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, juillet 1687.

Que cette lettre puisse arriver heureusement au très illustre Vizir du très puissant Empereur de France !

Après avoir rendu les témoignages de notre affection respectueuse au renommé Vizir du très heureux Empereur de France, nous dirons à Son Excellence, si elle souhaite savoir de nos nouvelles, que, par les bénites prières de notre Empereur, nous sommes dans une parfaite santé. Mais nous lui dirons aussi que le Général Duc de Mortemart ; votre serviteur, qui est porteur de cette lettre d'amitié, est venu avec l'armée navale devant Alger, où il a mouillé, qu'il nous a demandé quantité de choses, et qu'après avoir usé avec nous de plusieurs manières qui ne signifient rien, il a emmené avec lui quelques-uns de nos esclaves

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 213.)

qui se sont retirés d'un jour à l'autre dans vos vaisseaux[1]. Ces sortes d'actions ne peuvent s'accommoder ni avec la justice de la loi ni avec les traités de paix.

Est-il raisonnable que pendant que nous sommes dans une paix profonde, ce Général vienne faire devant notre Ville des actions d'hostilité avec une armée ? Nous souhaiterions bien en savoir la cause. N'est-ce point qu'on veut nous intimider par la présence de cette armée navale ? Votre Excellence sait que, même pendant la guerre, on n'a pas pu nous faire faire la paix avec une armée ; mais aujourd'hui que nous sommes en parfaite intelligence avec vous, je ne vois pas pourquoi l'on vient mouiller ainsi devant notre Ville. Nous avons jugé de ce procédé qu'un serviteur ne pouvait rien faire sans ordre de son Maitre, et que ces choses n'ont été faites que par votre ordre. Néanmoins Votre Excellence doit être assurée que la paix est entretenue dans toute sa force de notre part, et toutes les nations savent de quelle manière elle est observée. Cela étant, nous dirons à Votre Excellence qu'il n'est point besoin que l'on vienne ici avec une armée navale, parce qu'il faut que la paix soit bonne paix et que la guerre soit bonne guerre. Et s'il arrivait une affaire qui requit un éclaircissement, un simple billet écrit par Votre Empereur ou par Votre Excellence ferait plus d'effet sur nous que cent vaisseaux qui viendraient à cette rade, et ce que vous y marqueriez serait entièrement exécuté. Cela dit, je demande à Votre Excellence que nos esclaves, qui se sont enfuis dans vos vaisseaux, me soient incessamment rendus tête pour tête, puisqu'un ami ne doit jamais chercher à faire du tort à son ami.

Mais il serait trop long de vous écrire tout ce que votre

1. Les corsaires recommencèrent leurs brigandages en 1687. Les représailles ne se firent pas attendre, et une croisière bien dirigée par MM. de Château-Renaud, de Beaulieu et de Noailles leur coûta près de vingt bâtiments. *Gazette de France*, 1687, p. 548 et suiv. Le duc de Mortemart parut devant Alger dans les derniers jours de janvier 1687, et présenta au Divan les réclamations de la Cour. *Demandes faites par le Duc de Mortemart, pair de France, général des galères et commandant let vaisseaux du Roi, pour avoir satisfaction du Dey et du Divan d'Alger sur les contraventions au dernier traité de paix. (Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) — Le Pacha se plaint encore ici de fuites d'esclaves à bord de nos vaisseaux mouillés dans la rade d'Alger.

Général nous a demandé. Nous n'avons pas l'honneur d'écrire cette fois à votre Empereur pour le lui faire savoir ; nous le ferons au premier jour, et nous lui expliquerons comment toutes choses se sont passées. Nous prions Votre Excellence de faire réponse à cette lettre d'amitié aussitôt qu'elle l'aura reçue, parce que notre paix est ferme, et que nous avons pour caution de sa fermeté la connaissance que vous avez des honneurs rendus ici à MM. de Tourville et d'Amfreville, vos serviteurs, lorsqu'ils sont venus traiter avec nous de la paix. Après tout cela, personne ne saurait trouver bon le traitement que nous recevons aujourd'hui. Lorsqu'il arrivera quelque chose qui nécessite un éclaircissement, faites-nous le savoir par un billet ; il fera plus d'effet qu'une armée de cinq cents vaisseaux, et votre désir sera mieux exécuté. Nous prions Votre Excellence de nous marquer ce que vous souhaitez, car s'il nous fallait écrire tout ce que votre Général nous a demandé, il faudrait plus de deux feuilles de papier. Après le départ de cette lettre, nous vous en enverrons une autre qui portera tout ce que le Général nous a demandé par écrit, afin que vous l'examiniez.

Votre Excellence sait que la paix doit être réciproque ; or tout ce que l'on nous a demandé jusqu'ici de votre part a été accordé, et l'on n'écoute pas seulement nos demandes, puisque l'on n'y fait jamais aucune réponse. Nos paroles sont toutes vaines ; sont-ce là les marques d'une bonne paix ? Votre Excellence saura que selon notre traité de paix nous avons encore des demandes à lui faire. Nous avons rendu tous vos sujets esclaves et satisfait à tout ce que vous avez demandé, et cependant beaucoup de nos Janissaires sont restés chez vous. Les uns servent, les autres ont été arrêtés par vos gens de la forteresse. La raison pour laquelle nous avons différé de le faire savoir est que nous n'avons pas voulu interrompre, par des plaintes froides, un commencement d'amitié. Vous saurez donc que la plupart de nos esclaves sont demeurés chez vous.

Si vous désirez savoir de quelle manière nous entretenons la paix et quels bons accueils nous avons fait à votre armée, prenez la peine de le demander à vos gens et ils vous eu rendront compte. Ils ont pris des moutons jusqu'à cent cinquante et deux

cents à la fois et des bœufs à proportion, et ainsi des autres choses[1]. Bref, pour tout ce qui concerne la réponse positive à vos demandes, sous la ferons amplement dans la lettre que nous aurons l'honneur d'écrire incessamment à votre heureux Empereur et à Votre Excellence[2].

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 27 juillet 1687.

LE DUC DE MORTEMART, GÉNÉRAL DES GALÈRES DE FRANCE, AU DIVAN D'ALGER[3].

A la baie de Cadix, le 20 juillet 1687.

Très illustres et magnifiques Seigneurs,

J'envoie un vaisseau à Alger pour faire savoir à Vos Seigneuries que j'ai arrêté un de vos navires, parce que son passeport était trop vieux. J'ai à me plaindre outre cela d'avoir trouvé dans le dit navire un nombre considérable de Français qui ont été pris passagers dans des bâtiments Hollandais, et qui, bien que devant être libres par le traité, ont cependant été considérés comme esclaves, avec plus de dureté encore que les Anglais qui ont été pris dans la même occasion, et qui n'ont point été mis comme eux à la chaîne.

---

1. Il s'agit des achats de provisions nécessaires à la subsistance des équipages de notre escadre.

2. La négociation du duc de Mortemart n'eut pas un meilleur effet que celle de M. de Blainville. Le P. Montmasson, Vicaire apostolique à Alger, qui avait succédé au P. Le Vacher et qui devait subir le même sort un peu plus tard, écrivit au Ministre « que les corsaires se plaignaient de ne plus rien faire en mer », et que les Algériens venaient de se décider à nous déclarer la guerre. Le ton des dernières lettres du Pacha se ressentait visiblement du reste des mauvaises dispositions qu'avait signalées le Consul. *Lettre de Piolle au marquis de Seignelay*, le 23 avril 1687. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 468 de l'Inventaire.)

3. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 213.)

Si vous voulez éviter une guerre qui pourrait assurément vous être plus préjudiciable qu'avantageuse, et maintenir la paix avec l'Empereur, mon Maître, j'irai moi-même devant votre Ville vous remettre la prise que j'ai, d'ailleurs, en meilleur état qu'elle n'était quand elle a été arrêtée, puisqu'elle coulait bas et que je fais actuellement travailler à la raccommoder, et que l'on conserve avec beaucoup de soin tout ce qui s'y est trouvé. Je ne doute pas que vous ne-me donniez satisfaction en même temps sur les justes demandes que j'aurai à vous faire, et je veux croire que vous observerez à l'avenir, plus régulièrement que vous ne l'avez fait jusqu'à présent, tous les articles du traité de paix qui vous a été accordé par l'Empereur, mon Maitre.

A l'égard des six Turcs qui ont été retenus par un navire de mon escadre, sur ce que le passeport de leur caravelle s'est trouvé daté de deux ans, ils auraient été rendus s'ils m'en avaient envoyé un autre, que les dits Turcs m'ont dit qu'ils avaient. Mais il est bien naturel de considérer comme forban un bâtiment qui ne montre qu'un pareil passeport, surtout dans un temps où l'on voit que vous réfugiez, à l'encontre de l'un des principaux articles du traité, les Salétins avec les prises qu'ils font sur les sujets de l'Empereur, mon Maitre, et que vous souffrez même que ces prises se vendent, ainsi que les esclaves, dans votre Ville.

Je souhaite que vous preniez le bon parti sur toutes les choses dont je ne vous parle présentement qu'en passant, et que vous fassiez les réflexions nécessaires sur les suites que pourrait avoir une guerre avec l'Empereur, mon Maître. Sur ce je prie Dieu qu'il vous tienne en sa garde[1].

Écrit à bord du *Content*, à la baie de Cadix, le 20 juillet 1687.

MORTEMART.

1. La vérité est que le Dey était intéressé dans presque tous les armements de ses corsaires, et que, pour garantir sa propre sécurité, il n'osait exercer sur eux des mesures de répression. « Les capitaines et armateurs sont ruinés et murmurent, et disent hautement qu'ils ne sauraient demeurer dans la misère où ils sont. » *Lettre du Consul Piolle à M. de Vauvré*, le 10 février 1686. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER, AU DUC DE MORTEMART, GÉNÉRAL DES GALÈRES DE FRANCE[1].

Alger, août 1687.

Le très heureux et très excellent Seigneur Hadji Hussein, Pacha par la grâce de Dieu et la force de son très puissant secours, Gouverneur et vice-Roi de la Ville et Royaume d'Alger, théâtre de la guerre, à celui qui est l'appui des nobles de la religion chrétienne et l'élite des Seigneurs de la loi de Jésus, Monsieur le Général Commandant l'armée navale du très puissant et très redoutable Empereur de France.

Après vous avoir rendu les témoignages de notre affection, et vous avoir marqué les vœux que nous faisons pour le bien et la prospérité de Votre Excellence, nous vous dirons que nous avons reçu la belle lettre que vous nous avez écrite en dernier lieu par les mains de M. d'Amfreville, et que nous en avons compris le contenu. Elle porte que vos vaisseaux de guerre, ayant rencontré en mer un de nos navires corsaires, l'ont arrêté parce que son passeport était vieux. Sur quoi nous avons à vous dire que ce passeport n'est qu'un prétexte dont vous vous êtes saisi pour prendre ce bâtiment. Nous vous félicitons d'une belle prise, dans le cas où vous auriez fait cette rupture de paix avec le consentement de l'Empereur, votre Maître. Cela est dans l'ordre et il n'y a rien à dire. Mais si vous l'avez fait de votre propre mouvement, c'est à nous de savoir de quelle façon vous pouviez agir dans cette occasion. Vous marquez aussi que vous vous rendez devant Alger, et qu'assurément vous nous remettrez le navire que vous nous avez pris en meilleur état qu'il n'était auparavant. Vous serez le très bien venu et le très bien reçu, si vous nous amenez et si vous nous rendez nôtre bâtiment en l'état et de la manière que vous nous l'écrivez. Vous pouvez vous assurer que nous observons exactement tout ce que portent les articles de notre traité de paix et encore davantage. Mais

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 213.)

on ne peut pas s'entretenir de si loin, et tout ira bien quand vous serez ici. Ceux qui veulent la paix observent ce qui est dû à la paix. Ce n'est pas une grande affaire d'avoir pris, quoiqu'en pleine paix, un navire appartenant à un État comme le nôtre. La prise d'un vaisseau ne réduit pas un Royaume à la mendicité ; cette action toutefois ne convient pas à un Seigneur aussi illustre que vous l'êtes, car c'est tout ce que peut faire un fourbe. Nous vous dirons cependant, comme à notre illustre ami, que ces tours de voleurs nous étaient autrefois imputés, mais que présentement ils ont, Dieu merci ! passé de nous à vous. Faites donc tout ce que bon vous semblera, sauf toutefois ce dont vous pourriez vous repentir dans la suite[1].

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

Traduit par LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 13 août 1687.

IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER, AU SIEUR SORHAINDE, GOUVERNEUR DU COMPTOIR FRANÇAIS DU CAP-NÈGRE[2].

Alger, août 1687.

Nous avons appris que vous vous êtes emparé de l'île de la Galite, et même que vous y avez fait faire quelques bâtisses.

1. L'irritation du Pacha ne pouvait se dissimuler, et lui dictait ces injurieuses menaces. Cependant notre Consul était allé peu de jours auparavant lui représenter que « le feu était facile à éteindre », et l'avait supplié de ne rien précipiter. *Lettre de Piolle au marquis de Seignelay*, le 30 juillet 1687. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 213.)

Une Compagnie s'était formée en 1685 pour exploiter le commerce du Cap-Nègre et des environs, ainsi que la pêche du corail dans les mers dépendant de cette localité. « A l'égard du Cap Nègre accordé aux Anglais par ceux de Tunis, comme le sieur de Vauvré envoie en la dite ville l'associé du sieur Gautier, de Marseille, pour tâcher de rompre ce traité et en exclure les Anglais, l'intention de Sa Majesté est que vous lui donniez toute la protection et tous les secours qui dépendront de vous. » (*Lettre du marquis de Seignelay au maréchal d'Estrées,* le 14 juillet 1685.) Une convention du 24 août 1685, passée entre

Nous vous ordonnons de faire démolir incessamment tout ce que vous y pouvez avoir bâti et même de faire retirer vos gens, vous assurant, si vous ne le faites, que nous donnerons de si bons ordres que tous vos corailleurs ou autres qui pourront être descendus à terre seront encloués et amenés dans cette Ville, dans notre Beylik, sans qu'il y puisse avoir d'espoir pour leur liberté. Vous ne doutez pas que la Galite ne nous appartienne, aussi nous ne voulons pas que qui que ce soit y puisse mettre pied à terre, encore moins y faire seulement un pied de muraille. Nous avons fait la même défense à la Compagnie du Bastion ; nous voulons seulement qu'elle soit préférée à la vôtre pour la pêche du corail, attendu l'avantage qui nous en revient[1].

Nous comptons que vous obéirez à nos ordres, autrement soyez assuré que toute la protection de Tunis ne saurait empêcher que nous vous fassions ressentir l'effet de notre courroux.

Nous attendons votre réponse.

(Sceau)

IBRAHIM KHODJA,
Dey d'Alger.

Thomas Revolat, représentant de Gautier et Cie, et les Puissances de l'unie nous assura, grâce à l'habile intervention du sieur. Michel, alors Consul de le Nation française à Tunis, la possession de ce comptoir. Voy. pour cette convention les *Archives des Affaires étrangères.* (*Mémoires et Documents, Tunis*, t. VII, et *Afrique*, t. II et VIII. Négociations et traités avec Tunis.) — Voy. aussi les *Archives coloniales de la Marine* (*Compagnie du Cap-Nègre*, 1685-1742) et l'*Histoire de La Calle*, par Féraud ; p. 299.

1. *Mémoire des prétentions de la Compagnie du Bastion sur l'île de la Galite.* (*Archive de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 213.) La véritable limite de la Régence d'Alger était Monterotondo et le commencement de celle de Tunis était le cap Roux, où cette dernière puissance entretenait une petite garnison. La Compagnie du Bastion avait bien été la première occuper l'île de la Galite, mais la nouvelle Compagnie du Cap-Nègre s'opposait à ses prétentions en s'appuyant sur la convention tunisienne du 24 août 1685. — Voy. aussi la note 1, p. 128.

DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE, A HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER[1].

Au Bastion, le 28 avril 1688.

Illustre et magnifique Seigneur,

Je suis dans cette place depuis deux mois, travaillant à mes affaires, et tâchant par tout le soin et l'économie possible de suppléer au temps fâcheux où le commerce est tout à fait misérable, puisque j'ai été dans la nécessité de faire venir des blés de France pour la subsistance des employés de la colonie. Je pourrais aller me plaindre du Bey de Constantine, qui m'a refusé la sortie des blés de Bône, mais cela pourra venir dans son temps.

J'avoue néanmoins que ces soins occupent moins mon esprit que l'inquiétude de voir votre République engagée dans une guerre dont les suites ne sauraient être que très fâcheuses et très préjudiciables à votre Ville.

---

1. Lorsque le Dey d'Alger apprit que la Cour de Versailles avait engagé nos marins à s'armer contre les corsaires et leur avait promis une prime pour chaque navire pris ou coulé, il fit mettre en prison le Consul et enchaîner 372 Français. Ces derniers furent conduits au travail des carrières et furent vendus 225 l. par tête. Onze bâtiments qui nous appartenaient et qui se trouvaient dans le port furent également saisis et vendus avec leurs cargaisons et leurs équipages. (*Lettre de Dusault au marquis de Seignelay*, le 19 septembre 1687.) Le Consulat fut saccagé de fond en comble. C'est alors que Dusault, le médiateur de la paix de 1684, qui dirigeait toujours les affaires du Bastion et qui se trouvait alors à Marseille, intervint auprès des Puissances pour conjurer une nouvelle guerre. Il attendit le retour du Duc de Mortemart pour conférer avec lui, et alla donner à Toulon quelques conseils à M. de Vauvré. (*Lettre de Dusault au marquis de Seignelay*, le 15 septembre 1687) Puis il partit pour Alger, où il arriva le 25 novembre 1687 ; il y trouva le Divan fort mal disposé pour lui et revint au Bastion, d'où il écrivit les trois lettres du 28 avril. (Lettre de Dusault au marquis de Seignelay, le 27 février 1688.) Le Consul confirma les craintes de notre négociateur ; il fit connaître au Secrétaire d'État de la Marine, au risque de perdre la vie si ses correspondances avaient été saisies, que les Algériens venaient de construire un fort au cap Matifou, défendu seulement du côté de la mer, et lui conseilla de bloquer complètement la rade. Rien n'était, selon lui, si facile que d'incendier la nuit tous les vaisseaux du port en venant attacher des « chemises de feu » aux navires. (*Lettres de Piolle au marquis de Seignelay,* les 7 février et 12 mars 1688.) — Voy. la correspondance de Dusault et de Piolle aux *Archives des Affaires étrangères. Consulat d'Alger.*

Deux jours après mon arrivée, je n'ai pas manqué, ainsi que vous me l'aviez recommandé, d'expédier un bâtiment exprès pour France avec des canons, après avoir écrit à Mgr le Marquis de Seignelay, premier Ministre de mon Empereur. Je lui ai rendu un compte exact des premières conférences que nous avons eues, durant mon séjour à Alger, sur le sujet de la guerre présente ; je me suis même servi de tous les moyens dont je suis capable pour justifier votre conduite, celle du Dey et du Divan ; j'ai même poussé cette justification si avant que je me suis rendu caution que votre République, ni personne en particulier, n'avait eu la pensée d'interrompre le commerce par aucune surprise ou de déclarer la guerre à la France, ajoutant que, bien loin de là, vous aviez tous une grande vénération pour mon Empereur, et que la plus forte de vos passions était celle de vous attirer son amitié. Il est vrai que cela est bien éloigné de la forte opinion qu'il a de votre prétendue surprise, dans laquelle il a été confirmé par le refus que votre République a fait de donner satisfaction aux escadres et aux Commissaires qui ont été envoyés à votre rade, après vos dernières contraventions. Voici des lettres que vos Capitaines détenus à Marseille et autres de votre Milice vous écrivent ; on m'a commandé de vous les faire tenir sûrement, et c'est ce que je fais par ce bâtiment exprès. L'Agha de Bône m'a envoyé un paquet de M. le Consul pour M. de Vauvré, Intendant de la marine à Toulon. Le dit Agha m'a recommandé, de la part du Divan, d'envoyer le dit paquet par bâtiment exprès en France, comme une affaire qui importe beaucoup à votre République. J'aurais de la joie que vous eussiez trouvé des tempéraments avec M. le Consul pour parvenir à une conciliation, et pour rendre inutile tout ce qui se prépare en France contre vous. Je crois qu'il n'est pas nécessaire que je vous en parle, puisque vos pauvres esclaves de Marseille ont tout le loisir de vous en faire le détail, mais peut-être ne savent-ils pas tout.

J'ai envoyé par un bâtiment exprès les dépêches du sieur Consul. Je souhaite avec passion que la voie que vous pouvez avoir trouvée, et qui m'est inconnue, réussisse pour le bien de la paix ; mais comme mon intérêt particulier me lie malheureuse-

ment à la querelle commune, trouvez bon, je vous prie, que je vous dise librement mon sentiment là-dessus. Je crois bien que M. le Consul vous aura confirmé dans le seul tempérament trouvé à notre séparation, qui est de jeter les yeux sur un des plus considérables de votre République pour passer en France et convenir de tout. Je dois vous dire encore qu'on est résolu à ne point envoyer de vaisseaux de France en votre rade pour entrer en proposition ; c'est à vous à voir ce qui vous convient le mieux. Si vous jugez que la paix convienne à votre État, je puis vous dire avec certitude qu'il n'est point d'autre remède au mal dont vous souffrez que celui que je vous ai déjà, proposé. Je me rends même garant que si vous prenez la résolution de mettre bas les armes, et de choisir un homme habile dans votre République, qui soit instruit de tout le contenu du dernier traité passé avec l'Empereur, mon Maitre, et qui passe en France pour connaître du tout directement avec Sa Majesté, vous aurez tout contentement. C'est un Prince grand, magnanime, et, comme vous savez, le plus redoutable de tous les Princes chrétiens, mais aussi lé plus généreux. D'après la délibération que prendra Votre Excellence avec le Dey et le Divan, j'écrirai en France et me rendrai à Alger, pour accompagner la personne que vous enverrez chargée de vos pouvoirs pour confirmer le dernier traité.

Je vous réitère avec assurance que cette voie est l'unique, remède que je connaisse au mal présent, à moins que vous ne croyiez que la guerre vous soit plus avantageuse. Je dois, outre cela, vous avertir que M. le Maréchal d'Estrées, vice-Amiral de France, est à Toulon, travaillant continuellement à préparer une armée navale de vaisseaux et de galères qui sera en état à la fin du mois prochain.

En Ce qui concerne la peur qu'on a faite à nos esclaves chrétiens de les mettre à la bouche du canon, on est dans la résolution d'en faire de même des Algériens, au cas qu'ils commencent.

Il ne me reste plus qu'à supplier très humblement Votre Grandeur de réfléchir un peu sérieusement sur l'état présent de huit cents affamés, et surtout sur ce que je vous dis. Si vous suivez

mes conseils, vous serez les premiers qui en profiteront. Ayez la bonté de me faire une réponse précise sur tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire, et de me croire avec respect,

Illustre et magnifique Seigneur,

Votre dévoué serviteur,
DUSAULT.

DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE, A IBRAHIM KHODJA, DEY D'ALGER[1].

Au Bastion, le 28 avril 1688.

Illustre et magnifique Seigneur,

Votre Grandeur aura été informée, à son retour du camp, de l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le Seigneur Pacha au sujet des affaires présentes, pendant plus de deux mois et demi que j'ai été à Alger[2].

Comme Votre Grandeur est à la tête du Gouvernement de cette République, j'aurais souhaité passionnément la pouvoir entretenir sur les mêmes choses, et lui remontrer l'intérêt considérable que vous avez tous à trouver une fin à cette guerre, qui ne peut causer que la désolation générale de vos villes et de vos peuples.

Je vous aurais fait remarquer, ainsi qu'au Seigneur Pacha, que cette guerre ne promet que de tourner contre vous. Il me paraît inutile de vous le répéter, ne doutant nullement que vous n'ayez été informé du tout à votre retour du camp. Je vous

1. Voy. la note 1, p. 148.

2. Dès la première conférence, le Pacha lui demanda s'il venait dans la Régence pour le tromper une seconde fois, ajoutant qu'on devait bien savoir, chez son maître, qu'Alger n'était qu'un « asile de bandits », et que d'ailleurs le Consul Piolle exagérait à plaisir les petites insultes de ses corsaires. *Lettre de Dusault au marquis de Seignelay*, le 27 février 1688. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

envoie la lettre que j'écris au Pacha ; ouvrez-la, afin que vous voyiez, comme lui, les démarches que j'ai faites depuis mon départ d'Alger pour parvenir à votre repos[1]. Je prie très humblement Votre Grandeur de ne pas s'imaginer que j'aie dessein de l'intimider ; cela est fort éloigné de ma pensée, mon intention n'étant autre que de vous représenter les choses au naturel et sans déguisement, et tâcher de vous faire trouver dans mes conseils le remède à votre mal. Vous savez fort bien que, quand je n'y serais pas porté d'inclination, mon intérêt ne se trouve que trop lié avec les vôtres, par l'engagement que j'ai dans le Bastion[2] pour ne pas souhaiter une fin à toutes les affaires. Mais ne croyez pas aussi mes avis moins fidèles pour vous paraître intéressés ; je suis sincère et votre ami, et l'événement ne vous le persuadera que trop si vous attendez les suites qui vous menacent.

L'Empereur, mon Maître, est le Prince chrétien le plus puissant et le plus redoutable, mais aussi le plus magnanime et le plus généreux. Son bras est pesant pour accabler ses ennemis, mais en même temps il est prêt à relever ceux qui prennent le parti de lui demander son amitié. Je vous confirme donc que si vous entrez dans la proposition que je fais au Pacha, il vous est très facile de procurer le repos à vos peuples ; il faut pour cela que vous mettiez les yeux sur le plus considérable et le plus habile de votre République pour confirmer la dernière paix, et convenir directement avec Sa Majesté des moyens de la rendre par la suite plus stable que par le passé. Je me rends garant que, si vous prenez ce parti, vous en sortirez avec toute sorte de contentement. Voyez une lettre que j'écris à votre Divan, de laquelle vous ferez l'usage que vous trouverez à propos, et si unanimement vous trouvez ma proposition convenable à votre repos, faites-moi la grâce de me marquer précisément vos instructions et de vous bien expliquer sur le tout. En ce cas vous me marquerez que vous avez mis les

1. Les trois lettres du 28 avril étaient adressées sous le même pli au Dey d'Alger. Il y avait là une intention flatteuse pour Ibrahim.

2. *Ordre du roi pour faire reconnaître le sieur Dusault par les employés du Bastion*, 9 juillet 1687. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

armes bas, et que vous n'attendez que moi pour aller, comme votre ami, accompagner celui que vous aurez nommé pour passer en France. Cependant j'écrirai à Mgr le Marquis de Seignelay, premier Ministre de mon Empereur, la résolution que vous aurez prise, sur laquelle on fera en France tout ce que vous pouvez vous attendre de la générosité d'un grand Monarque. Je dépêche un bâtiment exprès pour vous porter la présente, avec toutes les lettres que nos pauvres esclaves m'ont recommandées. Il est de mon devoir, au cas qu'ils ne vous informent pas de tout, de vous avertir, ainsi que je fais au Seigneur Pacha, que M. le Maréchal d'Estrées, vice-Amiral de France, est en Provence, faisant travailler à un armement considérable de vaisseaux et galères pour se trouver en votre rade au commencement de juin[1].

J'ai envoyé en toute diligence, et par un bâtiment exprès, la dépêche que M. le Consul m'a fait remettre par l'Agha de Bône.

Je souhaiterais fort que vous eussiez trouvé quelque tempérament avec lui, mais je puis vous assurer que si celui d'envoyer en France n'est pas, toute autre proposition est inutile. Je n'ai plus qu'à prier humblement Votre Grandeur de vouloir un peu réfléchir mûrement sur l'état présent de vos affaires et sur tout ce que je viens de vous dire ; si vous profitez de mes conseils, vous aurez lieu le premier de vous en louer comme le Chef et le mobile de votre Gouvernement, et moi j'aurai la satisfaction d'avoir contribué à votre repos et d'en jouir en quelque façon.

Je suis,

Illustre et magnifique Seigneur,

Votre dévoué serviteur,

DUSAULT.

---

1. Voy. L'*Inventaire des Archives communales de la ville de Toulon antérieures à 1790*, par Audemar, t. II, p. 417.

DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE,
AU DIVAN D'ALGER.

Au Bastion, le 28 avril 1688.

Illustres et magnifiques Seigneurs,

Vous m'avez vu pendant deux mois et demi dans votre Ville, où j'étais allé pour une affaire particulière au Bastion, mais mon intérêt se trouvant en quelque manière mêlé avec celui de votre République, je ne puis bonnement me dispenser d'entrer dans vos affaires et de m'intéresser à votre repos.

J'ai trouvé, à mon arrivée en ce lieu, des lettres de Marseille de la plupart de vos frères détenus sur les galères de l'Empereur de France ; j'en ai même reçu, depuis peu, que je joins aux autres que je vous envoie par ce bâtiment exprès. Je ne sais si, dans l'affliction où leur esclavitude les a réduits, ils auront eu assez de tranquillité d'esprit pour vous exprimer l'armée formidable qui se prépare de delà d'une quantité de vaisseaux, galères, bombardes et autres bâtiments qui doivent paraître cet été devant votre Ville, pour soutenir les terribles effets de vingt-cinq mille bombes d'une grosseur prodigieuse, et quantité d'autres machines dont la dixième partie suffirait pour réduire Alger en cendres. L'on n'a jamais vu un appareil si extraordinaire, ni dont les suites aient été si dangereuses que celui-ci. Sur les nouvelles qu'on a eues de nos esclaves Français, menacés d'être mis au canon, l'on est résolu d'y mettre tous ceux qui sont en France de votre République, en même temps que vous commencerez d'en faire autant des nôtres. Ne croyez pas que ce soit des contes ni que j'exagère les choses ; les fâcheux événements qui s'en suivront dans peu ne vous confirmeront que trop ma sincérité, et la certitude avec laquelle je vous parle.

Mon dessein n'est point de vous intimider par le détail de ces préparatifs, mais plutôt de vous faire songer au moyen que vous devez chercher pour éviter ce funeste malheur et mettre votre Ville dans la tranquillité. Ce repos ne peut jamais vous venir que par le seul tempérament que j'ai déjà souvent eu l'honneur de communiquer à votre Pacha, et qui est de choisir parmi vous

une personne capable et entendue en cette affaire, qui passe en France pour convenir directement avec mon Empereur des moyens de la paix. Je puis vous assurer que c'est l'unique remède que vous puissiez trouver au mal qui vous presse. Vous avez affaire au plus puissant et au plus redoutable Prince de la chrétienté, mais aussi au plus généreux et au plus magnanime. Il a le pouvoir et la force de châtier rudement ses ennemis ; mais c'est aussi celui qui se laisse le plus facilement fléchir quand on lui demande son amitié. Réfléchissez, je vous prie, mûrement sur le parti que vous devez prendre là-dessus, et vous désabusez de toutes les autres voies que vous pourriez trouver pour détourner l'orage. Profitez du conseil que je vous donne en bon ami et comme intéressé en ce qui vous regarde. Je vous supplie de me faire savoir précisément vos intentions. Si vous êtes dans le dessein de suivre mon avis, j'écrirai à Mgr le Marquis de Seignelay, premier Ministre de Sa Majesté, la résolution où vous êtes, et je me rendrai garant que si, dans cet esprit, vous prenez le parti de mettre armes bas, vous en sortirez avec toutes sortes de satisfactions. Ayez donc la bonté de me marquer si vous êtes dans cette délibération, et, en ce cas là, je me rendrai incessamment à Alger pour passer en France avec celui qui sera destiné pour cela, afin de l'aider de tous mes soins, conseils et généralement de tous les services que je pourrai procurer à votre République.

L'Agha de Bône m'a envoyé un paquet de M. le Consul pour M. de Vauvré, Intendant de la marine à Toulon, avec ordre de votre part de le faire partir en toute diligence, et j'ai pour cela dépêché un bâtiment exprès, qui est parti il y a douze jours. Je souhaiterais avec beaucoup de passion que vous eussiez trouvé quelque bon moyen de vous tirer d'affaire, mais je puis vous dire aussi avec toute sorte d'assurance que, si l'intention de prendre le tempérament que j'ai proposé n'y est pas, toutes, les autres démarches seront vaines. Soyez-en persuadés, et me croyez avec respect,

Illustres et Magnifiques Seigneurs,

Votre dévoué serviteur,

DUSAULT.

LE DIVAN D'ALGER
A DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE.

Alger, le 27 mai 1688.

Nous, Pacha, Dey et Divan, avons reçu vos impertinentes lettres. Nous voudrions bien savoir d'où vient que vous vous émancipez à nous donner des conseils. Si pareille chose vous arrive dans la suite, nous pourrions vous en faire repentir. C'est, ma foi, bien à un marchand, comme vous êtes, à se mêler des affaires d'État ! Nous ne vous avons jamais donné des ordres pour en agir de cette façon, et nous ne pensons pas non plus que vous en ayez de l'Empereur, votre Maitre ; ainsi c'est bien mal à propos que vous vous êtes voulu ingérer de nous donner des conseils salutaires, ainsi que vous dites. Vous ne devez pas avoir d'autres vues que votre commerce, et non pas vous ériger en homme d'État. Nous voulons bien vous avertir charitablement que même quand nous viendrions à terminer les affaires avec l'Empereur, votre Maitre, nous n'entendrons jamais que vous soyez chargé de la moindre chose touchant la négociation, ni même que vous puissiez mettre pied à terre. Suffit que le Pacha et nous vous connaissions de longue main pour un homme plus propre à brouiller les affaires qu'à les raccommoder ; ainsi attachez-vous uniquement à mettre votre commerce sur pied, et laissez, s'il vous plaît, les affaires d'État à part, autrement vous pourriez bien dans la suite vous en repentir[1].

Quant à ce que sous disputez à l'Agha de Bône, vous n'ignorez pas que cela ne lui soit dû de toute justice ; ainsi nous vous ordonnons de le-payer incessamment. Nous ne savons pas d'où vient que vous vous ingérez de faire bâtir aux Places[2] sans

1. Cette grossière correction nous montre que les Algériens étaient bien décidés à rouvrir les hostilités. — Voy. à ce sujet le *Mémoire des forces maritimes d'Alger et du gouvernement présent de ce royaume,* par Hayet, Commissaire de la marine. Octobre 1687. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents. Alger*, t. XV, fos 248 et 251.)

2. Les comptoirs français dépendant de nos Concessions.

nos ordres précis. A la vérité vous en faites un peu trop. Prenez garde que vous n'en payiez pas la folle enchère. Nous vous ordonnons de laisser les choses en leur premier état, sans y rien innover. Que cela vous serve d'avis ! Quant au Bey de Constantine, nous approfondirons cette affaire. S'il a trop reçu, je lui recommanderai de vous en tenir compte[1].

(Sceaux)

IBRAHIM KHODJA, Dey d'Alger.

HADJI HUSSEIN, Pacha d'Alger.

LE MARÉCHAL D'ESTRÉES, COMMANDANT L'ARMÉE NAVALE DU ROI, A HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER[2].

En rade d'Alger, le 29 juin 1688.

Le Maréchal d'Estrées, vice-Amiral de France, vice-Roi d'Amérique ; Commandant l'armée navale de l'Empereur de France, déclare aux Puissances et Milices du Royaume d'Alger que si, dans le cours de cette guerre, on exerce les mêmes cruautés qui ont été ci-devant pratiquées contre les sujets de l'Empereur, son Maître, il en usera de même avec ceux d'Alger, à commencer par les plus considérables qu'il a entre les mains, et qu'il a eu ordre d'emmener pour cet effet avec lui.

---

1. Cette lettre a été publiée très incomplètement par MM. de. Grammont et Féraud.

2. Les menaces et les prédictions de Dusault ne tardèrent pu à se réaliser. Le maréchal d'Estrées, qui venait de châtier les Régences de Tunis et de Tripoli, arriva devant Alger le 26 juin 1688 avec 15 vaisseaux, 16 galères et 10 galiotes à bombes. II prit ses positions pour bombarder la ville, et crut devoir envoyer l'avertissement suivant sur un radeau qu'il fit conduire jusqu'à rentrée du port.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER,
AU MARÉCHAL D'ESTRÉES, COMMANDANT L'ARMÉE NAVALE DU ROI.

Alger, le 29 juin 1688.

Vous dites que si nous mettons les chrétiens à la bouche du canon, vous mettrez les nôtres à la bombe ; eh bien ! si vous tirez des bombes, nous mettrons le Roi des vôtres au canon. Et si vous me dites : Qui est le Roi ? C'est le Consul. Ce n'est pas parce que nous avons la guerre, c'est parce que vous tirez des bombes. Si vous êtes assez fort, venez à terre, ou tirez le canon avec les vaisseaux[1].

L'ENVOYÉ PARLEMENTAIRE D'HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER,
AU MARQUIS D'AMFREVILLE, COMMANDANT LES VAISSEAUX DU ROI.

Alger, le 9 Juillet 1888.

Monsieur ;

Je viens d'être présenté devant le Pacha ; il m'a dit que si M. le Maréchal fait encore tirer une bombe, il pouvait être assuré que le Consul était mort et ensuite nous tous, et qu'après les nations étrangères y passeraient comme nous, et que par là on se souviendrait du nom de Mezzomorto[2].

FOURNILLIER,
Esclave à la Maison du Pacha, le 2 juillet 1888.

---

1. Hadji Hussein écrivit cette insolente réponse sur le verso de la lettre du Maréchal, et chargea le capitaine d'un navire anglais mouillé prés de la ville de l'apporter à bord du vaisseau amiral D'Estrées donna néanmoins le signal du bombardement, qui dura du 1er au 16 juillet 1688. Les galiotes lancèrent 10 420 bombes et causèrent d'immenses dégâts. Les mosquées, la maison du Dey, le fort Matifou, les casernes, les bagnes et le môle s'écroulèrent sous les ruines ou turent gravement endommagée. 800 maisons seulement restèrent habitables sur 10 000. Le Pacha reçut lui-même un éclat de bombe à la tête. Gazette de France, 1688, p. 384 et 525. Voy. le *Rapport du maréchal d'Estrée sur le bombardement d'Alger, analysé dans l'Histoire de La Calle* de M. Féraud, p. 269 et suiv.

2. Le tempe ne permit pas de bombarder ce jour-là, et Mercadier, le trucheman

ISMAÏL, ANCIEN PACHA D'ALGER,
A LOUIS XIV.

Tétouan, le 15 octobre 1688.

Je prie Dieu que cette lettre arrive heureusement à l'auguste et royale personne du grand Monarque qui règne présentement en France, le très heureux et très excellent Empereur dont Dieu veuille perpétuer le règne et le Royaume, et augmente la vie et la prospérité par la vertu de Jésus le Messie ; ainsi soit-il !

Dieu est secourant !

Mon très heureux, très puissant et très favorable Empereur,

Après avoir reçu de nous nos sincères respects et la soumission que nous devons au tribunal de Votre Majesté, semblable au Ciel par sa puissance et le refuge de ceux qui ont besoin d'asile, si vous avez la bonté de vous informer de l'état où est votre très affectionné et très zélé serviteur, je prendrai la liberté de répondre que, par la grâce de Dieu, je suis en parfaite santé, et que du plus profond de mon cœur je m'occupe le matin et le soir, ou plutôt continuellement, de prier Dieu qu'il préserve la très heureuse et sacrée personne de Votre Majesté des tribulations

---

de la nation française, transmit au Maréchal le billet que Hadji Hussein avait dicté à Fournillier, l'un de ses esclaves. Cependant le Consul Piolle, M. de la Croisière de Motheux, le P. Montmasson, Vicaire apostolique, le F. Francillon, Lazariste, 3 capitaines marins, 5 patrons, 6 écrivains et 25 matelots avaient été enfermés au bagne du Beylik. On les partagea par escouades destinées à marcher à la mort les uns après les autres. (*Histoire d'Alger*, par de Grammont, p. 256.) Le 3 juillet, Piolle fut conduit au canon, et fut si cruellement frappé dans le trajet qu'il expira avant d'arriver à la batterie du môle. Le 5, les bourreaux s'emparèrent du P. Montmasson et de 4 Français ; le Vicaire apostolique fut horriblement torturé. On lui coupa le nez et les oreilles, on lui creva un œil, et son corps fut déchiré à coups de couteau et de poinçon. Le reste des prisonniers subit peu après le même sort. *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 463. — *Lettre du frère Jacques le Clerc*, Lazariste résidant à Alger, témoin oculaire de ces massacres. (*Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et Tunis*, par les PP. Comelin, de la Motte et Bernard, de l'ordre de la Trinité dit des Mathurins, Paris, 1721.)

De son côté, le maréchal d'Estrées tint parole aux Algériens, et répondit à chaque supplice en faisant pendre autant de Turcs qu'il y avait eu des victimes mises au canon. *Lettre de Dusault au marquis de Seignelay*, le 16 juillet 1691 ; (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

et des accidents de la fortune, et qu'il veuille augmenter de jour en jour sa vie et son règne. Et après ces prières je vous supplie, ô mon Roi, de ne pas retirer de dessus ce même serviteur l'honorable protection que vous lui avez ci-devant donnée, par la vérité de Jésus qui est le vrai Messie !

Ensuite Votre Majesté sera informée que le très puissant, très magnifique et très formidable Empereur, mon Maître, qui est l'ombre de Dieu et le soutien du monde, m'a charitablement donné, en cette bénite année, le Gouvernement d'Alger, par la protection de Votre Majesté Impériale et par les soins de votre Ambassadeur qui réside à la Porte[1]. Je prie Dieu que sa vie et le règne de Sa Hautesse, ainsi que l'état de ses affaires dans ce monde et dans l'autre, soient heureux et florissants !

Votre serviteur Calil Agha étant allé à Constantinople, notre très puissant, magnifique et formidable Empereur, votre bon ami, le Sultan Soliman, — dont il plaise à Dieu de glorifier les amis ! — l'a établi en l'état et charge de Capidji Bachi, et l'a renvoyé vers nous avec un ordre sacré de la main auguste de Sa Hautesse pour le Divan d'Alger, lequel ordre a été accompagné d'une noble lettre écrite au Roi de Fez, le Chérif Mouley Ismaël, que Dieu protège ! Aussitôt que Calil fut de retour et que nous nous fûmes vus, nous ne différâmes pas d'un moment à partir de Tripoli de Barbarie pour nous rendre à Alger, où, étant arrivés assez proche de la Ville, le malheureux scélérat qui y commande[2] a envoyé une chaloupe à notre rencontre, et, sans nous permettre l'entrée

---

1. Le vieil Ismail avait été remplacé en 1686 par Hadji Hussein et s'était réfugié à Tripoli. Depuis lors il avait chargé son ancien confident, Calil Agha, d'aller à la Porte Ottomane et de solliciter en sa faveur l'intervention de notre Ambassadeur, M. Girardin de Vauvré, frère de l'Intendant de Toulon. Grâce à l'appui de ce dernier, le Grand Seigneur venait de lui rendre sa place. On voit quelles étaient ses bonnes dispositions à notre égard. Voy. la *Lettre de remerciement d'Ismaïl à M. de Girardin*, le 21 juillet 1688, et la *Réponse de M. de Girardin à Ismaïl*, du 15 septembre suivant: « J'espère que votre venue servira à apaiser la juste colère du très magnifique et invincible Empereur, mon Maître, justement irrité des contraventions que les Algériens ont faites aux Capitulations, et qu'il écoutera favorablement les prières que vous lui ferez pour eux. Vous pouvez vous adresser à moi avec confiance pour les affaires que vous aurez à la Porte de félicité, desquelles je prendrai un soin particulier, et soyez assuré que je serai constant dans l'amitié. » (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B7 213.)

2. Hadji Hussein.

du port, nous a obligés à mouiller auprès du fanal en dehors.

Le lendemain matin, ce malheureux envoya encore quantité de ses traîtres officiers qui nous surprirent, entrèrent de force dans notre vaisseau, et, s'adressant à moi, me dirent ces paroles de sa part : « Quelle affaire ayez-vous en ce pays ? Pourquoi y êtes-vous venu ? » A quoi le bienveillant serviteur de Votre Majesté répondit : J'ai un Ordre sacré accompagné de bonheur, donné de la main auguste du très puissant, très magnifique et formidable Empereur, notre Maître, le soutien du monde, et j'ai aussi des lettres de l'illustre et grand Vizir, dans lesquelles on peut voir que le Gouvernement d'Alger m'a été charitablement donné ; c'est ce qui m'amène ici.

Ils répondirent à cela : « Votre Empereur n'a rien à revoir ni n'a aucun intérêt à démêler en ce pays. Nous n'avons aucun besoin de Pacha et nous n'en voulons point. Retournez-vous en d'où vous êtes venu, si non vous verrez ce qui vous arrivera. Chaque Prince est maître dans son pays ; il s'y maintient par son épée et par sa puissance ; il s'acquitte du Gouvernement de son État sans se soucier de personne et nous en usons de même. Le Royaume d'Alger n'étant pas trop pour nous, par la bénédiction de notre sabre et de notre puissance, nous ne craignons rien, nous ne demandons ni n'espérons aucune chose de personne ; nous administrons notre État et nous nous acquittons du Gouvernement du pays comme nous devons, sans l'intervention de qui que ce soit. Retirez-vous au plus tôt, si non vous vous en repentirez. »

Ces scélérats firent tous d'une voix cette réponse au serviteur de Votre Majesté. Et, outre cela, pour s'emparer de la lettre du noble Ambassadeur qui devait aller au Royaume de Fez, de la part du puissant et majestueux Empereur, Sultan Soliman, votre ami, ils rompirent la porte de mon cabinet, et, ayant ouvert mes coffres, ils s'emparèrent insolemment de la lettre, par un excès de rébellion contre notre Empereur, et nous n'eûmes pas plutôt, levé l'ancre qu'ils tirèrent, de dessus leurs murailles, des coups de canon à balles sur notre vaisseau.

Mon très puissant et heureux Empereur, l'intention de votre

serviteur était de donner à Votre Majesté toutes les marques qu'il pourrait de son amitié et de son pouvoir, aussitôt qu'il serait rétabli à Alger, et de faire ses efforts pour moyenner là une bonne paix avec vous, qui êtes le vainqueur de tous les chrétiens, le plus grand et célèbre conquérant de l'Europe, et avec les Algériens, qui auraient sans doute envoyé un Ambassadeur pour établir une parfaite union avec vous, mon Empereur, à laquelle union j'aurais eu l'honneur de participer, ainsi qu'autrefois lorsque j'étais Pacha d'Alger. Mais ils ne m'ont pas voulu recevoir et ils m'ont chassé !

Et comme je me suis trouvé en un même vaisseau avec Calil Agha, autrefois mon Lieutenant et présentement Capidji Rachi du Grand Seigneur, qui a des affaires concernant Sa Hautesse dans le pays de Fez, j'ai pris le même chemin que lui, et suis même allé au pays de Mauritanie. Le douzième de Zilhidjé[1] je suis entré dans Tétouan, qui dépend du Roi de Fez, et le 21 du même mois[2] nous avons écrit cette lettre à votre Cour et d'autres en même temps à la Porte, pour y donner aussi avis de l'état où nous sommes. Nous supplions Votre Hautesse de nous continuer ses puissants offices et sa protection, sur quoi nous attendons l'honneur de ses ordres.

Votre serviteur Calil, qui a été ci-devant honoré de la fonction d'Ambassadeur au pays de Votre Majesté, baise très humblement ses mains sacrées ; il ne manque pas à prier Dieu pour votre prospérité, espérant qu'elle aura la bonté d'agréer ses profonds respects.

Enfin, mon excellent Empereur, qui êtes illustre et également renommé chez les Chrétiens et chez les Mahométans, ayez, s'il vous plaît, la bonté de ne pas retirer votre puissante protection et vos regards favorables de dessus votre serviteur, qui fait de continuelles prières pour vous.

Au reste, ô mon Empereur, tout dépend des ordres de Votre Majesté.

(Sceau)

ISMAÏL,
Ancien Pacha d'Alger.

1. Le 7 octobre 1688.
2. Le 15 octobre 1688.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 10 avril 1689.

De la part d'Hussein, Pacha par la grâce du Très-Haut, Commandant dans la Ville d'Alger.

Après avoir fait bien des compliments à M. l'Intendant Commandant à Toulon, nous avons renvoyé avec fidélité M. de Sorhainde, qui était venu vers nous sur notre bonne foi. Salut[2].

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER, A LOUIS XIV[3].

Alger, le 23 septembre 1689.

Plaise à Dieu le miséricordieux que cet écrit arrive heureusement en la présence du grand Empereur de France, notre intime ami.

C'est Dieu qui donne les secours, la gloire, la consolation et les victoires.

Après avoir fait du fond de notre cœur et de notre âme des

---

1. *Archives de la Marine. (Levant et Barbarie*, B7 213.)

2. M. de Vauvré avait envoyé Sorhainde, l'agent du Comptoir du Cap-Nègre, en mission secrète à Alger. Celui-ci y avait passé cinq jours, avait eu trois audiences du Pacha, et revenait à Toulon pour rendre compte de ses démarches. Hadji Hussein lui avait paru désirer vivement la paix. L'Intendant conseillait à la Cour, de même que Sorhainde, de faire aux Algériens quelques concessions pour obtenir la paix ou tout au moins une trêve. *Lettres de M. de Vauvré au marquis de Seignelay,* les 12 avril, 9 et 23 juin 1689. (Archives de la Marine. Levant et Barbarie, B7 213.)

3. *Archives coloniales de la Marine.* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

voeux infinis pour la Majesté du très haut, très puissant et très aimé, le plus formidable de tous les Rois et Sultans de la religion du Messie, notre grand ami le Monarque de France, l'appui des Rois chrétiens, l'élite des Souverains de leur croyance, et qui les surpasse tous en magnificence à l'ombre de sa couronne royale, en un mot le très redoutable et puissant possesseur des marques de la Majesté royale, le plus sage des Princes qui conduisent les peuples de la loi de Jésus, le plus illustre de tous leurs Rois, notre ami l'Empereur de France, dont la prospérité soit éternelle ! Plaise à la divine Majesté de diriger ses actions dans le chemin de la vérité et de la droiture, et de le conduire dans les voies du bien et de la justice !

Louanges et actions de grâces soient rendues sans cesse à ce seul et unique Dieu de ce que, ô mon sincère ami, par le secours de ses grâces et par sa miséricordieuse protection, ainsi que par la bonté de la Hautesse victorieuse de l'Empereur Ottoman, dont les jours soient heureux ! j'ai été établi au rang des Vizirs sous le règne de ce Prince illustre, l'Empereur de la terre habitable !

Dieu veuille exalter jusqu'au jour du jugement les officiers de ce puissant Sultan, qui éclaire le monde de sa lumière et qui est le conquérant des Royaumes !

C'est donc Sa Hautesse qui m'a pourvu de la charge de très illustre Ministre et conseiller magnifique, pour mettre l'ordre dans le pays et conduire les affaires publiques concernant la garde et la défense de la Ville d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre[1]. A présent, par la grâce de Dieu Très-Haut, me voyant pourvu et honoré de cette haute dignité, il n'y a point de doute que je fais incessamment des vœux pour la prolongation de la vie et du règne de ce puissant et majestueux Sultan avec une sincérité et une droiture parfaites, et aussi pour Votre Majesté Impériale, conformément à notre amitié.

Vous avez envoyé vers nous en ce pays, de la part de votre haut trône, un de vos illustres Officiers avec votre lettre magnifique pour annoncer la bonne nouvelle de la paix, et comme elle

1. Voy. la lettre du 15 octobre 1688, note 1, p. 160.

est là plus noble des actions que l'on puisse faire, votre serviteur, l'illustre Capitaine Marcel, votre Ambassadeur, qui est le modèle et la gloire des Seigneurs de la religion du Messie, s'est parfaitement acquitté de sa commission et a fait voir un zèle ardent pour venir à bout de ce que souhaitait Votre Majesté[1]. Avec des marques de sagesse, de bonne conduite et de probité, il n'a pas négligé une minute dans les instances et les poursuites qu'il a faites de bonne foi ; intelligent, capable et digne serviteur, autant que l'on peut être, de votre prospérité et du bien de votre État, il a exécuté ce que son zèle avait requis. Mais l'assemblée des Sénateurs qui tenaient le Divan et des principaux de la victorieuse Milice ont témoigné une consternation et une répugnance générales à consentir à la paix en aucune manière. Il ne paraissait en eux aucune marque d'agrément, et il se passa entre eux une infinité de discours. Nous étant informé de toutes choses, nous avons été clairement assuré qu'ils voulaient à jamais demeurer dans le trouble de la guerre. Cependant présentement, par la grâce de Dieu, cette fois encore, encourageant et flattant un chacun d'eux par la considération des témoignages de votre zèle, nous avons eu toutes les peines du monde à les persuader, et à la fin, grâce à Dieu ! les Milices et les Seigneurs du Divan auguste s'en rapportèrent à mon ordre.

Plusieurs jours se passèrent en disputes et en contestations de part et d'autre avec votre serviteur l'Ambassadeur. Enfin Dieu Très-Haut conformant cette affaire à sa Providence éternelle, toutes les contestations ont été changées en une bonne paix. Conjointement avec votre serviteur, l'Ambassadeur a promis et juré la paix et la cessation d'hostilités pour demeurer en repos de part et d'autre, se servant des pouvoirs pleins et amples qu'il

1. Après le départ du maréchal d'Estrées, la Méditerranée avait été plus ravagée que jamais. Les villes du littoral envoyèrent de nouvelles doléances, et la Cour se décida à suivre les conseils de l'intendant de Toulon, qui avait recommandé M. Guillaume Marcel pour être envoyé à Alger en qualité de Commissaire des armées navales du roi. Celui-ci y arriva le 19 septembre 1688. *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Marcel, envoyé à Alger pour traiter la paix,* 11 septembre 1689. (*Archives des Affaires étrangères. Mémoires et Documents, Alger,* t. XV, f° 261.)

avait de Votre Majesté. Et l'on a mis par écrit un acte authentique, servant d'obligation pour cela, afin qu'à l'avenir l'inimitié et les troubles qui ont été ci-devant entre nous soient extirpés et retranchés jusqu'à la fin des siècles.

Votre Majesté sera satisfaite de nous. Lors donc, ô mon puissant ami, que le contenu de cette lettre sera parvenu à la connaissance de Votre Majesté, pour satisfaire religieusement à la promesse, et au traité conclu entre les deux partis, ordonnez, s'il vous plaît, à votre susdit Ambassadeur de vous dire ce qui a été arrêté de notre part, et ayez aussi la bonté de donner votre consentement et votre ratification à toutes les conditions de cette paix. Voilà la deuxième fois que nos deux partis se sont accordés et ont fait la paix. Demandez, s'il vous plaît, à votre Ambassadeur à quel degré est l'amitié que nous avons liée avec vous. De plus, je dirai à Votre Majesté que les autres Gouverneurs, mes prédécesseurs, ayant été les promoteurs des troubles et des guerres qui ont paru entre nous, dont se sont ensuivis quantité de désordres, Dieu m'a fait la grâce d'être le promoteur de la paix. Outre cela, ô mon sincère ami, lorsque vous aurez été pleinement informé des articles et conditions dont nous sommes convenus, vous rassurerez nos esprits en accordant et en envoyant ici, au plus tôt, les choses qui ont été recommandées en conséquence de notre paix perpétuelle, espérant de votre bonté, ainsi qu'il est porté dans notre traité, que vous rendrez le vaisseau de Véli-reïs qui a été pris pendant notre traité de paix précédent, et que vous nous le renverrez au même état qu'il a été pris, avec les hommes, officiers et équipage, ainsi que tous les agrès et ustensiles du navire. Et outre cela vous nous rendrez la caravelle qui était un corps de vaisseau vide, sans hommes ni équipage, avec les seuls agrès. Après quoi l'amitié et l'union demeureront, s'il plaît à Dieu, stables jusqu'au jour du jugement. Et cette bénite paix a été conclue le samedi, 9e du noble mois de Zilhidjé, l'an de l'hégire 1100, qui est le 24e septembre 1689[1]. Dieu Très-Haut veuille y donner sa

1, L'original est aux *Archives des Affaires étrangères, salle des Traités*. Un double est aux *Archives coloniales de la Marine* (*Afrique, Compagnies de commerce*), un autre à la *Bibliothèque d'Alger*. Il a été publié par Tétot (*Recueil des Traités*, n° 394), par

bénédiction, et nous être protecteur pour la maintenir ! S'il plaît à Dieu miséricordieux, je serai aussi heureux dans cette affaire que dans les autres que j'entreprends. Et que dorénavant les restes de ceux qui auront dessein de nous être ennemis puissent tomber à bas ! Au reste, les jours de votre règne soient prolongés et augmentés !

Écrit le 9e du sacré mois de Zilhidjé, l'an de l'hégire 1100, qui est le 25e septembre 1689.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 13 octobre 1689.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER,
AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 25 septembre 1689.

Que cette lettre arrive en la présence du très illustre Vizir de l'Empereur de France, dont la prospérité soit éternelle ! C'est Dieu qui donne les secours nécessaires !

Louanges et actions de grâces soient rendues sans mesure à Dieu, Roi de l'univers, de ce qu'à présent, par sa grâce et par la faveur de sa protection miséricordieuse, ainsi que par les bénédictions de la force triomphante de Sa Hautesse, le plus grand des Sultans et des Rois, le Maître des Potentats des Arabes et des Perses, le Monarque des deux terres et l'Empereur des deux mers, l'ombre de Dieu en terre, le Sultan des Sultans et des Musulmans, — duquel Dieu augmente la vie, élève la splendeur du règne et le comble de ses grâces — j'ai été honoré

Berbrugger (*Revue africaine*, n° 42), par Devoulx (*Les Archives du Consulat général de France à Alger*). — C'était le renouvellement du traité obtenu par de Tourville, avec quelques différences concernant les conditions d'échange de nos esclaves, et la faculté pour nos missionnaires d'assister les captifs français chez leurs maîtres et dans les bagnes de la Régence.

1. *Archives coloniales de la Marine.* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

par ce grand Prince d'un Commandement auguste par lequel il m'ordonne, à moi Hadji Hussein, Pacha, dont Dieu facilite les projets ! de garder et d'étendre avec vigueur le Royaume d'Alger, théâtre de la guerre, en qualité de son illustre conseiller et magnifique Ministre, établi pour ordonner les affaires des peuples et pour subvenir à leurs besoins(1). C'est donc de notre part qu'après avoir fait des vœux infinis, avec toutes sortes d'affection et d'amitiés, pour Votre Excellence le très illustre, très sage, très considérable Vizir, notre bon ami, le plus glorieux des Seigneurs de la religion chrétienne, distingué entre les grands de la nation de Jésus, Ministre de Sa Majesté le très puissant, très formidable et très magnifique possesseur des marques de majesté et de gloire, l'Empereur des Royaumes et Provinces de France, — Dieu veuille vous conduire dans les voies de la droiture ! — nous vous demanderons avant toute chose l'état de votre santé, et nous vous dirons, comme à notre sincère ami, que Votre Empereur, — dont le succès des affaires puisse se terminer en bien et la vie et le règne être prolongés ! — a envoyé vers nous un habile homme, illustre et distingué entre vos serviteurs, en qualité d'Ambassadeur. C'est le modèle des Seigneurs de la religion chrétienne, le très sage, très honnête et très illustre Capitaine Marcel, votre serviteur, et il est entré en cette Ville sain et sauf avec intention de bien travailler à sa commission, suivant la maxime qui enseigne qu'une bonne paix est la meilleure des actions. Il a parfaitement fait voir, par toutes les démonstrations possibles d'amitié, son zèle pour Sa Majesté. Et sans négliger une minute dans les instances et les assiduités nécessaires au désir sincère qu'il avait de parvenir à une bonne paix, il a donné des preuves de son intelligence et de sa capacité, étant un très bon serviteur, et l'on a connu par sa conduite le grand mérite de Votre Excellence(2).

La lettre auguste qu'il a apportée ayant été traduite et lue à l'assemblée des principaux du Divan et de la victorieuse Milice,

1. On a vu dans la lettre du 15 octobre 1688 comment Hadji Hussein s'était débarrassé du véritable titulaire Ismail. Pages 159 et suiv.

2. Voy. la lettre précédente, note 1, p. 165.

ils l'ont tous écoutée d'un bout à l'autre, et chacun étant demeuré dans un profond silence, témoignant par leur action de la répugnance à faire la paix, et aucune marque de consentement ne se trouvant en eux, il y eut une infinité de discours qui ne tendaient qu'à faire des embarras superflus. Outre que nous fûmes clairement informé que leur dessein était de demeurer en guerre jusqu'au jour du jugement. Cependant, par les bénédictions de la grâce de Dieu, un chacun d'eux ayant été encouragé et flatté par les effets de votre zèle et de votre amitié, quoiqu'après les plus grandes peines du monde, les Milices s'en sont rapportées aux Seigneurs de l'auguste Divan, où ayant usé de mon Ordre auguste après que le dit Ambassadeur a eu disputé et contesté longtemps, toutes les disputes et contestations se sont terminées et changées en une bonne paix. Et selon cette paix qui doit faire cesser les hostilités de part et d'autre pour le repos des peuples, votre Ambassadeur s'est servi de l'ample pouvoir qu'il avait de donner la parole impériale pour l'établir ; et sur cela, mon cher ami, on a fait et écrit un acte authentique, afin qu'à l'avenir, suivant ce que dessus, la froideur et la haine qui étaient ci-devant entre les deux partis étant entièrement bannies, l'on demeure ferme dans l'amitié jusqu'à la fin des siècles. Nous voulons que vous ayez l'esprit en repos, et vous l'aurez, mon cher ami, lorsque vous serez informé de ce qui est écrit dans cette lettre, dont le contenu est aussi marqué dans celle de l'Empereur. Mais comme nous avons appris vos mérites et votre bonne renommée par l'Ambassadeur, nous avons aussi beaucoup augmenté notre amitié pour vous, et vous pouvez lui demander de quelle manière nous nous sommes entremis et employé pour cette paix conjointement avec lui, espérant que vous l'exécuterez et que vous condescendrez avec la même ardeur à tout ce qui a été arrêté. Je vous dirai de plus que ci-devant la guerre ayant été deux fois déclarée entre les deux partis, dans le temps des autres Gouverneurs, nos prédécesseurs, nous avons eu grande part à l'extirpation de ces guerres et aux propositions de paix qui donnèrent le repos ; et encore cette fois, la guerre ayant été déclarée par un autre Gouverneur, et quantité de désordres ayant été commis dans

ces entrefaites en conséquence de la guerre, nous avons encore été, avec l'aide de Dieu, les promoteurs et les médiateurs de la paix. En quoi je vous assure que j'ai rendu quantité de bons services à notre ami l'Empereur de France et à vous, qui ne seront pas mis, s'il plait à Dieu, au rang des choses peu dues. Nous avons marqué cela dans la lettre du Roi, et nous sommes bien aise que vous en ayez aussi connaissance.

Comme il est écrit dans notre présent traité de paix que le vaisseau de Véli-reïs serait incessamment renvoyé en ce pays au même état qu'il a été pris, avec tous les hommes qui étaient dedans et avec ses agrès et ustensiles, et aussi la caravelle de Bournage qui a été prise vide, et seulement avec ses agrès, nous vous prions d'y employer vos soins et de ne point diminuer votre amitié, mais de la rendre éternelle.

La dite paix, — que Dieu la rende heureuse à tous — a été conclue le samedi, 9e du béni mois de Zilhidjé, l'an de l'hégire 1100, qui fait le 24e septembre 1689.

De plus, ô mon cher ami, il y a de ces choses qui ne s'écrivent pas aux Empereurs ; l'Empereur est l'Empereur et les Vizirs sont les Vizirs. Quoique j'en aie touché quelque chose au commencement de ma lettre, je redirai que la paix a été deux fois changée en guerre, que ceux qui l'ont faite étaient d'autres Gouverneurs, et que je ne trempais aucunement dans les intrigues qui l'ont causée. Cependant, avec l'aide de Dieu, toutes les deux fois ç'a été par mon aide et par mes soins que ces guerres ont été changées en bonne paix. Après donc m'être donné mille peines pour mettre les affaires sur ce pied là, et pour parvenir à accommoder les deux partis, en quoi, Dieu merci ! j'ai parfaitement réussi, j'espérais, mon cher ami, qu'en reconnaissance de mes services, l'on me ferait raison d'un navire, à moi appartenant, qui a été pris pendant la paix tout le premier de ceux qui ont été pris sur nous ; de plus, dans les entreprises de la dernière paix, pendant que je me tourmentais pour accommoder les affaires, on a encore mis le feu à mon propre vaisseau qui a été brûlé et consumé. Mon cher ami, ces sortes de choses ne s'écrivent pas aux Empereurs, et la raison pour laquelle j'en parle à Votre Excellence, c'est que les deux

dernières paix qui ont été faites ayant été moyennées et achevées par mes soins, j'espérais qu'en revanche de ce service, vous en informeriez l'Empereur dans un temps à propos et dans une occasion favorable. Vous pouvez être assuré que dans aucune Ville de guerre de Barbarie, vous n'avez point de meilleur ami que moi, et cette amitié paraîtra, s'il plaît à Dieu, dans la suite[1]. Au reste nous vous prions de ne pas nous priver de votre affection et de ne nous pas éloigner de votre souvenir. En un mot, mon cher ami, nous verrons ce que vous ferez pour nous. Ce sont les Vizirs qui sont les Empereurs ; dorénavant, tout ce qui m'arrivera d'affaires secrètes qui auront rapport à vous, je m'adresserai à vous pour en venir à bout, et, pour les paroles qui ont été données de part et d'autre concernant les choses secrètes, nous en avons chargé l'illustre gentilhomme qui est venu ici en qualité d'Ambassadeur. Surtout nous vous prions que quand vous aurez dessein d'envoyer quelqu'un ici, vous n'envoyiez personne autre de vos serviteurs que le dit Ambassadeur, au moins jusqu'à ce que cette affaire soit entièrement consommée, parce que c'est un homme capable de finir les affaires, et qui est également nécessaire et agréable aux deux partis.

Et dorénavant il faut demeurer stables dans l'amitié. C'est à nous à prendre notre parti avec zèle, et c'est à vous à prendre le vôtre de même. Nous n'avons point en votre pays d'autre ami affectionné que vous ; nous espérons que vous ne nous éloignerez pas de votre bon et agréable souvenir, et que, quand l'occasion se présentera, vous ne nous exempterez pas de nous donner des nouvelles de votre santé. Au reste Dieu augmente la grandeur et la prospérité de Votre Excellence !

Écrit le 9e du noble mois de Zilhidjé, l'an de l'hégire 1100, qui est le 25e septembre 1689.

(Sceau)
HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 13 octobre 1689.

1. Ces protestations d'amitié pouvaient alors être sincères ; il n'est pas moins vrai que Hadji Hussein avait été le plus ardent partisan de la guerre, et qu'il avait provoqué les massacres de nos compatriotes en 1683 et en 1688. Voy. p. 84 et 158.

HADJI HUSSEIN, PACHA D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 27 septembre 1689.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre qui m'a été remise par notre bon ami M. Marcel, personne d'un mérite distingué. Il n'appartient qu'à vous de faire choix de tels gens capables pour vider les plus grandes affaires ; nous prions Dieu qu'il veuille donner sa sainte bénédiction à la paix que nous venons de conclure, et qu'elle dure tout autant que l'estime que j'ai pour vous. Nous n'entrerons pas, s'il vous plaît, dans le détail de tout ce qui a été arrêté entre nous et le tendre ami M. Marcel. Il vous dira lui-même qu'il a fait ici tout comme il a voulu, auquel nous nous remettons, et nous vous prions seulement de nous vouloir rendre vos bons offices auprès de M. le Marquis de Seignelay, afin qu'il nous rende les siens auprès de Sa Majesté Impériale, vu que ce que nous lui demandons est peu de chose pour un si grand Roi, et que nous sommes persuadé que nous en aurons satisfaction, d'autant mieux qu'il aura la bonté de considérer que la paix qui vient d'être conclue nous coûtera en notre propre plus de 80 000 piastres, sans comprendre à cette somme une double paye augmentée à nos soldats. Si nous avions le bonheur de pouvoir de nous-mêmes faire ce que nous souhaitons, ce serait pour lors que l'Empereur de France connaîtrait visiblement le profond respect que nous avons pour sa personne sacrée. Nous lui souhaitons toutes sortes de prospérités. Que le Tout-Puissant le veuille rendre victorieux de tous les ennemis qui ont voulu insulter sa grandeur !

Nous avions appris par voie indirecte que Dusault devait passer auprès de nous pour la négociation de la paix, et cela nous chagrinait fort, parce qu'il aurait fait un voyage inutile ; cela nous aurait empêché d'y parvenir, car bien loin de traiter avec cet

1. *Archives coloniales de la marine*. (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731.)

homme, nous lui aurions fait défense d'entrer dans notre Ville[1]. Jugez, Monsieur, du chagrin que nous aurions eu par la passion que nous avions de pouvoir finir cette cruelle guerre, qu'une seule personne eût été cause qu'elle n'aurait pas fini ! Nous rendons grâces à Dieu que cela soit survenu tout autrement, et que bien loin de revoir un objet qui nous aurait été désagréable[2], au contraire nous en avons vu deux qui nous ont plu beaucoup, notre bon ami M. Marcel[3], et notre vieil ami le sieur Mercadier, que nous estimons beaucoup[4]. Pour lors nous fûmes content, et Dieu a béni les bonnes intentions d'un côté et de l'autre.

La grâce que nous vous demandons est de vouloir, s'il vous plaît, vous donner la peine de former une nouvelle Compagnie pour notre Bastion, pourvu que le sieur Dusault n'y soit pas intéressé directement ni indirectement. Nous recevrons ceux qui seront chargés de votre lettre de créance, et nous donnerons nos ordres pour leur établissement[5].

Nous avons remis à notre bon ami, M. Marcel, une commission par laquelle nous aurions besoin de mille cannes. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien permettre qu'il puisse faire cette commission, et, à son retour, nous lui en payerons la valeur. Nous sommes, Monsieur,

Vos sincères et bons amis.

(Sceau)

HADJI HUSSEIN,
Pacha d'Alger.

---

1. *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay*, le 28 juillet 1689, l'engageant à faire intervenir dans la négociation Dusault, « homme intelligent et de confiance ». *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Dusault*, 1689. — Voy. aussi la correspondance de Dusault avec le marquis de Seignelay, 1688 et 1689. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Voy. l'impertinente semonce que Dusault reçut du Divan pour avoir voulu ci s'émanciper It lui donner des conseils ». Lettre du 27 mai 1688, p: 156.

3. Voy. la note 1, p. 165.

4. Le trucheman de la Nation française, que Dusault avait fait reconnaître comme Consul après la mort de Piolle. Voy. la note 2, p. 128.

5. Les Compagnies du Bastion rendaient directement service la Régence, en ce que leurs lismes ou redevances avaient été spécialement affectées à la solde de la Milice.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 13 octobre 1689.

Très chrétien, très puissant et très invincible Prince Louis, quatorzième du nom, Empereur de France et Roi de Navarre, Dieu perpétue votre règne et votre prospérité !

Chaban Khodja[2], par la grâce du Créateur, étant parvenu au Gouvernement de cette Ville et Royaume d'Alger du consentement général de notre Milice, après l'évasion d'Hussein Pacha, nous n'avons pas voulu manquer d'assurer Votre Majesté Impériale de nos profonds respects, et de lui faire connaître, en même temps, le désir que nous avons de la durée de la paix, aux conditions arrêtées entre le dit Pacha et le sieur Marcel. Nous espérons que Votre Majesté Impériale voudra bien nous accorder cette faveur, dans l'assurance que nous lui donnons de contribuer de tout notre pouvoir au maintien d'icelle et de faire observer religieusement par nos sujets le dernier traité, afin qu'il n'y ait rien qui puisse interrompre la bonne amitié qui doit régner, à l'avenir, entre les sujets de Votre Majesté et les nôtres.

Nous espérons que Votre Majesté Impériale voudra bien donner au plus tôt ses ordres en exécution de ce qui a été convenu entre le dit Pacha et le sieur Marcel, tant au sujet de la restitution de partie de nos vaisseaux que de notre Milice, ce que nous ferons réciproquement pour la restitution que nous devons faire de quelques bâtiments et équipages arrêtés dans ce port contre la

---

1. *Archives coloniales de la Marine*. (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

2. Le Dey Ibrahim Khodja se trouvait au siège d'Oran pendant les derniers événements. Quand il revint à Alger et qu'il vit ce qui se passait, il prit la fuite et se réfugia à Sousse. Les Janissaires et les mis, mécontents de voir que Hadji Hussein avait consenti à signer la paix avec la France, s'insurgèrent et le mirent dans la nécessité de s'évader à Tunis. Il se rendit peu après à Constantinople et devint un des officiers supérieurs de la marine ottomane. Chaban fut alors proclamé Dey d'Alger, et le Consul Mercadier écrivit à la Cour pour l'informer de ces nouvelles. On reconnut plus tard que la lettre du nouveau Dey, et la suivante adressée au marquis de Seignelay, avaient été écrites et envoyées par Mercadier, qui s'était habilement procuré le cachet de Hadji Chaban.

bonne foi, ce qui se fera, moyennant Dieu, d'un côté et d'autre, sans supercherie.

Nous sommes très content du sieur Mercadier, que Votre Majesté Impériale a nommé pour être son Consul auprès de nous, et nous espérons qu'il ne manquera pas à son devoir, ni nous non plus. Nous supplions très humblement Votre Majesté Impériale de nous accorder en présent le nommé Ben Chérif, de Tunis, qui était sur le vaisseau Anglais que le sieur Ferrand a pris. C'est une personne que nous aimons et que nous souhaitons d'avoir ici ; nous espérons de la générosité de Votre Majesté qu'elle nous accordera cette faveur. Nous comptons aussi qu'elle voudra bien, à notre considération, faire écrire au Grand-Duc de Florence en faveur du nommé Isaac David Fernandez, Juif, pour qu'il lui soit permis de pouvoir aller s'établir avec sa famille à Livourne, d'où il a été chassé par la calomnie de ses ennemis. Votre Majesté nous obligera si fort que nous prierons Dieu pour sa bonne prospérité. Sur ce nous demandons au Tout-Puissant qu'il tienne Votre Majesté Impériale en sa sainte garde.

Fait en la Maison du Roi, le 13 octobre 1689.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 13 octobre 1689.

Monsieur,

Étant le très digne Ministre de l'Empereur de France, nous espérons que vous voudrez bien nous accorder l'honneur de votre amitié, à laquelle nous tâcherons de réciproquer du mieux qu'il nous sera possible.

L'évasion de Hadji Hussein Pacha, après avoir terminé la

1. Archives coloniales de la marine. (Compagnies du Bastion de France, 1639-1731.)

paix avec l'Empereur, votre Maître, par la négociation du sieur Marcel, ayant obligé notre Divan à s'assembler pour pourvoir au Gouvernement de ce Royaume, celui-ci nous a choisi, par la grâce du Créateur de l'univers, pour remplir sa place, et cela nous a obligé d'avoir l'honneur d'écrire à Sa Majesté Impériale, en lui témoignant que nous serions bien aise d'être de ses amis. Par cet effet nous lui faisons savoir que nous tenons pour fait tout ce qui a été arrêté entre le dit Pacha et le dit sieur Marcel, et nous nous flattons, Monsieur, que vous voudrez bien nous rendre vos bons offices auprès de Sa Majesté Impériale, afin qu'elle daigne nous recevoir amiablement, d'un cœur ouvert, et qu'ainsi nous puissions former une si bonne union entre les sujets de Sa dite Majesté et les nôtres qu'il ne puisse rien y avoir, dans la suite, qui doive troubler le repos et la tranquillité des deux Royaumes.

Nous vous supplions, Monsieur, de faire en sorte que Sa Majesté Impériale donne incessamment ses ordres pour la restitution et l'échange dont on est convenu, ce que nous ferons de notre part, réciproquement, avec toute la sincérité possible.

Nous souhaiterions aussi, Monsieur, que vous eussiez la bonté de donner vos ordres pour pourvoir à notre Bastion[1], et vous donner, s'il vous plaît, la peine d'y former une nouvelle Compagnie. Nous y recevrons avec plaisir celle qui viendra de votre part, et nous lui accorderons toute la protection requise et nécessaire pour le soutien de son commerce. La mésintelligence qui a régné ci-devant entre le sieur Dusault et ses associés a été cause que nos lismes et tributs n'ont pas été payés en leur temps, et comme il est très important qu'il y ait des personnes qui aient du fonds pour régir et faire valoir cette colonie, nous vous aurons obligation, Monsieur, d'y pourvoir.

Nous sommes très content et satisfait de la conduite du sieur Mercadier[2] ; il ne faut pas que vous craigniez, Monsieur, qu'en

1. La Compagnie que Dusault avait fondée en 1618 pour exploiter les comptoirs dépendant du Bastion de France avait fait de mauvaises affaires, par suite de la rupture de nos relations avec les Algériens. Celui-ci était alors en procès avec tous ses associés. (*Arrêts des 27 mars 1687, des 10 et 20 mai 1689.*)

2. Voy. la note 4, p. 173.

l'absence du Pacha nous manquions de vous accorder notre amitié et protection ; cela nous est fort agréable, et nous aurons plaisir à ce qu'il n'y ait rien de nouveau à cet égard.

Nous vous demandons en grâce, Monsieur, de faire trouver bon à Sa Majesté Impériale de nous accorder en présent le nommé Ben Chérif, de Tunis. Il était sur le vaisseau Anglais que M. Ferrand a pris. Obligez-nous en cela, et nous vous marquerons dans la suite la reconnaissance qui nous en restera.

Nous sommes, Monsieur,

Votre sincère et bon ami.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

A la Maison du Roi, le 13 octobre 1689.

LOUIS XIV A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER.

Versailles, le 30 octobre 1689.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons vu, par la lettre que vous nous avez écrite, la disposition dans laquelle vous êtes de maintenir la paix qui a été conclue par le Commissaire Marcel avec le Pacha et Divan d'Alger, et comme le traité qu'il nous a présenté est conforme à nos intentions, nous ratifions, par cette lettre, les articles dont il est convenu, et nous donnons ordre aux Commandants de nos vaisseaux et au sieur de Vauvré, Intendant de la Marine au port de Toulon, de les exécuter dès à présent. Nous espérons que, de votre part, vous tiendrez la main à ce que les conditions d'un traité si solennel ne soient violées par aucune contravention, et que, s'il s'en commet quelques-unes dans la suite, vous aurez soin qu'elles soient aussitôt réparées, afin que rien ne puisse altérer la bonne intelligence dans laquelle nous voulons vivre avec vous.

Nous avons estimé nécessaire de renvoyer le dit Commissaire Marcel à Alger[1], tant pour vous porter cette lettre et consommer avec vous tout ce qui peut regarder l'exécution du traité de paix, que pour vous faire comprendre l'importance des secours que les vaisseaux d'Alger trouveront dans les ports de notre Royaume, et principalement dans celui de Brest, si vous prenez la résolution de les faire passer dans l'Océan[2]. Nous donnerons des ordres si précis pour l'avantage des dits vaisseaux, du détail desquels le dit Marcel vous informera, qu'ils seront traités comme nos propres vaisseaux de guerre. Par ce moyen, vous pourrez vous assurer que les grands profits que tireront tous ceux qui armeront en course dans la dite Ville d'Alger, étant donné les prises considérables qu'ils pourront faire sur les Anglais et les Hollandais, vous donneront un nouveau crédit. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très illustre et magnifique Seigneur, en sa garde.

Écrit en notre château impérial de Versailles, le 30 octobre 1689.

Louis.

LE MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER.

Versailles, le 30 octobre 1689.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai porté au trône de l'Empereur, mon Maitre, la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté Impériale, pour lui marquer la

---

1. *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Marcel sur la suite qu'il doit donner à la négociation qu'il a à faire pour le rachat des esclaves français à Alger,* 18 novembre 1889. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*) — Mercadier avait compté, à la fin de l'année 1689, 1033 esclaves chrétiens à Alger. *Lettre de Mercadier à MM. les Députés de Marseille,* le 16 novembre 1689. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 469 de l'Inventaire.)

2. M. de Vauvré avait donné le conseil de « permettre aux corsaires d'Alger de se ravitailler dans nos ports pour courir sus aux Anglais, les ennemis communs de la France et de la Régence ». *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay,* le 23 juin 1689. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

disposition dans laquelle vous êtes de maintenir la paix que le Commissaire Marcel a conclue avec le Pacha et le Divan. J'ai été fort aise de l'agrément qu'elle a donné aux conditions du traité qui a été présenté par le Commissaire que Sa Majesté a consenti à renvoyer sur-le-champ à Alger, sur la proposition que je lui en ai faite, tant pour consommer tout ce qui regarde l'exécution de ce traité que pour entrer avec vous dans le détail des secours que les Algériens trouveront dans les ports du Royaume. Sa Majesté s'est résolue à leur donner retraite, particulièrement à Brest. Je crois, par là, vous avoir procuré le plus grand avantage que les armateurs d'Alger puissent jamais recevoir, parce que leurs vaisseaux, étant sur le passage nécessaire des Anglais et des Hollandais, seront en état de caréner et de recevoir des vivres sans être obligés de retourner à Alger. Il est certain qu'ils feront dans peu de temps, pourvu qu'ils n'en perdent point à se rendre à l'entrée de la Manche, vers la hauteur de Brest, des prises si considérables que tous ceux qui y auront part s'enrichiront. Ainsi vous n'avez point de meilleur parti à prendre que celui de faire promptement passer vos vaisseaux dans cette croisière, et vous pouvez être fortement persuadé que je donnerai de si bons ordres, à Brest, qu'ils y seront traités de la même manière que ceux de Sa Majesté[1].

Sa Majesté a accordé la liberté au nommé Ben Chérif, de Tunis, sur la demande que vous en avez faite, et j'expédie les ordres nécessaires pour le faire sortir des galères, en cas qu'il y soit. A l'égard du Juif Fernandez, Sa Majesté n'a pas estimé à propos d'écrire à M. le Grand-Duc en sa faveur, mais elle charge le sieur de Vauvré de faire ménager, par le moyen du Consul Français qui est à Livourne, la permission pour lui de retourner en cette ville.

Je pense, à présent, à former une Compagnie qui ait des fonds suffisants pour soutenir le commerce du Bastion de France et payer les lismes. Cependant comme il faut, auparavant d'y

1. *Mémoire du sieur Marcel sur les moyens d'engager le Divan d'Alger à rompre avec les Anglais,* 5 janvier 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

envoyer des effets, que vous ayez renouvelé le traité, j'ai chargé le Commissaire Marcel d'en stipuler avec vous les conditions. J'espère que vous lui accorderez celles qu'il proposera ; il est d'un avantage très grand pour le Royaume d'Alger que ce commerce ait un succès favorable, et qui puisse mettre ceux qui l'entreprendront en état de le continuer et même de l'augmenter.

Je suis, illustre et magnifique Seigneur, votre parfait et sincère ami,

SEIGNELAY.

LE DIVAN D'ALGER A LOUIS XIV[1].

Alger, le 5 janvier 1690.

C'est Dieu qui donne le secours dont les hommes ont besoin ; c'est lui qui fait mouvoir, toutes les machines de la nature, comme étant le maître et le supérieur de toutes choses ; c'est lui qui tient les clefs de la félicité et du salut, et il sait dénouer les nœuds des plus grandes difficultés, dissiper les afflictions et amener la joie après les plus fâcheuses tristesses.

Dieu miséricordieux fasse que cette lettre arrive heureusement, en la présence toujours joyeuse de Sa Majesté le très puissant et très affectionné Empereur des Royaumes, tant intérieurs que maritimes, de France, dont le succès des entreprises soit heureux ! Que Dieu Très-Haut veuille bien le conduire dans les moyens de salut et de la droite intention pour le bien !

Louanges soient données à Dieu qui est le Roi éternel! C'est au nom auguste de ce clément et miséricordieux Seigneur, Roi des Rois et grand souverain de tous les Royaumes, à qui est due la gloire sans bornes avec des remerciements sans nombre, que nous commençons cette lettre d'un style élégant et héroïque, en l'honneur et eu témoignage de la toute-puissance de ce Seigneur

1. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

des deux mondes. C'est le meilleur de tous les maîtres et son secours est le plus puissant de tous les secours, parce que tout retourne à lui. C'est pourquoi, en toute manière, c'est lui seul que nous devons adorer et en qui nous devons mettre notre confiance.

Nous commençons cette lettre par des prières sans nombre que nous présentons à Dieu et des vœux que nous offrons selon les souhaits de notre cœur, pour qu'il élève la puissance, qu'il augmente le crédit et les bienfaits, qu'il rende durables le règne et la prospérité, et qu'il fasse tourner la roue de la fortune selon les désirs du plus glorieux des Rois de la religion chrétienne, distingué entre les plus grands Potentats de la loi de Jésus, Chef de tous ces souverains et le plus majestueux des Princes du siècle, de quelque secte qu'ils soient parmi les chrétiens. Il est aussi la colonne de leur grandeur et l'appui de leur puissance ; c'est la crème de la noblesse chrétienne, la gloire de la plus ancienne Maison royale du monde, c'est le Vicaire de Dieu et son Lieutenant dans ce monde, c'est l'appui des grands et des petits, j'entends le très puissant, très aimable et très affectionné Empereur de Marseille, de Toulon, de Paris et de toutes les provinces intérieures et côtes maritimes des Royaumes de France. Ce Souverain absolu, Monarque qui exécute les volontés de Dieu sur les peuples, grand Roi plus puissant que Cosroès, plus renommé que Cirus qui fut couronné par Mercure, regardé par les païens comme un signe pieux et sacré, ayant considéré ses peuples comme ses enfants et les ayant aimés comme sa vie, ce Prince, dont la réputation est avouée plus grande que celle de tous les Princes chrétiens ensemble, commande ses peuples avec douceur, et règne heureusement sur ceux qui professent en ce temps la religion de Jésus. Que ses entreprises puissent avoir un heureux succès ! Que Dieu le conduise dans le chemin du salut, et qu'il le dirige dans les voies droites qui lui sont agréables, par le mérite des saints Prophètes qui sont les meilleurs des serviteurs de Dieu !

Après avoir présenté à Votre très haute et très puissante, très éclairée et très excellente Majesté une infinité de vœux et un

nombre innombrable de louanges, nous souhaiterons qu'il tombe, autant de pierreries sur votre trône impérial qu'il y a de traits de plume dans ce discours.

Après nous être acquittés des témoignages de nos respects, accompagnés d'une sincère amitié du fond de notre cœur et de notre âme, nous dirons à Votre Majesté, comme étant ses sincères et véritables amis, et par forme d'avis, que si, ouvrant les portes de l'amitié, elle a la bonté de s'informer de nos sentiments, elle verra que par la grâce du Dieu Tout-Puissant et du majestueux Créateur, nous avons sujet de rendre cent sortes de remerciements, de louanges et d'actions de grâces à ce libéral nourricier, cet incomparable Empereur du ciel et de la terre qui n'a point son pareil, qui n'a besoin de personne et qui aime ses bons serviteurs. Cet excellent ouvrier nous a créés de sa main toute-puissante, dans sa sagesse infinie, avec une goutte d'eau et un atome de terre. C'est lui qui nous forme dans le sein de nos mères, comme il lui plaît, avec la main de sa puissance et le pinceau de sa Providence ; c'est lui qui, après avoir formé ce corps, l'a peint et coloré comme un soleil sur l'horizon, et l'a rendu si éclatant qu'il charme les yeux et attire les cœurs, comme dit le Coran. On peut connaître, par la sublimité de ce discours, que Dieu a résolu de toute éternité, avant tous les temps et les siècles, de créer le monde, qu'il a écrit cette résolution sur la table de sa prédestination, avec la plume de sa Providence, afin de manifester la grandeur de sa magnificence, la beauté de ses desseins, l'ordre et l'admirable disposition de sa création. Il a fait voir, par ce moyen, les merveilles de son art et les miracles de sa toute-puissance, il a tiré du néant les créatures et leur a donné la vie, il a ensuite honoré le fils de l'homme et l'a rendu le plus excellent de tous les animaux, afin que, reconnaissant les utilités de ses grâces et la grandeur de ses bienfaits, il lui rendit les hommages, les remerciements et les louanges qui lui sont dus. Soit donc à jamais remercié ce tout-puissant créateur du monde, ce sage ouvrier qui, d'une poignée de terre vile et méprisable, a créé l'homme avec une face si belle et si lumineuse, l'a doué d'un esprit si raisonnable, lui a donné une langue avec la faculté de parler et de produire au

dehors les belles pensées de sa raison et de son esprit ! Ce sont là les pierreries de ses trésors, ce sont les mystères cachés de sa Providence et les beautés de l'adorable palais de sa magnificence.

Cent remerciements et actions de grâces soient rendus de ce que, par la force invincible et par le secours des prières du Monarque qui étend l'ombre de sa grandeur sur le monde, qui brille comme le soleil du ciel, qui est l'appui de l'État et de la Religion, le grand Maître du sacerdoce de l'Empire, l'astre de la Maison du zodiaque, l'appui des grands et l'exemple des Princes glorieux, le serviteur des deux sacrées Villes de La Mecque et de Médine, le grand Sultan des deux terres et des deux mers, la minière de puissance et de renommée, le plus excellent de la valeureuse famille Ottomane, notre grand Empereur Soliman, le Maître du siècle, — dont Dieu perpétue le règne et le vicariat ! — de ce que, dis-je, pendant son règne éclatant, ce haut et puissant Divan soit stable et ses Milices toujours dans la force et dans la puissance, ainsi que les autres États des sept climats sujets à sa domination ! Dieu veuille préserver des malheurs et des disgrâces ce Sénat établi dans le Royaume d'Alger, le bastion des martyrs de la religion Musulmane ! Ce Commandement est sous les ordres des Seigneurs qui composent le Divan ; ce sont les piliers de l'État et de la Religion, les appuis du sacerdoce de l'Empire, la gloire des plus illustres Seigneurs qui sont assis sur le tribunal de la justice où ils écoutent le public. Ils y sont soutenus par les braves joueurs de sabres et de lances, cette troupe de valeureux guerriers, cette Milice courageuse qui est une minière de valeur et d'intrépidité, ces vaillants Mahométans qui ne reconnaissent qu'un Dieu, et qui, suivant les degrés de leurs charges et la subordination de leurs offices, s'emploient infatigablement, et avec un zèle ardent et une affection sincère, à la garde et conservation des portes dont ils sont chargés selon leurs anciennes maximes, leurs lois et leurs usages.

Le Seigneur Dey qui est assis sur le siège du Commandement et sur le tribunal de la grandeur et de la prospérité, où il rend la justice avec droiture, et qui veut entretenir avec Votre Majesté une parfaite union et bonne intelligence, regarde cette amitié

comme l'asile de la joie et la marque du bonheur en tous lieux, en tous temps, à tous moments, en tous sens, au matin et au soir. Nous la souhaitons par les bénédictions des bonnes prières de tous les serviteurs de Dieu, afin que la paix et l'amitié nous servent comme une monnaie frappée à votre nom par la puissance de Dieu dans ce monde.

Lorsque l'on fait une réflexion sérieuse sur les révolutions des siècles de ce monde trompeur, dont toute la fleur n'est que destruction et perte, et lorsque l'on regrette la vie passée, on songe en vérité combien de fois on a vu renverser de trônes. Où est ce grand Alexandre ? Et qu'est devenue sa haute réputation ? Les restes de sa magnificence ne sont-ils pas effacés de la mémoire, et sa réputation n'est-elle pas avec peine préservée de l'oubli ? Le nom de tous ces grands conquérants et leurs vestiges n'ont-ils pas été retranchés et anéantis hors du monde périssable ? A quoi sert la vie délicate qu'ils ont menée ? A quoi sert tout le bien qu'ils ont employé et dépensé? Tout cela n'est-il pas inutile ? Toutes leurs histoires charmantes et les registres de leur Conseil ont été déchirés et foulés aux pieds de l'oubli comme des feuilles desséchées, et toute leur grandeur est passée ! Ainsi tout ce qui a vie mourra, et le monde ne restera à personne hormis à ce Dieu vivant, ce Dieu immortel, ce beau et majestueux Créateur de l'univers auquel toutes choses retourneront.

Mais nous qui sommes des étrangers dans cette auberge périssable, nous devons le prier avec espérance de considérer notre état et de nous agréer dans notre faiblesse, en nous donnant le moyen de lui rendre incessamment des actions de grâces et de faire en sorte que, dans ce Divan des créatures de Dieu dont nous avons le Commandement, nous ne donnions sujet de plainte à personne, pas même à lune faible fourmi, mais, nous arrêtant à la vocation de la vérité et aux maximes de la justice, nous soyons le refuge des opprimés. Ainsi, par sa bonté et sa miséricorde, nous acquerrons des couronnes et nous obtiendrons des conquêtes et de grands avantages, et nous glorifierons Dieu à qui appartient le Royaume du Ciel. Sois donc exalté, Seigneur immortel, et fais-nous

la grâce d'agir conformément à ta sainte volonté ! C'est ce que nous désirons par les mérites du Seigneur des Prophètes et des Envoyés. Ensuite, ô notre très aimable, très puissant et souverain Empereur, notre ami, Vicaire de Dieu sur ses peuples, dont le dais du trône est très relevé et dont la gloire est très haute, nous dirons, comme étant vos véritables amis, que la lettre de style sublime, dont les paroles sont autant de pierreries, que vous nous avez écrite nous est parvenue[1]. Nous avons vu que vous nous marquiez, en des termes agréables et obligeants, l'extrême désir et l'intention véritable que Votre Majesté a de parvenir à une bonne paix avec nous, suivant le passage du Coran qui marque qu'une bonne paix est la plus excellente des actions. Appuyé sur ce fondement, vous avez remis la dite lettre d'amitié entre les mains d'un gentilhomme pour la venir apporter de la part de votre trône royal, nous voulons dire à l'illustre et assidu agent de Votre Majesté, Monsieur Marcel.

Nous vous dirons, Sire, qu'après avoir franchi plusieurs journées de chemin, tant sur mer que sur terre, il est arrivé en un temps heureux, marqué d'un horoscope béni et d'un astre favorable, sain et sauf, et qu'il s'est débarqué heureusement au port de cette Ville aguerrie et bien gardée d'Alger, où, étant entré avec gravité et magnificence, il a fait paraître une prudence consommée fort agréable à tout le monde, avec une habileté et une manière honnête qui lui ont attiré tous les cœurs. Il a fait par là connaître l'amitié de Votre Majesté, et, tout en nous faisant des discours agréables, il nous a présenté en la manière usitée en ce pays la lettre d'amitié, trésor des chaînes de l'union, dans laquelle on voit la grandeur de l'esprit de Votre Majesté par le dénouement des discours[2].

---

1. Voy. la lettre,du 30 octobre 1689, p. 177.

2. Marcel arriva à Alger le 12 décembre 1689 sur le vaisseau *le Soleil. Lettre de Marcel au marquis de Seignelay*, le 5 janvier 1690, rendant compte de son voyage. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*) — Voy. aussi la *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay*, le 8 décembre 1689, annonçant au Secrétaire d'État de la Marine que Marcel est parti pour Alger avec 113 captifs turcs, « dans lesquels il lui a paru voir très peu qu'on doive regretter ». L'Intendant ayant appris que la plupart des esclaves français « étaient tout nus », il a embarqué sur le vaisseau de Marcel 100 habits de matelots pour leur être distribués. Il a remis également à notre négociateur les cadeaux qu'il était

Mais venons à l'état des choses qui sont arrivées lorsque cette lettre a été reçue dans le sublime dôme du Divan de nos Milices vaillantes et a été remise en nos mains. Cette célèbre, royale et auguste lettre concernant la paix éternelle et l'amour du repos public a été traduite, mise par écrit en notre langue, et les discours qui y sont contenus ont été prononcés publiquement. Chacun prêta l'oreille, observant le silence, pour entendre distinctement tout ce qui y était marqué. En même temps l'on énuméra les contraventions faites à nos traités précédents, qui ont apporté dommage, préjudice et altération à l'amitié, refroidissement au zèle de l'affection et enfin rupture de paix entre les deux partis. Ces contraventions ayant été déclarées et manifestées devant tout le monde, les cœurs de tous les soldats présents de la Milice en conçurent de l'indignation et en témoignèrent leur chagrin[1]. Cela causa des murmures et des oppositions, parce que les articles de la paix négociée ci-devant entre Hussein, Pacha déposé, et M. Marcel, votre agent, se trouvaient révoqués en doute. Cependant les déclarations que le dit Hussein Pacha avait faites aux Milices de nos guerriers assemblés dans le Divan étaient telles qu'il s'ensuit : En considération du consentement que nous donnons à faire la paix avec le très puissant Empereur de France, il nous sera délivré, de la part de Son Excellente Majesté, cinq navires, dont trois seront avec leurs soldats et équipages, armes et artillerie, agrès et ustensiles, et deux sans soldats ni équipages, mais avec leurs armes, agrès et artillerie. Il n'y a pas un seul homme, dans cette Ville, qui n'ait entendu de ses oreilles le détail de cette affaire en la manière ci-dessus marquée. Cependant le dit Pacha n'a marqué que trois vaisseaux dans le traité de paix qu'il a envoyé à Votre Majesté par les mains du gentilhomme M. Marcel, malgré la déclaration précise qu'il avait faite de cinq vaisseaux aux Milices, en plein Divan, et il a marché dans des voies

---

d'usage de présenter à Alger, à l'avènement d'un nouveau Dey. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 213.)

1. Marcel écrira quelques jours après au Département de la Mariner « qu'il a trouvé les corsaires enflés des prises faites sur nos vaisseaux, et ne cherchant qu'à continuer la guerre ». *Lettre de Marcel au marquis de Seignelay,* le 14 février 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

obliques, comme il a fait en d'autres occasions, afin d'engloutir et s'approprier les deux autres vaisseaux dénommés. A présent, par la volonté de Dieu Très-Haut et suivant sa souveraine permission, toutes les affaires secrètes et furtives que le dit Hussein Pacha cachait dans son cœur ont été manifestées dans le milieu des Milices et en présence de votre serviteur, M. Marcel. On a dit, déclaré et mis par écrit qu'il ne fallait pas permettre que, dans les dites affaires, il restât aucun voile ni embarras, pas même de la grosseur d'un atome, qui puisse causer aucune rupture à la paix éternelle qu'il était question de contracter, et que Dieu n'avait pas pour agréables les affaires qui se faisaient furtivement, qu'elles n'étaient pas conformes à la droiture ni à la loi du grand Mahomet, Seigneur des hommes.

A présent, ô mon heureux et aimable Empereur, selon notre désir les grands et les petits et toute la Milice ont été religieusement informés de la vérité de toutes les affaires, et je vous assure que toutes les Milices du Divan, le gentilhomme votre Ambassadeur, et moi votre ami, sommes tombés dans l'étonnement et dans l'admiration. Nous avons été obligés d'assembler plusieurs fois le Divan, afin de l'acheminer à donner son consentement à la paix ; on y a fait mention de Votre Majesté avec des éloges honorables, et l'on a cité tout ce qui s'est négocié d'affaires de notre part, tant secrètement que publiquement, entre notre précédent Gouverneur Hussein Pacha et votre agent, M. Marcel.

Enfin toutes les Milices, après leurs disputes et contestations réitérées, s'en sont tenues à là parole véritable sur laquelle on avait accepté la paix avec l'Empereur de France. Votre Majesté aura la bonté d'adhérer aux paroles qui ont été déclarées et énoncées publiquement ; elle peut être assurée que sitôt qu'elle aura octroyé nos désirs, accepté avec sa bonté sublime et ratifié de sa parole royale ces articles et conditions, en la manière que nous les avons déclarés, la guerre, la rancune et les hostilités que le sort a introduites, et qui ont paru ci-devant entre nous, seront dissipées comme des atomes et absorbées comme des gouttes d'eau. Les sabres aigus et pointus, propres à s'exterminer, les crocs empoisonnés et les

crampons destinés à animer le feu de la guerre, et toutes les autres sources de maux et d'injures étant extirpés et retranchés entre nos deux partis, nos amis en seront joyeux et riants, et nos ennemis seront vils, abjects et consternés.

Alors, selon les maximes de la justice et la bonne conduite de la sage politique, l'on se témoignera réciproquement de l'amitié et l'on se donnera des marques d'union et de bonne intelligence, en se faisant savoir des nouvelles aimables par les voyageurs qui iront et viendront de part à l'autre, et nous maintiendrons à jamais, autant qu'il sera possible dans ce monde périssable qui est la maison de destruction, la paix et l'amitié contractées, comme étant la dite paix agréable à Dieu et faite suivant sa sainte volonté, selon les miraculeuses instructions des Prophètes.

C'est donc à Votre Majesté à faire paraître le zèle de son affection par des actions dignes d'un aussi grand Empereur, c'est-à-dire en donnant la joie aux cœurs des peuples de Dieu.

Nous vous dirons, ô notre puissant et aimable ami, que comme Hussein Pacha a caché plusieurs des circonstances de ces affaires, et s'est comporté d'une manière fort désagréable à Dieu, nous avons souffert de grandes peines et essuyé d'extrêmes fatigues parce que les Milices, qui murmuraient avec leurs cris furieux et leurs grandes contestations, s'étaient imaginées et entêtées qu'il leur était plus avantageux et plus à propos de ne point donner les mains à cette affaire, et nous ne savions plus quel expédient apporter pour rendre les choses possibles, ne voyant point d'autre remède que la main de Dieu même, qui est le pacificateur et le distributeur des grâces.

Enfin, par la grâce de Dieu qui est le très puissant Roi et créateur de l'univers, et par l'aspersion de ses faveurs infinies sur vous et sur nous, l'homme a proposé et Dieu a disposé, ô puissant, absolu et-aimable Empereur, notre ami, la Providence marquée sur la table de la prédestination avec la plume des décrets de l'éternité ! Votre agent, M. Marcel, n'a pas laissé échapper une minute de ce qui pouvait contribuer au succès de cette grande affaire, faisant des intrigues et des pratiques fort à propos, en sorte que les Milices s'assemblèrent par plusieurs fois extraordinairement

dans le Divan, et il leur fit connaître l'amitié de Votre Majesté et les avantages qu'on en doit espérer. Ainsi cet habile pacificateur, s'appliquant de tout son pouvoir à faire valoir les effets de votre amitié, a obtenu que la chose prît un bon train, malgré les intrigues que plusieurs de nos ennemis pratiquaient pour s'y opposer, mais ils ont été confondus avec mépris et bassesse[1]. Dieu Très-Haut soit loué de ce que, par les bénédictions de sa grâce divine et par votre bonne amitié, le dit sieur Marcel a fait naître dans les cœurs de tous de nouveaux et heureux sentiments ! C'est là ce qu'on appelle un esprit pénétrant et un jugement éclairé, et l'on peut dire que le sieur Marcel, par son habileté à négocier, a ouvert la porte de la paix qui était fermée.

Votre Majesté, dont l'esprit est rempli de belles connaissances comme une pluie de pierreries, sera informée que jamais l'on n'a vu dans Alger, depuis Adam jusques à présent, de paix dont les articles aient été arrêtés avec tant d'affection et reçue si généralement de tous que celle qui vient d'être conclue entre nous et le sieur Marcel. Ce fut en présence de toute la Milice et du peuple assemblés extraordinairement dans le Divan avec les crieurs publics, et l'on y a fait serment solennel d'observer les articles de cette paix, chacun se donnant la main depuis un jusqu'à mille. Vous saurez donc, Sire, que votre Ambassadeur a procuré ici aux deux partis de grands avantages, sous votre bon plaisir, par l'assiduité zélée qu'il a eue à remplir les devoirs de sa fonction et commission. Il a mérité cent applaudissements comme habile en son métier ; il est considérable par son mérite, il est homme de prudence et de précaution, et sa conduite dans le service de son Maître fait voir qu'il est digne de servir le trône d'un aussi grand Empereur[2] : Aussi toutes les Milices lui ont donné leur amitié.

---

1. M. Marcel « a été fort traversé par les Anglais », écrivit l'Intendant de Toulon à la Cour. *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay*, le 5 novembre 1689. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. « J'estime beaucoup la convention que M. Marcel a faite pour le rachat des esclaves à 300 l. chacun... Il est bon à beaucoup de choses, et je demande pour lui une commission de commissaire de la marine ». *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay,* le 5 octobre 1889. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

Dieu veuille qu'il en goûte les fruits ! Nous avons tous admiré son esprit de négociateur et sa pénétration, car assurément l'opiniâtreté des Milices était parvenue à un point qu'il ne restait plus aucune espérance d'accommoder les affaires jusqu'au jour du jugement, Et quand Hercule, Cyrus ou Alexandre le Grand seraient venus eux-mêmes pour ce faire, ils n'auraient jamais pu venir à bout de démêler notre différend. Soyez donc remercié, car la parfaite amitié que nous avions pour Votre Majesté s'est augmentée de un à cent degrés, parce que vous avez choisi pour notre affaire un personnage aussi raisonnable qu'est votre serviteur, M. Marcel. Nous pouvons vous assurer que .si vous eussiez envoyé tout autre de vos serviteurs, même avec cérémonie, fût-ce un de vos premiers Ministres, il n'aurait jamais pu parvenir à faire la paix avec nous. La querelle, les hostilités, la rancune et la haine, les inimitiés et les difficultés auraient persisté entre nous, de sorte que l'affaire ne se terminant pas, il serait encore arrivé des accidents désagréables et contraires à la sainte volonté de Dieu. Mais que le Créateur soit loué, puisque toutes ces nombreuses Milices du Divan, se réunissant toutes sur une même parole et s'accordant avec un même accord, ont enfin terminé l'affaire de la paix ! Aussitôt ont cessé les plaintes et les contestations, tous les cris et les disputes ont été retranchés et l'on a remercié Dieu, de la seule direction duquel on a reconnu véritablement que cette grande affaire était parvenue à un heureux succès. Ç'a été aux acclamations des grands et des petits, des mâles et des femelles, et avec leur connaissance et consentement. A présent c'est sous le bon plaisir de Votre Majesté, de l'amitié de laquelle le gentilhomme M. Marcel nous a assurés, que nous avons tous résolu avec lui d'employer les Secrétaires à mettre la main à la plume, avec toute l'élégance requise, pour écrire du doigt sublime, du haut dôme du Divan, cotte lettre d'amitié à Votre haute Majesté, lui donner avis du détail des affaires dans là conjoncture présente, et lui faire la relation de tout ce qui s'est passé. Nous y avons inséré clairement et manifestement tout ce qui concerne la paix et l'amitié, selon qu'il est agréable à Dieu, puisque rien ne s'exécute ici-bas que par son ordre éternel, et c'est par sa permission qu'avec

une sage instruction et capacité, la bonne rhétorique a été employée à l'avantage spirituel des deux partis. Par conséquent cette lettre, pleine de vœux pour le bien commun, est émanée du consentement de toutes les Milices du Divan et a été envoyée à Votre Majesté, que nous désirons savoir toujours joyeuse.

Lorsque vous l'aurez reçue, nous prions avec instance votre bonté, qui n'a point de bornes, de nous rendre sa première affection, et nous espérons qu'en considération de cette paix, vous aurez la bonté de nous renvoyer notre navire, qui porte en poupe la marque du soleil, avec tous ceux de ses soldats qui se trouveront et avec son artillerie, armes, agrès et équipage. Nous attendons aussi de votre bonté le navire de Veli-reïs, sans soldats mais avec ses armes, artillerie et enseignes.

Outre ces deux navires, nous en demandons encore trois, dont deux seront avec leurs soldats et avec leurs armes et artillerie en bon état, et le troisième sans soldats ni équipage ; c'est la grâce dont vous nous honorerez, s'il vous plaît, en sorte que le tout sera cinq navires. L'on s'est chargé sous votre bon plaisir, et par des paroles et promesses juridiques, de les faire conduire en ce port. Voilà ce que nous avions à demander et l'état où sont les choses.

Le navire du nommé Baba Ouroutch, que vous nous avez envoyé par M. Marcel avec toutes ses armes et artillerie, agrès et équipage, faisant partie des cinq navires, nous vous en remercions, priant Dieu qu'il augmente vos jours et votre prospérité, parce que cette restitution nous a rempli les cœurs de joie. Ainsi il ne reste plus à nous renvoyer de votre part que quatre navires, dont deux seront avec leurs soldats et deux sans soldats, en conséquence des articles de paix dont nous avons donné parole. Nous espérons qu'en exécution de la prière que nous vous faisons par cette lettre d'amitié, ô notre aimable, puissant et souverain ami, vous nous ferez voir votre diligence avec chaleur, en marchant sur le visage, pour marquer l'empressement à nous renvoyer en ce pays les dits vaisseaux, et que, pour la sûreté de leur passage sur la mer, vous donnerez des ordres pour que nos dits vaisseaux soient escortés, gardés et protégés, contre les navires de nos malicieux ennemis, par plusieurs de vos bons

vaisseaux de guerre, afin que, s'il plaît à Dieu Très-Haut, ils puissent être conduits et entrer sains et saufs dans le port d'Alger.

Nous aussi, en revanche, promettons sur notre vie et sur notre tête, sitôt que les dits vaisseaux seront venus, d'exécuter ponctuellement tous les articles de paix qui ont été arrêtés et jurés. Vous pouvez ajouter entière confiance à cette parole, sans laisser entrer en votre cœur la sale poussière d'aucune inquiétude, pas même un atome. Votre Majesté peut savoir que, Dieu merci ! il n'est jamais arrivé, depuis l'établissement de cette République, que les affaires qui ont été liées ou déliées aient souffert la moindre contrariété et que l'on y ait jamais avancé aucun mensonge. Dieu le sait et en est témoin. Nous savons que nous sommes obligés de donner à Votre Majesté toute la satisfaction et le contentement que son cœur royal peut exiger de nous, et nous nous en faisons une loi indispensable. O notre cher et affectionné ami, après quantité d'allées et de venues, de disputes et de contestations survenues entre les Milices au sujet de cette paix, pendant lesquelles nos ennemis étaient joyeux et nos amis consternés de ce que ce siècle trompeur et la roue tyrannique de la fortune avaient renversé sens dessus dessous notre négociation, cependant, sans faire cas de l'envie des ennemis ni de leurs calomnies, nous avons fait notre possible et employé tous nos efforts pour venir à bout de ce que vous avez souhaité de nous.

Mais il est certain que la déclaration des Milices au Divan était telle que l'on ne rendrait tes choses qui ont été promises qu'après le retour de nos vaisseaux en ce port. Si vous désirez savoir la cause qui les a portés à concevoir ce chagrin et à former cette difficulté, c'est qu'il y a quelques années, l'un de vos Généraux, nommé M. Duquesne, est venu ici de votre part pour faire la paix, que le Dey qui commandait alors dans nôtre Ville lui rendit de bonne foi 570 esclaves Français, mais que ce Général, au lieu de tenir sa parole et jouir du bonheur de la paix, a fait brûler des feux et a jeté des bombes sur cette Ville[1]. Cette action affligea le cœur de nos soldats, quoiqu'ils

1. Voy. p. 80 et 84.

n'aient pas pour cela saigné du nez en aucune manière, et qu'il n'y ait eu que les petites maisonnettes d'un grand nombre de pauvres gens qui aient été ruinées. Nous savons que les Empereurs n'ont point agréables les actions aussi méchantes que celle-là, qui causent le désordre dans les entrefaites d'une négociation de paix, puisque M. Duquesne fut cause que les Milices tuèrent injustement le Seigneur Dey pour avoir rendu les dits esclaves[1].

De plus, dans la paix faite au temps de Hussein Pacha, notre flotte étant en mer, nous envoyâmes une lettre de notre part et sur la parole du Consul de France, par une tartane de douze hommes commandée par le patron Riboli. Ce patron porta véritablement nos lettres à votre Général et il en reçut réponse, mais, au lieu de la rapporter ici, il s'en alla et ne parut plus en ce pays. Il est bon que Votre Majesté sache que plusieurs de ses sujets font souvent de ces sortes d'actions infâmes qui apportent du préjudice à l'honneur et au respect qui lui sont dus. C'est ce qui fait qu'étant dans une continuelle défiance de ces sortes d'incidents, nous n'avons osé rien envoyer à Votre Majesté. Ne vous inquiétez nullement de ce que, pour le bien des affaires, nous avons retenu votre Ambassadeur ; la raison en est que lorsque nos vaisseaux sont partis pour aller en mer, ils l'ont fait avec l'assurance et les passeports de votre Consul. Ainsi, notre cher et puissant Empereur, si vous ne trouvez pas bon ce que nous avons fait, et si vous ne ratifiez pas, de votre parole et de votre consentement, une paix conclue comme celle-ci, selon qu'il est agréable à Dieu et du consentement général de tout le monde, nous prendrons patience et nous remettrons nos affaires entre les mains de Dieu, nous résignant à tout ce qui peut arriver. Il n'y a pas à s'inquiéter, car notre parole est que, s'il plaît à Dieu miséricordieux, nos vaisseaux ne seront pas plus tôt de retour, en, bon état et en bons armements, que cette paix sera ratifiée. Nous ne manquerons pas alors de renvoyer vers elle son Ambassadeur plein de zèle, M. Marcel, avec toutes sortes d'honneurs et cérémonies. La toute-puissance du Seigneur de

1. Baba Hassan, à l'instigation de Hadji Hussein (Mezzomorto). Voy. la note 2, p. 84.

ce monde et de l'autre étant notre protectrice on toute occasion et en tout lieu, nous le prions qu'il nous porte à faire des actions conformes à, son saint agrément, afin qu'il nous facilite de participer à des avantages continuels et qu'il nous destine des victoires, avec le visage blanc, dans ce monde et dans l'autre. Nous ne la ferons pas plus longue que pour souhaiter que les jours du règne heureux de Votre Majesté soient éternels. Ainsi est notre désir !

Écrit sur la fin du mois de Rebi-el-ouel, l'an de l'hégire onze cent un, qui est le cinquième jour du mois de janvier 1690.

(Sceaux)

CHABAN,
Dey d'Alger.

HASSAN,
Agha des Janissaires d'Alger.

HAMZA,
Kiaya des Janissaires d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 février 1690.

LE DIVAN D'ALGER AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 5 janvier 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement à Son Excellence le très illustre Ministre du très puissant Empereur de France, dont les entreprises puissent avoir une heureuse fin !

Au nom de Dieu distributeur des grâces, louanges sans mesure et remerciements lui soient rendus, comme au Souverain de ce monde et de l'autre, lui qui, d'une poignée de terre et d'une goutte d'eau, a créé sans aucun modèle tout ce qui est ici-bas, et, avec

1. *Archives coloniales de la marine.* (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731.)

un souffle de son esprit, a par un miracle de sa toute-puissance ineffable rendu l'homme la plus excellente des créatures!

Après avoir rendu des témoignages de notre amitié et de notre respect à Son Excellence le très illustre, très sage et très équitable Ministre du plus glorieux des grands Princes chrétiens, l'Empereur de Marseille, Toulon, Paris et autres côtes et Royaumes de France, dont Dieu dirige les actions dans la droite voie et perpétue les jours jusqu'à la fin des siècles !

Après vous avoir demandé des nouvelles de votre santé, nous vous faisons savoir, Monseigneur, comme étant vos sincères amis, que, Dieu merci ! et grâce à la protection de l'Empereur Ottoman, — dont Dieu perpétue le règne ! — notre Divan et nos Milices se maintiennent toujours dans la force et dans la puissance dans cette Ville et Royaume d'Alger, qui est le grand théâtre de la guerre et le bastion des martyrs de la religion Mahométane. Ils le font sous les ordres du Seigneur Dey qui tient le siège du Commandement, où il rend la justice, et qui souhaite d'entretenir l'amitié avec votre très puissant Empereur et avec Votre Excellence, tant personnellement que pour le bien des affaires publiques., Nous prions Dieu qu'il y donne sa bénédiction, qu'il nous gratifie tous de sa protection, qu'il nous donne les avantages du repos et de la paix, et la grâce de faire des actions conformes à sa volonté.

Ensuite nous vous dirons, Monseigneur, que les lettres que votre auguste Empereur et Votre Excellence nous ont écrites, dans lesquelles sont marquées vos intentions affectionnées à ce pays et le dessein que vous avez de parvenir à une bonne paix, la plus excellente des actions, ces lettres, disons-nous, ont été fidèlement et honorablement rendues par les mains de votre agent zélé, la gloire de la religion chrétienne, M. Marcel, que vous aviez déjà envoyé une fois ici[1]. Lorsqu'il est arrivé en ce port, il a fait paraître le grand mérite qu'il possède ainsi que sa bonne Conduite et sa probité. Il a présenté de votre part la lettre d'amitié que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire et celle de votre auguste Empereur ; nous vous en

1. Voy. les lettres du 30 octobre 1689, p. 178 et suiv.

sommes extrêmement obligés et nous vous en remercions.

Ces honorables lettres, qui tendent au repos et à la tranquillité publique, ont été lues d'un bout à l'autre, publiquement, dans notre haut et sublime Divan, en présence de tous les braves guerriers de notre victorieuse Milice ; ils en ont attentivement écouté et pesé le contenu, mais ils y ont trouvé des difficultés à cause des affaires passées et de la paix qui a été rompue, ce qui a été cause qu'ils ont fait quantité de contestations, parce que, dans les articles de la paix négociée en dernier lieu entre Hussein, Pacha déposé, et M. Marcel, il s'en trouve de publics et de secrets, M. Marcel disant qu'il avait conclu la paix avec le dit Pacha sous certaines conditions, et les Milices assurant que le Pacha s'était déclaré plusieurs fois d'une autre manière dans le Divan, et qu'il leur avait fait entendre d'autres choses. Car il avait déclaré que l'Empereur de France, en considération de notre consentement à la paix, avait accordé un traité portant qu'il promettait de rendre cinq des vaisseaux que ses navires de guerre nous avaient pris, desquels cinq vaisseaux trois seraient rendus avec leurs soldats, artillerie, armes et équipages, et les deux autres sans équipages mais avec leurs armes et artillerie, et qu'ils seraient incessamment renvoyés en ce port, et qu'outre cela il y avait quantité d'antres articles, les uns publics, les autres secrets. Cependant l'écrit de Hussein Pacha porte qu'il avait conclu la paix à condition qu'on nous rendrait trois vaisseaux, car, pour les deux autres vaisseaux, il avait pris d'autres voies cachées et il en avait fait des articles secrets, parce que, par une avidité insatiable, il avait envie de se les approprier en cachette de la Milice, ainsi que l'on a remarqué plusieurs autres tromperies qu'il a faites à la République.

Vous saurez, mon illustre ami, que ce n'est point la volonté de Dieu ni les maximes de la loi du Prophète que, dans une République comme la nôtre, le Chef fasse des accords secrets sans la participation du public. C'est ce qui a donné occasion aux Milices de s'opposer aux propositions de la paix et d'y former des contestations, disant que la déclaration du Pacha touchant sa négociation avec M. Marcel, laquelle ils avaient approuvée,

se trouvait contraire aux paroles que le dit sieur Marcel alléguait à présent. Ces difficultés et ces disputes, qui se sont faites en public, ayant duré quelques jours, la conclusion de la paix a été balancée et retardée, quoique le dit Ambassadeur se trouvât souvent en conférence et s'abouchât avec les Milices du Divan ; mais comme les paroles que Hussein Pacha avait dites à la Milice ne se trouvaient pas conformes aux propositions du dit sieur Marcel, les conférences se rompaient sans rien avancer, et au contraire ni l'un ni l'autre parti ne trouvait le moyen de conclure la paix, et pendant longtemps l'on persista dans les sentiments de continuer la guerre avec vigueur contre la volonté de Dieu, Seigneur de ce monde et de l'autre[1].

Enfin, par la grâce de ce tout-puissant Créateur, nous étant entremis de tout notre pouvoir et excités par le zèle de M. Marcel, qui y a employé tous ses soins et toute son étude, — Dieu lui donne une longue vie pour l'amour de sa vertu, de son esprit, de sa bonne conduite et de ses raisons pénétrantes ! — nous avons enfin réussi. L'on peut assurer que le trouble et l'opiniâtreté étaient si fortes parmi les Milices que quand Hercule, Cyrus ou le Grand Alexandre seraient revenus au monde pour lever ces obstacles, ils n'en auraient pas pu venir à bout. Cependant, Dieu merci ! le mérite du sieur Marcel a ouvert la porte de la paix, et tout le monde a admiré l'esprit et la pénétration de cet homme, priant Dieu qu'il le conserve, pour les services de Sa Majesté et le nôtre, comme un bon officier, digne de servir au trône des grands Souverains, et qui s'est acquis en même temps l'amitié de toute la Milice. Vous pouvez vous assurer, mon puissant ami, que si vous eussiez envoyé ici un autre que lui, il n'aurait jamais pu parvenir à faire la paix. Nous vous remercions de nous l'avoir envoyé, car tout le monde est satisfait de sa négociation et nous lui avons donné notre amitié. Quoi qu'il en soit, par la puissance de Dieu les causes du trouble et de la guerre qui étaient entre nous ont été levées et extirpées, et les Milices ont déclaré

1. Voy. La correspondance de Marcel avec le marquis de Seignelay. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

publiquement, et d'une commune voix, que dès le moment que l'Empereur de France voudra bien, par un effet de son amitié, accorder les points dont nous sommes convenus, qui sont des atomes et des gouttes d'eau en comparaison de la puissance des grands Empereurs comme Sa Majesté, et les ratifier en la même manière que la déclaration publique s'en est faite ici du consentement et à la satisfaction de tous, la guerre et les troubles, ainsi que tout acte d'hostilité cesseront entièrement de part et d'autre, les amis des deux partis en seront joyeux, et les ennemis en concevront du dépit et tomberont dans le mépris.

Et si, selon qu'il est juste, Sa Majesté veut bien être ferme dans l'amitié et en donner des marques comme il est de sa gloire, elle remplira de joie les cœurs des peuples des deux pays, parce qu'il est certain que notre parole a été donnée non pas furtivement, mais en présence de toute la Milice, du Divan et de M. Marcel, à la grande satisfaction des deux partis ; et après en être réciproquement convenu, chacun a levé les mains au ciel et fait la prière et les louanges ordinaires en ces occasions, afin que Dieu donne sa bénédiction à une paix si solennelle et si authentique.

C'est ce qui nous a donné sujet d'écrire, du consentement de tous et de votre Ambassadeur, M. Marcel, cette lettre d'amitié à Votre Excellence, de notre part et de celle de toute la Milice du Divan, pour vous faire connaître l'estime que nous faisons de vos offres d'amitié, la connaissance que nous en avons, et pour vous rendre un compte exact et en détail de la manière dont les choses se sont passées pour l'utilité et l'avantage des deux partis.

Lorsque vous l'aurez reçue, nous vous prions, conformément aux paroles données entre votre Ambassadeur et tout le Divan du peuple de Dieu extraordinairement assemblé, d'avoir la bonté d'envoyer incessamment en ce port le navire ayant en poupe la marque du soleil, avec tous ses soldats, armes, artillerie, agrès et équipage, de plus le navire de Veli-reïs sans soldats ni équipage, mais avec tous ses agrès et ustensiles, chacun en son lieu. Outre ces deux navires, vous nous rendrez aussi, s'il vous plaît,

trois vaisseaux dont deux auront leurs soldats, armes et équipages et le troisième sans soldats ni équipage. C'est là la grâce que nous vous demandons et qui a été accordée par la paix. Voilà où les choses en sont et de quoi l'on est convenu. Pour ce qui est du navire de Baba Ouroutch, que vous nous avez renvoyé par M. Marcel avec tous ses soldats, armes et équipage, il est, Dieu merci ! arrivé dans ce port ; nous vous en remercions, et prions Dieu qu'il augmente les jours de Sa Majesté et les vôtres.

Ainsi, pour satisfaire à ce qui est porté par le traité, il en reste encore quatre dont deux seront avec leurs soldats et deux sans soldats, lesquels nous vous prions de faire partir incessamment pour nous être renvoyés, et même de les faire escorter par plusieurs de vos meilleurs vaisseaux de guerre, et en tout ceci donnez-vous bien de garde de laisser entrer en votre esprit aucun soupçon ou inquiétude, car, par le grand Dieu Très-Haut ! pour tout ce que nous avons promis, arrêté et juré dans le Divan, en présence de tous, avec votre Ambassadeur M. Marcel, sitôt que nos vaisseaux seront de retour, nous ne manquerons pas de nous présenter en public les mains croisées pour le faire exécuter. L'on n'a jamais entendu que personne ait ouï de la fausseté aux paroles données dans notre Divan, et nous vous jurons sur notre tête et sur notre vie que nous ferons notre devoir, et qu'il est impossible que nous nous rétractions de notre parole et de notre traité ; vous devez en être assuré et ajouter une entière créance à cette promesse. Et, à l'occasion de cette paix, nous ne manquerons pas de vous faire quelques petits présents suivant notre pouvoir, comme le berger qui présente une feuille verte, pour vous marquer le désir que nous avons d'être honorés de votre amitié pendant notre vie. Cette paix a sans doute attristé nos ennemis et réjoui nos amis, mais il faut que les bienfaits soient parfaits. Quand vous nous aurez renvoyé nos quatre navires, nous serons munis de courage et d'assurance pour parler devant les Milices, et nous nous servirons de ce fondement pour vous faire restituer aussi les choses que nous avons promises. Ne vous inquiétez point là-dessus.

Outre cela, mon véritable ami, nous espérons qu'avec le

butin du navire de Baba Ouroutch, vous nous renverrez aussi le butin des deux caravelles, suivant le mémoire et les comptes que les Écrivains ont tenus des effets et hardes pris sur les dits navires ; nous vous prions d'y employer tous vos soins et votre pouvoir, et en échange nous rendrons avec amitié les bâtiments que nous avons pris avant la paix, pourvu que vous exécutiez ce que dessus.

A l'égard de la rançon des soldats des vaisseaux de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir, nous avons convenu que les Turcs, grands et petits, paveront pour leur rachat cent cinquante piastres par tête et les Mores cent piastres, et nous en avons fait un article ; c'est de quoi nous prions Votre Excellence d'être informée, afin qu'elle tienne la main à son exécution.

De plus, nous vous dirons que tous les esclaves Français, les marchands et autres de ce pays, et même les Milices de notre Divan et tous en général sont extrêmement mécontents de votre Consul établi présentement en cette Ville. Les plaintes qu'on lui a faites, ayant toujours été inutiles, sont cause que l'on a désespéré d'une meilleure conduite de sa part, et qu'on a résolu de vous en informer[1] ; c'est pourquoi nous vous prions tous, d'une commune voix, d'établir Consul d'Alger en sa place un Capitaine nommé M. Lemaire, qui est ici retenu esclave et qui fut arrêté en temps de paix, les années passées, entrant dans ce port et venant d'Alexandrie avec un bon chargement et des pèlerins de La Mecque. Ce Capitaine est frère du sieur Claude Lemaire, Consul de France à Tripoli ; c'est un homme d'esprit et de capacité, et, outre qu'il est désiré de tout le monde et que vous nous ferez un grand plaisir de le faire, c'est qu'il est ici tout porté. Nous espérons donc que vous lui enverrez au plus tôt les patentes du Consulat, et en cela vous contenterez les cœurs de tous les Français qui sont ici en satisfaisant à leur prière ; mettez donc aussi vos soins à nous faire ce plaisir.

Outre cela, nous vous prions encore d'avoir la bonté de nous

---

1. *Plaintes du Dey d'Alger contre Mercadier. Archives de la Marine. Levant et Barbarie,* B7 215.) — *Mémoire pour servir de justification au sieur Mercadier, touchant les affaires d'Alger*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

envoyer les lettres et le traité de paix que Hussein, Pacha déposé a eu l'honneur d'écrire à Votre Empereur et à vous à l'occasion de la dernière paix, parce que les minutes en sont perdues et ont été tirées de nos protocoles, en sorte que nous ne savons du tout comment faire pour en avoir copie ; et la connaissance de ce qu'elles contiennent nous étant de la dernière conséquence, nous vous assurons qu'aussitôt que nous les aurons vues et que nous serons informés de leur contenu, nous ne manquerons pas de vous les renvoyer. Ne trouvez pas cela mauvais et ne soupçonnez point de mal là-dessous. Nous dirons encore à Votre Excellence que nous savons fort bien que l'accès que les Vizirs ont auprès des grands Empereurs est tel qu'ils se reposent sur leur conduite des affaires les plus épineuses de l'État. Nous savons qu'on obtient les demandes justes par leur faveur et par leur entremise, et que comme leur Maître n'entre pas dans le détail des affaires, il faut que les Vizirs prennent ce soin afin de leur en rendre compte. C'est ce qui nous a portés à exposer dans cette lettre à Votre Excellence le détail de toutes choses et même les difficultés qui s'y sont rencontrées, suivant l'usage ordinaire de toutes les nations, afin qu'en étant pleinement informée, elle puisse nous rendre les bons offices que nous espérons auprès de Sa Majesté. Il y va même de votre gloire, Monseigneur, car n'est-il pas vrai que c'est un grand honneur de procurer la paix, et de réunir tant de milliers de peuples de Dieu qui étaient en guerre les uns contre les autres ? Vous ferez réussir une si grande affaire, en procurant auprès de Sa Majesté la ratification du traité qui, a été conclu dans notre Divan en présence de toute la Milice. Vous ne sauriez rien faire de plus glorieux, ni d'œuvre dont le mérite soit plus grand, et ce n'est pas la première fois que vous en êtes venu à bout. C'est pourquoi, mon illustre ami, l'achèvement de la paix dépend présentement de vous. Si vous rendez compte de tout en détail à votre Empereur, et que vous y joigniez vos bons offices en sorte que la chose réussisse, vous aurez la bonté de nous le faire savoir par une lettre. Si vous trouvez extraordinaire que nous ne vous ayons pas témoigné notre respect par quelque présent, petit ou grand, nous vous dirons pour excuse que les Milices de ce pays

sont des gens d'une espèce mercenaire qui veulent être assurés des choses, et que nous n'osons pas faire de notre tête la moindre démarche sans leur en donner connaissance. Nous craignons pour notre vie, mais, mon illustre ami ; nos vaisseaux ne seront pas plus tôt de retour ici que nous serons en état de faire ce que nous voudrons selon notre dignité, et nous aurons du courage pour parler fortement et avec assurance. Nous n'aurions que faire d'alléguer cette excuse, si ce n'était ce qui arriva il y a quelques années entre les deux partis ; car quoique l'on ne doive plus songer au passé, nous vous dirons cependant que l'un de vos Généraux, nommé M. Duquesne, étant venu en cette rade pour faire la paix, reçut de nos mains cinq cent soixante et dix esclaves Français, après nous avoir accordé et mis en main un traité de paix dont il avait confirmé les articles par des serments sacrés, selon sa religion, avec les formalités les plus authentiques et solennelles. Et avec tout et malgré cela, et l'avance que nous lui avons faite des dits esclaves, il ne laissa pas contre toute sorte de justice, contre la volonté de Dieu, contre ses serments et contre l'honneur des Rois, de jeter des feux et des bombes sur cette Ville qui appartient à l'Empereur des Ottomans, et croyant, par cette exécrable action, avoir acquis une grande victoire, il mit joyeusement à la voile pour s'en retourner. Cette manière d'agir est demeurée gravée dans les cœurs de nos soldats et dans leur mémoire ; chacun craint la voie que M. Duquesne a frayée, et, à cause de cela, l'on veut attendre le retour des vaisseaux pour exécuter la promesse de nos Milices et la nôtre, et, par la vérité de Dieu ! elle sera ensuite effectuée.

De plus, dans la paix faite au temps de Hussein Pacha, notre flotte étant en mer, et ayant dessein de donner à nos Capitaines les avis de la paix, nous envoyâmes quelqu'un de notre part en présence de M. Marcel et sur la parole du Consul ; il porta véritablement notre lettre à votre Général, il en reçut la réponse, mais, au lieu de la rapporter ici, il s'en alla et ne reparut plus en ce pays. Ainsi, dans un commencement de paix, abandonner votre service et le nôtre et s'enfuir, je sais qu'une telle action ne doit être approuvée ni de vous ni de votre Empereur. Dieu nous garde de

gens de cette sorte ! Ce sont comme ceux qui versent de l'eau froide sur de la soupe cuite ; ils sont capables de tout gâter et ils apportent du préjudice à l'honneur impérial.

Ces incidents sont cause que nous n'osons rien vous envoyer que les vaisseaux ne soient de retour. N'attribuez point cela à défaut, puisque la mauvaise foi de M. Duquesne, qui fut cause que l'on fit mourir injustement le Seigneur qui commandait alors dans le pays, a imprimé cette défiance dans les cœurs[1].

Si vous demandez pour quel sujet M. Marcel est resté ici, ne vous inquiétez point et ne soupçonnez rien là-dessous ; c'est parce que nos vaisseaux étaient partis d'ici pour aller en mer avec les passeports de votre Consul. Mais si, par cas fortuit, ni vous ni votre puissant Empereur ne vouliez pas agréer ni ratifier la paix, en la manière juste et équitable qu'elle a été conclue ici, ouvertement et suivant la volonté de Dieu, que pourrions-nous faire, sinon remettre l'affaire entre les mains de Dieu, maître et dispensateur de toutes choses ? Quand cela arriverait, sitôt que notre flotte serait de retour, nous vous donnons notre parole de vous renvoyer votre Ambassadeur avec toute la sûreté et les honneurs ordinaires.

Nous prions Dieu Très-Haut que, confirmant nos justes projets, nous puissions maintenir jusqu'au jour du jugement l'amitié que nous contractons avec vous, et que la puissance de ce Seigneur des deux mondes étant notre protectrice en tout lieu et occasion, il nous donne à tous les avantages et les victoires de ce monde et de l'autre. Au reste nous souhaitons que les jours de Votre Grandeur soient augmentés !

Écrit à la fin de la lune- de Rebi-el-ouel, l'an de l'hégire 1101, qui est le cinquième du mois de janvier, l'an de grâce 1690.

(Sceaux)

CHABAN,
Dey d'Alger.

HASSAN,
Agha des Janissaires d'Alger.

HAMZA,
Kiaya des Janissaires d'Alger.

1. Voy. La note 2, p. 84.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 15 janvier 1690.

Au nom de Dieu qui soit glorifié, étant le Seigneur de toute magnificence ! Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement au très puissant et très affectionné Empereur des Royaumes de France, dont les entreprises soient heureuses !

Louanges et gloire sans fin soient rendues à Dieu clément et miséricordieux par toutes les créatures ! C'est à lui qu'on se doit confier comme au meilleur des Maîtres, auquel toutes choses retourneront comme à leur centre.

Après avoir présenté nos vœux et nos respects au très haut, très excellent, très puissant et très majestueux Empereur de Marseille, de Toulon, de Paris et de tous les Royaumes de France, comme étant le plus glorieux et le plus magnifique de tous les Princes et Rois chrétiens et l'appui des Potentats de la loi de Jésus,

Dieu veuille conduire Votre Majesté à une fin très heureuse !

Nous commencerons par demander des nouvelles de la santé de Votre Majesté, laquelle nous souhaitons être toujours parfaite, priant Dieu de vous maintenir à jamais sur le trône royal, couronné de triomphes et de victoires, élevant votre puissance et faisant aller la fortune selon vos désirs.

Nous dirons ensuite à Votre Majesté que si elle s'informe de l'état de ses amis, elle saura que, grâce à Dieu Très-Haut qui nous a tous créés d'une goutte d'eau et d'une poignée de terre sans aucun modèle, et par les bénédictions de votre amitié, nous sommes en parfaite santé. Grâce à la protection du très glorieux et très puissant Empereur des Ottomans, Roi des deux terres et des deux mers, serviteur des deux saintes Villes de La Mecque et de Médine, le grand Maître absolu du sacerdoce de l'Empire, le conservateur de la religion et de l'État Musulman, l'Empereur

1. *Archives coloniales de la marine*. (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

Soliman, notre Maître, — dont Dieu perpétue le règne éclatant ! — notre Milice se maintient dans sa force et dans sa puissance, comme étant le grand théâtre de la guerre de religion et le bastion des martyrs de la loi Mahométane, sous les ordres des illustres Émirs et du Dey qui les gouvernent, et qui désirent ardemment votre amitié et bonne intelligence.

Ensuite nous dirons à Votre Majesté que le Consul que vous envoyâtes du temps de Hussein, Pacha déposé, n'étant pas capable d'exercer cette charge ni de porter la robe de la magistrature, la dignité et fonction de Consul ne lui convenant en aucune façon, les esclaves Français, tous d'une commune voix, ont fait des plaintes contre lui et ont témoigné leur désespoir[1]. Aussi les Milices de ce Divan et tout le monde en général, grands et petits, ne voulant point de cet homme-là pour Consul parce qu'il n'est ni capable ni convenable, se sont assemblés pour ce sujet au Divan sous notre bon plaisir, et, après s'être informés de tous les Français et avoir recueilli les voix de tout le monde, ils ont convenu de ce qui suit :

Votre Majesté saura que les années passées, dans les entrefaites de la paix précédente, un Capitaine de navire marchand, M. Lemaire[2], frère du Consul de France à Tripoli, ayant amené nos pèlerins de La Mecque depuis les parties d'Alexandrie jusqu'ici, fut arrêté dans ce port et fait esclave. Et il se trouve ici tout porté, et M. Marcel, votre Ambassadeur, sait bien que le dit Lemaire a rendu de bons services à Votre Majesté dans cette paix où il a pris bien de la peine, et que c'est un homme d'esprit et, de prudence, et digne de la charge de Consul. Tout considéré, à la réquisition des Milices du Divan et à celle de tous les Français de ce pays, ainsi que de notre désir et propre mouvement, nous avons, sous notre bon plaisir, fait venir le dit sieur Lemaire au Divan, en présence des Milices, selon l'intention de tout le monde, et non seulement les Milices et les

1. Mercadier, le protégé de l'ancien. Pacha Hadji Hussein, avait entretenu les Milices dans de mauvaises dispositions à notre égard. Ses relations avec les Anglais étaient d'ailleurs peu avouables. Voy. la *Gazette de France*, 1689, p. 518, et 1690, p. 741. — Voy. aussi la note 1, p. 209.

2. Ancien Consul de la Nation française à Tunis en 1683.

Français, mais même les Sénateurs du Divan ont reconnu et installé le sieur Lemaire en la charge de Consul, au grand contentement de tout le monde. Nous avons pris la liberté d'informer Votre Majesté, par cette lettre, des vœux que le Divan envoie à Votre Majesté et de la manière dont les choses se sont passées.

Vous saurez par cette lettre, ô très affectionné Empereur, notre ami, qu'il n'aurait pas été juste qu'un Consul qui ferait préjudice à l'amitié des deux partis, n'agissant pas sincèrement et causant sans raison du refroidissement, eût resté en ce pays dans l'entrefaite d'une paix aussi authentique, d'autant plus que notre dessein est de maintenir une forte amitié. Faites-y, s'il vous plaît, une sérieuse réflexion. Il n'était pas bon, ni pour vous ni pour nous, que cet homme-là fût le Consul. A ce sujet nous espérons de votre amitié que vous voudrez bien, en cette occasion, faire plaisir à tous les esclaves Français qui sont ici, aux Milices et à nous-mêmes. Comme nous en avons déjà touché quelque prière dans la lettre que nous avons envoyée à votre Ministre d'État, notre ami, vous aurez la bonté d'octroyer notre très humble prière, et, à l'arrivée de notre lettre, vous ferez dresser et expédier les lettres et patentes de Consul pour le sieur Lemaire, et vous les enverrez au plus tôt à nous qui sommes vos amis, afin que les Milices et les esclaves connaissent tous que vous avez eu pour agréables notre prière et la leur. Cela redoublera notre amitié et nous sommes certain que Votre Majesté même en sera bien aise, l'assurant que cette action lui sera imputée à grande estime en ces quartiers. Car, en conséquence de ce que le dit sieur Lemaire est demandé ici par tout le monde, votre agent, M. Marcel, en a aussi écrit une lettre de supplication qu'il a envoyée à Votre Majesté pour l'informer à fond de toutes choses[1].

Au reste, ô très affectionné, cordial et sincère Empereur nous marquons en détail, dans la lettre que nous écrivons à votre premier Ministre, tous les articles et conclusions de la paix et

1. Voy. La correspondance de Marcel avec le marquis de Seignelay. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

la manière dont nous l'avons négociée et arrêtée, déclarée et affirmée sous votre bon plaisir, en plein Divan et en présence des Milices, avec votre serviteur, M. Marcel, et nous la lui avons envoyée. Lorsque vous en aurez été pleinement informé, ayez la bonté de la ratifier of, de nous honorer d'une lettre royale.

Nous prions le Tout-Puissant, Seigneur de ce monde et de l'autre, de nous protéger sur terre, sur mer et en tout lieu, et de nous diriger à faire toujours des actions conformes à sa sainte volonté, afin de remporter des couronnes et des victoires en ce monde et en l'autre.

Au reste nous ne la ferons pas plus longue, pour souhaiter à Votre Majesté une longue vie et un règne heureux et perdurable. Écrit le 6e de Rebi-el-aker, l'an 1101, qui est le 15 janvier 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 4 mars 1690.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 15 janvier 1690.

Dieu miséricordieux veuille que cette lettre soit rendue à Son Excellence l'heureux, estimable et affectionné Ministre du très puissant et très clément Empereur des pays maritimes de France !

Au nom de Dieu dont les grâces s'étendent sur tous ! Qu'il soit glorifié et exalté, parce qu'il est le Roi universel de tout le monde ! Il est le premier principe et le premier être ; tout vient de lui, la renommée et la puissance ; l'un et l'autre monde lui

1. *Archives coloniales de la Marine*. (*Compagnie du Bastion de France*, 1639-1731.)

appartiennent ; c'est en cet adorable et bon Maître qu'il se faut confier, et c'est de lui qu'on doit attendre du secours

Après avoir rendu les. témoignages de nos respects et présenté nos vœux, provenant du fond de notre cœur, en l'illustre présence de l'heureux, puissant, estimable, prudent et affectionné Ministre, notre ami, le Vizir du très excellent, très puissant et très clément Empereur des climats de Marseille, de Toulon, de Paris et autres côtes et pays des Royaumes de France, qui est l'appui des Rois chrétiens, et le plus excellent des Monarques de la loi de Jésus sur lesquels s'étend l'ombre de sa protection, que ses entreprises réussissent selon ses désirs, et que Dieu le conduise dans les voies de la vérité et de la droiture pour le bien de son salut !

Nous demandons, Monseigneur, des nouvelles de votre santé, et nous prions Dieu en même temps qu'il vous élève en dignités, en richesses, en bonheur et en faveurs, suivant vos souhaits, par l'intercession des Prophètes et des Saints.

Ensuite nous dirons à Votre Excellence, comme ses amis véritables qui recherchent les occasions de mériter sa bienveillance, que si elle souhaite de savoir l'état où nous sommes, grâce à Dieu Très-Haut et par la protection du très glorieux et très puissant Empereur des Ottomans, Roi des deux terres et des deux mers, serviteur des deux saintes Villes de La Mecque et de Médine, le grand Maître absolu du sacerdoce de l'Empire, le conservateur de la religion et de l'État Musulman, —dont Dieu perpétue le règne éclatant ! — Dieu merci ! à l'ombre de sa force invincible et par le secours de ses prières efficaces, ce haut et sublime Divan d'Alger d'Afrique, soutenu par le sabre des intrépides guerriers de notre Milice, se maintient dans sa force et dans sa puissance, comme étant le grand théâtre de la guerre de religion et le bastion des martyrs de la loi Mahométane, sous les ordres des illustres Émirs et du Dey qui les gouvernent.

Nous vous représentons, Monseigneur, à l'occasion de la paix négociée entre nous et le gentilhomme zélé, M. Marcel, votre agent, que vous aviez ci-devant envoyé vers Hussein, Pacha qui a été déposé, pour faire la paix suivant la sentence qui porte que la paix est la plus excellente des actions, que le Consul qui

fut établi en ce temps-là n'est pas un homme capable d'une telle charge, ni digne de porter la robe du Consulat. Il ne sait pas s'acquitter dignement de cette fonction ni négocier les affaires qui surviennent dans ce pays ici, et tous les esclaves Français en sont si mécontents qu'après lui avoir souvent réitéré inutilement leurs plaintes, il les a presque réduits au désespoir. Les Milices de ce Divan le jugeant incapable de cet office, et même ne le trouvant pas un homme raisonnable, nous avons assemblé extraordinairement le Divan, où, d'un consentement général, les Français esclaves et autres et toutes les Milices ont déclaré qu'ils ne le pouvaient plus reconnaître pour Consul. Les contestations et les résolutions sur ce sujet ont été faites en plein Divan, sous le bon plaisir de votre Empereur et de Votre Excellence, en présence de M. Marcel, afin de contenter les uns et les autres et les satisfaire tous à la fois par cette déposition.

En même temps tout le monde recherchant une personne capable d'exercer cette charge, l'on a jeté les yeux sur M. Lemaire, frère de votre Consul établi à Tripoli. Cet homme a été arrêté ici esclave, les années passées, en temps de paix, comme il amenait par mer en ce port les pèlerins d'Alexandrie. Tous les Français et les Milices de ce pays l'ont trouvé digne de cet honneur, étant ici tout porté, outre qu'il a extrêmement contribué à la paix par ses services zélés et affectionnés au bien du Roi, son Maître, et qu'il a, par son esprit, surmonté plusieurs difficultés. Il est aimé des Français et chéri des Milices. Ainsi fondé sur ces raisons, nous avons, avec la connaissance et la science de M. Marcel, le consentement et l'approbation de tous les Français et de notre République, ordonné et établi le dit sieur Lemaire, sous le bon plaisir de Sa Majesté et le vôtre, Consul de France à Alger, et en même temps tout le monde l'a reconnu et le reconnaît en cette qualité[1].

1. Marcel s'aperçut bientôt de la fourberie de Mercadier, qu'il prit en flagrant délit de mensonge et de fraude. Il s'en plaignit à la Cour, qui ordonna aussitôt la révocation de ce Consul, le 8 février 1690. Il l'embarqua de force, le 21 mars suivant, sur un vaisseau commandé par M. de Blénac, et « l'accompagna fort avant sur mer, tant pour l'honneur de sa charge que pour le garantir des insultes dont il était publiquement menacé ». *Procès-verbal du 25 mars 1690 dressé par M. Marcel, Commissaire ordinaire de la Marine*. (*Les*

Cette paix, mon cher ami, a été faite avec équité et avec poids ; elle est très forte et bien fondée, c'est pourquoi l'on ne veut point ici d'un Consul qui, dans trois ou quatre jours, ne manquerait pas d'apporter de l'altération et du préjudice à la paix par son insuffisance. C'est ce qui nous a obligé à ne point balancer à l'établissement de celui-ci, comme homme fort raisonnable et utile au bien réciproque des deux partis. Nous avons touché deux mots de cette affaire dans la lettre pour la paix que nous avons envoyée à Votre Excellence. Nous vous prions, en considération de tout le public, d'obtenir au plus tôt de votre Empereur des patentes de Consul pour le dit sieur Lemaire et de nous les envoyer, afin de faire connaître à tout le monde l'estime que vous faites des prières de nos Milices et de celles des esclaves Français, et que leur affection et reconnaissance s'augmentent cent fois davantage. Ayez donc la bonté de représenter le tout à l'Empereur, et nous reconnaîtrons être redevable de cette faveur à la bonté et protection de Votre Excellence.

Nous vous prions. de vous souvenir d'exécuter les choses marquées dans la lettre de paix que nous avons envoyée à Votre Empereur ; et cette lettre a été écrite à Notre Excellence tant de la part des Milices que de celle de M. Marcel, pour vous faire connaître ce que nous avons fait pour l'amour de votre Empereur et en considération de la paix.

Premièrement vous saurez que les ventes et achats qui se font ici dans le Marché du Roi se font avec des petites monnaies d'aspres[1] et nous avons convenu de vous vendre les esclaves

---

Archives du Consulat général de France à Alger, par Devoulx, p. 18.) — Quand Mercadier arriva à Toulon, il fut mis en prison. Il écrivit quelque temps après à la Cour pour justifier sa conduite. *Lettre de Mercadier au marquis de Seignelay,* de la citadelle de Marseille, le 29 septembre 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. Les monnaies ayant cours à Alger étaient les sultanins d'or et les aspres, fabriqués dans la Régence, et les sequins vénitiens, les sultanins du Maroc, les pistoles d'Espagne et les piastres de tout poids, considérés comme monnaies étrangères. Il n'y avait, comme valeur fixe, que la pataque chèque, valant 232 aspres ; la piastre courante valait trois pataques chèques, soit 898 aspres. Les aspres étaient une monnaie d'argent extrêmement petite, et que les changeurs d'Alger falsifiaient avec une grande facilité. Aussi le commissaire Marcel avait-il exigé que les payements fussent effectués en piastres. Voy. l'*Histoire du royaume d'Alger,* par Laugier de Tassy, Amsterdam, 1725, p. 250.

au prix que nous les avons achetés sans y rien profiter, et le payement s'en fera avec de la grosse monnaie de piastres. Par exemple, si un esclave a été d'abord acheté pour le prix de 200 écus en aspres, nous vous le vendrons pour 200 piastres effectives ; c'est ce que nous avons promis et ce que nous voulons exécuter.

De tout temps jusques à présent tout esclave qui recouvrait sa liberté payait 60 piastres pour les droits de la Porte, mais, pour l'amour de Sa Majesté, nous avons présentement réduit ce droit à 33 piastres pour chaque esclave.

Outre cela, les esclaves Français appartenant au Beylik vous seront rendus au même prix qu'ils ont été estimés dans le Marché du Roi et dans le Badistan[1] lorsqu'ils ont été faits esclaves, lequel prix a été inséré dans les registres du Divan, sans que nous y voulions prétendre aucun profit, et nous les relâcherons en payant le prix marqué dans les registres.

De plus, pour ce qui est des autres esclaves dont le prix n'a pas été fixé dans le Marché du Roi ni dans le Badistan lorsqu'ils ont été pris, nous en conviendrons raisonnablement avec M. Marcel ; ne vous inquiétez point là-dessus et informez-en l'Empereur.

Outre cela, vous saurez que nous tirons ordinairement un droit de cinq pour cent sur tous les esclaves qui sont rachetés ; mais, à la réquisition du sieur Marcel et pour l'amour de votre Empereur, nous avons réduit ce droit à deux et demi pour cent sur chaque esclave Français que vous rachèterez, et nous ne prétendrons pas vous mettre ce petit service au rang des autres[2].

Au reste tout cela est fort peu de chose en comparaison de ce que nous voudrions faire pour le service de votre Empereur, mais c'est tout ce qui s'est pu faire pour le présent. Je vois assure que nous avons eu beaucoup de peine à faire consentir les Milices à la paix et à tirer entièrement leur parole. Hussein Pacha avait semé dans leurs oreilles certaines paroles odieuses, qui

1. Le marché où les esclaves étaient vendus à l'encan, au plus offrant.
2. Les deys avaient encore un droit de 15 piastres sur le prix de chaque prise.

avaient extrêmement éloigné les affaires et ôté les dispositions à la paix, et ce Pacha a toute la faute[1]. Nous aussi craignons pour notre vie, et nous avons bien de la peine à nous maintenir avec les Milices, n'osant rien faire de nous-même. Ainsi doit-on se contenter de ce que nous avons fait en faveur de la paix, n'ayant pas pu faire davantage ; mais, s'il plaît à Dieu, vous retirerez dans la suite des avantages fort considérables de l'amitié que vous contractez avec nous et vous serez joyeux et en repos, et même vous nous excuserez lorsque vous verrez la fermeté et la force avec lesquelles nous maintiendrons notre parole et notre amitié. M. Marcel vous a aussi écrit le détail de tout ce qui s'est passé ; ainsi il ne reste qu'à vous prier d'avoir soin d'exécuter au plus tôt ce qui est contenu dans la lettre de paix que nous vous avons envoyée, et, après avoir informé l'Empereur de sa teneur, faites, s'il vous plaît, vos diligences, pour que les choses qui y sont marquées nous soient dans peu renvoyées en ce pays, et que, par votre entremise, nous n'ayons point d'affront touchant cette affaire. Ayez donc la bonté de ne rien négliger et d'y mettre tous vos soins ; la fin de cette affaire dépend de votre zèle, et nous jugerons par là de votre amitié.

Nous prions le Seigneur Dieu, — dont la gloire soit exaltée ! —d'être notre protecteur à tous, en tout lieu et en toute occasion, tant sur mer que sur terre, afin que, par la direction de ses grâces, nous fassions des actions conformes à sa volonté, et que nous puissions acquérir des victoires et des avantages on ce monde et en L'autre, avec l'obtention de nos désirs et la satisfaction de notre âme. Au reste votre vie et votre puissance soient perdurables !

Écrit le 6e de Rebi-el-aker, an 1101, qui est le 15 janvier 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète dit Roi, le 8 février 1690.

---

1. Voy. Pour ces difficultés les *Mémoires de la Congrégation de la Mission* t. II, p. 479 et suiv.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A, TOULON[1].

Alger, le 15 janvier 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement au Commandant de la Marine de Toulon, notre bon ami, M. l'Intendant.

Louanges à Dieu, le Roi éternel, au nom de Dieu clément et miséricordieux, le Roi des Royaumes, dont les grâces s'étendent sur tous ! Qu'il soit glorifié par des louanges sans nombre et sans bornes, étant le premier principe et le premier être ! Tout vient de lui, la renommée et la puissance ; l'un et l'autre monde lui appartiennent ; c'est en cet adorable et bon Maître qu'il se faut confier, c'est de lui seul que l'on doit attendre du secours !

Après avoir rendu les témoignages de nos respects et présenté nos vœux à l'illustre, puissant, prudent et affectionné Pacha, notre ami, Commandant de la Marine à Toulon pour le très excellent, très puissant et très clément Empereur des climats de Marseille, de Toulon, de Paris et d'autres côtes et pays des Royaumes de France, l'appui des Rois chrétiens et le plus excellent des Monarques de la loi de Jésus, — Dieu fasse réussir vos désirs et vous conduise dans les voies de la droiture pour le bien de votre salut ! — nous demanderons de tout notre cœur à Votre Excellence des nouvelles de sa santé, et nous prierons en même temps le Seigneur qu'il vous élève en dignités et en richesses.

Ensuite nous dirons à Votre Excellence, comme ses véritables amis qui recherchent l'occasion de mériter sa bienveillance, que si elle souhaitait de savoir l'état de notre santé, nous lui donnons avis que, grâce à Dieu et par la protection du très glorieux et très puissant Empereur des Ottomans, Roi des deux terres et des deux mers, serviteur des deux saintes Villes de La Mecque et de Médine, conservateur de la religion et de l'État Musulman, elle

1. *Archives coloniales de la Marine.* (*Compagnie du Bastion de France*, 1639-1731.)

se maintient par le secours de ses prières efficaces. Nous vous dirons que la paix promise par la bonté de l'Empereur de France ayant été arrêtée conclue par vos bons soins, et avant été déclarée et publiée, les amis des deux partis ont été joyeux et leurs ennemis ont été méprisés el, avilis. Nous vous dirons de plus, ô notre très cher ami, qu'en conséquence de la paix pour laquelle fut envoyé votre agent, Monsieur Marcel, de la part de l'Empereur de France vers Hussein, Pacha déposé, l'on établit un homme pour Consul qui y a subsisté jusqu'à présent. Mais il n'est pas capable d'une telle charge de magistrature, ni digne de porter la robe du Consulat. Il faut donc que vous soyez aussi informé que tous les esclaves Français, grands et petits, qui sont ici sont extrêmement mécontents du dit Consul, et outre qu'ils ne le trouvent pas digne d'être en cette place, toutes les Milices du Divan d'Alger et nous-même ne sommes pas bien aises de voir cet homme-là et ne le trouvons point raisonnable. Tout bien considéré, ô notre cher ami, il n'est pas nécessaire qu'il y ait ici un Consul qui, dans les conjonctures de la paix, puisse apporter du préjudice et causer du refroidissement entre nous. C'est pourquoi vous saurez que l'un de vos serviteurs nommé Lemaire, frère du Consul de France à Tripoli, qui a été arrêté ici comme esclave, les années passées, en temps de paix, quand il amenait par mer en ce port les pèlerins d'Alexandrie, se trouvant ici tout porté et ayant extrêmement contribué à la paix par ses services, comme un bon et fidèle serviteur de l'Empereur de France, a été reconnu pour Consul, et dorénavant il sera considéré et honoré ici sous ce nom et sous cette qualité. Nous attendons de votre amitié que vous agréerez ce choix, et si vous désirez nous faire plaisir à tous, vous aurez la bonté d'écrire le détail de cette affaire à l'Empereur et au Ministre, et ferez en sorte que l'on envoie au plus tôt, en diligence, les patentes du Consulat au dit Lemaire. Ne négligez pas cette affaire ; il faut nécessairement et absolument que vous procuriez de bon cœur une chose qui est désirée de toute la Milice et de tous les esclaves Français. Vous savez, ô notre cher ami, que Hussein Pacha étant Gouverneur de ce pays, M. Marcel se rendit ici, cacha

quelques articles à la Milice et en rendit quelques-uns publics. Le dit Pacha, par un motif de pure avidité, expliqua les articles de paix comme il le jugea à propos, et il se dit quelques paroles un peu extraordinaires et peu convenables entre les deux partis qui refroidirent les projets de la paix et apportèrent du préjudice à nos négociations. Nous, de notre mouvement et pour l'amour de l'Empereur de France, nous sommes mis en devoir de renouer les affaires, et, du consentement et approbation de tout le monde, on s'est promis et juré la paix par serments véritables avec l'Ambassadeur Marcel, lui mettant la main dans la main. Et on a fait par écrit deux copies du traité de paix avec trois sceaux chacune ; l'une est pour l'Empereur de France et l'autre pour son Ministre. Soyez aussi informé, s'il vous plait, que quantité d'articles touchant cette affaire n'ont point été écrits à l'Empereur, mais nous espérons de votre amitié que vous écrirez une lettre à Mgr de Seignelay, et lui ferez savoir tous les articles et circonstances de cette paix. Nous espérons que vous ne nous priverez pas de votre amitié, et que vous ne négligerez pas aussi de nous écrire.

Et outre tout cela, pour l'amour de l'Empereur de France et pour favoriser Sa Majesté, nous avons convenu que les esclaves achetés avec de la petite monnaie d'aspres seront rendus au même prix avec de la monnaie de piastres, et nous nous sommes désisté des profits qui en reviennent[1]. De plus, ô notre cher ami, l'on a de tout temps exigé les droits de la Porte pour les esclaves qu'on élargit. Ils montaient à 60 piastres par tête, et à présent ces droits seront réduits à 30 piastres réelles ; nous en avons donné parole, Pour ce qui est des esclaves qui sont restés sans que le prix de leur rançon ait été estimé ni réglé, nous en arrêterons la rançon avec M. Marcel à un prix raisonnable, à l'amiable, et nous, les donnerons à un prix médiocre pour l'amour de l'Empereur de France.

C'est peu de chose, je l'avoue, que ces quelques faveurs, mais comment faire mieux ? Vous-savez que le Pacha déposé, Mezzomorto, a imprimé dans les oreilles de ses Milices de méchantes

1. Voy. les notes 1 et 2, p. 210 et 211.

préventions capables de tout perdre et de tout détruire ce que l'on voudrait entreprendre pour votre service, et, pour parvenir à l'état où sont les choses, il a fallu essuyer de grandes peines. Vous savez ce que c'est que des Milices, et moi-même je sais bien de quelle manière je devrais témoigner mon ardeur et mon zèle en cette occasion, mais je crains pour ma vie et je suis sur la réserve. C'est pourquoi il ne faut pas que vous vous inquiétiez là-dessus ; s'il plaît à Dieu, l'on verra les effets de l'amitié par ce qui se fera ci-après. Nous finirons en priant Dieu d'être notre protecteur à tous, tant sur mer que sur terre, et qu'il nous allonge la vie et augmente les victoires. Je vous dirai encore, ô mon cher ami, que ci-devant il nous était assigné un droit de cinq piastres sur cent des sommes provenant de la rançon des esclaves, mais qu'aux instances et à la réquisition de M. Marcel, et pour l'amour de l'Empereur de France, nous avons encore réduit ce droit à deux piastres et demie, et nous l'avons promis comme un véritable article de la paix.

Au reste votre vie et votre grandeur soient perpétuelles ! Écrit au mois de Rebi-el-aker, l'an 1101, c'est-à-dire le 15 janvier 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX ; Secrétaire-interprète du Roi, le 7 mars 1690.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 12 avril 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement au très puissant et très auguste Empereur de France, dont les affaires puissent avoir un bon succès !

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 213 et 214.)

Après avoir présenté nos vœux et nos profonds respects au très puissant, très auguste et très magnifique Empereur de Marseille, de Toulon, de Paris et de toutes les côtes et provinces de France, que Dieu conduise dans les voies de la vérité et du salut avec toutes sortes de bonheurs et de prospérités selon ses désirs !

Nous dirons à Votre Majesté que le sujet de cette lettre est une espèce de plainte au nom de tous les officiers, capitaines, soldats, reïs, bourgeois de la Ville et de tout le Divan en général, qui demandent justice de ce que tout récemment, avant la conclusion de notre paix, il est arrivé des incidents capables de jeter le désordre parmi nous de la part de deux vaisseaux de guerre, envoyés par Votre Majesté, qui ont agi directement contre la paix et contre vos ordres, et qui, par plusieurs artifices, ont fait comprendre qu'il y avait entre nous plus d'apparence d'une guerre secrète que de paix, parce que ce qu'ils ont fait est contraire à la justice, à nos traités, à l'ancienne coutume et à l'honneur même de Votre Majesté. Et sans se soucier ni des conseils de notre Divan ni de ceux de votre agent, M. Marcel, on les a trouvés sur le fait lorsqu'ils commettaient des contraventions formelles, faisant également du tort aux deux partis[1]. Vous saurez, Sire, que nous avons essuyé de grands travaux, et qu'il a fallu, pour ainsi dire, bouleverser tout cet État pour éclaircir et nettoyer les affaires entre nos deux nations, en la manière qu'elles étaient brouillées. Et l'animosité a été si grande de part et d'autre que ce n'a pas été sens d'extrêmes fatigues et de longues et dangereuses intrigues que nous avons porté les choses au point de s'assurer de la paix, et de faire, par notre crédit, consentir les Milices à donner leur parole. Cependant le malheur a voulu que des Capitaines de vos navires, apparemment peu contents de voir la paix si, avancée, ont fait voir leur mauvaise volonté par des méchancetés, extrêmes et par des actions capables, si on l'ose dire, de faire tort à l'honneur de Votre Majesté Impériale, de rompre le traité dont nous sommes

1. Voy. La correspondance de Marcel avec le marquis de Seignelay, notamment la *Lettre du 11 avril 1690*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

convenus et l'amitié que nous avons contractée avec plaisir. Votre agent, M. Marcel, est fort mécontent de leur procédé, et l'on peut dire que des gens qui contrarient l'agent de leur Maître sont aussi criminels que s'ils désobéissaient à la personne même de leur Prince ; et ces Capitaines non seulement sont désobéissants envers votre Ambassadeur, mais même n'écoutent pas ses conseils.

Votre Majesté saura donc, ô très puissant Empereur, notre ami, que ces Capitaines ayant formé le dessein de nous perdre, M. Marcel et moi, ils ont été surpris lorsqu'ils envoyaient actuellement, tant en public qu'en secret, tous les jours et toutes les nuits, leur chaloupe dans laquelle ils faisaient entrer les esclaves de nos soldats et de nos bourgeois qu'ils emmenaient à bord de leurs navires. On a même trouvé plusieurs fois les dits esclaves dans leur chaloupe, et c'est ce qui a rendu leur action publique et manifeste, et ce qui a causé de grosses affaires tant à moi, qui suis votre ami, qu'à votre serviteur, M. Marcel. Et nous n'avons su que répondre aux reproches de tout le peuple. On a rejeté la faute sur nous, quoique nous les ayons avertis et conseillés plusieurs fois de n'en rien faire, mais les Milices ayant eu connaissance certaine et oculaire de leur action, les soldats n'ont pas voulu écouter nos paroles. Avant même que les affaires fussent terminées, et malgré les bons offices que se rendaient réciproquement les deux partis, ils ont enlevé et emmené à vos vaisseaux, en notre présence même, nos esclaves déguisés, et par cette action ont attenté à notre tête et à notre vie et ont mis tout le monde en combustion. L'état des choses est tel que le jour du départ de vos vaisseaux, les soldats et les bourgeois d'Alger se sont assemblés devant nous, demandant justice et vengeance selon les lois, nous traitant avec insolence, se révoltant de tous côtés et faisant retentir leurs lamentations jusqu'au ciel. — « Où sont, disaient-ils, les promesses de la paix que vous avez conclue avec l'Empereur de France ? Quel était votre dessein en la faisant ? Voilà des Capitaines qui nous enlèvent trente esclaves ; quelle est leur intention dans cette action ? Sont-ce là les ordres que l'Empereur de France leur a donnés ? Est-ce ainsi qu'ils veulent être de nos

amis ? Sans doute que la paix que nous venons de faire est fausse et frauduleuse, car Dieu ne veut pas que les gens trompent les autres sous semblant d'amitié. Si l'Empereur de France ne consent pas à cette action, il faut que nous le sachions tous. » — La population s'étant ainsi émue avec les Milices, l'on s'en est pris à moi, en disant que j'avais été la cause et le promoteur de cette paix pour faire plaisir à Votre Majesté. En vérité, Sire, j'ai soutenu en cette occasion de grandes et dangereuses attaques pour votre service. Ainsi je prie Votre Majesté de nous faire savoir si ces choses-là se font de son consentement, car nous étions sur le point de faire partir un de nos officiers pour aller en qualité d'Ambassadeur vers Votre Majesté, et il a fallu le retenir à cause de cette méchante affaire. Est-ce là, Sire, la récompense des bons offices que nous vous rendons avec tant d'amitié ? Elle peut s'assurer qu'autant M. Marcel fait honneur en ce pays à son nom royal et à sa réputation, autant ces Capitaines y ont apporté du dommage. Ils se sont comportés d'une manière qu'il semble qu'ils aient expressément conspiré contre notre vie. Sont-ce là des Capitaines de vos vaisseaux, ou bien sont-ce des Capitaines indépendants, avec lesquels il faille faire une paix particulière ? Les Algériens, Sire, ont fait la paix avec Votre Majesté directement et uniquement comme ses amis. Nous avons cru que nous devenions les amis et comme les frères de tous vos sujets, et nous le devons être si cette paix a été faite par votre ordre et de votre consentement, mais ces Capitaines, qui n'obéissent pas à leur Prince, doivent être regardés comme des rebelles devant Dieu et devant le monde et on les doit traiter comme tels, car ceux qui commettent des méchancetés et des trahisons contraires aux traités de paix méritent, par l'ordre de Dieu et par la justice des lois, d'être rigoureusement châtiés. Et il est même de l'honneur et réputation de leur Empereur de ne pas laisser impuni leur crime, puisque leur action contrevient directement à la paix et que leur manquement est public. Cependant, quel que soit ce poison, nous l'avons bien voulu boire pour l'amour de Votre Majesté, qui ne doit avoir aucun chagrin de tout ce qui s'est passé. Nous ne croyons

pas toutefois que des serviteurs de cette sorte soient dignes d'être Capitaines. Si Votre Majesté désire donc de nous faire plaisir, elle aura la bonté d'ordonner qu'à l'arrivée des dits Capitaines, et lorsqu'ils feront débarquer les esclaves, la recherche soit faite de ceux qui ne seront point dans la liste et qu'ils ont dérobés contre la volonté de Dieu, et qu'ils nous soient incessamment renvoyés, parce que nous n'oserions plus paraître devant les Milices sans leur procurer la restitution du bien qu'on leur a dérobé. A l'égard des Capitaines qui nous ont jeté dans le feu et puis s'en sont allés, nous prions Votre. Majesté de les faire punir sévèrement pour servir d'exemple aux autres, afin qu'ils s'abstiennent dorénavant de faire de pareilles méchancetés dans une Ville où l'Ambassadeur de Votre Majesté est actuellement présent[1]. Et il est certain que des officiers ignorants et désobéissant aux ordres de leur Prince sont capables de jeter l'inimitié entre Votre Majesté et ses meilleurs amis. Cependant, ô très redoutable et très affectionné Empereur, nous enverrons dans peu de temps, s'il plaît à Dieu, avec M. Marcel, l'un des principaux de notre État en qualité d'Ambassadeur vers Votre Majesté Impériale, qui pourra s'informer de toutes les affaires de la bouche de ce dernier. C'est une personne d'esprit fort raisonnable et de considération[2]. Au reste nous souhaitons que le règne de Votre Majesté soit perdurable !

Écrit au commencement du mois de Redjeb, l'an de l'hégire 1101, qui est le 12 avril 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 9 mai 1690.

---

1. *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay,* le 21 février 1690, lui faisant connaître que Marcel était encore aux prises avec de nombreuses difficultés à Alger. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Mehemet Elemin, que les historiens ont appelé tantôt Fléming, tantôt Et Emin, Mehemmed-et-Emin, Mohammed-el-Amin, etc.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER,
AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT LA MARINE[1].

Alger, le 12 avril 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement au très illustre et magnifique, très affectionné et puissant Seigneur le premier Ministre, Grand Vizir de l'Empereur de France !

Après avoir présenté nos vœux et nos respects à Son Excellence le très illustre et magnifique Vizir, Ministre du plus glorieux des Rois chrétiens, distingué entre les grands Potentats qui professent la loi de Jésus, le très puissant, très affectionné et très sincère Empereur de France, notre ami,

— Que vos affaires puissent avoir un heureux succès, et que Dieu veuille vous conduire au chemin de la vérité et du salut !

Nous demanderons d'abord des nouvelles de votre santé, et ensuite nous vous dirons que le sujet de cette lettre est une espèce de plainte en forme de requête, qui vous est adressée avec des profonds saluts de la part de tous les Aghas et officiers, Capitaines et soldats de la Milice et même des bourgeois de cette Ville d'Alger, disant que l'Envoyé de l'Empereur de France en ce pays, M. Marcel, l'exemple de ses pareils, a donné en toute manière des marques de son zèle, sans rien omettre de sa fonction, et s'est parfaitement acquitté du service du Roi. Les deux vaisseaux de guerre envoyés de France sont demeurés ici quelques jours, pendant lesquels nous leur avons remis de jour en jour les esclaves Français, en sorte que l'amitié s'affermissait et s'augmentait de moment à autre[2]. Mais pendant que ces choses se passaient tranquillement, les Capitaines de vos vaisseaux, ne se tenant pas dans les termes de leur devoir et ne voulant pas condescendre aux paroles de M. Marcel ni écouter les conseils de notre Divan, ont contrevenu à la paix. Dieu nous garde de semblables gens, quoique cette paix nous ait causé mille peines et tourments depuis

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214.)

2. L'Intendance de Toulon avait envoyé à Alger deux vaisseaux pour en ramener les captifs rachetés par les soins du Commissaire Marcel.

sept mois entiers ! Ainsi ils ont trahi les deux partis par divers artifices et par des manières extraordinaires. Ils envoyaient le jour et la nuit leur chaloupe, tant en secret qu'en public, en notre port, où, en présence de tout le monde, ils ont enlevé et dérobé trente esclaves appartenant à des Musulmans tant de la Milice que des bourgeois de cette Ville, et ils les ont menés sous le pavillon de France[1]. On leur a même trouvé plusieurs fois, dans le milieu du port, des esclaves cachés dans leur chaloupe. Ces actions non seulement contreviennent au traité de paix, mais font tort à l'honneur de l'Empereur de France, qui assurément ne consent pas à les laisser faire. C'est une grande trahison. Dieu nous garde de choses pareilles ! Cela a été cause que la Milice et les bourgeois se sont assemblés, et ayant raconté les déportements de ces Capitaines, ils se sont remplis derechef d'animosité et sont venus s'en prendre à moi, criant vengeance et justice, et disant : — « Quelle sorte de paix est-ce donc que vous venez de faire ? Après être devenus comme des frères avec les Français, ils nous dérobent à nos yeux nos esclaves sous un faux semblant de paix, et ils les emmènent à leurs vaisseaux ! L'Empereur de France consent-il et approuve-t-il que ses sujets viennent ici nous dérober nos esclaves ? Cette paix est une ruse, elle n'est pas de bonne foi. Jamais on n'a vu un si grand désordre, car sous prétexte de l'amitié nouvellement contractée, ils mettent sous nos yeux nos esclaves dans leur chaloupe et les enlèvent publiquement avec violence. Où est donc la bonne foi des traités ? A quoi servent nos articles de paix ? Est-ce là agir selon la volonté de Dieu ? » — C'est ainsi, Monseigneur, que les soldats nous ont entrepris, M. Marcel et moi, et qu'ils nous ont exposés à des affronts sensibles à cause de l'action de vos Capitaines, quelques soldats ayant même osé lever la main sur nous. En vérité, nous avons soutenu pour cette affaire de grands outrages et de grandes attaques. Mais

1. Il est fort possible que les capitaines envoyés par M. de Vauvré aient cherché, par excès de zèle, à embarquer quelques-uns de nos esclaves sans les faire entrer dans les comptes de M. Marcel. Le traité de paix n'était pas encore ratifié, et d'ailleurs aucun scrupule ne pouvait retenir nos officiers provençaux dans leurs rapports avec les Algériens. — Il s'agit de M. de Blénac et du Chr des Gouttes, commandants des vaisseaux *le Comte et le Prudent.*

aussi quelle manière d'agir est donc celle de ces Capitaines ? Ne sont-ils pas soumis aux ordres de Votre Empereur ? Car leur action contrevient directement à notre traité de paix, et vous saurez que nos Milices ne tiennent qu'à un cheveu. Votre Excellence saura que les choses sont en tel état qu'il est impossible que les soldats s'apaisent, et qu'ils oublient l'action que vos Capitaines ont faite d'enlever ainsi les esclaves dans leur chaloupe. Nous avions destiné un Ambassadeur pour envoyer en France, mais tout le monde ayant été également surpris de la témérité et de la mauvaise foi de ces Capitaines, on a sursis au départ de l'Ambassadeur. Dieu nous garde de croire qu'ils ont agi du consentement de votre Empereur !

Voilà, ô mon cher et illustre ami, l'état où sont les affaires. Si vous voulez derechef ramener les cœurs des Algériens et affermir une bonne paix avec eux, et si vous souhaitez que notre Ambassadeur aille vers vous, il faut que vous punissiez ces Capitaines-là, et que, recevant les esclaves Français qui sont marqués dans la liste que nous vous envoyons, vous donniez ordre que les trente esclaves qui n'y sont pas marqués et qu'ils ont enlevés dans leur chaloupe nous soient incessamment renvoyés, chacun de ces esclaves appartenant à des gens de considération dont le crédit est grand dans le pays. Il y en a neuf qui appartiennent au Divan, et entre autres un nommé Capitaine Riza ; il y a aussi un père et un fils, maîtres habiles à la construction des navires. Ils les ont emmenés et ils s'en sont allés après avoir jeté le désordre et la consternation dans Alger. Pour la faire courte, ô mon cher ami, nous n'avons pas l'intention de vous rendre vos esclaves. Pendant que nous rendions de bonne foi, l'un après l'autre et suivant la liste, ceux que votre agent désirait, et cela en la manière du monde la plus raisonnable, était-il juste que vos Capitaines vinssent faire une si horrible méchanceté et jeter la froideur entre les deux partis ?

Nous espérons donc que vous ferez faire la recherche des dits esclaves pour nous les renvoyer ici, d'autant que des serviteurs comme ces Capitaines-là rendent ennemis pour une bagatelle, et à l'appétit d'un vil intérêt, les meilleurs amis et leurs Princes. Dieu ne veut pas qu'il arrive dorénavant de pareilles choses, et

ce n'est pas son saint ordre. Il s'ensuit que vous êtes obligé de les punir sévèrement pour l'amour de nous, et, s'il plaît à Dieu, nous ne manquerons pas d'envoyer en France, avec votre serviteur M. Marcel, une personne de considération, d'esprit et de capacité en qualité d'Ambassadeur. Nous prions Votre Excellence de ne nous pas priver de ses bonnes grâces ni de son amitié, et de ne laisser entrer en son cœur noble aucune inquiétude. Et Dieu perpétue votre santé !

Écrit le 2e jour de Redjeb, l'an 1101, qui est le 12 avril 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 9 mai 1690.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 12 avril 1690.

Gloire des Princes chrétiens et l'élu des chefs de la nation de Jésus, notre très cher et très fortuné ami, puissiez-vous avoir une fin heureuse, et demeurer dans le chemin de la justice et de la droiture !

Nous vous offrons cordialement nos salutations et nos vœux et nous nous informons de l'état de votre santé. Ensuite voici ce que votre ancien ami a l'honneur de vous exposer : M. Marcel, le zélé et courageux Ambassadeur actuel, s'est parfaitement acquitté des devoirs de sa charge et a contribué à la paix et tranquillité qui règne entre les deux partis. Pendant que l'on était ainsi dans la paix et la concorde, arrivèrent deux Capitaines de corsaires envoyés par vous, qui, n'écoutant ni nos conseils d'amitié ni les remontrances du représentant de Sa Majesté le Roi de France, se conduisirent d'une façon déplorable, ne voulant suivre que leurs

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214.)

idées et leur caprices[1]. Chaque fois que l'occasion se présenta, ils prirent dans leur chaloupe, par divers artifices, nos esclaves ; ils gardèrent ainsi trente prisonniers Français qui nous appartenaient et ils favorisèrent leur fuite. Cet événement a soulevé toute l'armée, et nous fûmes assailli par la population entière, qui nous reprochait la violation de la loi civile et religieuse ; la paix qui règne entre nous fut gravement compromise, et la Milice interpréta l'affaire de mille façons. M. Marcel eut beaucoup à souffrir, et nous étions honteux devant l'armée. Votre Excellence connaît l'amitié que nous avons pour la France en particulier ; aussi, mon cher et grand ami, si vous voulez donner satisfaction à notre Milice, je prie Votre Excellence de vouloir bien nous restituer non seulement nos prisonniers dont nous vous envoyons la liste, mais encore tous ceux que les deux Capitaines ont réussi à faire échapper et qui se trouvent actuellement chez vous, et ce sera conforme au traité et aux conventions. Loin de nous la pensée de supposer dans cette affaire le consentement de Sa Majesté, car un ami ne doit pas nuire à son ami. Mais cette affaire a une sérieuse importance ; l'armée est excitée et très exaltée, et M. Marcel et nous sommes honteux et n'osons rien dire. En un mot tout le monde réclame et vous prie, si vous tenez à l'amitié solide de la Régence, de nous renvoyer nos prisonniers fugitifs, et de punir les Capitaines qui se permettent d'agir contrairement aux ordres et volontés de Sa Majesté. Notre Ambassadeur spécial, qui devait partir pour la France, a dû retarder son départ à cause de ces fâcheux événements. Nous espérons que lorsqu'il sera en France prochainement, en compagnie de M. Marcel, vous penserez et vous aviserez à ce sujet, et votre amitié ne sera pas perdue pour nous. Veuillez agréer nos salutations.

Écrit le 2e jour de Redjeb, l'an de l'hégire 1101, qui est le 12 avril 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par SAGHIRIAN, Répétiteur de Turc à l'École des Langues orientales.

1. Voy. la note 1, p. 222. (Lettre du 12 avril 1690.)

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 10 mai 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement au très puissant et très affectionné Empereur de France !

Louanges et gloire sans bornes et actions de grâces sans nombre soient rendues à Dieu, le Roi éternel et Universel, dont la puissance s'étend sur ce monde et sur l'autre, et dont la renommée est si grande que son saint nom fait le commencement de toutes les lettres ! C'est en lui que je me confie et c'est lui seul que j'adore, parce qu'il est le meilleur des protecteurs.

Au plus glorieux des grands Princes de la religion du Messie, distingué au-dessus des Potentats de la loi de Jésus, comme la crème et l'élite des Rois chrétiens, le très puissant, très magnifique et très affectionné Empereur de Marseille, de Toulon, de Paris, de Navarre et autres Royaumes et côtes de France. Que ses affaires se terminent en bien et que Dieu le dirige au droit chemin qui est la voie du salut ; qu'il augmente sa grandeur, qu'il prolonge ses jours, et qu'il fasse tourner le soleil de sa prospérité autour du cercle de ses désirs jusqu'au jour du jugement !

Après avoir présenté à Votre Majesté les vœux de tous les officiers de notre République avec sincérité et augmentation d'amitié, et avoir publié ses louanges, précieuses comme les pierreries et les perles, pour témoigner notre union qui vient du fond du cœur et du meilleur de notre âme, comme font les psalmodiants et chanteurs d'hymnes dans leurs processions et dans leurs pèlerinages ;

Après avoir prié Dieu que ce puissant Empereur, dont l'éclat est plus grand que les rayons du soleil lumineux, soit à jamais ferme sous le dais du trône royal, avec la couronne sur sa tête, et qu'il soit à jamais la terreur de ses ennemis ;

---

1. *Archives de la Marine* (*Levant et Barbarie*, B7 213 et 214), et *Archives coloniales* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731). — Cette lettre fut présentée à Louis XIV à l'audience du 26 juillet 1690. Voy. la note 1, p. 249.

Après avoir souhaité que ses grâces et ses bienfaits soient toujours libéralement répandus, comme la mer, sur tous les chrétiens ses sujets qui sont sous l'ombre de sa bonté royale ; et enfin après avoir prié Dieu, Seigneur de ce monde et de l'autre, pour qu'il veuille, par sa toute-puissance, rendre plus aiguë et plus vigoureuse l'épée de sa valeur, et que, par sa force invincible, il lui donne la victoire sur toutes los nations qui se sont liguées contre lui ;

Que ce Dieu, Maitre des hommes, daigne être lui-même notre protecteur dans toutes nos affaires, sur terre et sur mer, afin que nos malicieux et pervers ennemis puissent être vaincus et confondus dans leurs guerres et dans leurs combats, et que leurs nations malheureuses et leurs basses personnes puissent être extirpées de dessus la terre !

Ensuite nous dirons à Votre-très puissante, très renommée, très haute et très bienfaisante Majesté Impériale que le sujet de cette célèbre lettre, écrite à Votre auguste Majesté par les habiles Secrétaires du vénérable Divan d'Alger, est pour rendre plusieurs milliers de témoignages d'amitié ; de sincérité et d'étroite union aux augustes Étriers de Votre Majesté, et pour implorer sa clémence aux pieds de son haut trône et de son sublime tribunal. Après avoir réitéré nos vœux pour la prolongation de ses jours, l'augmentation de sa prospérité et la conservation de sa gloire et de sa puissance, ses amis qui résident à Alger, ce grand théâtre de la, guerre de religion, et qui sont assemblés au Divan qui est le haut tribunal du public et des particuliers, c'est-à-dire le grand et illustre Seigneur Dey, doué de puissance et de vénération, les illustres Émirs, les Aghas du Divan, le Kiaya, les Généraux de mer et de terre, les Lieutenants des Janissaires et toutes les Milices Musulmanes assemblées, les gens de la loi et les Lecteurs, grands et petits, tous en général et un chacun en particulier, sans oublier les Gardes à brevet du Divan et les habitants de la victorieuse Ville qui sont sous la loi du Seigneur Mahomet, présentent leurs respects à votre très auguste tribunal, et offrent cent mille témoignages d'amitié à Votre Majesté qui est aussi lumineuse que le soleil.

Après donc que nous avons fait arriver des vœux infinis et

des louanges sans bornes aux Étriers royaux de Votre Majesté, avec des témoignages d'amitié et de tendresse qui partent du plus profond de notre cœur passionné, nous ferons des remerciements et des actions de grâces au puissant Seigneur de ce monde et de l'autre, dont les grâces infinies et incomparables se font voir manifestement sur les hommes, car tout ce qu'il a prédestiné ne manquera pas de leur arriver. Mais ces faveurs ont paru avec bien plus d'éclat dans les effets que nous en avons ressentis, dans ce temps heureux où, par la Providence de ce grand Maître du monde, ce Dieu libéral qui sait exalter et glorifier, l'ancienne amitié, bonne intelligence et union ont été renouvelées entre Votre Majesté et nous par une paix sincère. Ce jour-là fut agréable aux deux partis ; aussi était-ce aux premiers jours du printemps, lorsque le soleil avec sa veste lumineuse, commençait à monter dans le zodiaque. En même temps tout le monde pria la divine Majesté, ô puissant et généreux Empereur, pour que ce grand Maitre, ce puissant créateur du monde et ce Seigneur de toutes les créatures vous maintienne ferme sous le dais du trône royal avec la couronne impériale. Dieu veuille rendre tranchant et aigu votre sabre, et vous donner la victoire par terre et par mer sur tous vos, ennemis ! Fasse le ciel que partout où s'assembleront toutes ces nations liguées, elles soient vaincues et confondues ! Que Dieu Très-Haut augmente d'un à mille les heureux jours de votre règne, et que le Seigneur de ce monde et de l'autre ne permette pas que jusqu'au jour du jugement nous soyons privé et éloigné de votre amitié ! Nous espérons que Votre Majesté fera voir des effets de sa bonté aux Milices de ce pays en considération de leur soumission, qu'elle les honorera de regards plus favorables qu'auparavant, et qu'elle ne dédaignera pas d'étendre l'ombre de sa puissance sur nous tous, nous faisant jouir du droit de voisinage.

Nous sommes obligé, ô très puissant Empereur, de dire à Votre Majesté Impériale que votre serviteur, M. Marcel, Commissaire de marine, que vous avez envoyé en qualité d'Ambassadeur, s'est comporté avec beaucoup d'esprit et de conduite aussi bien que l'Interprète, M. Lazare, qu'ils n'ont point fait de faute

au service de Votre Majesté, et qu'au contraire, étant de bons serviteurs, ils ont tâché de procurer le bien et l'amitié des deux partis, en s'employant de tout leur pouvoir à montrer le chemin qu'il fallait prendre pour parvenir à la paix.

De notre côté, pour tâcher de confirmer cette même paix entre nous et procurer en cette occasion le repos des peuples, nous avons donné nos pouvoirs plénipotentiaires, du consentement de toute la République, à Mehemet Elemin Effendi, notre serviteur, en l'envoyant vers Votre haute Majesté après lui avoir remis toutes nos affaires entre les mains, selon l'ordre de Dieu. C'est un personnage qui a déjà rendu, sans intérêt, de grands services aux deux partis, et c'est celui de tous nos gens qui a le plus de zèle pour le service de Votre Majesté. Il a été élevé à la Porte Ottomane, auprès des Étriers du Grand Seigneur, dans les chambres du Sérail, et il a été employé à plusieurs affaires d'État. Il est d'une bonne naissance ; il est qualifié de la gloire des illustres Seigneurs, à cause que, ci-devant, il avait la charge de Garde-registres des chambres du trône impérial à Constantinople, et il fait, actuellement la gloire de notre Divan. Il est certain qu'il nous a très souvent fait vos louanges à l'occasion de la paix qui se négociait, et, soir et matin, il était assidu à venir témoigner son zèle pour votre service, sans négliger aucune occasion ni laisser passer aucun moment jusqu'à la conclusion de la paix. Et comme il a rendu quantité de services à Votre Majesté et à notre Divan, nous l'avons agréablement choisi, à la réquisition des principaux de la Milice, et nous le regardons comme notre propre fils[1].

Lors donc, ô très puissant et majestueux Empereur, que notre dit Ambassadeur aura l'honneur d'être admis à l'audience de Votre Majesté Impériale, après s'être acquitté des respects et des cérémonies dues à votre sacré caractère, il vous présentera de bouche le sujet de son Ambassade, c'est-à-dire les vœux que nous faisons pour votre prospérité, les plaintes que nous vous adressons et les prières que nous faisons à Votre Majesté,

1. Le Commissaire Marcel quitta Alger en même temps que ce nouvel Ambassadeur et le conduisit à Toulon. *Lettre de Marcel au marquis de Seignelay*, le 25 juin 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

quoique ces choses soient spécifiées en détail dans la Requête que les Secrétaires du Divan ont mise par écrit, et qu'il aura l'honneur de vous présenter[1]. Nous pouvons assurer Votre Majesté que les bontés qu'elle aura pour notre Ambassadeur seront attribuées à nous et à toute la Milice d'Alger, et les regards favorables dont elle l'honorera réfléchissant sur chacun de nous, nous vous en aurons d'éternelles obligations et notre amitié augmentera de cent degrés.

Nous espérons que Votre Majesté agréera ce que nous allons écrire de la part des Seigneurs du Divan et des Milices qui prient Dieu pour elle, de la part des habitants de la Ville et de toute la République d'Alger, et que, sous le règne heureux d'un aussi puissant Empereur, leurs vœux, leurs plaintes et leurs demandes seront écoutés comme devant le tribunal de la divine Majesté.

Nous représenterons à Votre Majesté que la véritable raison pour laquelle les paix contractées ci-devant entre nous n'ont pas été de durée sont que Votre Majesté, ayant plusieurs fois expédié ses puissants ordres pour l'élargissement des esclaves Algériens, les officiers qui avaient en ce temps-là la conduite des esclaves en usèrent mal avec nos Ambassadeurs envoyés pour ce sujet, en sorte que quantité de nos gens sont restés depuis ce temps-là dans un malheureux esclavage. Et l'on rendit en leur place des esclaves étrangers qui n'étaient point d'Alger. Ceux que nous réclamions furent resserrés, quoique vous en eussiez accordé l'élargissement, et on ne nous les voulut pas rendre. Cela est cause qu'il y a des Algériens, vos amis, détenus en cette manière depuis vingt-cinq ans dans vos fers et dans vos bagnes, où ils sont foulés aux pieds. L'impossibilité où nous avons été jusqu'à présent de leur procurer la liberté nous avait attristé le cœur, et, gémissant toujours sur ce sujet, nous étions presque désespéré. C'est là, Sire, la véritable raison pour laquelle les paix n'ont pas été maintenues comme elles auraient dû l'être. Il faut que les bienfaits soient parfaits, et l'homme est esclave des bienfaits ; c'est pourquoi l'intention des deux

1. Voy. la *Requête du Divan d'Alger au très puissant Empereur de France en considération de la paix.* P. 251.

partis étant que cette paix soit d'une éternelle durée, il est à propos que Votre Majesté donne ses ordres, et il n'y a point de doute que les Milices ne demeurent fermes dans l'amitié fraternelle et dans une sûreté profonde. L'on n'a jamais vu que les Algériens aient commis aucune fraude et méchanceté envers Votre Majesté, et s'il y a eu des sujets de mécontentement, ç'a été par inadvertance et par la surprise d'un certain nombre de gens qui, pendant que nous faisions des vœux pour le bien commun, nous ont fait payer leur malice. L'on a jeté des feux et des malheurs sur nous qui étions innocents[1] ; les biens et les maisons d'un grand nombre de pauvres gens ont été détruits et ils ont perdu plusieurs millions. Ils n'ont ni le pouvoir de rebâtir leurs habitations, ni la commodité de payer les sommes de la rançon des esclaves qu'ils veulent racheter de chez vous, et dont vous avez bien voulu accorder la liberté.

C'est là, Sire, le grand point de toute l'affaire, et c'est aussi le sujet de nos prières. Si Votre Majesté souhaite que nous soyons à jamais fermes et stables dans son service, amis de ses amis, ennemis de ses ennemis, et que nous observions exactement jusqu'à la fin des siècles les conditions du traité que nous avons juré, consolez, Sire, nos cœurs affligés et consternés, mettez cette action au nombre de vos bonnes œuvres, et faites-en la récompense de notre fidélité. Faites voir les effets de votre clémence et de votre générosité ; que ce soit pour l'amour de Jésus, de Marie et des Apôtres ; nous vous en conjurons par les âmes des Empereurs, vos magnifiques aïeuls, par votre tête sacrée et par celle de Monseigneur le Dauphin, afin de couper court à tous les inconvénients qui ont été cause de rupture par le passé, et qu'il ne reste plus aucun prétexte, si petit soit-il ; qui puisse donner de la froideur de part et d'autre ! Et pour cela, Sire, ayez, s'il vous plaît, la bonté d'ordonner, comme par une grâce toute particulière, que tous les esclaves Algériens qui ont été pris depuis vingt-cinq ans soient mis en liberté et renvoyés en ce pays. Ce sera le moyen de vous attirer, Sire, les vœux et les bénédictions de plusieurs cent milliers

1. Les bombardements de Duquesne et d'Estrées. Voy. p. 80, 84 et 158.

de personnes. Car, ô très puissant Empereur, c'est l'ordinaire aux serviteurs de faire des fautes, et c'est le propre des Empereurs de faire des grâces et des bienfaits. Les faveurs qu'ils font ne sont perdues ni en ce monde ni en l'autre ; c'est comme qui prendrait une goutte d'eau dans la mer. Soyez persuadé, Sire, que cela augmentera de beaucoup le zèle qu'ils ont pour votre service. Oui, si Votre Majesté veut bien faire un présent à notre Ambassadeur de la liberté des dits esclaves d'Alger, lorsqu'il aura l'honneur de se prosterner devant elle, elle peut s'assurer qu'en reconnaissance d'un si grand bienfait et d'une grâce si signalée, nous nous comporterons en telle sorte que jamais il ne paraîtra de notre part seulement l'ombre d'aucune action capable d'être soupçonnée de contravention, et cela jusqu'au jour du jugement. Par la vérité du grand Maître du ciel et de la terre, par les miracles des cent vingt-quatre Prophètes, par les regards zélés de tous les Saints de Dieu qui ont l'inspection sur nous, par les versets et les ordres contenus dans les quatre Livres descendus du ciel et enfin par tous les Anges du Paradis, nous prions Votre Majesté de vouloir bien écouter le détail que notre Ambassadeur lui fera des misères que nous souffrons, afin que vous daigniez relever les cœurs de tant de peuples désolés.

Nous dirons à Votre Majesté que nous n'avons pas voulu écouter les propositions avantageuses qui nous ont été faites par les ennemis de Votre Majesté, ni les belles promesses qu'ils ont faites aux Milices du Divan pour nous engager dans leur parti, et que nous les avons renvoyés[1]. Votre Majesté peut y faire réflexion, et mettre en considération la sincérité de notre amitié dans cette occasion. Elle peut en savoir la vérité et le détail par la bouche de notre Ambassadeur et par celles des esclaves Français qui sont sortis d'ici, et qui pourront aussi rendre compte de la manière dont nous avons tous donné notre parole pour parvenir à la paix.

Nous espérons que pour la satisfaction des deux partis, Votre Majesté voudra bien honorer de ses regards favorables tant notre République que notre Ambassadeur Mehemet Elemin

1. Voy. la note 1, p. 189.

Effendi, que nous qualifions de notre fils. Il sait toutes nos affaires en général, tant les premières que les dernières, et il a pour le service de Votre Majesté une affection entière et parfaite. Enfin nous ne l'avons choisi pour être envoyé à Votre Majesté que parce que nous l'avons reconnu bienfaisant et porté pour vos intérêts, et il est certain que les témoignages qu'il nous rendra à son retour seront reçus agréablement de tout notre vénérable Divan. Cependant l'ordre et le commandement dépendent de Votre très puissante et très bienfaisante Majesté Impériale. Nous prions Dieu qu'il augmente ses jours et sa prospérité en ce monde et en l'autre, et qu'il la perpétue sur le trône de l'Empire !

Écrit au commencement du grand Chaban, l'an de l'hégire 1101, qui est le 10 mai 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger[1].

---

1. Hadji Cliaban s'adressa quelques jours après à Jacques II, roi d'Angleterre, qui venait de se réfugier à la Cour de France, pour lui demander d'intervenir auprès de Louis XIV en faveur de Mehemet Elemin, et de favoriser le succès de la mission dont ce dernier était chargé. *Lettre de Hadji Chaban, Dey d'Alger, au Roi de la Grande-Bretagne*, le 20 mai 1690. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie,* B7 214.) « Lorsque nous qui sommes vos amis avons entendu les événements et les nouvelles qui sont marqués dans votre lettre,… notre esprit et nos pensées se sont remplis de chagrin, mais il ne faut pas succomber sous le faix de la douleur, pourvu qu'à cela près Dieu vous favorise de la santé. L'on a vu souvent arriver dans ce monde de semblables nouveautés, mais elles n'ont pas eu de durée. Il n'y a pas de doute qu'elles causeront à Votre Majesté un ou deux jours de peines et tourments fort sensibles. Cependant la fin tournera toujours à votre avantage. Remettez, Sire, le soin et la conduite de vos affaires au saint ordre du Seigneur de ce monde et de l'autre, et munissez-vous de patience, afin de vous rendre agréable au Tribunal de Dieu… Nous espérons que Votre Majesté aura la bonté de nous donner des marques de son amitié à l'occasion des supplications que nous avons à faire au très heureux Empereur de France ; nous la prions de secourir notre Envoyé de ses bonnes paroles et de ses puissants offices, de l'honorer de sa protection et de ses regards favorables… Nous vous prions aussi de nous procurer l'effet des affaires qui se présentent en ce pays-là pour notre service… » — Voy. encore la *Lettre de Hadji Chaban, Dey d'Alger, à Jacques II, Roi de la Grande-Bretagne*, le 14 août 1690. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 214.)

Hadji Chaban écrivit également au prince d'Orange pour obtenir sa médiation dans les négociations de la Régence avec la Cour de France. *Lettres de Hadji Chaban, Dey d'Alger, au prince d'Orange*, les 3 et 7 mai 1689. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie,* B7 214.)

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 10 mai 1690.

Plaise à Dieu miséricordieux que cette lettre arrive heureusement en la présence du très prudent, très illustre et très magnifique Seigneur Vizir du très puissant et très affectionné Empereur de France !

Dieu est le riche et le vrai protecteur des hommes!

Louanges soient rendues à Dieu dont le Royaume est éternel ! Au nom de Dieu clément et miséricordieux, gloire infinie et actions de grâces sans nombre soient rendues à ce Tout-Puissant Seigneur du ciel et de la terre, Roi de ce monde et de l'autre !

Après avoir offert nos vœux et rendu nos profonds respects, comme nous sommes obligé, avec des témoignages d'amitié sincères, au très illustre, magnifique, affectionné, prudent, éclairé et très renommé Seigneur Vizir des Royaumes de France et de Navarre et des pays maritimes de Marseille, de Toulon, de Paris et autres ;

Après avoir prié Dieu qu'il dirige avec joie Votre Excellence, toujours haute et toujours sublime, dans les voies du salut et de la droiture, et qu'il orne jusqu'au jour du jugement le Conseil royal de votre noble présence, qu'il n'éloigne pas de dessus tous les chrétiens l'ombre de votre puissante protection et le dais de votre magnificence, que ce Dieu, Seigneur de tout honneur, soit votre protecteur en toute occasion sur terre et sur mer, qu'il fasse que vos malicieux ennemis soient toujours vaincus et mis en déroute, et enfin qu'il vous donne un bon succès dans toutes vos affaires,

Si Votre Excellence, comme notre puissant et fidèle ami, nous fait la grâce de se souvenir un peu de nous, nous lui dirons que par la grâce de Dieu libéral, les illustres Aghas, tant en parti-

1. *Archives coloniales de la Marine* (*Levant et Barbarie*, B7 214), et *Archives coloniales* (*Compagnie du Bastion de France*, 1639-1731.)

culier qu'en général, qui composent aujourd'hui le vénérable Divan d'Alger, théâtre de la guerre, les Capitaines de cavalerie, ceux de l'infanterie, les Lieutenants, les Capitaines de mer, portant enseignes, les Généraux et Beys tant de terre que de mer et tout ce qui se trouve de victorieuses gens de guerre, de Janissaires de la Haute Porte, de savants et vertueux bourgeois de la Ville, ne cessent de faire des vœux pour Votre Excellence, à cause d'une amitié infinie et sans mesure qu'ils ont sans doute au fond du cœur. Ils prient le Seigneur de ce monde et de l'autre qu'il prolonge vos jours et votre prospérité pour le bien de la nation chrétienne, et qu'il affermisse de jour en jour la paix et la bonne intelligence qui sont entre nous. Ainsi soit-il, par le plus miséricordieux des miséricordieux !

Nous vous dirons ensuite, comme à notre puissant, victorieux, fidèle et véritable ami, au sujet de la personne de confiance que vous avez ci-devant envoyée de votre part illustre, dans un heureux moment et une heure bénite et par un effet de l'abondance de votre amitié, pour procurer le repos et la sûreté des deux Royaumes, M. Marcel, qu'il a fait voir une grande prudence d'esprit et une capacité accomplie dans les moyens avec lesquels il a recherché le bien de la paix. Il a ménagé votre gloire et les intérêts de son Prince, et n'a en, aucune manière outrepassé vos permissions ni commis aucune faute dans l'obéissance à vos ordres. L'on peut dire qu'il s'est fait distinguer dans le service impérial de son Maître et qu'il s'y est employé de tout son cœur, et comme les heureux projets de Votre Excellence se sont trouvés conformes à la Providence de Dieu, ce haut Seigneur lui a donné sa grâce et son secours pour guides, en sorte qu'il a été le promoteur de l'amitié et la cause de l'union entre les sujets des deux Royaumes.

Il avait pour Interprète votre serviteur, M. Lazare, auquel vous aviez ordonné de l'accompagner. Celui-ci s'est aussi parfaitement acquitté de son emploi, mettant toute son étude à n'omettre pas une minute dans le service de son Empereur pour les pourparlers et négociations. Il a pris beaucoup de peines et n'a point épargné son travail, en sorte qu'il s'est rendu agréable à tout

le monde. C'est un de vos officiers qui méritent le mieux votre protection et votre grâce, puisqu'il a, par sa conduite, augmenté dans les cœurs l'estime que la réputation de vos belles qualités y avait imprimée. Et il n'y a point de doute qu'ils ne soient l'un et l'autre des officiers capables des plus grands emplois, car l'on ne peut pas mieux s'acquitter de sa fonction, et en toute manière ils ont fait des actions agréables à tout le public.

Nous avons cité les qualités de vos serviteurs à cause que ce sont les meilleurs de vos anciens officiers, mais, ô mon très cher et puissant ami, tous les Seigneurs de ce vénérable Divan, vos amis, ont aussi choisi une personne d'entre nos bienveillants serviteurs qu'ils ont crue raisonnable en toute manière, et qu'ils ont estimée digne d'avoir l'honneur de paraître devant Votre Excellence. C'est l'un des plus illustres de notre République et il en est le Secrétaire ; il a un style élégant et une parfaite calligraphie et il se nomme Mehemet Elemin. Il est envoyé de la part de nous tous pour toutes nos affaires, et son écriture a déjà paru publiquement et en détail dans le traité de paix qui a été conclu entre nous. Et pour preuve de l'amitié que nous lui portons comme à notre fils, nous avons donné notre voix pour l'établir notre Plénipotentiaire auprès de vous, à condition qu'étant honoré de l'audience de Sa Majesté, il s'acquitte de tous les respects, honneurs et soumissions dus à un si grand Empereur.

Je puis assurer Votre Excellence, ô mon très cher et puissant ami, que s'il peut obtenir et faire agréer ce qu'il proposera et les affaires qu'il vous fera savoir, toutes les Milices, vos amis, qui combattent pour leur foi, et tout le peuple seront fermes et inébranlables à maintenir le traité qui a été conclu, et Votre Excellence sera le bon guide et la véritable cause d'un si grand bien.

Car, s'il plaît à Dieu que cette paix demeure ferme et parfaite, comme nous l'espérons, jusqu'au jour du jugement, ne sera-ce pas un moyen de lier et même d'augmenter une amitié indispensable entre les sujets des deux Royaumes ? L'amitié qui se fera entre Votre Excellence et notre Ambassadeur sera cause que

les affaires seront plus sûres, et si vous consentez à tout ce qui a été arrêté et promis, il ne se pourra plus glisser dans la suite aucune contravention de part et d'autre ni préjudice à l'amitié. Ayez donc la bonté de ne lui pas refuser vos regards honorables ni vos bienfaits qui n'ont point de bornes. Pour faire plaisir à vos amis d'Alger, obtenez de votre très puissant et très magnifique Empereur les prières marquées avec confiance dans la Requête amicale dont il est chargé, nous assurant que nous nous attribuerons toutes les faveurs qui lui seront faites.

Après donc que Votre Excellence se sera informée de lui de la vérité essentielle de toutes les affaires, nous la prions, en considération des services que nous avons été si heureux de lui rendre, d'avoir la bonté de nous le renvoyer au plus tôt ; et comme nous l'avons tous établi et que nous le reconnaissons pour notre agent dans toutes les affaires dont nous sommes convenus, et dont nous avons donné parole en nous serrant la main les uns aux autres, ajoutez-y entière créance. Votre Excellence ne peut croire combien grand lui sera l'avantage et le profit de le renvoyer au plus tôt en ce port, et de lui accorder les points portés dans la Requête dont il est chargé.

C'est un homme qui a été élevé pendant longtemps dans l'auguste Sérail de l'Empereur Ottoman, et comme il a toujours vécu dans la grandeur et dans les honneurs, nous l'avons jugé digne de paraître en votre présence et nous l'avons agréablement envoyé vers vous. Lorsqu'il sera arrivé, assurez-vous que les grâces que vous lui ferez, ce sera de même que si vous les faisiez à toute la Milice d'Alger, et il n'y a rien de plus certain que notre amitié et notre bonne intelligence dureront fermes et stables jusqu'au jour du jugement[1].

Oui, si vous désirez que les conditions de notre paix et nos accords et promesses, confirmés de nos serments, soient permanents et fermes jusqu'à la fin des siècles, le moyen d'y parvenir en est certain ; vous n'avez qu'à accorder à notre Ambassadeur les affaires pour lesquelles il va vers vous, et ne les pas

1. Voy. la note 1, p. 249.

éloigner ni retarder en les recommandant à d'autres gens de vos serviteurs. Nous espérons que vous ne nous attristerez pas le cœur par un refus sous des prétextes simulés, mais que vous nous réjouirez en nous accordant nos prières.

Faites-nous donc, s'il vous pie, droit et justice à l'égard de l'élargissement et liberté de nos esclaves qui sont chez vous. Votre Excellence saura que toutes les fois que les sujets des deux Royaumes se sont troublés et mal entendus, les esclaves d'Alger en ont été la seule cause, parce que, mon puissant frère, le petit chagrin qu'ont eu nos Milices a été pour l'amour des pauvres esclaves restés en France depuis l'ancien temps, et comme nous savons que des affaires comme celle-là, pour des Empereurs et des Vizirs, ne sont que comme une goutte d'eau dans la mer, il n'y a pas lieu de douter que nos demandes étant accordées en votre auguste présence, nous ne serons pas non plus trouvés menteurs dans les paroles que nous avons données par nos traités. Et pendant le temps de notre Commandement, nous ne permettrons pas, s'il plaît à Dieu, qu'on maltraite en ce pays un seul homme en qualité d'esclave Français. Et il n'y aura plus aucun prétexte pour altérer l'amitié, car nous ne sommes pas capable de déshonorer notre Divan par des contraventions aux choses qui y ont été promises. Nous ne voulons pas ressembler à plusieurs Gouverneurs de méchante race qui nous ont précédés. Et en vous assurant que nous agirons de cette manière avec vous, ayez aussi la bonté de nous faire voir l'estime que vous en ferez en donnant une entière protection à notre Ambassadeur, l'honorant de vos regards favorables, lui accordant les demandes qu'il vous fera de notre part, et ne le privant pas de vos bienfaits ni de vos bons traitements. Car de qui attendrons-nous de la générosité, si ce n'est des Grands Vizirs comme vous, dont l'intention est de nous faire plaisir à tous ?

Votre heureuse Excellence sait fort bien, ô mon puissant Seigneur qui m'êtes plus cher que ma vie, qu'il ne parait pas honnête d'écrire de certaines affaires dans les lettres des Empereurs ; c'est pourquoi nous avons mis par écrit plusieurs actes juridiques, faits du consentement et de l'aveu de toutes les

Milices du Divan, au sujet de quelques points particuliers, pour faire connaître à Votre Excellence l'état des affaires, et nous les avons remis entre les mains de l'Ambassadeur que nous vous envoyons, espérant que vous voudrez bien avoir égard à ce qui est porté par ces actes, et considérer qu'en ce faisant vous acquerrez le service et l'amitié de nous tous, les vœux que nous ferons pour votre prospérité étant au delà de toute mesure.

Il faut aussi faire réflexion que c'est ici une République de gens de guerre, lesquels vous vous asservirez par les bontés que vous aurez pour eux et qui ne seront perdues ni en ce monde ni en l'autre ; et nous sommes persuadé que ce que nous demandons n'est que comme un rayon ou comme une goutte d'eau de la mer pour un aussi puissant Empereur.

Je vous assure, ô mon puissant ami, que la véritable raison pour laquelle la paix que nous avons faite ci-devant, diverses fois, avec vous n'a pas eu de durée est que votre très puissant Empereur ayant eu la bonté d'ordonner la restitution de nos esclaves d'Alger, les officiers qui en avaient la direction, ne les voulant pas rendre, les gardèrent et les resserrèrent plus étroitement, et, envers les Ambassadeurs qui étaient envoyés à ce sujet, au lieu des esclaves d'Alger on nous rendit des étrangers qui ne nous étaient d'aucune utilité.

Ayez donc la bonté de considérer l'extrême tort et le grand dommage que vous avez tant de fois causé à vos amis d'Alger, qui n'avaient commis aucun crime ni fait aucune faute. Si vous désirez apprendre la cause essentielle de la mésintelligence et par le canal de quels gens s'est faite la déclaration de la guerre, vous n'avez qu'à écouter ce que vous en dira notre fils l'Ambassadeur plénipotentiaire qui va vers vous avec amitié, et je suis certain que vous ressentirez une véritable pitié et un sensible déplaisir du dommage que vous avez fait aux pauvres habitants d'Alger.

Oui, Seigneur, si vous voulez acquérir du mérite et une grande récompense en ce monde et en l'autre, et si vous souhaitez que les pauvres sujets des deux Royaumes demeurent en repos et en sûreté, à l'ombre d'une heureuse paix, pendant plusieurs siècles,

ayez la bonté de consoler les cœurs affligés de toute notre Milice, en expédiant des ordres de votre puissant Empereur et de Votre Excellence pour l'élargissement de tous les esclaves d'Alger qui sont présentement en France, tant ceux qui se trouvent dans les ports de la mer Océane que dans celui de Marseille, et de nous en faire présent. Ne refusez pas les prières que nos Milices vous font ; nous vous en conjurons par votre illustre tête et par celle de votre Empereur, auxquels Dieu donne sa bénédiction, par Jésus et Marie et par notre Prophète !

Enfin nous vous assurerons, ô notre puissant Seigneur, que si vous nous accordez cette prière, vos bienfaits inestimables ne seront perdus ni en ce monde ni en l'autre, et non seulement les conditions de notre traité, confirmées par nos serments solennels, seront inviolablement observées, mais encore nous serons amis des amis de votre Empereur et ennemis de ses ennemis, et nous deviendrons comme ses esclaves.

Nous jurons, par la vérité du grand Maître qui nous a tous créés de rien, par la vérité de tous les Prophètes, par les regards zélés des Saints favoris de Dieu, par les quatre Livres divins et par la vérité de tous les Anges, qu'en revanche de cette faveur, si dorénavant jusques à plusieurs siècles il paraît de notre part la moindre action qui puisse tant soit peu porter du préjudice ou contrevenir aux conditions de la paix que nous avons conclue, les jurements et les serments solennels que nous avons faits retombent sur nous tous, et nous attirent des obstacles invincibles et des difficultés insurmontables en toutes nos entreprises !

Nous prions aussi Votre Excellence, en considération de cette parole, qu'elle nous fasse voir en plusieurs manières les effets de la faveur de Sa Majesté et la sienne. Rendez léger, Monseigneur, le poids qui nous accable tous, afin que la réputation de vos bontés s'établissant dans la République d'Alger, tous les pauvres sujets des deux Royaumes fassent des vœux pour l'augmentation de votre prospérité.

Et pour rendre cette affaire juridique et selon les lois, nous vous envoyons cet Ambassadeur de la part de toute la République,

comme étant l'agent de nous tous, et nous donnons notre aveu et notre consentement à tout ce qu'il vous dira de notre part. Nous ne la ferons pas plus longue, en attendant toujours les effets de votre bonté et générosité.

Écrit au commencement du mois de Chaban, l'an 1101, qui est le 10 mai 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 24 août 1690.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Alger, le 10 mai 1690.

Louanges à Dieu éternel, au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Actions de grâces sans nombre et gloire sans bornes soient rendues au Roi du Royaume universel, qui est le puissant Seigneur de ce monde et de l'autre !

Au plus glorieux des Seigneurs de la religion chrétienne, distingué entre les grands, sages et considérables Ministres des Royaumes et pays maritimes de France, le Commandant des pays de Toulon, notre puissant et affectionné ami. — Dieu vous dirige au chemin de la vérité qui est la voie du salut et de la félicité !

Après avoir présenté à Votre Excellence remplie de vertu les bijoux de nos vœux et les pierreries de nos saluts, qui sont les marqués de notre amitié ; après vous avoir demandé des nouvelles de votre santé, dont le naturel est rempli de lumières, et enfin après avoir prié Dieu qu'il vous fasse vivre longtemps dans une grandeur continuelle, qu'il soit notre protecteur à tous sur la terre et sur la mer, et qu'il ne rompe jamais l'union et la bonne intel-

1. *Archives de la Marine* (*Levant et Barbarie,* B7 214), et *Archives coloniales* (*Compagnies dé Bastion de France,* 1639-1731).

ligence qui est amiablement contractée entre nous, nous dirons à Votre Excellence, ô notre puissant ami, que M. Marcel, votre serviteur, que vous nous avez ci-devant envoyé par un effet de votre amitié, s'est bien et dûment acquitté du service impérial en toute manière, qu'on ne peut pas dire qu'il ait négligé la moindre chose dans sa commission, qu'il s'est comporté avec honneur dans toutes les occasions, et qu'il a parfaitement achevé l'affaire de sa négociation dans laquelle il a remporté de grands avantages.

Il était aidé de l'Interprète, votre serviteur[1], que vous aviez mis à son service, et qui a parlé si à propos, suivant la vérité de ses paroles, que nous l'applaudissons cent fois de ce que la paix entre les deux Royaumes a été conclue avec assurance de cœur et avec une parfaite tranquillité.

En conséquence donc que toutes les affaires ont été exécutées aux yeux de tout le monde selon vos ordres, nous aussi, sous le bon plaisir et agrément de tous les Seigneurs de notre vénérable Divan, nous avons nommé Ambassadeur plénipotentiaire, de la part de nous tous, notre serviteur Mehemet Elemin, dont la plume fait pleuvoir le musc, l'un des plus distingués Secrétaires du Divan de cette Ville guerrière et bien gardée d'Alger. Nous lui avons donné un plein pouvoir pour traiter de toutes nos affaires, et nous l'avons envoyé avec confiance à la présence du très puissant Empereur de France. Lorsqu'il sera arrivé et que vous lui aurez fait l'honneur de l'admettre à votre audience, nous espérons qu'en considération de ce qu'il est aimé de toutes les Milices et agréable à notre Divan, qu'il a toujours vécu en honneur et en grandeur, ayant été élevé auprès des augustes Étriers de l'Empereur Ottoman, et que nous l'avons trouvé digne et suffisant pour être envoyé en votre présence ; vous aurez la bonté de lui faciliter les moyens de venir à bout des affaires pour lesquelles le vénérable Divan l'a établi son agent, de manière qu'il puisse s'acquitter avec honneur de son emploi et avoir un bon succès dans ses négociations. C'est dans cette occasion que Votre Excellence peut nous faire voir des effets de son ancienne amitié, s'il y en a

1. Le sieur Lazare, également au service de Dusault.

véritablement, et nous donner des marques de la sincérité de l'union qu'elle a contractée avec nous, en accordant ses puissants offices, sa faveur et son entière protection à notre Plénipotentiaire, afin qu'il soit regardé d'un œil encore plus favorable que ceux qui l'ont précédé.

Après donc que vous l'aurez contenté et satisfait au sujet de tous les esclaves Algériens que nous demandons et des autres choses dont nous l'avons chargé, ayez, s'il vous plaît, la bonté de le faire partir au plus tôt avec joie de votre présence, et de le renvoyer en ce pays le plus promptement qu'il sera possible. Et en reconnaissance de l'amitié, que vous lui témoignerez, ainsi que votre Empereur, en conséquence de la bonne et ancienne affection, ne doutez pas que, s'il plaît à Dieu, vous ne voyiez aussi de notre part des marques assurées de la nôtre et des effets considérables de notre bonne union.

Vous pouvez interroger notre Ambassadeur sur la vérité essentielle de toutes choses, et ajouter entière créance à ce qu'il vous dira de notre part. Vous serez, s'il plaît à Dieu, satisfait de lui. Vous savez que les conditions de la paix qui vient d'être conclue, sur lesquelles on s'est promis mutuellement de renouveler la bonne intelligence en se donnant la main les uns aux autres, sont que l'on fera un échange de tout ce que l'on s'est pris contre la bonne foi pendant la dernière paix, tant à la mer que ce qu'on a arrêté dans les ports. En exécution de ce traité, vous nous avez déjà fait la grâce de nous renvoyer ici l'une de nos deux caravelles avec toutes ses robes et agrès. Quant à l'autre qui, suivant le même traité, doit aussi nous être rendue, ayez la bonté de la remettre à l'Ambassadeur plénipotentiaire que nous avons choisi et envoyé vers Votre Excellence, et de la renvoyer au plus tôt, parce que lé grand et formidable Empereur Ottoman nous a envoyé des Capidjis Bachis, avec des Commandements, pour que nos vaisseaux se joignent à son armée navale[1]. Et comme, outre cela, nos autres navires sont en course, la venue de cette caravelle nous fera un sensible

1. Ils avaient apporté de la part du Grand Seigneur un caftan d'honneur au nouveau Dey, et avaient requis en son nom des vaisseaux pour combattre les Vénitiens.

plaisir. Prenez nos affaires à cœur et faites-en les vôtres ; n'admettez point de négligence dans l'amitié, car, de notre côté, nous nous éloignerons, s'il plaît à Dieu, de tout ce qui pourrait apporter aucun préjudice à notre promesse et à notre paix, et nous serons certainement ferme et stable dans notre amitié jusques au jour du jugement. Faites aussi tous vos efforts pour procurer l'élargissement et la liberté à nos esclaves détenus en votre pays, parce que les paix précédentes n'ont été rompues que pour l'amour de nos esclaves. De notre côté, nous mettrons avec zèle nos soins pour procurer aussi la liberté aux vôtres qui sont ici[1], et vous verrez, s'il plaît à Dieu, ce que c'est que notre amitié.

A présent la promesse et la parole de nous tous sont portées par celui que nous avons avec amitié choisi pour notre Plénipotentiaire auprès de vous. Si notre paix est bonne, et si vous êtes sincère et véritable dans les serments solennels qui ont été faits de part et d'autre sur les articles de paix, nous espérons qu'en considération de la parole et promesse que nous avons données, l'on aura des égards pour nous, et que l'on nous fera la grâce de ne refuser, sous aucun prétexte ni par aucune excuse, les prières de toute notre Milice.

Faites réflexion que les cœurs de toutes nos Milices sont présentement en telle disposition que vous pouvez facilement, en accordant leur demande, acquérir pour jamais le fond de leur affection qui vous sera fort avantageuse. Considérez qu'ils n'attendent pour vous la donner que le retour de notre Plénipotentiaire, avec l'admission de leur Requête et l'obtention de leurs prières. Au reste votre vie et votre prospérité sont les deux choses que nous désirons le plus.

Écrit au commencement de Chaban, l'an 1101, qui est le 10 mai 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 8 septembre 1690.

---

1. Il y avait encore à Alger sept à huit cents esclaves français. *Lettre de Marcel au marquis de Seignelay*, le 11 avril 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A M. MARCEL, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET COMMISSAIRE DU ROI[1].

Alger, le 26 juin 1690.

Que cette lettre soit rendue sûrement à la noble personne de notre illustre et honnête ami, l'exemple des Seigneurs chrétiens et l'appui des grands de la religion de Jésus, M. Marcel, l'illustre !

Après avoir présenté le salut à Votre Excellence avec un excès d'amitié, d'affection et de cordialité, comme il convient aux amis, nous demanderons des nouvelles de votre cœur parfumé. Êtes-vous en santé et joyeux ?

Soyez toujours maintenu ferme dans le bonheur Si vous demandez des nouvelles de notre part, grâce à Dieu Très-Haut, notre personne jouit des grâces de la santé. Sachez que nous ne cessons de faire mention de vous en bien. Nous espérons que vous, notre ami, ne nous éloignerez pas non plus de votre noble cœur, que vous ne nous oublierez pas et que vous serez constant et ferme à maintenir les promesses et les paroles que nous nous sommes données. Nous vous verrons agir ; vous avez tout vu par vous-même et vous savez toutes choses. Faites donc voir que mon fils, votre ami, le haut et illustre Mehemet Effendi, ait à se louer et à se glorifier de vous, par la force et la puissance de Dieu. Espérons que l'on ne nous regardera pas sur le pied des autres ! Faites donc vos diligences et votre possible pour nous envoyer ici, et au plus tôt, le navire et les esclaves, suivant la parole dont nous sommes convenus. Cela nous fera un vrai plaisir, et la peine que vous prendrez en cette occasion ne sera pas, s'il plaît à Dieu, perdue. Ne doutez pas que cela n'augmente l'amitié qui est entre nous ; c'est un proverbe : l'homme est estimé jusqu'à ce que ses actions paraissent.

Il faut être ferme et constant à maintenir les paroles que vous

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214.)

avez avancées en notre présence, et il ne faut pas les oublier absolument.

Il est évident comme le soleil que nous aurons encore besoin l'un de l'autre. Nous espérons toujours que dans les affaires qui surviendront entre nous, il ne paraîtra de notre part aucun manquement jusqu'au jour du jugement. Dieu vous rende faciles toutes vos affaires, par sa grâce et bonté ! Au reste que dirai-je de plus, priant Dieu !

Écrit le 16 Ramadan, 1101, qui est le 26 juin 1690.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi.

MEHEMET ELEMLN, AMBASSADEUR D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Paris, le 10 juillet 1690.

Monseigneur,

Après avoir présenté à Votre Excellence, le très illustre, très grand et très affectueux Ministre, l'hommage de mes respects et l'expression cordiale de mes vœux, je m'empresse de baiser humblement la main de Votre Seigneurie. J'adresse des vœux ardents au ciel pour votre préservation de tout dommage et pour la prolongation de vos jours. Mon plus grand désir est d'avoir la satisfaction de voir Votre Excellence par mes yeux mortels ; veuille le Très-Haut me l'accorder[2] !

---

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214.)

2. Pendant que l'Ambassadeur de la Régence se rendait à Paris et sollicitait l'honneur d'être conduit à la Cour, M. Lemaire, qui attendait toujours ses provisions de Consul d'Alger, écrivait aux Échevins de Marseille « qu'il travaillait de son côté à régler les droits et autres mangeries » que les Puissances exigeaient des chrétiens. *Lettre de Lemaire aux Échevins de Marseille*, le 12 mai 1690. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 470 de l'Inventaire.)

Monseigneur, votre serviteur, arrivé aujourd'hui à l'âge mûr, a été autrefois employé dans divers services de Sa Majesté le Sultan et a servi successivement huit Grands Vizirs ; il est venu l'année dernière, par ordre de la Providence, à Alger, et y a été l'objet de grande considération. J'ai pris part à la discussion du traité que M. Marcel est venu conclure à cette époque avec Hussein Pacha ; c'est moi qui ai rédigé les lettres destinées à Sa Majesté le Roi et à Votre Seigneurie. Plus tard, votre Envoyé étant revenu en France et Hussein Pacha s'étant enfui de la Régence, ce traité de paix a été violé par la Milice, et vous avez envoyé votre représentant à Sa Hautesse Chaban Effendi, mon père[1], pour tenter un arrangement, mais tout a été inutile, et depuis lors cet état de choses alla en s'aggravant. Dans cette situation difficile, je fus chargé par le Conseil de l'armée de traiter de la paix avec Sa Majesté le Roi, et je me suis employé à cette œuvre de réconciliation pendant six mois, en me résignant à toutes sortes de peines et d'ennuis et en supportant les plus grands excès de fatigue, nuit et jour, pour dresser la liste des prisonniers à délivrer. J'ai servi Sa Majesté le Roi avec dévouement et fidélité ; mes efforts ont abouti à un résultat heureux, et je me flatte de dire que tout ce qui a été fait depuis est dû à mes soins et à ma plume. Les prisonniers qui reviennent d'Alger peuvent témoigner à ce sujet ; j'ai prêté mon concours pour que votre Envoyé puisse se tirer de cette affaire honorablement, et c'est également votre serviteur .qui a assisté les commerçants du Bastion dans leurs fournitures de munitions[2].

En échange de tant de services, M. Marcel demanda, à Sa Hautesse le Dey, mon père, de m'envoyer en France ; il m'obligea à quitter mon emploi et mon pays, et je fus investi de pleins pouvoirs pour conclure et rédiger le traité de paix et les arrangements concernant les affaires des deux partis. Le désir de voir Votre Seigneurie n'était pas étranger à ce voyage. Enfin nous arrivâmes à Toulon dans un vaisseau Algérien, et, comme récompense de tous mes efforts et de mes services au Roi,

1. Qualification purement honorifique.
2. Voy. la note 3 p. 264.

M. Marcel m'a délaissé et oublié. Moi qui étais si attentif, à Alger, et si empressé à accueillir ses demandes dès le matin jusqu'au soir, et qui m'entremettais mille et mille fois, avec les Juges, pour lui et par considération de Sa Majesté le Roi, j'ai été payé par lui de mille vexations et misères, et à notre arrivée en France il m'a complètement méprisé. Quel est donc mon crime ? Les hommes qui sont ici avec moi, et qui ne connaissent du tout le pays, ont de la difficulté pour se procurer la nourriture et les autres choses nécessaires. Quelle est donc la raison de cet abandon ? Je vous en conjure, par l'amour du Roi ! J'ai servi pendant six mois Votre Excellence et Sa Majesté le Roi, et je ne suis venu en France que sur la prière de votre Envoyé. Je supplie Votre Excellence de donner des ordres pour me recevoir en sa présence. Ayez pitié de votre serviteur ou éloignez-le de votre porte. Accordez-moi quelqu'un de convenable pour nous accompagner, car M. Marcel nous prive de tout, et il m'a souvent reproché en route mes petites dépenses, me disant qu'il les payait de sa poche. Je pense, Monseigneur, qu'on n'a jamais traité personne comme on nous traite ; jamais nous n'avons vu pareille chose, jamais aucun Envoyé n'a subi pareil sort ! Sa Majesté le Sultan et Sa Majesté le Roi de France sont mes souverains ; c'est cette pensée qui m'a fait dévouer dans mon service. Votre Excellence le sait, et c'est ma seule consolation et mon bonheur. Que Votre Excellence vive, et vive le Roi !

Je suis votre serviteur,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger[1].

Traduit par SAGHIRIAN, Répétiteur de Turc à l'École des Langues orientales.

1. Marcel avait accompagné l'Ambassadeur d'Alger de Toulon jusqu'à Paris, mais dans son ignorance des usages de la Cour, et dans la haute opinion qu'il avait de son importance, Mehemet Elemin s'était froissé de ce qu'on n'avait pas jugé bon de le recevoir encore à Versailles.

HARANGUE DE MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

A l'audience du 26 juillet 1690.

Très puissant, très majestueux et très redoutable Empereur,

Dieu veuille conserver Votre Majesté avec les Princes de son sang, et augmenter de un à mille les jours de votre règne

Je suis envoyé, ô très magnifique Empereur, toujours victorieux, de la part des Seigneurs du Divan d'Alger et du très illustre Dey, pour me prosterner devant le trône impérial de Votre Majesté, et pour lui témoigner l'extrême joie qu'ils ont ressentie de ce qu'elle a eu la bonté d'agréer la publication de la paix qui vient d'être conclue avec ses sujets et ceux du Royaume d'Alger.

Les Généraux et les Capitaines, tant de mer que de terre, m'ont choisi, Sire, d'un commun consentement, nonobstant mon insuffisance, pour avoir l'honneur d'entendre de la bouche sacrée de Votre Majesté la ratification de la paix, étant persuadés que c'est de cette parole royale que dépend son éclat et sa durée, qui sera, s'il plaît à Dieu, éternelle. Ils m'ont ordonné d'assurer Votre Majesté de leur très profond respect, et de lui dire qu'il n'y a rien au monde qu'ils ne fassent pour tâcher de se rendre dignes de sa bienveillance. Ils prient Dieu qu'il lui donne la victoire sur les ennemis de toutes sortes de nations qui se sont liguées contre elle, et qui seront confondues par la vertu des miracles de Jésus et de Marie, pour le droit desquels nous savons que vous combattez. Je prendrai la liberté, Sire, de dire à Votre Majesté qu'ayant

---

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 214.) — L'Ambassadeur d'Alger fut admis à la Cour de Versailles le 26 juillet 1690. Il prononça sa harangue en turc, et celle-ci fut aussitôt, lue en français par le Secrétaire-interprète, Pétis de La Croix. Mehemet Elemin apportait à Louis XIV, au nom de la Régence, un présent de six chevaux barbes, d'une valeur de 100 pistoles la pièce. *Lettre de Dusault au marquis de Seignelay,* le l6 juillet 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

eu l'honneur de servir longtemps à la Porte Ottomane, à la vue de l'Empereur des Musulmans, il ne me restait, pour remplir mes désirs, que de saluer un Monarque qui non seulement par sa valeur héroïque, mais encore par sa prudence consommée, s'est rendu le plus grand et le plus puissant Prince de toute la chrétienté, l'Alexandre et le Salomon de son siècle, enfin l'admiration de tout l'univers.

C'est donc pour m'acquitter de cette commission qu'après avoir demandé pardon à Votre Majesté, avec les larmes aux yeux et une entière soumission, au nom de notre Supérieur et de toute notre Milice, à cause des excès commis pendant la dernière guerre, et l'avoir priée de les honorer de sa première bonté, j'ose lever les yeux en haut et lui présenter la lettre des Chefs du Divan, en y joignant leurs très humbles Requêtes. Et comme ils espèrent qu'elle voudra bien leur accorder leurs prières, il n'y a point de doute qu'ils ne fassent éclater dans les climats les plus éloignés la gloire, la grandeur et la prospérité de Votre Majesté, afin que les soldats et les peuples, pénétrés de son incomparable puissance, soient fermes et constants à observer jusqu'à la fin des siècles les conditions de la paix qu'elle, leur a donnée.

Je ne manquerai pas aussi, si Votre Majesté me le permet, de rendre compte par une lettre à l'Empereur Ottoman, mon Maître, dont j'ai l'honneur d'être connu, des victoires que j'ai appris avoir été remportées par vos armées de terre et de mer sur tous vos ennemis, et de prier Dieu qu'il continue vos triomphes[1].

Au reste toute notre espérance dépend des ordres favorables de Votre Majesté.

---

1. La campagne de 1.690 était dirigée contre la coalition de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suède, de l'Angleterre et du Duc de Savoie, coalition connue sous le nom de Ligue d'Augsbourg. (Victoires de Luxembourg à Fleurus, le 30 juin 1690, et de Tourville à Beachy-Head, le 10 juillet 1690.)

RÉPONSE DE LOUIS XIV A L'AMBASSADEUR D'ALGER.

A l'audience du 26 juillet 1690.

Je reçois agréablement les assurances qu'il me donne des bonnes intentions de ses Maîtres. Je suis bien aise d'entendre ce qu'il vient de me dire, et je confirme le traité de paix qui leur a été accordé en mon nom. J'oublie ce qui s'est passé, et pourvu qu'ils se comportent de la manière qu'ils doivent, ils peuvent être assurés que l'amitié et la bonne intelligence augmenteront de plus en plus et qu'ils en verront les fruits[1].

REQUÊTE DU DIVAN D'ALGER AU TRÈS PUISSANT EMPEREUR DE FRANCE, EN CONSIDÉRATION DE LA PAIX[2].

Présentée à l'audience du 26 juillet 1690.

Que le très puissant, très excellent et très affectionné Empereur, possesseur du haut trône et du sublime tribunal, soit conservé à jamais !

Sa Majesté est très humblement suppliée par tous ses serviteurs et amis, abîmés dans la mer de sa bonté, qui résident présentement dans Alger, le grand théâtre de la guerre, par les officiers qui y commandent, les Aghas du haut Divan, les Kiayas, les Boulouk-Bachis, Chaoux, Enseignes, Capitaines de vaisseaux, Généraux d'armée de terre, et tout ce qui se trouve de soldats et gens de guerre, grands et petits, d'avoir égard à la prière qu'ils font à sa porte. Après que les articles de cette Requête ont été concertés et déclarés de la bouche de tous, les Secrétaires l'ont mise par écrit comme il se doit et en bonne forme, et chacun des Seigneurs du Divan a pris la parole. Ils promirent tous d'observer

1. Cette réponse fut également transmise en turc, séance tenante, à l'Ambassadeur d'Alger par le Secrétaire-interprète.

2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 214.)

le traité comme il a été convenu, sans y contrevenir le moins du monde, directement ou indirectement, jusques au jour du jugement. Et les grâces que nous demandons et dont nous aurons d'éternelles obligations sont telles qu'il s'ensuit :

Donner la liberté à tous les Turcs et Mores d'Alger esclaves, dont les noms sont marqués dans les Registres de notre Divan, tant ceux qui sont du nombre des Milices d'Alger que ceux des navires de Mehemet Khodja, de Mehemet Seghir, de Veli-reis, d'Hassan-reïs, d'Ayoub-reïs et de Mustapha-reïs ;

L'élargissement et liberté de tous les esclaves Algériens qui ont été ci-devant pris pendant la paix : vingt-huit hommes du navire de Cara Mustapha, huit pèlerins de La Mecque de nos gens, pris l'an passé devant Tunis sur un navire Anglais, cinq hommes restés du navire d'Ayoub-reïs, soixante de nos esclaves dont Sa Majesté avait accordé la liberté à l'Ambassadeur Hadji Djaffer et à l'Envoyé Mehemet Khodja, lesquels esclaves ont été retenus en France contre l'ordre du Roi, et pour lesquels on rendit en leur place des gens d'une autre nation qui ne nous étaient point nécessaires.

Sa Majesté ayant, par une grâce singulière, accordé aux Algériens la restitution de deux caravelles, et l'une leur ayant été rendue, ils la supplient d'ordonner incessamment la restitution de l'autre avec ses agrès et apparaux.

Ayant mis sur une barque de Majorque de l'argent du Trésor de la République, avec un passeport, dans l'espérance d'un grand profit, lequel argent était tiré du fonds destiné au payement de la Milice, elle fut prise sur la mer par un Capitaine de vaisseau de guerre nommé Persin, et comme vingt mille écus des biens de notre République ont été perdus, nous représentons à Sa Majesté le tort que nous en avons reçu, la priant humblement de nous faire restituer comme en présent l'argent du Trésor.

Contre la bonne foi de la paix deux Capitaines de vos vaisseaux de guerre, étant venus en ce port avec leurs matelots, ont enlevé publiquement trente esclaves, les uns du Beylik et les autres appartenant à de pauvres soldats de la Milice du Divan,

et les ont mis sous leur pavillon[1]. Cette action était contraire à la bonne foi des traités, dommageable aux deux partis et capable d'exciter du désordre, puisque l'on fit dessein de nous assassiner à cause de cela. Et cependant je me suis rendu caution et responsable du payement de la rançon des dits esclaves réfugiés aux vaisseaux de France, assurant leurs patrons que je leur ferais rendre l'argent qu'ils leur avaient coûté, et par ce moyen j'ai retardé leurs emportements en les caressant l'un après l'autre. Pour ce qui est de cette plainte, nous espérons de la justice de Sa Majesté que non seulement elle fera châtier sévèrement ces Capitaines ; mais encore qu'elle nous fera restituer le prix de la rançon des dits esclaves réfugiés sur ses vaisseaux.

Le sieur Lemaire, serviteur de Sa Majesté, ayant extrêmement travaillé à l'affaire de la paix lorsque les médiateurs se sont entremis pour y parvenir, et ayant rendu de bons services aux deux partis, Sa Majesté est suppliée, en considération de ces services et de toute notre République, de vouloir bien accorder au dit sieur Lemaire les patentes du Consulat d'Alger[2].

Et afin de nous mettre en état de tirer plus facilement vengeance des ennemis de Sa Majesté, nous la prions, comme étant le plus puissant, le plus riche et le plus généreux de tous les Rois, de nous faire présent de certains agrès dont nos vaisseaux manquent, comme des mâts, des câbles, des toiles de voiles et d'un peu de munitions de bouche qui nous sont fort nécessaires.

Nous représentons aussi à Votre Majesté que notre Ambassadeur, Mehemet Elemin, est notre Plénipotentiaire tant dans

1. Voy. la note 1, p. 222.

2. Lemaire avait annoncé aux Échevins de Marseille « que M. Marcel lui avait fait l'honneur de l'établir pour faire les fonctions de Consul, jusqu'à ce que Sa Majesté y ait pourvu ». *Lettre de Lemaire aux Échevins de Marseille,* le 12 avril 1690. Il justifiait déjà le choix du Commissaire du roi et venait d'établir le premier courrier régulier entre la France et l'Algérie. « J'ai acheté une barque et je l'ai armée le mieux possible pour servir seulement de postillon pour aller d'ici en France, et de France ici, pour informer la Cour et vous autres, Messieurs, de toiles les entreprises que pourraient faire les Algériens. J'ai cru ne pouvoir mieux faire, pour la sûreté du commerce et pour avoir l'honneur d'avoir souvent de vos nouvelles, cela étant de la dernière importance d'avoir un bâtiment ou deux qui ne fassent qu'aller et venir. » *Lettre de Lemaire aux Échevins de Marseille,* le 15 juillet 1690. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 470 de l'Inventaire.)

cette affaire que dans toutes les autres, qu'il a l'approbation et l'agrément de toute la République, et qu'il doit être regardé beaucoup supérieur aux Ambassadeurs d'Alger qui l'ont précédé. C'est pourquoi nous prenons la liberté de le recommander à Sa Majesté, afin qu'il soit bien traité dans toutes les occasions et dans toutes les affaires qui pourraient lui survenir dans le Royaume de France, et qu'aucun des officiers de Sa Majesté ne lui fasse de violences ni de mauvais traitements. Sa Majesté est suppliée d'avoir des égards pour lui, et cette prière est au nom de toute la Milice du Divan, assurant Sa Majesté que lorsque cet Ambassadeur sera de retour en ce pays avec joie et entière satisfaction, nous redoublerons nos bons traitements envers ceux de vos serviteurs qui viendront en ce pays, et nous leur accorderons encore plus qu'ils ne pourraient désirer. Et il est très certain que nous n'attendrons que les ordres de Votre Majesté pour nous employer de tout notre pouvoir, et avec une ardeur non pareille, à tout ce qui concernera son service. Au reste, nous attendons les effets de la bouté et amitié de Votre très heureuse Majesté Impériale.

(Sceau)

CHABAN.
Dey d'Alger.
MEHEMET,
Agha des Janissaires.

MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Paris, le 28 août 1690

Puissant et affectionné Seigneur,

Après avoir rendu mes profonds respects à Votre haute Excellence, et avoir prié Dieu de préserver votre illustre et précieuse

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214.)

personne de toute diminution et amoindrissement, je prendrai la liberté de lui dire qu'après que je me suis employé à Alger pour le service de la France, je n'ai désiré dans le monde que deux choses ; l'une, par l'entremise de Votre Excellence toujours heureuse et toujours bienfaisante, a été, Dieu merci ! remplie, lorsque j'ai eu l'honneur de me prosterner aux Étriers du plus puissant, du plus majestueux, du plus grand et du plus formidable Empereur du monde ; l'autre tient encore mon âme entre l'espérance et la crainte, et si Votre Excellence fait à mon égard une réflexion favorable en me mettant au moins en parallèle avec les Ambassadeurs qui m'ont précédé, elle aura la bonté de me permettre seulement une fois de paraître en son illustre présence. C'est le seul honneur qu'il me reste à désirer. Et les deux sujets de mon ambition se trouvant ainsi remplis, je ne manquerai pas de faire connaître jusqu'au fond de l'Afrique le grand mérite de Votre Excellence, tant de bouche que par écrit, et de faire des vœux pour la prolongation de ses jours. Cependant la fortune m'a été si peu favorable que la nouvelle de la légère indisposition de Monseigneur a fait impression sur moi, l'affliction que j'en ai ressentie a pénétré dedans mon cœur, et m'a causé une maladie telle que je ne puis guérir que par l'honneur de la saluer, la priant de ne point permettre que je m'en retourne de cette magnifique Cour frustré de ce que je souhaitais le plus au monde. Je vous dirai, Monseigneur, que l'Interprète du Roi est venu me trouver[1], suivant votre ordre, pour me dire que par vos bons soins le grand Empereur avait ordonné à un Seigneur Pacha de discuter nos affaires[2]. J'ai donné les mains à l'ordre impérial, et, regardant ce Seigneur au lieu et place de Votre Excellence, j'aurai pour lui les mêmes respects que j'aurais eus pour elle ; je lui rendrai compte de ce que mes supérieurs m'ont chargé de vous dire et je me contenterai de ses réponses décisives, à cause qu'il sera en votre

1. M. de Bonrepos, Intendant général de la marine.

2. Le marquis de Seignelay, atteint déjà du mal qui devait l'emporter quelques jours plus tard, avait refusé de recevoir l'Ambassadeur d'Alger et avait chargé l'Intendant de Toulon, M. de Vauvré, de régler les questions pendantes à son sujet. Mehemet Elemin se voyait par conséquent dans la nécessité de revenir en Provence avant d'avoir terminé sa mission.

place l'organe de Sa Majesté. Je ne laisserai pas de supplier très humblement Votre Excellence, qui me pourra regarder ensuite comme l'une de ses créatures, de ne pas m'exposer au mépris des deux Royaumes en rendant mon Ambassade inutile, mais je la prierai, en considération de la République d'Alger, de vouloir bien tolérer mes défauts, étant le propre des serviteurs de manquer et celui des grands Seigneurs d'être généreux, afin que mes affaires étant expédiées, je puisse m'en retourner satisfait et joyeux de ses bontés.

J'ai fait tenir à Votre Excellence, selon son ordre, la lettre que je lui avais apportée d'Alger[1] ; sur quoi j'attends l'honneur de ses ordres.

Écrit par son serviteur affectionné,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 31 août 1690.

MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, AU MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Toulon, le 22 septembre 1690.

Après avoir offert à Votre Seigneurie l'hommage de mon profond respect, j'ai l'honneur de lui déclarer que j'ai appris avec grande douleur et tristesse son indisposition, et que je l'attribue à l'effet de ma mauvaise étoile[3]. Je fais des vœux ardents, nuit et jour, pour le prompt rétablissement de Votre Excellence. Cette fâcheuse nouvelle a ajouté un surcroît de chagrin et de malaise à l'état d'incertitude où je suis pour l'avenir et pour le résultat de mes affaires. Votre. Excellence n'ignore pas avec quel zèle et dévouement je me suis employé, moi, humble serviteur, dans

1. Lettre du 10 mai 1690, p. 234.
2. Archives de la Marine. (Levant et Barbarie, B7 214.)
3. Voy. la note 2, p. 255.

tout ce qui avait trait à votre service et à votre renommée, et comme j'ai mis tout en œuvre pour arriver à un résultat en ce qui concerne nos affaires depuis une année. Cependant Votre Excellence sait que le Conseil de la Régence ne m'a accordé en tout, pour aller et venir, que 90 jours, et m'a fortement recommandé de terminer dans ce laps de temps la mission qu'il m'a confiée. Je ne suis donc pas libre de disposer de mon séjour, et Votre Excellence ne voudra pas m'infliger une humiliation en récompense de ma bonne volonté. Je la prie donc de vouloir bien accomplir les ordres de Sa Majesté le Roi, et de donner une solution prompte à nos affaires. Si Votre Excellence le veut bien, comme c'était dernièrement l'intention du Roi, elle chargera un Pacha de toute notre négociation, et après avoir renouvelé et scellé tous les traités de paix, les conventions et autres pièces dont je suis porteur, elle congédiera votre serviteur le plus tôt possible en son pays. Si, au contraire, quelque obstacle s'oppose à la réalisation et à la conclusion de cet arrangement, je prie également Votre Excellence de ne pas retenir davantage son serviteur dans un pays étranger, mais de l'envoyer à son pays et à son gouvernement. Je répète encore une fois qu'ayant une autorisation de 90 jours pour tout délai, il y a déjà 151 jours que nous sommes ici sans avoir trouvé aucune satisfaction. Je suis honteux devant le tribunal d'Alger, à cause de la promesse que j'avais faite de ne pas dépasser le délai, et j'ai bien des craintes et appréhensions sur mon sort. Aussi je n'ose ouvrir la bouche pour leur dire quoi que ce soit. Certes si Votre Excellence voulait jeter un coup d'œil sur ce que les lettres d'Alger disent au sujet de votre serviteur, elle aurait pitié de moi[1].

1. Il est parti de Paris « la larme à l'œil et frustré de ses espérances ». Il a reçu d'Alger des lettres si dures et si pressantes « qu'il en est tombé dans une grande affliction et tristesse et qu'il en a pensé perdre l'esprit ». — « Nous vous avons donné, disaient ces lettres, cent marques d'amitié et nous vous avons envoyé, avec les lettres de notre Divan, en qualité d'Ambassadeur plénipotentiaire auprès du très puissant et très affectionné Empereur de France, et même de notre ancien ami le très heureux Roi d'Angleterre, avec ordre de leur rendre des témoignages certains de notre amitié. Nous ne vous avions donné que 90 jours de temps pour tout le voyage, le sujet de votre Ambassade n'étant que fort peu de chose ; cependant il s'est déjà passé 220 jours sans que vous n'ayez fini aucune affaire. Que signifie cela ? Nous savons fort bien que l'Empereur de France ne refusera pas

Je n'ose pas dire à Votre Excellence ce que je souffre ici. Les deux Envoyés qui m'ont précédé, Mehemet Kbodja et Hadji Djaffer, ont été exilés d'Alger pour avoir dépassé le délai convenu et ont été accablés de malheurs. J'ai exposé ma situation à Votre Excellence ; j'attends votre miséricorde et je me soumets à la volonté de Dieu.

Votre humble serviteur,

(Sceau)

MEHEMET ELEMIN
Ambassadeur d'Alger.

Traduit par SAGHIRIAN, Répétiteur de Turc à l'École des Langues orientales.

LOUIS XIV A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER.

Versailles, le 22 septembre 1690.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons vu avec beaucoup de satisfaction, par la lettre que votre Envoyé nous a apportée et par ce qu'il nous a dit de votre part, les dispositions dans lesquelles vous êtes, de maintenir la bonne intelligence établie entre vous et nos sujets par le traité conclu, par nos ordres, par le Commissaire Marcel[1]. Et comme nous espérons que vous aurez soin, à l'avenir, d'empêcher qu'il n'arrive aucune contravention qui puisse y donner la moindre atteinte et nous obliger à rompre une paix si solennelle, nous voulons bien vous assurer de notre part que toutes les conditions en seront ponctuellement exécutées, et que nous donnerons des ordres si précis à tous nos Officiers et aux Capitaines de nos vaisseaux, pour s'y, conformer, que vous n'aurez aucun sujet de

---

une si petite chose a des amis comme nous, et qu'il nous en accordera encore plus que nous ne lui en aurons demandé... » (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie,* B7 214.)

1. Voy. la lettre du 10 mai 1690 et la Harangue de l'Ambassadeur d'Alger, p. 226 et 249.

vous en plaindre, et que ceux de vos vaisseaux qui aborderont dans les ports de notre Royaume y seront reçus et traités de même que ceux de nos sujets. Et à l'égard des demandes portées par votre Requête, nous chargeons le Seigneur Marquis de Seignelay de vous expliquer nos intentions. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

Écrit en notre château impérial de Versailles, le 22 septembre 1690.

Louis.

LE MARQUIS DE SEIGNELAY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER.

Versailles, le 22 septembre 1690.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai présenté au trône de l'Empereur, mon Maitre, votre Envoyé et la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté Impériale, pour lui marquer la joie que vous avez du rétablissement de la bonne intelligence avec ses sujets, grâce au traité qui a été conclu avec vous par le sieur Marcel, et la disposition dans laquelle sont les Milices de la maintenir ; elle m'ordonne de vous répéter que vous pouvez vous assurer que toutes les conditions en seront ponctuellement exécutées de sa part. Je ne doute point que, de la vôtre, vous ne concouriez à rendre cette paix d'une longue durée, par le soin que vous aurez d'empêcher qu'elle soit violée par aucune contravention, ou de les réparer en cas qu'il s'en commette quelques-unes dans la suite.

J'ai lu à Sa Majesté la Requête dont votre Envoyé était chargé[1]. Elle a été surprise que vous demandiez la liberté de tous

1. Voy. p. 251.

les Algériens qui sont à présent retenus sur ses galères. On a stipulé par le traité que le rachat serait libre de part et d'autre. Elle a bien voulu s'y soumettre en faisant racheter un nombre considérable de ses sujets, esclaves à Alger, au prix dont on est convenu avec le Divan, et c'est à vous à suivre cette condition en traitant du prix des Turcs que vous voudrez retirer, auxquels elle accordera la liberté lorsque vous serez convenu de leur rançon.

La demande que vous faites des huit pèlerins pris sur un navire Anglais, et d'une barque de Majorque Sur laquelle il y avait quelque argent destiné pour le payement des Milices, n'est pas mieux fondée, ces prises ayant été faites pendant la guerre.

A l'égard des vingt-huit hommes restés du navire de Cara Mustapha, échoué aux côtes de Bretagne, vous devez être informé que Sa Majesté les a fait repasser à Marseille pour être ramenés à Alger. Ils y ont été embarqués et on n'en a eu depuis aucune nouvelle, pas plus que du bâtiment sur lequel ils étaient.

Tous les Turcs dont la restitution a été promise lors du traité de 1684 ont été remis à Alger par M. le Chevalier de Tourville. L'Envoyé Hadji Djaffer les avait choisis, et le Divan les a reçus sans se plaindre que ce n'étaient pas ceux qu'il avait demandés ; ainsi c'est une chose consommée, de laquelle on ne doit plus parler[1].

Les Capitaines de vaisseaux qui ont été à Alger ne sont nullement convenus d'avoir envoyé leur chaloupe dans le port pour prendre des esclaves, et, s'ils l'avaient fait, ils en auraient été sévèrement punis[2] ; mais pour empêcher que dans la suite les Algériens aient sur ce sujet aucune occasion de se plaindre, Sa Majesté fera des défenses si précises aux officiers qui passeront à Alger d'enlever aucun esclave que vous pouvez vous attendre qu'ils n'y contreviendront pas.

Comme il est juste que la caravelle dont la restitution a été stipulée par le traité vous soit rendue ; je donne ordre à Toulon

1. Les demandes exagérées de l'Ambassadeur d'Alger étaient une des causes du retard apporté dans l'achèvement de sa mission.

2: Voy. la note 1, p. 285.

d'en remettre une à votre Envoyé et sur laquelle il repassera, ou, s'il n'y en a pas, de convenir avec lui de ce qu'elle pouvait valoir et d'en payer le prix.

Sa Majesté n'a pas l'habitude de demander, pour nommer des Consuls, le choix de ceux auprès desquels elle en établit, et la condition d'esclave de laquelle on a tiré le sieur Lemaire ne permet pas de jeter les yeux sur lui, mais elle n'en choisira point qui n'ait la probité et l'intelligence qu'il faut pour rendre sa conduite agréable aux Milices[1].

Votre Envoyé a reçu ici tous les bons traitements qu'il pouvait espérer, pour marquer la considération que Sa Majesté a pour le Divan, et le témoignage qu'il aura apparemment soin de vous rendre doit vous exciter à donner aux Français qui passent à Alger tous les secours et la protection dont ils peuvent avoir besoin pour faciliter leur passage ou leur commerce[2].

Je suis toujours,

Très illustre et magnifique Seigneur,

Votre bon et sincère ami,

SEIGNELAY.

REQUÊTE PRÉSENTÉE A LOUIS XIV PAR MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER[3].

Toulon, novembre 1690.

L'Envoyé d'Alger représente qu'il est venu à Alger de la part de Se Hautesse le Sultan Soliman, Empereur Ottoman, votre

1. La Cour ne se décida que plus tard à accéder aux désirs du Dey d'Alger et à envoyer à Lemaire ses provisions de Consul.

2. Hadji Chaban se montra satisfait « des honnêtetés dont son ambassadeur avait été l'objet ». *Lettre de Lemaire au marquis de Seignelay*, le 10 septembre 1690. Il déclara même au Divan que le premier qu'il entendrait murmurer serait écorché vif. *Lettre de Lemaire au marquis de Seignelay,* le 13 février 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

3. *Archives coloniales de la Marine*. (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731.)

frère, remerciant Dieu du bonheur qu'il a eu de travailler au péril de sa vie, de sa tête et de ses biens, depuis un an, pour le service de Sa Majesté, pour la paix et la délivrance des esclaves et pour l'acquit de plusieurs mille écus au Trésor de son Empire ; que tout a passé par ses mains, qu'il a sacrifié sa vie pour le service de Sa Majesté, sans avoir jamais fait la moindre chose .contre ses ordres et son service, et que la République d'Alger lui a remis en mains toutes les affaires et l'a envoyé auprès de Votre Majesté avec amitié et obéissance, en qualité d'Ambassadeur, avec un présent de six chevaux. Mais ne lui ayant pas été permis de les lui présenter, il en a ressenti un extrême déplaisir. Il n'a point eu non plus de- réponse à la Requête qu'il a présentée de la part de la République d'Alger, ni d'ordre pour mettre en liberté les esclaves qu'elle a demandés en payant, et il n'a obtenu aucune chose, si petite qu'elle fût. Cependant, ces jours-ci, la personne qui a eu l'ordre de se rendre auprès de lui pour traiter lui fait de grandes instances et des importunités pressantes pour partir pour Marseille, où il a dit qu'il attendrait les ordres de Votre Majesté[1]. Mais si je reviens ainsi frustré et privé de toute grâce, fort affligé et les larmes aux yeux, lorsque je serai de retour vers la République, il est indubitable qu'ils feront mourir votre serviteur. Si c'est la volonté du très grand Roi devant qui j'ai eu l'honneur de me prosterner, eh bien ! que mon sang et ma vie soient sacrifiés à Votre Majesté, qu'elle me fasse plutôt mourir ici et qu'elle ne me renvoie pas en cet état vers notre République !

Je prie Dieu de conserver les jours de Votre Majesté.

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

---

1. Voy. la note 2, p. 255.

Un *Mémoire des demandes de l'Envoyé d'Alger* fut également remis, le 10 octobre 1690, à Jacques II, Roi d'Angleterre. (*Archives coloniales de la Marine. Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER,
AU CHEVALIER DE TOURVILLE, VICE-AMIRAL DE FRANCE[1].

Toulon, le 30 novembre 1690.

Après avoir offert à Votre Seigneurie l'hommage de mes vœux, et l'expression de mes sentiments très respectueux, je souhaite pour Votre Excellence d'être constamment protégée par l'assistance divine et d'obtenir le succès dans toutes ses entreprises !

Très fortuné Seigneur, le but que le Conseil militaire de la Régence se proposait en m'envoyant en France et les recommandations qu'il m'a faites étaient de présenter à Son Excellence le Ministre de la Marine, notre ancien et cher ami, les salutations et les vœux du Conseil, de conclure et proclamer notre traité de paix, et de présenter à Sa Majesté le Roi, avec l'assurance de notre fidélité, le don de 30 à 40 000 réaux[2], avec la mise en liberté de plusieurs prisonniers. En annonçant ces nouvelles à Son Excellence le premier Ministre, nous lui demandions en retour, comme cela est consigné dans la lettre du Conseil au Ministre, l'élargissement de 30 Algériens, prisonniers du corps de Mehemet Khodja et Mehemet Seghir, et 43 personnes des autres bords, en payant une rançon de 150 réaux pour les Turcs et 100 réaux pour les Arabes. Le Conseil a demandé en outre.les 8 pèlerins Algériens capturés, l'an passé, sur un bateau Anglais devant Tunis. Enfin on a réclamé un bateau chargé d'huile d'olive, au cachet et aux marques de Sa Hautesse le Pacha, avec un mousse Anglais, et dont le chargement appartient au Trésor.

Quant à M. Marcel, la Milice d'Alger a insisté fortement pour

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214). — Cette lettre fut remise au Chr de Tourville par l'intermédiaire de Jacques II, Roi d'Angleterre. *Lettre de Mehemet Elemin, Ambassadeur d'Alger, au Roi de la Grande-Bretagne*, le 28 novembre 1690. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 214.)

2. Un réal était la huitième partie de la pataque chèque, soit 29 aspres. Pour les monnaies d'Alger, voy. la note 1, p. 210.

le nommer Consul ; les Algériens ont présenté trois pétitions et ont déclaré qu'ils n'agréeraient pas d'autre Consul que lui. C'est en effet M. Marcel qui été la cause de la conclusion de la paix et c'est un homme droit et sincère. Les prisonniers Français aussi le demandent, et ils m'ont chargé, à mon départ, d'appuyer sa nomination. Cependant nous avons demandé inutilement, jusqu'à présent, un passeport pour cet homme[1].

Sa Majesté le Roi avait généreusement accordé l'accomplissement de nos désirs et de nos demandes ; cependant peu en reçurent commencement d'exécution et on laissa traîner le tout. On ne daigna même pas nous accorder les audiences que nous sollicitions. Le Ministre refusa de nous recevoir, et on nous fit sortir de Paris à la hâte, comme des proscrits, en disant que c'était J'ordre du Roi[2]. Jugez de notre tristesse et de notre chagrin ! Est-ce là l'amitié que vous avez pour les Algériens, vos amis ? Par mon intercession, le Conseil d'Alger a fait remise à M. Marcel, votre Envoyé, d'une redevance du Bastion d'une année, représentant la somme de 7 000 piastres, et de deux prisonniers, sans compter bien d'autres gracieusetés et libéralités dont il a été gratifié[3].

Illustre Seigneur, Dieu seul et vous connaîtrez notre situation et l'état de nos affaires. Voyez comme nos services sont récompensés ! Dans l'espace de six mois nous avons dépensé 1 100 réaux. Les douze personnes qui nous accompagnent reçoivent une solde de 4 piastres par jour ; nous payons 2 piastres chaque jour pour notre lit, et c'est nous-même qui payons de notre

---

1. Dans les lettres qui précèdent, les Algériens demandent avec instance M. Lemaire. Il y a évidemment là une confusion de la part de Mehemet Elemin.

2. Voy. la note 2, p. 255.

3. Plusieurs historiens affirment que les Anglais occupaient alors notre ancien comptoir du Bastion de France, et que nous n'en rentrâmes en possession qu'en 1694. Il est certain que Dusault faisait alors de vains efforts pour retrouver des associés et pour reconstituer sa Compagnie, mais rien ne prouve que nous étions dépossédés. Dusault avait passé un nouveau traité avec la Régence, au sujet des Concessions, le 13 mars 1689 ; Marcel en avait signé un autre le 5 mai 1690, et nous venons de voir que ce dernier avait obtenu tout récemment une réduction de redevances. Voy. l'*État général de la Compagnie du Bastion de France, des effets et des actions que chacun des intéressés a au dit commerce*, depuis le 1er août 1684 au 1er février 1691. (*Archives coloniales, Compagnies du 'Bastion de France*.) Voy. aussi la *Lettre de l'Ambassadeur d'Alger au marquis de Seignelay*, le 10 juillet 1690, p. 246.

poche notre loyer, de sorte que notre dépense journalière s'élève à 11 réaux. Nous avons dû emprunter de l'argent en route, et notre voyage de Paris à Toulon nous a coûté 200 réaux. Jamais aucun Ambassadeur n'a été traité avec tant de négligence et de sans-façon ! Votre Seigneurie le sait seule et cela nous suffit. Si la Régence veut bien nous rembourser nos dépenses, tant mieux ; autrement il y a de quoi devenir fou, et nous serons obligé de vendre tous nos effets et nos vêtements. Pour les quelques personnes qui nous avaient accompagné gratuitement, étant les serviteurs du Pacha, Sa Majesté le Roi a alloué pour chacune 10 piastres, mais elles n'ont rien reçu jusqu'à présent.

Voilà, cher Seigneur, où nous en sommes. Nous sommes bien loin de penser que Sa Majesté le Roi ne consente jamais à cet état de choses. Mais Votre Excellence connaît le Conseil d'Alger, et peut par conséquent facilement comprendre ce que nous avons dû souffrir, pendant ces six mois écoulés, pour les satisfaire et mener l'affaire à l'état où elle est aujourd'hui. Que répondrai-je maintenant, moi malheureux, qui supporte tout le dommage ? Le Ministre qui m'avait remis une lettre est maintenant décédé[1], et sa lettre ne contient rien d'affectueux, rien que des paroles froides[2]. En outre, comme le fait est connu maintenant dans la Régence, on ne peut agir avec la lettre d'un Ministre décédé, mais il nous faut une lettre affectueuse du nouveau Ministre. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien m'obtenir un bout de papier ; vous me feriez un très grand plaisir. J'aurais voulu voir Votre Excellence ; on m'en a empêché. J'avais amené 6 chevaux magnifiques d'Alger pour Sa Majesté, et j'aurais voulu les remettre personnellement et voir Sa Majesté, comme on me l'avait recommandé, mais on m'en a empêché également. Ces chevaux sont restés dans le jardin du Ministre, et cela contrariera beaucoup Sa Hautesse le Dey.

Voilà, Excellence, notre état. Si vous avez de l'amitié pour la Régence, je vous prie de nous renvoyer chez nous ; vous prou-

1 Le marquis de Seignelay mourut le 3 novembre 1690, à l'âgede 39 ans.

2. Lettre du 22 septembre 1690. Voy. p. 259.

verez ainsi votre amitié, vous nous débarrasserez de nos chagrins et vous aurez contribué à la consolidation de la paix.

(Sceau)

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

Traduit par SAGHIRIAN, Répétiteur de Turc à l'École des Langues orientales.

MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Toulon, le 6 décembre 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement entre les mains du très illustre et puissant Ministre d'État de l'Empereur de France, Mgr de Pontchartrain, en Cour !

Très illustre, haut et puissant Seigneur de grande réputation, après avoir rendu mes très profonds respects accompagnés d'un million de vœux à Votre Excellence, après avoir prié Dieu qu'il la préserve de tout danger et avoir souhaité qu'elle soit perpétuée autant qu'on peut l'être dans le monde, je vous dirai, Monseigneur, que lorsque j'ai reçu l'agréable nouvelle de l'élévation de Votre Excellence à la dignité de Ministre d'État et de son établissement dans cette honorable charge, il m'a semblé que j'entrais dans une nouvelle vie après que le chagrin avait manqué me faire mourir, et j'ai fait en même temps retentir le ciel de mes vieux pour votre prospérité[2]. La renommée du mérite infini qui vous a attiré les bonnes grâces du plus puissant et du plus grand Empereur du monde au-dessus de tous les autres sujets s'est déjà répandue dans les sept climats de la terre. Tous les hommes de l'univers font l'éloge de votre bon renom, de votre générosité et de votre libéralité, de sorte qu'il s'en est peu fallu qu'en les écoutant je ne sois mort de

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214.)
2. La nomination du comte de Pontchartrain est du 6 novembre 1690.

joie. Dieu veuille vous faciliter toutes vos affaires sur terre et sur mer, vous assurer et établir en une longue vie, une prospérité continuelle et une gloire sans interruption jusqu'à plusieurs siècles

Après donc, mon puissant Seigneur, vous avoir félicité de votre nouvelle dignité, et avoir prié Dieu qu'il vous fasse venir à bout de toutes vos affaires dans ce monde et dans l'autre, je vous dirai qu'étant venu en ce florissant Royaume, sur le pied d'une bonne union, de la part de vos amis d'Alger, en compagnie de l'un de vos Commissaires de marine, et mon temps pour le voyage m'ayant été fixé à 90 jours, j'eus l'honneur de rendre mes lettres de créance et les Requêtes de ma République à Sa Majesté Impériale. Lorsque je me prosternai devant elle, elle eut non seulement la bonté de les agréer, de donner sa parole royale pour la paix et de me combler de bons accueils, mais encore elle voulut bien donner ses ordres pour leur exécution. Cependant la maladie du feu Ministre d'État nous ayant extrêmement retardé et chagriné, nous avons demeuré sept mois entiers tant en chemin que dans Paris, et nous avons outrepassé les ordres que nous avions de ne rester que 90 jours. Cette affliction et cette crainte étaient suffisantes pour m'accabler. Le feu Seigneur Ministre remit l'exécution de nos affaires en Provence, et, pendant notre voyage, nous apprîmes avec chagrin la nouvelle de sa mort[1]. Mais lorsque nous avons été informé que Votre Excellence avait été installée à cette haute dignité, nous nous en sommes consolé et notre affliction s'est dissipée, et, suivant les ordres que nous avions, nous avons continué nôtre route en faisant des vœux pour vous et nous sommes arrivé à Toulon.

J'y ai reçu des lettres d'Alger où ils me font tant de reproches et tant de menaces qu'en vérité, Monseigneur, je vous jure que craignant d'y retourner, mon esprit s'est troublé de telle sorte que je ne le puis exprimer. Je vous conjure donc, par votre illustre tête et par celle de l'Empereur de France, pour l'amour du Créateur, d'avoir pitié, de moi qui suis votre serviteur et d'avoir la bonté de me renvoyer content de ce pays-ci, comme Sa Majesté

1. Voy. La note 1, p. 265.

l'a ordonné avec tant d'affection, et, pour cela, de me faire tenir de nouveaux ordres de votre part pour que je puisse partir au plus tôt. Il est même à propos que Votre Excellence écrive aux Algériens une forte lettre pour remettre leur esprit et consoler leur cœur chagrin et mécontent, et qu'elle me la fasse tenir afin que je leur donne à connaître l'affection et la bonté de Votre Excellence. Vous saurez, Monseigneur, qu'ils ont été fort fâchés du long séjour que j'ai fait en ce pays, et que même la froideur et le mécontentement se sont déjà emparés de leur cœur(1). Ayez donc la bonté de leur donner au plus tôt des marques d'amitié, en me renvoyant joyeux et content en face des amis et des ennemis. Les demandes de notre République, dès le temps du défunt Ministre, sont toutes connues de M. l'Intendant de Toulon ; elles le sont aussi du très affectionné et puissant Roi d'Angleterre, l'ancien ami d'Alger(2), et même votre serviteur l'Interprète, qui les a traduites, en peut rendre témoignage(3). Ainsi, Monseigneur, si dans cet heureux temps auquel vous avez le Commandement en main, nos affaires ne s'expédient pas bientôt, je suis certain de ma mort et je la sacrifie volontiers au service et au bon plaisir de l'Empereur de France. Faites-moi plutôt périr ici que de me renvoyer ainsi à vos amis d'Alger triste et affligé, avec l'affront de n'avoir pas pu venir à bout des choses pour lesquelles ils m'avaient envoyé vers Sa Majesté. Assurément je ne puis me résoudre à m'en retourner ainsi, principalement dans une conjoncture comme celle-ci, où, pour faire plaisir au très puissant et très magnifique Empereur de France, nous avons rompu avec les Anglais, nous les avons insultés par la prise que nous avons faite de deux de leurs navires, et nous les leur avons coulés au fond de la mer(4). Tout cela s'est fait en faveur de la France ; c'est à elle, présentement,

1. Voy. la note 1, p. 257.

2.. Voy. la note 1, p. 262, et la *Lettre de Mehemet Elemin, Ambassadeur d'Alger, à Jacques II, Roi d'Angleterre,* le 18 décembre 1690. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B7 214, et *Archives coloniales, Compagnies du Bastion de France*.)

3. Pétis de La Croix.

4. Les reïs avaient reçu l'ordre de ne reconnaître comme valables que les passeports anglais signés par Jacques II, alors réfugié à la Cour de France. (*Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 263.)

à nous faire des grâces et des faveurs, en reconnaissance de cela ; qui soient convenables à sa gloire, afin de remettre de nouveau en repos et en joie l'esprit et le cœur mécontents des Algériens. Sur quoi nous attendons les ordres de Votre Excellence.

Écrit par son très humble serviteur,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

MEHMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Toulon, décembre 1090.

Dieu veuille que cette lettre arrive heureusement entre les mains du très illustre et puissant Ministre d'État de l'Empereur de France, Me de Pontchartrain, en Cour !

Très illustre, haut et puissant Seigneur de grande réputation, après avoir rendu mes profonds respects accompagnés d'un million de vœux à Votre Excellence, après avoir prié Dieu qu'il préserve votre noble personne de tout danger, et après avoir souhaité que vous soyez perpétué autant qu'on peut l'être dans le monde, je vous dirai, Monseigneur, qu'étant à Paris, j'écrivis à nos amis les Algériens une lettre si expresse touchant les affaires d'Angleterre que, pour faire voir le cas qu'ils faisaient du témoignage que je leur en rendis, ils prirent leur résolution et firent aussitôt deux prises de deux vaisseaux Anglais et en coulèrent un autre au fond de la mer. Ce service a été rendu pour faire voir le grand respect qu'ils ont pour, le très puissant et très majestueux Empereur de France. Votre Excellence étant donc informée de ce qu'un petit serviteur comme moi a été si heureux de faire en cette occurrence, ne

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 214.)

sera-t-elle pas surprise d'entendre que je sois allé inutilement à Paris, chargé des lettres de vos amis d'Alger, comme leur Ambassadeur plénipotentiaire, dans l'intention d'établir les affaires sur un pied stable et solide ? Non seulement j'ai outrepassé les ordres que j'avais de ne rester dans mon voyage que quatre-vingt-dix jours, puisqu'ici j'ai déjà demeuré sept mois et demi entiers, mais encore l'ordre que Sa Majesté Impériale a donné en faveur des affaires d'Alger n'a été exécuté en aucune manière ; les Algériens n'ont pu obtenir ce qu'ils souhaitaient, leurs affaires ont été renvoyées d'un lieu à un autre et de main en main, et enfin remises à la disposition de M. l'Intendant de Toulon. Ce dernier a donné parole de se rendre quelques jours après en Provence et d'y expédier les affaires d'Alger ; cependant nous sommes parti de Paris mécontent et dans le désespoir, et, à notre arrivée à Toulon, nous avons ouï dire à plusieurs personnes que le dit Intendant ne devait point venir à Toulon dans ces entrefaites.

Mon puissant et magnifique Seigneur, j'ai reçu par les mains de quelques Français une lettre pleine de réprimandes et de conseils de la part de la Milice et du Divan d'Alger[1], laquelle lettre a fait sortir mon esprit hors de ma cervelle et m'a obligé d'écrire une sorte de Mémoire à Votre Excellence, pour vous conjurer, par votre illustre tête et pour l'amour de Dieu, de ne me point renvoyer de ce pays frustré des grâces que je suis venu demander. Ce sont les six demandes suivantes :

1° Régler le prix et la rançon de 75 esclaves d'Alger dont les noms sont marqués, savoir la rançon des Turcs à 150 écus et celle des Mores à 100 écus ;

2° Me faire restituer encore une caravelle, ce qui est un des articles de la paix ;

3° Donner la liberté à 8 pèlerins de La Mecque, Algériens pris dEivant Tunis ;

4° Destituer une barque chargée d'huile d'olive, prise pendant la négociation de la paix devant Majorque, munie des patentes et signatures de la République d'Alger ;

1. Voy. la note 1, p. 257.

5° Rançon de trente esclaves Français, enlevés d'Alger par deux vaisseaux de guerre ;

6° Confirmation du Sr Lemaire par des patentes au Consulat d'Alger, ce qui a été déjà demandé trois fois par des Requêtes à Sa Majesté.

Notre République m'avait envoyé avec amitié pour demander ces six grâces, que j'espérais obtenir d'autant plus assurément que Sa Majesté était suppliée par toute la Milice d'Alger, en corps et tout d'une voix. Mais, Monseigneur, loin d'obtenir aucun ordre touchant nos prières, je n'ai pu seulement avoir de réponse pour nos affaires. En sorte que, pour récompense de l'intégrité et du zèle avec lesquels j'ai rendu de si bons services à la France, je me vois réduit aujourd'hui à partir de ce pays les mains vides, mécontent et frustré de mes espérances, abîmé de dettes et de dépenses, levant mes deux mains au ciel et avec les larmes aux yeux. Je prie Votre Excellence de faire réflexion que jamais Alger n'a donné tant de marques d'amitié qu'à présent, et je puis l'assurer que je n'y ai pas peu contribué par mes soins. Présentement, Monseigneur, si vous jugez qu'il soit juste de me traiter ainsi dans un temps où vous commandez, j'y donne les mains de bon cœur, mais je vous conjure derechef, par votre illustre tête et pour l'amour de Dieu, de me regarder comme votre esclave, d'être mon Maitre et patron en cette occasion et d'avoir la bonté de ne me pas frustrer de mes espérances, mais de me renvoyer content. Vous savez, Monseigneur, que je suis attaqué en diverses manières. Les lettres d'Alger marquent qu'on ne m'a donné que quatre-vingt-dix jours de temps pour faire mon voyage, et que cependant, il y a déjà trois fois quatre-vingt-dix jours que je suis en France Sans avoir avancé pour un sol l'affaire. Ils mandent que la Milice murmure contre moi, disant qu'on ne m'a pas ordonné de rester si longtemps en ce pays, que je suis un serviteur, que je dois faire savoir le sujet de mon Ambassade, finir les affaires et revenir aussitôt[1]. Voilà, Monseigneur, les paroles et les reproches que m'attire le traitement que je

1. Voy. la note 1, p. 257.

reçois. Ayez donc la bonté, Seigneur, puisque vous avez le Commandement en main, de me délivrer et de m'affranchir de cet abîme, de donner à Alger des marques de votre amitié dans ce commencement de votre ministère, et de conduire les choses de manière que je sorte avec honneur de cette affaire et que je retourne en mon pays content et le visage blanc.

Il m'est aussi absolument nécessaire d'avoir une lettre de Votre Excellence au Dey d'Alger, remplie d'expressions qui marquent sa tendresse et sa bonté pour nous. Je vous la demande de toute la puissance de mon cœur, car, s'il n'y a point de lettre de vous, il n'y aura rien de fait, et la première chose que l'on me demandera, à mon arrivée, ce sera la lettre de Votre Excellence. Et si Votre Excellence n'a la bonté d'exécuter ces bons offices-là, sachez, Monseigneur, avec certitude que ma tête ne pourra éviter le dernier des malheurs.

Écrit par son très humble serviteur,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 6 décembre 1690.

MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE LA MARINE A TOULON[1].

Toulon, le 6 décembre 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive en mains du très affectionné et heureux M. de Vauvré, Intendant de la Marine !

Très affectionné et heureux Seigneur Intendant, après vous avoir rendu mes respects et prié Dieu d'augmenter vos jours et de les perpétuer tant que le monde durera, je vous dirai, Monsieur, qu'étant venu en ce pays avec des lettres pleines d'amitiés

1. *Archives de la Marine* (*Levant et Barbarie,* B7 214), et *Archives coloniales de la Marine* (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731).

de la part de la République d'Alger et n'ayant que quatre-vingt-dix jours de temps pour tout mon voyage, cependant, par une fatalité inouïe, deux cent vingt jours se sont passés dans la ville de Paris en cherchant de porte en porte quelque soulagement à mon désastre. A quelque pierre que je me sois heurté la tête, je n'ai pu obliger personne à me donner des marques d'amitié. Enfin nous sommes parti de Paris, et étant arrivé à Toulon où vous aviez dessein de vous rendre même avant nous, nous avons ouï dire à plusieurs personnes que vous ne reviendriez plus en ce port. Depuis ce temps-là nous avons l'esprit inquiet, ne sachant ce que nous devons faire. Vous savez, Monsieur, que le feu Ministre d'État, ainsi que vous et Même le Premier Commis du Seigneur Ministre[1], m'ont dit que les ordres du Roi ne seraient pas mis entre mes mains, mais qu'ils étaient déjà envoyés à Marseille et à Toulon, et qu'à l'égard des esclaves qui étaient à Rouen, l'ordre était expédié pour les faire passer en Provence. Ce sont les paroles que l'on m'a données à la Cour. Cependant, lorsque j'ai été arrivé ici, loin de trouver les choses en cet état, je suis resté dans l'étonnement et dans la confusion, outre que j'étais malade. Enfin, pour achever de me désoler, il m'est venu des lettres d'Alger pleines de reproches si injustes et si outrés que ni les montagnes ni les rochers ne les pourraient pas supporter. Ils jettent sur moi la faute de cette affaire, et comme tout Alger est informé de la manière dont j'ai été traité jusqu'à présent, malheur à moi ! car dorénavant je ne dois pas espérer un seul morceau de pain dans ce pays. Oui, Monsieur, vous êtes aussi maître de plusieurs serviteurs, vous avez des enfants ; trouvez-vous qu'il soit juste qu'après qu'un homme comme moi a employé tant de temps et perdu une année à Alger pour procurer à M. Marcel le plaisir de se tirer avec honneur de son Ambassade[2], je doive recevoir l'affront que je reçois à présent ? Car enfin jamais Ambassadeur, en

1. M. de Clairambault, frère de Jean de Clairambault, Secrétaire-interprète du roi, qui fut Consul suppléant à Alger après le départ de Lemaire, en 1697.

2. *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay*, le 12 décembre 1690, lui envoyant le compte des dépenses de Marcel à Alger. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 214.)

reconnaissance d'avoir fait une paix, n'a été traité de cette manière. C'est aussi ce que les Algériens ont fort bien reconnu, puisqu'ils ont pris la résolution d'envoyer derechef à votre très excellent Empereur un second Ambassadeur, accompagné de vingt trente personnes. Si vous donnez les mains à des incidents comme cela, sans doute que l'on m'attribuera tout le mal de cette affaire. C'est pourquoi, pour détourner ce coup-là avant que les Ambassadeurs soient arrivés, ayez la bonté de me faire accorder mes prières et de me renvoyer de ce pays. Que ce soit donc pour l'amour de Dieu ! Monsieur ; il n'est plus à propos de différer ni de négliger, car cela pourrait causer ci-après des murmures et de la dispute. Ayez la bonté de n'être pas cause de la venue d'un second Ambassadeur ; ce serait me traiter avec trop de cruauté. Finissez au plus tôt ce que vous avez l'intention de faire de manière ou d'autre, mais tâchez cependant que je m'en retourne content. Les lettres que j'ai écrites de Paris à Alger ont été si efficaces que les Algériens ont fait prise de deux vaisseaux anglais, et de plus ils leur en ont coulé bas un autre. Par là vous voyez qu'Alger a rompu avec les Anglais en votre considération. Peut-on donner de plus fortes marques d'amitié ? Tout cela considéré, je vous jure, par le grand Dieu, que si mes affaires ne se font pas et s'il faut que je m'en retourne les mains vides, vous serez cause d'une affliction mortelle que j'aurai en ce monde et en l'autre, et les cœurs de vos amis d'Alger seront dorénavant tristes et mécontents. Ils ont déjà appris mon retour à Toulon. De quelle manière leur écrirai-je une lettre, et que diront tous ces pauvres esclaves qui sont dans l'impatience d'apprendre le résultat de mes affaires ? Que ferai-je ? Je suis entre l'enclume et le marteau !

Votre serviteur et ami,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 6 décembre 1690.

MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Toulon, décembre 1690.

Dieu miséricordieux veuille que cette lettre arrive entre les mains de Son Excellence le très heureux, puissant, affectionné et clément Seigneur de haute réputation, Monseigneur de Pontchartrain, Ministre d'État !

Dieu est le riche et l'enrichisseur, l'excellent et le consolateur, et il a les clefs du salut et du bonheur !

Louanges et gloire sans bornes et actions de grâces sans nombre soient rendues à Dieu, le Roi éternel et universel, dont la puissance s'étend sur ce monde et sur l'autre ! C'est en lui seul que je me confie et c'est lui seul que j'adore, parce qu'il est le meilleur des Maîtres et le plus puissant des protecteurs, et que toutes choses doivent retourner à lui comme à leur centre et à leur principe.

Très illustre, heureux, puissant, prudent, affectionné et considéré Seigneur, Ministre d'État du plus glorieux des Monarques chrétiens, le plus excellent des Rois de la religion de Jésus, le très majestueux et très puissant Empereur de France et Roi de Navarre, — dont le succès des affaires soit heureux et que Dieu dirige dans les voies de la vérité qui sont celles du salut ! — Je prie le Créateur d'augmenter les jours et la prospérité de Votre Excellence jusqu'au jour du jugement, et que le soleil et le ciel puissent à jamais tourner selon ses désirs !

Après avoir rendu mes profonds respects, avec mes vœux sincères et remplis d'amitiés, afin que Dieu préserve Votre Excellence de tout danger et de tout dommage et qu'il la perpétue autant que le monde, je vous dirai, Monseigneur, qu'ayant été envoyé avec amitié de la part du très illustre Seigneur Dey, des principaux Seigneurs du Divan et de la Milice et des autres qui commandent le Royaume et la République d'Alger, en qualité

1. *Archives coloniales de la Marine.* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731).

de leur Ambassadeur plénipotentiaire ayant charge de toutes leurs affaires, afin de conclure et finir ce qui était à l'avantage des deux partis, c'est-à-dire de régler les articles de la paix, achever les conditions d'une bonne union, exécuter les paroles données de part et d'autre depuis le commencement de la négociation jusqu'à la fin, faire connaître les bons offices que le Divan a rendus à la France et les grâces qu'il espère en reconnaissance des dits services, mon intention a toujours été de faire connaître l'extrême zèle, affection et intégrité que j'ai toujours observés. Vous saurez aussi, Monseigneur, que les dits Seigneurs ne m'avaient donné que quatre-vingt-dix jours de temps pour faire mon voyage, pendant lesquels ils s'attendaient que non seulement j'établirais leur nom avec honneur dans ce Royaume florissant, mais même que mon application et mon zèle leur procureraient et à moi des joies et des avantages très considérables[1]. Cependant, Monseigneur, la fortune m'a été si peu favorable que personne n'a fait aucun cas ni considération de mes précédents services, puisque celui à qui l'on avait donné l'inspection de ma personne non seulement n'a voulu en rendre aucun compte, comme il se devait, à votre frère le feu Ministre d'État, mais même n'a jamais daigné écouter aucune de mes propositions, bien loin de me faire réponse à ce que je désirais. Je suis demeuré en cette manière, avec une affliction inconsolable, recevant tous les jours et à chaque moment mille outrages de la dernière dureté. Et cet homme, qui avait la charge de notre conduite, a poussé son empire jusqu'à me faire sortir de Paris par force et avec violence, ajoutant que le Roi ne voulait plus donner son aumône, et que Sa Majesté lui avait donné l'ordre d'exécuter lui-même à Toulon toutes nos affaires et de m'expédier[2]. C'est ainsi, Monseigneur, que les larmes aux yeux et le cœur affligé et mécontent des paroles injurieuses de cet homme, nous sommes venu à Toulon sans que personne se soit mis en peine de savoir de moi le sujet de mon Ambassade.

1. Voy. la note 1, p. 257.

2. Voy. la note 2, p. 255. — M. de Montmort, Intendant des Galères à Marseille, avait été également chargé de procéder aux échanges et aux rachats des esclaves avec l'Ambassadeur d'Alger.

Personne n'a voulu me servir de guide ni de protecteur pour l'exécution de mes affaires ni pour leur négociation, et par conséquent les intentions de notre République n'ont point été exécutées. La seule cause qui a attiré ce mauvais tour à toutes ces affaires n'est autre que le nommé Marcel, puisqu'il n'a rien fait savoir au feu Ministre d'État en la manière que j'avais ordre et intention de la dire ; et parce que je suis pleinement informé de la manière dont il s'est comporté lorsqu'il était à Alger, il tremblait de peur et de crainte que je ne vinsse à avoir une audience favorable où ses malversations auraient été clairement manifestées au défunt Ministre d'État[1]. Et il a employé toutes sortes de voies pour l'empêcher, disant que ce n'était pas la coutume d'avoir audience du Ministre, que le Ministre ne le voulait pas, et se servant de ces prétextes pour retarder mes affaires, il m'aurait poussé quasi jusqu'à croire que cela fût vrai. Mais Monseigneur sait fort bien que les Ambassadeurs qui viennent en cette Cour n'ont point d'autre but que de rendre leurs respects à Sa Majesté et à son Ministre d'État. Pour moi, je suis obligé de dire à Votre Excellence que notre Divan m'a envoyé uniquement pour négocier toutes les affaires avec le Seigneur Ministre d'État, et même éclaircir et affermir avec lui les conditions de l'amitié mutuelle, me défendant même de m'ouvrir à toute autre personne. Mais, Monseigneur, quoi que j'aie pu faire, tantôt le Ministre était malade et tantôt il se portait bien, et

1. Cette imputation ne peut se justifier. Le protégé de M. de Vauvré fut toujours fort zélé pour le service du roi, et toute sa correspondance dénote un soin scrupuleux de se montrer à la hauteur de sa mission. Il commit toutefois quelques maladresses, que pouvaient excuser sa jeunesse et son inexpérience, et que le Dey d'Alger ne manqua pas d'exploiter. Quand il avait procédé aux premiers échanges et ramené dans la Régence, au mois de décembre 1689, 113 Algériens détenus en Provence, il avait omis d'établir le rôle de ses passagers, et, dès qu'il était arrivé dans la rade, ceux-ci s'étaient empressés de débarquer à terre et de regagner leurs demeures, sans que le Commissaire, du roi pût les faire contrôler à la Maison du Dey. De plus Hadji Chaban avait appuyé son refus de reconnaître le traité du 21 septembre 1689 sur ce que Marcel n'en avait pas fait rédiger, suivant l'usage, une traduction en langue turque. Nous devons ajouter que la situation du Commissaire était des plus délicates ; on a vu que depuis l'avènement du nouveau Dey les Algériens s'obstinaient à contester les clauses du traité primitivement conclu entre lui et Hadji Hussein. — Voy. la *Lettre de M. de Vauvré au marquis de Seignelay*, le 12 décembre 1690. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie,* B7 213.)

il me semble que j'aurais pu, dans les jours qu'il se portait bien, obtenir une audience ; nous y aurions convenu d'un traité dé paix et on y aurait fait connaître tout ce qui s'est passé et tout ce qu'on aurait eu l'intention de faire à l'avenir, et on y aurait cité non seulement les bons offices que notre Divan a rendus à Sa Majesté, mais même ceux qu'il a dessein de lui rendre ci-après. J'ose même avancer, Monseigneur, que j'avais un grand nombre de choses avantageuses à l'un et à l'autre parti. Mais comment faire ? Cela m'a été impossible.

Je ne laisserai pas, Monseigneur, d'être à jamais très sincère serviteur de Sa Majesté, et même je prétends être jusqu'à la mort tellement celui de Votre Grandeur que je sacrifierais mille vies pour exalter encore davantage, s'il se pouvait, la réputation de son mérite ; et quelque affliction dont mon cœur ait été attaqué, je ne cesse de témoigner de la joie et de me louer extrêmement des bontés du très heureux Empereur et de celles de Votre Excellence. Dieu me fasse la grâce de recevoir tous les jours de plus en plus des marques de vos bontés ! Tout ce que je demande présentement à Votre Excellence, comme une marque de son extrême bonté envers moi, c'est d'honorer notre République de son amitié et de mettre dorénavant en oubli toutes les autres choses, de rendre la joie à mon cœur et l'honneur à mon Ambassade. Et afin que je fasse des vœux en partant de ce florissant Royaume, je la prie de me favoriser d'une lettre d'amitié, de la part de Votre très heureuse et puissante Excellence, à notre Divan et République, dans laquelle il soit déclaré et affirmé que la seule et unique cause du long retardement que j'ai fait en ce Royaume a été la maladie du feu Ministre d'État, car il n'y a rien de plus certain que si je n'emporte pas avec moi des lettres de Votre Excellence, je ne manquerai pas d'encourir une perte assurée et un malheur inévitable. Après que Votre Excellence aura été informée du déplorable état de mes affaires, je lui dirai encore que m'ayant vu frustré et privé de tous moyens pour les faire savoir et pour les exécuter, puisque j'avais présenté mes Requêtes au défunt Ministre d'État sans avoir eu aucune réponse, mon zèle pour le bien des deux partis

fit que je m'avisai de m'adresser, comme j'ai fait par trois différentes fois, à notre ancien ami le Roi d'Angleterre, et que je le priai d'intercéder pour nous[1]. Mais la personne qui avait inspection sur moi trouva le moyen de s'opposer encore à ce dernier effort et de le rendre inutile, comme j'en suis informé pleinement et avec certitude. Toutefois, mon heureux et puissant Seigneur, je consens que ce qui est fait soit fait et que ce qui est passé soit passé, pourvu que Votre Excellence soit bien informée non seulement des mauvais traitements inouïs et excessifs que j'ai reçus dans ce pays, mais encore de mon innocence et du peu de faute qu'il y a de ma part dans le cours de mon Ambassade, afin que, en conséquence de l'honneur que j'ai de me trouver encore dans cette terre bénite pendant le cours de votre Ministère, l'Empereur de France me favorise d'une goutte d'eau, et j'en ferai autant de cas que de la mer

1. Lettres des 20 mai et 14 août 1890, mentionnées dans la note 1, p. 233. — Voy. encore la *Lettre de Mehemet Elemin, Ambassadeur d'Alger, à Jacques II, Roi de la Grande-Bretagne*, le 28 novembre 1690 : « Après avoir prié Dieu de rétablir dans peu de temps Sa Majesté sur son magnifique trône, de renforcer l'épée de sa puissance et d'abaisser ses ennemis, je prends la liberté de lui dire qu'ayant eu l'honneur de me prosterner devant elle et lui ayant envoyé plusieurs fois mon homme d'affaires afin de le prier d'intercéder pour nous auprès du très puissant et très formidable Empereur de France, et Votre Majesté l'ayant bien voulu accepter plusieurs fois, au sujet d'une petite grâce que demandent ses amis d'Alger, Sa Majesté l'a promis et sa parole sacrée m'a pour ainsi dire rendu la vie. Cependant, par une fatalité qui m'est inconnue, mes affaires sont demeurées dans le même état qu'auparavant, quoique j'eusse d'autant plus espéré d'obtenir une affaire de si peu d'importance que je m'étais adressé à deux grands rois. Enfin, Sire, les prières de notre République ne sont point accordées, leur affaire n'est point faite. Il y a beaucoup de dettes et beaucoup de dépenses…. Est-il possible que j'aie eu l'honneur de paraître devant des grands rois, dont les affaires, les grâces et les vœux sont exaucés en cette vie et en l'autre, sans avoir pu obtenir d'eux mes supplications ! Il faut que ce malheur m'arrive à cause de mes péchés ; c'est ce que je disais avec les larmes aux yeux et avec des gémissements lorsque j'ai appris la nouvelle de la mort du Ministre d'État, ce qui mettant nos affaires en un état encore plus désolant, j'ai tout remis aux ordres de Dieu et de, sa Providence. Cela considéré, grand roi, si Votre Majesté a effectivement de la bonté pour nous, voici l'occasion de nous en donner des marques. A cette intention j'envoie à Votre Majesté une lettre pour le très illustre Ministre d'État d'à présent, le suppliant de nous continuer sa protection et de réitérer encore une fois ou deux, de bouche, ses instances auprès de ce Seigneur nouvellement installé au Ministère de la Marine… Ayez donc la bonté, Sire, d'exécuter votre promesse ; nous vous en conjurons, afin que vous nous procuriez la grâce de n'être renvoyé qu'avec joie de la ville de Marseille.... » (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie*, B7 214.)

entière et je sacrifierai ma vie à votre service. Et afin de regagner, si je puis, le cœur de Votre Excellence, je lui dirai que quoiqu'il me soit venu tout récemment des lettres du Divan d'Alger, par lesquelles je reçois ordre exprès de retourner incessamment à Alger, cependant je n'ai pas laissé de leur écrire de nouveau une réponse dans laquelle je leur ai fait connaître les belles qualités et bontés de Votre Excellence, et loin de partir de cette ville de Toulon pour m'en aller à Alger, j'ai voulu rester encore ici par le seul bon motif de vous donner des marques de mon amitié et j'ai mis par écrit un effet de mon zèle, suivant que ma bonne intention me l'a indiqué. L'ordre que le Divan me donna lorsqu'il m'envoya en ce pays, à l'égard des articles du traité de paix, était qu'après que j'en aurais conféré avec le très illustre Ministre d'État, je les misse par écrit et que je leur en apportasse, pour mettre dans les protocoles du Divan, un exemplaire sur lequel serait imprimé le paraphe appelé le sceau, et marquée la signature de Sa Majesté Impériale.

J'avoue, Monseigneur, que je mérite fort peu toutes ces grâces, et que si, par un effet de votre bonté, vous voulez bien réjouir mon cœur affligé, je lui donne ma parole que ce sera la même chose, s'il plaît à Dieu, que si l'on s'était promis avec la main l'une dans l'autre les articles de cette paix, et que nous contracterons une promesse mutuelle avec tout le zèle que l'on peut attendre et désirer. Et j'ai mis par écrit un traité de paix plus stable, plus ferme et plus en état d'être perdurable que Sa Majesté et Votre Excellence ne peuvent attendre. En sorte qu'il paraîtra par ce traité que jamais Alger n'a tant donné de marques d'amitié qu'elle en donne à présent. J'espère même que tous les services que vous demanderez dorénavant aux Algériens, qui sont vos véritables amis, je me charge de les faire exécuter, puisque je veux être jusqu'à la mort le très humble serviteur de Sa Majesté et de Votre Excellence, assurant qu'elles ne peuvent pas avoir à Alger un plus grand ami que moi. Et si Votre Excellence, en considération de cette amitié, veut bien me renvoyer de ce Royaume florissant avec un bon succès de mes affaires, je sais, et Dieu m'en est témoin, avec combien de zèle

je lui rendrai mes services. Mais, Monseigneur, tout faillible et tout ignorant serviteur que je sois, après avoir témoigné mes services et fait connaître mon affection à un aussi majestueux, aussi puissant et aussi grand Empereur que celui de France, après avoir fait connaître mon zèle à un aussi illustre et aussi bon Seigneur qu'est son Ministre d'État, Dieu sait quelle reconnaissance et quelles grâces je dois attendre tant de cet Alexandre du temps que de ce Joseph du siècle, et je me contente de recevoir d'eux la moitié des grâces qu'ils ont faites aux Ambassadeurs inutiles qui sont venus avant moi ! Je demande donc la protection de Votre Excellence, au nom de Dieu et par la tête de l'Empereur de France, au nom de Jésus et de Marie, afin que je parte de ce pays avec honneur et bon succès, et même je m'attends que Monseigneur me fera donner des marques de souvenir de l'honneur que j'ai eu de paraître devant un grand Ministre, l'assurant que le contentement de tout Alger dépend de moi qui le représente. C'est de quoi je supplie Votre Excellence d'être informée. De mon côté, je me préparerai avec un zèle entier à publier partout le nom illustre et la grandeur de Votre Excellence ; je publierai dans les vastes Royaumes d'Orient et d'Occident les grandes et royales qualités de l'Empereur de France et celles de son Ministre ; j'y ferai connaître les bienfaits dont ils comblent ceux qui ont l'honneur de paraître à la Cour de Sa Majesté, et enfin je serai du nombre des serviteurs qui feront à jamais des vœux pour vous. Et, s'il plaît à Dieu, à mon retour à Alger, je ferai connaître à Votre Excellence que je ne suis pas sans quelque pouvoir, et surtout elle verra avec combien de sincérité et de zèle je suis son serviteur.

Ayez donc seulement la bonté, Monseigneur, de faire expédier des ordres pour l'entérinement et pour l'exécution des demandes de notre République et Divan, marquées dans la Requête que j'ai eu l'honneur de présenter à Sa Majesté[1], et même d'ordonner l'élargissement et la liberté des esclaves Algériens qui se trouvent présentement dans la mer du Ponant, et qui sont contenus

1. Voy. La *Requête du Divan d'Alger au très puissant Empereur de France, en considération de la paix*, p. 251.

dans la liste de ceux qui doivent être délivrés, afin que lorsque je m'en retournerai content vers vos amis d'Alger, s'il plaît à Dieu, dans quelque temps, j'emmène avec moi nos esclaves, et qu'eux aussi renvoient deux fois autant de vos sujets avec mille amitiés et comblés de leurs bienfaits. de puis assurer Votre Excellence que si elle pouvait voir elle-même une seule fois l'état pitoyable où se trouvent les pauvres esclaves, tant les Français que les Turcs de l'un et l'autre Royaume, elle en aurait une si forte compassion que je puis jurer, par le grand Dieu ! qu'elle ne retarderait pas d'un seul moment l'expédition des ordres pour leur élargissement. Notre Alcoran assure que donner la liberté à un esclave est une œuvre aussi méritoire que de faire bâtir une mosquée ou fonder un hôpital. C'est assez dire sur ce sujet à Votre Excellence. Elle saura que l'affaire qui tient le plus au cœur des Algériens est celle des esclaves, que les Algériens n'ont jamais rien refusé à la France, qu'ils ont lieu d'espérer que vous ne leur refuserez pas non plus leur demande et que vous exécuterez la sentence qui dit que les bienfaits doivent être parfaits. Pour l'amour du Créateur, contentez vos amis d'Alger et donnez-leur satisfaction entière, en favorisant l'Ambassadeur qui les représente. Je n'ai plus d'autres motifs d'importuner Votre Excellence, et voici toutes nos demandes pour lesquelles je suis venu me prosterner devant Sa Majesté Impériale. Elles sont marquées, avec une très grande soumission et un très profond respect, dans les deux Requêtes ci-incluses[1]. C'est pourquoi j'attends les ordres de Votre Excellence, comme du seul protecteur qui peut porter le remède à nos maux. Je prie Dieu pour sa prospérité.

Écrit par son très humble, très insuffisant et très zélé serviteur,

MEHEMET ELEMIM,
Ambassadeur d'Alger.

1 Voy. ci-après le *Mémoire des supplications de la République et du Divan d'Alger* et la *Requête de Mehemet Elemin, Ambassadeur d'Alger, au comte de Pontchartrain*, p. 283 et 289.

MÉMOIRE DES SUPPLICATIONS FAITES AU TRÈS PUISSANT ET TRÈS MAJESTUEUX EMPEREUR DE FRANCE PAR LA RÉPUBLIQUE ET LE DIVAN D'ALGER[1].

Toulon, décembre 4690.

Dieu est le consolateur des hommes.

Remontre très humblement le serviteur obéissant, se prosternant avec respect devant le haut tribunal, aux pieds du sublime trône de Sa Majesté, que le sujet et la cause pour lesquels il a été envoyé à cette haute Cour, avec les ordres et les supplications du très illustre et très heureux Seigneur, Dey du Royaume d'Alger, et de celles des Seigneurs du Divan et de la Milice sont contenus dans les articles suivants :

1° Ils demandent qu'il leur soit restitué trente-deux esclaves d'Alger, faisant partie des équipages des navires de Mehemet Khodja et Mehemet Seghir, en payant leur rançon, à savoir les Turcs cent cinquante écus et les Mores cent écus, comme il a été convenu par la paix dans un article exprès et marqué bien authentiquement par écrit ; et outre cela ils supplient qu'il leur soit restitué, au même prix et en la même manière, quarante-trois esclaves algériens dont les uns appartiennent au Seigneur Dey lui-même, les autres à l'Agha de la Milice, les autres au Kiaya de la même Milice, les autres à l'Agha du Divan, et enfin les autres aux Généraux de la mer et aux Capitaines. Ces Seigneurs attendent d'autant plus cette grâce et faveur singulière de Sa Majesté qu'ils ont entrepris de les racheter de leur propre argent et pour l'amour de Dieu. Et ils réclament seulement en vue de Dieu, quoique le prix ordinaire des esclaves en France soit de quatre cents francs. Notre Divan donne cent cinquante écus pour les Turcs et cent écus pour les Mores, quoique ce soient des pauvres, faibles et vieux esclaves. Leur élargissement ne laissera pas de

1. *Archives coloniales de la Marine* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731).

vous procurer un grand honneur. Il n'y a rien de plus certain que tout récemment plusieurs Algériens, esclaves à Marseille, ont obtenu leur liberté en payant chacun quatre cents francs pour leur rançon. J'avoue qu'il est porté par la paix que chacun rachètera les esclaves suivant l'agrément des deux partis[1], mais je puis assurer comme chose certaine et indubitable, par la grâce de Dieu, que les Algériens ont fait grâce de dix mille écus de diminution sur le prix ordinaire des esclaves français auxquels ils ont donné la liberté, et que l'on doit même attendre dans la suite de semblables grâces.

A l'égard de ces quarante-trois esclaves, il est bon d'observer lequel on peut refuser entre tous et à qui des Seigneurs auxquels ils appartiennent on voudra faire déplaisir, puisqu'ils sont tous en particulier réclamés par les principaux Seigneurs ayant le Gouvernement du Royaume. Considérez aussi, pour l'amour de Dieu, Monseigneur, que les Algériens recevraient un si grand déplaisir du refus de ces gens-là qu'ils ne me laisseraient pas en vie, et que cela causerait un grand tort aux pauvres sujets des deux partis.

2° Ils demandent, comme un article de la paix dont on est convenu, une caravelle avec tous ses agrès entiers et parfaits, que l'Empereur de France leur a accordée.

3° Ils demandent et supplient instamment qu'il leur soit restitué huit pauvres pèlerins de La Mecque, gens de piété et de vertu exemplaires qui n'avaient aucune part à la guerre et qui furent pris, les années passées, sur un vaisseau anglais en compagnie des Tunisiens. Ces pauvres gens avaient abandonné leur patrie, comme des religieux, en dessein d'aller se prosterner aux pieds de la Maison de Dieu qui est à La Mecque[2], et ils ont été amenés esclaves en ce pays. Ce sont des pauvres gens, ne se mêlant d'aucune affaire que de prier Dieu, et ils ne possèdent à Alger pas un denier, pas un grain de blé et pas un grain de moutarde. Ces

1. n est certain que ces restitutions n'étaient pas stipulées dans le traité de 1689. Le Ministre se plaindra d'ailleurs bientôt de l'exagération des demandes de l'Ambassadeur. Voy. la lettre du 9 décembre 1690, p. 291.

2. On sait que les Musulmans considèrent comme une ville sainte la patrie de Mahomet, et que chacun d'eux est tenu d'y aller en pèlerinage au moins une fois dans sa vie.

choses étant certaines et Sa Majesté en étant informée, l'Ambassadeur la supplie, en considération des services qu'il a rendus à la France, qu'on lui accorde ces huit pauvres pèlerins et qu'on leur donne la liberté, promettant aussi de sa part de procurer la liberté à plusieurs pauvres esclaves français, afin que l'un et l'autre parti participe au mérite d'une semblable bonne œuvre. Je demande cette grâce avec une supplication très instante. Et si je ne la puis pas obtenir, l'ordre dépend de Sa Majesté.

4° Cette demande étant une des plus importantes affaires de la paix, le Divan supplie avec grandes instances qu'elle soit prise en considération. Il s'agit de deux vaisseaux de guerre français venus depuis peu au port d'Alger. Leurs Capitaines ayant été amiablement admonestés de la part du Divan, ils ne voulurent jamais faire état des bons avis qui leur furent donnés ; ils osèrent, sous prétexte d'envoyer leur chaloupe faire de l'eau dans le port, enlever publiquement et en face de tout le monde trente esclaves dont les noms sont écrits dans une liste, appartenant à des soldats de la Milice[1]. Cette action est une contravention manifeste, préjudiciable à la paix, et les patrons de ces esclaves firent soulever tout le peuple dans le Divan, criant justice et faisant de grands et longs discours de plusieurs manières. Alors, pour apaiser ce tumulte, le Seigneur Dey, votre ami, se jeta au milieu des soldats et empêcha leurs poursuites ; il envoya deux Requêtes à ce sujet à l'Empereur de France et au feu Ministre d'État, et le dit Seigneur Dey se rendit caution pour la rançon des dits trente esclaves. A l'égard

1. Ce chiffre de 30 esclaves nous parait exagéré. Le comte de Pontchartrain répondra le 9 décembre à l'Ambassadeur a qu'il n'en a pu nommer que deux », et que les capitaines dont il se plaignait ainsi « disconvenaient toujours du fait ». Voy. p. 293. — Cependant Marcel écrivit à la Cour a qu'il s'était transporté, le 26 mars 1690, sur le vaisseau *le Comte*, commandé par M. de Blénac et le chevalier des Gouttes, pour faire entendre que « quelques esclaves, que les officiers qui commandaient leur chaloupe quand elle venait au port avaient fait sauver, étaient un des grands obstacles qu'il rencontrait pour la fin de sa négociation, les patrons le menaçant de l'assassiner s'il ne leur faisait pas rendre ou payer ces esclaves ». Marcel avait fini par apaiser le Dey en promettant une indemnité aux patrons de ces esclaves. *Lettre de Marcel au marquis de Seignelay*, le 11 avril 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alge*r.)

de cette affaire, moi, Ambassadeur, en ayant conféré à Paris avec M. l'Intendant de Toulon et lui en ayant fait comprendre les conséquences, le dit Seigneur de Vauvré proposa de rendre aux Algériens, au lieu et place de ces trente esclaves, huit hommes d'entre les quarante-trois que nous réclamons, ou bien, me dit-il, si vous voulez, nous vous payerons la rançon de huit hommes. Ensuite le dit Seigneur Intendant m'assura qu'il en parlerait au Ministre d'État et qu'il obtiendrait de lui encore quelque chose. J'attends sur ce sujet les ordres de Sa Majesté, et j'en ai donné avis par une lettre que j'ai écrite au Divan d'Alger.

5° Une des grandes faveurs que le Divan demande à Sa Majesté concerne le sieur Lemaire. C'est un des plus honnêtes hommes, des plus véritables, des plus justes et des plus entiers qu'il y ait au monde, et si le Seigneur Ministre connaissait les grands services qu'il a rendus au Roi au sujet de la paix, assurément qu'il l'élèverait à de bien plus grandes dignités[1]. Car Marcel n'étant Ambassadeur que de nom, le dit Sieur Lemaire l'était en effet, puisque c'était lui qui faisait toutes les affaires de la paix, que sa parole était écoutée dans le Divan et n'était jamais remise à une autre fois. Le crédit et l'autorité qu'il a pour ainsi dire dans la faveur du Seigneur Dey, des Seigneurs du Divan et de toute la Milice sont si grands que dans trois Requêtes que le Divan a faites à l'Empereur de France, il y a fait connaître les bonnes actions de cet homme, et tous les Algériens ayant compassion et pitié des pertes que le dit sieur Lemaire a faites dans le Royaume d'Alger[2], ils l'ont fait Consul et ils m'ont ordonné de demander à Sa Majesté ses patentes de Consulat avec de très fortes instances,

1. C'était, disait le Dey, « un homme fort honnête, et pour lequel les officiers du Divan d'Alger avaient de la considération ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 20 mai 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*) — Lemaire écrivait alors qu'il s'insinuait de jour en jour dans l'esprit de Hadji Chaban, et qu'il lui avait promis, sous le bon plaisir du roi, de lui rendre les deux bâtiments non mentionnés dans le traité.

2. En sollicitant à la Cour les patentes du Consulat d'Alger, Lemaire demandait qu'on eût égard à ses cinq années d'esclavage, à la perte de deux vaisseaux et de plus de 30 000 livres d'effets qu'il avait essuyée, avec trois pestes et deux fois la menace de la bouche du canon ». *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 30 octobre 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

et ils s'y sont opiniâtres jusqu'à dire que Sa Majesté pouvait choisir ou de perdre leur cœur à tous, ou de donner des patentes pour le dit sieur Lemaire. Après vous en avoir ainsi informé, si je m'en retourne à Alger sans ces patentes-là, je m'attirerai le mécontentement du Seigneur Dey, qui en concevra un très grand déplaisir. Je puis même assurer Sa Majesté que le dit sieur Lemaire étant confirmé dans le Consulat, je puis bien promettre qu'il ne se passera pas beaucoup de temps que la France ne reçoive de grands avantages, de la part d'Alger, par le moyen des services du dit Consul, duquel toute la Milice et même tous les esclaves sont parfaitement contents. Et vous pouvez compter que tant que cet homme sera Consul d'Alger, il ne faudra qu'une lettre grande comme le doigt pour obtenir tout ce que l'on souhaitera et pour faire expédier de grandes affaires, en sorte que tous les officiers n'auront aucune peine en ce pays-là Car enfin le nommé Marcel se trouvant dans l'insuffisance et dans l'impossibilité d'avancer aucune chose dans la négociation de la paix pour laquelle il était envoyé, le dit sieur Lemaire mit la main à l'œuvre et vint à bout de tout. Ainsi il me serait extrêmement honteux et même dangereux de partir de ce pays sans emporter les patentes du Consulat pour le dit sieur Lemaire.

6° Ils demandent et supplient très humblement qu'on leur fasse restitution du chargement d'une barque de Majorque, prise pendant la négociation de la paix, c'est-à-dire soixante-dix jours après. Le chargement appartient en propre au Dey et à la République. Il était entre les mains d'un jeune homme anglais, domestique du Dey ; le chargement de la barque était d'huile d'olive, et il y avait dedans des présents avec le sceau de la République. Il a été pris et déprédé par un vaisseau français. J'avoue que cela n'est point un article de la paix, et que c'est seulement pour faire plaisir au Dey et à la République qui le réclament, assurant le dit Seigneur Dey qu'il n'a point d'autres affaires à importuner Sa Majesté, et qu'il ne demande seulement la dite huile et les dits présents qu'à cause qu'ils lui appartiennent en propre. Il demande aussi qu'on laisse en liberté le dit jeune homme anglais, chargé de plusieurs commissions, et dont la détention peut faire

perdre beaucoup d'argent à la République. Il est réclamé avec de grandes instances, il se trouve présentement à Toulon, fort malade, et il se nomme Charchoumine. J'attends aussi sur ce sujet les ordres de Sa Majesté.

7° Nous demandons aussi par grâce que recherche soit faite d'un de nos Capitaines nommé Cara Mustapha, qui, venu dans les ports de France, s'est perdu avec vingt-huit hommes de son équipage[1], ainsi que cinq autres hommes de l'équipage du navire d'un reïs qui sont aussi perdus. Et si effectivement ils sont restés dans ce Royaume, nous prions qu'ils soient mis en liberté, puisque cela est arrivé pendant les entrefaites de la précédente guerre.

8° Nous demandons qu'en conséquence de l'ordre que Sa Majesté en a donné, il soit permis d'acheter dans les ports de France, au même prix que le Roi l'achète, certaine quantité de câbles, cordages, toiles de voiles, mâts et munitions de guerre nécessaires au siège d'Oran que nous allons faire.

9° Ils supplient très humblement qu'il soit envoyé ordre exprès au Consul d'Alger pour qu'il tienne la main à ce que les vaisseaux de guerre de France, mouillés dans le dit port où ils sont salués de notre canon selon la coutume, et où ils prennent les munitions et autres choses qui leur sont nécessaires, s'abstiennent d'enlever arrogamment les esclaves des soldats de la Milice, et que lorsqu'ils trouveront quelques esclaves qu'ils voudront retirer, ils aient à s'adresser au Divan, afin qu'on puisse les leur faire

1. Notre Consul intérimaire a parlé dans ses lettres aux Échevins de Marseille d'un certain amiral portant le nom de Cara Mustapha, dont le Dey s'est débarrassé précisément au mois de décembre 1690 : « Le 8 de ce mois, les vaisseaux d'Alger qui étaient allés au service du Grand Seigneur en sont revenus. Le Dey ayant appris que Cara Mustapha, qui les commandait, attentait à le détrôner, lui envoya une barque armée de six avirons et huit hommes dedans ; on le fit embarquer là-dessus et en même temps la barque déborda de son vaisseau et mit le cap à l'est ; les uns disent qu'il l'envoya noyer, les autres qu'il l'a banni à Bougie. Je ne saurais exprimer la joie que cela m'a donnée, lui étant le plus grand ennemi que la France puisse avoir. » — Lemaire a pu se débarrasser également d'un autre personnage non moins gênant : « Il nous reste encore ici un fameux ennemi à qui je tends des filets pour lui faire rompre le col ; j'espère qu'il ne se passera pas huit jours sans que cela arrive, le Dey me l'ayant assuré. » *Lettre de Lemaire aux Échevins de Marseille*, le 11 décembre 1690. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA. 470 de l'Inventaire.)

avoir à un prix raisonnable et pour leur faire plaisir. Cet ordre de Sa Majesté et de son Ministre est très nécessaire.

Ce sont là toutes les demandes du Divan d'Alger, dont l'octroi rendra les Algériens parfaitement contents. Et, après cela, ils n'ont plus aucune demande à adresser à Sa Majesté. En un mot, Monseigneur, soyez le guide et l'intercesseur pour obtenir ces prières ; procurez-moi la grâce de m'en retourner à Alger avec honneur, et je vous jure, par Dieu, que je ne me ferai pas une affaire de vous rendre moi-même et par moi-même autant de services que nous en demandons ici. Faites donc ces bons offices une seule fois, pour nous éprouver seulement, et vous verrez de quelle manière Alger donnera des marques de son amitié. Que peut-on dire de plus, sinon que tout ce qui apparaîtra des bontés et du zèle de Sa Majesté et de son Ministre retournera à leur gloire, et que non seulement moi, Ambassadeur, mais tous les Algériens en général jugeront par là des augustes qualités de l'un et du grand mérite de l'autre ? Leur reconnaissance sera gravée dans leur cœur jusqu'à la fin des siècles et vos ordres ne seront jamais remis à une fois.-Toute notre espérance dépend des ordres de Sa Majesté et de Son Excellence.

Écrit par leur très soumis serviteur,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

REQUÊTE DE MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Toulon, décembre 1690.

Monseigneur,

Après avoir prié Dieu de préserver Votre Excellence de toutes sortes de périls, de la perpétuer autant que le monde et d'augmenter ses jours d'un à mille, je prends la liberté de lui repré-

1. *Archives coloniales de la Marine* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731).

senter que n'ayant pu trouver, pendant tout mon séjour à Paris, l'occasion de demander aucune grâce à Sa Majesté ni à son Ministre, c'est avec beaucoup de confusion que je suis obligé de mettre la main à la plume, pour faire connaître à Votre Excellence la grâce singulière que j'ai à lui demander avec un très profond respect et une extrême confiance. C'est, Monseigneur, en faveur de M. Dudon, l'un des Capitaines de brûlot de Sa Majesté, dont les services ont paru à Tripoli à plusieurs grands Seigneurs de France, et dont la capacité et la valeur sont extrêmement distinguées. Nous lui avons obligation pour les services qu'il a rendus premièrement à moi, lorsque j'arrivai au lazaret de Toulon, et ensuite au Capitaine Ali-reïs, qui m'a amené d'Alger, ainsi qu'à tous les soldats du navire. C'est un si honnête homme que les grâces qu'il a faites au vaisseau d'Alger et à moi pour l'amour de Sa Majesté sont innombrables. Ce n'est pas la première grâce que Sa Majesté ait faite aux Ambassadeurs d'Afrique qui sont venus avant moi. Il leur a été accordé à chacun deux ou trois grâces beaucoup plus grandes que celle-ci. Je la demande donc présentement à Votre Excellence, n'ayant pu trouver l'occasion de la demander à Paris. C'est, Monseigneur, d'accorder au dit sieur Dudon, en ma considération, un brevet de Capitaine de vaisseau du Roi. Vous me ferez, Monseigneur, si grand plaisir que j'ai peur d'en mourir de joie. Je la supplie de s'informer de la capacité extraordinaire, de la valeur et suffisance du dit Dudon pour cette charge. J'espère que Votre Excellence ne me refusera pas cette grâce, étant la seule chose que j'aie demandée en mon nom, l'assurant d'une reconnaissance éternelle de ma part pour ce bienfait.

J'ai encore une grâce à demander en mon nom, c'est de me faire présent de quatre esclaves algériens d'entre ceux qui sont réclamés par le Divan, espérant, en reconnaissance de ces grâces, rendre une infinité de services à Votre Excellence dans les affaires qu'elle pourra avoir à Alger. Je m'y emploierai de toute mon âme et je puis quasi me vanter de les faire réussir. Ce sont les deux grâces que j'ai à demander à Votre Excellence, ce que je fais avec tout le respect et l'instance qu'il m'est possible, priant

Dieu pour la prospérité de Sa Majesté et de Votre Excellence. Et de plus, que Monseigneur ait la bonté d'accorder ma très humble prière en faveur du sieur Dudon ; je la supplie très humblement de m'envoyer le dit brevet à moi, en mains propres, afin que je puisse avoir le plaisir de le lui remettre moi-même. Dieu veuille donner à Votre Excellence mille prospérités et la perpétuer autant que le monde !

Écrit par son très obéissant serviteur,

MEHEMET ELEMIN,
Ambassadeur d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 29 décembre 1690.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A MEHEMET ELEMIN, AMBASSADEUR D'ALGER[1].

Versailles, le 9 décembre 1690.

J'ai reçu avec plaisir vos compliments sur la grâce que l'Empereur, mon Maître, m'a faite en m'honorant de la place de Ministre d'État que la mort de Mgr le marquis de Seignelay a laissée vacante[2] et vous pouvez compter que j'emploierai volontiers mes offices auprès de Sa Majesté en faveur de la République et du Divan d'Alger, et pour vous faire donner en votre particulier des marques de sa bonté.

Les plaintes que vous faites par vos lettres m'ont surpris. Les bons traitements que vous avez reçus ici et le présent qui vous a été fait, qui est plus considérable que celui qu'on a donné à l'Envoyé qui vous a précédé, méritaient des remerciements de votre part et une attention particulière à en témoigner votre reconnaissance[3]. Votre conduite a été fort contraire à ces sen-

1. *Archives coloniales de la Marine.* (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731.)
2. Voy. la lettre du 6 décembre 1690, p. 266.
3. Mehemet Elemin reçut une chaîne et un médaillon en or, une gratification de

timents, puisqu'étant envoyé par le Divan pour ratifier un traité solennel, qui a été vu et publié dans Alger et juré par la Milice, vous avez proposé des changements et enfin vous vous êtes retiré sans le signer[1]. J'aurais à me plaindre fortement au Dey de ce procédé, si je ne croyais qu'avant votre départ vous remplirez cette formalité, que je ne regarde cependant point comme essentielle et qui ne m'empêchera pas de donner les ordres qui sont nécessaires pour l'exécution du traité[2].

Vous avez été informé des résolutions que Sa Majesté a prises sur vos demandes, qui sont entièrement conformes au traité qu'elle veut suivre et maintenir. Elle fera mettre en liberté les 31 Turcs des équipages de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir. Vous n'aviez point dit que vous eussiez des fonds pour en payer la rançon. Vous emmènerez avec vous ceux qui se Trouveront à Marseille ; les autres seront renvoyés incessamment, à la charge que le montant de la susdite rançon sera employé au rachat des esclaves français dont le prix a été réglé avec le sieur Marcel[3]. A l'égard des autres dont vous avez donné les noms, vous savez qu'aux termes du traité qui établit la liberté du rachat réciproque, c'est à vous à convenir du prix avec l'Intendant des galères, et en cas

---

18 livres par jour et trois louis d'or pour chacun de ses gens. *Mémoire de Pétis de La Croix sur la manière dont le Roi reçoit les Envoyés des Républiques de Barbarie et sur les présents donnés en ces différentes occasions*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

1. « Cet Envoyé est un homme avantageux, prétendant se prévaloir de la situation où il a vu qu'étaient les affaires de l'Europe, a fait des demandes exagérées, et s'est conduit en France de manière qu'on a eu lieu de craindre que les Algériens ne cherchassent quelque prétexte pour une rupture à son retour. » *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Dusault allant à Alger pour le rétablissement du Bastion de France,* 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Mehemet Elemin finit par réduire ses prétentions et se décida, le 17 décembre 1690, à remettre à M. de Vauvré la ratification du traité du 24 septembre 1689, au nom de Hadji Chaban et des Puissances d'Alger dont il avait la procuration. *Lettre de M. de Vauvré au comte de Pontchartrain,* le 17 décembre 1690. (*Archives de lu Marine, Levant et Barbarie,* B7 213.) — Cette ratification portait la date du 15 décembre ; elle fut traduite par de la Magdeleine, Secrétaire-interprète, et approuvée par le roi, à Versailles, le 21 décembre suivant. Elle a été publiée dans *Les Archives du Consulat général de France à Alger,* par Devoulx, p. 16 et 17.

3. Il a fixé le prix de sept à huit cents esclaves à 180 piastres par tête. *Lettre de Marcel au marquis de Seignelay*, le 25 juin 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

que vous ayez avec vous des fonds pour le payer, Sa Majesté ordonnera qu'ils vous soient remis[1].

Elle vous fait encore restituer la caravelle qui reste à renvoyer à Alger pour faire le nombre des cinq bâtiments qu'on est convenu de rendre, et elle y repassera avec celui sur lequel vous serez embarqué.

La barque chargée d'huile et les huit pèlerins de La Mecque ont été pris avant la conclusion du traité, et vous savez que le Divan n'a point rendu aux sujets de Sa Majesté les bâtiments pris sur eux, en Levant, pendant le temps que, la paix se négociait, outre qu'il ne paraît par aucune chose que cette barque ait jamais appartenu au Divan.

A l'égard des trente esclaves français que vous dites avoir été enlevés par les chaloupes des vaisseaux dans le port d'Alger, les Capitaines qui les commandaient disconviennent toujours du fait et vous-même n'en avez pu nommer que deux. Cependant, comme je veux qu'il ne reste au Divan aucun sujet de se plaindre[2], j'ai porté l'Empereur, mon Maître, à lui faire présent de huit esclaves, au choix du Dey, et Sa Majesté les fera mettre en liberté sur la liste qui sera envoyée par l'agent du Bastion que je fais passer à Alger avec vous[3].

---

1 Mehemet Elemin avait été mis en rapport à Marseille avec M. de Montmort, Intendant des galères, « qui l'avait beaucoup régalé », mais on avait commis l'imprudence de le laisser séjourner dans cette ville ; il avait eu tout le temps de procéder à la révision générale de nos esclaves turcs et les avait fait venir « jusque dans sa maison » pour leur donner ses avis. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 16 juillet 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

2. Voy. la note 1, p. 285.

3. Dusault, l'agent du Bastion, se trouvait à Marseille, occupé à régler avec ses associés les comptes de la Compagnie. On ne lui laissa pas le temps de terminer ses affaires ; il reçut l'ordre .de partir sur la frégate du roi *l'Éclair*, commandée par M. Geoffroy, pour aller aider Marcel à consolider la paix. Il était en effet de toute nécessité que nos escadres, dirigées contre les vaisseaux du prince d'Orangé, ne fussent pas inquiétées par les corsaires d'Alger. — « Sa Majesté estimant que dans la conjoncture présente qu'elle a une forte guerre contre la plus grande partie des princes de l'Europe, il est absolument nécessaire, pour le bien de ses sujets, d'entretenir la paix qui vient d'être conclue avec les Algériens et de les ôter de tout prétexte de se plaindre, elle a résolu d'y envoyer le sieur Dusault pour expliquer à cette République l'intention dans laquelle elle est de faire exactement observer le traité. » *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Dusault allant à Alger pour le rétablissement du Bastion de France*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

Sa Majesté remplira le Consulat d'un Consul de probité, de la conduite duquel elle puisse s'assurer d'être toujours satisfaite.

Je donne ordre au sieur Robert[1] de faire paver aux gens de votre suite la gratification qui leur a été accordée, en cas qu'elle ne l'ait pas été[2], et, pour vous remplir de bienfaits, il vous remettra pareillement le nommé Charchoumine, Anglais que vous avez demandé[3]. C'est un présent qui n'est que pour vous seul.

J'écrirai au Dey sur votre séjour ici et je vous donnerai volontiers, dans la suite, d'autres marques de la considération que j'ai pour vous.

A Versailles, le 9 décembre 1690.

PONTCHARTRAIN.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[4].

Alger, le 23 juillet 1691.

Au très affectionné et très majestueux Empereur de France, de la part du Dey de la Ville d'Alger, théâtre de la guerre, et de son vénérable Divan.

Après avoir présenté nos vœux avec toutes sortes de respects à la haute Majesté du plus glorieux des Potentats de la religion chrétienne, le plus illustre des grands Rois de la loi de Jésus, le très puissant et très affectionné Empereur des Royaumes et côtes maritimes de France, et après avoir prié Dieu de donner un heureux succès à ses entreprises, de le conduire en la voie droite et ensuite en celle du salut.

---

1. Commissaire de la marine. Voy. sa correspondance aux *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S, BB, 173 et 263 de l'Inventaire.

2. Voy. la note 3, p. 291.

3. Voy. la lettre précédente, p. 288.

4. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 215.)

Nous donnerons avis à Votre Majesté, comme ses amis, que l'année passée, Dieu lui ayant inspiré qu'une bonne paix était le meilleur parti à prendre, il passa ici un nommé Marcel, serviteur de l'Intendant de Toulon, envoyé par votre ordre en qualité de Plénipotentiaire de Votre Majesté et dans l'intention de faire la paix avec nous. Il vint deux fois de suite en ce pays ; il nous présenta les lettres sincères et affectionnées que Votre Majesté nous écrivait et il nous produisit aussi un traité de paix. Les Aghas du Divan et les braves soldats de la Milice s'assemblèrent en grand nombre en notre présence et en celle de votre Envoyé, et le Grand Divan fut tenu neuf fois pour négocier la paix que nous avons aujourd'hui. Tous les articles du traité furent lus l'un après l'autre, et il s'en trouva quelques-uns auxquels notre Milice ne voulut pas donner les mains. On ne laissa pas de continuer la négociation avec Marcel, à cause de ses pouvoirs de Plénipotentiaire, et, après plusieurs contestations, on convint de certaines conditions sur lesquelles la paix fut conclue. On les promit et on les jura de part et d'autre, et, pour faire ratifier les dites conventions à Votre Majesté, il demanda deux mois de délai à notre Divan. Tout ce qui se passa ici en cette occasion, les paroles et les promesses qui furent données et les conditions arrêtées entre nous furent mises par écrit avec sincérité et fidélité de part et d'autre. Nous écrivîmes le tout, en détail, dans une longue lettre à Votre Majesté et au Ministre, le marquis de Seignelay.

Cependant, Marcel étant resté à Alger pour y attendre la réponse, un Capitaine marchand, nommé Foucade, fut envoyé pour porter le paquet à Votre Majesté et pour lui faire connaître, de la part et au nom de toute la République, que nous ne pouvions pas consentir à la paix aux conditions marquées dans le projet du traité qu'il avait apporté, mais bien aux conditions portées dans notre lettre[1]. Nous avançâmes même que si Votre Majesté ne voulait pas y consentir, nous permettions à l'Ambassadeur Marcel

1. On doit se le rappeler, l'ancien Consul Mercadier avait annoncé à la Cour que la paix avait été acceptée par Hadji Chaban aux mêmes conditions arrêtées précédemment avec Hadji Hussein. *Lettre de Marcel au marquis de Seignelay,* le 14 février 1690. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

de s'en retourner fort honnêtement à Toulon, que ce qui était entre nos mains y resterait et que ce qui était entre les vôtres vous resterait aussi. Notre déclaration, tant de bouche que par lettre, était que si vous donniez les mains à ce dont votre Plénipotentiaire avait convenu avec nous, nous ne romprions point la paix, en aucune manière, jusqu'à cent ans. Enfin, après septante jours passés, il vint ici de votre part, sur deux vaisseaux de guerre, huit religieux qui nous apportèrent la nouvelle de l'agrément et du consentement que Votre Majesté donnait au traité que nous avions conclu avec Marcel, suivant la lettre que nous avions écrite à Votre Majesté[1].

Nous aussi, en conséquence de cette bonne nouvelle, nous rendîmes, tant du bagne du Beylik que des particuliers de la Milice, environ quatre cents esclaves que ces religieux demandèrent, nous confiant à la parole de Sa Majesté, et, outre cela, tout autant d'esclaves français qui restaient dans ce pays[2]. On mit en mains de chacun de leurs patrons un billet cacheté, dans lequel était fixé le prix de la rançon de chaque esclave français, et de tous ces billets fut fait un rôle détaillé, dont une copie fut mise entre les mains de Marcel, une entre les mains du Consul, et une troisième resta pour minute dans notre Divan. Chaque patron d'esclave ayant donc entre les mains la rançon fixée et la chose étant ainsi arrêtée, nous en informâmes Votre Majesté comme il s'ensuit :

1° Le premier article était que tous les esclaves, tant de l'un que de l'autre parti, qui se trouvaient avoir été pris contre la bonne foi pendant notre paix précédente, seraient mis en liberté

---

1. Suivant les instructions du comte de Pontchartrain, Dusault s'embarqua à Toulon « avec les religieux de la Rédemption, l'argent et l'ambassadeur Mehemet Elemin ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 16 mai 1691. — Il arriva à Alger le 24 mai suivant et trouva les Puissances assez bien disposées à traiter avec lui. Il avait reçu l'ordre de ne débarquer qu'avec prudence, et de ne rendre les 31 Turcs de l'équipage de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir, qu'il emmenait avec lui, que « s'il trouvait les Algériens dans de bonnes dispositions ». *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Dusault,* 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Dusault écrivit de son côté qu'il était parvenu à échanger 257 Turcs contre 452 Français. *Mémoire de Dusault sur les affaires d'Alger,* 31 mars 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*).

sans qu'il en restât seulement un cheveu. En conséquence de cet article, l'on fit publier à Alger par le crieur public, pendant dix jours entiers, que tout autant d'esclaves français qui seraient dans ce Royaume, tant dans la Ville d'Alger que dehors, seraient tous mis en liberté. Il y a deux ans que le Consul habile ici[1] : Marcel y a demeuré huit mois, et la personne que vous avez envoyée en dernier lieu est aussi dans cette Ville[2]. S'il vous reste un seuil de vos dits esclaves pris pendant la paix, nous voulons que l'affront nous en demeure. Mais, de votre côté aussi, la parole que vous avez donnée et jurée est que tout autant de Janissaires d'Alger qui auraient été pris pendant la paix seraient tous mis en liberté et rendus dans Alger.

En conséquence de cela, ou a élargi et renvoyé un certain nombre d'esclaves algériens, les uns faisant partie de l'équipage du navire du nommé Ouroutch, c'est-à-dire le Soleil d'Alger, les autres de la caravelle de Mustapha-reïs. Mais dix jours ayant la prise de celle dernière, M. de Tourville[3], à la tête de douze de vos navires de guerre, ayant rencontré en mer, dans le détroit de Gibraltar, un de nos Capitaines nommé Veli-reïs, celui-ci, s'étant approché de votre escadre, en a été surpris et enveloppé. Et quoiqu'il se défendit depuis le malin jusqu'au soir contre les douze navires, tant avec son artillerie qu'avec sa mousqueterie, enfin son navire fut coulé bas, et le peu de nos gens qui se trouvèrent en vie furent pêchés sur l'eau et faits esclaves. Marcel abusa toute notre République en cette occasion par un célèbre mensonge, et il avança que Veli-reïs était véritablement en vie, mais que de tout son équipage il n'était resté que six hommes blessés, qui même étaient depuis morts à Marseille, et qu'ainsi il n'en restait plus aucun. Ce sont les paroles de votre Ambassadeur, et en cette qualité tout le monde y ajouta foi et créance. Il jura trois fois, en plein Divan et en notre présence, que l'équipage de Veli-reïs

1. Lemaire.

2. Dusault.

3. De Tourville était alors occupé à pourchasser la flotte anglaise, après son brillant fait d'armes de Beachy-Head.

n'était plus en vie. Ce n'est pas tout ; il nous assura aussi que le navire de Mehemet Khodja n'était point en France, quoiqu'il y soit actuellement. Il nous fit croire que ce navire avait fait naufrage, et, à la place du navire de Veli-reïs, il amena ici une petite caravelle de France. Nous fiant à sa parole, nous nous en contentâmes pour lors vaille que vaille et nous acceptâmes la caravelle.

Cependant notre Plénipotentiaire, Mehemet Elemin, que nous avons envoyé en France avec amitié, étant entré à Marseille, environ 70 à 80 hommes de l'équipage du dit Veli-reïs ayant eu audience de notre Ambassadeur, y sont venus en pleurant et notre dit Ambassadeur fit un rôle de leurs noms[1]. Et même l'Intendant de Toulon lui rendit à beaux deniers comptants, avec une extrême injustice, 10 hommes de l'équipage du dit Veli-reïs. Les autres qui sont restés se trouvent à présent dans les galères de Marseille. Ainsi cet homme de néant a fait inutilement des actions préjudiciables à la foi jurée, contre sa parole et contre ses serments. Depuis que l'on a été informé de cela dans ce pays, l'on tient le discours suivant parmi le monde : — « L'Empereur de France, disent-ils, a délivré tous les esclaves français pris pendant la paix contre la bonne foi, et le traité qu'il a fait avec nous porte que les esclaves pris de cette manière seraient rendus. Est-il juste qu'il garde présentement les nôtres, que son Plénipotentiaire assure, avec serment, qu'ils sont morts et qu'il n'y en a plus en France, pendant qu'on les a envoyés par l'Océan à Rouen, et qu'on les vend ensuite à notre Ambassadeur à deniers comptants ? » — Le Divan s'est assemblé trois fois en présence de votre Envoyé. La résolution que nous y avons tous prise est que nous ne consentirons pas que nos gens restent esclaves contre les conditions de notre paix. Il n'est pas juste, selon Dieu ni selon vous ni selon nous, qu'il reste en France esclave un seul homme de l'équipage de Veli-reïs. Nous vous prions, si vous désirez de nous faire justice et si vous voulez conserver notre amitié, de faire de sévères réprimandes à ceux qui commettent de si injustes actions, et de

1. Voy. la note 1, p. 293.

donner ordre que l'on mette en liberté les esclaves de cet équipage. S'il était resté ici un seul des vôtres en cette qualité, il y aurait longtemps que vous vous en seriez courroucé. Que diriez-vous, qu'ordonneriez-vous en une occasion semblable ? Avez la bonté d'y faire réflexion et de mettre ordre, dans la suite, à de si méchantes actions. Nous sommes bien informé que vous n'y consentez pas et même qu'on ne vous les a point données à connaître. Ce nommé Marcel, en disant que ces esclaves étaient morts, est cause qu'ils tirent la rame depuis deux ans, et comme tout le Royaume d'Alger est demeuré dans l'étonnement, nous vous prions tous en corps de nous faire restituer tous les gens de l'équipage jusqu'aux mousses, tant ceux qui se trouveront à Marseille que dans la mer du Ponant et à Rouen, et nous les voulons avoir. Si vous n'avez pas assez de bonté pour nous pour le faire, les cœurs de la Milice ne seront pas contents, et l'on pourra dire avec vérité que vous aurez commis une injustice. Notre Ambassadeur avait fait connaître cette chose-là plus de mille fois à vos officiers en France, mais il ne s'est trouvé personne qui ait, pu la faire connaître à Votre Majesté. Qu'elle ait donc la bonté de s'en bien informer ! ll n'y a rien de plus contraire tant au droit qu'à la justice. Au milieu de notre amitié réciproque, ces sortes de faits sont extrêmement honteux et de la dernière injustice. Notre Ambassadeur, Mehemet Elemin, nous a fait l'éloge de la grande bonté que Votre Majesté a pour nous et de la sincérité de ses intentions, c'est pourquoi Dieu nous préserve qu'il provienne de nous aucun manquement ni sujet de rupture !

2° Un autre article est que cinq, navires seraient restitués et renvoyés dans le port d'Alger. Marcel promit de les amener en ce pays, équipés en la manière qu'ils étaient avant qu'ils fussent pris. Pour commencer à faire cette restitution, l'un de ces navires, nommé *le Soleil d'Alger*, fut amené et fut reçu dans le port ; on rendit ensuite deux petites caravelles, dont l'une en échange du navire de Veli-reïs ; ainsi, de cinq navires promis, nous en avons reçu trois. Mais l'un d'eux a été changé pour un autre, car le véritable navire pris sur nous est en son entier à Toulon, et l'on nous amène à la place une caravelle pourrie, disant que notre navire a

été coulé à fond. C'est un des mensonges que Marcel nous a fait croire. Ainsi il reste entre vos mains deux caravelles, dont les noms sont marqués tant dans le traité de paix que dans nos lettres. L'une est nommée *le Perroquet,* l'autre est celle de Tchala-Mustapha-reïs, dont le nom est *le Dragon*. Elle est actuellement à Toulon et elle est aussi de la construction d'Alger. Nous avons informé plusieurs fois Votre Majesté de cette affaire, aussi bien que le marquis de Seignelay. Elle était même marquée dans la lettre que notre Ambassadeur porta de notre part, mais, lorsque nous l'avons demandée avec toutes sortes d'honnêtetés, l'on mit notre Ambassadeur à Paris sous la tutelle de certain nombre de gens qui ne montrèrent point à Votre Majesté ce que nous lui faisions savoir. Ensuite M. de Vauvré, Intendant à Toulon, a-refusé de rendre les dites caravelles, quoique la parole qu'il avait donnée à Paris fût qu'il nous rendrait en échange un gros navire français, armé de ses canons, armes et agrès. Notre Ambassadeur ne l'accepta point, disant qu'il voulait avoir notre même caravelle, mais personne ne se trouva en France qui osât parler pour lui ni qui eût aucun égard pour nous, et on ne répondit rien à ses propositions. Cependant Votre Majesté disait que sa bonté pour nous allait toujours en augmentant, que son amitié et ses faveurs étaient grandes, qu'elle voulait que notre Ambassadeur s'en allât content de sa Cour.

Malgré tout cela, les gens de Toulon recommencèrent leurs mauvais traitements plus que jamais, vos ordres étant d'une manière et les ordres de vos officiers étant d'une autre. Ils ne considéraient pas s'ils faisaient affront à la réputation de Votre Majesté pour une bagatelle. Est-il bienséant aux officiers de la Cour d'un Empereur de se laisser aller à une avidité sordide pour des choses de néant, faisant semblant de faire le bien du service de leur Prince, sans prévoir la fin ni les suites de leur procédé et sans faire compte de l'honneur d'un grand Roi comme Votre Majesté ? Cela nous chagrine beaucoup. Notre Ambassadeur, étant revenu à Toulon, trouva nos dites caravelles dans le port ; il fit procès pour les réclamer pendant deux mois, mais sa parole ne passa point encore. Enfin il envoya de Toulon plusieurs Requêtes, tant à Votre Majesté qu'à son affectionné Ministre, et si Votre Majesté

ne les a pas reçues, c'est qu'il y avait à Toulon des défenses très expresses d'envoyer les lettres de notre Ambassadeur[1].

3° Outre cela, il y avait dans le port de Cette une caravelle du re'is Tchala Francis, prise sur les Hollandais par les Algériens, et qui avait été vendue dans Alger pour 400 écus. Un jour, avant la déclaration de la guerre, vos galères la prirent devant l'île de Sardaigne ; elle a nom *le Perroquet.* C'est une caravelle de Hollande ; son prix est de 400 écus, et comme c'est une prise qui a appartenu aux Algériens, nous la connaissons. Il n'est ni juste ni de l'honneur de Votre Majesté que votre intendant, M. de Vauvré, ayant promis de rendre, au lieu d'une grosse caravelle, un gros navire, ait rendu ce petit bâtiment plus grand qu'une chaloupe. Ce n'est point là le marché que nous avions arrêté, mais nous savons que cela se fait à votre insu, et il n'est pas juste de donner un âne pour un cheval, sans vouloir entendre les paroles de notre Envoyé ni s'arrêter aux lettres que nous écrivons. Chacun fait à sa fantaisie. Aussi, dorénavant, il sera bien difficile que nous envoyions en France des gens de notre pays. Puisque nous avons une bonne amitié avec Votre Majesté, il est juste que nous n'ayons affaire qu'à elle et à son Ministre, et nous n'entendons point que d'autres s'en mêlent. Quelque chose que vous ordonniez, ils font le contraire, et chacun d'eux, selon sa tête, se fait le dispositeur de vos ordres. Ils ne craignent ni Dieu ni Votre Majesté et ils n'ont pas honte des hommes. Marcel a donné sa parole en faisant la paix, en présence des chrétiens et des Turcs, et il a promis la restitution pure et simple de nos deux caravelles. Cependant, après avoir fait bien des mauvais traitements à notre Ambassadeur, l'on amène à Alger, à la vue de toute la Milice, par les mains du marchand M. Dusault[2], la caravelle hollandaise *le Perroquet !* Il est vrai que notre visage fut couvert de honte quand cela arriva. — « Puisque les Français, a-t-on dit en ce port, commencent déjà à contrevenir à la paix si solennellement jurée, c'est qu'ils ont dessein de quelque autre chose. » — Et par ces paroles on mettait ma tête en compro-

1. Voyez ces lettres et requêtes, p. 256 et suiv.

2. La nouvelle mission du « marchand Dusault », beaucoup plus ferme et plus expérimenté que le commissaire Marcel, contrariait visiblement les Algériens.

mis. Sont-ce des actions à faire ? Soyez donc informé de ces choses-là, et jugez de la manière dont on fait les autres affaires ! —

Lorsqu'ils viennent à Alger en qualité d'Ambassadeurs plénipotentiaires, ils donnent des paroles, ils font des traités, et, en présence de la Milice, ils témoignent être contents, puis, quand il s'agit d'en exécuter les articles, ils donnent un autre tour à toutes les affaires pour faire croire qu'ils rendent de grands services. C'est une troupe de fripons, adorateurs d'une sordide avidité, qui même n'ont point d'autre affaire que de vous faire haïr injustement du peuple par leurs injustes procédés.

Si Votre Majesté veut en être pleinement informée, elle n'a qu'à faire appeler quelques-uns de ses sujets de Provence et les interroger. Si vos pauvres sujets maudissent les officiers de Toulon, que feront les étrangers ? Non, Sire, nous ne souffrirons point que ces officiers se mêlent davantage de nos affaires.

Votre Majesté peut croire que deux caravelles ne font pas la fortune de la Milice d'Alger, mais nous savons bien que vous n'en avez pas besoin non plus, car tant que les mers seront sur pied, les caravelles ne manqueront ni à l'un ni à l'autre parti. Mais ce n'est pas là le fait dont il s'agit ; il faut seulement savoir si la parole donnée et le traité conclu ici dans le Divan par votre Ambassadeur plénipotentiaire sont bons et valables, et si Votre Majesté y a donné les mains, ou bien si c'était seulement pour jeter de la froideur entre nous que Marcel est venu ici faire des jurements sur un traité de paix.

4° Un autre article dont on est convenu par la paix est que les agrès qui auraient été pris et perdus de part et d'autre, contre la bonne foi, dans les dits ports, soient restitués. Présentement, dans le port de Toulon, on retient les effets du navire *le Soleil d'Alger*, montant à 160 000 écus, les effets des deux prises, et principalement la rançon d'un grand nombre d'esclaves chrétiens qui se trouvaient dedans quand ils furent pris.

A la prière de Marcel et à celle de plusieurs Aghas du pays, l'on convint que de part ni d'autre on ne demanderait plus aucun de ces effets, que l'un serait réputé avoir compensé l'autre, et que, tant de notre côté que du vôtre, l'on abandonnerait cette

dispute. Nous l'écrivîmes à Votre Majesté et à son Ministre, et vous voyez qu'il n'est point fait mention de cela dans le traité de paix. Jugez du reste par cette affaire-là ! Si vous dites : « Pourquoi a-t-on fait des affaires en dehors du traité ? » — nous vous répondrons que nous n'avons pas fait de cas de ce traité, parce qu'un traité doit être écrit par les gens des deux Royaumes, et que celui-là avait été écrit en France sans notre participation[1]. Ensuite les Milices convinrent avec Marcel d'autres conditions, comme nous avons marqué ci-dessus. Après que nous eûmes écrit à Votre Majesté cette nouvelle déclaration, nous reçûmes en réponse le consentement du Ministre, le marquis de Seignelay. Et, sur cette parole, les deux partis finirent toutes leurs contestations.

Grâce à Dieu, notre Ambassadeur, après être resté huit mois en France pour cette affaire, par notre ordre, a écrit qu'avec grand-peine ces contestations étaient finies et terminées d'un bout à l'autre[2]. Et s'il n'avait pas terminé cela en France, les gens de

---

1 Nous avons dit plus haut que Marcel avait oublié de faire traduire en langue turque le traité qu'il avait à conclure de nouveau avec les Puissances.

2. *Lettre de Mehemet Elemin à Hadji Chaban. Dey d'Alger,* le 7 janvier 1691. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie,* B7 215.) « Après avoir frotté mes yeux et mon visage dans la poussière des pieds bénis de Votre Excellence, je prierai le Dieu Très-Haut qu'il conserve votre illustre et magnifique personne et celle de tous les héros et de toute la Milice de votre État, qu'il vous préserve, Seigneur, et eux aussi, de toutes sortes de dangers et d'accidents, qu'il fasse prospérer vos desseins sur vos ennemis, vous rende toujours victorieux par mer et par terre et affermisse votre puissance jusqu'au jour du jugement. Ensuite de quoi je vous dirai que depuis le jour que j'ai pris congé de vous, haut et puissant Seigneur, et de toute l'armée, avec l'ordre de n'être que trois mois pour terminer vos affaires, je me recommandai à Dieu et me mis entre les mains de sa Providence. Depuis, je n'ai pas eu de repos, ni nuit ni jour, et je n'ai rien négligé en ce pays d'infidèles pour terminer vos affaires. J'ai fait une infinité d'honnêtetés et d'amitiés à un chacun, mais ces infidèles ne changent point de manière. Ces traîtres se sont tellement enorgueillis des avantages qu'ils ont remportés sur leurs ennemis avec le secours des Musulmans que, loin d'en avoir de la reconnaissance, il est comme impossible de tirer aucune promesse de leur bouche. Ils ne font que remettre d'un jour à autre, et leurs fourbes retardements ne finissent point. Je leur ai représenté plus de cent fois, même à leur Roi, l'ordre que vous m'aviez donné de ne demeurer que trois mois, et j'ai beau leur faire toutes les instances possibles, c'est un peuple dont on ne tire pas plus de réponse que des pierres ci qui ne termine jamais rien. Enfin, Seigneur, vous voyez quelle est leur amitié. Leur Ministre, après mille opiniâtretés qui ont duré quatre mois et une infinité de méchantes raisons et de fourbes diableries, dont il était convenu avec le sieur Marcel, est mort enfin, par la grâce de Dieu Très-Haut, et est allé au fond des enfers, ce qui a tout à

Toulon seraient encore sur le point de faire remettre sur le tapis des choses finies et terminées et nous en rendre responsable. En ce pays nos négociations, nos paroles et nos traités se font en général de bouche seulement, et l'on ne se fonde pas sur un traité écrit qu'on nous envoie de France, car ce traité n'est que pour

---

fait confondu ce dissimulé, cet ingrat, ce maudit de Marcel, cet ennemi d'Alger qui, après que tout est sans remède, s'en vient comme un renard pour se raccommoder avec moi. La mort de ce Ministre qui m'a donné tant de peines m'a redonné la vie. Je me suis adressé à M. l'Intendant qui était, à Paris ; je lui ai fait entendre que je ne pouvais plus y demeurer en aucune façon, et après l'avoir sollicité et fait toutes les instances imaginables, on est enfin convenu de me rendre la caravelle et les esclaves de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir… Quant aux esclaves que leurs deux vaisseaux de guerre nous ont enlevés et dérobés, après avoir disputé pendant trois mois et eux demeuré sur la négative, et ce maudit de Marcel n'en voulant avouer que deux, ils m'ont répondu que les deux vaisseaux du Roi étaient autant de citadelles, et que tous ceux qui se sauvaient dedans de part et d'autre étaient libres ; que plus de la moitié de ceux qu'on disait s'y être sauvés s'étaient noyés. Mais, par la grâce du Dieu Très-Haut, les ayant confondus et fait voir la honte qu'il y avait d'agir ainsi, ils ont été quelques jours sans en parler, et enfin ils ont promis de me les payer en me donnant huit hommes pour leur prix, de quoi ne me contentant pas, je suis après à les presser pour le reste.

« Pour ce qui est de l'affaire de M. Lemaire, ce maudit de Marcel leur ayant rendu de mauvais offices conjointement avec ce Mercadier, ci-devant Consul, soit auprès du Roi soit auprès du Ministre, on m'a répondu que leur Empereur ne voulait point donner le Consulat au dit M. Lemaire, parce que c'était un homme adonné au vin, peu soigneux des affaires et par conséquent indigne d'être Consul, mais qu'on enverrait un homme de qualité qui vous serait agréable, sage, entendu dans les affaires, qui pourrait être utile aux deux partis, et que ce Consul partirait avec moi pour me satisfaire.

« J'ai disputé aussi cette affaire-là pendant trois mois et n'ai point voulu accepter le Consul, et leur ai répondu que quand on y enverrait un Ministre, le Divan ne le recevrait pas pour Consul et qu'il le renverrait.

« Quelles manières sont-ce là ? leur disais-je. A quoi peut-on connaître votre amitié, puisque le Divan n'a pu obtenir une grâce de vous après vous l'avoir demandée trois fois, surtout étant un si honnête homme qui vous a déjà rendu tant de services, et qui a coopéré à faire réussir M. Marcel ? Enfin, après avoir bien disputé, on a accordé le Consulat au dit M. Lemaire, et Marcel en a eu le démenti aussi bien que Mercadier, contre qui, pour les mauvais offices rendus à M. Lemaire et à notre État, je me suis rendu partie en faisant connaître ses méchantes actions, que j'ai prouvées. Il est présentement en prison et sur le point d'être pendu, tous ces infidèles s'étant joints à moi pour cela.

« Quant aux mats, cordages, fers, toiles de voiles et goudron que vous m'avez recommandés, ils m'avaient répondu qu'ayant une grande guerre sur les bras, ils n'en avaient pas plus qu'il leur en fallait, mais, à la fin, après quelques disputes, ils m'ont promis de me donner ce que je trouverais ici au prix qu'il coûte au Roi ; que pour ce qui est des mâts, ce n'était point la coutume ni dans l'ordre que les vaisseaux du Roi les portassent, mais qu'il ne tiendrait qu'à nous de fréter des bâtiments marchands à nos dépens, ou bien que, pour nous épargner des frais, vous n'auriez qu'a envoyer vos vaisseaux pour

faire connaître que l'on a conclu et terminé les contestations et pour publier une bonne paix. Mais vous savez que c'est une grande inutilité et bassesse d'être obligé de mettre dans un traité de paix authentique des mémoires de marchandises et des comptes de deniers. Donc ; ô mon puissant Empereur, les comptes, les mémoires

---

prendre ce qui vous serait nécessaire, à mesure que vous en auriez besoin. Cependant je me suis fait promettre, avec bien de la peine, qu'on me donnerait à présent une partie de ce que j'avais commandé. Dieu fasse qu'ils me tiennent leur parole !

« J'ai généralement demandé tout ce qui était mentionné dans les lettres du Divan et ce que vous m'aviez ordonné de bouche. Je n'ai pas non plus oublié les huit pèlerins qui allèrent à La Mecque, et qui furent pris sur un vaisseau anglais en partant de Tunis. J'ai fait entendre plusieurs fois à ces maudits sans pitié avec quelles instances vous, Seigneur, et toute la Milice les demandiez en grâce au Roi, et, à la fin des fins, ils m'ont répondu qu'ils rendraient les huit pèlerins au prix qu'ils avaient été achetés. J'ai aussi redemandé les vingt-huit hommes de l'équipage de Cars Mustapha, sur quoi on m'a fait réponse que nous en avions déjà fait des enquêtes par trois fois, qu'ils ne disconvenaient point que ces gens-là fussent venus dans leurs ports, mais qu'ils avaient fait voir par preuves et par serments qu'ils en étaient partis ; que, depuis leur départ, ils n'en avaient point eu de nouvelles, et qu'ils ne savaient s'ils étaient péris et noyés ou s'ils avaient été faits esclaves en quelque endroit ; que néanmoins on en ferait encore une recherche, quoiqu'ils sussent qu'elle serait inutile comme les autres, et que s'il se trouvait quelques-uns de ces gens-là, ils étaient prêts à les, rendre.

« Voilà, Seigneur, tout ce que j'ai pu avancer et en quel état sont les affaires qui ont été remises, en ma présence, à M. l'Intendant, en me disant que je n'avais qu'à m'en aller à Toulon ou à Marseille, qu'il me suivrait quelques jours après, et que là il terminerait mes affaires et me ferait repartir pour Alger. Ne voulant pas me mettre en chemin sans avoir un ordre entre les mains pour faire exécuter ce qu'on m'a promis, je demeurai encore vingt jours à Paris, sollicitant incessamment cet ordre avec tous les soins et les instances possibles, sans l'avoir pu arracher de cette nation opiniâtre, et n'ayant eu, pour toute réponse, que M. l'Intendant devait tout faire exécuter. Ennuyé de moi-même et de ne pouvoir rien avancer, je me vis obligé de me contenter et de me fier à ce qu'on me disait. Je me mis donc en chemin et suis arrivé à Toulon, où je suis en attendant M. l'Intendant, qui est resté après moi à Paris pour quelques affaires qui regardent le service de leur Roi.

« Je prie Dieu qu'il donne de la conscience à ces infidèles et qu'ils tiennent au moins ce qu'ils ont promis. Je suis dans une inquiétude inconcevable, et n'ai pas eu peu de peine à faire entendre mes affaires au nouveau Ministre. Je vous répéterai encore que tout notre malheur vient de ce maudit infidèle de Marcel. Il y a plus de peine à retirer un de nos fidèles de leurs mains et à faire revenir ceux qui sont sur l'océan qu'à prendre le château d'Oran. Il ne faut pas, Seigneur, que vous vous laissiez fléchir et que vous laissiez facilement racheter les Français. Il faut, au contraire, que lorsqu'un d'eux voudra se racheter, comme ce ne sont point des créatures raisonnables et qu'ils sont pires que des chiens, vous les obligiez à vous amener un Turc. Ils ne leur coûtent que cent trente-trois écus chacun. Prenez donc garde de ne laisser racheter aucun Français jusqu'à mon retour, à moins qu'ils ne vous amènent un Turc à la place.

« Votre très humble et abject esclave, — Mehemet Elemin. »

et le traité de paix qui sont entre nous font qu'aujourd'hui nous nous en tenons aux paroles données et aux conditions conclues entre nous et votre Ambassadeur Marcel, en présence de trente mille âmes et en face de toute la terre. Cependant votre Ministre nouveau a envoyé en ce pays un marchand, nommé M. Dusault, avec un traité de paix écrit anciennement à Paris, du temps de Mezzomorto. Est-ce là une chose à faire ? Marcel, qui a jeté les fondements de la paix d'un bout à l'autre, est à Toulon plein de vie ; ordonnez-lui de se rendre à Alger et nous raisonnerons avec lui[1].

5° Il y a un autre article pour les esclaves des deux partis, lequel est même marqué dans le premier écrit envoyé de Paris : c'est que les esclaves de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir seraient vendus les Turcs à, 150 écus et les Mores à 100 écus, et vous avez demandé vos esclaves au même prix. Votre Majesté saura que les esclaves qui sont en ce pays ont chacun leur patron particulier, et que la rançon de chacun d'eux est différente. Il y a parmi eux des esclaves à 80 écus, il y en a à 100, à 150, à 200, à 220 et même à 250 écus. Votre Majesté peut bien savoir qu'étant le bien des particuliers, il est difficile de persuader à un particulier de perdre son bien, et quand on le voudrait faire, on n'en viendrait pas à bout.

Ce qui étant indubitable, votre Plénipotentiaire Marcel convint avec nous que les Français seraient rachetés au prix qu'ils avaient été achetés de leurs patrons, en piastres sévillanes d'Espagne. Cette condition fut écrite par Marcel et dans une de nos lettres à Votre Majesté qui y consentit, comme il se voit par une de ses lettres apportées ici par le sieur Thomas[2].

Alors on fit publier par le crieur que tous les patrons qui auraient des esclaves français .eussent à les amener avec eux droit à l'hôtel du Consul de France, et, en présence de Marcel, l'on ouvrit les registres du Divan pour savoir le prix des esclaves du Badistan. Suivant le dit registre, 1370 esclaves, en dix-huit jours de temps, tombèrent d'accord de leur rançon avec leurs patrons,

1. Voy. les notes 3, p. 293, et 1, p. 296.
2. Agent de l'Intendance de Toulon.

et l'on donna entre les mains des patrons de chaque esclave un billet cacheté dans lequel était marqué le nom de l'esclave, son prix et le nom de son patron. Et comme, entre les dits esclaves, il y en avait qui étaient au prix de trois cents écus, il en prit environ 250 de ceux qu'il trouva au prix de 80, 90, 100 et 110 écus et il les envoya à Toulon[1]. Il convint en même temps que nos esclaves pourraient être rachetés les Turcs à 150 écus et les Mores à 100 écus. Marcel ayant donc fait un traité comme celui-là dans un Divan célèbre et la parole étant donnée, l'affaire fut ainsi finie et terminée.

Aujourd'hui il vient un homme ici, de votre part, qui ne veut pas consentir à ce qui a été arrêté avec Marcel, qui achète les esclaves au prix de 80 et 100 écus, et qui dit : — « Si vous voulez un Turc, je veux un tel, esclave de 200 écus. » —C'est une plaisante finesse. Vous saurez que nous avons un peu d'esprit dans nos têtes. Vous prendrez vos esclaves, avec votre argent, au prix marqué dans les billets et arrêté par Marcel, et nous aussi nous rachèterons les nôtres avec notre argent, suivant la condition et la parole dont on est convenu juridiquement et solennellement. On ne dira point qu'il est jeune ou vieux, et les Capitaines de galères ne diront point que si cet esclave s'en va, notre chiourme est perdue. Le traité passé entre votre Ambassadeur et nous est bon et valable. Le rachat de part et d'autre doit se faire par argent, et nous n'avons point convenu d'échanger aucune tête pour tête. La paix n'a point été faite sur la cheminée ; tous les Turcs et les esclaves chrétiens 'en ont aussi connaissance. Aujourd'hui le marchand M. Dusault, que vous avez envoyé en ce pays, demande les esclaves des uns et des autres à moindre prix ; les patrons produisent les billets de Marcel et son cachet, et lorsqu'ils demandent ce qui leur est dû, il demeure opiniâtre et dur comme une colonne de

1 *Lettre du comte de Pontchartrain à Dusault,* le 27 août 1691. Sa Majesté s'était décidée, comme on l'a vu plus haut, à rendre les 257 esclaves demandés par le Divan et composant les équipages de Mehemet Khodja, Mehemet Seghir, Veli-reïs, etc. Le Ministre s'appliquait à démontrer, dans cette lettre, toute l'importance que la Cour attachait à ce que le Divan déclarât la guerre aux Anglais. — Voy. aussi l'*État des fonds nécessaires pour le rachat des esclaves d'Alger,* par Dusault. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

marbre[1]. Considérez, Sire, que l'an passé, lorsque toute la terre, amis et ennemis, vous avait déclaré la guerre, nous fîmes de bon cœur la paix avec votre Envoyé et nous mîmes en liberté, en payant rançon, 400 braves Français. Ensuite nous donnâmes nos pouvoirs, à la réquisition de la Milice, à un personnage raisonnable et homme de bien que nous envoyâmes vers Votre Majesté de notre part[2]. Nous demandions, par les lettres et par la Requête qu'il vous portait, tous nos frères détenus esclaves chez vous en payant leur rançon. Il eut audience de Votre Majesté, il rendit nos lettres, il fut bien reçu, et Votre Majesté approuva et ratifia toutes choses. Ensuite l'Intendant de Toulon, étant venu à Paris, voulut se mêler des négociations de notre Ambassadeur, et loin de lui montrer des effets d'amitié, il détruisit les ordres que vous aviez donnés, l'arrêta quatorze mois entiers, et enfin, avec grand-peine, lui rendit 29 hommes sans que le dit Ambassadeur ait pu retirer de ses mains les autres esclaves que nous demandions. Il ne faut pas que Votre Majesté trouve mauvais ce que nous lui disons, parce que notre Ambassadeur nous a assuré qu'elle n'en était nullement informée ; notre dessein n'est que de lui faire connaître ce que ses officiers ont fait. Il faut que le monde soit près de finir, puisqu'on ne peut plus se fier à personne !

6° De plus, l'équipage de Veli-reïs ayant été pris pendant la paix et le Capitaine et son navire ayant été restitués, nonobstant le mensonge de Marcel qui assurait que les gens de cet équipage étaient morts, personne n'a pu croire qu'un Ambassadeur de France osât mentir dans un Divan assemblé solennellement. Les gens qui se trouvent en France de cet équipage, Votre Majesté est obligée de donner ses ordres pour qu'ils soient élargis et renvoyés tous ensemble en ce pays. Il n'est point juste, ni devant Dieu ni devant personne, que ces gens-là demeurent esclaves. C'est à Votre Majesté à s'en informer et à voir si nos paroles sont vraies ou non.

---

1. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 16 juillet 1691, contenant le récit détaillé des événements de 1678 à 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

2. Mehemet Elemin. Voy. page 229.

Après donc que les équipages de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir auront été rendus, en payant la rançon dont nous sommes convenus avec Marcel, et après que vous aurez mis en liberté l'équipage de Veli-reïs, nous jurons, par la vérité de Dieu ! qu'autant il y aura ici de centaines de Français esclaves, nous n'en retiendrons pas un seul et que nous les rendrons tous. Et s'il en reste un seul ici, que l'affront et la friponnerie nous soient imputés ! Et si, pour votre argent, vous voulez encore des étrangers, nous en donnerons. Vous saurez que nous n'avons pas grand plaisir à retenir ici des esclaves, mais vos officiers nous ont offensés jusqu'à l'âme.

Mon puissant ami, sachez que quand vos ordres sont arrivés à Toulon, on ne les exécute point ; les officiers font à leur fantaisie, et ils font croire de faux exposés tant à Votre Majesté qu'à son Ministre. Ils n'ont seulement pas eu égard à notre Envoyé ni à ses paroles ; ils n'ont pas daigné l'écouter, et ils n'ont pas laissé d'écrire à Votre Majesté et de l'assurer que cet Ambassadeur était parti fort content[1]. Peut-être que Votre Majesté n'a pas été bien aise que nous lui envoyions-un Ambassadeur ? Eh bien ! il n'en ira plus d'ici, et, s'il plaît à Dieu, nos lettres affectionnées iront à la place. Nous nous imaginions que cela vous faisait plaisir, et Marcel se jeta à mes pieds, disant : — « Ayez cette bonté, car si vous n'envoyez pas un Ambassadeur à l'Empereur ; mon Maitre, ne sera pas content de vous. » — Aux prières de Marcel, nous l'avons envoyé vers vous, et tout ce que l'on a fait à cet homme, c'est à nous qu'on l'a fait. Cependant il ne cesse de nous dire du bien de Votre Majesté et de faire l'éloge de sa grandeur et de sa magnificence. Je prie Votre Majesté d'être persuadée qu'à cause du traité que notre Ambassadeur, Mehemet Elemin, a fait pour cent ans et à cause des éloges qu'il a faits de votre personne, notre amitié s'est augmentée et qu'absolument nous ne voulons pas

1, *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 16 mai 1691, annonçant son départ pour Alger et faisant connaître au Ministre qu'il va ramener dans cette ville Mehemet Elemin, « content de toutes les bontés que, la Cour a eues pour lui et dont il a promis de rendre un fidèle témoignage aux Puissances ». (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

rompre la paix. Mais la vérité est que si les Turcs esclaves vous sont nécessaires, les chrétiens nous le sont aussi. Dieu merci ! notre République est aujourd'hui en état de racheter mille esclaves par charité et pour l'amour de Dieu. Que nos esclaves restent chez vous et les vôtres chez nous, cela n'empêchera pas qu'on ne soit bons amis ! C'est tout au plus si vous avez trois cents personnes à nous, et peut-être vous en aurez à racheter d'ici plus de six cents. Vous saurez qu'on n'est pas ici dans la disette d'esclaves ; il y a, dans les registres du Divan de cette Ville, 36 000 esclaves de toutes sortes de nations[1]. D'où vous voyez que si les nôtres ne vous sont pas beaucoup nécessaires, les vôtres ne le sont pas non plus. A quoi bon les actions de vos officiers ? Mon Empereur, nous serons obligé de faire nous-même les affaires en notre présence et de ne plus donner de créance aux gens qui viendront de votre part, puisque vos Ministres et vos officiers ne se fient point à nos Envoyés.

Nous envoyons porter cette lettre et ce rôle à Votre Majesté par le sieur Lazare, qui sert d'Interprète depuis trois ans et qui sait mieux que nous les affaires des deux partis. Il a servi auprès de Marcel et auprès de notre Ambassadeur ; vous pouvez vous informer auprès de lui de tout ce qui s'est passé. Il était présent à la paix, et s'il ne transmet pas exactement tout ce qui est arrivé ici ou s'il omet seulement une syllabe, que les péchés de tous les deux Royaumes et leurs malédictions puissent retomber sur lui !

7° Il y a encore une autre affaire, c'est que lorsqu'un esclave était délivré de ce pays, c'était la règle qu'il payât 60 écus par tête pour droit de la Porte. On accorda à Marcel que l'on ne payerait plus que 33 écus. Nous avons bien voulu faire cette grâce par amour pour Votre Majesté.

C'est en conséquence de l'amitié que nous avons pour Votre Majesté que nous prenons la liberté de vous dire les abus que

1. Il importe de signaler ce chiffre de 36 000 esclaves, donné, par le Dey lui-même, d'après les registres du Divan. Il démontre éloquemment à quels honteux brigandages se livrait la marine algérienne à la fin du XVIIe siècle, et avec quel cynisme les Puissances barbaresques osaient tirer vanité de leurs barbares exactions.

vos gens commettent, en vous priant bien instamment de défendre aux officiers de Toulon de se mêler de nos affaires. Et quand vous donnerez des ordres sur ce qui nous regarde, donnez-les, s'il vous plaît, avec des termes absolus à votre Intendant de Marseille et aux Consuls de Cette Ville, afin que, suivant régulièrement vos ordres, ils ne maltraitent personne et qu'ils ne fassent pas de nouvelles négociations à leur fantaisie. Si vous ne donnez pas ces ordres-là, nous demeurerons fort triste et notre cœur sera extrêmement mécontent.

8° Il y a outre cela deux Algériens qui, pendant la paix précédente, s'étaient enfuis d'Espagne et étaient entrés en France. Ils vinrent demeurer à Marseille, et, cinq mois avant la guerre, on les mit l'un et l'autre aux galères où ils sont actuellement attachés. Notre Ambassadeur, les ayant cherchés et trouvés, n'eut pas le pouvoir de les prendre, mais il mit leurs noms et leurs marques dans le rôle. Si vous avez la bonté de faire mettre ces deux hommes en liberté, vous ferez une action juste, d'autant plus qu'il y a un an que 50 ou 60 Français ont été pris par des corsaires ennemis ; votre Consul les réclama et il ne se passa pas trois jours sans qu'il les renvoyât à Toulon.

Après que vous nous aurez fait cette grâce et ces faveurs, ce n'est pas seulement à nous que vous serez agréable, mais au Seigneur de ce monde et de l'autre. Et, après cela, ce sera notre tour à faire des grâces sans nombre à vos sujets pour l'amour de vous.

Mon très cher ami, Monsieur de Seignelay, traitant notre pauvre Ambassadeur comme s'il eût été son sujet, le méprisait extrêmement. Il jetait ce malheureux de branche en branche et de montagne en montagne[1]. Dieu soit béni ! Cette Milice s'accommodera-t-elle de tout cela ? Cependant, comme c'est un bon homme, il n'a fait entendre aucune plainte et nous ne le savons que par les gens de sa suite. Cela est-il juste ? Cela est-il humain ?

Si, aujourd'hui, il venait un Ambassadeur de la part de Votre Majesté, si nous ne le regardions seulement pas et si nous le

1. Voy. la lettre de *Mehemet Elemin à Hadji Chaban, Dey d'Alger*, le 7 janvier 1691. Note 2, p. 303.

renvoyions, dans le marché ou dans le port, à des officiers qui n'entendissent rien à ses affaires, sans lui donner audience ni accès auprès de nous, vos affaires pourraient-elles se terminer à votre satisfaction[1] ? Non, rien n'empêche vos Ambassadeurs de se présenter ici ; il n'y a point d'obstacle ni de défense ; il n'y a point d'huissiers à la porte ; il y a tous les jours une audience de nous et l'on nous dit à nous-même tout ce qu'on a à dire. Nos affaires ne se font point par un tiers, ni par courtiers, ni avec orgueil.

Notre Empereur ottoman, quoique le plus grand et le plus puissant de tous les Empereurs du monde, a autant d'armées sous son Commandement que cent Empereurs ensemble, mais les lettres qui lui sont adressées et les raisons des Ambassadeurs sont dites publiquement, en présence du Grand Vizir. On lui répond ouvertement ce qu'il est raisonnable de répondre, et on écoute avec attention toutes les paroles qu'il avance. Notre Divan en use de même ; on ne cache rien, tout paraît en public, bon et mauvais.

Dans la Requête que nous avons envoyée par les mains de l'Ambassadeur[2], nous avons demandé tous nos esclaves en payant leur rançon, mais la réponse que M. de Seignelay lui fit rendre par la bouche de Marcel, à Paris, après cinq mois de retardement, était telle : — « Allez-vous-en à Marseille ; le Roi ne vous donne plus de quoi vivre ; ne demeurez plus ici. On vous a retranché ce que l'on vous donnait pour vivre. » —C'est ainsi qu'il voulait le renvoyer avec mépris et bassesse. Notre Ambassadeur répondit : — « L'Empereur de France m'a ordonné de m'en retourner content et joyeux. Puisque mes affaires ne se font pas, je ne veux point partir d'ici sans prendre congé de Sa Majesté ; je n'ai que cela à vous dire. » — Il resta encore là vingt jours, pendant lesquels on lui retrancha son vivre et on retint les libéralités

1. On a vu plus haut que lorsque l'ambassadeur d'Alger vint à Paris, le marquis de Seignelay ne put lui donner audience, en raison de la maladie dont il souffrait à cette époque et dont il mourut quelque temps après.

2. Voy. la *Requête du Divan d'Alger au très puissant Empereur de France, en considération de la paix,* p. 251.

que vous lui faisiez tous les jours. Vous voulûtes bien donner 10 écus de gratification à chacun de ses gens ; je vous en remercie. Quoiqu'ils ne méritassent rien, vous leur avez fait, beaucoup de grâces[1].

Les choses étant en cet étal, le marquis de Seignelay donna une lettre à notre Ambassadeur, lui marquant qu'il aille à Marseille et qu'il fixe avec l'Intendant de cette ville la rançon d'autant d'esclaves qu'il voudrait, l'assurant que, selon son traité de paix, les Turcs seraient relâchés en payant 150 écus et les Mores 100 écus, comme on ferait des Français à Alger. Mais personne n'a fait cas de cette lettre ni à Marseille ni à Toulon. En vérité, nous sommes étonné de si honteuses choses. Comme Marseille est éloigné de la Cour, vos officiers tranchent et coupent comme il leur plaît, sans se soucier de quoi que ce soit, et puis ils vous trompent encore par des mensonges. Faites venir en votre présence un galérien, je ne dis pas un Turc, mais un Français, pour être informé par vous-même, à vue d'œil, des faux exposés dont on abuse Votre Majesté.

Mon très cher ami, il y a en ce pays des cimetières pour les étrangers et pour les esclaves chrétiens, mais, à Marseille, il n'y a point de cimetière pour les Musulmans, et il est impossible de creuser des fosses sur le bord de la mer, parmi les rochers. C'est une grande punition pour eux que cela soit ainsi, car notre Ambassadeur étant à Toulon, un Turc de sa suite vint à mourir et le Gouverneur de la ville et l'Intendant assignèrent un lieu pour l'enterrer, ce qui fut fait. La même nuit, les gens de la ville ouvrirent la sépulture et en tirèrent le cadavre, puis ils allumèrent du feu sur le ventre et sur l'estomac du mort. Le lendemain, la chose s'étant divulguée, tout Toulon et même les officiers virent ce cadavre brûlé et déterré. C'est pourquoi notre Ambassadeur l'alla faire jeter dans la mer, hors du port de Toulon[2].

Ici il meurt vingt esclaves par jour ; on les enterre dans leur

1. Voy. la note 3, p. 291.

2. Il n'existe aucune trace de cet événement dans les *Archives communales de la ville de Toulon.* — (Inventaire publié par Audemar. Paris, 1866, 2 vol.) Nous verrons plus loin le Secrétaire d'État de la Marine justifier les habitants de Toulon d'une accusation qui ne pouvait provenir que de la malveillance de nos ennemis.

cimetière, selon leur religion, en lisant leurs livres et leurs prières ; Des peuples qui craignent Dieu ne font pas de ces actions-là. Votre Majesté saura que les Commandants de Toulon non seulement n'ont pas fait arrêter ceux qui ont brûlé ce corps mort, mais même ils ne se sont pas mis en peine de s'en informer. Si ces choses-là viennent à se divulguer parmi nos Milices, ils diront que c'est la coutume de faire cela et ils agiront de même.

Ils se plaignent aussi de vos maîtres voiliers, qui ôtent par force l'argent des mains des esclaves qui travaillent pour en gagner. Les timoniers prennent un sol de chaque esclave qui sort de la galère. Un esclave qui n'a pas un sol, il ne lui est pas permis de sortir avec ses outils. Les voiliers, les timoniers et les soldats même prennent avidité sur nos esclaves et les battent. On a apporté à Alger un des pains qui se donnent aux esclaves pour leur nourriture de tous les jours. Dieu nous en préserve ! Il est impossible non pas aux hommes, mais aux bêtes mêmes d'en manger. Il nous est venu une infinité de plaintes de ce que les bas officiers s'associent à la ration que le Roi donne aux esclaves. Ayez pitié d'une troupe de pauvres misérables dans les tourments, que la rame et la faim font mourir mille fois le jour. Ils vous en demanderont compte au jour du jugement.

9° Le navire qui a amené ici le marchand M. Dusault a enlevé de notre port vingt-cinq esclaves. Cela est-il juste et honnête ? Votre Majesté peut bien croire que ce ne serait pas une affaire pour nous que de retirer par la force ces esclaves-là de dessus vos navires ; mais à cause que ce sont de vos vaisseaux de guerre, nous ne les avons pas encore voulu insulter pour cette fois et nous avons mieux aimé perdre nos esclaves.

Il est bon de vous dire en passant que nous n'avons aucune guerre sur les bras, ni dans nos pays ni dans nos places, et que chacun est le maître dans son Royaume. Si vous rachetez un homme, donnez-en aussi un des nôtres, pour notre argent, de bon cœur et sans chagriner personne. Supposez qu'aujourd'hui nous rachetions 400 Turcs de chez vous, et qu'après quatorze mois nous

renvoyions votre Ambassadeur avec 29 borgnes et boiteux français, et puis qu'après nous venions encore pour racheter 400 autres Turcs ! Alors que diriez-vous ? Si vous souhaitez la justice, donnez-nous nos Algériens en payant, et puis prenez-en des vôtres 600 ou 1000, enfin tant qu'il vous plaira ; nous ne l'empêcherons en aucune manière. Nous savons bien à quel prix les Français ont acheté leurs esclaves chez le Roi de Maroc, et nous savons comment vous les avez délivrés de chez lui. Mais c'est notre malheur que quelque bienfait que nous fassions et quelque honnêteté avec laquelle nous traitions les Français, ni Votre Majesté n'en a connaissance ni aucun ne veut s'en informer. Les gens de Toulon en sont cause ; tout le bien que nous faisons reste à Toulon et ne passe pas plus loin. Vous êtes Empereur ; ordonnez à quelqu'un de vos serviteurs fidèles d'aller sur les lieux, faites-vous rendre compte de la manière véritable dont les choses se sont passées ; informez-vous, sinon, ô mon cher ami, vous êtes dans le sentier de l'erreur si vous acceptez d'avoir la guerre avec qui que ce soit, sur l'information que vous recevrez de Toulon. Nous savons que vous n'avez pas tant d'affaires que les Ottomans, que vous n'en avez pas même la dixième partie ; cependant ils n'ont qu'un Vizir et vous en avez quatre. Enfin ce qui est passé est passé ; tout le meilleur est de n'y plus songer et de l'oublier.

Outre cela, il y a l'affaire de Ben Choukir, qui présentement est au service de notre Divan, et dont une grande quantité de biens ont été ci-devant pris et arrêtés entre les mains de l'Intendant de Toulon qui lui avait tonné parole[1]. Il attendit longtemps en France et enfin il revint sans pouvoir rien obtenir. L'Empereur de France ne consent pas que ses sujets commettent des actions si injustes que cela, et nous prions Votre Majesté de lui faire restituer ses biens par l'Intendant. S'il plaît à Dieu, dans peu de temps, ce Ben Choukir sera plus utile qu'on ne croit à votre service et vous aurez besoin de son amitié. Ayez donc la bonté de lui faire rendre justice. Nous ne la ferons plus longue pour

1. Voy. La *Lettre de Hadji Mehemet ben Choukir, officier du Divan d'alger, au comte de Pontchartrain,* le 28 octobre 1691, p. 334.

prier Dieu pour la prospérité de Votre Majesté el pour la perpétuité de son règne.

Écrit à Alger, le 18 Choual de l'an 1102, qui est le 23 juillet 1691.

(Sceaux)

CHABAN,
Dey d'Alger.

MUSTAPHA,
Agha des Janissaires.

SELIM KIAYA,
Lieutenant général des Janissaires[1].

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète dit Roi, le 18 août 1691.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Alger, le 23 juillet 1691.

Dieu veuille que cette lettre arrive au très heureux, très prudent et très affectionné Seigneur, le Ministre du très auguste Empereur de France, notre parfait ami !

Après avoir offert nos vœux au très illustre, très considéré, très affectionné Seigneur, le Ministre du plus excellent des Rois chrétiens, distingué entre les grands de la loi de Jésus, — dont les affaires puissent avoir un heureux succès ! — et après avoir prié Dieu qu'il le conduise dans la voie droite, qui est celle du salut, nous lui faisons savoir, avec toutes sortes de respects, que l'Ambassadeur Mehemet Elemin, que nous avions envoyé il y a quelque temps à la Cour de France, est parti de Toulon et est heureusement de retour dans ce pays[3]. Il a fait un éloge très avan-

1. Une autre lettre, absolument semblable à la présente, fut adressée au roi par le Divan d'Alger le 23 juillet 1691. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*. B7 214.)

2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 214 et 215.)

3. Voy. la note 1, p. 296.

tageux tant de l'Empereur de France, dont il a reçu les bienfaits, que de Votre Excellence ; il nous a rendu votre lettre et il nous a fait offre de votre amitié. L'une et l'autre nous ont été fort agréables, et elles nous ont fait un aussi sensible plaisir que si nous avions eu l'honneur de vous voir. Nous envoyons présentement à votre très excellent Empereur une longue lettre, avec un rôle, lesquels étant adressés à Votre Excellence aussi bien qu'à Sa Majesté, nous n'en avons pas fait deux exemplaires comme c'est l'ordinaire, mais nous avons écrit toutes nos raisons dans une seule lettre, qui servira à l'un et à l'autre(1). Vous saurez qu'ayant, en dépit de vos ennemis, nommé cet homme-là pour aller en France en qualité d'Ambassadeur, à cause de la capacité, de la sagesse et de l'expérience du monde que nous avions remarquées en sa personne, nous lui avions agréablement donné pouvoir de négocier nos affaires et de dresser un traité de paix conforme à ce qui avait été conclu et arrêté ici, afin de finir et terminer les affaires des deux partis.

Lorsqu'il fut arrivé à la Cour, il eut l'honneur de présenter à Sa Majesté, dans une audience, les lettres de créance dont il était chargé, il déclara le sujet de son Ambassade et il rendit compte des articles arrêtés pour la paix(2). Après cette audience, M. le marquis de Seignelay, votre prédécesseur, ne fit aucun cas ni de notre Ambassadeur, ni de notre Divan, ni de notre lettre, et encore moins de celle du Divan, qu'il n'envoya quérir que quatre-vingts jours après son arrivée. Encore le fit-il avec bien de la répugnance, et même n'a-t-il fait aucune réponse directe ni décisive aux propositions qui y étaient contenues, quoique notre Ambassadeur lui ait plusieurs fois et vainement demandé audience(3). Mais celui qui agit avec orgueil a Dieu pour ennemi, sa vie n'est pas de longue durée, et le retranchement de ses jours doit être imputé aux plaintes et aux soupirs des pauvres. En effet, un Ambassadeur vient d'un pays étranger ; on le met sous la conduite de jeunes ignorants(4) qui ordonnent à leur fantaisie, sans considérer

1. Voy. p. 234.
2. Voy. la Harangue de l'ambassadeur d'Alger et la note I, p. 249.
3. Voy. la note 2, p. 255.
4. Le Dey veut parler ici de Marcel et de son interprète Lazare.

si ceux qui envoient cet Ambassadeur s'accommoderont de ce procédé. Le mépris envers notre République est allé jusqu'à un point que notre Ambassadeur envoya huit Requêtes de suite à M. de Seignelay, sans avoir pu obtenir réponse à aucune. La maxime ordinaire des Ministres est de s'entretenir tête à tête avec les Ambassadeurs. Il est nécessaire de mettre sur le tapis les affaires des deux partis et de parler de tous les points qui les regardent avec justice: Cet Ambassadeur a été employé auprès de deux Empereurs, il sait ces règles-là mieux que nous tous, et étant informé de la manière que les Ambassadeurs sont traités par les Grands Vizirs à la Porte ottomane, il n'est pas raisonnable qu'envoyant une personne de ce mérite en France, l'on mette ses affaires en la disposition de jeunes enfants, de matelots de l'arsenal et d'écrivains du parc, qui, pour s'attribuer de la gloire et dans la seule avidité de quelque petit avantage, ont souvent fait des propositions de leur cru. Sachez que tout ce qui vous a été mandé de Toulon que nôtre Ambassadeur avait dit ou fait est faux. Ils vous ont fait savoir ce qui leur a plu et ils ont retenu à Toulon la plupart des lettres qu'il vous écrivait.

L'Empereur ottoman n'a qu'un Grand Vizir ; c'est un puissant connétable, qui commande à huit cents Ministres de la portée du feu marquis de Seignelay. Cependant il présenta, l'année passée, notre Ambassadeur à l'Empereur ottoman, il lui donna huit audiences, il le fit approcher de lui, il nous envoya un Pacha et des présents qui consistaient en vingt-quatre vestes, soixante mille sequins d'or, deux canons des Dardanelles, quatre grands mortiers à bombes et un navire plein d'armes et d'ustensiles d'arsenal. Notre Ambassadeur fut de retour en cinq mois de temps d'un lieu aussi éloigné que celui où était l'armée du Grand Seigneur, et nous en apporta tous ces présents. Et à présent l'Ambassadeur que nous envoyons en France, sans que l'on en fasse aucun cas, est mis entre les mains de jeunes enfants qui ne font autre chose que de se vanter et de se glorifier ! On le retient quatorze mois et il revient dans ce pays amenant avec lui, non

sans bien des contestations, vingt-neuf hommes estropiés[1] ! Par là nous avons connu que les Capitaines de galères n'obéissent point à vos ordres. Les Ministres doivent savoir que les Ambassadeurs représentent leur Maître, que ce qui vient de la part des Princes est Prince. En un mot, ils doivent les faire venir en leur présence, leur demander le sujet de leur venue, ce qui se passe, et à quelles conditions la paix a été arrêtée. Il ne faut point que le Ministre se serve d'une tierce personne pour cela ; il doit terminer et ratifier ce qui s'est fait par des réponses décisives, et enfin il doit renvoyer les Ambassadeurs joyeux et contents en leur patrie, et non pas sous la tutelle d'un homme comme Marcel, qui ne permettait pas que personne lui parlât, qui ne rendait pas compte de la moitié des choses que l'Ambassadeur lui disait, qui parlait de sa tête et de son cru et qui avançait des propositions à sa fantaisie, des mensonges et de faux exposés, attribuant à l'Ambassadeur des paroles qu'il inventait suivant son inclination et son intérêt particulier[2]. Cependant il était écouté de Monseigneur de Seignelay, qui, à sa persuasion, ne voulut jamais donner d'audience. Quelle sorte d'esprit est-ce là ? — « de veux entendre les raisons de l'Ambassadeur d'Alger, devait-il dire, quand ce ne serait que pour voir si ses paroles seront conformes à ce que l'autre me rapporte de lui. » — Mais il n'en fit aucun cas. Il s'imaginait être notre Prince et qu'il pouvait nous commander. En vérité, nous sommes tous tombés ici dans l'étonnement qu'un aussi grand Potentat qu'est l'Empereur de France se servît d'un Vizir qui avait si peu de jugement. Mais c'est qu'il nous mettait en parallèle avec ses sujets, et les traitements qu'il a faits à cet homme-là, il les a faits à nous-même.

D'abord ce Marcel, qui était destiné à d'autres fonctions, s'ingénia de se mêler des affaires de notre Ambassadeur ; il empê-

1. Voy. la note 1, p. 296.

2. Il est à remarquer que, suivant les circonstances, les Algériens faisaient indifféremment l'éloge ou la critique des agents que la Cour envoyait à Alger pour régler nos affaires avec la Régence. On a lu précédemment, à la date du 10 mai 1690, en quels termes gracieux le Dey Chaban s'exprimait sur la conduite du commissaire Marcel, alors « l'exemple de ses pareils », accusé aujourd'hui de fourberie et de concussion.

cha qui que ce fût de l'aborder. On le laissait faire, par respect pour l'Intendant de Toulon, mais c'est pour Alger qu'ils auraient dû avoir des égards. Non, par le grand Dieu ! notre Divan ne prétend avoir donné parole pour la paix qu'à l'Empereur de France et à son Ministre directement. Ce n'est pas la coutume de notre Divan de négocier la paix avec un Intendant de Toulon ni de s'exposer à recevoir des ordres de lui. C'est un serviteur d'arsenal et de port, et nous sommes peut-être mieux informé que vous de sa naissance et de son origine[1]. Il enferme notre homme dans une chambre à Toulon, et, par ses importunités, violences et paroles dures et offensantes, il lui fait écrire une vile pancarte sur le traité autrefois projeté à Paris, et il oblige cet Ambassadeur, qui ne songeait qu'à sauver au plus tût sa vie de ce pays-là, à la lui donner. Mais notre paix est établie sur les conditions arrêtées, de la bouche même de Marcel, dans neuf assemblées de notre Divan, et sur les lettres que nous écrivîmes alors en conséquence tant à Sa Majesté qu'au marquis de Seignelay. Par ces lettres nous leur déclarions qu'ils eussent à se consulter, et que s'ils donnaient les mains à ce que nous leur proposions, nous ferions la paix. Et ils y donnèrent leur consentement. Aujourd'hui, M. Dusault prend en main cette ancienne pancarte, dont Votre Excellence ne sait pas l'origine, pas phis que M. Dusault, car il n'y a point d'article dans notre paix portant échange d'esclaves tête pour tête. L'on est seulement convenu que nos Turcs seraient délivrés en payant cent cinquante écus de rançon et les Mores cent. C'est là le marché auquel les deux partis ont consenti ; les vôtres doivent être

1. Jean-Louis Girardin de Vauvré, Conseiller du roi eu ses conseils, Intendant ale la marine et fortifications de Provence en 1680, exerçait encore cette charge en 1707, lors du siège de Toulon par le duc de Savoie. Il avait épousé, en 1680, dame Louise Bellinzani, fille de l'inspecteur des manufactures, et il en eut un fils, baptisé le 7 novembre 1699 sous les noms de Louis-Alexandre de Girardin. (*Archives communales de la ville de Toulon.* t. Il, p. 326 et 420 de l'Inventaire.) -- Un de ses frères, Étienne Girardin, religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie, fut béni abbé de Beanbec par l'évêque de Perpignan, le 7 juin 1682, dans l'église Saint-Victor, à Paris. Un autre fut lieutenant civil au Chatelet et plus tard ambassadeur de France à Constantinople, de 1685 à 1689. Enfin un troisième fut chanoine régulier de Saint-Victor. — Voy. le *Mercure galant*, juin 1682, p. 108 et suiv., les *Lettres de Colbert*, t. III, p. 330 et suiv., et les *Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. II, 1 de l'Inventaire.

rachetés au prix qu'ils ont été vendus dans le Badistan. C'est la teneur de notre traité et cela est connu de toute la Milice, des esclaves chrétiens, des petits et des grands en général. Nous sommes tous pleins de vie, et si cela n'eût pas été conclu de cette manière, la paix aurait été impossible.

Vous savez qu'à l'égard d'un traité de paix, il faut que le consentement des deux partis s'y trouve, sinon il est impossible que l'on s'en rapporte à un papier inventé à Paris, où l'on était maître d'écrire les paroles que l'on voulait. Vous direz peut-être que c'est celui-là même que notre Ambassadeur a donné à Toulon ; la copie de ce papier est chez nous. Il est vrai que Marcel apporta ce papier de Paris et que, quand on lui proposa d'écrire ces conditions-là, il répondit qu'il rédigerait le traité de paix en présence de l'Empereur de France et de son Ministre. Comme il ne le voulait pas donner ici, nous l'avons envoyé à Paris. Il est vrai qu'à Paris personne ne s'en informa et ne s'en soucia. Ensuite l'on envoya dire par des enfants que l'Ambassadeur donnât le traité de paix, ce que voyant notre Ambassadeur ne le voulut pas donner. Et comme il le rapportait en ce port, Votre Excellence fut élevée au Ministère et l'un de vos officiers, nommé M. Robert[1], lui parla avec des termes menaçants qui ne lui convenaient pas. L'Ambassadeur ayant peur de vous fâcher, vu que vous étiez nouvellement parvenu au Ministère, écrivit un traité suivant cet ancien projet, pour se tirer de peine et se délivrer. Il ne laissa pas de faire entendre ses raisons à M. Robert, mais celui-ci lui répondit : — « Monsieur, nous savons bien les véritables conditions de la paix ; nous savons tout ce que Marcel a fait dans le Divan d'Alger, mais à présent, afin de ne pas rompre tout à fait, faites cela. » — Ce pauvre homme, suivant cette parole, donna son écrit conforme à cet ancien projet. Mais le véritable marché de vendre et de recevoir est fondé sur les paroles que Marcel

1. Il ne faut pas confondre le sieur Robert, Commissaire de la marine, dont il est ici question et dont on a parlé p. 294, avec un Interprète de Toulon portant le même nom. (*Archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille*, S. HH, 34 de l'Inventaire.)

donna positivement devant le Divan et qui furent confirmées par M. de Seignelay. Tout cela est marqué en détail dans la lettre que nous écrivons au Roi[1].

Je ne veux pas qu'il reste en France un seul esclave des équipages de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir ; il faut qu'ils reviennent tous en payant leur rançon[2].

Outre cela, Veli-reïs, qui avait été pris pendant la paix et pour le navire duquel on nous a restitué un autre navire, est de retour ici. On avait fait un mensonge en assurant que les gens de son équipage étaient tous morts, car notre Ambassadeur a racheté en France dix esclaves et les autres sont restés aux galères. Vous devez, selon la justice, restituer d'abord ces gens-là.

Pour ce qui est de certains esclaves qui sont restés de l'ancien temps, nous en avons mis quelques-uns dans le rôle. Ils sont tous réclamés par des agents du Divan et par des Commandants ; vous ne les avez pas rendus à notre Ambassadeur. Nous vous prions de les laisser racheter au prix de 150 écus les Turcs et 100 les Mores, tant les estropiés et blessés que ceux qui se portent bien. Voilà la seule grâce que nous vous demandons.

Il y a deux Algériens, enfuis d'Espagne à Marseille pendant la paix, qui ont été faits esclaves. Nous prétendons qu'ils soient mis en liberté et renvoyés en ce pays.

Il y a deux caravelles fabriquées à Alger, l'une nommée *le Dragon* et l'autre *le Perroquet*, qui nous doivent être restituées par la paix. Présentement l'on nous a envoyé, par M. Dusault, une vieille méchante caravelle hollandaise valant quatre cents écus, nommée *le Paraguay*, du nombre des prises d'Alger. Nous ne l'avons pas voulu accepter, pas plus que ne l'avait fait en France notre Ambassadeur, qui la refusa en présence même de M. Dusault. Pendant que nous demandons nos propres caravelles, notre grand ami et grand bienfaiteur, l'Intendant de Toulon, nous prend pour des sots et nous envoie une caravelle pourrie, faite en Europe. Nos propres caravelles sont à Toulon ; notre Ambassadeur les a

1. Voy. La Lettre du 23 juillet 1691, p. 294.

2. Dusault n'avait ramené à Alger que 31 esclaves turcs. — Voy. La note 1, p. 296.

plusieurs fois demandées avec instance, mais on ne l'a pas regardé et les esclaves qui étaient avec lui en ont rendu témoignage[1].

A présent M. Dusault est resté ici avec amitié et nous le laisserons agréablement racheter les esclaves. Voilà notre parole. L'an passé nous avons donné quatre cents esclaves français comme il était juste, puis nous avons envoyé un Ambassadeur. M. de Seignelay lui a donné une lettre portant que tous les esclaves seraient délivrés en payant leur rançon, comme il est dit aussi dans le traité de paix. La chose étant sur ce pied, à peine avez-vous voulu rendre vingt-neuf esclaves en quatorze mois de temps. Aujourd'hui il vous faut encore quatre cents hommes, mais cela n'est pas juste. Donc, si vous avez une vraie amitié, laissez racheter les anciens esclaves et ceux des équipages de Mehemet Khodja et de Mehemet Seghir, sans qu'il en reste un seul. Mettez en liberté tout l'équipage de Veli-reïs, renvoyez-nous les deux caravelles qui nous appartiennent, et alors nous rendrons tous les Français. Si vous avez besoin de tous les esclaves chrétiens, nous les donnerons. Et si nous en retenons un seul, la faute nous soit imputée !

Il faut, en bonne justice, rendre des esclaves en proportion qu'on en reçoit. Si nous vous traitions comme vous nous traitez, que diriez-vous ? Si vous ne rendez pas nos esclaves, gardez-les, nous garderons les vôtres. Nous ne romprons pas pour cela la paix en aucune manière. Il est certain que nous maintiendrons notre accord jusqu'à cent ans, et tant qu'il ne se commettra point d'hostilités de votre part, il ne proviendra aucun manquement de la nôtre. Nous renverrons honnêtement à Toulon votre Ambassadeur ; ne vous en mettez point du tout en peine. Mais si vous nous faites l'amitié de nous rendre nos esclaves, les grâces et les faveurs que nous ferons aux Français seront sans nombre.

Outre cela, mon cher ami, le nommé Ben Choukir, autrefois Tunisien et présentement d'Alger, et même employé dans notre Divan, dont les biens et effets ont été injustement pillés pendant la paix, a appelé ici en justice votre Ambassadeur, M. Dusault, et l'ayant fait venir en notre présence, nous avons renvoyé l'affaire

1. Voy. la note 1, p. 293.

au jugement de. Votre Excellence. Nous avons délivré de ses mains M. Dusault et nous avons pris la résolution de vous en écrire. C'est sur quoi nous vous prions instamment, sur la certitude que nous avons de l'injustice qui lui a été faite par l'Intendant de Toulon, qui lui retient une somme fort considérable. Il n'est pas possible que Votre Excellence ne soit informée des choses qui se sont passées à cet endroit. Lorsqu'il était en France, l'Intendant ordonna de lui offrir de sa part et même de lui compter cinq mille pistoles d'or et quatre mille écus, de lui rendre même une ceinture d'or et deux couteaux. Mais le dit Ben Choukir a refusé ce que dessus et demandé la somme entière qu'on lui retenait ; or non seulement les choses offertes mais le tout est demeuré en la possession du dit sieur de Vauvré, Intendant. Nous vous prions, en considération de notre amitié et de ce qu'à présent cet homme est de notre Divan, de nous renvoyer ses biens comme il est de la justice, et de faire voir votre équité en cette occasion. Mais si vous ne voulez point nous faire ce plaisir, et si vous voulez laisser retenir les biens légitimes de cet homme afin que l'Intendant de Toulon en profite, nous vous prions de nous en faire savoir les raisons et de nous en donner avis. Autant que je puis juger, je sais que vous n'avez pas besoin de biens aussi mal acquis que ceux-là et que vous n'en voudriez pas prendre. Ben Choukir, dans peu de temps, vous sera nécessaire ; ce n'est pas un homme si fort à rejeter ni qui soit inutile. Il y a beaucoup d'apparences qu'il sera bientôt en état de vous rendre de très bons offices et que son amitié vous sera extrêmement nécessaire[1]. Ne négligez donc pas ce que je vous dis à présent dans l'espérance que vous lui ferez faire justice. Ben Choukir écrit à Votre Excellence la vérité de son affaire, en détail, dans une lettre incluse qui vous est adressée par notre Divan[2]. Si vous voulez faire plaisir à notre Divan, à notre Milice et à nous-même, vous retirerez les dits effets comme

1. Allusion aux projets de Ben Choukir, qui avaient pour but de renverser le Bey de Tunis, son beau-frère, et de s'établir à sa place.

2. Voy. la *Lettre de Mehemet ben Choukir, officier du Divan d'Alger, au comte de Pontchartrain*, le 28 octobre 1691, p. 334. Nous l'avons placée à la date de sa suscription ; il y a là évidemment une erreur du traducteur.

il est juste et vous les enverrez en ce pays. C'est une action trop injuste, à laquelle vous ne devez pas consentir, car vous saurez qu'il a été pris par un de ces navires armés en course, de l'invention de M. de Vauvré, qu'il a été capturé par son ordre, à Milo, avec pavillon de Malte et de Livourne, et qu'il a été amené à Toulon par un Français qui est aujourd'hui en France. Nous espérons que vous aurez la charité de lui faire rendre ses effets, comme il est de droit et de la justice.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 12 août 1691.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 27 août 1691.

Dieu miséricordieux fasse arriver cette lettre à bon port en la Ville de Paris, en mains de Son Excellence le très sage et fidèle Ministre d'État de la Marine pour tout le Royaume de France, le très affectionné Seigneur de Pontchartrain, notre ami, —dont les affaires puissent avoir un heureux succès !

Après avoir présenté nos vœux et nos prières, qui proviennent d'un pur zèle d'amitié, au plus glorieux des Seigneurs de la religion chrétienne, choisi entre les plus grands esprits de la loi de Jésus pour être le sage et fidèle Ministre d'État de la Marine du Royaume de France, Son Excellence le Seigneur de Pontchartrain, — Dieu donne à ses affaires un heureux succès et le dirige dans les voies de la justice qui conduisent à celles du salut ! —

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 214 et 215.)

Après avoir demandé l'état de votre cœur à notre égard et vous avoir souhaité une santé parfaite avec une longue vie, nous vous dirons, Seigneur, comme à notre parfait ami, que nous sommes informé de la réputation que Votre Excellence a acquise dans le monde, et que depuis que le Royaume de France est établi jusqu'à présent, il n'y a point eu de si judicieux ni de si sage Ministre d'État que Votre Excellence, ni qui ait été si soigneux de s'informer de l'état des pauvres, ni si exact à terminer les affaires selon le droit et la justice. En sorte que sous votre heureux Ministère, l'on doit être assuré du repos et de la félicité non seulement dans le Royaume de France, mais aussi à l'égard de tous ses bons amis et alliés et de tous les pauvres qui viendront de leur part implorer votre assistance. Vous êtes celui de nos amis de qui nous devons attendre le plus d'honnêteté et d'utilité. Nous avons été informé par notre Ambassadeur, Mehemet Elemin, de l'excellent mérite et de la bonne réputation que vous possédez, ainsi que de votre élévation au Ministère de l'État de notre très puissant et intime ami, l'Empereur de France. En vérité nous avons ressenti une extrême joie de l'installation, dans cette haute dignité, d'un Seigneur aussi juste et équitable et d'une aussi grande probité. Je prie Dieu qu'il vous conserve toujours avec une entière satisfaction d'esprit et de cœur.

Ensuite je vous dirai, ô mon sincère ami, que nous avons déjà donné avis à Votre Excellence, dans une de nos lettres, de ce qui fait le sujet de celle-ci, écrite du consentement de tous les braves soldats de la Milice d'Alger et de tous les principaux Seigneurs de notre République, vos amis[1]. Nous avons reçu au service de ce haut Divan et du corps de notre République Mehemet Ben Choukir, qui fait des vœux pour vous. Nous sommes tous informés et vous-même avez connaissance du tort qu'il a reçu et de l'injustice avec laquelle il a été traité, à l'occasion du dommage qui lui a été fait par un de vos gens, pendant le Ministère de feu M. de Seignelay. Celui-ci, sans vouloir poursuivre ceux qui ont commis ces injustices et violences et sans vouloir écouter les plaintes qui lui en furent faites, a été cause, pour un motif

1. Voy. la Lettre du 23 juillet 1691, p. 316.

d'intérêt, que l'on a mal parlé de la France et qu'on l'a fait passer pour injuste.

Votre Excellence saura que ce Ben Choukir est fort proche parent de Mehemet-Bey qui commande à Tunis, que ce Prince lui est redevable de son installation à la suprême dignité qu'il possède, et que bien loin d'être de ses domestiques, il est son beau-frère. Le Divan et la Milice d'Alger sont certains qu'aujourd'hui le dit Seigneur Bey de Tunis doit au dit Ben Choukir deux cent mille écus, et que, lorsqu'il est parti de Tunis, il en prit une promesse par écrit, en présence de tout le monde. Il reçut ensuite la permission du Bey pour s'en aller, et prit avec lui une certaine quantité d'argent et de hardes. Il ne fuyait point, il n'était point banni, mais il partit de Tunis avec le congé de Mehemet-Bey. Il s'embarqua publiquement sur un vaisseau anglais, il resta même plusieurs jours dans le port de Tunis et reçut plusieurs visites de Mehemet-Bey[1].

Après qu'ils eurent navigué quelque temps, un corsaire français, faisant la course avec des pavillons faux et supposés, le rencontra, par un malheur imprévu, aux îles de l'Archipel, dans les mers de la domination ottomane. L'avidité de ce corsaire le porta à faire esclave le dit Ben Choukir et à s'emparer du navire et de ses effets. Nous sommes bien éloigné de croire que l'Empereur de France ni Votre Excellence eussent consenti à des actions aussi contraires aux ordres de Dieu qu'à la bonne foi des traités. Mais que direz-vous de ce que ce corsaire, ayant commis cette méchanceté, obtint permission de votre serviteur, M. de Vauvré, Intendant de Toulon, d'y amener les hommes et les effets de sa capture, et qu'ensuite le même Intendant, désireux d'avoir sa part

---

1. Rousseau, dans ses *Annales tunisiennes* (Alger, 1864, p. 71 et suiv.), nous parle longuement de ce personnage, qu'il appelle Mohammed ben Cheker, et de la mésintelligence qui divisa à cette époque le Bey de Tunis et ce dernier. Ben Choukir avait feint de se rendre en pèlerinage à La Mecque, et s'était embarqué à Tunis sur un navire de la Régence. Après avoir vu son vaisseau capturé par les Français, il s'était rendu à Alger, le véritable but de son voyage, il s'était bientôt immiscé dans les bonnes grâces de Hadji Chaban, et lui avait suggéré des projets d'expédition contre la Régence voisine, projets qu'il parvint d'ailleurs à faire exécuter à son profit en 1693. Ben Choukir était donc un Tunisien rebelle, et non pas, comme le dit Chaban, le protégé du Bey de Tunis. — Voy. le récit de ses aventures dans le *Voyage de Paul Lucas* contenant un *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis depuis l'année 1684*, t. II, p. 180.

des biens déprédés, lui proposa d'en restituer la moitié, pendant que, par sous main, il tâchait de satisfaire son avidité et de s'emparer de ces biens par des voies illicites ? Les dits Tunisiens n'acceptèrent pas des propositions aussi injustes qu'elles leur étaient préjudiciables. — « Si nous sommes, dirent-ils, amis avec la France, rendez-nous tous nos effets en leur entier et renvoyez-nous en notre pays, mais si vous n'êtes pas amis avec nous, vous avez raison d'en agir ainsi. »

Après cela les Tunisiens allèrent à Paris, ils rendirent leurs plaintes au Conseil royal où ils firent le récit, mot à mot et les larmes aux yeux, des affaires qui leur étaient arrivées. Comment faire et quels remèdes pouvaient-ils apporter ? Quand on a le juge pour partie, l'on n'a de soutien que de Dieu seul ! M. de Seignelay, suivant l'instruction de M. de Vauvré, contre tout droit et justice, contre les ordres de Dieu et par des manières contraires aux quatre Livres sacrés, traita injustement les Tunisiens, et, par cette action, noircit son nom et sa réputation. Il ne voulut pas terminer leurs affaires, mais il mit sa confiance entière aux paroles de M. de Vauvré et il permit que ces pauvres Tunisiens fussent ainsi opprimés. C'est pourquoi, abîmés dans une mer d'affliction et de désespoir, ces misérables furent contraints de s'en retourner. Il est vrai que nous sommes demeuré dans le dernier étonnement que M. de Seignelay ait pu se résoudre à prêter l'oreille à des actions aussi injustes, principalement à l'égard d'un homme comme Ben Choukir, dont l'amitié peut vous être extrêmement utile. Il se peut faire qu'un de ces jours il possède la place de Mehemet Bey, et qu'il soit en état de faire des amitiés à la France.

Voilà quant à ce qui est de l'injustice de cette affaire. Mais il faut que vous sachiez que ce n'est pas aux seuls Tunisiens que cet Intendant de Toulon a fait du tort et de l'injustice, c'est à toute la terre. Nous nous ressentons tous de sa tyrannie et des injustices qu'il a faites par plusieurs actions chimériques et pleines de malignes tentations. Jusqu'à quand prendrons-nous patience ? Il est certain que la mauvaise réputation de ces actions retombe sur l'Empereur de France. Tout ce qu'il y a de nations mahométanes

parle aujourd'hui de Sa Majesté avec peu de respect, quoiqu'elle ne consente pas à ces actions-là Mais cet Intendant de Toulon s'insinue dans l'esprit de la Cour sous un faux semblant de vérité. Il nous parle d'une manière et à vous d'une autre, il donne une autre couleur aux lettres que nous vous écrivons, il tend des pièges à nos Ambassadeurs, il fait les affaires à sa tête, il ne tient compte de personne. Il vous fait entendre des choses comme venant de notre part, quoiqu'elles aient été inventées dans sa tête ; il nous en fait entendre de même de votre part, et il est cause qu'il reste toujours quelques sujets de froideur entre nous. Je jure, par la vérité de Dieu ! que lorsqu'il en arrive, ce n'est que par les intrigues de cet Intendant, par les faux avis qu'il vous donne et par le tort et les injustices qu'il fait à l'endroit d'un chacun. Si vous ne vous en rapportez pas à notre lettre, ayez la bonté d'en demander des nouvelles à la plus grande partie des habitants de votre pays, et vous apprendrez qu'outre toutes ses autres malversations, il laisse les ordres de l'Empereur de France et qu'il en donne suivant son caprice. Personne n'est content de lui, mais il ne se fait rien dans le monde qu'on ne sache tôt ou tard[1].

C'est cette même raison qui fait, ô mon très sincère et parfait ami, que pour l'affaire de Ben Choukir, le Prince de Tunis, en représailles des actions injustes et extraordinaires de cet Intendant de Toulon, s'est emparé de deux navires de guerre français qu'il a arrêtés à Tunis avec tout l'équipage, et qu'il l'a fait mettre prisonnier dans les bagnes sans que le Capidji Bachi, venu à Tunis de la part de notre Empereur ottoman, ni l'ordre de Sa Hautesse sur ce sujet aient pu rien avancer dans cette affaire. Vous ne devez pas douter que l'Empereur ottoman ne trouve mauvais que l'on ait usé de cette manière ; Sa Hautesse ne connaît pas l'Intendant de Toulon, et elle rejettera la faute sur le peu d'amitié de l'Empereur de France. C'est ainsi que l'on a mis votre nom en compromis et c'est à quoi vous devez faire réflexion. Si les choses ne sont pas telles que nous avançons et si nos paroles ne sont pas véritables, ne les exécutez pas.

1. Voy. Sa correspondance aux *Archives historiques de la chambre de commerce de Marseille* et aux *Archives communales de la ville de Toulon* (Inventaires cités.)

Donc, ô mon très parfait ami, Dieu soit loué qu'une personne de probité, de sagesse et de nos amis comme vous êtes ait été élevée au Ministère ! Si vous voulez vous comporter suivant le droit el la justice et faire du bien et de l'amitié à un chacun, comme vous en avez la réputation, vous le pouvez, c'est votre affaire. Nous ne vous écrivons ainsi qu'en conséquence de l'amitié que nous vous portons. Mais si vous prêtez encore l'oreille aux discours de cet homme-là, assurément la justice ne sera point faite et il arrivera des affaires qui noirciront votre réputation.

A l'égard des effets de Ben Choukir, les mémoires en sont entre les mains du sieur de La Croix le fils, Interprète royal, et les effets sont enfermés à Toulon dans les coffres de M. de Vauvré, dont le désir et l'intention sont de les dissiper el de se les approprier. Nous savons et nous avons tous ouï dire qu'il était impossible de retirer de Tunis, par aucun moyen, ces deux navires français non plus que leurs équipages. De quelque côté que vous vous tourniez, ce n'est pas une affaire dont vous puissiez venir à bout. — « Pourquoi cela ? » direz vous. — C'est parce que les biens de ce Ben Choukir ont été arrêtés par l'Intendant de Toulon contre la bonne foi de la paix, sans craindre les ordres de Dieu ni ceux du Roi, dans le désir d'acquérir du bien injustement, parce que cet Intendant a donné les mains à un infâme désordre et à une iniquité comme celle-là, et parce qu'il fait incessamment de semblables actions injustes, pour l'amour d'un vil intérêt et dans l'avidité insatiable qui le possède.

Vous saurez que ces trois Républiques de Barbarie sont de la juridiction de l'Empire ottoman, mais que les trois États entre eux se traitent en frères. Les paroles des uns passent aisément auprès des autres et les prières qu'ils se font sont exécutées. Si vous désirez délivrer vos deux navires de Tunis, suivant la justice que Dieu a ordonnée, il faut que vous fassiez restituer entièrement à Ben Choukir, qui est présentement Algérien, officier de notre Divan et de nos amis, tous les effets et l'argent comptant qu'on lui retient injustement à Toulon, sans en rien excepter. Il est même à propos de les lui faire rendre en mains propres, et de même que vous les lui avez ôtés des mains contre le droit des quatre Livres divins.

Et ensuite on mettra par écrit des fortes quittances et des actes juridiques, pour vous servir de décharge, qui seront signés tant de Ben Choukir que de notre Divan, et nous vous donnerons des assurances touchant la fin de ce procès et l'entier amortissement de toutes ces disputes. Nous écrirons conjointement avec vous des lettres fortes et pressantes au Bey de Tunis, en ces termes :

— « Voilà les effets pris à Ben Choukir, qui lui ont été restitués ; nous rendons tout ce que nous avons pris à cet homme-là, en considération du Divan d'Alger qui en est témoin ; voilà l'acte de décharge et voilà les quittances du Divan. Après cela, sous quel prétexte prétendez-vous retenir nos vaisseaux et nos équipages ? » —

Ainsi vous appellerez en justice le Bey de Tunis, et nous, de notre côté, en considération de notre amitié, nous écrirons des lettres, et ces affaires-là se termineront ainsi de part et d'autre et il ne restera entre les deux partis ni querelle ni froideur.

C'est une chose connue de tout le monde que Ben Choukir passe pour un homme très opulent, dont l'amitié vous sera quelque jour nécessaire. Il n'est ni l'esclave ni le domestique de Mehemet-Bey. Il est sorti de Tunis à la vue de tout le monde, avec les passeports et le consentement par écrit de Mehemet-Bey, et ensuite il est tombé dans ce malheur. Il est venu depuis peu des lettres de Mehemet-Bey dans lesquelles ce Prince lui parle en ces termes :

— « Je vous enverrai telle somme d'argent ; faites la paix avec moi. Je saurai bien retirer vos effets des mains des Français et de quelque autre lieu que ce soit. » —

Par là vous pouvez juger qu'en satisfaisant Ben Choukir, vous terminerez aussi avec Tunis, mais il faut le payer en mains propres, selon la justice que Dieu ordonne, et suivant la prière de notre Divan qui est de lui restituer ici tous ses biens, sans en rien excepter. On vous en donnera une décharge authentique afin que si, dans la suite, Tunis vous redemandai les biens de Ben Choukir, vous montrassiez l'acte de décharge. Alors vous pourriez appeler les Tunisiens en justice. Vous feriez voir que Ben Choukir est à Alger. — « C'est à lui, diriez-vous, que nous avons pris ces biens,

c'est à lui que nous les avons rendus. Il ne s'est point enfui de Tunis, il en est parti ouvertement avec la permission du Bey. Si ces biens étaient au Bey, d'où vient qu'il ne les prenait pas dans le temps que Ben Choukir partit de Tunis ? Et si ces biens appartiennent au Bey, qu'il envoie quelqu'un à Alger demander son bien ! Nous avons rendu, suivant la justice, à celui auquel nous avons pris. » — C'est ainsi que vous en viendrez à bout.

Par Dieu ! si vous donnez à Mehemet-Bey les biens de Ben Choukir, non seulement tout le monde en sera fâché, mais même il viendra un jour que Ben Choukir vous les redemandera par autorité et vous fera procès. Ce que vous aurez rendu à Mehemet-Bey sera allé au vent ; vous ne le pourrez plus retirer et vous serez obligé de payer deux fois ces deniers-là[1]. Il faut rendre les biens d'un chacun en ses propres mains, et ensuite c'est à eux à se faire procès, s'ils ont quelque chose à se disputer entre eux. Pourquoi voulez-vous vous faire passer pour méchantes gens, en donnant les mains aux discours de personnes sans jugement ? Par le grand Dieu ! faites-le ou ne le faites pas, mais cet Intendant de Toulon ne veut pas que l'Empereur de France fasse aucune honnêteté à ses amis. — « Pourquoi cela ? » direz-vous. — Parce que la rupture de la paix lui apporte du profit, la paix lui est préjudiciable. Cependant, de tout ce qui se passe entre les deux partis, il n'y a que les pauvres qui en souffrent. Ne dites pas que ces paroles sont froides et intéressées. Nous sommes informé que vous voulez savoir la vérité de toutes choses ; c'est pour cela que nous vous écrivons cette lettre pleine de vérités et de paroles dont vous devez prendre conseil. Premièrement ce serait un crime à nous de rompre la paix, mais les fripons sont cause de tous les maux qui arrivent. La guerre a été plusieurs fois suscitée sans cause légitime entre la France et Alger, dont il est arrivé tant de dommages aux pauvres sujets, par la seule intrigue de cet Intendant et par les faussetés qu'il a écrites à la Cour ! Mais comme, jusqu'à présent, il n'y a eu personne chez vous qui, sans se fier aux lettres de cet

1. L'insistance avec laquelle le Dey réclamait la remise des biens de Ben Choukir à ce dernier et non pas au Bey de Tunis montre que les deux Régences étaient loin d'entretenir les bonnes relations dont se vantait Chaban.

Intendant, ait voulu envoyer en ce pays pour s'informer de la vérité, il a impunément attaqué toute la terre. Lorsque nous avons écrit des lettres, il les a changées, et plusieurs fois il a fait écrire des lettres en Turc, par des renégats des galères, sous notre nom, auxquelles il faisait appliquer un cachet comme le nôtre qu'il avait fait graver et contrefaire, et il trompait ainsi l'un et l'autre parti[1]. Ce sont là des actions iniques et nous en sommes très bien informé, avec tontes les circonstances, tant par les esclaves qui sont de retour ici que par vos propres sujets. Il est vrai que nous sommes resté dans l'étonnement de voir que l'on puisse confier les affaires de l'État et même l'Intendance d'un port à des gens si scélérats. C'est un homme qui fait ses efforts pour vous rendre ennemi toute la terre.

Nous vous dirons donc, ô notre très sincère ami, comme il est marqué ci-dessus, que toute la Milice et les Seigneurs du Divan se sont assemblés dans la persuasion et la connaissance qu'ils ont de votre sagesse, prudence, équité et justice, et de l'aversion que vous avez pour les gens qui ne marchent pas droit ; ils vous prient tous d'une voix d'avoir la bonté d'envoyer ici les biens de Ben Choukir, afin qu'ils lui soient remis publiquement entre les mains, comme il est juste.

C'est pour ce sujet que nous avons écrit cette lettre et que nous l'envoyons à Votre Excellence. Faites donc exécuter la justice en cette occasion, comme Dieu l'ordonne. Et, à l'égard des affaires que vous pourrez avoir à Tunis et quelque dessein que vous ayez de ce côté-là, sachez que les recommandations d'Alger y sont plus exactement suivies et qu'elles y ont plus de force et de crédit que les paroles du Capidji Bachi qui y a été envoyé par la Porte ottomane[2], que vos affaires présentes y seront terminées

1. La fermeté de M. de Vauvré à l'égard des Algériens lui valait ces injurieuses imputations. La contrefaçon dont on l'accusait ici était, comme on l'a vu p. 174, le fait de Mercadier, l'ancien Consul de la nation française, révoqué le 8 février 1690. (Voy. la note 1, p. 209.)

2. Les Algériens avaient commencé par élire eux-mêmes, en 1671, le chef de la Régence, inaugurant ainsi le régime des Deys sans l'autorisation de la Porte ottomane et ne laissant aux Pachas triennaux, délégués du Sultan, que des fonctions honorifiques. En 1688, nous avons lu les plaintes du Pacha Ismaïl, envoyé par le Grand Seigneur pour

et qu'on vous y fera justice par notre moyen, parce que nos trois États sont comme trois frères dont Alger est l'aîné. Les conseils et les paroles que nous nous donnerons seront exécutés réciproquement. Notre intention en ceci n'étant que de vous témoigner de l'amitié et de rendre service à l'Empereur de France, faites une sérieuse réflexion à tout ce que j'ai le bien de vous dire, pendant que le sieur Dusault, votre serviteur, est encore en ce pays. Comme c'est un homme judicieux et prudent, nous lui avons d'abord fait connaitre nos intentions dans toute cette affaire, et ensuite nous vous les avons écrites dans cette lettre. Nous ne la ferons pas plus longue, pour prier Dieu qu'il prolonge vos jours et qu'il augmente votre puissance et votre affection pour nous.

Écrit le 3° jour de la lune de Zilhidjé, l'an 1202, qui est le 27 août 1691.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 1er octobre 1691.

HADJI MEHMET BEN CHOUKIR, OFFICIER DU DIVAN D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 28 octobre 1691.

Au très prudent, très sage, très affectionné et très illustre Seigneur Ministre d'État du très puissant et très magnifique Empereur de France.

Très illustre et très affectionné, très sage et très éclairé Sei-

---

remplacer Hadji Hussein, et mis par ce dernier dans l'impossibilité de débarquer à Alger. (Voy. p. 159.) A partir de Int on verra les Puissances expulser de vive force les représentants de la Porte et attribuer aux Deys seuls la souveraineté absolue du pouvoir. A l'époque où nous nous trouvons, les Capidjis du Grand Seigneur devaient s'estimer heureux d'être encore accueillis avec quelque respect, sans pouvoir espérer d'ailleurs aucun succès dans leurs missions.

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 215.)

gneur, Ministre de la Marine du plus glorieux des Princes chrétiens, distingué entre les plus grands Seigneurs de la loi de Jésus, l'Empereur de France, — dont les affaires puissent avoir un heureux succès ! — Dieu conduise Votre Excellence dans le chemin droit qui est celui du salut !

Après avoir présenté une infinité de vœux à Votre Excellence el avoir prié Dieu qu'il vous protège, qu'il vous dirige et qu'il vous maintienne en toute la joie du cœur, je vous dirai, Seigneur, qu'il y a déjà fort longtemps que j'ai rendu à la France de très signalées marques de mon amitié et de la puissance que je possédais, et jusqu'à présent même mon amitié est si grande pour vous que les plus éloquents écrivains ne la pourraient pas écrire. J'en ai donné des preuves, autant qu'il m'a été possible, en faisant dans l'occasion votre éloge et celui de votre très puissant Empereur au très illustre et magnifique Seigneur Dey, mon Maitre, et en lui marquant votre bonté et votre ancienne amitié. C'est pourquoi nous attendons votre protection et vos puissants offices, vous assurant que vos bienfaits ne seront jamais oubliés. Vous saurez donc, Seigneur, que pendant une profonde paix et amitié de ma part, par une secrète Providence du Créateur, il est tombé sur ma tête un malheur égal aux foudres du ciel, car, étant parti de Tunis où je rendais des services à la France, je rencontrai sur la mer des dépendances des Ottomans un de vos navires corsaires, qui, s'étant pleinement informé de nos noms et qualités, voulut se servir de l'occasion ; l'avidité lui inspirant de la ruse et de l'artifice, il fit semblant d'être de nos amis par la douceur de ses discours, et il joua si bien son jeu qu'il se rendit maître de notre navire, de notre personne et de nos biens, après nous avoir lié et fait esclave injustement. Sans craindre aucunement le traité de paix impérial ni les accords et serments, non plus que le courroux et l'ire de Dieu, il nous a amené à Toulon, où il a remis en mains de l'Intendant nos biens et nos effets, sans sujet et sans aucune faute de notre part[1]. Il eût dû, en cette occasion, attendre

1. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 26 août 1691, au sujet de l'affaire Ben Choukir, « Lieutenant général du gouvernement du royaume de Tunis »,

une verte réprimande et un juste châtiment de la colère de l'Empereur, étant défendu à qui que ce soit de piller les biens des amis. Cependant, par l'intelligence et la protection que notre bon ami M. de Vauvré, Intendant de Toulon, a données à ce corsaire, on ne nous a point rendu de justice en France et nous sommes resté jusqu'à présent dans cette obscurité d'affaires, cherchant des moyens et des remèdes à notre malheur. Faute de terminer nos affaires, nous souffrons de grandes calamités. Mais que pouvons-nous faire ? Nous ne laissons passer aucune occasion de dire du bien de Votre Excellence, autant qu'il nous est possible, en présence de nos Seigneurs du Divan, et, par la grâce de Dieu, nos vœux ont été exaucés, puisque, par sa permission, le très puissant Empereur de France a présentement choisi un Ministre heureux, sage, éclairé, appliqué aux affaires des pauvres sujets, protecteur des opprimés, bienfaisant au public, soumis aux lois et à la justice. Enfin, par la puissance du Créateur, nos prières ont senti leur plein effet, et depuis le jour où vous avez été installé à cette haute dignité[1], nous nous sommes regardé comme le maître du monde. Dans l'espérance que nous avons, jour et nuit, que nos biens et nos effets nous seront restitués par votre bonté et protection, nous avons toujours couru sur les chemins en attendant le porteur de cette bonne nouvelle. Et pour faire savoir à Votre Excellence le détail de notre affaire, le très heureux et puissant Seigneur Dey et moi avons écrit ci-devant deux lettres. Outre nos prières et nos recommandations, les Seigneurs et très illustres Sénateurs du vénérable Divan, avec tous les soldats de la Milice de cette République, ont joint leurs supplications pour que vous ayez la bonté de renvoyer en ce pays les biens et effets qui m'appartiennent légitimement. Et comme il n'est venu de votre part aucune réponse à ces lettres, il se peut faire que les embarras

---

capturé en 1689. La réclamation des Puissances s'élevait à 48 000 piastres, mais Dusault, « qui savait par expérience les avanies du Turc », écrivait au Ministre qu'il avait travaillé à apprendre la vérité sur cette prise, et qu'il avait fait entendre à Ben Choukir que le bon parti à prendre était de s'attendre à tout de la justice de la Cour. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. Voy. la note 2, p. 266.

et la quantité de grandes affaires d'État occupent si fort Votre Excellence qu'elle n'ait pu trouver l'occasion de faire avec joie ce grand bien, ni gagner les mérites de cette bonne œuvre. C'est pourquoi, de l'ordre de nos dits Seigneurs, j'ai écrit derechef cette lettre d'obéissance, et, par le commandement du Divan, je l'envoie encore à Votre Excellence. Lorsque vous l'aurez reçue, nous espérons qu'étant, comme vous l'êtes effectivement, le protecteur des oppressés, pour l'amour de Dieu et par la tête de l'Empereur de France, vous ferez exécuter la justice et les traités en me restituant mes biens dans les mêmes espèces qu'ils ont été pris, et que vous les renverrez en cette Ville d'Alger. Quand nous les aurons reçus, nous n'oublierons jamais, s'il plaît à Dieu, jusqu'au jour du jugement, la bonté que vous aurez eue en cette occasion. Et, par la bénédiction de notre amitié, j'espère, dans peu de temps, être nécessaire à votre justice et vous rendre mon amitié très avantageuse. Mais aujourd'hui il s'agit de me faire cette grâce, dont je vous tiendrai bon compte. Le très illustre Seigneur Dey, votre ami, désire avec une extrême passion que vous m'accordiez ma prière[1]. Il faut s'imaginer que c'est un dépôt que j'ai mis entre vos mains en France ; il ne peut pas passer en héritage à personne et on le redemande à Votre Excellence, en disant qu'il n'est pas juste de le garder par force. Quand vous nous aurez fait la grâce de nous restituer les dits biens, nous ne manquerons pas aussitôt, c'est l'ordre de la justice, de vous donner un acte authentique de nous et du Divan, pour vous servir de quittance et de décharge.

Enfin, très honoré Seigneur, c'est à vous à faire ce qui est convenable à l'honneur de l'Empereur, votre Maître, et à celui de Votre Excellence. Je me remets entièrement du succès entre les mains de Dieu, de sa justice et des ordres de sa Providence. C'est

1. Voy. la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 31 octobre 1691, recommandant au Ministre l'affaire de Ben Choukir, l'intime ami du Dey. — Voy. encore la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 30 décembre 1691 : « Le Dey m'accable au départ de tous les bâtiments, afin de vous recommander les affaires de Ben Choukir et de lui répondre sur ce qu'il vous a écrit à ce sujet. Il l'a fait général de sa cavalerie et son conseiller pour la guerre qu'il va faire au roi de Maroc. » (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

un malheur qui m'est arrivé par le décret inévitable de ma destinée. Vous ne pouvez pas douter que quand mon bien resterait plusieurs années en France, il est impossible d'oublier son bien.

Avez donc pitié des larmes de nos yeux, et, selon la toute-puissante parole de Dieu, déchargez votre conscience de ces choses, qui vous attireraient les reproches sévères de Dieu au tribunal de cet Empereur immortel, au jour du jugement. Je vous prie donc, par quelque moyen que ce puisse être, de me faire restituer, comme il est juste, mes biens légitimes, que le dit Intendant me retient et dont il jouit injustement, et de me rendre une nouvelle vie pendant votre heureux Ministère. Vous en pouvez charger votre Envoyé qui est ici, étant assuré que ces grâces ne seront point perdues.

Je ne la fais pas plus longue, pour prier Dieu qu'il perpétue la vie et la prospérité si désirées de Votre Excellence. Écrit le 28 octobre 1691.

(Sceau)
HADJI MEHMET BEN CHOUKIR,
Officier du Divan d'Alger.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 29 octobre 1691.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port au très puissant et très affectionné Empereur des Royaumes et côtes maritimes de France, notre parfait ami, — dont les affaires puissent avoir un heureux succès !

Au nom de Dieu qui soit exalté et glorifié ! Gloire sans bornes et louanges sans nombre soient rendues au Roi du ciel et de la terre ! C'est en ce Tout-Puissant qu'il faut mettre sa confiance

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 215.)

et c'est lui seul que l'on doit adorer, puisqu'il est le meilleur des maîtres et le plus puissant des protecteurs.

Au plus glorieux des Princes de la religion du Messie, distingué entre les grands de la croyance de Jésus, le très puissant et très affectionné Empereur des Royaumes et côtes maritimes de France, qui est l'intime et parfait ami du très majestueux et très puissant Empereur des Musulmans, notre Maître, — à qui Dieu donne ses bénédictions et dont le Royaume soit éternel sur la terre ! — Que le Créateur donne un heureux succès aux affaires de Votre Majesté, et qu'il la conduise au droit chemin qui est celui du salut !

Après avoir présenté au trône de Votre très puissante Majesté les pierreries des vœux les plus purs et les joyaux des saluts les plus parfaits, nous lui donnons avis qu'avec l'aide du Seigneur Dieu, et par un effet de la Providence et de la puissance infinie du Seigneur des deux mondes, ainsi que par les bénédictions des glorieux miracles du Prince de toutes les créatures, j'ai fait en sorte que la grande affaire de la paix entre nos deux Royaumes soit glorieusement renouvelée, selon le désir de Votre Majesté qui a acquis le mérite de cette bonne œuvre.

C'est pour en faire savoir la vérité à Votre Majesté que nous lui écrivons cette lettre, et pour l'informer de quelques articles sur lesquels elle est fondée.

Ayant donc vu que Votre Majesté conservait toujours l'amitié que l'on attendait de son cœur royal, et que vous étiez ferme à maintenir les conditions du traité dont vous aviez donné parole, c'est la véritable raison pour laquelle nous sommes aussi inébranlable à maintenir cette paix. Car, suivant la lettre que nous lui avions écrite ci-devant[1] et qui contenait l'état des affaires, vous avez donné l'ordre de délivrer tous nos Musulmans de l'esclavage, et vous nous avez renvoyé les caravelles marquées dans le traité que vous nous avez fait la grâce de nous accorder. Et après avoir vu parfaitement que vous aviez donné votre parole et promesse entière, et que vous étiez dans une parfaite résolution de faire ce

1. Voy. la lettre du 23 juillet 1691, p. 294.

qui est juste, selon la loi de Dieu, nous aussi, en revanche de vos bienfaits, nous avons accueilli M. Dusault que vous avez envoyé ici par la grâce et par l'effet de votre bonté. Il a représenté publiquement toutes les intentions de Votre Majesté, comme il était nécessaire, en face du vénérable Divan et de tous les magnifiques Seigneurs de la République. C'est un homme fort raisonnable et digne de votre protection royale.

Après qu'il a fait connaître à tout le monde le mérite de cette bonne œuvre, l'on a tenu Conseil dans plusieurs assemblées du Divan, afin de rendre l'affaire plus ferme et plus stable. Après avoir été retardée de quelques jours, cette bienheureuse affaire a été arrêtée et terminée. Et comme Votre Majesté nous fait ses grâces, s'il plaît à Dieu Très-Haut, nous ferons notre devoir.

Pour cet effet, nous avons conclu et arrêté, dans le tribunal de la justice et dans le Divan assemblé, en présence d'une infinité de Mahométans, que tous les Français esclaves qui sont ici et qui restaient en arrière, c'est-à-dire ceux du Bagne du Roi appelé grands et petits, capitaines, écrivains, marchands, tous ceux qui se trouvent ici, seront dorénavant relâchés et, en face des amis et des ennemis, seront mis en liberté à un prix très juste et raisonnable.

La paix a été terminée et accomplie par cette négociation, et tous les soldats de la Milice, vos amis, ont donné leur parole et ont promis de maintenir cet accord, par obéissance à nos ordres. Votre Envoyé, M. Dusault, a donné en cette occasion des marques de son zèle et de son ardeur. Il s'est acquitté dignement du service impérial ; il a été extrêmement ferme et difficile dans sa négociation en toutes manières, et avant de parvenir à la conclusion de cette dernière parole, il a été impossible de tenir davantage contre lui à cause de sa droiture. Dieu le fasse prospérer, car assurément on ne pouvait pas mieux faire ! Il a éclairci les affaires et il a achevé avec honneur une chose dont l'insatiable et intéressé Marcel, qui était venu ici avant lui, n'avait pas pu venir à bout[1]. Il a, pour ainsi dire, rétabli l'édifice que l'autre avait ruiné

1. En arrivant à Alger, Dusault avait trouvé Lemaire « sans argent et faisant beaucoup plus qu'il ne pouvait ». (*Lettre de Dusault au comte de Ponchartrain*, le 22 mars

et il nous a délivré des mauvais discours. Aussi, de la manière que le dit Dusault a négocié, conclu et donné parole, par la permission de Dieu, les deux partis y trouvent leur compte ; ils sont en repos et joyeux, et, sous votre heureux règne où la joie est perpétuelle, à cause des incomparables victoires et triomphes que vous remportez tous les jours, nous avons conclu une paix si honorable et si authentique que dorénavant ce qui est passé est passé ; il faut out oublier, vous assurant qu'il est impossible que la paix vienne jamais à se rompre en aucune manière de notre part. Dieu nous en préserve !

Cela étant, nous prions Votre Majesté de ne pas sacrifier notre amitié et notre cœur à 8 ou 10 sols d'intérêts, disant que telle chose n'est pas marquée dans le traité de paix, en face des amis et des ennemis, car cette manière d'agir ne convient ni à nous ni aux sujets de Votre Majesté. Les gens de ce pays paraissent d'une manière différente à ceux qui ne les connaissent pas à fond, mais ce sont des gens de guerre, qui, en revanche d'un sol de bienfaits, en rendent dix.

Nous prions aussi Votre Majesté de nous accorder une grâce que nous demandons bien instamment aux pieds de son trône, qui est qu'elle ait la bonté de donner des ordres positifs aux Capitaines des navires de guerre de ses ports, pour que, lorsqu'ils rencontreront sur mer les navires d'Alger, ils ne leur courent pas

---

1692.) Notre négociateur se trouva donc obligé d'assister de ses propres deniers le Consul de la nation française, aussi bien que de discuter le prix de rachat de chaque esclave ; il dut prendre également les mesures les plus urgentes pour le rétablissement de nos comptoirs. (*Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 27 avril 1691.) Il parvint bientôt à acquérir les bonnes grâces de Hadji Chaban, qui, pour prouver qu'il était étranger à certains bruits que les Anglais faisaient courir contre la sincérité de nos sentiments, se décida à envoyer à Versailles un nouvel ambassadeur. (*Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 13 février 1691.) Cet Envoyé, qui emmenait avec lui quatre valets et un interprète, était, au dire de Marcel, « un homme d'esprit et d'un mérite distingué parmi les Turcs ». — Dusault avait d'ailleurs apporté au Dey d'Alger les présents du roi qu'il avait trouvés trop modestes, et auxquels il avait cru devoir ajouter de son chef « nombre de confitures sèches et liquides, essences, liqueurs et autres bagatelles ». (*Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 16 juillet 1691.) [*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*, et *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 470 de l'Inventaire.]

sus et ne les empêchent pas de faire leurs prises et leurs courses, parce que, depuis peu, il est arrivé par trois fois qu'ils les ont ainsi empêchés de faire des prises, dont les Capitaines ont fait de grandes plaintes dans la dernière assemblée générale du Divan. Votre Majesté saura que, en conséquence de nos défenses, les Capitaines d'Alger aiment mieux se sauver et s'enfuir que de lever la main pour se défendre. Cependant il arrive toujours du désordre de ces sortes de choses. La dernière fois, les navires d'Alger ayant rencontré trois galères de France devant Majorque, et étant sur le point de s'approcher d'elles avec le pavillon d'Alger pour les saluer et leur rendre honneur, les trois galères préparèrent en même temps leurs coursiers et poursuivirent les nôtres jusqu'à 30 milles en les chassant. On avait inféré une infinité de conséquences de cet événement.

Je sais bien que c'est une honte d'écrire de ces bagatelles à des Empereurs, mais quel remède y apporter ? Comme nous n'avons personne que Votre Majesté et son Ministre pour représenter nos petits griefs, et même nos paroles ayant été ci-devant inutiles parce que personne ne parlait pour nous, nous sommes contraint de lui faire savoir nos raisons à elle-même. Je jure, par le mérite des grandeurs de Dieu Très-Haut ! que tout autant de vos sujets qui se trouveront en ce pays, au Beylik et dehors, seront mis en liberté et qu'il n'en restera pas un seul ici, et, d'après le traité qui a été négocié, c'est une chose certaine qu'ils seront tous délivrés. C'est de quoi nous informons Votre Majesté ; nous avons tous donné notre parole pour cela. Comme nous avons informé en détail votre puissant et affectionné Ministre de toutes les affaires[1], dans toute leur étendue et perfection, nous ne la ferons plus longue que pour prier Dieu que votre Cour soit toujours remplie de puissance et de félicité. Nous le demandons au Créateur, par la vertu des plus sublimes mystères !

Cette noble lettre, par la grâce du Tout-Puissant, a été écrite dans le vénérable Divan de la République d'Alger, l'an de l'hégire

1. Voy. p. suiv.

du Prophète — sur qui soient les bénédictions du ciel et de la terre ! — 1103, au commencement du mois de Safer, c'est-à-dire le 29 d'octobre 1691.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 3 décembre 1691.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 29 octobre 1691.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port à Son Excellence le très prudent, très estimé et très considérable Seigneur Ministre, le puissant et très affectionné Vizir des Royaumes et des côtes maritimes de France ! — Que ses entreprises puissent avoir un heureux succès ! —

Gloire infinie et louanges innombrables soient données à Dieu, qui est le Roi de tous les Royaumes, le puissant Seigneur des deux mondes ! Nous nous confions à cet adoré qui est le meilleur des Maîtres et le meilleur des secourants, parce que c'est à lui que nous devrons retourner.

Après avoir présenté nos vœux, pour marque de notre profonde amitié, à Son Excellence le plus glorieux des Seigneurs chrétiens, distingué entre les grands de la loi de Jésus, le très sage, très éclairé, très puissant et très affectionné Seigneur Vizir, Ministre de la Marine de France, — dont les entreprises puissent avoir un heureux succès et que Dieu dirige dans le droit chemin qui est celui du salut ! —

Nous lui demandons des nouvelles de sa santé que nous lui désirons bonne, souhaitant que Votre Excellence soit à jamais le

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 215.)

protecteur des pauvres et le secours des nations. Nous dirons à Votre Excellence que nous vous avions ci-devant écrit une lettre d'amitié et que nous vous l'avions envoyée par le sieur Lazare, Interprète de Toulon, pour vous faire connaître en détail les affaires qui se passèrent alors, avec de fortes plaintes et éclaircissements véritables des malversations, des mauvais desseins et de la méchante conduite de l'Intendant de Toulon, ainsi que des actions qu'il a faites tant contre vous que contre cette République d'Alger[1].

Pour venir à bout de ces affaires et afin de donner des preuves véritables de notre amitié, suivant la justice de Dieu Très-Haut, nous avions donné les mains au traité de paix impérial, et de même que vous aviez désiré de délivrer les Français qui sont ici détenus esclaves, nous aussi, en vue de Dieu et pour l'amour de lui, nous avions envoyé à Votre Excellence un mémoire des noms, surnoms et marques de nos pauvres frères mahométans qui sont détenus chez vous, grands ou petits, au nombre de 257 hommes. Soixante et un de ces esclaves sont de l'équipage du navire de Veli-reïs, qui a été pris pendant la paix et par conséquent devrait être rendu. Cependant, par la malice de l'Intendant de Toulon, ils ont été arrêtés en France injustement depuis trois ans et ils y ont resté à tort. Les détentions que l'on a faites jusqu'à présent des caravelles promises par le traité sont des faits et des contraventions à la paix très considérables. En un mot, mon puissant ami, notre bienveillant Mehemet Elemin, que nous avions envoyé pour Ambassadeur en France, s'est fortement appliqué à ces affaires et vous en a pleinement informé. Nous-même avions fait connaître à Votre Excellence le détail des affaires dont nous souhaitions la décision. Mais M. de Seignelay, votre prédécesseur, ayant une conduite différente et d'autres manières d'agir, donnait les mains aux intrigues injustes qui lui étaient proposées par des flatteurs, sans faire réflexion que ces actions n'étaient pas de mise dans le marché de l'autre vie. Il demandait injustement et insoutenablement,

1. Voy. la Lettre du 27 août 1691, p. 325.

avec des rigueurs insupportables, la restitution de tous les esclaves français, pendant qu'il refusait de restituer nos frères musulmans, disant qu'ils étaient nécessaires pour les galères et autres malhonnêtetés. Enfin, au lieu d'une caravelle d'Alger, il nous envoya une caravelle hollandaise, semblable à une chaloupe et valant bien 400 écus. Et aucune de nos paroles et aucune de nos demandes n'ayant été accordées, notre Envoyé ne put avoir aucun consentement, étant retenu comme un misérable entre les mains d'un valet de l'Intendant[1], qui, ne sachant pas vivre, cherchait à faire du désordre par des menteries continuelles, sans lui faire avoir un seul beau jour. Aussi, Seigneur, nous savons de bonne part que le nommé Marcel a été cause que toutes nos affaires sont demeurées et qu'il a trompé le Ministre, M. de Seignelay. Il est vrai qu'il est honteux à nous de répéter si souvent cette même chose à Votre Excellence. Mais nous avons été pleinement informé de la bonne réputation de Votre Excellence et de sa fermeté à maintenir la justice et l'équité par notre Envoyé, Mehemet Elemin, qui, d'un autre côté, emploie tous ses soins à vous rendre service et qui fait encore votre éloge d'une manière qui nous inspirerait, s'il était possible, un extrême désir de vous voir. Ainsi nous vous aimons sur son rapport et nous vous souhaitons d'être de même à notre égard. Mais le nommé Marcel, loin d'avoir jamais reçu aucun tort de ce Royaume-ci, en a tiré 8 000 ou 10 000 écus de gratification que nous prouverons lui avoir donnés. Et, en revanche de nos bienfaits, il nous a fait du mal et il a maltraité notre Envoyé qui lui avait rendu une infinité de bons offices.

Donc, mon cher ami, nous avions marqué ces choses par occasion dans notre dernière lettre. Grâce à Dieu, elle est parvenue en mains de Votre Excellence, qui, se comportant comme il faut, selon l'ordre et la volonté de Dieu, et donnant les mains aux choses qui sont justes et équitables, a donné des pouvoirs à M. Dusault qui est ici. Vous lui avez ordonné très expressément de .se comporter selon la justice de Dieu, de finir toutes ces affaires avec équité et à l'avantage réciproque des deux États. Mais

1. M. Marcel.

principalement lorsque nous avons tous entendu la lecture de la lettre pleine d'amitié que vous nous avez écrite et envoyée par un effet de votre bonté, nous nous sommes senti fort obligé et redevable des bontés que vous avez pour nous et nous avons conçu une très forte amitié pour Votre Excellence. Nous sommes entièrement content et satisfait de cette lettre, et nous avons bien compris que tous les obstacles qui se sont rencontrés ci-devant n'ont été faits que de la part de l'Intendant de Toulon. C'est à nous, dorénavant, à faire voir des effets de notre amitié et de nos devoirs. Nous donnons ici à M. Dusault, votre Envoyé, toutes les assistances, leçons et protection qu'il peut désirer, et loin de former seulement l'idée d'aucune injustice, s'il plaît à Dieu, nous voulons maintenir dans toute sa force et étendue la parole et les conditions du traité que nous avons fait et conclu. L'article fait en dernier lieu est la négociation du prix des esclaves, et nous sommes convenus de fixer la rançon de tous les esclaves français du Beylik à une seule somme, ce que nous avons fait très favorablement, afin de délivrer aussi nos frères musulmans qui sont en France suivant les noms, surnoms et marques des rôles dont nous sommes convenus, sans qu'aucun de ceux que nous avons demandés puisse rester en arrière sans sujet. Et s'il en est mort quelques-uns, le nombre demandé ne doit pas être diminué, c'est-à-dire 257 hommes effectifs, dont nous sommes convenus avec votre Envoyé. S'il plaît à Dieu, sitôt après que les dits 257 esclaves musulmans, sans en manquer un seul, et la propre caravelle algérienne seront arrivés ici, à Alger, et remis dans nos mains, nous aussi, par la vérité des grandeurs de Dieu et le grand nombre des miracles de tous les Prophètes ! suivant la parole donnée et l'accord conclu par notre Divan et par toute notre Milice, nous maintiendrons tous inviolablement la paix sans que jamais, — Dieu nous en préserve ! — il s'y trouve davantage de difficultés. A ce sujet nous rendons compte à Votre Excellence de la manière dont les choses se sont passées.

Vous savez que, de ces 257 hommes, il y en a 61 de l'équipage de Veli-reïs pris pendant la paix. Ces gens-là n'entrent pas

en compte, tout de même que nous avons mis en liberté sans rançon les esclaves français pris pendant la paix. Il est juste que ceux-ci jouissent du même privilège. Il reste donc 196 hommes de 257 qui doivent payer rançon. Prenez la peine de l'examiner. En un mot les grands et les petits, en gros et en détail, doivent être rendus, conformément au mémoire que nous vous avons envoyé.

Vous saurez qu'à l'occasion de M. Dusault, votre Envoyé qui est ici, le Divan s'est assemblé six fois sans qu'on ait pu s'accorder pour la négociation, en sorte que plusieurs fois votre Envoyé fut sur le point de partir pour s'en retourner, et même nous lui avions accordé le congé. Mais Mehemet Elemin s'étant entremis pour nous accorder, et moi, de mon côté, ayant concouru de mes suffrages et de mes bons offices pour vous faire plaisir, l'on a enfin conclu à conserver la dite paix. Et par plusieurs remontrances, dont nous avons flatté le cœur des soldats de la Milice, nous les avons obligés à donner les mains et leur parole pour cet effet. Et ceux qui restaient les plus contraires et les plus obstinés s'abstiennent présentement de donner aucun mauvais avis et d'avancer aucun discours mal à propos. Mais, pour y parvenir, votre Envoyé, M. Dusault, en plein Divan promit et jura solennellement, avec justice et équité, pour tout finir, qu'il nous restituerait les 257 hommes, grands ou petits, jeunes ou vieux, comme ils sont marqués dans le mémoire que nous vous avons envoyé ci-devant, et même qu'il payerait au Divan vénérable la somme de 18 000 écus, qu'il en faisait sa dette et qu'il restituerait en même temps la caravelle, à condition que généralement tous les Français esclaves qui se trouvent dans le bagne du Beylik d'Alger, sans différence des capitaines, commissaires, écrivains ou gentilshommes, seraient restitués, qu'il ne resterait à Alger aucun esclave français, et qu'en quelque nombre qu'ils puissent être, nous les lui rendrions tous sans en excepter aucun, sinon qu'il partirait incessamment. Et ayant persisté dans cette résolution qu'il promit de faire exécuter, et les Milices du Divan ayant demandé 30 000 écus, la négociation et le marché furent disputés pendant deux heures. Et chaque parti étant obstiné à sa parole, — vous pouvez le

savoir de M. Dusault même, — notre Ambassadeur, Mehemet Elemin, se vint jeter dix fois à mes pieds et ayant prié toute l'assemblée, enfin, à sa recommandation et en sa faveur, chacun lui accorda sa prière[1], et suivant la parole de M. Dusault, nous aussi, pour l'amour de Dieu, nous avons donné et nous donnons notre parole et promesse irrévocables qu'en revanche de cela, par l'ordre de Dieu et de son Prophète ! nous restituerons tous les esclaves français du Beylik, quoique parmi eux il y en ait qui se soient eux-mêmes taxés à 8 000 et 10 000 écus de rançon, et nous donnons notre parole, tous en corps, de rendre en même temps tous ceux qui n'ont pas été vendus au marché, soit les grands capitaines, lieutenants, corsaires, commissaires, gentilshommes, écrivains et autres, sans distinction ni remarque aucune. Ce qui étant bien conclu et décidé, et l'affaire ayant été terminée de part et d'autre par cette parole et promesse, l'on a fait à Dieu la prière accoutumée. En sorte que, dorénavant, il n'y aura plus de cérémonies ni d'intrigues, et nous acceptons et ratifions tous, dans toute son étendue, le traité de paix que votre Envoyé a donné. Il est impossible que de votre part ni de celle de vos enfants il soit rompu ni qu'il y soit fait aucune contravention d'ici à cent années[2].

Il y avait longtemps que nous avions besoin qu'il vint une personne aussi juste et équitable que Votre Excellence. Dieu Très-Haut la maintienne dans la joie du cœur et la préserve des fautes ! Grâce à Dieu, à l'égard de nos affaires, il ne s'est jamais rien fait de si glorieux ni de si beau en face des amis et des ennemis que ce qui s'est passé entre, nos deux pays. Nous l'avons

---

1. Voy. la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 16 juillet 1691 : « C'est un homme qu'on n'a pas connu en France. Il est extrêmement habile et le plus grand écrivain qu'il y ait dans tout l'Empire ottoman, maitre absolu de l'esprit du Dey. » (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

2. *État général des fonds nécessaires pour le rachat des esclaves d'Alger. — Extrait de la recette et dépense de Dusault, envoyé par Sa Majesté vers la République d'Alger pour l'exécution du traité de paix fait avec les Dey, Divan et Milice du dit Alger,* 10 mars 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) « Rachat de 346 esclaves, à 260 piastres chacun, 89 960 p. ; présent au Divan d'Alger, en considération de l'échange des Turcs et Mores, 18 000 p. ; au Gardien Bachi, 2 120 p. ; gratification à Mehemet-Agha, Capidji du Grand Seigneur, 300 p. ; gratification aux domestiques, chaoux et canonniers de la Maison du roi, pour peines et soins en envoyant les chrétiens à bord des vaisseaux du roi, 200.p., etc. »

pour agréable en toutes manières, et comme nous y avons employé nos soins et notre protection avec joie et amitié, nous espérons que Votre Excellence l'agréera aussi avec un grand plaisir, et qu'elle rejettera loin de son cœur et chassera les ennemis et les malintentionnés qui ne désirent pas l'union d'Alger avec la France et qui haïssent les deux partis[1]. Qu'elle se comporte avec douceur et avec l'amitié nécessaire au bien réciproque des deux États, qu'elle n'écoute en aucune manière les calomnies des séditieux et des médisants, que les sujets de France et ceux d'Alger aillent et viennent les uns chez les autres, qu'ils y prennent leurs provisions et nécessités, et que, dans leurs passages tant par mer que par terre, ainsi que dans les ports de part et d'autre, il ne soit fait aucun tort ni dommage aux sujets et que l'on punisse sévèrement ceux qui les traiteront avec mépris !

On a promis et juré solennellement, en présence de votre Envoyé, d'observer exactement et de maintenir tout ce qui a été marqué avec droiture et sincérité, s'il plaît à Dieu, jusqu'au jour du jugement. Vous devez aussi, mon cher ami, ne pas abandonner votre droiture dans l'observation exacte des lois et de la justice, ne pas confier à d'autres personnes qu'à vous-même les affaires de notre République, et lorsque les affaires le requerront pour notre service particulier, nous envoyer d'honnêtes gens comme M. Dusault, judicieux, parfaits, sincères, désirant l'avantage des deux pays, car nous savons qu'en France il y a quantité d'ennemis, comme aussi la France n'en manque pas à Alger. Il ne faut pas se fier à tout le monde et il y faut prendre garde. Dieu fasse profiter M. Dusault, qui s'est rendu agréable aux deux partis, car non seulement il n'est pas intéressé, mais il n'a aucun défaut ni fausses préventions[2] !

Ainsi, dorénavant, tout dépend du zèle de Sa Majesté, votre très puissant Empereur, et du vôtre. C'est à vous à faire voir des effets de votre amitié qui soient dignes de votre réputation, de

1. Les Anglais.

2. Voy. la *Lettre du comte de Pontchartrain* à Dusault, le 27 août 1691, lui faisant connaître que Sa Majesté a paru satisfaite de sa conduite. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

votre gloire, de votre justice et de votre magnificence, et, dans la suite, les deux partis se garderont de rien faire qui soit préjudiciable à l'autre, ou au moins avec science et de plein gré ; tâchez de rendre justice à un chacun avec union de cœur et avec joie. L'an passé, nous écrivîmes plusieurs lettres tant à l'Empereur de France qu'au Seigneur Ministre, M. de Seignelay, les priant avec de grandes instances d'empêcher que les choses qui suivent ne se pratiquent à l'avenir. C'est d'avoir reçu dans la Marine de France et même d'avoir enlevé dans des chaloupes 30 esclaves appartenant aux soldats de la Milice(1). On prouva, en face de Marcel, que ce fut en vos navires qu'on les enleva ; Marcel en répondit. Mais notre Ambassadeur, Mehemet Elemin, étant allé à Paris avec nos pouvoirs et ceux de la Milice et ayant réclamé les dits esclaves fugitifs, on a voulu nous donner en la place 8 esclaves mahométans ; encore se sont-ils trouvés être de l'équipage de Veli-reïs. Notre excuse n'ayant pas encore pu trouver lieu, el chacun demandant avec importunité le prix des esclaves fugitifs enlevés dans les chaloupes de France, cependant les officiers du navire qui a amené ici M. Dusault avec notre Ambassadeur n'ont pas encore pu se tenir en repos, et loin d'exécute la prière que nous avions faite tant par nos lettres que par notre Ambassadeur, chacun d'eux a cherché ceux qui les connaissaient et ils en ont enlevé un et deux à la fois, tantôt le matin, tantôt le soir, soit 21 esclaves appartenant à la Milice, et ce dans les chaloupes qu'ils envoyaient pour faire de l'eau(2).

Les esclaves de nos soldats étrangers ont été ainsi surpris, quoique le Capitaine soit un fort honnête homme, mais les officiers du navire ont fait des actions si excessives qu'il semble qu'ils ne recherchent pas l'amitié. Non seulement ils n'ont pas mis en pratique les avis et les remontrances du Divan, mais même ils n'ont pas voulu écouter les conseils de M. Dusault, votre agent. En un mot, mon cher ami, tous ceux qui viennent en cette rade

1. Voy. la note 1, p. 285.

2. Cette nouvelle assistance, donnée par les officiers de notre marine aux *fuites à bord* des esclaves, n'est pas relatée dans les correspondances de Dusault et du Consul Lemaire.

tombent dans de semblables délits et dans cette avidité sordide, comme une troupe de révoltés pleins de feu. Ils m'ont fait affront devant la Milice, dont les soldats sont venus en foule, quoique nous leur promettions de leur payer la rançon des dits esclaves, mais ils étaient sur le point d'aller faire la visite dans le dit navire de guerre, et dans l'intention de prendre comme esclaves ceux qui avaient enlevé et dérobé les leurs. Chacun d'eux me disait en face : — « Seigneur, voyez les gens avec lesquels vous vous êtes entremis pour nous faire faire la paix ; ils ne peuvent s'empêcher de nous faire du tort. Quelle manière d'agir est-ce là ? Ils viennent en notre pays sous prétexte d'amitié, par un faux semblant seulement, et ils ne viennent que pour nous dérober nos esclaves et nos biens ! »

Les navires de guerre anglais et hollandais ne sont pas plus tôt arrivés dans cette rade qu'ils font crier, publiquement, qu'ils ne recevront pas dans leur bord les esclaves qui fuiront ; c'est là une véritable amitié. Mais l'intention de vos officiers est assurément quelque autre chose ; l'année passée, c'était comme cela, et à présent, après tant de plaintes et de remontrances, ils font encore de semblables actions. Il est injuste devant Dieu qu'ils dérobent ainsi et amènent à leurs navires les biens et les esclaves de tant de jeunes et de braves pauvres soldats de la Milice. Nous sommes prêt à les restituer, en les payant au prix qu'ils ont été achetés au Badistan. Que veut dire qu'après cela on nous fasse de semblables supercheries ? Et ils s'attachent à M. Dusault et à moi, et ils nous ont appelés en justice pour nous faire un procès en règle. En un mot ces choses outrageuses et injurieuses sont arrivées à votre Envoyé qui est ici.

Mais un serviteur ne peut rien faire que par l'ordre de son Maître ; il souffre et il prend des précautions. Ce serait une violence étrange de les lui faire payer de son argent, ce qui étant ainsi, nous sommes obligé de vous en donner avis. A l'arrivée de cette lettre, pour l'amour de Dieu, vous saurez que c'est tout ce que peut faire un pauvre soldat de la Milice d'épargner, pendant vingt années, pour acheter un esclave.

Ainsi, par quelque moyen que ce puisse être, délivrez-nous

de ce désordre et ordonnez à votre Envoyé qu'en échange des esclaves fugitifs, il donne quelque chose à leurs patrons afin de les consoler, et, avec notre assistance et notre secours, il est certain que l'on en viendra à bout, et en revanche vous saurez qu'il est aisé de tenir la tête d'un cheval doux. Ne dites pas que cela ne se peut et ne nous refusez pas cette grâce, quand ce ne serait que pour l'amour de moi. Nous vous eu prions avec de très grandes instances, par quelque moyen que ce puisse être. Ne dites pas que non, et donnez-nous cette satisfaction autant qu'il vous sera possible. Mon cher ami, outre cela, tout autant d'esclaves français qui se trouveront, grands et petits, entre les mains des soldats de la Milice ou dans celles des Mores seront aussitôt rendus, suivant le premier compte du traité de paix, comme ceux qui furent délivrés au commencement. Les patrons ont entre les mains le prix de leurs esclaves, et suivant les cartels que Marcel leur a donnés, il ne restera personne dehors et ils seront tous remis, au prix du Badistan, en mains de votre Envoyé. En un mot nous n'épargnerons pas nos bons offices en conséquence de l'amitié. Vous savez qu'à l'égard de ceux qui se trouveront dehors, nous avons accordé, avec M. Dusault, de les envoyer en France au dit prix du Badistan. S'il plaît à Dieu de donner la santé à nous et à Votre Excellence, nous finirons toutes ces affaires. Ne doutez pas que les deux partis ne viennent à bout de leurs desseins et ne voient l'accomplissement de leurs désirs ; il faut seulement prier Dieu de nous la donner.

Nous faisons aussi savoir à Votre Excellence que dans ces derniers temps, c'est-à-dire depuis 4 ou 5 mois, cinq Algériens, trois Janissaires turcs et deux Janissaires mauresques, étant allés à Salé l'an passé, dans le navire de Veli-reïs, firent ce qu'ils y avaient à faire et s'étant embarqués, pour revenir ici, sur une barque marchande de Salé chargée de blé, furent rencontrés en chemin, — car ce qui est prédestiné ne peut pas manquer d'arriver ! — par un navire de France qui, les ayant pris et fait esclaves, les mena à Marseille où étant arrivés, les cinq Algériens écrivirent qu'ils étaient d'Alger, mais personne ne les voulut protéger ni

exécuter à leur égard les conditions du traité de paix[1]. On leur répondit : — « Vous êtes présentement esclaves ; si votre Prince vous réclame, nous vous renverrons. » — En même temps on saisit tout ce qu'on leur trouva d'argent et d'effets.

Cela se fait-il ? Nous nous imaginions avoir fait une paix bien sûre ; nous avons compté dessus cette paix, et déjà les Français commencent à arrêter ceux de nos gens qu'ils trouvent. Quelle chose étrange ! Vos officiers ne craignent-ils point vos défenses ? Que gagnent-ils à faire cela, puisque cela se sait toujours à la fin et ne produit que des querelles ? Vous pouvez bien savoir que dans Salé, non plus que dans toutes les terres de l'Arabe Ismaël[2], il n'y a point de Turcs. Dieu a donné à l'homme de l'esprit et du jugement pour discerner les choses. Comment peut-on ne pas savoir cela et ne pas y ajouter foi, d'autant plus que vous êtes présentement en paix avec tous les Turcs ? Comment donc peut-il être juste de les arrêter et de les mettre aux galères ? La paix est une chose bien différente de ce qui se pratique dans la guerre. Par la grâce de Dieu, nous ne faisons pas la paix par des motifs de crainte, et nous ne prenons cette peine que dans l'unique intention de délivrer nos frères de l'esclavage et d'empêcher que les autres y tombent. C'est pourquoi chacun s'abstient de faire des prises, et je vous jure, par le grand Dieu ! que nous ne pourrons pas souffrir que de votre côté vous fassiez nos gens esclaves. Notre paix a été faite avec sincérité ; marchons toujours dans l'équité et la justice ; c'est ce que vous nous recommandez. Est-ce donc là observer la justice et l'équité à notre égard ? Il n'y a pas un mois que nous trouvâmes des Français sur des bâtiments génois, livournais, maltais et espagnols ; ils étaient encore dans le port lorsque votre Consul[3] les a réclamés, et on les lui a rendus, comme il est porté par le traité de paix, et nous avons eu soin de les renvoyer de ce pays. Et peut-être que, depuis cette paix, plus de 150 Français sont venus de cette manière à Alger, et, bien loin d'être retenus

1. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 31 octobre 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. L'Empereur du Maroc.

3. Lemaire.

esclaves, ils ont été remis entre les mains du Consul et renvoyés en France. Quoique Messieurs de Toulon et de Marseille soient très bien informés de ces honnêtetés, il semble que, par dépit et par haine, ils veulent rompre la paix. Ils arrêtent cinq de nos gens et ils les mettent aux galères. Si nous voulions recevoir ici les Français pris par les autres nations, Votre Excellence le trouverait-elle bon ? C'est une chose étrange ! Est-ce que les officiers des ports ne reconnaissent pas le Roi pour leur Maître et son Ministre pour leur patron ? D'où vient donc qu'ils font des actions dont la fin ne peut être que mauvaise et qui ne peuvent n'attirer que de l'indignation ? D'où vient qu'ils n'en donnent pas avis à Votre Excellence, comme ils y sont obligés, avec droiture et sincérité ? Ils font toujours des défenses de recevoir les lettres des pauvres esclaves, et ils cachent la vérité comme le cœur leur inspire. Ils vous informent mal de ce qui se passe, car un homme qui est du dehors connaît mieux les affaires de votre pays que Votre Excellence même[1]. Ces sortes de choses nous donnent un véritable chagrin, et les requêtes des dits pauvres cinq esclaves, concernant l'état où ils sont, ont été lues, avec leurs lettres, en présence du vénérable Divan et de la Milice ; tout le monde a été dans une consternation étrange, et le Consul n'a pu donner aucune bonne excuse.

Mais, Dieu merci ! leurs lettres sont arrivées, sinon comment en aurions-nous eu des nouvelles ? Ayez donc la bonté de donner des ordres à vos officiers pour qu'ils ne mettent plus aux galères des gens de cette sorte, mais qu'ils donnent avis de leur arrivée à Votre Excellence, et nous serons content de ce qu'elle ordonnera. Et si les dits officiers ne sont pas bien aises de la paix entre la France et Alger et ne font pas cas de vos ordres, ayez la bonté de nous en donner avis, afin que nous fassions une paix séparée avec les officiers des ports. Nous ne savons pas d'autre remède. En ce pays-ci, il n'y a qu'un seul homme qui commande, et en France il y en a cent qui donnent chacun des ordres différents et

1. De pareils écarts de langage ne justifiaient-ils pas l'apparent dédain avec lequel la Cour laissait sans réponse la plupart des lettres d'Alger ?

qui font les affaires à leur fantaisie[1]. D'où vient qu'ils ne vous craignent pas et qu'ils n'obéissent pas à vos ordres ? A Alger, quelque grand Seigneur que soit un homme qui contrevienne le moins du monde à l'ordre du Commandant, il est mis à mort, ou du moins il est certain de recevoir mille coups de bâton et d'être banni. Ceux qui disent des mensonges aux Commandants et qui n'obéissent pas à leurs ordres, leur visage est noir en ce monde et en l'autre.

Pour la faire courte, mon cher ami, suivant les requêtes de ces cinq hommes, nous avons écrit leurs noms dans un mémoire que nous vous envoyons[2]. Lorsque vous l'aurez reçu, de même que nous avons rendu au Consul les Français pris sur des bâtiments ennemis, sans permettre à personne de dire un seul mot, vous leur ferez restituer leur argent et leurs effets, vous les laisserez retourner, comme il est juste devant Dieu, et vous nous les renverrez avec les 257 esclaves. Il faut que la justice soit rendue. C'est à Votre Excellence à faire voir, en cette occasion, son zèle et son équité, et à défendre que des gens de cette sorte soient faits esclaves de part ni d'autre. Ordonnez qu'ils soient renvoyés ; ce sont les ordres que nous vous prions de donner. Au reste, si ce traité de paix n'est pas observé, à quoi bon l'avoir mis par écrit ? Eh bien ! voilà que nous en avons, Dieu merci ! informé Votre Excellence et nous l'avons prouvé. A présent les Algériens ont-ils tort ? Cependant vos gens font toujours de ces actions-là, et puis ils jettent la faute sur les Algériens. Sachez que notre paix ne s'est faite et notre parole ne s'est donnée et accordée qu'afin qu'aucun de nous ne soit fait esclave, mais si cela va comme cela, à quoi nous sert cette paix ? Cela n'est ni juste ni raisonnable. Il ne faut pas être aujourd'hui d'une façon et demain de l'autre. Il faut que la paix soit la paix et la guerre la guerre. Il faut

1. Dans un pays où rien ne pouvait se faire sans l'assentiment du Dey et l'approbation du Divan, on ne pouvait concevoir la moindre initiative des officiers français, les détails d'administration qu'exigeait l'Intendance de Toulon et de Marseille, la diversité de tous nos services publics et des attributions des fonctionnaires du Roi.

2. Voy. la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 31 octobre 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

parler avec droiture et sincérité, et il est très nécessaire à Votre Excellence de s'informer et de trouver la vérité de ces sortes de choses. Elle saura que la raison qui a causé tant de difficultés et de peines à terminer les affaires est que les soldats, ayant appris ces sortes d'actions, se chagrinent et se fâchent. Il ne faut pas que Votre Excellence trouve mauvais ce que nous lui disons ; elle veut qu'on lui dise la vérité.

Les Anglais nous font de grandes amitiés, et la raison pour laquelle nous les traitons bien, ce n'est pas pour l'amour de leur argent ni par motif de crainte[1]. Il est vrai que, sous le règne de Baba Hassan, les Anglais, par ruse et par surprise, brulèrent onze vaisseaux d'Alger et firent esclaves les équipages. Mais, par la grâce de Dieu, pour ces onze vaisseaux, l'on trouve écrit dans les registres du Divan que les Algériens leur ont pris, en revanche, quatre cents bâtiments, outre navires et barques, grands et petits qu'ils ont amenés à Alger, et ont fait esclaves cinq mille deux cents Anglais. Enfin le général de la flotte anglaise amena à l'improviste à Alger tous les Turcs qu'il avait pris et en fit présent au Divan. Il demanda quartier et la paix, et, à force de prières et de présents, on la lui accorda. Il racheta des esclaves, qui à 400 et qui à 500 écus la pièce, et il reste encore ici environ 2 000 de ces Anglais, faits esclaves de ce temps-là, qui n'ont point été rachetés. Le Roi d'Angleterre ancien, qui est chez vous[2], doit savoir la raison qui empêche de les délivrer. Et, depuis ce temps-là jusqu'à présent, tout autant de Turcs qu'ils prennent et qui ne sont pas Algériens, de quelque nation qu'ils soient, ils les traitent honnêtement et les renvoient en ce pays. Même, l'année passée,

1. Marcel avait écrit peu de temps auparavant « qu'un grand nombre de corsaires avaient été gagnés par les Anglais et par les émissaires du prince d'Orange, dans le but de continuer la guerre ». *Lettre de Marcel au comte de Pontchartrain*, le 25 juillet 1690. — Voy. aussi la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 16 juillet 1691, au sujet des donatives des Anglais aux Puissances d'Alger, cordages, mâtures, poudre, canons, planches, etc. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Jacques II, dont Hadji Chaban et son Ambassadeur Mehemet Elemin avaient sollicité l'intervention.

cinq de nos Algériens, s'étant sauvés des galères de Rouen, abordèrent en Angleterre. Le Prince d'Orange les fit habiller de pied en cap et leur donna deux cents écus pour faire leur voyage. Et les huit vaisseaux de guerre anglais qui vinrent à Alger les y amenèrent et nous les remirent entre les mains. Voilà, mon cher ami, un exemple de la manière dont les amis doivent agir avec leurs amis. Nous jurons par notre loi et nous promettons que nous ne pouvons pas renier notre naturel, et que nous agirons ainsi de même en toute occasion. La seule chose qui nous a empêché de rompre avec les Anglais, c'est parce qu'ils amènent fidèlement à Alger tous les Musulmans qu'ils rencontrent ; il n'y a point eu d'autres raisons[1].

Dieu soit notre Providence à tous, et ne nous éloigne pas de la justice et du droit chemin ! Ceux qui ne sont pas en ce sentiment, leurs affaires ne s'avancent ni en ce monde ni en l'autre et il est certain qu'ils souffrent bien des tourments. Grâce à Dieu, notre paix a porté son plein effet. Il est présentement du devoir de l'un et de l'autre parti de donner, de jour en jour, de plus fortes marques de leur amitié et d'être fermes à maintenir les conditions de la paix, d'abandonner tous les prétextes et les dissimulations avec tous les desseins de troubler et de faire des désordres, de se comporter comme il faut et de bonne intelligence, d'être stables et fermes à se faire plaisir les uns aux autres, de ne point se fier aux discours de ceux qui seraient d'un sentiment contraire, et qui chercheraient le désordre ou qui auraient intérêt à la rupture de la paix, et de ne plus s'éloigner du chemin de la vérité et de la justice. A l'égard de ce qui me concerne, quand vous aurez besoin de mes services en ce pays-ci, ayez la bonté de me le faire connaître, étant impossible que je refuse tout ce qui dépendra de moi. Nous vous prions d'agréer et de ratifier toutes les promesses et accords qui se sont passés et

1. Dusault avait reçu des ordres précis du Ministre pour « rechercher tous les moyens de fatiguer et ruiner les Anglais ». *Mémoire pour servir d'Instruction à Dusault,* le 24 décembre 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

donnés ici avec votre Envoyé, M. Dusault[1]. Ayez la bonté d'envoyer de votre part quelques personnes de probité et de confiance à Marseille ; de notre part notre Ambassadeur a fait voir au nommé M. Lazare, Interprète, les esclaves que nous réclamons. Ordonnez au dit sieur Lazare de faire ôter les fers à ceux qui auront les marques de notre mémoire, et de les renvoyer avec lui en ce pays-ci. A l'égard du jeune garçon nommé La Magdeleine, qui sert d'Interprète présentement à Toulon[2], défendez, s'il vous plaît, qu'on l'envoie dorénavant dans ce pays-ci, parce que, depuis peu, il était cause de quelques désordres et querelles ; ne sachant pas comme il faut se conduire avec les gens de la Milice, et que, du témoignage de plusieurs soldats qui savent la langue, il ne nous a pas rapporté fidèlement les paroles de votre Envoyé ni les nôtres à lui, mais il a dit ce que son esprit de petit garçon lui a indiqué. C'est pourquoi nous l'avons renvoyé en son pays de notre autorité. C'est lui qui a fomenté l'opiniâtreté et la chaleur qui étaient entre les deux partis. Je sais bien que par respect pour M. l'Intendant, M. Dusault a avalé ce poison sans en donner avis à Votre Excellence, mais tant que ce petit garçon n'est pas sorti de ce pays-ci, les affaires n'ont pu s'accommoder. Il a terni de certains discours insolents, à la mode des soldats. — « Notre Empereur, disait-il, saura bien me venger de ce que l'on me fait. » — Ordonnez donc à Toulon qu'ils n'envoient plus ce jeune insensé en ce pays, car il fait des actions indignes de votre réputation et de votre honneur, et il se mêle de faire le maître dans son petit État. Nous étions obligé de vous en informer, mais envoyez encore l'Interprète ancien, M. Lazare, parce que ce dernier fut cause de la paix lorsque Marcel vint en ce pays. C'est lui qui connaît tous les esclaves et les véritables Français, et c'est lui qui a porté tout le fardeau et a eu toute la peine et la fatigue de la

1. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 31 octobre 1691, lui faisant connaître qu'il a terminé « les échanges d'esclaves et les autres affaires qui devaient être ultérieurement réglées en vertu du traité de paix de 1639 ». (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Attaché à l'Intendance de la Marine à Toulon. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. BB, 25 de l'Inventaire.)

négociation tant d'un parti que de l'autre ; il mérite beaucoup et il est digne que nous en fassions notre créature.

A l'égard de cette présente lettre, si l'Interprète qui la transcrira met quelque chose de plus ou de moins que ce qui y est ou en ôte une seule lettre, s'il ne la traduit pas de mot à mot, s'il ne la fait pas voir en original au très heureux Ministre et au très puissant Empereur de France, s'il la néglige de peur d'y prendre de la peine, s'il y écrit des choses à sa fantaisie et s'il ôte ce qui ne lui en plaît pas, quiconque puisse-t-il être, je prie Dieu Très-Haut que la malédiction et l'anathème du Seigneur de ce monde et de l'autre, de tous les Prophètes et de tous les Saints, ainsi que de tous les Anges du ciel et de tous les hommes, puissent tomber sur cet Interprète ; que son visage soit noir en ce monde et en l'autre, et qu'il ne parvienne jamais à l'accomplissement de ses desseins ! Mais quiconque la traduira fidèlement et rendra au juste ce qu'elle contient, sans en changer un seul mot, un seul point, sans y rien ajouter, et qui fera cette bonne œuvre, je prie le Tout-Puissant, Maître des deux mondes, de lui octroyer l'accomplissement de ses désirs et un heureux succès dans ses entreprises, de le conduire dans le bon chemin, et de lui rendre le visage blanc en ce monde et en l'autre. Nous ne la ferons pas plus longue que pour prier l'Éternel et l'Immortel de nous accorder tous vos désirs de cette vie et de l'autre, de faire que notre amitié puisse durer jusqu'au jour du jugement, et qu'il préserve les deux partis de faire aucune action d'hostilité en contravention de la paix. Au reste je souhaite que la prospérité de Votre Excellence et son amitié soient considérables.

Cette noble lettre a été, par la grâce de Dieu, écrite dans le vénérable Divan d'Alger et a été datée du commencement du mois de Safer, l'an 1103 de l'hégire du Prophète, — sur qui soient les bénédictions de Dieu et des hommes ! — c'est-à-dire le 29 octobre 1691.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

MEHEMET ELEMIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, décembre 1691.

Au très puissant et très affectionné Seigneur, le Ministre d'État de France.

Très illustre, très affectionné, très sage et très éclairé Seigneur, Ministre d'État du plus glorieux des Princes chrétiens, distingué entre les plus grands Seigneurs de la loi de Jésus, l'Empereur de France, — dont les affaires puissent avoir un heureux succès ! — Dieu conduise Votre Excellence dans le chemin de la droiture qui est celui du salut !

Après avoir présenté à Votre haute et magnifique Excellence les plus purs des vœux qui marquent mon respect et mon amitié, et avoir demandé l'état de votre santé que je souhaite être à jamais parfaite, je vous dirai, men puissant Seigneur, que pendant que j'ai été en France, je ne me suis reposé ni jour ni nuit, et n'ai point cessé de faire savoir et de réitérer incessamment nos plaintes à la Cour, tant de bouche que par des mémoires, et même de marquer que les affaires de France devaient se faire et se terminer par mon assistance et par mes bons offices. Je l'ai fait savoir plus de cent fois, avec amitié, tant à Toulon qu'à Paris. Mais comment faire ? Vos officiers, sans faire plus de cas de mes discours que si c'eût été des railleries, allaient porter des paroles selon leur génie, disant que je les avais dites, et ils m'en disaient de même. Et non seulement ils n'ont point fait connaître mon amitié à Votre Excellence ni la sienne à moi, mais chacun tranchait en Souverain et faisait le maître, sans penser à la fin que cette manière d'agir pouvait avoir ; et sans que nos affaires aient pu se terminer en ce pays-là Il semblait, par leurs manières, que les grâces que Sa Majesté nous accordait fussent tirées de leur bourse. Par la

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*. B7 215.)

grâce de Dieu, depuis trois ans que le nommé Marcel a commencé cette paix, ç'a été moi qui ai procuré la liberté à un si grand nombre de Français qui étaient ici détenus esclaves. Et, outre cela, le malheur de mon amitié pour la France m'ayant porté, contre les raisons de mon devoir, à aller moi-même faire cette Ambassade, croyant y recevoir beaucoup d'honnêtetés, en reconnaissance de mes services j'ai reçu des mauvais traitements par des gens du dernier état. Ces manières d'agir n'ont pu que donner de grands déplaisirs à un homme qui a été élevé, établi et qui s'est vu florissant à la Porte ottomane. D'autre Côté, la dépense que j'ai été obligé de faire de ma bourse M'ayant fait emprunter de l'argent du tiers et du quart, j'ai passé le temps de mon Ambassade avec bien des chagrins. J'ai abandonné mon emploi pendant un an entier, et cependant c'était pour le service de la France que je travaillais, mais le monde s'imaginait, à cause de ma simplicité, que je travaillais pour l'intérêt d'Alger et pour le mien propre. Étant de retour ici, par les bénédictions de votre bonté et amitié, en compagnie de votre très raisonnable Envoyé, M. Dusault, peu s'en est fallu qu'à cause de l'état pitoyable des affaires auxquelles mes discours se rapportaient, la France ne m'ait coûté la tête. Cela aurait-il été juste devant Dieu que des gens qui vous rendent service avec affection tombent dans un tel abîme ? Dans les commencements, lorsque je voulais parler, personne ne m'écoutait, et enfin, m'étant retiré en arrière, ce fut avec grand-peine que je me sauvai la vie. Depuis que je me suis retiré, six mois se sont passés pendant lesquels vos affaires ont été gâtées et abandonnées, M. Dusault ne pouvant rien avancer et un grand procès commençant à s'entrevoir. Je n'ai pu encore souffrir cela, et, purement et simplement pour faire plaisir à l'Empereur de France et à Votre Excellence, je me suis encore exposé à toutes sortes de peines et de dangers et j'ai entrepris l'affaire[1]. J'ai été baiser dix fois les pieds du

1. Le Dey lui avait donné, à son retour à Alger, la place de grand Écrivain, situation la plus recherchée dans la hiérarchie des Puissances. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 31 octobre 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

très heureux Seigneur Dey, mon Maître, en présence de M. Dusault et du Consul, et, avec les prières que j'ai faites à la Milice, grâce à Dieu, quoique la France ne m'ait pas connu et n'ait rien voulu faire de ce que je l'ai sollicitée et priée, cependant toute la Milice a acquiescé à mes prières et a accordé ma demande. Et, par mon assistance et mon secours, les affaires qui n'avaient pas pu s'acheminer en six mois de temps et qui étaient tout à fait gâtées ont été rétablies par moi en une heure de temps, d'où vous pouvez voir que toute cette affaire a été terminée par mes soins jusqu'à la dernière extrémité. Je vous ai rendu les services qui dépendaient de moi, et j'ai opté pour renvoyer vos esclaves et les faire sortir d'ici. Ils ont encore besoin de ma protection et il faudra encore que je me donne ces peines-là C'est ce que je prends la liberté de faire savoir à Votre Excellence.

Présentement, par les bénédictions de votre amitié, je suis employé aux affaires des registres du Divan, le Dey, mon Maître, m'ayant jugé digne de cet emploi. II faut avoir de l'estime pour un homme, quand on lui donne une charge de dix mille écus de revenu par année ! J'ai donc, Monseigneur, fait tous les services qui pouvaient dépendre de moi, et, tant que je ne me suis pas mêlé de vos affaires, elles n'ont aucunement avancé. Dorénavant, c'est à Votre Excellence et au très puissant Empereur à me récompenser du peu que je puis avoir mérité, et de me réjouir après m'avoir tant donné de chagrins et de peines. Votre Excellence saura que je n'ai pas pu obtenir en France aucune chose de ce que j'ai demandé, et que même ce que l'on m'avait promis a été retenu. Depuis que la France est la France, on n'a jamais vu recevoir un Ambassadeur avec tant de froideur et si peu de bon accueil. Mais je prie Votre Excellence, Monseigneur, de me faire connaître qu'elle est Ministre d'État, en me réjouissant de quelque bienfait de Sa Majesté en conséquence des services que, j'ai eu le bonheur de rendre[1].

1. Il avait sur le cœur, écrivait Dusault, qu'on ne lui avait pas redu en France tous les honneurs reçus par son prédécesseur Hadji Djaffer ni donné les mêmes présents, et

Si vous me refusez et si vous me rebutez, je vous souhaite toujours une bonne santé. Je prie l'Interprète ordinaire de la Cour, le sieur de La Croix, de faire connaître à Votre Excellence la vérité de la conduite qu'il m'a vu tenir à Paris, à l'égard des bons offices que j'ai rendus, et combien de temps l'on m'a arrêté en cette Capitale jusqu'à ce que le Roi m'ait accordé mon congé avec son présent. Que si l'on ne me gratifie de rien plus, je me retirerai dorénavant du service de la France. J'enverrai au dit Interprète le livre qu'il m'a recommandé ; il est tout prêt ; et si je puis lui rendre service, je le ferai encore avec plaisir, mais c'est à condition que, comme il sait mieux que personne l'essentiel de tout ce qui s'est passé à mon égard, il en informe à fond Votre Excellence. Je continuerais agréablement à terminer dans la suite, comme j'ai fait ci-devant, les affaires qui se présenteront. La seule grâce que je demanderais serait d'avoir un boîte avec le portrait de Sa Majesté enrichi de pierreries ; je la garderais précieusement jusqu'à la mort, et je rendrais toute ma vie avec ardeur mes services à Sa Majesté en tout ce qu'elle m'ordonnerait[1]. Je me contenterais cependant de tout ce dont il plairait à Votre Excellence de me favoriser, priant Dieu qu'il la conserve. Je suis obligé de dire aussi que la paix est si bien établie qu'il est impossible qu'elle vienne jamais à se rompre de notre pet jusqu'à cent années. Les enfants en hériteront de leur père

---

se plaignait amèrement de Marcel, qui, disait-il, « l'avait tenu enfermé pendant six mois dans une auberge ». — Voy. l'*État des sommes employées dans les comptes de la Marine pour les dépenses des Envoyés d'Alger, Tripoli, Tunis et Maroc, présents et gratifications aux Puissances des dits endroits, etc., de 1688 à 1697*. « A Marcel, Commissaire de la Marine, pour la dépense faite à l'occasion de Mehemet Elemin, y compris celle du sieur de la Magdeleine, Interprète en langue turque, au voyage qu'il a fait avec le dit Envoyé et gens de sa suite, soit 10 862 l. 5 s. » (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

1. En 1683, l'Ambassadeur d'Alger avait été admis à voir souper le Roi, qui lui avait donné une chaîne et un médaillon en or, d'une valeur de 1 000 écus, des brocarts valant également 1 000 écus, un sabre et 30 louis pour son fils. — En 1685, l'Envoyé des Puissances avait été admis à l'audience du Roi, du dauphin, de la dauphine et de tous les princes dans la galerie de Versailles ; il avait reçu une chaîne et un médaillon en or, un sabre et une robe de drap pour chacun de ses officiers, un miroir, 50 pistoles, un encensoir et 200 l. pour ses domestiques. — On a pu voir, par ce qui a été dit dans la note 3, p. 291, que Mehemet Elemin avait été traité à peu de chose près de la même manière.

avec justice et ne la rompront jamais. Au reste je prie Dieu de perpétuer la prospérité de Votre Excellence.

C'est son très obéissant serviteur ;

(Sceau)

MEHEMET ELEMIN
Secrétaire d'État d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 6 décembre 1691.

LOUIS XIV
A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 6 février 1692.

Illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons lu les lettres qui ont été présentées de votre part à notre trône impérial, et nous chargeons le sieur de Pontchartrain, notre Ministre, d'y répondre en détail, n'ayant qu'à vous assurer que nous voulons maintenir le traité de paix conclu avec vous avec toute l'exactitude que vous pouvez désirer. Nous avons donné et donnerons encore à nos officiers et commandants les ordres nécessaires pour éviter de tomber dans aucune contravention, et si vous entretenez de votre part aussi fidèlement cette paix solennellement jurée, elle sera d'une très longue durée, notre intention étant de vous donner en toute occasion des marques d'une considération très particulière.

Écrit en notre château de Versailles, le 6 février 1692.

Louis.

1. *Archives de la Marine.* (*Ordres et Dépêches*, B2 87.) — On remarquera la concision de la plupart des lettres du Roi au Dey, et le contraste qu'elles présentent avec les longs mémoires des Chefs de la Régence.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 6 février 1692.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 29 octobre dernier, et j'ai présenté à l'Empereur, mon Maître, celle que vous avez écrite à Sa Majesté[2]. Elle m'ordonne de vous expliquer en détail ses intentions, et je dois commencer par vous dire que vous ne pouvez souhaiter en elle une disposition plus favorable pour maintenir la paix et vous donner en toute rencontre des marques de sa bienveillance.

Elle a approuvé les conventions passées entre vous, le Divan et M. Dusault, pour le rachat des esclaves français qui sont à Alger et ceux d'Alger qui sont en France, et elle renvoie sur deux de ses vaisseaux tous ceux qui se sont trouvés à Marseille. Vous pouvez compter sur la volonté sincère que Sa Majesté a toujours d'exécuter les paroles qui sont données en son nom, qu'il n'y a pas un plus grand nombre d'esclaves, et que ceux qui manquent du rôle qui était joint à votre lettre sont morts ou ne sont pas connus.

M. Dusault vous en communiquera copie avec les remarques qui ont été faites à chaque article. Sa Majesté donne pareillement ordre de renvoyer les cinq Janissaires trouvés sur un bateau de Salé, en cas qu'ils n'aient pas été pris les armes à la main ou ne fussent pas engagés avec le corsaire salétin qui faisait la course sur les Français. Car, de même qu'en ces cas vous retenez les Français qui sont amenés à Alger, la justice veut que les Algériens soient aussi retenus en France, ce qui, cependant,

1. *Archives de la Marine*. (*Ordres et Dépêches*, B2 87.)
2. Voy. p. 338.

s'exécutera avec tant de faveur pour les Algériens que vous n'aurez jamais aucun sujet de vous en plaindre.

Je ne doute pas que, pour faire connaître à Sa Majesté que vous êtes dans le dessein d'exécuter ponctuellement le traité, vous ne remettiez au sieur Dusault tous les esclaves français, et que vous lui facilitiez les moyens de finir promptement sa négociation et de rétablir son commerce au Bastion de France[1].

Sa Majesté recommande fortement aux Capitaines qui commandent les bateaux qui sont à Alger de ne point permettre que les chaloupes n'enlèvent aucun esclave, et vous pouvez encore à cet égard prendre quelques précautions de concert avec le sieur Dusault, pour vous mieux convaincre du peu de fondement des plaintes qui vous sont souvent faites par les hanses[2] d'Alger. Mais si, par hasard, il s'en sauvait quelques-uns qui passassent, à la nage ou par quelque autre expédient, au bateau sans que les officiers y eussent part, vous n'auriez point de raison de vous en plaindre, et c'est aux patrons à s'imputer de ne les avoir pas bien gardés.

Sa Majesté renouvelle aussi ses ordres aux armateurs et aux

---

1. On a vu plus haut que Dusault ne pouvait parvenir à liquider les affaires de la Compagnie qu'il avait fondée en 1678. Il avait écrit au Ministre que l'évacuation des Concessions, ordonnée deux fois pendant les dernières hostilités avec la Régence, lui avait fait perdre plus de 800 000 I., et il s'était plaint de ne pas être dédommagé d'une aussi sensible atteinte aux intérêts de son exploitation. « J'ai dirigé, disait-il, l'établissement du Bastion pendant quatorze ans, j'ai consommé mon travail, ma patience, mon bien et mon honneur, puisque j'ai des créanciers qui souffrent pour moi. » *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 30 décembre 1691. — Voy. l'*État général de la Compagnie du Bastion, des effets et des actions que chacun des intéressés a au dit commerce, depuis le 1er août 1684 au 1er février 1691*. (*Archives coloniales de la Marine, Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731.)

2. Il existait à Alger des hanses ou corporations de métiers dont l'influence était considérable. Telle était en premier lieu la corporation des reïs ou capitaines de navires, puis celles des Amin, extrêmement nombreuses, dont les membres, exerçant des professions diverses, étaient assez riches pour avancer souvent d'importantes sommes d'argent aux officiers du Divan. L'amin ou chef de la corporation des barbiers, celui des maçons, des tailleurs, des brodeurs, des selliers, des armuriers, des tanneurs, des épiciers, des boulangers, etc., versaient tous au Trésor un impôt proportionnel désigné sous le nom de bechmack. Voy. la liste des Amin dans *Takrifat* ou *Recueil de notes sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger*, p. 23.

Capitaines, commandant ses vaisseaux de ne faire aucun tort ni préjudice aux corsaires d'Alger qu'ils rencontreront en mer, ni de les empêcher de faire des prises, et de leur donner au contraire tous les secours qui pourront dépendre d'eux[1]. Mais aussi il est nécessaire que les reïs et commandants des bateaux d'Alger se contiennent dans les termes du traité, qu'ils en usent de même avec les bâtiments français qu'ils trouvent et qu'ils ne fassent point de prises sur les côtes, ainsi que l'un d'eux en a fait, dont le sieur Dusault vous fera ses plaintes et vous en demandera la punition avec justice, pour contenir les autres par un exemple de sévérité.

A l'égard de votre recommandation en faveur de Ben Choukir, je voudrais que les choses fussent en état que je pusse vous marquer l'égard que j'y ai. Mais vous verrez, par la manière dont cette affaire s'est terminée et qui vous sera expliquée par le sieur Dusault, qu'il n'est pas praticable de lui faire raison de ses prétentions ainsi qu'il le demande[2].

Je suis toujours

Votre bon et sincère ami,

PONTCHARTRAIN.

---

1. Le Dey s'était plaint à Dusault de ce que nos navires faisaient encore la course contre ses corsaires, et « leur avaient tiré des canonnades sans aucune justice ». Le Roi de France, disait Chaban, avait dans sa marine « des officiers sages », mais aussi quelques-uns « qui ne se donnaient pas la peine d'examiner un traité de paix pour savoir ce qu'ils devaient faire ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 15 janvier 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*) — Voy. aussi la *Lettre de Lemaire aux Échevins de Marseille*, le 15 janvier 1692, les suppliant de demander au Roi « la cessation de ces imprudences ». (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, S. AA, 470 de l'Inventaire.)

2. Chaban écrivit quelque temps après au Bey de Tunis en le pliant de rembourser ce qu'il devait à Ben Choukir, son protégé, et en le menaçant de l'y contraindre par la force s'il ne le faisait de bonne grâce. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 22 mars 1692. (Archives des *Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) — Voy., pour tout ce qui concerne la conduite équivoque de l'ambitieux Ben Choukir, le *Voyage du sieur Paul Lucas dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique, suivi d'un mémoire pour servir d l'histoire de Tunis depuis l'année 1684*. (Paris, 1712, t. II, p. 173 et suiv.)

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 21 mars 1692.

Dieu veuille que cette lettre arrive à la haute présence du très puissant, très majestueux et très affectionné Empereur de France, — à qui Dieu fasse miséricorde !

Après avoir humblement offert nos vœux, avec toutes sortes d'amitiés, d'union et de bonne intelligence, pour la perpétuité du règne du plus glorieux des Monarques chrétiens, distingué entre les plus grands Princes de la religion de Jésus, le très puissant, très majestueux et très affectionné Empereur des Royaumes et côtes maritimes de France, notre ami ; après avoir prié Dieu de donner un heureux succès aux affaires de Sa Majesté, et de conduire ce grand Prince à la voie de la vérité qui est celle du salut,

Je dirai, Sire, à Votre Majesté que la lettre agréable qu'elle nous a fait l'honneur de nous envoyer, comme à ses bons amis, nous étant heureusement arrivée[2], nous n'avons pu nous empêcher de faire connaître à l'extérieur la joie extrême avec laquelle notre cœur a accepté l'amitié et reçu les témoignages de bonté qu'elle nous y donne. L'Ordre sublime que Votre Majesté très puissante y a inséré porte que vous avez consenti à tout ce dont votre Envoyé a convenu avec nous, et que vous nez eu la bonté d'accorder tout ce dont il a donné parole, suivant le pouvoir qu'il en avait. Et cette faveur toute particulière a donné une si grande joie à notre République que tout le monde a fait des prières pour

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

2. Voy. la Lettre du 6 février 1692, p. 364. Elle fut apportée à Alger par les vaisseaux du Roi *l'Aquilon*, et *l'Arc-en-ciel*, le 7 mars 1692. Ceux-ci furent salués suivant l'usage, de 21 coups de canon. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 22 mars 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

la prospérité de Votre Majesté. Nous avons écrit et fait savoir avec affection, par le menu et en détail, à votre sage et très éclairé Ministre ce qui reste à faire pour achever entièrement et pour perfectionner les accords, les paroles et les véritables promesses qui ont été arrêtés entre nous[1], et nous ne doutons point que votre ordre ne soit exécuté, s'il plaît à Dieu, de point en point.

Votre Majesté aura la bonté de s'informer du véritable état de nos affaires ; nous la prions de nous traiter avec une telle bonté qu'elle ne nous fasse pas rougir en présence de la Milice et du Divan, à cause des services que nous avons eu le bonheur de lui rendre, mais au contraire qu'elle nous donne des sujets de joie. Pour faire connaître à Votre Majesté l'amitié et la fermeté avec lesquelles nous maintenons notre parole et nos traités, ainsi que les faibles effets de notre petit pouvoir, nous avons retiré des fers tout autant d'esclaves français qui se sont trouvés dans la prison du Beylik appelée le bagne du Roi, et nous les avons remis tous amiablement entre les mains de votre Envoyé, en sorte qu'il n'y reste plus aucun de vos sujets[2]. Ils ont tous été renvoyés en France, d'où vous pouvez connaître qu'il n'a rien été omis à l'exécution de notre parole, mais que nous avons pleinement satisfait à tous les désirs de Votre Majesté. Sur quoi nous espérons que faisant considération à cela, elle aura la bonté de nous faire restituer, suivant le même traité, ceux de nos sujets qui ont été arrêtés en France. Lorsque cet article sur les esclaves ne sera plus en contestation, il ne restera plus aucune occasion de refroidissement entre les deux partis ; l'amitié se continuera à jamais dans toute sa force.

Nous ne la ferons pas plus longue pour prier Dieu de vous

---

1. Voy. la Lettre suivante, p. 370.

2. Mehemet Elemin, accompagné de Dusault, alla faire la revue des Turcs destinés à être échangés ; on convint que les chaloupes de nos navires viendraient prendre les esclaves français dans le port, que le Consul Lemaire se rendrait lui-même à bord pour faire embarquer les Turcs, que, lorsque tout serait prêt, on tirerait un coup de canon, et que de part et d'autre on partirait en même temps. Voy. la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 22 mars 1692, lui annonçant qu'il a présenté au Dey les lettres de la Cour du 6 février, et qu'il a pris les mesures nécessaires pour prévenir les fuites d'esclaves en procédant aux échanges. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

conduire, les uns et les autres, avec tant de grâces que partout où il y a de vos ennemis il les fasse bientôt périr, en sorte qu'ils soient confondus et abîmés. Au surplus nous souhaitons une bonne santé à Votre Majesté et une continuelle prospérité à ses armes.
Écrit le 3e jour du mois de Redjeb, l'an de l'hégire 1103.

(Sceau)

CHABAN,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 7 avril 1692.

CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 21 mars 1692.

Dieu veuille que cette lettre arrive au très illustre, très éclairé, très sage et très affectionné Seigneur Ministre du très puissant et très excellent Empereur de France !

Après avoir présenté avec amitié nos vœux et nos prières pour Son Excellence le très illustre Seigneur Ministre du plus puissant des Monarques chrétiens, distingué entre les grands de la nation de Jésus, notre très cher et parfait ami Monseigneur de Pontchartrain, afin que Dieu donne un heureux succès à ses entreprises et qu'il le conduise à la voie de la vérité qui est celle du salut ; après avoir demandé des nouvelles de sa santé et la lui avoir souhaitée parfaite ; après avoir prié Dieu que ses ennemis et les nôtres soient à jamais vaincus et confondus par mer et par terre, et que la toute-puissance du Créateur fasse augmenter toujours de plus en plus l'amitié qui est entre les deux partis,

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 el 217.)

et ne nous éloigne pas des voies de sa justice et de sa divine volonté,

Je dirai à Votre Excellence, comme à mon puissant ami, que nous avons écrit et marqué ci-devant, d'un bout à l'autre, dans une lettre à Votre Excellence, les points et les articles qui avaient été conclus et arrêtés en plein Divan, juridiquement et en présence de toute notre Milice, entre nous et votre Envoyé M. Dusault qui est à présent dans ce pays. Votre ordre portait ensuite, comme c'était aussi notre intention, que tout autant d'esclaves français qui se trouveraient en ce pays seraient, suivant notre traité, mis en liberté et renvoyés en France, et en même temps que ces ordres, émanés tant de Votre Excellence que de la bonté du très heureux Empereur de France, nous reçûmes en notre Divan une lettre de Sa Majesté et une de Votre Excellence qui nous donnèrent une si grande joie que nous fîmes des prières et des vœux pour l'un et pour l'autre[1].

Mais, ô mon très cher ami, Votre Excellence sait fort bien qu'il est honteux à nous de lui répéter incessamment la même chose et de lui donner deux fois de la peine pour une même affaire, d'autant plus que notre véritable intention est de ne jamais rompre en aucune manière avec vous. Il est certain que l'amitié qui est entre nous est parvenue à un tel point qu'il est presque impossible de l'exprimer. Votre Excellence doit être persuadée que les affaires qui nous pourront survenir, dans lesquelles nous aurons besoin les uns des autres, ne seront point refusées. Aussi ne voulons-nous point que qui que ce soit se mêle de brouiller les affaires qui se traiteront entre Votre Excellence et nous.

Nous avons été informé de la droiture, de l'équité et de l'intégrité avec lesquelles vous vous comportez dans les affaires par notre bien-aimé fils, Mehemet Elemin, qui ne cesse de faire votre éloge et le récit de vos belles qualités, en sorte que, s'il nous était possible, nous irions en France pour avoir l'honneur de voir Votre Excellence. Mais notre cœur se ressent des témoignages de

1. Voy. les Lettres du 6 février 1692, p. 364 et 365.

l'amitié que Votre Excellence a effectivement pour nous, et vous êtes le meilleur ami d'Alger.

Je vous dirai donc, comme à mon bon ami, que nous avons plusieurs fois témoigné, dans des lettres à Votre Excellence, que si l'on voulait véritablement avoir l'affection des Algériens, il était nécessaire d'empêcher que le sieur de Vauvré, Intendant de Toulon, se mêlât en aucune manière à nos affaires. Nous désirions que personne autre que Votre Excellence ne s'en occupât, de peur que cet Intendant continuât à agir selon son caprice.

C'est de quoi notre Divan avait entretenu Sa Majesté et Votre Excellence. Cependant il n'a pas laissé de faire encore des actions contraires aux ordres, et de nous donner des alarmes contraires à la lettre de Sa Majesté et à celle de Votre Excellence cherchant encore à brouiller par des émissaires de toute façon qu'il envoie de sa part, et avec des pouvoirs qui produisent de la froideur par de méchantes intrigues et par des actions qui sont fort désagréables[1]. Et il recommence encore à vouloir trancher du petit Souverain ; mais, en vérité, n'est-ce pas une chose étonnante, et cela est-il possible qu'étant le premier Ministre d'un État, vous n'ayez pas le pouvoir de tenir dans le respect et dans le devoir un simple officier d'un port ? D'où vient que cet homme-là veut commander dans notre Divan, et qu'il veut entreprendre de semer la discorde et la rupture entre les deux partis ! Voilà déjà trois fois que nous donnons avis de cela par nos lettres. Par quel malheur et par quelle fatalité nos paroles sont-elles rejetées, et pourquoi prêtez-vous plutôt l'oreille aux avis de cet homme intéressé, rempli jusqu'à l'excès de mensonges, de ruses et d'avidité, et principalement après que Votre Excellence, en parlant du sieur Dusault, a déclaré qu'il était votre Envoyé, revêtu de vos pouvoirs ?

Cependant le Capitaine du navire du Roi qui est venu ici ayant déclaré avoir de nouveaux pouvoirs, ainsi que cet enfant aveugle qui veut passer pour Interprète, nommé La Magdeleine,

---

1. Dans sa lettre du 22 mars que nous avons citée plus haut, Dusault se plaignait au Ministre de ce que les officiers de la marine de Toulon, envoyés par M. de Vauvré, suscitaient des difficultés relativement à l'échange des esclaves.

soi-disant aussi revêtu de pouvoirs, se sont ingérés de donner de nouvelles informations au Divan, sans sortir de leur navire, et de nous envoyer des mémoires remplis de sottises et de termes infâmes, assurant que le sieur de Vauvré leur avait donné des pouvoirs particuliers. Sur quoi vous saurez que toutes vos affaires ont demeuré suspendues, en sorte que pendant plusieurs jours nous avons eu le cœur consterné, voyant qu'il nous était impossible d'avancer les affaires. Enfin, Dieu merci ! le sieur Dusault, votre Envoyé et notre ami, accompagné du sieur Lazare, Interprète, s'étant transporté au navire, la lettre de Sa Majesté et celle de Votre Excellence qu'ils retenaient entre leurs mains lui furent remises, et il les apporta à Alger, où il nous les rendit[1]. Nous y avons appris avec plaisir, par leur lecture, que le sieur Dusault était le seul Plénipotentiaire pour traiter avec nous, et nous lui avons donné créance. Nous avons même été informé, tant par nos esclaves que par d'autres, que ce jeune fol aveugle, soi-disant Interprète, La Magdeleine, avait fait de sa tête l'impertinente action qui avait causé du retardement aux affaires, par l'instruction qu'il en avait du dit Intendant de Toulon.

Nous avons donc continué la négociation et l'exécution des traités, sous votre bon plaisir, avec le sieur Dusault, et nous vous donnons avis qu'après avoir demandé nos esclaves, que vous avez eu la bonté de nous envoyer, nous les avons reçus de M. Dusault au nombre de deux cent neuf hommes, tant Turcs que Mores, ainsi que dix-huit mille écus et une caravelle[2]. Mais d'autant qu'il était porté par le traité de paix et par les conventions conclues et accordées que l'on nous en rendrait deux cent soixante-deux, comme il était spécifié dans le rôle que nous avons présenté à la Cour, où étaient marqués les noms et les numéros même des

1. Voy. la note 2, p. 368.

2. Voy. la *Dépense du sieur Dusault à Alger du 24 mai 1691, jour de son arrivée en cette ville, jusqu'au 5 octobre 1692, jour de son départ*. Le compte s'élève à 14 850 l. — Voy. aussi la *Dépense faite par le sieur Dusault, Envoyé par Sa Majesté à Alger, à cause des gratifications qui ont été faites à Mamet Hoya, tant pour le rendre favorable à la négociation des affaires, à cause du premier poste qu'il tient dans le Gouvernement, qu'en considération de tous les états qu'il a faits pour les esclaves, les lettres qu'il a écrites, etc.* Ce compte s'élève à 11 389 l. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

esclaves, nous avons trouvé fort extraordinaire qu'il paraisse encore de la défectuosité dans l'exécution de nos traités, vu que vous aviez marqué, dans votre lettre, que l'ordre du Roi était que tous nos esclaves fussent mis en liberté, et qu'il soit resté en France, pendant cette profonde paix, cinquante-deux de nos esclaves. Nous avons estimé être une grande honte que cela soit ainsi arrivé, et que le sieur de Vauvré se soit encore mêlé de nos affaires. Nous avons interrogé sur ce sujet votre Envoyé, mais nous avons reçu des lettres de nos esclaves qui sont restés en France, dont il y a plusieurs qui ont écrit qu'on leur a trois fois ôté les fers des pieds, et qu'ensuite on les a remis à la chaîne sous de faux prétextes et des plus insoutenables, disant que ce n'était pas eux qu'on demandait, et ils ont été ainsi retenus. Mais comme nous avons une pleine et entière confiance en Votre Excellence, nous voulons vous donner des marques d'amitié et de reconnaissance, comme il est de notre devoir, car l'une des choses auxquelles l'homme est principalement obligé, c'est de maintenir inviolablement sa parole, comme une chose sacrée, devant Dieu et devant les hommes. Ainsi, loin de retenir dans les prisons du Beylik aucun esclave portant le nom de Français, et sans vouloir en arrêter aucun en gage pour ceux de nos esclaves qui sont restés eu France, nous avons voulu exécuter vos intentions avec toutes sortes de sincérité et de bonne foi, afin de vous donner en cela des marques véritables de notre amitié.

Outre cela, le Contre-Amiral des vaisseaux (je crois que c'est de Bavière, mais je n'en suis pas certain) ayant péri, et s'étant trouvé dans son vaisseau dix-huit Français prisonniers de guerre, loin de dire que nous les avons pris sur un navire ennemi et de prendre de là prétexte pour les arrêter, nous les avons mis en liberté et renvoyés en France.

Outre cela, à l'égard des esclaves français qui sont entre les mains de la Milice, nous avons fait crier trois fois publiquement et publier des ordres disant que chacun eût à rendre, selon les conditions, les esclaves qu'on demanderait. Et chacun ayant obéi à nos ordres, nous avons remis entre les mains de votre Envoyé tout

autant d'esclaves qu'il a voulu et nous avons élargi et renvoyé hors de notre pays jusqu'à 285 braves et robustes matelots, patrons et capitaines, et autres gens de travail capables de nous rendre de grands services. Cela soit dit sans compliment, car ce qui est à vous est à nous et ce qui est à nous est à vous, et nous souhaiterions qu'il n'y eût plus rien à disputer entre les deux partis, qu'il ne restât plus ici aucun Français esclave ni en France aucun Algérien !

Afin que les choses se passent équitablement, et dans la seule vue de Dieu de part et d'autre, Votre Excellence sera notre Ambassadeur en France et je serai le sien ici. Cela sera cause que jamais les deux partis ne s'éloigneront de la droiture et de l'équité. Nos lettres iront et viendront, nous ne confierons à personne autre les affaires que nous aurons ensemble, personne ne sera médiateur entre nous, et notre intention est de vivre avec vous comme avec notre frère[1]. C'est pourquoi il est nécessaire de donner des ordres bien précis aux navires de l'un et de l'autre Royaume, afin qu'ils observent exactement les conditions de la paix.

Nous avons plusieurs fois remercié Dieu du choix que Votre Excellence a fait du sieur Dusault pour envoyer traiter avec nous. C'est un homme d'esprit, qui ne s'éloigne jamais de ce qui est juste, et comme il est fort droit et honnête, nous lui avons donné des marques de notre amitié et il est cause que nous avons fait voir notre sincérité. Dieu lui donne, aussi bien qu'à votre Consul, le sieur Lemaire, la récompense qu'ils méritent ! Assurément ils font honneur au Prince dont ils mangent le pain.

Vous saurez donc, ô mon cher ami, que ce qui nous a été rendu ici de votre part, c'est une caravelle avec 209 esclaves et 18 000 écus. Comme nous avons exécuté les choses que nous avions promises par le traité, vous aussi, ayez la bonté de tenir votre parole, et, suivant la promesse de votre Envoyé, ne retardez pas d'un moment l'élargissement de nos 52 esclaves qui sont restés en France, mais renvoyez-les incessamment à vos amis

1. Les Algériens, au dire de Dusault, étaient alors disposés à maintenir « une paix éternelle ». Il n'y aurait, à l'avenir, « qu'à les savoir ménager ».

d'Alger, afin qu'il ne se trouve aucune variation dans vos promesses. Nous espérons que vous enverrez ordre au sieur de Montmort, Intendant de Marseille, afin qu'en conséquence de l'amitié, il se donne la peine de faire chercher nos gens et de les faire trouver. Chacun d'eux a écrit à notre Divan des requêtes et des plaintes portant qu'on les a retenus mal à propos, sous prétexte que ce n'était pas eux que l'on demandait. Il est certain que tant que ces gens-là ne seront pas de retour en ce pays, notre traité de paix ne sera pas entièrement exécuté.

Outre cela, nous avons demandé une dizaine de personnes esclaves, pour les racheter de nos deniers par aumône. Nous en avons fait un rôle particulier, espérant que vous voudrez bien nous faire la grâce de vous en accommoder, et que, pour nous faire plaisir, vous voudrez bien permettre que ces esclaves soient rachetés de nos deniers et mis en liberté. Pardonnez aussi, s'il vous plaît, notre importunité en cette occasion, et soyez assuré que vous recevrez de notre part beaucoup de marques d'amitié et de reconnaissance, car assurément aucune de vos paroles ne sera jamais réfutée. Ayez aussi la bonté de nous honorer de votre faveur en jetant les yeux sur le rôle que nous avons envoyé et en l'examinant, et croyez que nous ne manquerons pas de reconnaissance.

Nous vous dirons aussi, comme à notre bon ami, que nous avons été informé par nos esclaves qui sont de retour ici que le sieur de Vauvré, ne se pouvant contenir, faisait encore ses efforts pour envoyer ici un Consul qui soit sa créature et à sa disposition. Mais nous sommes obligé de vous dire qu'il y a déjà longtemps que toute la République est parfaitement contente de votre serviteur, M. Lemaire, et qu'un homme de son intégrité est absolument nécessaire dans un Divan comme celui-ci[1]. Nous en avons

1. Lemaire n'avait pas encore vu régulariser sa situation de Consul ; ses appointements n'étaient pas payés, et d'un autre côté la Chambre de commerce de Marseille lui contestait le bénéfice de certains droits de tonnage perçus par sa chancellerie. Privé de tout encouragement, exposé chaque jour à affronter des difficultés de tout genre, qu'allait bientôt augmenter le prochain départ de Dusault, il sentait diminuer parfois non pas son

ci-devant informé Sa Majesté par deux différentes lettres, et même elle en a été suppliée une troisième fois par notre Ambassadeur, Mehemet Elemin. Et à présent nous demandons et supplions tous en corps Sa Majesté et Votre Excellence de ne point ôter de ce pays-ci un homme si raisonnable, et de ne point consentir qu'il en soit retiré. Car ces Républiques de Barbarie ont des manières d'agir extraordinaires sur certains points, et quand elles n'agréent pas un Pacha, un Dey ou un Consul tels qu'ils doivent être, elles ne leur permettent pas de débarquer dans leur port et elles les font retourner sur leurs pas. Il n'y a pas de doute que le sieur de Vauvré, qui connaît ces maximes-là, n'a pris la résolution de nous faire donner un autre Consul dans l'intention de semer de la froideur entre les deux partis[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que comme nous sommes tous très contents de ce Consul-ci, nous ne permettrons jamais qu'il parte pour se retirer. Ce n'est point un bon signe que l'on ôte un homme d'ici dont toute la République est parfaitement contente. Si on le fait retirer, ce sera refuser entièrement la prière de toute la Milice, et si Votre Excellence était informée du mérite de cet homme-là, elle ne consentirait jamais qu'il sortît de sa vie hors de ce pays. Enfin, si vous voulez gagner les cœurs des 12 000 Janissaires d'Alger, c'est de protéger ce

---

zèle, mais son courage. Sans argent, il comprenait que ses relations avec le Dey ne seraient pas longtemps cordiales, et, dans ses lettres à la Cour, il laissait entrevoir qu'il recevrait volontiers son rappel. Il suppliait vainement les Députés de Marseille de vouloir bien faire passer quelques fonds à son frère Claude, Consul à Tripoli, qui se trouvait alors en France : « Vous êtes trop justes et trop équitables, leur disait-il avec raison, pour m'obliger à supporter la perte des droits du Consulat ; je me trouve trop engagé par les excessives dépenses que j'ai été obligé de faire, tant pour le service du Roi que pour le soulagement de tous nos pauvres Français qui sont ici. » *Lettres de Lemaire aux Députés de Marseille, les 20 mai et 13 août 1692. (Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 470 de l'Inventaire.)

1. M. de Vauvré favorisait sans doute les projets de Dusault, qui désirait vivement le Consulat pour son cousin, le sieur de La Lande, « homme d'expérience, de bonne éducation et possédant toutes les qualités nécessaires », disait le Commissaire du Roi. Dusault n'ignorait pas d'ailleurs l'hésitation avec laquelle Lemaire conservait son poste, et ne manquait pas, dans ses lettres, de le dépeindre comme « un honnête homme et bien intentionné, mais par trop obéré par les dépenses que Marseille refusait de lui rembourser ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain, le 20 mai 1692. (Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

Consul en lui faisant exactement payer les appointements accoutumés[1], et de ne point permettre que l'on en envoie un autre.

Nous vous informons de cela par avance, afin que vous ne vous fâchiez pas, dans la suite, si nous ne voulons pas recevoir le Consul que l'on nous enverra: Nous sommes fort content de celui qui est ici, et nous savons par expérience que c'est un homme d'une parfaite intégrité, bien que, pour lui, il serait fort content de sortir d'ici ; mais nous ne voulons point qu'il en sorte, c'est pourquoi nous vous avertissons afin que vous ne l'oubliez pas.

Nous vous faisons connaître le fond et la vérité des choses, de peur que vous ne prêtiez l'oreille aux mauvaises informations et aux mensonges que d'autres vous pourraient débiter. Nous nous expliquons en cette manière, parce qu'il est certain que depuis que la France est France et qu'Alger est Alger, il n'y a jamais eu une si grande amitié entre les deux Royaumes. Et tant que j'aurai le Gouvernement en main, et même pendant toute ma vie, j'en userai de la même manière, et, s'il plaît à Dieu, ceux qui viendront après moi ne donneront jamais les mains à, aucune rupture de notre part, non plus qu'à aucun manquement ni à aucune contravention à notre traité authentique et solennel, à moins que l'on ne voulût rompre de la part de la France et que l'on fit des actes d'hostilité, car après cela il arriverait ce qui plairait à Dieu. Mais, selon ce que je puis comprendre, c'est que pourvu que personne ne se mêle entre nous pour brouiller les affaires, il ne paraîtra pas non plus de notre part aucun acte d'hostilité. C'est pourquoi il est à propos que vous fassiez de fortes remontrances à l'Intendant de Toulon, pour qu'il ne se mêle jamais de nos affaires et qu'il ne retienne pas les lettres que notre Divan écrit à la Cour de

1. Depuis qu'il était à Alger, Lemaire n'avait pas trouvé dans le Consulat « de quoi payer le louage de sa maison », et n'avait pas tiré « de quoi pouvoir acheter du pain aux pauvres Français qui n'avaient d'autre ressource que sa demeure ». *Lettre de Lemaire aux Députés de Marseille, le 25 janvier 1691. (Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 470 de l'Inventaire.) Voy. aussi la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 13 février 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

France, mais qu'il les laisse porter à Votre Excellence en droiture, parce qu'il est arrivé ci-devant qu'il a arrêté à Toulon deux ou trois de nos lettres, lesquelles il a fait lire par La Magdeleine, qui lui sert d'Interprète, et il les a ensuite supprimées. Ce sont des actions bien extraordinaires, bien insolentes et bien iniques[1].

Le sieur Lazare, Interprète, qui est ici au service du sieur Dusautt, votre Envoyé, depuis le commencement de cette paix jusqu'à la fin, a été quatre fois en France porter nos lettres et il en a apporté ici les réponses. Il y a trois ans entiers qu'il se donne de la peine pour le service des deux partis, pour lesquels il travaille encore à présent, sous votre bon plaisir, auprès du sieur Dusault. C'est un homme droit et honnête, et, parce qu'il est étranger, après avoir rendu de longs services, on fait aujourd'hui passer en sa place un petit garçon aveugle nommé La Magdeleine, que M. de Vauvré s'ingère de renvoyer ici avec des instructions et des pouvoirs de sa part. Mais comme nous savions bien qu'a n'était pas envoyé de la part du Roi, nous n'avons pas permis qu'il soit sorti du navire. Ce petit garçon a déjà été chassé de Tripoli et de Smyrne, pour l'amour des grandes impertinences qu'il y a faites. En vérité, il n'est pas juste de donner ainsi empire à des petites canailles comme cela sur des amis que vous considérez, et particulièrement il est bien étrange qu'un pauvre homme comme Lazare, qui a tant pris de peines et qui s'est parfaitement acquitté de son service, voie que l'on donne son droit à un autre. Nous prions tous très humblement Sa Majesté et Votre Excellence, de la part de toute la République d'Alger, de la Milice et du Divan, d'avoir la bonté de régler des appointements, si petits qu'il vous plaira, pour faire honneur à notre requête, et d'en faire payer le dit sieur Lazare en qualité d'Interprète[2] ; c'est la grâce que nous vous demandons avec instance.

Nous avons fait savoir ces choses à Votre Excellence dans

1. Voy. la Lettre du 29 octobre 1691, p. 358.

2. On voit que les Interprètes n'étaient pas mieux traités que le Consul ; la négligence apportée dans la rétribution de nos agents en Barbarie ne pouvait que faire du tort à leur considération.

l'espérance que notre prière sera accordée, étant certain que toutes les grâces que vous lui ferez, nous les prendrons sur notre compte ; et si vous nous l'accordez, avez la bonté de le mander dans la lettre que vous nous ferez la grâce de nous écrire en réponse à celle-ci. Il faut, s'il vous plaît, que notre parole passe en cette occasion, et qu'en considération de ses services, vous en fassiez votre créature. Cela fera paraître votre justice et votre équité, afin qu'il passe sa vie avec sa famille à prier Dieu pour vous. Si notre parole ne passe pas, nous serons extrêmement affligé et, en vérité, nous en serons consterné. Il n'y a point de doute que les amis ont coutume de faire honneur à la recommandation les uns des autres ; tout de même, lorsque vous nous recommanderez quelque chose dans ce pays, nous ne vous le refuserons pas.

Si vous demandez des nouvelles de ce pays, nous vous dirons que Mouley Ismaël, cet inique et barbare Roi du Maroc, ne pouvant se tenir en repos, nous envoyons contre lui une puissante armée, et déjà sont partis par mer, pour aller à la forteresse qui est à nous, 500 pavillons avec 10 000 de nos plus braves soldats, avec de bons canons, de bonne artillerie et toutes sortes de munitions de guerre et de bouche. Du côté de terre, nous avons envoyé 5 000 Turcs de bonne cavalerie et 30 000 braves Mores ou Arabes, commandés par les Princes naturels du pays, avec tous les Commandants d'Alger. Et, s'il plaît à Dieu, devant qu'il soit 20 jours d'ici, par la bénédiction de vos vœux, j'espère partir moi-même d'Alger pour me rendre à l'armée[1], dans l'espérance de mettre feu et flammes dans les pays et provinces de ces malheureux Mores à visage noir, également ennemis des Turcs et des chrétiens. Nous avons dessein de faire une prison du plus beau de son pays, afin de retrancher du monde son insupportable tyrannie. Aussi ne peut-il demeurer en repos, mais, comme il s'est méconnu, il s'est attiré la guerre de toutes parts[2]. Nous nous rendrons les maîtres, s'il plaît à

1. Il partit le 6 avril pour aller rejoindre ses troupes et revint à Alger le 11 août suivant. *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 19 mai et 13 août 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

2. Mouley Ismaël avait cherché à étendre son territoire dans la province de

Dieu, avec le suffrage de vos vœux, de leur Royaume, et par ce moyen nous procurerons la liberté à tous les esclaves chrétiens qui sont chez eux. Ne nous oubliez pas dans vos prières.

Le Roi de Maroc nous a déjà écrit trois lettres pour nous demander quartier, mais comme c'est un perfide qui ne tient ni parole ni promesse, nous n'avons point voulu recevoir ses supplications. Mais nous avons redoublé nos préparatifs de guerre avec plus d'ardeur qu'auparavant, et déjà nous nous sommes emparé de tout le pays depuis les portes d'Alger jusqu'à celles de Fez. S'il plaît à Dieu, vous serez tous bien joyeux d'entendre publier la destruction entière d'un tel ennemi(1). La seule grâce que nous vous demandons, c'est de contribuer de vos soins et de vos bons offices à faire exécuter entièrement et parfaitement tout ce qui est marqué dans cette lettre, d'être ferme et stable dans l'amitié que vous avez avec nous, et de maintenir inviolablement les points dont nous sommes convenu avec votre Envoyé.

Nous avons aussi l'honneur d'écrire une lettre au très puissant Empereur de France, notre ami(2). Seulement, pour donner à Sa Majesté des marques de notre amitié et des témoignages des vœux que nous faisons pour elle, nous écrivons à Votre Excellence toutes les affaires en détail, n'étant pas honnête d'écrire si au long à des Empereurs, et la coutume étant de faire savoir

---

Tlemcen. Hadji Chaban, qui joignait à ses tendances essentiellement belliqueuses une nature emportée et jalouse à l'excès, n'avait pas hésité à aller l'attaquer, et l'avait mis en déroute en lui tuant plus de 5 000 hommes. Le combat s'était prolongé pendant trois jours et trois nuits, et le vainqueur avait poursuivi le fuyard jusque sous les murs de Fez. Voy. *Takrifat ou Recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger,* p. 9 et suiv. (Ce recueil est la traduction française d'un des registres qui ont été trouvés dans le palais du Dey lors de la prise d'Alger, et qui sont conservés depuis 1830 dans les Archives des Domaines.) — Voy. encore, pour tout ce qui concerne les guerres du Dey Chaban avec l'Empereur du Maroc, l'*Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 262, la *Relation des États de Fez et de Maroc par un esclave anglais, et l'Histoire du Royaume d'Alger*, par Laugier de Tassy, p. 301 et suiv.

1. Mouley Ismaël envoya quelque temps après à Alger son fils Mouley Abd-el-Molk, a l'un de ses quarante-quatre enfants mâles », nous dit Lemaire, accompagné de son grand Écrivain, de son Caïd, de son Muphti et de plusieurs marchands, en tout 120 personnes, avec la mission de conclure en son nom la paix avec les Algériens. *Lettre de Lemaire aux Députés de Marseille*, le 3 octobre 1692. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 470 de l'Inventaire.)

2. Voy. la Lettre du 24 mars 1692, p. 368.

toutes ces choses au Seigneur Ministre, comme ayant en main la disposition de toutes les affaires de l'État.

Je prie très humblement Votre Excellence d'informer Sa Majesté de l'amitié que nous avons pour elle, et de la prier de nous seconder de ses vœux. Nous ne la ferons pas plus longue, pour prier Dieu que la vie et la prospérité de Votre Excellence soient aussi durables que nous le désirons, c'est-à-dire perpétuelles.

Écrit le 3e jour de Redjeb, l'an 1103, qui est le 24 mars 1692.

(Sceau)

CHABAN,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 8 avril 1692.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 8 octobre 1892.

Dieu miséricordieux veuille que cette lettre arrive à la Majesté Impériale de très haut, très puissant, très excellent et très affectionné Empereur, notre ami !

Louanges et gloire sans bornes et actions de grâces sans nombre soient rendues à Dieu, le Roi éternel et universel, dont la puissance s'étend sur ce monde et sur l'autre ! C'est en lui que je me confie et c'est lui seul que j'adore, parce qu'il est le meilleur des Maîtres et le plus puissant des protecteurs, et que toutes choses doivent retourner à lui comme à leur centre et à leur principe.

Après avoir offert nos vœux humblement, avec toutes sortes d'amitié et de bonne intelligence, pour la prospérité du règne du plus glorieux des Monarques chrétiens, distingué entre les plus

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

grands Princes de la religion de Jésus, le très puissant, très excellent, très majestueux, très magnifique et très affectionné Empereur des Royaumes et côtes maritimes de France ; après avoir prié Dieu de donner un heureux succès aux affaires de Sa Majesté, et de conduire ce grand Prince aux voies de la vérité qui sont celles du salut,

Nous prenons la liberté de demander à Sa Majesté des nouvelles de sa santé et de son tempérament plein de lumières. Nous prions le Seigneur Dieu, — qui soit exalté et glorifié ! —de nous maintenir dans la joie du cœur et dans l'amitié, l'union et la concorde parfaites. Nous prions Votre Majesté de continuer son ancienne amitié à notre très puissant Empereur, l'ombre de Dieu sur la terre, l'Empereur des Musulmans, ainsi qu'à nos Milices et armées toujours victorieuses d'Alger, et au reste des pays musulmans que nous espérons que vous ne priverez pas de vos anciens bienfaits.

Nous donnons avis à Votre Majesté que le sieur Dusault, Envoyé par son ordre en ce pays, est venu à bout, avec l'aide de nos bons offices, de toutes les affaires que Votre Majesté avait auprès de cet État[1]. Il l'a fait avec les facilités que nous lui avons procurées et toutes sortes de satisfaction et de gloire. Présentement, nous le renvoyons vers Votre Majesté Impériale, pour achever entièrement quelques affaires imparfaites que nous avons auprès d'elle et dont nous désirons qu'elle donne l'accomplissement à son arrivée[2]. Nous espérons que Sa Majesté nous donnera aussi

1. L'*Éclair* arriva à Alger le 23 septembre, avec les fonds envoyés à Dusault pour racheter le reste, des esclaves français. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 3 octobre 1692. — Voy. l'*État de la recette et de la dépense du sieur Dusault, Envoyé par Sa Majesté pour l'exécution du traité de paix*, 10 mars 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) Les dépenses s'élevaient en résumé à 41 665 l. pour l'entretien des ambassadeurs, 22 105 l. pour les présents et gratifications aux Puissances barbaresques, 1 802 l. pour la subsistance et le logement d'un certain nombre de Turcs en France, 18 996 l. pour prix du nolis des bâtiments, 13 816 l. pour frais de voyage, 15 659 l. pour les dépenses personnelles de Dusault, 2 1'18 1. pour les dépenses personnelles des Interprètes.

2. Dusault repartit d'Alger sur l'Éclair, mandé par le Secrétaire d'État de la Marine, et se rendit à Toulon, puis à Versailles. Le Dey, toujours méfiant à l'égard de l'Intendance, lui avait demandé comme une grâce de se charger de ses lettres du 6 octobre pour le Roi et pour « son grand Vizir ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 14 octobre 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

des marques de sa parfaite intégrité et bonne union pour l'accomplissement des affaires dont il s'agit, afin d'exécuter ponctuellement le traité fait par vos ordres et dont Votre Majesté m'a donné la ratification de sa bouche impériale, afin de faire voir l'exécution et les effets de sa parole. Comme nous sommes persuadé que Votre Majesté ne consentira jamais qu'il se rencontre le moindre défaut, pas même de la valeur d'un atome, dans tout ce qui est prononcé et accordé par la bouche de Princes de race royale et des têtes couronnées, elle doit l'être aussi que nous ne pourrions pas non plus l'approuver aucunement.

C'est à nous à faire voir notre zèle pour son service en toutes les occasions, ne doutant point que Votre Majesté ne fasse voir aussi le sien pour des peuples qui lui sont autant affectionnés. S'il plaît à Dieu Très-Haut, dorénavant, outre l'amitié que Votre Majesté a pour ce pays, l'union s'augmentera de jour en jour, en sorte qu'il est hors de toute possibilité et apparence que jamais rupture puisse arriver en aucune manière. En un mot, outre les espérances que l'on a du traité qui a été fait avec tant de solennité et de certitude et dont on a déjà vu des marques, il ne se doit point trouver d'inimitié entre ceux des deux pays qui se rencontreront dehors, chacun demeurant dans les bornes de la modestie et n'entreprenant aucune chose que ce qu'il doit. Les deux partis passeront la vie en se faisant des amitiés les uns aux autres, à l'imitation de leurs Princes, et ils en retireront des fruits toujours de plus en plus jusqu'au jour du jugement.

La grâce et la faveur du Seigneur fassent que notre très puissant ami, l'Empereur de France, ait toujours le cœur maintenu dans la joie et dans l'affection, selon le droit et la justice, et qu'il soit dans l'intention de pratiquer le bien et les bonnes œuvres ! Il est indubitable que nous serons dorénavant dans une parfaite union, attache et intelligence inséparables et inviolables. Nous ne la ferons pas plus longue, pour prier Dieu que la Cour de Votre Majesté soit toujours la source des grandeurs, des honneurs et des prospérités.

Écrit le 25e jour du mois de Moharrem, l'an de l'hégire 1104,

c'est-à-dire le 6e d'octobre 1692, par le très illustre et très magnifique Seigneur,

(Sceau)
CHABAN,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger en Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 2 décembre 1692.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 6 octobre 1692.

Dieu miséricordieux fasse que cette lettre arrive heureusement entre les mains de Son Excellence le très illustre, très prudent et très affectionné Seigneur, notre ami, le Ministre du très puissant et très majestueux Empereur de France !

Après avoir, avant toutes choses, fait une infinité de vœux et de prières pour Son Excellence, le plus glorieux des Seigneurs de la religion du Messie, distingué entre les grands de la loi de Jésus, notre très affectionné et puissant ami, le Seigneur Ministre d'État du Royaume de France ; après avoir prié Dieu que le succès de ses affaires soit toujours heureux, et supplié la divine Majesté de le conduire dans les voies de la droiture qui sont celles du salut.

Nous prenons la liberté de lui demander dans quel état nous nous trouvons dans son esprit. Puisse Votre Excellence être maintenue à jamais dans la source des grandeurs et de la prospérité ! Nous prions Dieu qu'elle soit toujours ferme et stable dans la satisfaction et le contentement du cœur.

Ensuite, ô notre très cordial ami, noms donnerons avis à Votre Excellence qu'en conséquence de votre sincère amitié, vous avez ci-devant envoyé vers nous, qui sommes vos amis, M. Dusault

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 214 et 217.)

en qualité d'Envoyé. Nous pouvons dire à son sujet qu'il s'est distingué au-dessus de tous les autres Envoyés, qu'il a marché dans les voies de l'intégrité et de la probité selon ses ordres, qu'il s'est comporté avec courage et avec valeur, et qu'il a employé tous ses soins et toute son application à ajuster et à accommoder les affaires des deux Royaumes[1]. Grâce à lui, nous n'avons laissé personne de tous nos sujets dans la possibilité de s'opposer tant soit peu ou de faire la moindre difficulté à l'encontre de notre parole et de notre traité, et nous avons accompli généralement tout ce que l'on peut désirer des effets de notre amitié et de nos bons offices, puisque nous avons renvoyé en France tous vos esclaves.

Sans doute il faut que les amis regardent le service et l'intérêt le leurs amis comme le leur propre ; il ne faut pas qu'ils donnent aujourd'hui une parole et que demain ils trouvent un prétexte pour faire le contraire, parce qu'on dit communément qu'il faut avoir une foi et une parole, principalement entre les Rois, où le moindre manquement produit des effets aussi grands et aussi prodigieux que des montagnes. C'est sur ce fondement qu'afin qu'il ne se trouve point dans notre procédé de manque de foi ni de ruse, nous avons employé tout notre pouvoir pour délivrer nos esclaves musulmans, selon la parole et les traités dont nous sommes convenus. Mais, mon très sincère ami, quelle chose étrange que nos affaires ne puissent point trouver de fin et que votre parole, vos traités, vos promesses ne puissent s'exécuter tout à fait ! L'on ne voit autre chose dans vos lettres, sinon que vous rendez généralement à Alger tous ses esclaves, en sorte que les paroles et les espérances des Algériens, remplissent le ciel et la terre. Et il est bien vrai que l'on nous envoie leurs noms, mais on ne nous envoie pas leurs corps, et nous ne voyons autre chose, à tout moment, que des requêtes et des lettres de plaintes que nos gens restés esclaves

1. Il avait eu le soin de s'attacher par des présents tous les officiers du Divan sans en oublier un seul. Indépendamment des gratifications dont nous avons déjà parlé, il avait distribué à chacun des grands Écrivains « des chemises à la turque garnies de dorures et soies, des draps de Hollande, quatre paires de pistolets et huit barils de miel ».

en France écrivent, avec les larmes aux yeux, au Divan et à l'armée, en sorte qu'ils nous fendent le cœur.

Quelle chose étonnante et prodigieuse de voir que généralement tous les gens de ce pays-ci sont parfaitement obéissants à nos ordres, au lieu que les gens de votre pays se trouvent commettre des actions qui marquent un procédé irrégulier et directement contraire à vos commandements ! En sorte que nous sommes pour ainsi dire rebuté et ennuyé de n'avoir pu, depuis deux ans entiers jusqu'à aujourd'hui, retirer de leurs mains 257 esclaves de nos sujets. En vérité, ces manières d'agir nous ont tous extrêmement fâchés et jetés dans la dernière consternation. Cela a été cause que l'armée et les troupes ont parlé avec trop de liberté, et chacun est tombé dans des soupçons et dans de méchantes opinions de votre procédé[1].

Cependant nous avons trouvé plus à propos de maintenir notre parole et nos traités, et d'informer Votre Excellence de tout ce qui se passe. Il y a plus d'un an que vos esclaves sont élargis et renvoyés en votre pays, et cependant nous voyons nos frères, qui devraient être mis en liberté en échange des vôtres, rester dans les fers et dans les chaînes et ramer dans vos galères ! Ayez la bonté de nous donner là-dessus votre conseil. Nous avons écrit plusieurs lettres sur ce sujet à Votre Excellence, dans lesquelles nous l'avons suppliée que personne autre qu'elle ne se mêlât des affaires d'Alger, mais notre prière n'a point été écoutée.

Nous espérons que vous porterez remède à ces abus et que vous finirez ces affaires entièrement et avec honneur, et que vous nous délivrerez de l'inquiétude de ces esclaves. Outre cela, nous avons demandé par grâce la liberté de quelques esclaves, dont nous avons envoyé le mémoire, en payant leur rançon, afin qu'ils soient mis en liberté en même temps que les autres et qu'ils soient renvoyés ici conjointement avec M. Dusault. Si vous exécutez

1. La négligence apportée à Toulon et à Marseille dans la recherche des esclaves algériens allait bientôt gâter les bonnes dispositions du Dey. Lemaire venait d'écrire qu'il n'était plus aussi satisfait des Puissances, et que, malgré tous ses efforts, il n'avait pu empocher la confiscation de marchandises prohibées que des Marseillais avaient envoyées à un négociant d'Alger.

exactement et ponctuellement toutes choses et tout ce qui a été promis sur le traité, dorénavant l'amitié et la bonne intelligence s'augmenteront à l'infini entre ce Royaume et votre très puissant Empereur. Les deux partis passeront leur temps en repos jusqu'à la mort, les amis seront joyeux et les ennemis seront confondus.

Enfin, mon très cher ami, nous sommes obligé de vous dire que nous souhaitons que M. Dusault recueille les fruits de ses peines. Dieu veuille le conduire dans les voies du salut, car s'il était venu quelque autre que ce fût de vos sujets, non, par le grand Dieu ! jamais l'amitié n'aurait pu tenir au point qu'elle est parvenue ! Mais cet homme marchait d'un pied ferme et inébranlable dans les voies de la justice et de l'équité ; nous n'avons jamais remarqué aucune contrariété dans ses paroles et nous avons été fort satisfait de lui. Et parce que nous l'avons toujours trouvé véritable dans ses paroles, vous pouvez donner entière créance à ce qu'il vous dira sur la satisfaction ou le mécontentement qu'il peut avoir eu de nous.

Je vous dirai encore, ô mon cher ami, que depuis le jour que la paix a été conclue jusqu'à aujourd'hui, plusieurs de nos sujets se sont trouvés passagers dans des vaisseaux ennemis et ont été arrêtés dans les galères de Marseille. Ayez la bonté de donner vos ordres à M. Dusault, afin qu'il les retire et les amène en ce pays conjointement avec lui.

Il y a encore une chose dont nous sommes obligé d'informer Votre Excellence, afin qu'il n'y ait rien qu'elle ne sache, c'est que tous les vaisseaux de guerre que vous avez la bonté d'envoyer vers nous, et qui viennent .pour votre service et par vos ordres en ce pays, ne manquent pas d'enlever à leurs bords, sans exagérer en aucune manière, au moins une quinzaine ou une vingtaine d'esclaves génois, maltais, vénitiens et d'autres nations, lesquels esclaves appartiennent aux Janissaires d'Alger[1].

1. Dusault écrivit peu après au Ministre qu'il avait eu de grands assauts avec le Dey et la population au sujet de l'évasion de quinze esclaves dans notre vaisseau, « bien que celui-ci fût mouillé à dix-huit brasses d'eau de la ville ». Ces nouvelles fuites à bord avaient aigri les esprits, et Chaban avait été jusqu'à dire que les navires du Roi

En vérité, les amis doivent-ils désirer le bien de leurs amis, ou bien leur mal et leur dommage ? Nous ne voulons pas absolument qu'il vienne en ce port des navires de guerre, et nous ne voulons point qu'il en vienne d'autres que des navires marchands et des bâtiments de transport. Que sait-on ? Il en pourrait peut-être arriver quelque malheur, parce que les Capitaines de ces navires ne veulent entendre ni les paroles de vos agents ni les nôtres, et quand ils sont venus en ce pays-ci, ils ne savent autre chose que faire les grands Seigneurs et enlever nos esclaves. C'est de quoi nous prions Votre Excellence d'être informée.

Nous ne la ferons pas plus longue pour prier Dieu qu'il comble Votre Excellence de prospérités.

Écrit le 25e jour du sacré mois de Moharrem, l'an 1104, qui est le 6e d'octobre 1692.

(Sceau)
CHABAN,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger en Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 6 décembre 1692.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 6 novembre 1692.

Dieu miséricordieux fasse que cette lettre arrive à Son Excellence le très illustre, très sage, très prudent et très affectionné Seigneur, notre très parfait ami, le Ministre de très haut, très excellent, très puissant et très majestueux Empereur de France !

Louanges et gloire sans bornes et actions de grâces sans nombre soient rendues à Dieu, le Roi éternel et universel, dont la

étaient venus pour voler des esclaves et non pas pour lui porter « ses camarades ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 14 octobre 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

puissance s'étend sur ce monde et sur l'autre! C'est en lui que je me confie et c'est lui seul que j'adore, parce qu'il est le meilleur des Maîtres et le plus puissant des protecteurs et que toutes choses doivent retourner à lui comme à leur centre et à leur principe.

Après avoir offert une infinité de vœux et de prières à Soit Excellence, notre très affectionné et cordial ami, le très sage, très prudent et très éclairé Ministre du plus glorieux des Monarques de la religion chrétienne, distingué entre les plus grands Potentats de la loi de Jésus, le très haut et très excellent, très puissant et très majestueux Empereur de France,

— Nous prions Dieu de donner un heureux succès à ses entreprises, et nous le supplions de le conduire dans les voies de la vérité qui sont celles du salut ! —

Nous commençons, préférablement à toute autre chose, par demander à Votre Excellence l'état de sa santé et celui de son cœur. Puissiez-vous toujours être ferme et perdurable dans une parfaite santé et dans une joie continuelle !

Ensuite, notre très puissant et très sincère ami, nous donnerons avis à Votre Excellence que suivant l'amitié, la paix, l'union, la concorde et la bonne intelligence qui ont été ci-devant négociées et conclues, aujourd'hui, dans la pensée de renouveler cette même amitié et de l'affermir davantage suivant la sincérité de notre cœur, nous avons renvoyé vers Votre Excellence votre Envoyé, M. Dusault. Il va auprès de vous pour vous expliquer et faire connaître comme il faut quelques affaires qui nous sont fort épineuses, ne doutant point qu'il n'en informe Votre Excellence dans toutes leurs circonstances, et par conséquent qu'il n'obtienne d'elle ce que nous lui demandons[1].

Nous lui avons mis entre les mains une lettre[2] dont la teneur est celle-ci Le traité de paix porte fort clairement que tout autant d'esclaves de notre pays qui se trouveront dans nos registres, et qui seront restés en France, nous seront aussitôt renvoyés

1. Voy. la note 2, p. 363.
2. Voy. les Lettres du 6 octobre 1692, p. 382 et 385.

par vos ordres, et qu'aucun de nos sujets se transportant en France, par quelque occasion que ce soit, ne pourra y être arrêté contre tout droit et justice. Nous avons donné la liberté à vos sujets ; c'est à vous aussi à mettre vos soins pour faire la même chose, et nous espérons que vous mettrez votre étude et votre application à ce qu'il ne se glisse point de mauvais soupçons par des avis calomnieux, mais que les deux partis soient toujours dans une sûreté et dans un repos à l'abri de toute méfiance de part et d'autre. Renvoyez-les donc tous jusqu'au dernier, vous assurant que les officiers de notre Divan ont été extrêmement irrités et même offensés extraordinairement, de quoi Votre Excellence étant informée, nous avons cru que cela dépendait des soins que nous avons pris de vous expédier M. Dusault. Nous lui avons recommandé principalement de ne pas manquer d'appliquer tous ses soins et de faire tous ses efforts et toutes ses diligences pour que nos gens nous soient renvoyés sans aucune difficulté.

De plus M. Lemaire, votre Consul et votre agent, s'est venu présenter à nous, et après avoir fait quantité de vœux et de prières pour notre très affectionné ami l'Empereur de France et pour Votre Excellence, il nous a représenté et fait connaître la grande amitié, union et bonne intelligence de Sa Majesté et de Votre Excellence envers nous, et nous ayant tous rendus joyeux à cause du contentement et de la satisfaction que nous avons tous de lui et de son ministère de Consul, il nous a fait connaître que si nous voulions avoir absolument et véritablement l'amitié de l'Empereur de France et de son très illustre Ministre, il fallait donner la liberté à tous les esclaves français qui étaient dans les galères d'Alger, et que, s'il plaît à Dieu Tout-Puissant, nous ne devions avoir aucun doute qu'en revanche de cette action nous verrions une infinité de bienfait et de marques de votre générosité.

Les paroles pleines de douceur de votre Consul ont eu leur effet sur nos esprits. Nous avons tiré tout présentement de nos galères et donné la liberté à vingt esclaves français qui y étaient, détenus, et nous avons donné nos pouvoirs et nos permissions pour qu'ils soient incessamment renvoyés en France.

C'est donc à Votre Excellence, en revanche de ce bienfait, à nous rendre justice et à mettre ses soins à ce que les deux partis n'aient pas à se plaindre l'un de l'autre[1].

Principalement, ô mon très sincère ami, ci-devant dans les entrefaites de la paix, c'est M. Lemaire, votre Consul, qui a été le médiateur entre les deux partis, recherchant le bien de l'un et de l'autre. C'est une personne d'une grande intégrité et probité, un homme d'une grande confiance et d'une extrême droiture et sincérité, qui se contente de peu[2] et dont la conduite est admirable et hors de reproches, enfin qui n'a jamais donné les mains à aucune action qui contrevienne le moins du monde à la justice et à la bonne foi des traités. Généralement toutes les Milices et armées de ce Royaume, ainsi que les officiers de notre Divan, lui ont donné leur amitié dans toute son étendue, en récompense de sa sincérité et de sa bonne foi. Voilà déjà trois ou quatre fois qu'il supplie Sa Majesté de l'établir ici en qualité de Consul, et même, dans ces derniers jours, nous avons su que Sa Majesté agréait volontiers la personne dont vos bons amis d'Alger ont fait choix, et qu'elle avait donné son consentement. Et suivant la coutume précédente, lui ayant fait la grâce de lui établir des appointements, toute la République en a conçu la joie la plus grande du monde ; elle en a été très contente et satisfaite[3]. Nous augmentâmes

---

1. On peut dire que la conduite de Chaban à notre égard était conforme aux sentiments d'amitié manifestés dans ses correspondances. Mais la Cour de Versailles avait encore à soutenir la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; elle redoutait infiniment les corsaires de la Régence, et, avant de renvoyer tous les Algériens des galères, elle voulait éprouver sans doute la sincérité si souvent dissimulée des dispositions du Divan. Elle devait bientôt donner toute satisfaction aux Puissances, en cherchant à gagner leur alliance offensive contre l'Angleterre et la Hollande. — Voy. à ce sujet le *Mémoire sur le point de savoir s'il est avantageux au Roi de France de faire alliance arec le Roi d'Alger*. (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et documents*, t. XV, f° 89.)

2. Voy. la note 1, p. 378.

3. Les provisions du Consulat d'Alger en faveur de Lemaire portent la date du 16 avril 1692. « Le Roi étant satisfait de la conduite que vous avez tenue jusqu'à présent dans l'exercice du Consulat d'Alger, Sa Majesté m'a commandé de vous expédier ces provisions et vous les trouverez ci-jointes. Elle espère que cette grâce vous engagera à redoubler votre attention pour son service, et à faire tous vos efforts pour retenir les esprits des Algériens et les maintenir dans les dispositions où ils sont d'exécuter ponctuellement le traité fait avec eux. Sa Majesté m'a aussi ordonné de vous faire payer

de mille degrés l'amitié que nous avions pour Votre Excellence et nous priâmes Dieu de lui prolonger ses jours. Nous n'avons conçu ce désir qu'en conséquence de la probité et intégrité que nous avons remarquées en lui.

Il ne faut pas que vous trouviez cela étrange. Toutes les fois qu'il est arrivé rupture entre la France et Alger, il est certain que ç'a été par la malice et par la scélératesse des Consuls qui l'ont précédée[1]. Notre intention étant de maintenir longtemps avec vous une bonne amitié, union et bonne intelligence, c'est pourquoi nous ne consentirons jamais que vous en établissiez et envoyiez un nuire que lui pour être Consul auprès de cette République, car, s'il arrive que l'on vienne à le changer, il est certain et vous ne pouvez douter qu'il ne se passera pas beaucoup de temps qu'il n'arrive rupture et guerre entre les deux partis. Voyez, won cher ami, la raison pour laquelle nous demandons M. Lemaire que nous voulons avoir ; c'est principalement pour l'intérêt de la France.

Mais, dans ces derniers jours, quelques-uns de vos vaisseaux étant allés à Tunis, plusieurs de vos Français qui en sont débarqués ont dit, et nous en avons été informé et avisé, que le Consul d'Alger était déposé, et qu'il y avait à Toulon un homme tout prêt pour envoyer à Alger[2]. Donc, que cette parole soit véritable ou qu'elle ne le soit pas, nous n'avons pas laissé de prendre la chose à mur et d'en donner avis à Votre Excellence, afin qu'elle en soit, informée. En effet, si l'on demande derechef à Votre Excellence cet homme que l'on dit être prêt à Toulon, nous vous prions de ne point accorder leur demande, et s'ils avancent des calomnies et des sottises contre le Consul, n'y ajoutez aucune créance et n'y ayez aucune confiance, mais, pour l'amour de Dieu, n'oubliez pas

---

des appointements fixes pour le Consulat d'Alger pendant l'année dernière… » *Lettre du comte de Pontchartrain à Lemaire,* le 18 juin 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. Nos Consuls à Alger ont été bien au contraire d'une intégrité et d'un dévouement absolus, malgré les difficultés presque insurmontables de leur charge, et l'on a vu quels affronts plusieurs d'entre eux durent subir, pour satisfaire les barbares exigences de la Milice et du Divan.

2. Voy. la note 1, p. 377.

nos prières et nos supplications et ne donnez pas sujet de fâcherie à toute la République d'Alger.

Jamais les prières de notre Divan n'ont été refusées en aucune manière en la présence du Grand Seigneur, le très puissant Empereur des Ottomans, notre Maître, quoique notre vie et notre tête soient plus minces qu'un cheveu à la vue de ses Ordres et de ses Commandements. Il nous accorde toutes les grâces que nous lui demandons, et quelquefois il arrive qu'il nous envoie des Pachas ne convenant pas à notre volonté et que nous renvoyons d'où ils sont venus[1]. En un mot, notre coutume est telle que lorsque nous trouvons un homme droit et intègre, nous ne permettons pas qu'il soit déposé de ce pays-ci, outre que ç'a toujours été la coutume que lorsqu'un État demande quelque chose à un autre État et intercède pour quelqu'un, il est toujours bien reçu. Mais la raison qui nous a obligé à en informer Votre Excellence est que nous n'avons pas voulu permettre que d'autres de vos sujets prissent une peine inutile, car ils ne manqueraient pas d'être renvoyés sans être reçus, et peut-être qu'ensuite cela donnerait de la fâcherie à Votre Excellence. Seulement nous avons encore cela dans l'esprit qu'un bon serviteur, qui fait bien son devoir pour le service d'un État et qui est d'une entière probité et intégrité, qui ne protège point les actions injustes de personne, enfin qui est un serviteur droit ne manque pas d'être mal récompensé. C'est une sentence connue et célèbre dans le monde. C'est pourquoi nous prions Votre Excellence, qui est un Ministre sage, prudent et d'une excellente conduite. C'est Dieu Très-Haut qui vous a mis en main la conduite de ce Royaume, et ce n'est point par l'avis ni par l'esprit de ceux qui veulent gâter les affaires. Nous vous prions donc de ne pas vous laisser surprendre, et de ne pas écouter les flatteries de ces sortes de gens qui ne cherchent qu'à tout brouiller. Ne vous repentez point de la parole et de la promesse

1. Nous avons eu un exemple de ce singulier procédé de vassal en 1688, lorsque Hadji Hussein, l'un des Deys les plus acharnés contre nous, fit tirer le canon, du haut des remparts d'Alger, sur le vaisseau qui amenait le Pacha Ismaïl, bien que celui-ci fût muni des Commandements du Grand Seigneur.

qui sont sorties de la bouche de Votre Excellence très puissante, mais reconnaissez que toutes les affaires viennent de la main de Dieu, et prenez garde de vous éloigner jamais de ce qui est du droit et de la justice. Cette affaire nous a extrêmement touché le cœur, et c'est ce qui nous a obligé à vous écrire cette lettre, de la part de tout le vénérable Divan, pour vous marquer toutes choses dans leur véritable état, sans y rien augmenter ni diminuer, et pour vous prier de vous informer de la vérité de la chose en nous rendant à tous la joie et le plaisir extrêmes, et en nous faisant connaître que vous avez la bonté de renouveler l'ombre de votre protection en faveur du dit Lemaire, votre Consul. S'il plaît à Dieu Très-Haut, Votre Excellence doit avoir présentement compris nos bonnes intentions, et qu'il est impossible que jamais la paix vienne à se rompre, de notre part, par aucune action qui puisse en aucune manière contrevenir au traité et à la justice. En effet, que doit-on désirer, sinon le repos ? En vérité, vous ne pouvez jamais avoir de Consul plus droit et plus intègre que celui-ci. Non, par le grand Dieu ! l'intégrité et la probité que nous avons remarquées chez cet honnête homme, il y a fort peu de gens dans le monde dans lesquels nous les ayons rencontrées, principalement depuis qu'il s'est tant dissipé de biens dans Alger pour l'amour de la France.

Nous voulons que pendant le règne de l'Empereur de France et pendant votre heureux Ministère, ce pauvre homme soit notre créature. Laissons à part les biens qu'il nous a faits et les avantages que nous avons tirés de lui[1]. Peut-être que notre intention, en le demandant à Votre Excellence, n'est autre que de le faire un peu revivre en ce pays-ci, et nous-même, dans l'intention de lui remettre un peu l'esprit en repos, nous lui accordons généralement toutes les demandes qu'il nous fait. Nous ne la ferons pas plus longue que pour renouveler nos vœux et nos prières pour la prospérité de Votre Excellence.

---

1. Voy. le *Mémoire des présents que le sieur Lemaire a faits aux Puissances d'Alger pour les rendre favorables à nos intérêts.* (*Archives des Affaires étrangères, Inspection du commerce de Marseille,* t. IV, 1693-1696.)

Écrit le 25e jour du bon mois de Safer, l'ait 1104, qui est le 6e de novembre 1692.

(Sceau)

CHABAN,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger en Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 2 décembre 1692.

LOUIS XIV
HADJI CHABAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 21 décembre 1692.

Illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons reçu avec joie les marques que vous nous donnez de votre affection pour notre service par la lettre qui nous a été présentée de votre part[2], et la disposition dans laquelle vous paraissez être de maintenir toujours la paix conclue avec nous nous est très agréable. Vous pouvez être assuré, et nous vous en donnons de nouveau notre parole royale, qu'il n'y sera contrevenu de notre part en aucune manière, et que, si quelques-uns des officiers commandant nos vaisseaux n'exécutaient pas ponctuellement les ordres qu'ils ont reçus sur ce sujet, ils en seraient sévèrement punis. Vous verrez, au surplus, par ceux que nous donnons pour l'entière exécution du traité et par les choses qui nous ont été demandées en votre nom par le sieur Dusault, les égards et la considération particulière que nous avons pour vous, dont nous espérons que vous vous attirerez la continuation par la conduite que vous tiendrez dans la suite avec nos sujets, en entrant dans les propositions qui vous seront faites par le dit sieur Dusault[3].

---

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 214.)

2. Voy. la Lettre du 6 octobre 1692, p. 382.

3. Voy. le *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Dusault retournant en Barbarie,* le 24 décembre 1692. Notre négociateur avait reçu l'ordre de revenir de suite à

Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, illustre et magnifique Seigneur, en sa sainte garde.

Écrit en notre château impérial de Versailles, le 24 décembre 1692.

Louis.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 17 janvier 1693

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 24 décembre 1692.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai présenté à l'Empereur, mon Maître, la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté Impériale[2] et l'ai informée de la disposition dans laquelle il m'a paru, par celle qui était jointe pour moi[3], que vous êtes de maintenir la paix conclue avec vous. Elle m'ordonne de vous témoigner qu'elle en est très satisfaite, et, pour vous en donner des marques, elle renvoie avec diligence le sieur Dusault à, Alger[4], et le charge de vous remettre 21 Turcs qui restent de ceux qu'il était convenu de vous renvoyer par le traité, les 7 autres étant morts ou inconnus, ainsi qu'il l'a vérifié par la revue exacte qu'il a faite sur les galères, ainsi que les 16 dont vous avez demandé la liberté en payant la rançon stipulée par le traité.

Il vous remettra aussi 24 Turcs qui composaient l'équipage d'un petit bâtiment pris par le sieur de La Roche. Sa Majesté a bien voulu vous les renvoyer par la considération qu'elle a parti-

---

Alger pour s'appliquer tout particulièrement « à faire déclarer les corsaires contre les Anglais ». Il devait ensuite passer à Tripoli, conclure un traité de paix avec le Bey de cette Régence, et retirer 350 sujets français qui y étaient aux fers. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 17 janvier 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. *Archives de la Marine*. (Ordres et dépêches, B2 87.)
2. Voy. la Lettre du 6 octobre 1692, p. 382.
3. Voy. la Lettre du 6 octobre 1692, p. 385.
4. Voy. la note 3, p. 396.

culièrement pour vous et pour la République d'Alger, quoiqu'ils soient de bonne prise, puisque le rets n'avait aucune marque qui pût le faire reconnaître pour Algérien, et qu'il n'était pas muni du passeport du Consul de France, ainsi qu'il est porté par le traité.

Sa Majesté l'a encore chargé de vous présenter 12 des Turcs des galères, pour tenir lieu des quelques esclaves que vous me mandez s'être sauvés pendant que ses vaisseaux sont restés mouillés dans la rade d'Alger(1). Elle a, sur les instances qui lui ont été faites de votre part, confirmé le sieur Lemaire dans le Consulat d'Alger, dont elle m'a recommandé de lui expédier les provisions, et il sera à l'avenir payé des appointements qui y sont attachés(2). Je lui recommande de ne rien demander qui ne soit conforme au traité, mais d'en soutenir avec fermeté l'exécution, de sorte qu'il n'arrive aucun incident qui puisse altérer ni diminuer les égards particuliers que Sa Majesté veut bien avoir pour vous(3).

Il me reste à vous recommander de la part de l'Empereur, mon Maître, les intérêts du sieur Dusault, que Sa Majesté a chargé du rétablissement du Bastion de France et de recommencer son commerce, si utile aux pays de votre dépendance, que la guerre passée a jusqu'à présent interrompu, et vous ferez une chose très agréable à Sa Majesté en lui donnant tous les secours et la protection dont il aura besoin pour y réussir et se récompenser dès peines qu'il a éprouvées(4).

Je suis toujours

Votre bon et sincère ami.

PONTCHARTRAIN.

---

1. Voy. la note. 1, p. 388.

2. Voy. les notes 1, p. 376 et 378.

3. Voy. la note 3, p. 392, et la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 13 août 1692, remerciant le Ministre de l'envoi de ses provisions de Consul : « Les peines et les fatigues que je souffre depuis cinq ans que je suis ici dans l'incertitude de la paix m'avaient obligé de vous faire prier de permettre que je me retirasse, pour aller jouir de quelque repos dans la patrie, mais puisque Votre Grandeur juge nécessaire pour le bien du service que je continue à exercer le Consulat, je le ferai et donnerai toute l'application possible afin que ces corsaires ne sortent de leur devoir. Il faut, pour cela, faire diverses dépenses pour contrebalancer les profusions des Anglais qui répandent abondamment, ce que je ne suis pas en état de faire. » (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

4. Si Dusault remplissait avec une habileté consommée ses fonctions de Com-

MEHEMET ELEMIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT D'ALGER,
A DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE
ET COMMISSAIRE DU ROI[1].

Alger, le 8 février 1693.

La gloire des Princes chrétiens, notre cher, affectionné et très distingué ami, M. Dusault.

Après avoir offert à Votre Seigneurie les salutations et les vœux suggérés par notre affectueuse amitié, nous nous empressons de nous informer de l'état de votre santé. Puissiez-vous jouir continuellement du bien-être et du contentement du cœur !

Mon cher et sincère ami, en recevant ici votre lettre pleine de cordialité, nous avons été aussi content et heureux que, si nous vous avions vu ; elle a fait aussi grand plaisir à Sa Hautesse le Pacha[2]. Tâchez tout de même d'arriver ici le plus tôt que vous pourrez et d'amener nos prisonniers avec vous ; ce serait une gloire et un honneur pour vous, devant nos Conseils de l'armée, d'avoir ainsi accompli vos engagements et vos promesses[3]. Car ici on a exécuté envers vos prisonniers tout ce que le traité contenait et

---

missaire du Roi, il n'avait ni le temps ni l'argent nécessaires pour débrouiller ses comptes avec les associés de sa Compagnie du Bastion de France. Il avait obtenu, le 22 octobre 1692, « un délai et sauf-conduit de trois mois durant lesquels il était défendu à ses créanciers de le poursuivre en quelque manière que ce soit », mais les intérêts de nos anciens comptoirs souffraient grandement des embarras prolongés des concessionnaires, et l'on pensait avec raison, au Ministère, qu'il était temps de pourvoir à leur exploitation en faisant liquider l'ancienne association. On avait, en conséquence, ordonné à Dusault de trouver le plus tôt possible de nouveaux commanditaires, de transiger avec ses créanciers et de rendre à nos établissements toute l'activité d'autrefois. Voy. le *Mémoire de Dusault concernant le rétablissement du Bastion de France,* le 24 mars 1693. Voy. aussi la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 15 octobre 1692. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 214.)

2. Nous n'avons pu retrouver la trace de la lettre dont il s'agit. Elle annonçait évidemment à Mehemet Elemin le prochain retour de Dusault à Alger, et la restitution des esclaves musulmans promise par le Ministre dans sa lettre du 24 décembre 1692.

3. Lemaire écrivait en même temps que le Dey « s'impatientait fort » de ne les voir arriver les Turcs qu'on lui avait promis de rendre. Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain, le 3 février 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

même au delà, et il ne reste plus rien à faire. Comme les affaires se traitent, dans la Régence, avec loyauté et fermeté, vous devez aussi vous efforcer d'accomplir ce qu'exigent la parole et l'honneur du très affectionné Roi de France, ne prêter jamais l'oreille à ceux qui ignorent la situation de notre pays, travailler à mériter l'approbation des deux partis, et vous montrer sans reproche devant ceux qui vous ont envoyé en France. Un service rendu avec loyauté et bonne intention n'est jamais perdu. Vous avez compris que plus on sert avec loyauté, dévouement et sollicitude, plus on y gagne une bonne réputation et affection, et qu'ainsi l'amitié mutuelle fait des progrès et donne des fruits ; il n'y a aucun doute à cet égard. Si vous nous demandez des informations sur les autres affaires d'ici, nous vous dirons que, grâce aux prières et aux souhaits de nos amis, une tranquillité profonde règne partout, et que Sa Hautesse le Dey jouit aussi d'un parfait état de santé et de bien-être et vous salue.

Mon cher ami, après votre départ d'ici, on nous a capturé une frégate corsaire avec 25 personnes et on les a amenés à Marseille. Vous êtes au courant de cette affaire, et même, dans votre dernière lettre, vous dites que vous les amènerez avec vous en Algérie. C'est étonnant que vous ne les ayez pas expédiées jusqu'à présent. Je vous prie donc de vouloir bien les amener sans faute avec vous, car toute l'armée connaît maintenant le fait et il faut absolument tout restituer.

Une autre barque, avec un chargement de butin, gagna notre port de Bougie ces jours derniers, et, après y être restée une dizaine de jours, en repartit tranquillement. Lorsqu'elle s'approchait d'Alger, elle rencontra 3 vaisseaux français, et malgré la déclaration des marins qui disaient que la cargaison était de Bougie, vos Capitaines, sans en tenir aucun compte, s'emparèrent du butin avec la barque et l'amenèrent en France.

Mais ce butin, pour être pris à l'ennemi, avait coûté la vie aux 18 compagnons, et neuf autres étaient gravement blessés. Je vous prie donc de plaider aussi dans cette affaire la juste cause des Algériens, et de ne prêter l'oreille aux propos mensongers

de personne[1]. Prenez la cargaison avec vous, comme c'est juste et conforme aux traités, et l'amenez en Alger. Veuillez, en même temps, faire recommander à vos Capitaines qu'ils aient à respecter l'engagement de leurs chefs et que chacun reste dans ses attributions. Nous devons nous traiter réciproquement en amis, d'autant plus que les traités ont été faits précisément pour empêcher de pareils événements de se produire. J'espère, mon cher ami, que vous saurez surmonter et briser Les obstacles, s'il s'en présente dans cette affaire. Notre amitié se resserre ici de jour en jour ; il vous faut donc nous répondre par une disposition analogue d'amitié et de bienveillance.

Veuillez ne pas oublier, s'il vous plaît, la commande qu'on vous a faite précédemment ; nous en réglerons ici le montant. Prenez aussi pour 5 réaux de grand papier.

M. le Consul, votre parent, se porte bien. Nous avons tous les yeux sur la route en vous attendant, et il nous tarde de vous voir. Portez-vous bien, et que votre amitié ne fasse jamais défaut pour nous et notre pays ! Nos meilleurs compliments à tous nos amis de là-bas et bien des choses de notre part.

Votre ami,

MEHEMET ELEMIN,
Secrétaire d'État d'Alger.

Traduit par SAGHIRIAN, répétiteur de Turc à l'École des Langues orientales.

DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE ET COMMISSAIRE DU ROI, A MEHEMET ELEMIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT D'ALGER.

Tripoli, le 13 septembre 1693.

Illustre et magnifique Seigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire par Issouf-reïs, commandant votre caravelle, et par une tartane française partie

1. Voy. Les *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain*, les 2 et 8 mars 1693.

le même jour de ce port. J'ai appris par le sieur de La Lande, mon parent, que la première vous est parvenue.

Vous aurez vu par icelle, et par celle que vous a écrite le Seigneur Dey de ce Royaume, comme j'ai réglé toutes les affaires de la paix à son contentement et à celui de tout son Divan(1). Il m'a même témoigné qu'il vous en avait écrit d'une manière que vous n'auriez que du plaisir de vous être mêlé de cette médiation, pouvant vous assurer qu'en votre considération je me suis relâché de beaucoup des prétentions légitimes de mon Empereur. Cette paix a donné lieu à tous les corsaires de cette République de se mettre en mer, de manière qu'ils ont fait jusqu'à présent 18 prises dont il y en a qui sont de considération. Cela a même donné lieu d'augmenter leur armement ordinaire de 4 nouveaux, en ayant présentement 8 en mer et 4 dans le port qui se préparent. En concluant la paix, le Dey et le Kaznadji(2) ont exigé de moi que le Consul serait renvoyé en France parce qu'il était fort mal dans leur esprit, et, même qu'ils en avaient quelque raison, ce que j'ai fait à leur prière et pour le bien de la paix(3).

---

1. Dusault était revenu à Alger, le 25 mars 1693, sur le vaisseau la Jalouse. Le capitaine du port était venu le voir à son bord avec les principaux officiers de la Milice, et lui avait témoigné la joie qu'il éprouvait de son retour. Le Dey l'avait reçu le lendemain « avec beaucoup d'honnêtetés » ; il avait fait venir au Divan tous les esclaves amenés de France, et il avait témoigné en ressentir une joie parfaite, aussi bien que tout le peuple qui les avait vus circuler dans les rues. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 21 mars 1693. Dusault avait encore écrit, quelques jours après, « que les affaires étaient entièrement consommées avec les Algériens et qu'ils étaient tous fort contents ». *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 1er mai 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Premier Ministre et grand Trésorier de la Régence.

3. Suivant les nouvelles instructions qui lui avaient été données le 24 décembre, Dusault passa à Tripoli, le 14 mai 1693, sur le vaisseau le Fleuron, pour régler les différends existant à cette époque entre cette Régence et la Cour. Le Consul de la nation française auprès des Tripolitains. Claude Lemaire, frère de notre agent d'Alger, avait été chargé peu de temps auparavant de négocier avec Hadji Chaban le rétablissement de bons rapports avec la France ; il était venu s'entretenir avec lui, et il avait reçu l'ordre de suivre de point en point ce que le Dey d'Alger lui prescrirait. Il faut croire que sa conduite avait autant déplu à Dusault qu'au Divan, puisque notre négociateur ne paraît pas avoir tenté de le défendre. Voy. les *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 2 mai 1693, et de René Lemaire aux Députés de Marseille, le 18 juin 1693. — Nous devons signaler ici la rivalité qui s'était établie entre les frères Lemaire et le Commissaire du Roi.

J'attends à la fin de ce mois les esclaves demandés par le Dey, quand les galères auront désarmé en France[1], et lorsque j'aurai consommé toutes les affaires, je ne manquerai pas de me rendre en toute diligence auprès de vous ; ce ne sera pas aussitôt que je le souhaite.

Nous apprenons, par un petit bâtiment qu'on vous a expédié de la Porte, que le Grand Seigneur vous a confié le Commandement de toute la Barbarie, depuis Maroc jusqu'à Alexandrie, en qualité de son Pacha. Je me réjouis avec vous de la justice que Sa Hautesse a rendue à votre mérite, je prie Dieu qu'il vous donne la santé nécessaire pour vaquer à un si important emploi, et je vous demande la grâce de me croire avec toute l'attache possible,

Illustre et magnifique Seigneur,

Votre sincère ami,

DUSAULT.

Dusault, nous l'avons dit, voulait le Consulat pour son cousin de La Lande. Il avait desservi le titulaire du poste d'Alger, en écrivant à Marseille qu'il se livrait au commerce contrairement aux règlements, et René Lemaire s'était défendu en accusant le Commissaire « de judaïser » avec les fonds destinés au rachat des captifs. Ce dernier croyait en effet pouvoir se permettre d'échanger les piastres de grand poids pour d'autres, et d'en tirer ainsi un bénéfice d'environ 15 0/0. Lemaire prétendit « que si les affaires avaient duré si longtemps, c'était parce que Dusault l'avait bien voulu, afin de mieux faire les siennes », lui reprocha d'avoir demeuré trois semaines avec une femme française « que la bienséance l'empêchait de nommer », au grand scandale des esclaves, et, d'avoir, avec son Bastion, amoncelé toutes sortes de difficultés. *Lettres de René Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 30 avril et 6 août 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) Voy. aussi les sujets de plaintes de Claude Lemaire, Consul à Tripoli, contre Dusault, dans les correspondances de septembre 1693. (*Consulat de Tripoli*.)

1. L'organisation de nos ports était alors bouleversée par les armements sans cesse renouvelés que nécessitait la guerre de la coalition, et l'on s'occupait de bien d'autres choses, à Toulon, que de faire rechercher les quelques Musulmans réclamés par le Dey. d'Alger. Les espérances de Jacques II venaient de s'évanouir après la bataille de la Hogue (19 mai 1692), et il importait pour nous de réparer en toute hâte les pertes de notre armée navale. Les victoires de Luxembourg à Steinkerque et à Nerwinden avaient encouragé le Roi à continuer la campagne, et de Tourville tenait à prendre une revanche éclatante, en se mettant en mesure de surprendre les flottes anglo-hollandaises qui devaient traverser la Méditerranée. Ce dernier venait précisément d'envoyer à Alger, le 15 août 1693, le vaisseau l'Entendu, commandé par M. de Ricou, avec quatre brûlots et une tartane, pour y prendre les rafraîchissements nécessaires à son escadre. Voy. l'*État des frais faits par le sieur Lemaire, Consul de la nation française, à raison des rafraîchissements pour l'armée navale*. Voy. aussi la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 25 août 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

DENIS DUSAULT, GOUVERNEUR DU BASTION DE FRANCE
ET COMMISSAIRE DU ROI,
A MEHEMET ELEMIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT D'ALGER.

Tripoli, le 3 novembre 1693.

Illustre et magnifique Seigneur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire, il y a deux mois, par les vaisseaux de Tripoli(1). Depuis, l'Ambassadeur de cette République est arrivé de France, avec tous les esclaves qu'il y était allé prendre sur les rôles dont nous étions convenus en exécution du traité de paix, et, comme il a été fait un état de 100 autres esclaves, le Dey m'a prié de rester ici jusqu'à ce qu'ils soient rachetés, et cela pour contenter les soldats et maintenir la tranquillité de son Gouvernement(2).

Le vaisseau du Roi qui m'apportera les dits esclaves m'apportera aussi des lettres de mon Vizir qui me marqueront les volontés de mon Empereur et les siennes, auxquelles je me conformerai ; elles seront indubitablement de me rendre auprès de Votre Grandeur ou de me-rendre en France. Si c'est le dernier ordre, soyez persuadé que je n'oublierai jamais les bontés que vous avez eues pour moi, et que je rendrai un fidèle témoignage au Vizir de la continuation de vos bonnes intentions pour le maintien de la paix, afin de conserver la tranquillité dans votre Gouvernement.

---

1. Voy. la lettre du 13 septembre 1693, p. 401.

2. Dusault obtint le 27 mai 1693 un traité fort honorable, en vertu duquel les Puissances de Tripoli s'engagèrent à restituer les prises dont nous avions été victimes, à envoyer à Versailles un ambassadeur, à donner au Roi 30 chevaux barbes des plus beaux, et à mettre en liberté, par voie d'échange, tous les prisonniers capturés sous le pavillon français. Un Capidji la Porte, envoyé par le Grand Seigneur sur le vaisseau du Roi *l'Aquilon,* commandé par M. de Ribeyrette, leur avait signifié « de ne point perdre de temps à envoyer en France demander la paix ». Voy, les *Griefs du Bey de Tripoli,* le 1er juillet 1693, et les *Lettres de Sorhainde,* des 18 février et 25 juin, *de Dusault,* le 10 juin, et de *Claude Lemaire*, le 6 septembre 1693, *au comte de Pontchartrain*. Voy. aussi la correspondance de de La Lande en 1693, et particulièrement le *Mémoire de la conduite que le sieur Dusault a tenue après avoir traité la paix à Tripoli*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tripoli*.)

Le Vizir m'écrit qu'il a fait une Compagnie pour le Bastion ; elle ne pourra manquer d'être bonne, l'ayant faite de sa main, et ce seront des personnes dont vous aurez tout contentement pour la sûreté de vos droits[1].

J'avais laissé auprès de vous le sieur de La Lande, mon parent[2], mais comme mon séjour sera encore long en ce Royaume par les raisons que je vous écris, je lui mande de me venir joindre ici, s'il en trouve l'occasion favorable, ou de repasser en France. Je vous demande de lui en accorder la permission et de me croire avec respect,

Illustre et magnifique Seigneur,

Votre sincère ami,

DUSAULT.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[3].

Alger, le 7 mai 1694.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains de Son Excellence le très affectionné Ministre d'État du très puissant

1. Dusault n'ayant pu parvenir à restaurer sa compagnie, le Ministère accepta les propositions d'une société de Marseille dirigée par Pierre Hély, négociant de cette ville. Celui-ci délégua à Alger l'un de ses principaux associés, Annet Caisel, pour traiter directement avec le Dey des conditions d'exploitation de nos anciens comptoirs ; notre Consul accompagna ce dernier à toutes les audiences du Divan, et l'aida puissamment dans ses négociations. *Lettres de Lemaire au duc de Choiseul*, les 15 et 18 février et 30 avril 1694. Nos agents obtinrent de Chaban un traité en 14 articles, remettant en vigueur « les anciennes conditions relatives à l'exploitation des négociants français dans les Échelles du Bastion ». La nouvelle compagnie, « nommée et avouée par l'Empereur de France pour la pêche du corail et autres négoces », fut déclarée propriétaire incommutable des anciennes Concessions, ses redevances furent portées à 3 000 réaux payables par sixième, toutes les deux lunes (art. 5), et on ne tint pas compte des dettes de la Compagnie précédente (art. 15). Ce traité porte la date du 3 janvier 1694. Un original est aux Archives des Affaires étrangères (salle des Traités), un autre est à la Bibliothèque d'Alger. Il a été publié dans plusieurs ouvrages, notamment dans l'*Histoire de La Calle*, par Féraud, et dans l'*Histoire du commerce et de la navigation en Algérie avant la conquête*, par Élie de la Primaudaie. Il importe de remarquer qu'il a servi de base à toutes les conventions postérieures qui ont eu pour objet nos Concessions d'Afrique.

2. Voy. la note 3, p. 402.

3. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

Empereur de France, le plus glorieux des Seigneurs chrétiens, distingué entre les grands de la religion de Jésus, le très judicieux et prudent Ministre du très majestueux Empereur de France, notre parfait ami ! — Dieu donne un heureux succès à vos entreprises, et vous conduise au droit chemin qui est celui du salut et de la félicité ! —

Après avoir donné à Votre Excellence des témoignages de notre amitié et de nos vœux et lui avoir demandé des nouvelles de son affection, nous vous donnons avis, en qualité de vos meilleurs amis, par cette lettre pleine de respect dont nous espérons un bon succès avec l'exécution de ce qu'elle contient, que votre lettre est arrivée à bon port, et qu'elle nous a donné autant de joie que si nous avions eu le bien de vous voir[1].

Vous saurez qu'il a déjà quatre ans qu'un Père Vicaire[2], établi en ce Royaume avec des patentes du Pape, et passant pour honnête homme dans l'esprit de tout le monde, nous a frauduleusement enlevé dix-neuf esclaves appartenant aux principaux Seigneurs de ce Royaume, et que, non content de cette perfidie, il en a encore emmené plusieurs autres du bagne royal de cette Ville, appelé Beylik, desquels la rançon monte à 4 500 piastres du grand poids. La promesse qu'il nous fit, avec des serments authentiques, de nous apporter à son retour les sommes de ces rançons fit que nous lui donnâmes une entière créance et que nous le laissâmes partir, sous la bonne foi, avec les esclaves dont nous venons de parler.

Cependant les quatre années se sont écoulées sans que nous

1. Voy. la Lettre du 24 décembre 1692, p. 397.

2. L'entretien d'un Vicaire apostolique à Alger était dû à la duchesse d'Aiguillon, qui avait voulu consacrer, suivant les conseils de saint Vincent de Paul, un revenu annuel de 400 livres « à l'assistance des pauvres chrétiens esclaves en Barbarie, tant en santé qu'en maladie ». Le fondateur de l'ordre de la Mission avait attaché la plus grande importance à l'œuvre des esclaves, et nous avons vu plus haut qu'afin de mieux remplir ses charitables vues, il avait cru devoir demander l'autorisation de faire gérer, pendant quelques années, le Consulat d'Alger par des membres de sa congrégation. Les Vicaires apostoliques de France jouissaient auprès des Algériens d'une grande considération, que rehaussaient encore l'exemple de leur dévouement et la dignité de leur vie, et ils rendaient à nos Consuls des services presque journaliers, en intervenant auprès des Puissances toutes les fois que ces agents avaient à discuter les intérêts de la justice et de l'humanité.

ayons vu ce Père ni reçu de nouvelles de la rançon des esclaves. Alors est arrivé le Père Vicaire que Votre Excellence nous a envoyé pour remplir la place de celui-là[1]. Nous lui avons demandé en quelle qualité il venait, et il nous a fait connaître qu'il était Vicaire apostolique établi par des lettres scellées du Pape[2]. Nous lui avons signifié qu'il eût à nous payer la dette de son prédécesseur, mais il nous a répondu que celui-lit était Espagnol[3] et qu'il est Français, qu'il ne voulait point reconnaître cette dette ni s'en charger en aucune manière. Ce qu'ayant entendu de lui, nous avons cherché dans la source et avons fait comparaître tous les marchands européens, auxquels, en présence de tout le monde, nous avons demandé qui est-ce qui payerait la dette du Vicaire fugitif. Ils s'écrièrent tous que la coutume ancienne observée jusqu'à présent était que les Vicaires payassent les dettes des Vicaires, les Pères de la Rédemption[4] celles de leurs confrères, les Pères de l'Hôpital[5]

---

1. Le P. Lorance. Voy. la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 20 décembre 1694.

2. Les Turcs n'ont pas de mot pour signifier Bulle ou Bref du Pape, et ils écrivent toujours « lettre scellée ». (Note du Secrétaire-interprète.)

3. Il se nommait Janela.

4. Les Pères de la Rédemption étaient des religieux de l'ordre de la Trinité el de Celui de Notre-Dame de la Merci. Ces ordres étaient composés de différentes communautés dépendant d'un même général, et avaient pour unique but la collecte et la distribution des aumônes destinées au rachat des esclaves. Des arrêts du Conseil assignaient à ces religieux les villes et les paroisses dans lesquelles ils pouvaient recueillir les dons. On trouve, au sujet de leurs privilèges, des lettres patentes de François Ier en 1527, de Henri II en 1552, de François II en 1560, de Charles IX en 1566, de Henri IV en 1602, de Louis XIII en 1618, de Louis XIV en 1650, de Louis XV en 1716, etc. — Voy., pour la manière dont les religieux rédempteurs rachetaient les esclaves à Alger, l'*Histoire d'Alger,* par Laugier de Tassy, p. 282 ; — la *Relation de ce qui s'est passé dans les trois voyages que les religieux de Notre-Dame de la Merci ont faits pour la rédemption des captifs*, par un des Pères députés pour la rédemption de la congrégation de Paris ; — le *Voyage pour la rédemption des captifs aux Royaumes d'Alger et de Tunis*, par les Pères Comelin, de la Motte et Bernard, de l'ordre de la Trinité, dits. Mathurins.

5. L'hôpital d'Espagne était dirigé par un religieux rédempteur de l'ordre de la Trinité ou de celui de Notre-Dame de la Merci. On l'appelait « le Père administrateur » de l'hôpital. Tous les esclaves chrétiens malades, à quelque nation qu'ils appartinssent, étaient secourus dans cet établissement. Celui-ci avait été d'abord sous la dépendance directe du Consul de la nation française, mais, pendant nos dernières hostilités avec la Régence, les Anglais étaient parvenus à se faire accorder une sorte de protectorat sur cet asile charitable. Il avait été fondé par un capucin, confesseur de don Juan d'Autriche, qui avait été capturé par les Algériens. Le Prince ayant envoyé une somme considérable pour le

celles des Pères de l'Hôpital, le Consul celles du Consul et les marchands celles des marchands ; que personne ne se mêlait de payer les dettes des étrangers, et que chacun se contentait de satisfaire à celles qui le regardaient ; que c'était là l'ancienne coutume du pays, et que, si cela n'était pas ainsi, aucun marchand ne pourrait venir en nos côtes ; qu'à l'égard du Père Vicaire, qu'il soit Espagnol, Français ou de quelque autre nation que ce puisse être, il était toujours le Vicaire du Pape, et que cette somme étant due par le Pape, nous devions la lui faire payer. Ces paroles furent prononcées publiquement, comme une sentence, de l'aveu et du consentement général de 300 marchands.

Mais comme nous ne voulons rien faire qui ne vous soit agréable, nous avons bien voulu lui accorder un délai, afin qu'il puisse avoir le temps de prendre ses mesures pour retirer cette somme du Pape et nous la restituer. Quoique ce fût une affaire terminée et conclue, suivant les règles de la justice, entre toutes les nations assemblées et sans lui faire aucun tort, notre intention était d'en donner avis au Pape, qui ferait retirer cette somme d'argent d'Espagne. Mais le Père Vicaire en a donné avis à Votre Excellence, qui nous a envoyé une lettre scellée du Pape par laquelle ce Seigneur ordonne aux Pères de la Rédemption de restituer ces deniers aux Algériens. Cela nous fit un grand plaisir, car, par une Providence divine, les Pères de la Rédemption étant arrivés quelques jours après à Alger et ayant débarqué leurs effets, nous les appelâmes au Divan en notre présence, le troisième jour de leur arrivée, où, après les avoir pressés et sollicités plusieurs fois de nous payer cette somme, ils s'en sont excusés et ils ont répondu conjointement avec les Pères de l'Hôpital que Dieu les en garde, que cette dette n'était point leur affaire, que c'était celle du Pape et de son Père Vicaire ; que si notre intention était de leur faire une avanie, ils en appelaient à la justice ; qu'ils avaient risqué leur vie et leurs biens sous la bonne foi de notre passeport,

---

rachat du religieux, celui-ci avait préféré demeurer captif et fonder avec sa rançon la maison de secours dont nous parlons.

lorsqu'ils étaient, venus à Alger ; que si nous voulions tout à l'heure prendre leur argent et les retenir esclaves, cela dépendait de nous, mais qu'il n'y avait plus d'apparences que jamais l'aumône pour la rédemption des captifs fût apportée à Alger. Puis, s'écriant avec chaleur, ils nous demandèrent quelle raison nous obligeait à les traiter de la sorte.

A ce sujet et à votre considération, nous fîmes une grande assemblée qui se tint même à trois diverses fois, où assistèrent le Père Vicaire et votre Consul. Les lettres reçues de votre part y furent produites, et le Père Vicaire plaida sa cause contre les Pères de la Rédemption et contre ceux de l'Hôpital. Nous favorisâmes en tout ce que nous pûmes raisonnablement le parti du Père Vicaire, mais, quelques efforts que nous ayons pu faire, il a été impossible de leur tirer ni denier ni maille, au moins selon droit et justice. Il faut savoir que ceux qui viennent en ce pays prennent auparavant des passeports et des assurances[1], lesquelles

1. Nous donnons ici un modèle de ces contrats d'assurance : « Au nom de Dieu et de la sainte Vierge, que conduise le tout à bon sauvement ! Se fait assurer M…, pour le compte de…, d'entrée d'un port de cette ville de Marseille jusqu'à …, touchant et faisant échelle en tous les lieux et endroits que bon semblera au capitaine, et c'est sur les facultés et marchandises qui se trouveront chargées sur la corvette appelée…, commandée par capitaine …, de…, ou autre pour lui, ainsi que le dit sieur assuré fera aparoir par police de chargement ou autre sorte d'écriture, en cas de sinistre ou perte, — que Dieu garde ! — payables, au dit cas de perte, en espèces sonnantes sans aucune sorte de billet à celui qui se trouvera porteur de la présente assureté en mains sans ordre ni preuve, le tout à compter pour les risques de cette assureté du jour et heure que les dites facultés et marchandises ont été ou seront chargées jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à …, et déchargé le tout à terre à bon sauvement. Alors le dit risque sera fini. Et veut que tous ceux qui prendront de cette assureté passent le même risque que lui, tant divin qu'humain, d'amis, ennemis, connus et inconnus, prises et détention de seigneuries soit ecclésiastiques ou temporelles, représailles justes ou injustes, bande ou contrebande, marque, contremarque de vent, foudre, feu, jet à la mer et de tous autres inconvénients, périls et cas fortuits qui pourraient arriver, se mettant à son même lieu et place, comme si assuré ne fût, sans qu'ils puissent dire, alléguer ni controuver aucune chose à ce contraire, qu'ils n'aient au préalable garni la main des sommes par eux respectivement assurées, qu'ils promettent payer 3 mois après les nouvelles assurées du sinistre ou perte — que Dieu ne veuille ! — et en après plaider si bon leur semble, lesquels 3 mois seront comptés du jour que l'assuré aura fait la déclaration de la perte ou sinistre aux Archives de la Chambre du commerce, et ce par écrit sur un registre particulier à ce destiné. Et pour meilleure validité de cette assureté, les dits sieurs assureurs obligent leurs biens à toutes cours. — Dieu les conduise et fasse salve ! Amen ! »

il ne nous est pas loisible d'enfreindre ni de violer, et, en vérité, ce que nous avons marqué ci-dessus est tout ce que nous avons pu faire de plus fort en votre considération. Et avec tout cela nous n'avons rien avancé.

Enfin, conjointement avec le Père Vicaire, nous avons demandé aux autres ce qu'ils avaient à répondre à la lettre scellée du Pape et à ses ordres. A quoi ils ont répliqué que cette dette était l'affaire du Pape, que ce Seigneur n'avait rien à démêler avec eux, que la Barbarie n'était point de sa domination, qu'ils étaient venus avec notre passeport pour tâcher de délivrer quelques pauvres esclaves, que la lettre scellée était fausse et que le Père Vicaire était un faussaire, enfin qu'ils ne devaient rien au Pape. Ainsi ils ont tous, en notre présence, renié la lettre du Pape et le Vicaire et le Pape même, sans vouloir aucunement reconnaître leurs ordres ni y obéir.

Vous voyez, ô notre parfait ami, jusqu'à quelle extrémité nous avons poussé cette recherche et cette importunité en votre considération, sans y avoir pu gagner autre chose que beaucoup de bruit et de murmure. Car, en vérité, il est impossible de leur prendre aucune chose de force ; ce serait faire à notre État un tort irréparable, ce que nous sommes bien persuadé que vous ne désirez pas, étant autant de nos amis que vous l'êtes. Ainsi il n'y a aucun doute que la dite somme de 4 500 piastres, due à notre Beylik, est la propre dette du Pape. C'est à lui à la payer, et, de quelque nation que soient ses Vicaires, ce sont toujours ses agents et ses Lieutenants. Cela est si certain que si le Père Vicaire n'était pas pourvu de lettres patentes dit Pape, on ne lui donnerait pas de créance et nous ne lui permettrions pas de résider en ce pays.

Nous savons que chaque nation a un Cardinal protecteur la Cour de Rome, et que si notre ami le Pape avait envoyé sa lettre en Espagne, ou bien même s'il dit parlé de cela au Cardinal qui prend soin des affaires d'Espagne, il y aurait déjà longtemps que l'on aurait reçu cette somme à Alger et que le Père Vicaire serait en repos.

Mais, ô mon cher ami, notre argent est à Rome. Y envoyer un homme de notre part, c'est une chose qui ne se pratique pas

et qui est directement contraire à nos coutumes, aussi bien que d'y écrire en droiture, car cela donnerait sujet à chacun de juger et de parler à sa fantaisie sans regarder le droit, et, outre que cela ne convient pas à notre politique, cela ôterait du monde la bonne foi. Ainsi il serait plus à propos qu'il y eût davantage de Vicaires apostoliques en ce pays, car, en vérité, depuis que ce bon Père est arrivé, il n'a eu que de la peine et de l'inquiétude.

Tout cela considéré, nous avons écrit une lettre au Pape en langue turque[1], et nous vous prions d'écrire aussi de votre côté pour lui marquer la vérité de l'affaire, et y employer entièrement votre crédit et vos bons offices, si vous avez notre amitié pour agréable[2]. Qu'y a-t-il ? N'est-ce pas notre bien que nous réclamons justement et légitimement ? Nous ne voulons point d'injustice. Ainsi faites vos efforts pour nous faire payer ces deniers, sinon vous voyez que c'est une dette qui, par toutes sortes de raisons, tombe présentement tout entière sur les bras du Père Vicaire, et, comme dit le proverbe, elle lui convient tout de même qu'un justaucorps qui serait taillé pour lui. En effet les Pères espagnols ont paru dans le Divan ; ils ont plaidé leur cause en présence de vos gens, et ils n'ont pas voulu reconnaître ni la lettre scellée ni le Pape, comme le Consul peut vous en informer plus amplement[3]. En sorte que la voix publique et le consentement général de toutes les nations ont été que cette somme de 4 500 piastres était de droit et de justice due par le Pape, selon les ordres de Dieu. Mais le Vicaire apostolique étant ici le Lieutenant du Pape, de quelque nation qu'il puisse être, il doit naturellement, et préférablement

---

1. Voy. la *Lettre de Hadji Chaban, Dey d'Alger, au Pape*, le 24 mai 1694. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie,* B7 217.)

2. Il y avait dans cette intervention de la France auprès de la Cour de Rome, intervention sollicitée par la Régence, une véritable reconnaissance des Capitulations et du protectorat français sur les chrétiens de Barbarie. D'ailleurs notre Consul était souvent appelé à s'occuper des questions de rédemption d'esclaves avec les nations étrangères. Voy. la *Convention entre les très illustres et magnifiques Seigneurs Pacha, Dey, Divan et Milice de la Ville et Royaume d'Alger et René Lemaire, Consul de la nation française en cette Ville, faisant pour les Pères de la Rédemption de Portugal*. Août 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

3. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 3 mai 1694.

à tout autre, être garant de ce qui regarde le Pape, et, s'il ne paye pas ses dettes, il doit en écrire à Rome et y faire entendre l'affaire en telle sorte qu'il nous fasse restituer ce qui nous est légitimement dû.

D'ailleurs, ô notre cher ami, nous vous prions de ne pas abandonner le Père Vicaire, de faire tout ce qui se peut faire en cette occasion, et, en conséquence de notre amitié, de ne pas manquer d'écrire à Rome pour y faire connaître la vérité de la chose, la quantité de la somme qui nous est due, et faire, pour l'amour de Dieu, bien comprendre au Pape le fond de l'affaire. Car si vous avez dessein de nous faire plaisir, vous nous pouvez faire restituer cette somme d'argent dont le Père Vicaire s'est rendu caution, et qu'il s'est chargé de faire venir en ce pays dans l'espace de trois mois que nous lui avons accordé pour délai. De quoi vous ne devez prendre aucune défiance ni ombrage, étant seulement cette lettre pour vous informer de ce qui se passe.

Il y a une autre affaire dont nous sommes aussi obligé de vous donner avis, ô notre bon ami. C'est que la barque du nommé Faya-reïs étant allée, il y a quelques mois, en votre pays, il y était resté plusieurs de ses gens dont ayant eu avis ici nous vous en avons informé, et vous avez expédié un ordre pour qu'ils fussent tous renvoyés en ce pays, et en effet ils y sont revenus, excepté un jeune garçon appelé Ben Aysa, lequel a été détenu de force, injustement et mal à propos, par le Gouverneur de Nice, qui est un château proche de Toulon. Ce Gouverneur a écrit depuis peu à votre Consul une lettre fausse, par laquelle il assure que ce garçon s'est fait naturaliser Français, quoique, par la barque qui est venue ici, nous ayons reçu cinq lettres de lui, l'une adressée à nous et les autres à la Milice, à ses père et mère et parents et aux Capitaines des navires, par lesquelles ce jeune garçon donne avis de la manière dont le Gouverneur de Nice l'a enfermé, et des violences injustes qu'il lui fait tous les jours pour l'obliger à se faire Français contre la justice et les traités. Assurément un excès comme celui-là, fait à la personne de ce jeune homme, est une nouvelle infraction aux traités faits avec l'Empereur de France

et la République d'Alger. Cela a été cause que le père, la mère, les frères et les voisins de ce garçon sont venus tous ensemble crier justice au Divan et à la Milice. Ils y ont fait leurs plaintes et ils y ont déclaré hautement l'injuste et maudit procédé du Gouverneur de Nice. C'est ce qui nous oblige, ô notre cher ami, à vous demander pourquoi il arrive des choses semblables, et d'où vient que toutes les fois que quelque nombre de personnes vont de plein gré dans votre pays, il y en a toujours quelques-unes que l'on arrête en cette manière ? Et pourquoi faut-il que vous nous donniez des sujets de déplaisir par des mauvais traitements de cette nature, voyant que vos ordres ne sont pas exécutés ni vos paroles écoutées ?

Si le Gouverneur de Nice a besoin d'esclaves, qu'il en achète de son argent et qu'il les retienne tant qu'il lui plaira ! En vérité, est-ce ainsi que vous devez en agir avec nous, et pensez-vous qu'aucun de nous puisse prendre plaisir à des traitements semblables ? Certes nous avons reçu un sensible déplaisir de cette affaire, et ces manières d'agir là ne conviennent point à des gens comme le Gouverneur de Nice. Mais, ô mon Dieu ! que dirons-nous ? Comment un homme qui n'obéit pas à l'Empereur de France, son Maitre, écoutera-t-il nos paroles ? C'est en vérité un mauvais endroit que celui-là, et on a beaucoup murmuré à Alger.

C'est pourquoi, ô mon cher ami, lorsque vous aurez reçu cette lettre, ayez la bonté de retirer du château de Nice le nommé Ben Aysa, et de nous le renvoyer par la première barque qui viendra en ce pays, sinon vous ne nous ferez pas de plaisir. Et si, dans la suite, le Gouverneur de Nice, en vous rendant compte de son procédé, avance que Ben Aysa y est resté selon son bon gré, n'ajoutez point de foi à ses paroles. Ordonnez que ce garçon vous aille trouver, interrogez-le vous-même de tout le détail de l'affaire, et vous le renverrez ensuite. C'est ce que vous devez faire, si vous nous voulez obliger et nous donner des marques de votre équité, priant Dieu que ceux-là fassent une mauvaise fin qui font de méchantes actions tant à, notre égard qu'au vôtre. Qu'il accorde à nos amis et à nous ses grâces dans nos besoins, et qu'il rende nos amitiés perdurables jusqu'au jour du jugement ! Ainsi soit-il !

Nous vous, dirons encore qu'une prise, faite il y a six mois par un vaisseau de guerre d'Alger, ayant été arrêtée par vos sujets et conduite avec l'équipage et les effets à un port de France du Ponant, de laquelle Votre Excellence même nous a donné avis, non seulement elle n'est point revenue ici, mais même nous n'en n'avons eu depuis aucune nouvelle(1). Nous vous prions aussitôt la réception de cette lettre, de nous renvoyer la prise, les agrès, l'équipage et les effets, parce que nous n'osons plus paraître devant les Milices qui la réclament, et qui viennent tous les jours en notre présence réitérer leurs plaintes. — « Quoi ! disent-ils, l'Empereur de France passe pour être de nos amis, et ses Capitaines prennent nos gens et nos effets qu'ils trouvent en mer sans nous les renvoyer ! » Nous sommes si fatigué de ces plaintes que nous vous réitérons nos instances et nos sollicitations pour que vous nous les renvoyiez incessamment, si vous nous voulez faire plaisir(2).

Écrit le 10e jour de Ramadan ; l'an 1105, c'est-à-dire le 7 mai 1694.

(Sceau)
CHABAN,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi.

---

1. *Lettre de Lemire au comte de Pontchartrain*, le 28 février 1694. Un des vaisseaux de Saint-Malo ayant tiré le canon sur un navire algérien, tué un homme et emporté le bras à un autre, le Dey l'a fait appeler pour lui demander « s'il avait la paix ou la guerre ». Il a ajouté que, quant à lui, il était décidé à maintenir la paix tant qu'il vivrait.

2. Le langage de Chaban montre que notre Consul perdait peu à peu l'influence qu'il avait d'abord conquise. Ce dernier avait, il est vrai, signalé vainement les intrigues du Consul anglais, qui, disait-il, répandait l'argent à pleines mains, annonçant des batailles perdues par le Roi de France alors qu'il était partout victorieux. *Lettre de Lemaire aux Députés de Marseille*, le 13 août 1692. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 470 de l'Inventaire.) — Lemaire s'était trouvé récemment aux prises avec certaines difficultés relatives à la perception des droits consulaires sur les Juifs, déjà fort puissants à Alger. Chaban lui avait retiré de vive force son drogman, l'avait fait appeler à l'assemblée du Divan, et lui avait déclaré qu'il avait l'intention de demander à la Cour son remplacement par le sieur de La Lande. *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 26 octobre 1693 et 30 avril 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Du camp d'Alger sous Tunis, le 1er septembre 1694.

Plaise à Dieu que cette lettre arrive à bon port au très excellent, très affectionné, très majestueux Empereur de France !

A Son Excellence le très majestueux et très affectionné Empereur de France, notre très cher et parfait ami, qui est l'appui des Rois chrétiens et le plus considérable Monarque de la religion de Jésus. — Dieu donne un heureux succès à vos entreprises, et vous conduise au chemin droit qui est celui de la félicité !

Après avoir rendu à Votre Majesté les témoignages de respect et de bienveillance que nous lui devons en qualité de ses parfaits amis, nous donnons avis à Votre Majesté que, sous le règne de feu sultan Mehemet IV, de triomphante mémoire, nous reçûmes Ordre de la Porte de faire couper les têtes aux nommés Ali-Bey et Ahmed, qui commandaient dans le Royaume de Tunis[2]. A la réception de ces ordres, nos soldats, résolus à témoigner l'obéissance qu'ils doivent à notre Empereur, partirent d'Alger, et, après avoir fait quelque temps la guerre dans les terres de Tunis, en châtiment de la désobéissance que ces Beys avaient fait voir aux ordres de Sa Hautesse, Dieu permit que nous les vainquîmes, qu'ils fussent mis en déroute, et que non seulement nous fîmes couper les têtes d'Ali-Bey et d'Ahmed, Dey de Tunis, mais encore que nous mîmes en pièces quantité de malheureux de leur parti. Nous entrâmes ensuite dans la Ville de Tunis, où nous fîmes quartier à tous les habitants[3].

---

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 217.)

2. C'est une allégation fort contestable et que nous avons cherché vainement à contrôler avec les documents de l'époque.

3. Toute la campagne est racontée en détail dans le *Voyage du sieur Paul Lucas dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique, suivi d'un mémoire pour servir à l'histoire de Tunis depuis 1684*, t. II, p. 203 et suiv.

Enfin l'auteur du dit désordre, qui avait mis le Royaume de Tunis aux abois, tomba aussi sous nos mains. Ce Prince, nommé Mehemet-Bey, dont la mort était estimée inévitable tant à cause des Ordres de la Porte que parce qu'il était la proie de nos flèches, a été 2 à 3 jours resserré dans une prison, pendant lesquels il avait contre lui d'un côté les Ordres de Sa Hautesse et de l'autre les poursuites des soldats d'Alger et de Tunis, qui demandaient sa tête avec instance dans une conjoncture qui lui était fatale(1). Un peu de bonheur qui lui restait voulut que je me trouvasse présent en cette occasion ; je lui servis de protecteur envers la soldatesque, et quelques jours après, non sans beaucoup de peines, je le fis sortir de la prison où il était et non seulement je lui sauvai la vie, mais même je le fis proclamer Bey de Tunis, sous le bon plaisir de notre Empereur(2). Ce fut alors qu'à la requête de tout notre Divan, Sa Hautesse voulut bien lui accorder son pardon.

Ce sont là, Sire, les grâces que Mehemet, Bey de Tunis, a reçues de la Milice d'Alger. Mais c'est un homme indigne du Gouvernement à cause de son excessive tyrannie(3). Il a été sur le point de faire entièrement périr leur État, tant par ses changements continuels des hauts officiers faisant partie de la Milice, dont il a donné les emplois à de méchants Arabes, que par les meurtres injustes de plusieurs milliers d'innocents qu'il a diffamés, et par l'exil violent de plusieurs autres qui n'étaient pas plus coupables. Il a poussé si loin la violence et les mauvais traitements qu'il a

---

1. Mehemet-Bey s'était allié à l'Empereur du Maroc, et Chaban, grâce à l'appui prêté par les Tripolitains, lui avait livré bataille le 24 juin 1694. Ben Choukir, que nous avons déjà rencontré précédemment, avait été le principal instigateur de cette nouvelle expédition. Voy. *Takrifat, ou Recueil de notes historiques sur l'administration de la Régence d'Alger*, p. 9 et suiv. Voy. encore le récit de. victoires de Chaban et de la conduite du Bey de Tunis dans les *Annales tunisiennes*, par Rousseau, p. 73 et suiv., et dans le Voyage du sieur Paul Lucas, déjà cité, t. II, p. 173 et suiv.

2. Voy. les *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 8 décembre 1693 et 30 avril 1694.

3. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 30 avril 1694, lui faisant connaître que les Tunisiens l'ont prié d'intervenir en leur faveur auprès du Dey l'Alger, et que Chaban lui a répondu « qu'il avait dépensé plus de 20 000 piastres pour cette expédition, que ce n'était pas de l'argent qu'il voulait, mais bien la tête de Mehemet-Bey ». (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

faits au peuple que le Royaume de Tunis était devenu comme une île déserte, et ce mauvais Prince, loin de se tenir dans les bornes de la modération, était devenu audacieux et avait osé entreprendre sur le domaine de la République de Tripoli et sur les terres orientales du Royaume d'Alger, qui, depuis le règne du Sultan Sélim, d'heureuse mémoire, ont toujours rendu à notre Bey du Levant, pour notre Trésor et à titre de tribut, les droits de garance et décimes de 400 000 écus annuels, que nous recevons de 35 tribus célèbres de nos sujets. Il leur a si bien inspiré la rébellion que, depuis trois ans, il les a attirées sur les terres de Tunis, et que par leur retrait nous avons été frustré des dits 400 000 écus qui servaient à payer notre soldatesque. Il a fait plus, car, pour nuire à nos autres sujets, il a écrit plusieurs lettres aux Arabes voleurs, rebelles à cet État, pour les engager à faire des coups sur nos sujets obéissants. Par ce moyen, il a occasionné le meurtre, le pillage et la ruine de quantité de peuples, ce qui a été cause que les Beys du Levant n'ayant pu tirer de nos provinces orientales que 30 000 écus en trois ans, la paye de notre Milice, destinée à sa subsistance, a été diminuée considérablement. En sorte que deux ou trois de nos dits Beys, craignant pour leur vie, ont été obligés d'abandonner le Royaume.

Votre Majesté saura que le Royaume d'Alger est une poire pour la soif aux Empereurs ottomans, une espèce de clef de réserve et un pays toujours victorieux, et que des affaires comme celle-là seraient capables de diminuer la Milice et de détruire le pays. Les Chefs des tribus arabes et tous les ennemis des Ottomans le trouveraient trop puissant hors de l'obéissance du Grand Seigneur. Les Royaumes de Tunis, de Tripoli et même d'Égypte ne pourraient résister seulement trois mois à un tel ennemi, et ils seraient perdus sans ressource. Toutes les guerres que nous faisons jour et nuit, et les combats que nous donnons avec les tribus arabes de toute espèce et de toutes couleurs, auxquelles nous ôtons la vie en exposant la nôtre, ne sont que pour conserver Alger, qui est la clef de réserve de notre très heureux Monarque. Vous saurez que ce Royaume est une fourmilière de gens de guerre

dont le nombre et la paye sont presque infinis, ce qui est très certain, d'autant plus qu'une affaire en entraîne une autre[1]. Le Royaume allait être accablé par la disette et l'oppression ; la crainte que nous eûmes de voir l'État changer de face nous porta à écrire plus de vingt lettres au dit Mehemet-Bey pour lui représenter ces vérités. Mais, loin d'exécuter nos avis et même d'obéir aux ordres de la Porte émanés à ce sujet, il s'est adressé à un Arabe qui commande dans les pays situés à l'occident de notre Royaume, appelé Ismaël ; c'est le Roi de Maroc, avec lequel il a contracté une ligue offensive et défensive par un traité solennel portant, entre autres choses, qu'en cette présente année Mouley Ismaël d'une part à la tête de 40 000 hommes, et le Bey de Tunis de l'autre avec le même nombre, se mettraient en campagne pour nous faire la guerre et pour se rendre maîtres de la Ville et du Royaume d'Alger. A cet effet Mehemet-Bey envoya à Ismaël de Maroc pour 200 000 écus de présents et trois Ambassadeurs consécutifs. Ils avaient projeté et ils étaient convenus ensemble que, si Dieu leur faisait la grâce de faire la conquête d'Alger, Mehemet-Bey céderait à Ismaël le Royaume de Tunis, qu'ensuite ils prendraient celui de Tripoli, après quoi ils s'empareraient aisément de celui d'Égypte et du grand Caire, ce qui constituerait au Bey un vaste Empire dont il le rendrait le maître ; pourvu qu'il le fit son Grand Vizir. Ces propositions ayant paru fort avantageuses au scélérat Ismaël, il y donna les mains avec un grand empressement.

Votre Majesté sait bien que des actions de cette sorte, faites par Mehemet, Bey de Tunis, sont autant de rébellions et de félonies ou actions positives contre l'autorité de la Monarchie ottomane. C'est pourquoi, pendant qu'ils faisaient les préparatifs de guerre et qu'ils se disposaient à effectuer ce grand projet, nous fûmes informé de tous les détails de leurs desseins et de leur

1. Chaban était un prince guerrier. Il y avait longtemps, écrivait Dusault, qu'on n'avait vu dans la Régence un homme plus absolu et qui se communiquât moins. Il se tenait assis dans son Divan, à la manière des Turcs, ayant sous ses coussins une peau de lion et par-dessus une peau de tigre, et il répétait souvent que le lion représentait la force et le tire la cruauté. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain*, le 16 juillet 1691. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

infâme traité. Nous tînmes plusieurs fois Conseil à ce sujet. Qu'est-ce que ceci ? disions-nous ; c'est une chose exorbitante. Ce n'est plus nous que cette guerre regarde, mais c'est une conjuration et trahison du Grand Seigneur et un crime de lèse-Majesté au premier chef, en ce que ce traître offre de mettre le pays ottoman aux mains des Arabes. En même temps nous envoyâmes des gens à Tunis avec des lettres de notre part, mais il ne fut rendu autre réponse à nos lettres ni à nos Envoyés sinon que nous prissions notre temps et nos mesures le plus à propos que nous pourrions, que d'un côté le Chérif Ismaël et lui de l'autre se mettaient en campagne, et que, dans la présente aimée, ils espéraient se rendre maîtres des trois Royaumes, et même que nous pouvions nous assurer qu'ils nous tailleraient en pièces et nous feraient tous périr jusqu'au dernier.

En conséquence de ces menaces, la patience nous ayant échappé, nous mîmes nos affaires entre les mains de la divine Majesté, et Dieu nous fit la grâce de venir à bout d'Ismaël de Maroc, infracteur de ses paroles et de ses traités[1]. Nous le battîmes et le châtiâmes selon ses mérites ; il fut mis en fuite par nos gens, et enfin, ayant été contraint de nous demander quartier, il nous découvrit l'intrigue de Mehemet et il nous fit savoir de quelle manière il avait consenti à ses projets, ce qu'il nous fit voir clairement et toucher, comme l'on dit, au doigt et à l'œil par des Ambassadeurs qu'il nous a envoyés, et qui ont montré en plein Divan les lettres écrites à leur Maître par le dit Bey de Tunis[2]. En même temps le feu monta à la tête de la soldatesque, et, d'une voix unanime de toute l'armée, il fut résolu et arrêté que tous, tant que nous étions, en général Turcs et Arabes, il fallait nous mettre en devoir de punir rigoureusement ce rebelle que nous avions de notre main établi et constitué dans la Principauté de Tunis, et qui, pendant que le Royaume ne se méfiait de rien, faisait ainsi des intrigues et des ligues contre nous. Nous jurâmes tous, d'un plein accord, d'aller faire la guerre à ce Souverain, qui cherche son malheur,

1. Voy. l'histoire de Mouley Ismaël dans l'*Empire du Maroc*, par Hœfer. (*Univers pittoresque*, Paris, 1848.)

2. Voy. la note 1, p. 381.

et de le combattre jusqu'au dernier soupir, tant qu'il resterait un seul homme de notre Milice.

En effet toute l'armée d'Alger, composée de gens déterminés et résolus, se mit en marche tant pour la conservation des Turcs et de l'autorité de l'Empire ottoman que pour la défense de nos propres sujets qu'il a enlevés. Nous nous rendîmes en peu de temps sur les frontières, et, étant entré dans les terres de l'obéissance de Tunis, nous nous sommes d'abord rendu maître de la Ville de Kef, où nous avons donné bon quartier à tous les habitants, déclarant que nous n'en voulions qu'un seul, Mehemet-Bey. Mais ce scélérat, ayant attiré quantité de monde dans son parti à force d'argent, eut l'audace de venir au-devant de nous à la tête d'une armée de 40 000 hommes, cavalerie et infanterie, la plupart mousquetaires et soutenus par de l'artillerie, et de se ranger en bataille sous le canon de Kef. Il ne balança pas un moment, et, sans nous ménager en aucune manière, il fit un mouvement pour entourer notre armée ; mais aussitôt nous commençâmes le combat où le canon, la mousqueterie et les sabres furent indifféremment employés pendant trois jours et trois nuits, et ensuite les soldats des deux partis s'étant entre-colletés, on ne vit plus que couper des têtes et arracher l'âme de part et d'autre[1]. Et après que les ennemis eurent perdu 8 à 10 000 hommes sur le champ de bataille, Dieu fit pencher la victoire de notre côté. L'armée de Tunis, qui n'était presque composée que d'Arabes, fut entièrement défaite, et, pendant que l'on était occupé à tuer de tous côtés, Mehemet-Bey prit son temps pour sauver sa vie, et changer sa fermeté insolente et honteuse en une fuite avec quelques-uns des plus affidés de son parti. Il échappa par ce moyen et il gagna, quoique avec peine, la Ville de Tunis, dans laquelle il se renferma[2] ; et le reste de son armée ayant demandé quartier, nous lui accordâmes et nous reçûmes à notre service et obéissance tant

1. On peut lire dans le *Voyage de Paul Lucas,* cité plus haut, le récit des cruautés auxquelles se livrèrent les vainqueurs.

2. Voy. le *Mémoire historique concernant le Gouvernement de l'ancien et du nouveau Royaume de Tunis,* par de Saint-Gervais, ancien Consul de France à Tunis, p. 48 el suiv. (Paris, 1736.)

les Turcs que les Arabes. Tout son bagage et ses munitions tombèrent aussi en notre puissance. Il y avait 1 000 grandes tentes, trois logements royaux, 27 coffres du trésor, 400 grands coffres de caravane, 150 charges de chameaux de poudre à canon, 23 pièces de canon de bronze, 10 000 chevaux, mulets et chameaux, 300 charges de chameaux de mousquets, 12 belles esclaves de son service, 100 quintaux de cuivre et de plomb et 80 jeunes Européens. En un mot, nous avons pris toutes les munitions de guerre et de bouche et nous sommes les maîtres. Dieu nous a bien aidé, car, quoique notre armée ne fût que de 15 000 hommes, il a voulu nous favoriser de la victoire, de sorte que nous les avons taillés en pièces, malgré leur grand nombre, et il a jeté ce malheur sur leurs têtes à cause de leur désobéissance, et de la trahison qu'ils projetaient contre notre invincible Monarque[1].

Aussitôt après la défaite et la fuite de Mehemet-Bey, nous envoyâmes des sauvegardes et fîmes publier des sûretés à tous les habitants des villes, bourgs, villages, châteaux et familles de Tunis, au moyen de quoi les Gouverneurs et officiers se rendirent incessamment auprès de nous et leur nombre s'augmenta de jour en jour. Les gens de loi et les principaux de la Ville de Tunis même nous ont écrit des lettres et envoyé des Députés pour nous déclarer leurs sentiments en ces termes :

— « Monseigneur, venez sur ces côtes-ci ; délivrez-nous du perfide tyran Mehemet-Bey, qui, en s'enfuyant, est entré et est retiré dans la Ville de Tunis et nous a déjà fait mille cruautés. Il ne lui reste plus une seule outre de poudre ni autres munitions de guerre. Sitôt que vous paraîtrez ici, nous irons tous au devant de vous et nous nous livrerons entre vos mains pour obéir aux Ordres de notre Empereur. Dieu nous garde qu'il y ait aucun parmi nous qui lève la main sur vos soldats ! Nous vous prions tous, pour l'amour de Dieu, de vous rendre au plus tôt ici. » —

Ce sont les termes dont ils se servirent pour nous inviter. Nous laissant donc toucher par les larmes et par les avis de ces

1. Voy *Takrifat, oi Recueil de notes sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger*, p. 1 et 2.

peuples, nous avons décampé de la plaine de Kef et nous avons continué notre route vers Tunis. Mais, avant d'y arriver, nous avons reçu des avis de certaines choses qui se passent sous le règne de Votre Majesté, mais qui sont sans doute contre son aveu, attendu la véritable et sincère amitié qu'elle a pour nous. C'est que six navires français, envoyés du port de Toulon au secours de nos ennemis contre nous, chargés de poudre et de boulets, sont-venus mouiller devant la Goulette[1], ont débarqué leurs munitions de guerre et les ont livrées en mains de Mehemet-Bey[2].

Cependant toutes les troupes turques des trois Royaumes sont jointes à nous ; elles sont sous notre Commandement et il n'y a que le rebelle Mehemet-Bey, qui s'est enfermé avec environ 4 000 Arabes zouaves, qui, du haut des maisons et des remparts, continue à se défendre avec la poudre et les balles de canon qui lui ont été envoyées par les Français, quoiqu'ils disent être de nos amis et qu'ils tirent sur notre armée. Je dis plus : un nombre de canonniers français de vos vaisseaux ont mis pied à terre à Tunis, et ils nous rendent tous les mauvais offices qu'ils peuvent, à quoi nous ne nous serions jamais attendu. A quoi est-ce donc que les Turcs des trois Royaumes de Barbarie sont exposés ? N'y a-t-il que Mehemet-Bey qui soit présentement à considérer comme un honnête homme et qu'il est nécessaire de secourir ? Nonobstant tout cela, nous avons fait réflexion à la chose, et, après avoir bien pesé et examiné dans notre esprit, nous avons pensé qu'assurément

---

1. Petit port de la Régence de Tunis, sur le canal qui fait communiquer le lac du Boghâz avec la Méditerranée.

2. Le Consul Sorhainde écrivit que le Dey voulait faire main basse sur tous les Français en résidence à Tunis, et qu'il avait promis aux soldats le pillage de leurs maisons, « se fondant sur ce qu'il savait de bonne part que les vaisseaux de France apportaient des munitions de guerre à Mehemet-Bey ». Il ajouta que Chaban lui avait vertement reproché la conduite de nos officiers et la violation de notre neutralité, et que, pour le désabuser de ses faux soupçons, il avait demandé à Duquesne, commandant l'escadre de Tripoli, d'appuyer ses protestations. Le Dey se plaignait en outre que les employés de la Compagnie du Bastion informaient les Tunisiens de tout ce qui se passait, et qu'on avait surpris des lettres constatant l'intérêt qu'ils portaient aux ennemis de la Régence. Il avait écrit aux Aghas des places concédées de défendre aux dits commis de se mêler d'autre chose que de leur négoce, et que, s'ils continuaient à donner de semblables nouvelles, il les en ferait repentir. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 27 août 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis*.)

Votre Majesté n'approuvait point ces sortes de choses et qu'elles se faisaient sans son ordre et son aveu. Car les Français savent bien que nous sommes des Turcs, et qu'ils n'ont point d'intérêt qui les engage à se mêler des guerres ni des différends que nous avons entre nous, outre que nous sommes amis de la France, et que ces sortes d'actions sont de véritables infractions et contraventions au traité de paix et même à l'amitié éternelle que nous avons contractés ensemble. Mais quel remède ? Nous nous sommes contenté de prier Dieu qu'il rende le bon sens et la raison aux officiers imprudents et inconsidérés qui ne pensent pas à ce qu'ils font, car sans doute tout cela ne provient que d'eux. Nous nous sommes informé près de tous les transfuges qui passent incessamment de la Ville de Tunis dans notre camp et qui viennent se rendre à nous, et il n'y en a pas un qui ne nous ait rapporté que le Consul de France résidant à Tunis[1] est celui qui a causé la brouillerie et la discorde, et que c'est lui qui a mis des chimères dans l'esprit de Mehemet-Bey ; après quoi ils ont écrit à l'Intendant de Toulon, qui a fait charger six navires du Roi d'une grande quantité de poudre, de boulets et de munitions qui étaient destinés contre les ennemis de la France, et les a fait conduire à Tunis, ce qui est la cause de la désolation de notre pays et d'une si grande effusion de sang. Ce sont là, Sire, les avis qui nous sont donnés à tout moment par les honnêtes gens de la Ville de Tunis qui viennent se rendre à nous[2].

Cependant, nous considérant comme vos amis, nous avons écrit diverses fois au Consul de France qui est dans la Ville et aux

1. Sorhainde, qui avait été auparavant directeur du comptoir du Cap Nègre pour le service de la Compagnie du Bastion de-France. Voy. la note 1, p. 126.

2. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 14 septembre 1694, signalant la mauvaise humeur du Dey d'Alger contre lui, « sous le faux prétexte qu'il aidait Mehemet à la défense de Tunis ». Quelques barques françaises avaient seulement apporté de l'orge de Bizerte pour le compte du Bey ; leurs patrons y avaient été forcés par les Puissances, fort bien disposées alors pour les négociants de notre comptoir du Cap Nègre. Le Consul avait fait aussitôt savoir à Mehemet qu'il ne devait plus employer nos bâtiments à de pareils transports, mais il s'était plaint à Chaban que la guerre interrompait la traite des blés de notre Concession tunisienne. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*) On voit que M. de Vauvré n'était pour rien dans cette affaire.

vaisseaux français qui sont dans la rade, mais nous n'avons eu aucune réponse ni du Consul ni des navires, et on n'a fait aucun cas ni considération de nous ni de nos paroles.

Alors la soldatesque, les députés et les Chefs des trois Républiques d'Alger, de Tunis et de Tripoli qui résident actuellement auprès de nous, étant témoins oculaires de cette infraction, se sont levés tumultueusement et ont uni leurs voix en s'adressant à moi par manière de plainte générale en ces termes : — « Dites-nous, Seigneur, si l'Empereur de France est en paix avec nous et de nos amis, ou bien s'il est seulement ami de Mehemet-Bey. Sa Majesté a-t-elle connaissance des méchantes affaires qui se passent ? Alors écrivons des lettres à la Cour de France, afin que Sa Majesté châtie sévèrement, pour ce sujet, les gens des navires et celui qui est Intendant à Toulon, et, si l'on n'écoute pas nos plaintes, ce sera une contravention et infraction formelles à notre traité et à la paix. Aucun de nous ne peut consentir à une chose semblable, et si, dans la suite, on ne nous en fait pas satisfaction selon le devoir et la justice, par Dieu et trois fois par Dieu ! les trois Républiques seront d'un commun accord inévitablement mécontentes. »

Ce sont là leurs discours, avec plusieurs autres capables de donner de la joie aux Anglais et Hollandais, vos ennemis, qui ont été avancés et déclarés hautement par les plus résolus et les principaux officiers turcs de ces États[1].

Cependant il vient de nous arriver d'Alger par mer 500 quintaux de poudre, quatre mortiers et 4 000 hommes de bonnes troupes, 12 pièces de canon, 3 000 bombes, 18 000 boulets,

1. Deux capitaines de vaisseaux anglais vinrent à Alger peu de jours après, le 13 septembre 1694, offrir au Divan, pour que les Algériens se déclarassent contre la France, 25 000 piastres d'argent comptant et 75 barils de poudre, 1 000 boulets, 500 grenades, des caisses pleines de canons, de fusils et de pistolets, qu'ils débarquèrent en plein jour, pour mieux montrer à la populace qu'ils apportaient ce qui était nécessaire pour faire la guerre aux ennemis de la Régence, alors que les Français donnaient, disaient-ils hautement, des munitions aux Tunisiens. René Lemaire faisait en même temps connaître « que les sequins répandus de toutes mains n'avaient pu opérer quoi que ce soit, malgré l'habileté du Consul d'Angleterre ». *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 13 septembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

8 000 mousquets et 200 quintaux de plomb, et par terre il nous est venu 9 000 maîtres de cavalerie[1].

Les Turcs et les Arabes de Tripoli sont déjà arrivés dans notre camp et tous les Turcs de Tunis y sont venus aussi, tellement que notre armée se trouve à présent de 60 000 hommes effectifs. Nous pressons si fort Mehemet-Bey dans Tunis que, par la grâce de Dieu qui donne la victoire à ses bons serviteurs, nous avons déjà pris les remparts qu'il avait construits dans le dehors, et nous nous sommes emparé de tous ses canons et des étendards qui étaient au bord, sur les murailles, après avoir coupé environ 2 000 têtes ; et présentement, sans nous soucier ni des boulets qu'ils tirent ni de l'effet de leur poudre, nous donnons des assauts continuels de toutes parts en criant : Allah ! Allah ! qui est le nom de Dieu, et nous avons arboré nos étendards sur les forts et sur les murailles, et par une infinité de coups de canon et de mortiers nous pressons le siège de cette Ville si vivement, de tous les côtés, qu'en vérité, quand ils voleraient comme des oiseaux, il leur serait dorénavant impossible de s'envoler, et nous sommes résolu de ne point retourner en arrière avant que d'avoir ôté du monde l'ambitieux Mehemet-Bey[2]. En effet cet unique ennemi, aujourd'hui que nous écrivons cette lettre, s'est renfermé dans le château avec environ 2 000 Arabes zouaves ; il a fait mettre des Turcs derrière les forts et les murs et il se défend à toute outrance. De notre côté, nous avons donné ordre de creuser de grandes mines qui sont déjà commencées. Nous avons aussitôt fait recevoir Bey de Tunis notre bon ami Mehemet Ben Choukir, par la proclamation qui nous en a été faite par les Chefs des trois Royaumes et par la robe impériale dont nous l'avons revêtu, et c'est lui qui commande présentement à Tunis en qualité de Bey à queue de cheval[3], tellement que le rebelle Mehemet-Bey n'a plus rien à

1. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain,* les 14 et 15 septembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

2. Voy. le *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis,* par Paul Lucas, t. II, p. 203 et suiv., et la correspondance de Claude Lemaire, Consul à Tripoli. *(Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tripoli*.)

3. Ben Choukir arriva ainsi au but qu'il s'était proposé en flattant les instincts guerriers du Dey d'Alger. Il se montra, il est vrai, peu digne de sa situation, et l'excès de

faire dans ce Royaume, et que tout y est bien fini pour lui. Il nous a écrit des lettres, qu'il a abaissées du haut des murailles du château où il est renfermé, par lesquelles il demande quartier, offrant pour cet effet de nous payer comptant un million d'écus[1]. Mais il n'y a rien à faire ; Dieu nous en garde ! Nous n'accepterions pas pour autant d'or qu'il en pourrait tenir dans Tunis. Un fripon assez infâme pour offrir à un Arabe comme est Ismaël de lui livrer les pays de l'obéissance de notre Empereur n'est pas nécessaire dans un Royaume comme Tunis. Assurément que nous aurons sa vie ou qu'il aura la nôtre. Par Dieu et deux fois par Dieu ! nous ne partirons de Tunis jusqu'à ce que nous l'ayons exterminé et fait périr entièrement.

C'est pour en donner avis à Votre Majesté, qui est de nos bons amis, et pour l'informer de toutes nos aventures ainsi que du méchant procédé des Français[2], ses sujets, et du mécontentement universel que nous en avons ressenti, que nous vous écrivons positivement toutes choses et que nous vous envoyons cette lettre[3]. En vérité, Sire, ce sont des actions qui ne conviennent ni à votre personne royale ni même à des gens qui sont en paix ; elles sont injustes et désagréables à Dieu.

Comment se peut-il faire que nous soyons beaucoup plus de vos amis que ceux de Tunis, et même que vous soyez plus étroitement uni avec les Turcs qu'avec les Arabes, et que cependant l'on voie les Français faire des hostilités aussi noires que celle-là contre les Turcs des trois Républiques, et avec l'affront extrême de se rendre coupables du sang de tant de monde[4] ? Mais, ô notre parfait ami,

---

ses violences et de ses cruautés ne put être égalé que par son protecteur Chaban, auprès duquel il tenta bientôt de se réfugier, chassé par les Tunisiens. Voy. les *Mémoires historiques qui concernent le Gouvernement de l'ancien et du nouveau Royaume de Tunis*, par de Saint-Gervais, p. 49 et suiv. ; les *Annales tunisiennes, par Rousseau*, p. 74 et suiv. ; le *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis*, par Paul Lucas, t. II, p. 180 et suiv..

1. Voy. la correspondance de Sorhainde, et notamment la Lettre du 6 novembre 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis*.)

2. La prétendue importation de munitions de guerre à Tunis.

3: Elle fut confiée aux soins d'Annet Caisel, agent principal de la nouvelle Compagnie du Bastion de France.

4. Le Consul d'Angleterre profita de l'incident pour aller voir le Dey lui-même en son camp, sous les murs de Tunis, et lui offrit de nouveau des présents considérables

il n'y a point de doute que nous ne soyons dans une bonne paix et une parfaite amitié avec la France. C'est une chose bien étonnante que nous ayons si longtemps prié vos officiers de nous permettre d'enlever de chez vous de la poudre et des boulets de canon, sans avoir eu d'eux d'autre réponse, sinon que c'est une chose défendue et même qu'il n'y en avait pas, quoique, présentement, nous voyons à notre barbe ces mêmes officiers donner du secours à nos ennemis, et leur envoyer six navires de Votre Majesté chargés de munitions de guerre. Votre Majesté saura que tous vos amis de la soldatesque sont mécontents de cette action, quoique j'aie tâché de les consoler autant qu'il m'a été possible. — « Mes enfants, leur ai je dit, et mes chers frères, tout cela n'est qu'un commerce fait entre l'Intendant de Toulon et le Consul de Tunis. Non, assurément, ce n'est pas ce que vous pensez, car l'Empereur de France est extrêmement de nos amis ; ayez seulement un peu de patience ; nous allons équiper et envoyer une barque, où nous mettrons des lettres par lesquelles nous informerons Sa Majesté de ce qui, se passe. Nous la prierons d'envoyer ici un homme de sa part, pour qu'il soit lui-même spectateur de la vérité sur les lieux, et ensuite nous le prierons de châtier comme il faut les Français qui se trouveront être les auteurs de ce désordre. » — Par ce discours et de semblables, nous avons apaisé leur furie[1] jusqu'à la venue d'un Envoyé de votre part avec la réponse de Votre Majesté, quoique nous ayons, dans ces entrefaites, enduré de grandes menaces et des duretés de leur part.

C'est pourquoi nous supplions Votre Majesté de prendre garde que nous lui écrivons cette lettre au nom et sur la plainte

---

pour l'engager à rompre avec la France, lui représentant notre marine comme étant alors aux abois, honteusement pourchassée par les flottes anglo-hollandaises. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 20 décembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

1. Notre Consul n'était pas rassuré sur les dispositions des Tunisiens, et il écrivait que, « dans l'inquiétude où il se trouvait, il serait fort à propos qu'il y eût un vaisseau du Roi mouillé en rade, l'aspect duquel pourrait radoucir leur férocité ou, à toute extrémité, servir à la nation d'asile contre la première fureur d'une populace effrénée, qui pouvait s'emporter aux derniers excès si elle prenait la ville à force d'armes. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain,* le 14 septembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

des trois Royaumes de Barbarie. Nous vous prions tous de ne point vous contenter des explications que les gens de delà voudront donner à leurs actions. Assurez-vous qu'il n'est pas à propos d'ajouter créance à leurs raisons, mais ayez la bonté d'envoyer exprès en ce pays un homme auquel Vôtre Majesté ait entière confiance, et même de lui défendre de passer par Toulon, mais de lui ordonner de venir ici en droiture, par Marseille, afin que sa présence mette l'esprit de la Milice en repos par le mémoire qu'il fera sur les lieux, suivant la, déposition qu'il recevra des habitants de Tunis en face les uns des autres, pour les choses qui se sont passées par l'intrigue des Français et pour la quantité de munitions de guerre qu'ils ont apportées à Tunis, afin qu'il en informe pleinement Votre Majesté. Vous pouvez vous assurer que si vous faites un acte de justice comme celui-là, je jure, par le grand Dieu vivant ! que les trois Républiques seront parfaitement contentes de vous et que la paix restera inviolable jusqu'au jour du jugement.

Dans cette pensée, nous allons tous attendre la réponse et l'Envoyé de Votre Majesté, car, en vérité, l'action qui s'est passée est très mauvaise et blâmable, et même, à présent, ce sont les Français qui tirent le canon contre nous de la Ville de Tunis. Si cela s'est fait par l'ordre de Votre Majesté ou même si elle l'approuve, nous recevrons cela comme un fléau de la part de Dieu, et, en vérité, si cela vous est agréable, nous y donnerons les mains ; ayez seulement la bonté de nous le déclarer ; au lieu que si Votre Majesté n'y consent pas, nous la prions de châtier ceux qui ont commis cette infraction, et ainsi elle fera plaisir aux Milices des trois Royaumes.

S'il plaît à Dieu, dorénavant Alger, Tunis et Tripoli seront sous notre dépendance. Nous commanderons, sous le bon plaisir de notre grand Empereur, dans tous les divers États de Barbarie, et nous espérons entretenir avec Votre Majesté une si étroite amitié qu'il ne s'en sera jamais vu de semblable[1].

1. Chaban redoutait évidemment la rupture avec la France que le Consul d'Angleterre voulait obtenir de lui. Les propositions de ce dernier avaient été d'ailleurs fièrement repoussées, en dépit des avantages et des présents qu'avait offert notre ennemi. Fatigué

Votre Majesté saura que ces États sont commandés par la soldatesque, que dans les trois Républiques il y a plus de mille Mehemet-Bey, et que celui dont la Milice fera le choix sera le véritable Mehemet-Bey[1]. Car ce n'est pas ici une Royauté ou couronne héréditaire de père en fils ; c'est seulement une dignité que la Milice donne à qui elle veut. On ne peut pas s'opiniâtrer contre une soldatesque, et même nous avons à ce sujet une déclaration écrite de la main de notre grand Empereur à nos Républiques, et c'est une chose qui a paru et qui a été confirmée dans toutes les occasions. En voici les propres termes :

— « Quiconque de mes esclaves sera agréable à ma soldatesque des frontières et sera élu par elle pour son Chef, c'est aussi celui que j'approuve et confirme[2]. » —

Non, Sire, qui que ce soit ne peut pas se maintenir ici par force dans la dignité de Bey ni dans celle de Dey. Nous sommes tous sous la protection et dépendance de la Milice, nous sommes entre ses mains. C'est pourquoi ; ô mon très cher ami, vous savez, dans la bonne foi de Dieu, combien sont fermes et inébranlables les traités de l'amitié qui sont entre nous, et qu'il est impossible qu'ils viennent s'être rompus pendant le temps de notre Commandement. Mais il faut que Dieu mette les gens à la raison, car cet homme-là qui est Intendant à Toulon[3] ne cherche qu'à nuire à nos Républiques et il ne se soucie aucunement du mal que nous ressentons. Mais si Votre Majesté a de la bonté pour nous et si elle fait cas de notre amitié, sachant certainement que cet Intendant

---

de ses obsessions, Chaban l'avait congédié vertement, en lui disant a qu'il n'avait à prendre la loi de personne, que l'Empereur de France était son ami, et qu'il désirait qu'on ne lui rompit pas la tête de ces sortes d'affaires ». En rapportant ce fait, Lemaire ajoutait tristement « qu'il balancerait bien cette nation s'il avait seulement un peu de fonds », mais qu'il s'abîmait de dettes, « avalant chaque jour mille calices ».

1. Sorhainde n'avait ménagé les bonnes dispositions du Bey de Tunis qu'en raison des intérêts de notre colonie du Cap Nègre. Le Dey d'Alger n'avait d'ailleurs d'autre but, en se plaignant ainsi de notre bienveillance pour Mehemet, que d'empêcher toute sorte de commerce entre notre comptoir et la ville assiégée. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 1er octobre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

2. Voy., A la suite de l'Introduction, le firman d'investiture des Deys d'Alger.

3. M. de Vauvré.

est l'auteur de tout ce désordre, elle ne laissera pas cette faute impunie, elle nous rendra bonne justice, et elle ne se fiera pas au détour qu'il ne manquera pas de prendre. A cet effet nous la supplions d'envoyer en ce pays un honnête homme en qui elle ait de la confiance.

Sur cela nous prions Dieu Tout-Puissant d'augmenter notre amitié, de punir bientôt les perturbateurs qui veulent jeter la discorde entre nous, et de ne pas permettre qu'il arrive aucune diminution dans la prospérité de Votre Majesté, laquelle nous saluons tous ensemble en priant Dieu qu'il la perpétue à jamais.

Écrit au camp de Tunis, le 11e jour du mois de Moharrem, l'an 1106, c'est-à-dire le 1er septembre 1694.

(Sceau)

CHABAN,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Du camp d'Alger sous Tunis, le 1er septembre 1694.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains du très affectionné et très magnifique Seigneur Ministre et Secrétaire d'État de l'Empereur de France !

Très judicieux, très éclairé Ministre d'État du très majestueux Empereur de France, qui est le plus éclairé des Monarques chrétiens, distingué entre les grands Princes de, la religion de Jésus et notre parfait ami, — Dieu donne un heureux succès à vos entreprises, et vous conduise dans le droit chemin qui est celui du salut et de la félicité ! —

Après avoir rendu à Votre Excellence les témoignages d'amitié qui lui sont dus et lui avoir demandé des nouvelles de sa

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

santé, si elle désire explication des nôtres, comme étant de ses amis, nous lui dirons que :

Il y a quelques années, nous installâmes à la dignité de Bey de Tunis le nommé Mehemet-Bey, et même nouas lui obtînmes du Grand Seigneur un pardon au sujet de plusieurs fautes dont il était accusé, comme semeur de désordres et perturbateur du repos public. Votre Excellence saura que nous avons reçu des ordres de feu Sultan Mehemet, portant de couper les têtes du dit Mehemet-Bey et de son frère Ali-Bey ; qu'en exécution de ces ordres, nous partîmes tous d'Alger, et ayant été rencontrés par l'armée de Tunis, nous lui donnâmes une bataille qui dura plusieurs jours, et à cause qu'ils étaient fort désobéissants et rebelles à Sa Hautesse[1], Dieu permit qu'ils fussent vaincus et mis en déroute, en sorte qu'ils nous demandèrent quartier. Nous fîmes couper la tête à Ali-Bey, à Ahmed, Dey de la Ville de Tunis, et à quelques autres, scélérats de leur parti[2]. Mehemet-Bey étant aussi tombé entre nos mains, nous étions sur le point de lui faire le même traitement pour obéir aux Ordres de la Porte, mais s'étant jeté mille fois aux pieds de la soldatesque, en lui demandant quartier avec beaucoup de soumission et de componction intérieure, témoignant un regret extrême de ses fautes passées, il sortit de prison où il avait été détenu trois jours, les fers aux pieds, et prêt à voir son tombeau. Dans la pensée que la raison lui était revenue, nos soldats eurent la bonté de le mettre en liberté et de le faire recevoir Bey de Tunis malgré tout le monde. Il passa de la prison, où sa vie était à notre disposition, à la dignité de Bey, et nous eûmes même beaucoup de peine à obtenir son pardon du Grand Seigneur. Il semblait qu'après tant de bons offices qu'il avait reçus de nous, il aurait dû agir en honnête homme, mais il y a sept ans qu'il fait ses efforts pour détruire et renouveler de fond en comble les lois et les fondements de l'État de

1. La cause de la guerre était bien plutôt, comme on le verra plus loin, les usurpations de territoire commises par le Bey de Tunis. Voy. *Takrifat, ou Recueil de notes sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger,* p. 9.

2. Voy. le *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis,* par Paul Lucas, t. II, p. 167 et suiv.

Tunis, qui appartient au Grand Seigneur, quoiqu'il soit soutenu par une soldatesque des plus vaillants hommes et des plus intrépides de Sicile. Et, Par-dessus tout cela, son orgueil et sa fierté augmentaient de jour en jour à mesure qu'il augmentait en force et en puissance.

Il usurpait d'un côté sur les terres du, Royaume de Tripoli et de l'autre sur celles de celui d'Alger, jetant des impôts, tirant des contributions, et nous ayant débauché et enlevé trente-cinq familles de nos Meilleurs sujets des frontières, dont nous retirions tous les ans 400 000 écus qui servaient à la paye de la Milice d'Alger, lesquelles étaient dans notre dépendance et sujétion depuis le règne du Sultan Selim, c'est-à-dire depuis cent quatre-vingt-dix années, et dont les noms étaient écrits dans nos registres en qualité de véritables sujets de notre État. Cependant, depuis trois ans, Mehemet-Bey avait trouvé le moyen de nous les débaucher et de les attirer dans son pays, et, pour nuire aux autres qui restaient dans nos frontières, il écrivit plusieurs lettres en sous main à quantité de scélérats Arabes, rebelles voleurs qui les pillèrent et leur firent de grands dommages. En sorte que les sujets qui nous rendaient tous les ans 400000 écus sont dispersés et vivent sur les terres de Tunis, et que, depuis trois ans entiers, notre État n'a pu tirer de ce pays-là que 30 000 écus de revenu. Tout le monde sait que l'État d'Alger et sa Milice recevant la paye, qui s'élève à plus de 25 000 hommes, est le boulevard et l'appui de toute la Barbarie, et que c'est sur Alger que se repose l'Empereur pour la conservation de tout son Empire d'Afrique. A Dieu ne plaise que les sujets de cet État et la Milice vinssent à périr et à se dissiper et que la paye vînt à manquer ! Que deviendrait tout ce grand pays ? Car Alger seul tient ferme contre une infinité de Princes arabes et de petits Souverains qui occupent des terres et qui sont tous ennemis jurés de la Porte ottomane. Mais nous leur résistons, grâce à Dieu, glorieusement, et, par les vœux, que notre Empereur fait pour nous, nous leur faisons des guerres profitables dans lesquelles nous sommes toujours victorieux. Dieu préserve Alger de péril ! Car assurément s'il arrivait le moindre dépérissement à

Alger, les Royaumes de Tunis, de Tripoli et d'Égypte sortiraient bientôt des mains des Empereurs ottomans[1].

Vous pouvez voir par ces discours, ô notre cher ami, que les services que nous rendons jour et nuit, les guerres que nous soutenons et les combats où nous exposons incessamment nos vies et nos biens ne sont que pour conserver à notre Empereur l'Empire de Barbarie, dont notre État est le boulevard. Ne pensez pas que nous entreprenions ces guerres par gaieté de cœur ou par faiblesse d'esprit. Tunis, par exemple, était véritablement autrefois un fort beau Royaume, mais à présent ce scélérat de Mehemet-Bey l'a mis en un si pitoyable état que, ni par terre ni par mer, il ne pourrait résister seulement dix jours aux ennemis dont il serait attaqué. Cet indigne Bey avait entrepris de ruiner les trois Républiques turques de Barbarie, et, par des actions hautaines et des airs de grandeur qui ne lui appartenaient pas, il voulait trancher du Souverain et faisait exécuter à mort quantité de braves gens, contre tout droit et justice. Il a fait des désordres et causé des malheurs que l'on ne se souvient pas qu'aucune nation ait jamais ressentis. Enfin, les désordres de ce perfide nous ayant été parfaitement connus, nous lui avons envoyé plus de vingt Ambassadeurs depuis trois ans, et ça en prévoyant ce qui devait advenir. Nous l'avons sommé, par les voies de la justice, de nous rendre nos sujets qu'il nous avait débauchés, lui faisant connaître le tort que cela faisait à notre État. Nous lui avons même fait envoyer divers ordres du Grand Seigneur sur ce sujet, que nous lui avons signifiés, mais, sans vouloir acquiescer à droit ni à justice ni obéir aux ordres de la Porte, non seulement il n'a pas voulu satisfaire à nos justes demandes, mais même, à la fin, il a envoyé trois Ambassadeurs l'un sur l'autre au Prince arabe Mouley Ismaël, Roi de Maroc, avec 200 000 écus de présent, pour conclure avec lui une ligue

1 Il y a lieu d'observer que ce démembrement a commencé en effet par notre conquête d'Alger. La Tunisie a passé depuis lors sous notre protectorat, l'Égypte est aujourd'hui occupée par les Anglais, la Tripolitaine est convoitée par l'Italie, et bientôt peut-être il ne ratera plus à la Porte ottomane que la suzeraineté nominale de presque tous ces territoires, qui constituaient autrefois l'un des plus riches et des plus précieux joyaux du Grand Seigneur.

offensive et défensive, lui proposant de se mettre en marche du côté de l'occident, à la tête de 40 000 hommes, pendant qu'il ferait la même chose de Tunis, à la tête de 40 000 autres, pour aller porter une guerre effroyable dans le Royaume d'Alger, mettre tout à feu et à sang et exterminer l'État. Il l'assurait qu'il n'avait qu'à venir et qu'il lui remettrait Alger, Tunis, Tripoli et l'Égypte, dont il consentait qu'il fût le souverain Monarque pourvu qu'il le fit son Grand Vizir. Ce sont là les propositions que cet indigne Bey faisait à Ismaël, Chef des méchants Arabes, auxquels il se soumettait. Ismaël, de son côté, ayant agréé la proposition et lui ayant fait déclarer son consentement, se mit en devoir de l'exécuter et déjà ils faisaient l'un à l'occident d'Alger et l'autre à l'orient des préparatifs considérables pour cette grande expédition.

Mais sur les avis que nous en reçûmes, nous envoyâmes 15 000 braves hommes, Turcs et Arabes, contre le dit Ismaël, lesquels, par la grâce de Dieu, le mirent en fuite et le firent retourner d'où il était venu. Ce-Prince fut si étonné de sa déroute que, perdant la tramontane, il nous demanda quartier, nous déclara toute la malicieuse intrigue du Bey de Tunis, et même nous envoya les lettres qu'il lui avait écrites à ce sujet[1] : Dès lors nous fûmes persuadé que ce n'était pas à nous seulement qu'il en voulait, mais que cela regardait le Grand Seigneur et la religion mahométane dont notre Empereur est l'Officier, et que le misérable Mehemet-Bey &ait traître et rebelle à Sa Hautesse. Nonobstant, tout cela, nous lui renvoyâmes encore des lettres par des Ambassadeurs, par lesquelles nous lui marquâmes qu'il eût à nous renvoyer incessamment les familles de nos sujets qu'il nous avait débauchées et à demander pardon à Dieu de ses fautes, sinon que dorénavant ou il nous offrirait le ciel ou nous le lui offririons à lui-même. La réponse qu'il fit à nos lettres furent en ces termes : — « Faites tout le mal que vous pourrez, si vous ne venez pas ici, j'irai moi-même vous trouver ; je me rendrai maître d'Alger et que j'y mettrai un autre, Gouverneur que vous. » — Il ajoutait à cela

1. Voy. la note 1, p. 416.

plusieurs discours d'orgueil qui ne lui convenaient pas, et, par des démonstrations d'une hostilité entière, il faisait voir une extrême méchanceté. Alors la patience et la modération échappèrent à toute la soldatesque ; elle fit une assemblée générale où l'on parla en ces termes : — « Quoi ! cet homme, que nous avions élevé de notre main à la dignité de Bey de Tunis, que nous avons vu prosterné à nos pieds, un jeune infâme comme cela, a l'audace de nous déclarer aujourd'hui, la guerre avec cette fierté inouïe, et a l'insolence de vouloir détruire la soldatesque ottomane et livrer le pays du Grand Seigneur à un diable de More ! Allons, mes amis, faisons un serment solennel ou de lui ôter la vie, ou bien de la perdre tous par ses mains. » — Aussitôt les officiers et les soldats de l'armée d'Alger se mirent en devoir d'exécuter cette résolution, et ils firent les préparatifs de guerre nécessaires à une grande expédition, tellement que nous nous mîmes en campagne avec toute l'armée, animés de zèle pour le fait et cause de notre Empereur, et nous marchâmes droit à Tunis[1]. Nous jurâmes de donner bon quartier aux peuples et habitants, et de ne chercher que la seule personne de Mehemet-Bey pour le châtier selon ses mérites, sans faire de mal à qui que ce soit des autres, ce que nous limes déclarer et publier aux Tunisiens[2].

Mais le maudit. Bey jeta de l'argent partout en si grande quantité qu'il leva une armée de 40 000 pauvres diables, tant Turcs que Mores, à la tête de laquelle il marcha contre nous, et nous livrâmes bataille dans la plaine de Kef. Il nous entoura d'abord par le grand nombre de ses troupes et il y eut un si fameux combat, pendant trois jours et trois nuits, de canon, de mousqueterie et de sabres qu'enfin les soldats s'entre-colletèrent, et il se fit de part et d'autre un massacre épouvantable. Et après que l'on eût mis sur le carreau 10 000 à 12 000 hommes dans le champ de bataille, le malheureux Mehemet-Bey, songeant à sauver sa vie, perdit tout à coup

1. Voy. *Takrifat ou Recueil de notes historiques fur l'ancienne administration d'Alger*, p. 6 et 10, et le *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis,* dans les *Voyages de Paul Lucas*, t. II, p. 203 et sviv.

2. Voy. la *Lettre de Sorhaine au comte de Pontchartrain,* le 6 février 1694. (*Archives des Affaires étrangère, Consulat de Tunis*.)

sa fermeté et la changea en une honteuse fuite. Toute son armée fut défaite et mise en déroute, et ceux qui restèrent en vie, ayant demandé quartier en se prosternant le visage en terre, se sont rangés en notre obéissance. Le bagage de son armée tomba aussi entre nos mains ; il consistait en 1000 tentes, trois logements royaux, 27 coffres de trésor, 400 grands coffres de caravane, 150 charges de chameau de poudre, 25 pièces de canon, 10 000 chameaux, mulets et chevaux, 300 charges de chameau de mousquets, 11 jolies filles esclaves, 1 000 quintaux de cuivre et de plomb et 80 pages européens. Dieu nous a fait une grâce signalée, car toute notre armée, cavalerie et infanterie, n'était alors que de 15 000 hommes. Nous ne laissâmes pas de remporter la victoire, et l'on peut dire que sans une destinée de Dieu toute particulière, jamais, en nombre de soldats aussi inégal, nous n'aurions pu avoir l'avantage sur eux. C'est ainsi qu'il châtie ceux qui sont rebelles à notre Empereur.

Mehemet-Bey s'étant retiré à Tunis, toutes les personnes du Royaume envoyèrent des Députés à notre camp pour nous demander quartier, lequel leur ayant été accordé, nos forces s'augmentèrent de jour à autre. Nous nous emparâmes aussi de toutes les munitions de guerre qui se trouvèrent dans la ville de Kef, qui, Dieu merci ! nous appartient à présent. Ensuite nous écrivîmes des lettres aux habitants de la Ville de Tunis, pour leur déclarer que cela se faisait par l'ordre du Grand Seigneur et que nous leur donnions quartier et sauvegarde. Ils nous firent réponse qu'ils obéiraient volontiers aux ordres de Sa Hautesse. Il envoyèrent des Députés avec des lettres à notre camp, par lesquelles ils nous prièrent de les aller au plus tôt délivrer de ce tyran de Mehemet-Bey, que nous n'avions qu'à nous présenter, qu'ils nous livreraient la Ville où il était actuellement, que nous en ferions ce qui nous plairait sans que personne d'eux levât la main pour le défendre, et qu'ils nous priaient de venir au plus tôt pour l'amour de Dieu. Ayant ouï les cris et les larmes des Députés, nous partîmes de Kef à la tête de toute l'armée et marchâmes droit à Tunis. A peine fûmes-nous arrivé devant la Ville que nous apprîmes que six vaisseaux français, les meilleurs de nos amis, partis de

Toulon, étaient venus à la Goulette, où ils avaient débarqué de la poudre et des balles de canon qu'ils avaient livrées à ce scélérat de Mehemet-Bey pour se défendre contre nous[1]. Vous saurez qu'à présent toutes les troupes des États de Tunis et de Tripoli sont jointes aux nôtres, qu'elles sont sous notre Commandément, et que Mehemet-Bey s'est renfermé dans Tunis avec 3000 Arabes zouaves qui font feu de mousqueterie du haut des toits des maisons, et tirent sur nous, du haut des murs, les balles de canon qu'ils ont reçues de France[2]. Nous ne nous attendions pas à un tel traitement. Si ce scélérat est ami de la France, voilà qui est fait ; nous ne sommes plus de ses ennemis, quoique l'on sache que nous sommes des Turcs, et que nous soyons persuadé que ce n'est point l'intention de votre Empereur ni la vôtre que vos gens se mêlent des guerres que nous avons entre nous. Mais que pouvons-nous faire autre chose, sinon de prier Dieu qu'il donne du raisonnement aux officiers impériaux de vos ports !

Nous nous sommes informé des transfuges qui passent incessamment de Tunis en notre camp, et ils nous ont assuré que le désordre est entretenu par le Consul de France[3], qui, s'étant mis dans les intérêts de Mehemet-Bey, a écrit plusieurs lettres à l'Intendant de Toulon, en sorte qu'il a envoyé six vaisseaux du Roi chargés de toutes sortes de munitions de guerre tirés de l'arsenal de Toulon pour le secours du Bey de Tunis[4].

---

1. La vérité est que sept vaisseaux français, dont deux de guerre, commandés par M. de Pallas, passèrent deux jours dans la rade, « sans qu'aucun canot ni chaloupe soit allé à terre pendant ce temps-là ». Ces navires se rendaient de Toulon à Tripoli pour y porter quelques esclaves de cette Régence, que le Roi avait fait relâcher des galères, et de là aux Échelles du Levant, emportant des marchandises et voyageant sous bonne escorte. Le Consul nous apprend qu'il n'a pu parvenir à en savoir davantage. Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain, le 6 novembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

2. Voy. la *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, les 1er octobre et 6 novembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

3. Sorhainde, qui ; sans vouloir offenser le Dey d'Alger, cherchait évidemment à ménager le Bey de Tunis, en raison des avantages que notre comptoir du Cap-Nègre retirait de son amitié. Notre Consul avait reçu d'ailleurs des ordres formels à cet égard. Dans ses dépêches des 11 et 18 août 1694, le Ministre lui avait prescrit « d'user de toute la circonspection possible dans le secours que le Bey demanderait de lui, en sorte que les Algériens n'en pussent prendre prétexte de jalousie ».

4. On ne peut croire que le Consul de la nation française à Tunis se soit exposé à

Sur ces avis, nous écrivîmes diverses fois des lettres à vos navires, sans qu'ils aient daigné nous faire réponse ni regarder seulement de notre côté. Ce qui ayant été remarqué par les troupes des trois États qui sont en notre camp, elles commencèrent à murmurer hautement, et les officiers s'étant assemblés tumultueusement devant nous, ils nous ont parlé en ces termes : — « Quoi ! la France est-elle en paix avec nous, ou bien est-elle seulement amie de Mehemet-Bey ? Allons donc ! Il faut écrire sur-le-champ des lettres à la Cour de France, tant à l'Empereur qu'à son Ministre, et s'ils ne châtient pas sévèrement l'Intendant de Toulon et les officiers de ces navires-là, par Dieu et trois fois par Dieu ! nous serons mécontents et il arrivera un grand désordre. » — Ils tinrent ces discours avec beaucoup de hauteur et de tumulte. Et cependant notre ardeur à la guerre se ralluma, et nous redoublâmes nos efforts par le de 4 000 hommes, 12 gros canons de 36 livres de balles, moyeu 4 mortiers, 3 000 bombes, 18 000 boulets, 8 000 mousquets, 200 quintaux de plomb, 1 500 quintaux de poudre, qui nous ont été envoyés d'Alger par mer sur nos vaisseaux, et 9 000 hommes de cavalerie de ces braves qui ont mis en fuite le Roi de Maroc Ismaël. Nous avons encore été renforcé de 3 000 hommes de pied, venus de Tripoli par mer, et de 4 000 chevaux du même lieu, en sorte que notre armée se trouve grosse de 60 000 hommes, Turcs et Arabes. Nous avons donné des assauts à Tunis, et, par la grâce de Dieu qui donne la victoire, nous nous sommes emparé des remparts que Mehemet-Bey avait fortifiés, ainsi que de ses canons, de ses fossés et de ses drapeaux que nous avons renversés. Les quatre coins de la Ville sont présentement si bien assiégés tout à l'entour, avec 40 pièces de canon et des bombes, qu'il n'en saurait pas seulement échapper un oiseau. Et, dans la résolution de poursuivre ce siège avec rigueur, nous avons attaqué le mur intérieur, ce que le rebelle ayant aperçu a essayé trois fois de s'enfuir de la Ville et de gagner les déserts.

Mais en ayant trouvé tous les chemins fermés, et Dieu l'ayant

---

encourir tout au moins l'hostilité des Algériens, en demandant ouvertement des secours à Toulon contre l'armée de Chaban. Les explications contenues dans sa lettre du 6 novembre sont beaucoup plus vraisemblables.

réduit à n'avoir plus d'autre asile que le château de Tunis appelé l'Alcazar[1], il s'est renfermé dedans avec environ 1 000 Mores. En même temps nous avons ordonné que l'on fit des mêmes qui sont déjà commencées ; et nous avons élevé Ben Choukir à la dignité de Bey de Tunis[2]. Par Dieu et deux fois par Dieu Mehemet-Bey n'a pas plus d'une heure à demeurer en vie bans le monde. Il nous a écrit des lettres qu'il a abaissées du haut des murailles de l'Alcazar, par lesquelles il nous offre un million d'écus. Mais à Dieu ne plaise ! Quand il donnerait autant d'or qu'il en pourrait tirer dans Tunis, nous ne l'accepterions pas. C'est assez que Mehemet-Bey ait offert nos Républiques et les Royaumes de notre Empereur à l'Arabe Ismaël ! Il nous est nécessaire ou de le faire mourir ou qu'il ait la vie de nous tous, tant que nous sommes, des trois États.

Mais, ô mon cher ami, quelles choses se sont imaginées vos officiers pour les porter à faire une action aussi désagréable que celle-là ? Premièrement il faut savoir que la soldatesque commande dans ce pays-ci. Qu'est-ce que Mehemet-Bey ? C'est un chien et un maraud. N'est-ce pas cette soldatesque qui l'a établi Bey et lui a obtenu son pardon du Grand Seigneur ? Nous regardions les Français comme les amis bienveillants de nos Républiques et principalement des Turcs, mais assurément ces mêmes Turcs sont forts mécontents de voir que les Français se mêlent de vouloir renverser leurs entreprises et favoriser leurs ennemis. Quel succès peut-on attendre de cette affaire dorénavant, et quel remède Mehemet-Bey pourra-t-il trouver contre les troupes des trois Républiques unies ensemble ?

Par Dieu ! il est moralement impossible qu'il échappe de nos mains. Tunis est à nous ; Mehemet Ben Choukir en est le Bey. Dieu est grand, nonobstant tous les conseils de l'Intendant de Toulon et du Consul de France, nommé Sorhainde, et malgré la mort de 250 Turcs, martyrisés par les balles de canon par eux envoyées au secours de Mehemet-Bey. Nous espérons que Dieu

1. On appelait ainsi le château-fort qui dominait la ville. Il contenait une fabrique de monnaies, une poudrière, une fonderie de boulets et les prisons publiques destinées aux Turcs, aux Mores et aux Juifs.

2. Voy. la note 3, p. 425.

nous fera la grâce d'achever, et il ne reste plus qu'à faire jouer une mine pour prendre l'Alcazar[1]. Alors nous savons bien quel sera le châtiment du perfide Mehemet-Bey, mais ce que deviendra le politique Consul, c'est la soldatesque qui le sait[2]. En vérité, ô mon cher ami, cela est excessivement injuste et ce n'est point là une affaire d'un officier. Il ne faut pas qu'un Consul étranger qui réside dans le pays d'un étranger se mêle de faire brigue et d'entrer dans les affaires des Turcs. Un fat comme ce Consul, qui fait affront à la réputation de son Maître, quel châtiment que l'on lui fasse, il le mérite ; les gens de cette manière sont les Vraies images de Satan. Car est-ce une chose raisonnable d'envoyer six vaisseaux chargés de munitions de guerre contre Alger, Tunis et Tripoli joints ensemble[3] ? A moins qu'en revanche de notre amitié vous ne prétendiez nous nuire ! Quelle est donc la puissance de votre Empereur ? Peut-il sortir du port d'un Royaume six vaisseaux chargés de munitions de guerre à l'insu de qui que ce soit ? Cela se peut-il faire ? Ou bien est-ce que les Intendants qui ont l'inspection sur les matelots, les Consuls et les matelots même sont sous une autre domination ? Il y a bien plus d'assurance qu'ils dépendent tous de vous et qu'ils sont sous votre commandement. Si donc ils dépendent de vous et de vos ordres, sachez que si dorénavant l'amitié de notre pays et de nos trois Républiques vous est agréable et si vous la désirez conserver, il faut que vous châtiez si sévèrement les équipages des navires et les officiers qui les ont envoyés porter des munitions de guerre à nos ennemis, pour être employées contre nous, que leur punition venant à notre connaissance, notre cœur puisse en quelque manière se consoler du sensible déplaisir que nous avons ressenti.

Ce qui nous surprend davantage, c'est que dans le plus fort

1. Voy. les *Lettres de Sorhainde au comte de Pontchartrain,* les 12 juillet et 13 août 1694, relatives au siège de Tunis. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis*.)

2. Voy. la note 3, p. 437. — Mehemet-Bey avait demandé à Sorhainde de lui préparer un vaisseau de la Compagnie du Cap-Nègre à La Goulette, pour s'embarquer avec ses femmes, ses enfants et ses trésors en cas de nécessité. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain,* le 6 février 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis*.)

3. Voy. la note 1, p. 437.

de notre amitié, lorsque nous autres Algériens avons tant de fois prié et supplié vos officiers de nous vendre quelques quintaux de poudre et quelques balles de canon, nous n'en avons jamais pu obtenir aucunement, et ils nous ont toujours répondu que cela leur était très expressément défendu, et que ces sortes de choses ne se départissaient pas aux pays des Mahométans. Et cependant, en cette occasion, ils aident et secourent un homme de néant, qui est rebelle à l'Empereur ottoman, contre nous qui sommes vos amis, contre les Turcs de Tunis et contre la République de Tripoli, et ils ont ensuite envoyé des présents au Bey de Tunis.

Enfin, ô mon cher ami, s'il est possible que ces choses se soient faites de votre aveu et connaissance, ayez la bonté de nous l'écrire et de nous le faire savoir en droiture, parce que cela étant directement contraire à la teneur de notre traité de paix et n'étant pas conforme à l'amitié qui est entre nous, nous en avons ressenti un si grand déplaisir qu'oubliant les injures reçues de Mehemet-Bey, nos soldats n'ont pensé qu'à faire châtier le Consul, et ont jeté la faute de tous les désordres et de toutes ces méchantes affaires sur les intrigues du Consul et de l'Intendant.

C'est pourquoi, lorsque vous aurez reçu cette lettre, ayez la bonté de ne pas manquer d'envoyer ici, de votre part un homme d'esprit qui puisse remettre en repos tous nos soldats[1]. En vérité, pour l'amour de l'Empereur de France et en considération de Votre Excellence, j'ai donné quantité de conseils à cette Milice pour l'apaiser et j'y ai même un peu réussi. — « Mes enfants, leur ai-je dit, et mes frères, je vous assure que l'Empereur de France n'a aucune connaissance de cela. Nous lui allons écrire des lettres, et il fera punir rigoureusement les auteurs de cette infraction. » — C'est ainsi que j'ai tâché de les consoler, parce que je ne consentirai jamais, pendant mon règne, qu'ils rompent la paix avec vous. J'ai mieux aimé endurer patiemment les discours hardis qu'ils ont avancés et les tumultes qu'ils ont excités à cet égard.

1. On voit que le Dey d'Alger ne réclamait pas moins que la destitution de notre Consul à Tunis, que la Cour lui accorda pour de plus sérieux motifs, comme on le verra bientôt.

Par Dieu ! si vous ne châtiez pas rigoureusement les auteurs de ce désordre pour servir d'exemple aux autres, je vous assure que nous en serons entièrement mécontent. Vous en ferez ce qu'il vous plaira, mais si, à Dieu ne plaise ! cela s'est fait de votre ordre et de votre consentement, il n'y a rien à dire à cela. Faites-nous seulement la grâce de nous déclarer au plus tôt ce qui en est, parce que dorénavant, dans notre temps et sous le règne de notre Empereur, je vous assure qu'il n'y aura plus au monde de Mehemet-Bey. Alger, Tripoli et Tunis seront dorénavant à nous, ils seront réunis en une seule juridiction, et ce ne seront plus des Républiques différentes comme elles ont été ci-devant.

Alors Dieu nous fera la grâce d'être encore plus de vos amis que Mehemet-Bey, et nous valons bien aussi quelque chose. De même que vous avez fourni à Mehemet-Bey de la poudre et des balles de canon, nous vous prions de nous en envoyer aussi pour notre argent, parce que dorénavant vous aurez besoin de nous. Tous ces pays-là sont en notre puissance et nous avons réuni les trois Royaumes en un. Nous vous dirons que le jour que nous nous sommes rendu maître des remparts de Tunis, nous y avons trouvé 100 quintaux de poudre et 1 100 boulets de canon apportés par les navires français. Nous avons dessein de les employer aux mines qui doivent faire sauter l'Alcazar. Ainsi nous vous en remercions ; vous aurez fait plaisir à nos soldats en voulant leur faire du tort. Le peu qui reste sera, s'il plaît à Dieu, achevé dans trois jours, après quoi nous serons les maîtres de toute la Barbarie[1].

Cependant, ô mon cher ami, tout cela ne nous fait point de peine. Il est moralement impossible que Tunis échappe dorénavant de nos mains, et nous vous ferons connaître encore mieux, dans la suite, combien est forte et inviolable la paix que nous avons avec la France. Et si nous avons fait un détail si précis de ce qui s'est passé, c'est parce qu'en vérité ces actions-là sont directement contraires à la parole de l'Empereur de France, aux traités de paix et à l'amitié étroite que nous avons contractés, outre

1. Voy. les *Annales tunisiennes*, par Rousseau, p. 75.

que nous sommes bien aise de vous faire savoir de temps en temps des nouvelles de ce qui se passe en nos quartiers. La satisfaction que nous vous demandons n'est pas si grande chose. En un moment de temps, vous pouvez faire écrire un ordre grand comme le doigt à vos forts et à vos Intendants, afin qu'ils signifient de bonnes défenses aux navires, mais nous ne comprenons pas comment vous ne prenez pas garde à ces choses. Si une seule fois vous aviez fait de bonnes défenses, vos sujets n'auraient garde de retomber dans de telles fautes.

Il y a davantage, car nous savons que plusieurs canonniers français de vos navires sont entrés dans Tunis et y sont restés, et qu'ils se battent journellement contre nous à coups de canon[1]. Aussitôt donc que vous serez informé de ces choses, ayez la bonté d'y mettre ordre, sinon, après de semblables traitements, qu'arrivera-t-il ? Ce sont des conjectures de guerre. Après cela ne dites pas que nous devions nous en plaindre ; voici que nous vous l'avons fait savoir bien clairement. Retirez ces gens-là d'ici, et si nos paroles sont véritables, punissez-les sévèrement, car nous ne désirons point rompre en aucune manière la paix que nous avons contractée avec la France, mais au contraire nous avons dessein de vivre ensemble comme des frères jusqu'au jour du jugement, et il est moralement impossible que nous rompions notre amitié. Mais pourtant ayez soin d'examiner les faits susdits et de faire ce qui est nécessaire. Il est à propos que Votre Excellence en entretienne Sa Majesté particulièrement, et la chose vaut bien la peine qu'elle envoie en ce pays un de ses officiers judicieux, qui remette au plus tôt la quiétude dans l'esprit de nos soldats.

Sur quoi nous prions Dieu qu'il perpétue votre prospérité.

Écrit au camp devant Tunis, le 11 de Moharrem, l'an 1106, c'est-à-dire le premier septembre 1694.

(Sceau)

CHABAN,
Dey d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 4 octobre 1694.

1. Ce fait parait être également une invention du Dey pour appuyer ses plaintes. Les documents officiels n'en font aucune mention.

IBRAHIM KHODJA, LIEUTENANT DU DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 6 février 1695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port à Paris, en mains de Son Excellence le très illustre Ministre d'État de l'Empereur de France, notre bon ami !

Très illustre et éclairé Seigneur, notre ami, qui êtes le sage et prudent Ministre d'État du plus glorieux des Monarques chrétiens, l'Empereur de France, — dont le succès des affaires soit toujours heureux et que Dieu conduise au droit chemin qui est celui du salut ! —

Après avoir rendu à Votre Excellence tous les témoignages de respect et d'affection qui lui sont dus, et lui avoir offert les saluts tant de notre part que de celle du vénérable Divan et des anciens Aghas et Sénateurs qui sont ici présents ; après vous avoir demandé avec amitié et cordialité des nouvelles de votre santé, et avoir prié Dieu de ne pas permettre que vous soyez jamais éloigné du bien et de l'amitié, non plus que du droit et de la justice, nous dirons à Votre Excellence, comme à notre bon et sincère ami, que, suivant les traités passés ci-devant entre nous, il est porté que ceux qui viennent dans ce monde sans vouloir entendre la justice et le droit, ou qui font des actions contraires aux Commandements de Dieu et aux ordres des Rois, doivent être châtiés, pourvu que nous fassions savoir nos plaintes et que nous demandions justice.

C'est pourquoi vous saurez qu'il y a cinq ans le nommé Dudon[2], Capitaine corsaire présentement habitué à Toulon, ayant

---

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 214 et 217.) — Le Dey se trouvait encore à Tunis, où il était entré en vainqueur peu de jours auparavant, et où son armée se livrait à tous les excès de la licence la plus effrénée. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain,* le 6 novembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

2. Voy. la *Lettre de Cardin Lebret, Intendant des finances et du commerce en Provence, au comte de Pontchartrain,* le 10 octobre 1693. (*Archives des Affaires étrangères,*

plusieurs fois armé en course, couru les côtes et écumé les mers de la juridiction de l'Empereur ottoman, et, contre la bonne foi des traités, pris traîtreusement les bâtiments turcs, fait esclaves des marchands mahométans qui passaient d'Alexandrie à Constantinople et déprédé leurs effets, il les amena captifs et les vendit les uns à Malte et les autres à Livourne, et, quelque temps après, étant de retour en France, cet homme de néant ne se cacha pas de ces actions, quoique jamais ni les Allemands ni les Vénitiens n'aient fait tant de mal ni de tort aux Musulmans. Nous sommes certain que Votre Excellence n'est point informée de tout cela, mais les ruses de ce Dudon sont depuis longtemps connues de tout le monde et principalement des trois Républiques de Barbarie, et l'on en peut donner des preuves certaines. Dieu veuille rendre justice tant à l'Empereur de France qu'aux Musulmans, en faisant périr malheureusement ce scélérat de Dudon, parce que nous sommes tous certains que ni Votre Excellence ni tous les Français ne donnez pas les mains et n'approuvez pas ses actions criminelles !

A présent, ô notre cher ami, vous saurez qu'entre ses crimes il y en a un principalement auquel nous vous prions de mettre ordre incessamment. C'est qu'un nombre de Musulmans étant en chemin pour se rendre du grand Caire à Constantinople, ayant pour 200 000 écus de biens et d'effets dans un navire anglais, avec passeport de France, et le navire ayant été pris par le dit Capitaine Dudon, il dépouilla les dits Musulmans, au nombre de 70, et les jeta sans pain et sans eau dans une île déserte. Il y avait parmi ces Musulmans un supérieur de religieux mahométans, Chef d'une zania, c'est-à-dire prieur d'un monastère ; il se nomme Cheik-Soliman, homme de lettres fort savant, et, au lieu de le mettre à terre dans l'île comme les autres, il l'emmena esclave en l'accusant d'être Algérien, et, après lui avoir fait donner 400 coups de bâton, il le mena à Malte et de là à Livourne. Il vola aux Musulmans la valeur de 30 000 écus, laquelle somme il mit en dépôt chez une

---

Inspection du commerce de Marseille, t. III.) — Voy. aussi la *Requête de Mehmet Elemin, Ambassadeur d'Alger, au comte de Pontchartrain*, décembre 1690, p. 289.

femme et 10 000 écus chez un certain homme, et cela nous a été certifié par les esclaves qui sont venus ici de Livourne. Cependant il y a sept à huit ans que Cheik-Soliman est détenu esclave injustement dans les prisons de Livourne, où le Capitaine Dudon lui demande 10 000 écus de rançon sous prétexte qu'il est Algérien, et, toutes les fois que ce corsaire passe à Livourne, il le fait amener à son navire, le met aux fers, et lui fait donner quatre cents coups de bâton à chaque voyage, en sorte qu'il est tout couvert de plaies. Ce pauvre docteur esclave a écrit plus de cent lettres à notre Divan, et les esclaves rachetés de Livourne nous ont tous certifié la chose comme véritable.

En vérité, ô notre bon ami, ces choses-là se passent-elles contre la volonté de l'Empereur de France et la vôtre, ou non ? Est-ce votre sentiment que notre Empereur et nous étant aussi bons amis que nous sommes avec vous, sous la bonne foi des traités qui nous unissent comme des frères, un paysan roturier et fourbe comme Dudon, ne se contentant pas des friponneries qu'il a faites dans les pays des Musulmans, aille encore faire esclaves les habitants des pays ottomans, prendre leurs biens, établir une prison en son propre dans la ville de Livourne, traiter ainsi avec infamie nos frères de religion et sujets d'un même Empereur que, nous, les assommant et les meurtrissant sous le bâton, sous prétexte qu'ils sont d'Alger ? de ne puis croire que vous approuvez cela, car supposé qu'il fût d'Alger, comme ce corsaire lui a reproché, eh bien ! Dieu merci ! les Algériens ne sont-ils pas de vos amis ? Notre Empereur même et toutes les nations mahométanes ne sont-elles pas en paix avec vous, et unis par traités et par serments inviolables ?

N'approuvez donc pas ces scélératesses, et, si vous voulez conserver notre amitié, celle des trois Républiques que nous gouvernons à présent et celle de notre Empereur, pour l'amour de Dieu, ayez la bonté de châtier rigoureusement le corsaire Dudon, qui est un fourbe. Faites venir de Livourne à la Cour de France Cheik-Soliman, interroger-le de la vérité et du détail des choses, prenez pitié de l'état malheureux de ce pauvre docteur musulman, informez-vous et sachez au vrai les fourberies et les injustices

de ce fripon de Dudon et les maux qu'il a faits à vos amis. Et ensuite envoyez-nous ici Cheik-Soliman, tirez notre vengeance et faites-nous justice de Dudon, pour qu'il serve d'exemple aux autres. Vous délivrerez ainsi le monde et principalement l'Empereur ottoman, nos trois Républiques et tous nos amis de ces canailles de forbans, écumeurs de mer, voleurs de grand chemin, qui contreviennent aux traités de paix avec tant d'insolence et d'effronterie.

Mais si vous ne le faites pas pour l'amour d'aucun de nous, au moins n'abandonnez pas la justice, et rendez à l'innocent opprimé contre le tyran qui l'accable la justice que Dieu ordonne dans son Livre de l'Évangile. Et comme les deniers et les effets que ce voleur a pris sont à nous, vous pouvez les retirer de Malte, de Milo, de Livourne et autres lieux où il les a mis en dépôt. Oui, par le grand Dieu ! nous serons très mécontent si vous ne punissez pas cet homme-là, car les trahisons qu'il a faites retombent moitié sur vous et moitié sur nous. Retirez de Livourne Cheik-Soliman et renvoyez-le en ce pays-ci, pour faire voir l'amitié que vous portez à nos trois Républiques. Après que vous serez informé des choses qui se passent dans le monde, faites des réprimandes et donnez de la crainte à ceux auxquels il est nécessaire.

En un mot, si vous ne nous faites pas justice en cette occasion, sachez que nous serons extrêmement fâché et triste de voir que vous supportez les méchants. Mais Dieu ne permettra pas que ni vous ni nous soyons éloignés du droit chemin, bien au contraire il fera en sorte que vous châtierez les scélérats comme ils le méritent.

Nous envoyons à Votre Excellence quelques-unes des lettres que Cheik-Soliman nous a écrites de Livourne, afin que, les lisant et y faisant attention, vous donniez en cette occasion des marques de votre amitié fraternelle. Nous vous prions de ne point mettre cette affaire au nombre de celles qu'on néglige.

Et en revanche, s'il y a quelque chose ici en quoi nous puissions vous être utile, ayez la bonté de nous le faire savoir, et soyez assuré que nous nous ferons toujours un très grand plaisir

de vous y rendre nos très humbles services. Au reste Dieu vous donne sa paix[1] !

Écrit le 15e jour du mois de Djemazi-el-ewel, l'an de l'hégire 1106, c'est-à-dire le 6 février 1695.

(Sceau)

HADJI IBRAHIM,

Lieutenant pour l'illustrissime et magnifique Dey de la Ville et Royaume d'Alger la bien gardée.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX ; Secrétaire-interprète du Roi, le 1er mars 1695.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[2].

Alger, le 6 mars !695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains du très haut et très puissant Prince, notre très magnifique, très cher et parfait ami, l'Empereur de France !

Après avoir présenté nos vœux respectueux au plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus, desquels il est le plus vénérable, le plus majestueux et le plus formidable, notre très chéri et très parfait ami, l'Empereur de France ; après lui avoir souhaité un heureux succès dans toutes ses entreprises, et prié Dieu de le diriger dans le droit chemin qui est celui de la vérité, et après lui avoir témoigné l'intérêt que nous prenons à la santé et prospérité de Sa Majesté en qualité de ses meilleurs amis,

Nous dirons à Votre Majesté qu'accompagné des bénites

---

1. Lemaire écrivait alors que, pendant l'absence du Dey, tous les Algériens se trouvaient dans la consternation la plus grande du monde, étant privés d'un chef absolu pour les gouverner, et n'ayant aucune nouvelle de leur camp depuis de longs jours. Il se plaignait par suite de ne pouvoir conclure aucune affaire dans les réunions du Divan, et de se trouver dans l'impuissance d'obtenir la réparation de quelques contraventions faites à notre traité de paix.

2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

prières, des bons auspices de notre très heureux et très puissant Empereur, notre Maitre, et des vœux efficaces de tous nos bons amis, nous nous sommes mis en campagne pour faire la guerre au Bey de Tunis, à cause des troubles et des désordres qu'il semait de tous côtés et pour le châtier de sa désobéissance aux ordres de l'Empereur ottoman, de son insolence envers nos Républiques et de la tyrannie qu'il exerçait sur les peuples musulmans, ainsi que pour exterminer les scélérats qui le soutenaient dans ses désordres, quoiqu'il nous fût beaucoup supérieur par le nombre de ses troupes, comme vous pouvez l'avoir appris de vos gens. Dieu Très-Haut, sans avoir égard à l'avantage qu'il avait sur nous, voyant que nous avions le bon droit et la justice de notre côté, nous a donné la victoire sur cette grosse armée, nonobstant l'inégalité de nos forces. Car, lorsque les deux armées furent en présence, chacun de nos soldats trouva devant lui près de 200 hommes à combattre, de sorte qu'un bataillon d'Alger avait contre lui quatre bataillons ennemis qui étaient plus de 40 000 hommes, cavalerie et infanterie. Cependant, par une grâce du ciel toute particulière, ils perdirent force et courage, ils furent défaits à plate couture, et nous remportâmes sur eux une victoire complète[1].

Nous nous emparâmes ensuite de tous leurs biens et richesses, de leur artillerie, mousqueterie, tentes, pavillons et munitions de guerre, et le traître de Mehemet-Bey s'enfuit seul et se réfugia dans la Ville de Tunis[2]. Le Pacha avait déjà cherché son salut dans un vaisseau français avec lequel il avait abandonné la Ville et s'était enfui. Enfin cette victoire fut remportée dans la plaine de Kef, et nous y avons taillé en pièces 10 000 rebelles Arabes de la suite, de ce Bey. Nous y avons fait quartier à 2 700 Turcs qui se sont rangés en notre parti, et les autres qui ont pu échapper au sabre de nos soldats se sont réfugiés dans Tunis, la tête et les pieds nus comme des misérables.

Nous écrivîmes ensuite du camp de Kef des lettres à Mehemet-

1. Voy. la note 4, p. 416.
2. Voy. la *Lettre de Hadji Chaban à Louis XIV*, le 1er septembre 1694, p. 415.

Bey, pour tacher de le ranger à son devoir, mais votre Consul résidant à Tunis avec un nombre de fripons le dévoya du droit chemin par ses mauvais conseils, augmentant la froideur et la haine entre les deux partis. Il lui persuada de creuser des fossés et de faire des mines et des contre-mines. Il écrivit en France, de l'ordre de ce Bey, et il en fit venir un navire et une barque chargés de poudre et de boulets. Étant arrivés, ils mirent à terre leur chargement le même jour que notre armée arriva devant Tunis, puis, se retirant au large, ils firent voile et s'enfuirent[1]. Nous avons tous les peuples sujets des trois Républiques pour témoins de cette action et nous en sommes très persuadé, puisque nous l'avons vue de nos propres yeux, outre que nous ne manquions pas d'espions qui nous informaient de tout ce qui se passait, afin que nous y prissions garde. En sorte que nous avons été pleinement informé des instructions que ce Consul a données à Mehemet-Bey pour faire périr les troupes des trois Royaumes qui assiégeaient la Ville[2].

Nous avons su tout ce qu'il lui a dit de plus mauvais et de pernicieux. Ce sont ses conseils qui ont retardé la prise de Tunis jusqu'à cent cinq jours qu'a duré le siège, et il nous a si maltraité en cette occasion qu'outre les fatigues continuelles d'un si long siège, nous avons été obligé d'essuyer jour et nuit les boulets de canon de la place, pour défendre la vie de 20 000 hommes de part et d'autre, qui y ont péri par sa faute. Et quoique nous lui écrivions plusieurs lettres pour l'inviter à se tenir dans les règles de son devoir et à être sage, le menaçant même de nous plaindre de lui à la Cour et que si Tunis venait à être pris par nos mains, nos soldats, dont la furie est si difficile à modérer ; pourraient lui faire

1. Si le Dey Chaban persistait à nous reprocher ces prétendus secours donnée à Mehemet-Bey, Lemaire était parvenu à dissuader les Algériens d'une action aussi déloyale de la part de nos officiers. Les Seigneurs du Divan lui avaient même témoigné « le chagrin qu'ils avaient d'avoir écrit à la Cour sous de légères impressions qu'on leur avait données, ayant appris que les vaisseaux qui avaient mouillé à La Goulette faisaient partie des escadres du Roi qui croisaient sur les Flessingeois ». *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 28 janvier 1695. — Voy. la *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 28 septembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulats de Tunis et d'Alger*.)

2. Voy. les notes 1 et 3, p. 437.

de la peine sans que nous puissions le retirer de leurs mains, il continua ses ruses et redoubla sa malice, sans faire de réponse à nos lettres, sans se soucier de nos menaces et loin de prévoir les conséquences de son action. Aussi Dieu, qui est un Roi juste, a-t-il permis que les ayant vaincus et défaits, nous étant rendu maitre de Tunis et y étant entré triomphant et glorieux dans un jour bienheureux, quoiqu'il fût en notre pouvoir de les faire tous mourir, nous avons bien voulu leur pardonner leur faute. Nous nous sommes contenté de leur établir pour Bey un Prince de notre parti, le nommé Mehemet Ben Choukir(1), et un autre pour Pacha(2), selon l'ancien usage établi par nos très heureux et très justes Empereurs.

Enfin c'est moi, votre ami, dont Dieu s'est voulu servir comme d'instrument pour délivrer de la tyrannie la Ville de Tunis et pour en châtier les méchants et les perturbateurs. En suite de ces succès et pour couronner ces grands avantages, notre bon Empereur ottoman, — dont Dieu veuille conserver les jours ! — a eu la bonté de me témoigner son agrément pour cette conquête par une magnifique robe d'honneur, dont il m'a gratifié pour me marquer et à tout le monde la satisfaction qu'il a eue. Il m'a en

1. Notre Consul avait pensé qu'il pouvait lui être utile de ménager le favori du Dey, et il lui avait écrit une lettre fort gracieuse, pour lui annoncer que les Français avaient pu reprendre un navire tunisien capturé par les Anglais, qu'ils l'avaient conduit à Brest, où l'équipage avait reçu toutes les amitiés du monde, et auquel on avait fourni tout ce dont il avait besoin. « Je suis bien aise, avait-il ajouté, de vous faire voir que je n'épargne rien de mes soins pour vous donner toutes les satisfactions possibles. » — « Je vois, lui écrivait-il encore quelques jours après, qu'il a plu à la divine Providence de vous faire remporter la victoire sur vos ennemis, de laquelle je vous félicite et dont nous avons fait la réjouissance pendant trois jours, vous priant de croire qu'il n'y a personne au monde qui prenne plus de part à ce qui vous touche que moi. J'ai appris avec beaucoup de chagrin que M. Sorhainde avait reçu des mortifications du Dey d'Alger au sujet des faux rapports que l'on lui avait faits touchant les prétendues munitions de guerre que l'on disait qu'il faisait venir de France pour Mehemet-Bey. Comme il est difficile de le dissuader des premières impressions qu'il a reçues, je vous demande en grâce de l'en vouloir dissuader vous-même. J'espère que vous ne me le refuserez pas, priant le ciel qu'il vous conserve en parfaite santé et prospérité, vous recommandant la nation et de lui accorder votre puissante protection. » *Lettre de Lemaire à Mehemet ben Choukir, Bey de Tunis*, le 13 décembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

2. Tratar-Mamed, homme de résolution et fort raisonnable, au dire de notre Consul. *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 5 décembre 1694.

même temps établi Prince et Commandant général des trois Républiques comme son Lieutenant dans l'Empire. Ainsi, par les vœux de Votre Majesté, sous son règne, je me vois aujourd'hui Prince, Gouverneur, Commandant général et absolu des trois États de Barbarie.

Cela étant très certain, et Dieu nous ayant bien voulu élever et honorer à une si haute puissance et dignité, ayant l'occasion et le pouvoir en mains, disposant des armées des trois Royaumes, et nos soldats s'étant opiniâtrés à poursuivre certaines gens tant par les moyens de la justice que par la force, cependant, pour l'amour de Votre Majesté et de votre amitié, nous avons délivré votre Consul des mains de cette soldatesque irritée, et, après l'avoir admonesté, nous avons pris patience purement et simplement en considération de Votre Majesté, de sorte qu'il n'a pas reçu la moindre insulte, pas même à un seul de ses cheveux. Mais on lui a reproché en face, en notre présence, toutes les actions qu'il a faites contre nous, et après les lui avoir prouvées et soutenues véritables, nous lui avons demandé pourquoi il en avait ainsi agi à notre égard, vu que, Dieu merci ! nous sommes dans une profonde paix avec l'Empereur de France, son Maître ; qu'étant Consul, il n'était pas à propos qu'il semât la discorde, qu'il entretînt le feu de la guerre entre deux États ni qu'il donnât aide et secours aux ennemis de l'Empereur ottoman, notre Maître. Et lui en ayant demandé la cause, il nous a répondu que, par sa foi, il avait eu peur de Mehemet-Bey, et qu'il n'avait pas pu le contrarier ni lui résister. Voilà, Sire, un aveu solennel de la faute par lui commise, à quoi nous avons répliqué : — « Qu'étiez-vous à ce Bey pour ne craindre ni l'Empereur de France, votre Maître, ni la colère de notre part ? » — Alors il se tut et ne répondit rien. Nous lui dîmes : — « Tenez-vous en repos pour le présent, mais assurez-vous que nous ferons nos plaintes à la Cour, et nous verrons si l'on est consentant à vos actions ; » — puis nous le fîmes rester en sa place ordinaire[1].

1. Il n'est pas question de cet interrogatoire dans la correspondance de Sorhainde.

Mais, ô notre cher ami, nous vous avons déjà informé de ces choses par des, lettres que nous avons écrites ci-devant à Votre Majesté[1]. C'est une chose bien étonnante que le témoignage de trois Royaumes n'ait point eu d'effet dans votre esprit, et que vous prêtiez l'oreille aux paroles de gens qui font des actions si criminelles et si contraires à vos ordres, à vos traités et à vos serments ! Dieu nous garde de mentir ! Quel intérêt aurions-nous à attaquer mal à propos ce Consul, et oserions-nous écrire à Votre Majesté des choses qui seraient fausses et sans fondement ? Non, Sire, croyez que les peuples de nos trois États sont témoins de la vérité de nos plaintes, qui sont aussi évidentes que le jour.

Ce Consul et l'Intendant de Toulon s'entendent, mais, Dieu merci ! nous sommes avec vous dans une grande amitié et dans une aussi étroite union que des frères, et nous vous en donnons continuellement des marques. Dites-nous si, depuis le temps que nous avons le Commandement, vous avez remarqué en nous quelque faute et en quoi nous avons manqué dans ce qui regarde votre service. Non, par le grand Dieu ! nous savons bien que vous ne donnez pas les mains à des contraventions comme celles qui se sont passées, mais nous sommes bien aise de vous informer des actions abominables de vos officiers. Dieu nous préserve que quelqu'un des nôtres en ait fait de semblables ! Qu'est-ce que Votre Majesté ne nous ferait point, et en quelle colère ne serait-elle point contre nous:! Par Dieu ! si quelqu'un de mes officiers vous avait fait une action comme celle-là, je le ferais arrêter, et, sans différer un moment, je le ferais périr.

C'est pourquoi, lorsque Votre Majesté aura reçu cette lettre, qu'elle ait la bonté de considérer jusqu'à quel point nous avons souffert pour ménager son amitié, et qu'elle fasse réflexion combien nous sommes éloigné de nous séparer de la bonne union et intelligence qui est entre nous[2]. Qu'elle ait la bonté de s'informer

---

1. Voy. la Lettre du 1er septembre 1694, p. 415.

2. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 1er mars 1695, annonçant au Ministre que le Dey lui a promis de lui rendre justice au sujet de quelques prises qu'il avait à réclamer. Le Consul parle des meilleures dispositions du Dey, « qui lui a récité lui-même les offres que le Consul anglais, Thomas Backer, est allé lui faire devant

de côté et d'autre, pour l'amour de Dieu et en considération de l'amitié fraternelle que nous nous sommes promise, et ensuite qu'elle fasse trouver les gens qui ont envoyé et qui ont fait apporter à Tunis cette poudre et ces boulets, et, pour l'amour de nos trois Républiques et à cause des contraventions qu'ils ont faites aux traités, faites-les châtier de bonne force, afin de rendre justice aussi bien à vous qu'à nous. Établissez à Tunis un Consul qui soit homme d'esprit, droit et prudent, et l'envoyez incessamment à la place de celui qui y est, parce que nous ne pouvons plus le souffrir(1). Il est trop insolent, et sa fatuité nous est apparue dans l'action qu'il a faite d'abandonner votre service pour se ranger eu l'obéissance de Mehemet. Il a fait en cela un affront à Votre Majesté et c'est un homme sans poids. Dieu merci ! vous ne manquez pas de sujets ; vous en avez un grand nombre. Envoyez-en un autre à Tunis en qualité de Consul(2), car ces sortes de gens font des actions indignes de l'honneur et de la réputation de leur maître et font du tort à leur État. Il n'est pas besoin de vous le dire, Votre Majesté se comporte en Empereur juste et équitable, votre Ministre est aussi un Seigneur d'honneur et d'équité ; c'est ce qui nous donne tout sujet d'espérer que vous vous informerez à fond de cette affaire, que vous nous rendrez justice et que vous nous consolerez le cœur.

Alger, Tunis et Tripoli ne sont présentement qu'un seul État ; ils sont tous trois parfaitement de vos amis, et, depuis six ans que nous avons le Commandement, la paix et la bonne intelligence se sont si bien maintenues entre nous que, l'an passé, la paix de Tripoli, en considération de cette amitié, a été faite par notre moyen, de quoi peut-être Votre Majesté n'a pas été informée(3). Cependant la paix n'a pu être conclue entre la France et

---

Tunis pour le porter à rompre avec la France », offres auxquels Chaban prétend n'avoir pas prêté attention.

1. Voy. la note I, p. 429.

2. On verra dans la lettre suivante que le Ministre accéda aux désirs du Dey d'Alger en annonçant à ce dernier la révocation de Sorhainde.

3. En effet Lemaire et Dusault avaient tiré parti des bonnes dispositions du Dey, et avaient obtenu de lui des lettres engageant les Tripolitains à renouveler avec nous, le 5 juin 1693, le traité du 29 juin 1685. (*Recueil de traités*, par d'Hauterive, t. III.)

Tripoli jusqu'à ce que ces derniers eussent reçu les lettres qui leur furent écrites de notre Divan pour cet effet. Et outre cela, soit à Alger, soit à Tunis et à Tripoli, nous avons fait restituer en plusieurs fois tous les esclaves français, sans qu'il en soit resté un seul sous le nom de captif qui n'ait été renvoyé en France. Nous ne vous avons jamais refusé les grâces qui nous ont été souvent demandées de la part de Votre Majesté, et même nous avons fourni à vos vaisseaux de guerre moutons, bœufs, blé, orge et toutes sortes de victuailles, et nous ne vous en refuserons pas encore dans la suite.

Il y a si longtemps que nous sommes bons amis, et cependant nous, n'avons jamais pu, par toutes sortes de prières, obtenir que vous nous ayez envoyé un seul baril de poudre. Cela est bien étrange, et nous nous étonnons extrêmement que vos gens et vos sujets apportent à nos ennemis, en notre présence et publiquement, des choses qu'ils nous refusent tous les jours. Aussi, après que nous nous sommes rendu maître de Tunis, nous avons enlevé 480 barils de poudre et 5 000 boulets qui étaient de reste et que nous avons envoyés à Alger, et puis nous sommes parti par terre, avec un butin immense et quantité de richesses, pour retourner à Alger, où nous sommes arrivé le second jour de ce mois de Redjeb[1], et nous y avons fait notre entrée[2].

S'il plaît à Dieu, dans un ou deux mois, nous nous mettrons derechef en campagne pour voir un peu comment les choses se passent ailleurs. Nous vous prions seulement de ne point abandonner notre amitié et bonne intelligence et de nous continuer votre bonté. Il n'y a point entre nous de compliments ni de façons ; nous sommes avec vous sur le pied de bons amis et de frères, et nous ne sommes pas capable de jamais rompre notre traité de paix,

1. Le 16 février 1695.

2. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 1er mars 1695, relative au retour du Dey à Alger et aux « riches dépouilles des Tunisiens ». Chaban rapportait notamment 120 mules chargées d'or et d'argent et provenant du pillage de Tunis. — Voy. le *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis,* dans le *Voyage du sieur Paul Lucas,* t. II, p. 209 et suiv. Cet auteur prétend que le Dey emporta de Tunis 400 esclaves et plus de 600 000 piastres, après avoir entièrement « nettoyé » l'arsenal.

tant que nous aurons en mains le Commandement du Royaume. Nous nous sentons si attaché à votre amitié qu'il ne se peut pas davantage. C'est pourquoi nous supplions derechef Votre Majesté de mettre ses soins à faire trouver les coupables qui ont commis les méchantes actions que nous lui avons écrites, et de les faire châtier rigoureusement afin de réjouir, par ce moyen, notre cœur qu'ils ont affligé. Et en revanche, s'il y a ici ou dans les trois Royaumes quelque chose en quoi l'on puisse vous rendre service, vous n'avez qu'à ordonner, nous ne nous en éloignerons jamais.

Nous vous prions aussi de renouveler vos ordres aux Capitaines de navires de guerre, afin que, lorsqu'ils rencontreront en mer des vaisseaux et des brigantins d'Alger, ils aient à les traiter avec des civilités et des honneurs réciproques, et qu'ils s'entredonnent aide et secours selon leur pouvoir. C'est ce que nous demandons très instamment à Votre Majesté, en la priant de nous donner des marques de sa bonté et de son estime encore plus que nous n'en osons désirer.

Nous avons aussi fait connaître, par une lettre à notre très affectionné Seigneur Ministre d'État[1], certaines affaires qui nous regardent particulièrement ; nous espérons qu'il en entretiendra Votre Majesté. Nous ne la ferons pas plus longue, pour prier le Dieu Très-Haut de ne vous éloigner jamais du bien, et de nous rendre les uns et les autres fermes et constants dans l'amitié jusqu'au jour du jugement, désirant que vos jours soient prolongés et votre prospérité augmentée en éclat et en splendeur.

Écrit le 201e jour du mois de Redjeb, l'an de l'hégire 1106, c'est-à-dire le 6 mars 1695.

(Sceau)

CHABAN,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger en Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 5 avril 1695.

1. Cette lettre étant absolument semblable à celle-ci, nous avons regardé comme inutile de la reproduire. (*Archives de la Marine. Levant et Barbarie*, B7 214.)

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI CHABAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 13 avril 1695.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai lu à l'Empereur, mon Maître, la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté[2] pour l'informer de votre retour à Alger après la conquête de Tunis, et de l'établissement que vous y avez fait d'un nouveau Bey[3]. La gloire que vous avez .acquise en cette expédition, et la fermeté avec laquelle vous l'avez achevée auraient augmenté la considération particulière qu'elle a pour votre personne, si elle pouvait l'être, et elle m'ordonne de vous renouveler les assurances, que vous avez déjà reçues de sa part, qu'elle vous en donnera des marques en toute occasion.

Quelques soins qu'on ait pris jusqu'à présent pour découvrir ceux qui ont porté des poudres et autres munitions à Tunis, pendant que vous vous disposiez à l'assiéger, on n'a pu y parvenir[4]. Sa Majesté les aurait fait punir avec la dernière sévérité pour avoir ainsi contrevenu à ses ordres. Elle en avait donné de précis ad sieur Sorhainde de demeurer dans les termes d'une parfaite neutralité, et d'éviter avec soin tout ce qui pourrait donner le moindre soupçon de partialité pour Mehemet-Bey[5], et elle

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214.)

2. Voy. la Lettre du 6 mars 1695, p. 448.

3. Mehemet ben Choukir.

4. Ceci confirme les indications de Sorhainde, que nous avons relatées dans la note 1, p. 437. Ce Consul écrivait à ce moment au Ministre qu'il s'attachait avec grand soin à ne donner aux Puissances aucun sujet de jalousie de la confiance que Mehemet-Bey avait autrefois en lui, et qu'il était d'ailleurs en bons rapports avec le nouveau Bey. En ce qui concernait « la vaine et chimérique fourniture de munitions de guerre » aux Tunisiens, ce Bey lui avait déclaré « qu'il savait bien, et tout Tunis aussi, que Chaban en était aussi bien persuadé que les autres dans l'âme, mais qu'il était un homme ayant pour principe de n'abandonner jamais l'opinion, vraie ou fausse, qu'il avait eue une première fois ». *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 21 avril 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

5. Voy. les *Lettres du comte de Pontchartrain à Sorhainde*, mentionnées dans la note 3, p. 437.

aurait de la peine à croire qu'il eût osé y désobéir. Mais, sur les assurances si positives que vous en avez données, elle veut bien n'en pas douter et elle l'a révoqué[1]. Elle m'a, en même temps, commandé de chercher un homme de probité et capable de bien remplir cet emploi[2]. Sa Majesté fait aussi continuer les recherches qu'elle a ordonnées dans les ports, pour examiner les chargements des différents bâtiments qui en sont partis depuis que vous êtes entré dans le Royaume de Tunis, et, s'il y en a quelques-uns qui se trouvent avoir pris plus de poudre et de boulets qu'il n'en

1. Pour s'expliquer la rigueur avec laquelle le Secrétaire d'État de la Marine paraissait sacrifier à la vengeance du Dey un agent qui, selon toutes les apparences, n'avait fait que son devoir, il faut dire ici que la Cour de Versailles avait alors un très grand intérêt à faire plaisir aux Puissances algériennes. En effet, le Consul Lemaire avait été secrètement chargé d'obtenir du Divan « l'interruption de la paix » avec les Hollandais, et il avait été autorisé à promettre un présent de 6 000 piastres au Dey, de 1 000 piastres au Grand Écrivain et de 1 000 piastres aux officiers les plus influents du Divan, afin qu'ils déclarassent la guerre à l'Angleterre. — Voy. la *Dépense que Lemaire a faite pour empêcher le Dey de faire la paix avec les Hollandais, et pour faire débarquer l'Ambassadeur d'Alger qu'il envoyait en Hollande*, 20 juin 1695. — Voy. aussi le *Mémoire des présents que le sieur Lemaire a faits aux Puissances d'Alger pour les rendre favorables à nos intérêts.* On en a extrait ce qui suit: « Une montre à boîte d'or enrichie de diamants, 92 pièces de damas, 80 pièces de drap noir, 77 pièces de drap de couleur, 112 pièces de satin, 72 pièces de velours, 4 caisses de pommes, 49 pains de sucre, 19 boites de confitures et 15 boîtes de prunes, d'une valeur totale de 4 899 l. » (*Archives des Affaires étrangères, Inspection du commerce de Marseille*, t. IV.) « Pour ce qui concerne l'affaire des Anglais, écrivait Lemaire au Ministre, il y a toute apparence qu'elle réussira, quand le Dey sera de retour de la campagne de Tunis. Il faudrait qu'ils fussent les plus ingrats du monde, après toutes les bontés que le Roi a eues pour eux et les présents que je leur ai faits de votre part, s'ils ne faisaient point ce qu'il désire. »

L'habile négociateur Dusault avait été chargé, dans son Instruction du 24 décembre 1692, de travailler avec un soin particulier à faire déclarer les corsaires contre les Anglais, et il avait distribué à cet effet aux Puissances du Divan des montres, des armes, tin grand miroir, des étoffes de brocarts d'or, des confitures et des liqueurs.

2. Sorhainde envoya au Ministre pour se justifier une *Attestation des négociants français résidant à Tunis*, relative à la fausseté de la prétention de Chaban et à la prétendue fourniture de munitions de guerre aux Tunisiens. Ajoutons qu'il était desservi près du comte de Pontchartrain par Lebret, Intendant de Provence à Marseille, qui désirait alors le Consulat de Tunis pour le sieur Du Broca, originaire de Bayonne, ancien teneur de livres de la Coi du Bastion de France. — Le Ministre ne se pressa pas cependant de remplacer Sorhainde. Il apprit quelque temps après l'assassinat de Chaban, et écrivit à notre agent, le 28 septembre 1695, « de demeurer à Tunis pour continuer les fonctions de Consul ». *Lettre de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, le 25 novembre 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis.*)

faut pour leur défense, le Capitaine sera puni. Sa Majesté donne de nouveaux ordres aux Capitaines de ses vaisseaux de bien vivre avec ceux d'Alger qu'ils rencontreront, de les aider de tout ce qui pourra dépendre d'eux, et d'observer ponctuellement le traité de paix conclu avec vous.

Quelques-uns des reïs d'Alger y ont contrevenu formellement ; j'ai chargé le Consul de vous en informer, afin que vous en fassiez la réparation qui sera juste et que j'attends de vous. Je suis toujours et parfaitement,

Très illustre et magnifique Seigneur,

Votre bon et sincère ami,

PONTCHARTRAIN.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 23 juin 1695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains du très majestueux Empereur de France, notre sincère et parfait ami !

Après avoir présenté nos vœux et notre profond respect au plus glorieux des grands Princes chrétiens, le plus excellent des Monarques de la religion de Jésus, notre très sincère et parfait ami, l'Empereur de France ; — Dieu donne un heureux succès à ses entreprises ! —

Après avoir demandé des nouvelles de Votre Majesté Impériale, et prié le Seigneur de la conserver et préserver de tous dangers ainsi que tous nos bons amis, nous vous donnons avis que par la grâce du tout-puissant Créateur, la paix que nous avons contractée avec Votre Majesté s'est affermie et accrue jusqu'à un tel point qu'elle ne peut être plus grande. Elle est provenue du choix de l'un et de l'autre parti, et, après des serments réciproques,

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 217:)

le traité en a été écrit avec toutes les formalités ; il a été signé de la propre main de Votre Majesté et scellé de son sceau, et il en est de même dans le Divan d'Alger, sans aucune différence[1]. Et lorsque nous désirâmes que Votre Majesté en eût un exemplaire semblable, nous le lui envoyâmes par notre Ambassadeur plénipotentiaire, Mehemet Elemin Effendi, qui le lui remit entre les mains. Ainsi il y en a un chez vous et un chez nous, comme nous avions jugé à propos.

Cependant les affaires d'État étant en grand nombre, il se peut faire que l'on oublie ses amis, et il ne faut que jeter les yeux .sur cette marque d'amitié, signée de votre main et de la notre, pour nous donner de nouvelles marques de bonté, conformément aux promesses qui y sont marquées.

Votre Majesté Impériale saura que nous exécutons avec toute l'ardeur imaginable les articles de ce traité de paix, et que nous sommes sur nos gardes de peur de laisser introduire aucun abus et de contrevenir à nos serments, et enfin que nous avons observé et observerons toujours une si grande droiture qu'il est impossible d'en faire la description. Nous n'avons point encore abandonné la justice ni la bonne foi des traités, nous n'avons fait aucune action qui puisse donner le moindre mécontentement ni qui contrevienne aucunement à l'amitié contractée ni aux traités jurés de part et d'autre, et nous ne donnerons non plus à l'avenir aucun sujet de plainte. Nous n'approuverons pas qu'aucun de nos gens y contrevienne, et il est impossible que nous nous éloignions jamais de votre amitié ; nous sommes de si sincères amis que, tant que nous vivrons, la froideur ne se glissera point entre nous[2].

Puisque donc l'amitié est si parfaitement établie entre la France et Alger et l'alliance indissoluble, puisque nous donnons en toute occasion, ami des amis et ennemi des ennemis, des marques de notre sincère amitié, il est bien juste que nous vous en

1. C'est le traité du 4 septembre 1689, ratifié le 15 décembre 1690 par Mehemet Elemin, Ambassadeur d'Alger. Voy. la note 2, p. 292.

2. Ces protestations d'amitié étaient fortement encouragées par les cadeaux offerts par Dusault et Lemaire, et mentionnés dans la note 1, p. 458.

rafraîchissions la mémoire lorsque vous l'avez oublié, et nous espérons que vous l'aurez pour agréable, d'autant que nous avons tous remarqué, comme notre Ambassadeur précédent nous l'a assuré, que Votre Majesté n'approuve pas les choses injustes. Nous en félicitons Votre Majesté. C'est ainsi que doivent être les grands Princes. Il ne se peut rien de mieux. Dieu sauve ceux qui maintiennent la justice !

Vous saurez qu'il y a deux ans que les Français, ayant rencontré en mer quatre prises d'Alger l'une après l'autre, s'en sont emparés et les ont menées en France, sans vouloir se fier aux paroles des Algériens qui conduisaient ces prises. Ces contraventions nous obligèrent à écrire plusieurs lettres consécutives à Votre Majesté pour lui prouver la vérité de ces prises, et la prier de nous les renvoyer chez nous. Mais, sans avoir égard aux ordres de Votre Majesté ni à nos prières, l'une de nos dites prises a été vendue en France avec toutes les marchandises et effets de son chargement, et enfin, au lieu d'une barque chargée des effets de plusieurs marchands et de quantité d'autres marchandises et robes, on nous a renvoyé ici pour toute chose une somme de 1 400 écus. Nous avons fait représenter ici le registre du Capitaine et le compte de l'écrivain, et après avoir supputé toutes choses, nous avons trouvé que le corps seul du bâtiment avait été acheté 2 000 écus, et que les effets de son chargement montaient à plus de 10 000 écus[1].

On nous a, outre cela, renvoyé ici, par un ordre de Votre Majesté, une autre de nos prises avec son chargement, et comme il nous manquait encore deux de nos prises, nous dîmes en nous-même que si nous entreprenions un procès et si nous pressions Votre Majesté de les rendre, disant que nous savons que Votre Majesté n'approuve pas ces contraventions, peut-être que vos officiers le trouveraient mauvais, nous accuseraient de diverses calomnies et feraient entendre du mal de nous, quoique nous soyons ses véritables amis. Ces pensées ont été cause que nous avons

1. Voy. la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 20 juin 1695, et le *Mémoire sur une prise amenée à Marseille et réclamée par les Algériens*, 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

pris patience sur tous nos sujets de plainte, et que nous avons été bien consterné et bien mortifié au milieu de notre Milice.

Nous n'avons pas manqué d'écrire ci-devant à ce sujet à Votre Majesté de nombreuses lettres, pour la prier qu'en notre considération elle ne permît plus que ces prises fussent vendues en France, et pour qu'elles nous fussent renvoyées ; mais nos prières n'ayant eu aucun effet, et les officiers de vos ports n'ayant eu aucun égard à nos paroles, et même sachant que les lettres que nous avons écrites à ce sujet à Votre Majesté ne sont pas parvenues jusqu'à elle, les choses sont restées en ce même état jusqu'à présent, d'autant plus que les deniers que l'on nous a envoyés de France ne montent pas seulement à la valeur de l'un des corps de bâtiment de ces prises. Mais que ce qui est passé soit passé ! Et afin que cela soit oublié dans la suite, nous vous prions de défendre à vos officiers et aux commandants de vos ports de retenir ni arrêter dorénavant pendant plusieurs jours les prises des Algériens qui sont vos amis, ni de les faire passer de main en main, de les détruire ni de les vendre dans vos ports. Quoi faisant, la bonne intelligence s'augmentera mille fois davantage, parce que vos sujets venant à Alger, on ne les contraint point d'y vendre leurs prises. C'est de quoi Votre Majesté étant informée, nous espérons qu'elle nous donnera des marques de son amitié en cette occasion.

Votre Majesté saura aussi qu'étant indispensablement obligé de déclarer la guerre à Mehemet, Bey de Tunis, à cause de la conjuration qu'il avait faite avec l'Arabe Mouley Ismaël, de Maroc, qui est le plus grand traître et le plus insigne ennemi de notre très excellent Empereur et de nos trois Républiques d'Alger, Tunis et Tripoli, et qui nous regarde tous d'un œil malin et pernicieux, et afin de délivrer ce pays de Tunis et ses sujets du joug de sa tyrannie, nous nous mîmes en campagne, avec le secours de Dieu, et nous partîmes d'Alger pour lui aller faire la guerre.

Ce perfide Bey, ayant résolu de nous faire tous périr à cause qu'il se voyait à la tête d'une armée dix fois plus nombreuse que la nôtre, vint en présence. Nous donnâmes combat, et Dieu,

faisant droit à la justice de notre cause, daigna nous secourir d'en haut. En sorte qu'après une longue et sanglante bataille ; donnée dans la plaine de Kef, il nous favorisa d'une victoire complète où ceux de Tunis furent entièrement défaits et mis en déroute.

Mehemet-Bey ayant, pris la fuite, il se renferma dans Tunis, où il se vit près de recevoir le châtiment de toutes les maudites actions de sa vie passée. D'ailleurs, nous étant un peu reposé, nous avons continué notre marche à Tunis et nous y arrivâmes enfin, toujours dans l'intention de délivrer cette Ville du désordre où la jetait la tyrannie de ce Bey. Celui-ci fut sur le point de rentrer en lui-même et de demander pardon de ses fautes, pour apaiser le feu de la guerre et faire cesser le désordre. Mais votre Consul de France résidant à Tunis se mit à lui donner de méchants conseils, et à lui enseigner divers moyens et inventions pour nous taire de la peine, en brouillant les affaires au dernier point. Il n'y avait pas alors à Tunis un seul grain de poudre et pas un boulet de canon, parce que, depuis trois jours, ils ne se défendaient plus qu'avec des boulets de bois et avec des pierres qu'ils jetaient sur nous du haut des murailles, étant ainsi dans la dernière extrémité pendant quatre jours. Enfin il arriva une barque avec cinq ou six vaisseaux français par les ordres du dit Consul, des deniers et aux dépens du dit Mehemet-Bey, et, avec permission et bon accord du sieur de Vauvré, Intendant de Toulon, il entra dans Tunis un grand nombre de barils de poudre et plusieurs milliers de boulets qui y furent vendus et payés[1].

Par ce moyen, notre ennemi ayant reçu de bons secours et ayant trouvé un appui, la guerre continua encore cent vingt-cinq jours avec une grande cruauté, pendant lesquels il a bien été tué 9 000 hommes de part et d'autre. Nonobstant tout cela, le bon Dieu nous ayant voulu favoriser de la prise de la dite place, nous donnâmes quartier à tous les Tunisiens et pardonnâmes leur faute. Nous y trouvâmes encore 500 barils de poudre qui n'avaient pas été tirée. Nous fîmes ensuite comparaître le dit Consul en notre

1. Voy. les notes 1 et 3, p. 437.

présence, et lui avons donné audience sans avoir souffert qu'il lui soit fait aucune insulte, jusqu'à ce que les transfuges de Tunis qui venaient à notre camp, lui ayant reproché ces choses en face, aient témoigné qu'il était coupable de tant de fatigues souffertes par notre armée, des mauvais conseils donnés à Mehemet-Bey, et du -secours de poudre et de boulets qu'il avait fait venir, ce qui avait consterné le cœur des trois Républiques et de tout le monde. En considération de la grande amitié qui est entre Votre Majesté Impériale et nous, le dit Consul n'a reçu aucune insulte, et même nous nous sommes opposé aux discours qui couvaient parmi le peuple. De quoi voulant informer Votre Majesté Impériale, nous lui avons écrit deux lettres consécutives[1], mais ne recevant point de réponse positive à ce que nous vous y mandions et aux plaintes que nous y faisions du dit Consul et autres, et entendant parler d'autres discours qui ne répondaient pas à nos plaintes, nous nous sommes imaginé ou que nos lettres ne parvenaient pas jusqu'aux mains de Votre Majesté Impériale, ou bien qu'elles n'étaient pas traduites fidèlement. C'est ce qui nous a fait prendre la résolution de les faire traduire ici avant que de vous les envoyer, ne pouvant croire que le témoignage, des Chefs des trois Républiques et de leur Milice puisse être réfuté et n'être pas écouté de Votre Majesté Impériale. Il se peut aussi que nos lettres soient arrêtées à Toulon, et que l'on fasse entendre de là à Votre Majesté Impériale les affaires autrement qu'elles ne sont. C'est ce qui nous a obligé à écrire encore une fois par un homme que nous envoyons exprès[2], étant persuadé que vous ne voudrez pas sacrifier l'amitié des trois Républiques à l'intérêt du Bey de Tunis et du dit Consul,

1. Voy. les Lettres des 1er septembre 1694 et 6 mars 1695, p. 415 et 448..

2. Soliman Boulouk Bachi, fort honnête homme, au dire de Lemaire, et qui avait été autrefois Ambassadeur d'Alger en Angleterre et en Hollande. Il partit pour Toulon sur un des vaisseaux du marquis d'Amfreviile qui venait de se montrer en rade, et il emmena avec lui 15 chevaux magnifiques pour les offrir à Louis XIV. Il présenta au Ministre les trois lettres du 23 juin 1695 dans une audience qui lui fut accordée le 22 août suivant. Lemaire lui avait adjoint, comme Interprète, Pierre Ficher, frère de son chancelier au Consulat. — Voy. le *Journal de voyage en la conduite de Soliman Boulouk Bachi, Envoyé du Divan à la Cour de France, depuis son départ de Toulon jusqu'à son arrivée à Paris,* et la Lettre de

ni nous priver de votre bonté pour l'amour d'eux, et que vous n'approuvez pas que votre Consul se mêle des querelles qui arrivent entre nos Milices, ni qu'il prenne le parti des uns contre les autres. Nonobstant tout cela, nous n'avons pas laissé de prendre patience, en considération de Votre Majesté, et nous n'avons pas le temps ni le lieu d'écrire en détail toutes les choses qui se sont passées ni tous nos sujets de plainte, pas même un sur mille. Car s'il fallait les mettre par écrit, il faudrait dix fois autant de papier, mais nous voulons seulement faire voir nos intentions, et non pas témoigner du chagrin ni en donner.

Nous avons, outre cela, l'honneur d'informer Votre Majesté de quelques contraventions faites, depuis peu, par ses sujets à nos traités. Elle saura qu'à cause des grandes guerres qu'il y a présentement dans le monde tant par mer que par terre, il ne venait en ce port d'Alger aucun bâtiment de marchands, en sorte que ce pays se trouvait privé de draps, d'étoffes et autres denrées nécessaires. Et comme il ne s'en trouvait plus et qu'il n'en venait plus, non seulement la douane mais même le public en recevait un notable préjudice. Cela nous ayant obligé de faire venir en notre présence tous les marchands juifs de ce pays, nous les pressâmes de nous dire la raison pour laquelle les denrées et marchandises ne venaient plus en ce Royaume. Ils répondirent tous à haute voix, disant : — « Par Dieu ! nos effets ont été pris une ou deux fois en mer, lorsqu'ils venaient en ce pays ; il ne nous reste plus de fonds et les Juifs ne Livourne sont ruinés. Si vous nous voulez secourir, dirent-ils, de 50 000 écus, et mettre entre nos mains un passeport du Divan pour notre sûreté, avec un traité de votre part en notre faveur, nous l'enverrons à Livourne et nous apporterons en sûreté nos effets et nos marchandises à bon port ». —

Lemaire au comte de Pontchartrain, le 23 juin 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger,* et *Archives de la Marine, Levant et Barbarie,* B7 220.)

1. La campagne de 1695, dirigée par Louis XIV en Italie et dans les Flandres, qui avait été précédée du bombardement de nos ports par la flotte anglo-hollandaise, et qui fut suivie du Congrès de Ryswick.

Sur cette réponse des Juifs, nous et les chefs de notre armée trouvâmes à propos, après caution reçue en présence du Divan, de leur prêter cette somme d'argent du Trésor de la République, et on leur livra aussi entre les mains un traité signé et scellé, dans lequel étaient contenues toutes les sûretés qu'ils désiraient. Il fut reçu à Livourne par les Juifs et montré à tous les marchands de ce pays-là, et même ayant été examiné par votre cher fils, le Grand-Duc de Toscane, les choses ont tourné comme ils le souhaitaient, et il y a deux mois qu'ils chargèrent sur une barque livournaise, avec notre passeport, des draps d'Angleterre et de Hollande, des moires, satins, camelots, du tartre et autres marchandises, pour nous les faire tenir en ce pays. Et, étant en route et près d'arriver ici, éloignée seulement de douze milles d'Alger, le malheur a voulu qu'elle fût attaquée par une tempête avec vent contraire. Elle fut poussée jusqu'aux environs des côtes de France, se croyant être en parfaite sûreté. Les Français s'emparèrent de la dite barque, la conduisirent à Toulon et s'en rendirent les maîtres. Dans le moment qu'ils s'en saisirent, ils ôtèrent des mains du commandant le traité et passeport du Divan qu'il conservait pour la sûreté de sa barque, et personne ne voulant y ajouter créance, ils le jetèrent à la mer. Ils ont ainsi foulé notre honneur aux pieds et ils nous ont perdu de réputation dans le monde, en sorte que, dorénavant, personne ne voudra plus se fier à nos passeports[1].

Voilà, Sire, les injustices et les contraventions formelles qui nous sont très dommageables et très préjudiciables. Nous n'avons garde de croire que Votre Majesté Impériale, étant le plus juste et le plus équitable Monarque de l'univers, veuille approuver ces sortes d'actions. Nous savons que vous ne voulez pas permettre les choses qui font du tort à Alger, ou qui causent la perte de nos

1. Il résulte d'un document signé par l'Intendant de Toulon le 28 juillet 1695 que le patron de cette barque, appelé à comparaître avec son trucheman devant le greffier de l'Amirauté et l'interprète de la Magdeleine, déclara avec serment n'avoir jamais eu aucun passeport d'Alger entre les mains. La saisie de son chargement démontra de plus qu'il transportait des marchandises, avec un pavillon de France, pour le compte de nos ennemis les Anglais et les Hollandais.

marchands et la destruction de nos ports, et même nous sommes certain que vous défendez que l'on nous fasse aucun mal.

Certes, Sire, la chose est arrivée comme nous la marquons à Votre Majesté. Nous en avons tous reçu un grand affront, et nous en avons conçu une très sensible douleur et un extrême chagrin. Aujourd'hui les pauvres marchands s'assemblent et viennent en corps nous demander leurs biens et effets. —« Vous êtes, disent-ils, le Gouverneur, vous nous avez donné passeport et sûreté, la France est en paix avec vous. D'où vient qu'il nous a été fait une insulte de cette sorte ? » — Et par ces paroles ils entreprennent procès contre nous-même, et ils prétendent que nous leur donnions satisfaction[1].

Nous sommes d'ailleurs attaqué par la Milice, qui, étonnée de ce procédé, en demande la raison, de sorte que nous sommes obligé de consoler les uns et les autres, et aussi vous faisons-nous savoir les procès et les différends que nous souffrons pour l'amour de vous, notre pays se trouvant privé de négociants et notre port presque abandonné.

C'est pourquoi, Sire, nous prions très instamment Votre Majesté de nous rendre justice, de faire en cette occasion ce qui est bienséant et convenable tant à l'amitié qu'à la paix et à la politique de votre Royaume, de donner en cette occasion à vos amis des marques de votre bonté, et de nous restituer et renvoyer en ce pays la barque livournaise, avec tous les effets de son chargement et les hommes de son équipage. Faites-nous voir, en cette occasion, à quel degré est votre amitié ; nous la connaîtrons par cet endroit, puisque vous nous regarderez sur le pied de vos anciens amis et que vous nous donnerez à connaître la distinction que vous faites de nous.

---

1. Voy. la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 20 et 23 juin 1695. Le Dey, lassé des plaintes continuelles des marchands juifs, l'avait fait appeler au Divan pour lui demander si l'Empereur de France était toujours dans l'intention de maintenir une bonne paix, ajoutant « qu'il n'avait point de justice à espérer lui-même de son Consul », et qu'il s'en rapporterait à son Envoyé, le Boulouk Bachi Soliman. Lemaire annonçait en outre que le prince d'Orange faisait jouer tous les ressorts imaginables pour brouiller les affaires, et s'efforçait de corrompre les Puissances à force d'argent.

Nous informons aussi Votre Majesté Impériale que, depuis peu de temps, une barque d'Alger de Hadji Omar, ayant passeport de France, chargée de cuivre, de fer, de-blé et de cendres, avec huit hommes d'équipage, deux filles, esclaves négresses, et trois captifs espagnols appartenant à la Maison du Roi d'Alger, étant en route pour se rendre en cette Ville, fut rencontrée par un navire français qui l'intimida à force de coups de canon, et le reïs, ne sachant pas que ce fussent des Français, se mit dans la chaloupe tout seul, et, prenant son passeport avec lui, vint droit à Alger. La barque fut prise et conduite au port de Toulon. Le Capitaine vendit les deux esclaves négresses, mais comme l'une et l'autre sont de la religion de Mahomet, nous ne doutons pas que Votre Majesté, étant informée de ce que dessus, n'ait la bonté de nous rendre justice et de nous faire restituer non seulement cette barque livournaise, mais même de nous renvoyer en ce pays les barques d'Alger ci-dessus mentionnées.

Peut-être aussi que nos lettres ne sont pas rendues, et, dans le doute où nous sommes que Votre Majesté n'ait pas connaissance de nos plaintes, nous avons fait choix de Soliman Boulouk Bachi[1] pour porter nos lettres sur l'un de nos brigantins corsaires, afin qu'il ait l'honneur de les remettre en main propre à Votre Majesté, espérant que, par cet Envoyé, elle aura la bonté de nous faire restituer les dites barques en compagnie d'un homme d'esprit et de probité de vos sujets, avec des lettres qui nous assurent de l'amitié de Votre Majesté.

Nous avons aussi l'honneur de lui dire que, ces jours passés, une barque française chargée de marchandises étant en route pour se rendre à Salé et ayant échoué sur les côtes d'Alger, nous n'en fûmes pas plus tôt informé que nous ordonnâmes des gens experts, avec des Janissaires de notre Milice et des chaloupes, qui firent pêcher et retirer du fond de la mer, pendant quatre ou cinq jours et par le moyen des plongeurs, tous leurs effets qui étaient abîmés, sans permettre qu'aucune de leurs marchandises ait été perdue

1. Voy. la note 3, p. 464.

ni pillée. Et non seulement nous leur avons remis le tout entre les mains entièrement et parfaitement, mais encore, en votre considération, nous leur avons fait présent d'une grande barque neuve appartenant à notre République, laquelle nous avons équipée bien plus avantageusement que celle qu'ils avaient auparavant, et ensuite nous leur donnâmes des munitions et des vivres. Et de peur qu'ils ne fussent insultés par les Anglais qui couvraient toute la mer, nous leur donnâmes douze matelots turcs et un pavillon turc d'Alger, avec des passeports authentiques en langue turque, avec des lettres adressées aux Anglais, le tout afin qu'ils puissent arriver à bon port à Toulon.

Nous avons fait toutes ces honnêtetés et services en considération de Votre Majesté. Après cela, pourra-t-elle trouver bon que ceux d'Alger étant aussi bons amis que ces actions le font paraître, l'on jette leur passeport dans la mer et que l'on retienne deux mois entiers cette barque livournaise à Toulon ? J'avoue qu'il est honteux d'écrire ces choses à Votre Majesté, mais les Anglais ayant plusieurs fois rencontré des bâtiments munis de nos passeports, ils ne les ont point arrêtés ni empêchés de continuer leur route. Combien donc, à plus forte raison, les sujets de Votre Majesté, avec lesquels nous avons contracté une amitié bien plus forte et qui ne doit point entrer en parallèle avec la leur, doivent avoir une autre attitude à notre égard ! Si donc, à présent, vous écoutez encore les médisances des uns et des autres et si vous ne nous rendez pas justice, il arrivera que, demain ou après-demain, aucune nation ne fera plus cas de nos passeports et on ne les regardera seulement pas.

Cependant notre paix est stable et permanente, et notre amitié augmente de jour en jour. Ce qu'il faut faire présentement, c'est de ne pas refuser de nous rendre la justice qui nous est due, et continuer à nous donner des marques de bonté comme à l'ordinaire. Nous prions très instamment Votre Majesté de ne pas tarder à donner ses ordres à ce sujet et d'avoir la bonté de les expédier au plus tôt, afin que les dites barques et effets soient incessamment renvoyés et restitués à notre République.

Nous la supplions aussi de défendre aux Capitaines de ses vaisseaux de guerre de tirer de loin des coups de canon sur les bâtiments arborant pavillon d'Alger, mais de leur ordonner de s'en approcher doucement, selon la coutume et selon les articles du traité, et, après qu'ils auront reconnu et examiné leur passeport, de ne pas les insulter par surprise et violence. Les Gabaris[1] de nos navires d'Alger sont connus de tout le monde ; on les reconnaît d'une journée d'éloignement. Mais principalement nous conjurons Votre Majesté de ne pas tarder un moment à nous faire réponse, après la réception de cette lettre, sans permettre que personne autre que Votre Majesté et son Ministre d'État s'en mêle ni en prenne connaissance.

Surtout ne permettez pas que les Commandants de Toulon s'en mêlent en aucune manière, et ne vous fiez aux discours de qui que ce soit ; et lorsqu'il sera nécessaire, ayez la bonté d'envoyer un de vos sujets qui nous apporte vos lettres, suivant le traité de paix, afin que nous soyons parfaitement informé de votre amitié, et des égards inviolables que nous avons pour l'observance de la justice et la manutention des traités.

Sur ce nous prions Dieu de ne point diminuer la gloire de Votre Majesté Impériale, de faire rentrer en eux-mêmes vos ennemis et les nôtres, de ne pas permettre que ni les uns ni les autres s'éloignent aucunement de l'amitié, de l'union, de la bonne intelligence, de la pratique des bienfaits, de l'exécution des articles du traité, et de nous donner à tous la sincérité et la droiture du cœur. Au reste nous continuons à faire des vœux pour l'augmentation des jours heureux de Votre Majesté Impériale et pour la prospérité de son règne.

Écrit à Alger, le 15e de Zilcadé de l'an 1106, c'est-à-dire le 23 juin 1695.

(Sceau)

CHABAN,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 août 1695.

---

1. Modèle sur lequel on façonne certaines parties dans la construction des navires.

LE DIVAN D'ALGER A LOUIS XIV[1].

Alger, le 23 juin 1695.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Le traité de paix qui a été signé par Votre Majesté Impériale[2] sera exécuté par nous à l'avenir comme s'il avait été ratifié aujourd'hui, suppliant très humblement Votre Majesté Impériale de le faire observer à ses sujets, se souvenant du jurement qui a été fait. Et nous, de notre côté, promettons de le faire observer à nos gens de point en point, de quoi supplions très humblement Votre Majesté Impériale d'en être persuadée, déclarant que nous souhaitons maintenir une bonne union. Nous sommes assuré que Votre Majesté Impériale n'est point contente des contraventions que ses sujets ont faites, lorsqu'ils ont trouvé des prises de nos vaisseaux, les ont menées en France et vendues à beaucoup moins qu'elles ne valaient. Cela a causé du murmure dans ce Royaume.

Quand nous avons été assiéger Tunis, il n'y avait que fort peu de munitions de guerre ; le Consul de Votre Majesté Impériale qui réside là en fit venir d'abord plusieurs bâtiments chargés[3], ce qui nous a obligé de demeurer cent vingt-cinq jours devant cette place, et nous a causé la mort de 7 à 8 000 personnes de notre Milice. Nonobstant tout cela, le bon Dieu nous ayant voulu favoriser de la prise de la dite place, nous avons fait comparaître le dit Consul en présence des Milices d'Alger, de Tunis et de Tripoli, lesquelles ont témoigné qu'il a fait venir les dites munitions[4] ; mais, considérant la grande amitié qui est entre

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 214 et 217.)

2. Le 15 décembre 1690.

3. Voy. les notes 1 et 3, p. 437.

4. Voy. l'*Attestation des négociants français résidant à Tunis*, mentionnée dans la note 2, p. 458.

Votre Majesté Impériale et nous, nous nous sommes opposé aux insultes que la Milice voulait faire au dit Consul, sans quoi il aurait mal passé cet instant. Nous avons eu l'honneur d'en informer diverses fois Votre Majesté Impériale, sans que nous ayons eu l'honneur d'en recevoir la réponse[1], ce qui nous fait croire que nos lettres ne parviennent pas jusqu'aux mains de Votre Majesté Impériale. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de vous envoyer le courrier qui porte la présente, appelé Soliman Bolouk Bachi[2], pour la rendre en main propre à Votre Majesté Impériale et en rapporter la réponse, suppliant très humblement Votre Majesté Impériale d'ordonner à ses Consuls de garder la neutralité dans de semblables occasions, et espérant que cela n'arrivera plus à l'avenir.

Nous avons l'honneur d'informer Votre Majesté de quelques contraventions faites par ses sujets depuis peu. Comme il ne venait ici aucun bâtiment français, à cause des grandes guerres qui sont entre les Princes chrétiens[3], nous fîmes appeler les marchands juifs d'Alger, lesquels nous doivent plus de 50 000 piastres, et leur en ayant demandé le payement, ils nous représentèrent que ne venant ici aucun bâtiment français desquels ils se servaient pour apporter leurs marchandises, il leur était impossible de satisfaire à cette dette. De sorte que nous fûmes obligé de leur faire un passeport pour faire venir en Alger une barque de Livourne[4], chargée en partie pour notre compte, laquelle étant venue jusqu'en vue de cette côte, le mauvais temps l'a fait retourner et elle a été rencontrée par un corsaire français qui l'a prise et menée à Toulon. Nous avons cru que notre passeport, qui a été respecté du Grand-Duc avec lequel nous sommes en guerre, serait respecté des Français

1. Nous avons remarqué déjà que si les Puissances d'Alger écrivaient à la Cour avec une prolixité qui touchait à l'inconvenance, Louis XIV et son Ministre, fatigués de leurs plaintes si peu souvent justifiées, leur répondaient rarement et se bornaient toujours à réclamer de leur justice, avec une fierté voulue, l'exacte observation des conventions et traités qui nous liaient avec la Régence.

2. Voy. la note 3, p. 464.

3. Voy. la note 1, p. 485.

4. Voy. la note 1, p. 466.

nos amis, mais au contraire on n'y a eu aucun égard. Lorsque le Capitaine de la dite barque l'a présenté au dit corsaire, il l'a jeté à la mer. Nous supplions très humblement Votre Majesté Impériale de nous rendre justice là-dessus, et de faire châtier le dit corsaire qui cause un grand préjudice en cette Échelle, tant par le peu d'estime qu'il a fait de notre dit passeport que parce que le Dey, en vertu de celui-ci, demeure responsable de la dite barque et de son chargement. Les marchands juifs se plaignent à nous journellement, disant qu'ils se sont fiés à notre dit passeport, et que, sans cela, ils auraient pris d'autres mesures pour faire venir leurs marchandises. Ce qui fait que nous supplions très humblement Votre Majesté Impériale de nous vouloir faire rendre justice et de donner ses ordres pour faire relâcher la dite barque, comme aussi la tartane d'Alger prise sur la hauteur d'Oran par un vaisseau de Marseille[1]. Le reïs de celle-ci s'est sauvé à terre avec le passeport que le Consul de Votre Majesté lui avait expédié.

Une preuve de la grande amitié que nous avons pour Votre Majesté Impériale et vos sujets, c'est qu'un patron français, ayant perdu sa barque en cette côte et en ayant acheté une de prise, nous lui avons donné notre passeport pour n'être pas insulté de nos amis. Nous lui avons aussi donné un équipage de Mores du pays pour le conduire en France. Votre Majesté Impériale est si juste que nous espérons d'elle toute la justice que l'on peut espérer d'un Monarque aussi équitable que l'est Votre Majesté Impériale.

(Sceaux)

LES OFFICIERS DU DIVAN D'ALGER.

1. Voy. l'*Extrait de la procédure faite par le lieutenant de l'Amirauté de Marseille,* le 23 novembre 1694. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*).

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 23 juin 1695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains du très illustre et excellent Seigneur le premier Ministre du très puissant et très majestueux Empereur de France, notre très cher et parfait ami !

Après avoir présenté nos vœux et nos respects pleins d'amitié à Son Excellence le très sage, très éclairé, très sincère et très parfait Seigneur, Monseigneur de Pontchartrain, Ministre d'État du plus glorieux des Rois de la religion chrétienne, choisi entre les plus grands Seigneurs de la religion de Jésus, le très excellent et très puissant Empereur, de France, notre parfait ami ; — Dieu donne un heureux succès à vos entreprises, et vous conduise dans le chemin de la droiture qui est celui du salut ! —

Après avoir demandé des nouvelles de Votre Excellence à qui nous souhaitons toutes sortes de santé et de prospérités, avec la plus solide et véritable amitié pour notre République, Votre Excellence, à l'heureuse arrivée et réception de cette lettre et mandement, aura pour avis que nous faisons partir pour France un de nos brigantins de guerre pour des affaires qui sont de grande conséquence, sur lequel nous avons fait embarquer Soliman Boulouk Bachi, seulement et uniquement pour aller présenter et remettre une lettre en main propre à Sa Majesté l'Empereur de France et une en celle de Votre Excellence, et vous assurer l'un et l'autre de notre parfaite amitié. Lorsqu'il sera arrivé, et après que vous aurez fait interpréter tous les points qui y sont marqués et que vous en aurez parfaitement compris la teneur, Votre Excellence saura que la dite

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

lettre adressée au Roi est aussi pour elle principalement. Nous la prions d'en être persuadée et de la lire d'un bout à l'autre, afin d'être informée à fond de nos affaires. Nous supplions Votre Excellence d'avoir la bonté de mettre la dernière main à toutes les choses qui nous regardent et dont nous avons fait des plaintes, de ne nous pas refuser l'entérinement de nos demandes et de nous protéger auprès de l'Empereur de France, afin qu'il ait la bonté de nous rendre justice, que votre illustre réputation soit à jamais établie dans ce pays avec une gloire immortelle, et que l'on parle d'elle sur toutes les côtes d'Arabie, Turquie et Perse. Grâce à Dieu, sous votre heureux Gouvernement et sous le nôtre, nous avons contracté avec vous une si forte et si étroite alliance que l'on n'en a jamais vu de pareille dans aucun temps ni aucune histoire.

Notre Ambassadeur précédent, Mehemet Elemin, nous a tant parlé de vous à son retour, et nous a fait votre éloge dans des termes si glorieux pour Votre Excellence, que l'amitié en a été augmentée mille fois plus qu'elle n'était auparavant, et comme il est impossible que le traité conclu en ce temps-là[1] et juré solennellement vienne jamais à se rompre, ne doutez aucunement que notre amitié ne s'accroisse de jour en jour, et que nous vous en donnions incessamment des marques plus fortes qu'à tous nos autres amis.

Ce qui étant indubitable, il n'y a point de façons entre nous, puisque nous en agissons avec vous noblement et en véritables amis, comme vous faites aussi avec nous. Certaines gens voulant nous brouiller, et prenant à tâche de donner toujours des sujets de mécontentement à cette Milice et République d'Alger, nous avons été bien fâché de voir que nous ne recevions point de réponse depuis deux ans, en ça de nombreuses lettres que nous avons écrites en langue turque tant à l'Empereur de France qu'à Votre Excellence, au sujet de nos plus importantes affaires, ou si nous en avons reçu quelques-unes, elles ne répondaient pas précisément à tous les articles de nos dites lettres. C'est ce qui nous a fait prendre la résolution d'envoyer dorénavant nos lettres

1. Le 15 décembre 1690.

par des gens exprès, parce que nous savons que plusieurs de nos lettres ont été retenues à Toulon et n'ont point été envoyées ni interprétées, et par conséquent ne sont point venues jusqu'à vous.

Il y a des Interprètes, sur le chemin entre le Royaume de France et le nôtre, qui ne font que ce que désirent certaines gens, empêchent que vous ne soyez informé, et par conséquent font que nous n'avons point de réponse[1]. Nous avons jugé que cela devait être ainsi, parce que les réponses que vous nous faites ne cadrent pas avec les demandes et plaintes que nous vous faisons dans nos lettres, et au contraire les réponses semblent éluder nos propositions.

Mais, pour cette fois, si nous ne recevons pas de réponse positive, nous serons obligé de faire traduire nos lettres en ce pays. Nous ne manquons pas d'Interprètes habiles, et nous vous écrirons toutes nos lettres en langue française, parce que nous serions bien fâché si, après avoir fait connaître notre mal dans nos lettres, elles venaient à n'être pas entendues comme il faut. Lorsqu'un malade a mal à la tête, il va à la boutique du médecin ; c'est le proverbe. Et toutes les fois que nous aurons mal à la tête, nous n'aurons point en France d'autre médecin que vous. On ne vous fait pas sans doute connaître nos maux en la manière que nous les mandons.

C'est ce qui nous étonne fort et c'est ce qui nous a donné sujet de réfléchir en nous-même, et nous croyons avoir trouvé la véritable raison de ce que vous ne nous faites point de réponse satisfaisante ; c'est sans doute qu'on ne vous en donne pas la véritable intelligence[2].

Oui, Monseigneur, si vous nous en donnez la permission, nous avons à Alger quantité de renégats qui peuvent servir de truchemans et même d'habiles Interprètes. Nous vous en choisirons et vous en enverrons un pour demeurer toujours auprès de vous tout exprès pour traduire nos lettres, et quand il arrivera des

1. Les Interprètes de Toulon attachés à l'Intendance de la Marine.

2. Le Secrétaire-interprète, Pétis de La Croix, demanda au Ministre « justice de cette calomnie », et s'offrit à représenter l'original et la traduction de toutes les lettres de Chaban depuis son avènement.

lettres en arabe, en turc, en persien et autres langues étrangères, il vous les interprétera fidèlement[1].

Nous dirons aussi à Votre Excellence que la lettre que nous écrivons à notre bon et fidèle ami l'Empereur de France[2] concerne toutes nos affaires, comme celle de la barque livournaise qui nous a été enlevée par les Français, ainsi que celle de la barque d'Alger, où nous lui expliquons toutes choses, en détail, avec d'instantes supplications de nous faire rendre justice. Mais c'est à Votre Excellence que retourne la gloire de toutes les amitiés et honnêtetés que l'Empereur de France a pour nous. Nous savons que vous en êtes le canal et nous vous attribuons le tout. Ainsi, quoique notre lettre s'adresse au Roi en droiture et que le titre soit au nom de l'Empereur de France, cependant c'est à vous que nous écrivons et que nous envoyons notre lettre, et c'est de vous et de vos bons offices que nous attendons réponse. Ayez donc la bonté de faire attention au contenu de la dite lettre, qui est fort longue, et aux contraventions qui ont été faites au grand préjudice de ce pays, espérant que vous nous rendrez justice conformément à l'amitié que vous attendez de nous, que vous satisferez à ce qui est juste et équitable, que vous nous accorderez nos prières, que vous nous consolerez et donnerez toutes sortes de satisfactions.

Votre Excellence sait que nous n'avons point en France d'autre ami ni d'autre protection hors d'elle, et nous prions Sa Majesté de ne point permettre que d'autres que vous se mêlent de nos affaires. Nous ne voulons avoir affaire qu'avec Sa Majesté et Votre Excellence et non avec d'autres, quels qu'ils puissent être, parce que notre amitié est stable et permanente et ne ressemble point à celle des autres gens. Nous n'écouterons jamais d'autres demandes que celles qui viendront immédiatement de vous, nous ne recevrons point de lettres autres que les vôtres, et nous ne répondrons point à d'autres qu'à vous. Notre paix est bonne et notre amitié fraternelle est certaine. Ayez seulement la bonté d'y

1. Cette bizarre proposition ne fut naturellement pas acceptée. Elle démontre jusqu'à quel point les rapports étaient difficiles entre la Régence et les agents de l'Intendance de Toulon.

2. Voy. p. 459.

correspondre de votre côté par des actions réciproques, afin de nous mettre à l'abri des disputes et des querelles de part et d'autre. Ayez la bonté de faire entendre chaque article de notre lettre l'un après l'autre à l'Empereur de France, et, en lui faisant connaître le degré de notre amitié, d'obtenir la restitution de nos deux barques susdites.

Nous avons marqué dans nos lettres précédentes les deux personnes que nous accusons de vouloir brouiller et jeter la discorde entre nos deux partis[1]. Ayez la bonté d'y faire attention, et, pour l'amour de nous, de leur faire au moins de fortes réprimandes, de leur donner de bons ordres pour la suite et de ne vous mettre aucunement en peine de notre part. Nous maintenons inviolablement les traités que nous avons jurés avec des serments

---

1. MM. de Vauvré et Sorhainde. C'était sur le premier que retombait la responsabilité de toutes les, affaires de prises, si fréquentes avec les corsaires barbaresques et si difficiles à résoudre avec équité. C'était lui qui, d'après les ordres du Ministre, envoyait dans les eaux d'Alger les vaisseaux du Roi, et que l'on accusait naturellement de favoriser les fuites à bord des esclaves. M. de Vauvré se trouvait, par sa position, l'intermédiaire obligé des Puissances avec la Cour, et il était bien difficile qu'on ne considérât pas comme manœuvres hostiles certaines résistances et certains procédés que lui dictait l'expérience des habitudes algériennes.

En ce qui concerne la conduite du Consul Sorhainde à Tunis, s'il avait gagné la confiance de Mehemet-Bey, sans toutefois s'être rendu coupable de la violation de neutralité dont il était accusé, c'était pour mieux servir les intérêts de notre colonie du Cap-Nègre, qu'il avait eu l'ordre de couvrir de sa protection par tous les moyens possibles. Sa correspondance en fait foi. Le Cap-Nègre était alors convoité par les Génois et les Anglais, et Sorhainde avait dû subir à ce sujet de violentes attaques « qu'il avait rendu inutiles, à la honte et confusion des uns et des autres ». Les Génois qui habitaient l'ile de Tabarque avaient construit des magasins sur la côte tunisienne, non loin de notre comptoir, et pouvaient ainsi nous enlever la plus grande partie des récoltes. Sorhainde obtint du Bey des ordres enjoignant aux Génois de démolir leurs murailles et « de renicher » dans leur île. — Dans le même temps, les Anglais avaient fait tous leurs efforts pour nous enlever notre concession. « L'attaque a été rude, écrivit le Consul, et d'autant plus dangereuse qu'elle flattait le Bey de Tunis par l'endroit le plus sensible, l'intérêt. Leur Consul enchérissait sur nos redevances, et offrait aux Puissances de les associer à ses profits. » Sorhainde sut parer au danger dans cette grave circonstance, en s'appuyant sur les traités avec une grande habileté. Le Bey « renvoya l'Anglais très confus », et promit à notre Consul de ne jamais prêter l'oreille à de pareilles propositions. « Le Consul anglais, dit Sorhainde, se vante qu'il fera tous ses efforts pour rentrer dans la possession du Cap-Nègre, mais j'ose me flatter que nous en serons quittes pour ses bonnes intentions. » *Lettres de Sorhainde au comte de Pontchartrain*, les 21 avril, 4 et 25 novembre 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat de Tunis*.)

solennels et réciproques ; nous espérons qu'il en est de même de vous et nous nous y attendons.

Puisque donc l'amitié est si forte de part et d'autre, il est certain que vous ne devez pas approuver que l'on emmène nos prises à Toulon, ainsi que nos barques qui étaient en route pour se rendre ici, que l'on prenne une partie de leurs effets et que l'on laisse perdre une partie de leurs marchandises ; et quand elles ont été de retour ici, nous n'en avons pas retiré le quart dans son entier. Il est impossible que vous donniez les mains à ces choses. Mais tout cela ne vient que de l'ordre et de l'intrigue d'une ou deux personnes qui veulent brouiller nos affaires. Cependant soyez persuadé que de notre part il est impossible qu'il arrive aucune contravention.

Si donc, après la réception de cette lettre, nous remarquons encore de l'incurie à nous faire réponse, il est sûr que nous enverrons à la Cour de France un célèbre et habile Ambassadeur, avec des renégats pour servir d'Interprètes, lequel Ambassadeur vous informera à fond et en détail de toutes les affaires contenues dans les lettres que nous vous avons écrites depuis cinq ans. C'est ce que nous avons résolu de faire.

C'est pourquoi nous vous prions de répondre à part à tous les articles de la lettre que nous écrivons à l'Empereur de France, l'un après l'autre ; et si vous ne remédiez pas à nos maux, certes nous enverrons un Ambassadeur qui vous informera de toutes choses par lui-même et face à face, parce que nous ne voulons pas que l'Empereur de France ni Votre Excellence ayez rien à nous reprocher ; et c'est à vous aussi à avoir les mêmes égards pour nous.

Parce que la lettre que nous écrivons à l'Empereur de France est proprement pour Votre Excellence[1], lisez-la, faites-y attention, et ensuite faites-nous rendre justice. Nous verrons comment, par l'obtention de nos demandes et la satisfaction que vous donnerez à nos plaintes, vous nous ferez voir de véritables marques de l'amitié fraternelle et des égards que vous avez pour nous. C'est de vous et de vos bons offices seulement que nous

1. Voy. P. 459.

attendons l'entérinement de nos prières. Sur cela nous prions Dieu de préserver de tout manquement l'Empereur de France et Votre Excellence, et de ne jamais diminuer l'amitié que vous avez pour nous, sans permettre que ni les uns ni les autres s'en éloignent le moins du monde.

Trouvez bon aussi, s'il vous plaît, que le nommé Mehemet Elemin, qui est ici le meilleur de nos amis et qui est l'écrivain de ces lignes, vous demande de vos nouvelles et vous fasse ses compliments du meilleur de son cœur, parce qu'il fait ici incessamment votre éloge et prie Dieu pour votre conservation.

Au surplus, ô notre cher ami, si vous voulez nous faire un très sensible plaisir ainsi qu'aux Milices de notre République, nous vous prions avec les plus pressantes instances d'établir à la place du Consul Sorhainde, qui est à Tunis, un honnête homme capable d'exercer cet emploi et qui soit des plus affidés de l'Empereur de France et de Votre Excellence, et de l'envoyer au plus tôt à Tunis exercer la charge de Consul[1]. Par Dieu ! nous jurons que, si vous nous faites cette grâce, vous nous consolerez tous, et nous vous en serons si obligé que jamais nous ne nous éloignerons de tout ce qui concernera votre service.

Nous verrons si Votre Excellence fera en cette occasion ce qui convient à l'amitié réciproque, d'autant plus que c'est d'elle que nous attendons tous les bienfaits qui peuvent émaner de l'Empereur de France, priant Dieu qu'il vous donne à jamais toutes sortes de prospérités.

Fait à Alger, le 15e Zilcadé 1106, c'est-à-dire le 23 juin 1695.

(Sceau)

CHABAN,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 août 1695.

1. Le Dey n'avait pas encore reçu la lettre du comte de Pontchartrain, du 13 avril 1695, lui apprenant que le Consul Sorhainde avait été révoqué.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 20 juillet 1695.

Dieu veuille que notre lettre arrive à bon port à Sa Majesté, notre très cher, très sincère, très véritable et grand ami, l'Empereur de France

Après avoir rendu nos respects et présenté nos vœux au plus glorieux des grands Rois chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus pour être l'appui des Rois et le médiateur de leurs affaires, revêtu du manteau royal, de la gravité et de la majesté, notre très cher, très sincère, très véritable et grand ami l'Empereur de France ; après avoir fait des vœux pour l'heureux succès de vos entreprises, et prié Dieu de vous conduire au, droit chemin qui est celui de la vérité et de la droiture, nous donnons avis à Votre Majesté, comme vos sincères amis, qu'en conséquence de la paix et union ci-devant contractées entre nous et conformément à l'amitié, nous lui avons écrit une lettre du camp devant Tunis, au nom de toute la Milice d'Alger[2], et ensuite nous lui en avons écrit deux autres depuis notre retour à Alger[3], pour l'informer des nouvelles de notre pays et de certaines choses qui s'y passent, notamment au sujet du nommé Sorhainde, Consul de France à Tunis, qui a commis des désobéissances aux ordres de Votre Majesté et des actions tout à fait indécentes, incroyables, indignes de lui et contraires à votre parole et aux traités[4]. Il avait si fort oublié que les trois Républiques d'Alger, Tunis et Tripoli étaient de vos anciens amis qu'il les avait entièrement rebutées, par quantité de manières d'agir incompatibles avec la gloire et la haute réputation de Votre Majesté. Il est même tombé dans

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)
2. Voy. la Lettre du 1er septembre 1694, p. 415.
3. Voy. les Lettres des 6 mars et 23 juin 1695, p. 448 et 459.
4. Voy. les notes 1 et 3, p. 437, et 1, p. 478.

les lacs de la friponnerie, sans faire réflexion à vos ordres ni se soucier de votre colère ni de votre indignation, sans daigner seulement regarder les lettres pleines de bons conseils que nous lui écrivions du camp dehors la Ville, et ne bougeant jour et nuit d'auprès de la personne du traître et scélérat Mehemet-Bey, l'ennemi de notre Empereur et le perturbateur de nos trois. Républiques[1]. Il était si étroitement lié avec lui qu'il faisait tout ce que désirait ce Bey ; il lui inspirait même, tous les jours, des conseils pernicieux et lui disait des médisances à notre préjudice. Il a été cause que ce Bey a fait venir de France de la poudre et des boulets de canon, ce dont nous avons été témoin oculaire, et, par ces actions ingrates, injustes et contraires à la volonté de Dieu, il a jeté la plupart des soldats de notre armée dans la consternation.

Cependant, malgré tous ses torts, nous avons, par la volonté du Seigneur, conquis la Ville de, Tunis et l'avons délivrée de la vexation du tyran Mehemet-Bey, et nous n'avons pas laissé d'admonester tous les soldats de l'armée, afin, qu'ils ne fassent aucun mauvais traitement au Consul. En effet, ayant été informé dé la tristesse de tous les soldats de l'armée et de l'indignation où ils étaient contre le dit Consul, auquel ils avaient résolu de faire ressentir leur fureur, nous leur parlâmes à tous, l'un après l'autre, pour les consoler et pour les détourner de ce dessein, leur marquant expressément que, s'ils lui faisaient le moindre outrage, ils nous en répondraient de leur propre personne. Nous leur avons promis d'écrire une requête d'amitié à notre très cher, très sincère et très grand ami l'Empereur de France, pour l'informer de cette affaire à fond et en détail. Ils me promirent qu'ils ne se mêleraient aucunement du Consul, en sorte que, pour informer Votre Majesté dé la manière dont ces choses se sont passées, nous avons pris la liberté de lui écrire, et l'inspiration divine ayant descendu dans le cœur sacré de Votre Majesté, l'on a vu émaner d'elle un acte de justice au-dessus de ce que nous pouvions désirer[2].

1. Voy. la note 4, p. 478.
2. La révocation de Sorhainde.

Mais lorsque, dans un moment béni et heureux, nous avons reçu la lettre pleine d'amitié de votre Vizir[1], et que nous en avons entièrement compris la teneur, par laquelle il nous informe de l'ordre que vous avez donné pour la déposition du Consul Sorhainde, l'honnêteté des termes de cette lettre nous a été si agréable et nous a si fort rempli de joie qu'il nous est impossible d'en exprimer seulement la centième partie.

Nous remercions très humblement Votre Majesté, priant Dieu de ne jamais la priver de ses grâces. Vous avez fait un acte de justice ; tout l'univers vous a applaudi d'avoir ôté cet homme-là de Tunis et d'y avoir établi en sa place un officier capable de cet emploi[2]. Cette action a augmenté infiniment le respect et l'estime que l'on avait pour Votre Majesté, et, par le grand Dieu ! l'amitié et l'union sont demeurées dans nos cœurs cent mille fois plus grandes qu'auparavant.

Nous savons bien qu'il est malhonnête à nous d'en avoir informé Votre Majesté, mais, comme nous croyons qu'il n'y a point de façons entre les amis, nous avons pris cette liberté. Votre Majesté saura que, dans les divers lieux de ce Royaume d'Alger, il y a plusieurs milliers de Français, vos sujets, établis et domiciliés, que jamais nous ne nous sommes plaint d'aucun d'eux et que nous n'en n'avons non plus reconnu aucune mauvaise action, et même, sans leur en donner connaissance, nous avons toujours écrit du bien tant du Consul, M. Lemaire[3], que des agents du Bastion[4], et nous faisons encore l'éloge de leur bonne conduite,

---

1. Voy. la Lettre du 13 avril 1695, p. 457.

2. Voy. la note 2, p. 458.

3. Malgré les protestations d'amitié que prodiguait Chaban, Lemaire se tenait sur ses gardes. Il n'allait jamais au Divan sans être muni du traité de paix des Algériens avec la France, afin de pouvoir protester sur-le-champ contre la moindre infraction. Il y avait un grand mérite à maintenir ainsi notre supériorité sur les autres Européens avec les faibles ressources dont notre agent disposait. « L'on ne fait rien ici, écrivait-il, qu'à force d'argent. On a beau leur promettre, cent piastres d'argent comptant font plus d'effet sur eux que si on leur en promettait mille. Les Anglais, qui ont ici des fonds considérables, se maintiennent contre vents et marées, distribuant de toutes parts. Chaque capitaine a reçu un présent d'eux, et il m'a été impossible d'en faire autant. » *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 8 décembre 1694 et 14 juillet 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

4. La Compagnie du Bastion ayant eu à se plaindre d'un Caïd de Bône, Chaban

de leur droiture et de leur intégrité ; nous n'avons rien vu de mauvais en eux et nous n'avons aucunement à nous en plaindre. Ce sont de fort honnêtes gens, judicieux et pleins de probité, et l'on peut dire qu'ils méritent la considération et la bonté de Votre Majesté, qu'ils sont dignes de ses grâces et qu'ils ont un respect infini pour ses ordres. C'est ce qui nous porte aussi à supplier très humblement Votre Majesté de ne jamais retirer de ce pays de si honnêtes gens que sont le sieur Lemaire, Consul, et les agents du Bastion qui sont établis ici. Il n'y a que le seul Consul de Tunis qui nous ait attristé et dont nous ayons eu sujet de nous plaindre. Mais à présent que vous nous avez satisfait au delà de ce que nous voulions et que vous avez eu la bonté de nous faire justice, que pouvons-nous désirer de plus ? Nous sommes très content et très joyeux, et nous avons prié Dieu pour Votre Majesté du plus profond de notre cœur.

Votre Majesté nous a aussi fait savoir qu'elle a donné des ordres bien précis à tous les Capitaines et Commandants de ses armées navales qui se mettront en mer, en faveur dé ses amis les Algériens[1], afin qu'ils ne fassent aucun tort ni dommage à leurs vaisseaux, mais qu'ils les traitent avec amitié et qu'ils leur rendent tous les bons offices qui dépendront d'eux. A la réception de cette bonne nouvelle, nous avons ressenti la plus grande joie du

---

n'avait pas hésité à écrire au Bey de Constantine de lui envoyer cet officier pieds et poings liés pour recevoir son châtiment. (*Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 30 avril et 25 août 1695.) Dans cette année 1695, Jean-Baptiste Fénix, principal agent de la Compagnie, était venu à Alger pour payer les redevances, et on lui avait fait mille amitiés. (*Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 15 juillet 1695). « Les affaires du Bastion sont sur un très bon pied, écrivait le Consul, et leur agent qui réside ici n'est pas de l'estampe de ceux qui l'ont précédé, lesquels ont toujours été en pique avec les Consuls. Celui-ci ne fait rien qu'il ne m'en informe, et des conseils que je lui donne il se trouve bien. » (*Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 20 juin 1695.) — Voy. les Arrêts du Conseil des 17 août et 9 septembre 1693, et la Convention du 18 septembre suivant réunissant la Compagnie du Cap-Nègre à celle du Bastion de France, le *Mémoire de Dassault concernant le Bastion de France,* l'*Ordre que les intéressés de la Compagnie veulent être observé pour la régie de leurs affaires, et l'État des bâtiments qui ont été expédiés par le Bastion depuis le rétablissement du commerce jusqu'au 15 juillet 1695.* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger, et Archives coloniales de la Marine, Compagnie du Bastion de France,* 1639-1731.)

1. Voy. la Lettre du 13 avril 1695, p. 457.

monde, et nous avons prié le Seigneur qu'en revanche de votre bonté et générosité, il veuille donner à Votre Majesté la joie du cœur et l'accomplissement de tous ses désirs.

Nous aussi, du plus profond de notre cœur et en considération de Votre Majesté, nous avons averti et admonesté sérieusement tous les reïs de ce Royaume pour qu'ils témoignent plus d'amitié et de cordialité que par le passé aux navires français qu'ils rencontreront en mer, les traitent agréablement, leur rendent tous les bons offices qui dépendent d'eux, et observent fidèlement tous les articles du traité de paix que nous avons juré. Et nous leur avons commandé d'augmenter leur amitié pour les Français et de les regarder comme nos propres frères, tellement que ceux qui se trouveront, en faute à l'égard des traités seront assurés d'en recevoir un juste châtiment. En sorte que tous les reïs d'Alger sont si bien avertis que si, dorénavant, il se trouve quelques-uns de nos gens qui fassent quelque infraction au traité, ayez la bonté de nous le faire savoir par une lettre, et soyez persuadé que nous châtierons rigoureusement ceux de nos sujets qui contreviendront à nos ordres. Nous maintiendrons inviolablement]e traité que nous vous envoyâmes, et qui fut présenté à Votre Majesté par notre Ambassadeur Mehemet Elemin, lorsqu'il eut l'honneur d'être admis à votre audience, et nous en observerons exactement les articles et les conditions équitables[1]. Cet Ambassadeur, étant de retour auprès de nous, nous a parfaitement fait connaître de bouche et en détail les honnêtetés et les bontés qu'il a reçues tant de Votre Majesté que de votre très affectionné Ministre et de toute la France, dont il fait incessamment les éloges. Nous avons donc résolu de ne pas suivre l'exemple de ceux qui nous ont précédé dans le Gouvernement. Nous espérons aussi que Votre Majesté aura la bonté de ne plus écouter dans la suite les discours des perturbateurs et des séditieux, au préjudice des fruits que doit produire une amitié si étroite. Elle doit être persuadée que nous donnerons à jamais des marques assurées de la fermeté

1. Voy. la note 2, p. 292.

inébranlable que nous avons de maintenir les traités de paix, l'union, l'amitié et la bonne intelligence.

Sur quoi nous prions Dieu Très-Haut de conserver à Votre Majesté les sentiments de bonté et de tendresse qu'elle a pour nous, de lui accorder tous ses désirs tant en ce monde que dans l'autre, de combler à jamais de joie vos amis et de donner de la discrétion à vos ennemis. Nous finissons en désirant à Votre Majesté une santé parfaite, une longue vie et une éternelle prospérité.

Écrit à la fin du mois de Zilcadé, l'an de l'hégire 1106, c'est-à-dire à la fin de juillet 1695, par votre sincère ami,

(Sceau)

CHABAN,
Dey de la Ville d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 8 août 1695.

HADJI CHABAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 20 juillet 1695.

S'il plaît à Dieu, cette lettre sera rendue en mains du très sage, très élevé et très éclairé Vizir du très excellent et très puissant Empereur de France, notre parfait ami, — à qui Dieu fasse miséricorde !

Après avoir présenté les pierreries de nos vœux et les perles de nos respects à Son Excellence le très sage, très éclairé, très élevé, très sincère et très parfait Seigneur Vizir du plus glorieux des Rois de la religion chrétienne, choisi entre les plus grands Seigneurs de la loi de Jésus, le très excellent et très puissant Empereur de France ; — Dieu donne un heureux succès à vos entreprises, et vous conduise dans le chemin du salut qui est celui de la vérité ! —

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.

Nous demanderons des nouvelles de Votre Excellence, à qui nous souhaitons une parfaite santé et prospérité. La lettre agréable que vous nous avez envoyée par la voie du Bastion et de La Calle, tant de la part du très aimable Empereur de France que de la part de Votre Excellence, étant arrivée dans un moment bienheureux en cette Ville d'Alger et rendue en nos mains[1], nous avons, à sa réception, témoigné la grande joie qu'elle nous a donnée et le contentement dont nous avons été pénétré. Et l'amitié ancienne qui était entre nous a été augmentée jusqu'à un tel point qu'il nous est impossible de le décrire. Nous vous en remercions très humblement, priant Dieu qu'il augmente vos jours et perpétue votre amitié.

Nous vous avons marqué dans notre première lettre les actions que nous avons remarqué avoir été intentées contre nous, qui sommes vos amis, par Sorhainde, Consul de France à Tunis, qui a contrevenu aux ordres qui lui avaient été donnés de votre part. Comme, dans ces entrefaites, il s'est uni étroitement avec le scélérat Mehemet-Bey par les secours de munitions considérables qu'il lui a procurés[2], il a été cause de tous les maux soufferts par les troupes des trois Républiques d'Alger, Tripoli et Tunis, et il est plus clair que le jour que c'est lui qui a fomenté les désordres et la guerre entre les deux partis. Dieu nous ayant fait la grâce de conquérir Tunis, nous avons aussi appris la même chose de la bouche de tous les habitants qui sont venus se retirer auprès de nous, en sorte que nous sommes tous extrêmement irrités contre le Consul. Cependant, pour l'amour de Votre Excellence, nous l'avons protégé et nous avons averti et admonesté toute l'armée, à diverses fois, en sorte que le dit Consul n'a reçu d'aucun de nous le moindre mauvais traitement. Pour obvier aux discours des médisants et des perturbateurs, nous avons écrit trois lettres l'une après l'autre et nous vous les avons envoyées avec amitié, et, afin de mieux consoler les soldats de notre armée, nous leur avons parlé en ces termes : — « Mes enfants, ne croyez pas que notre

1. Voy. la Lettre du 13 avril 1695, p. 457.
2. Voy. la note 4, p. 457.

parfait ami l'Empereur de France ni les sujets de son Royaume approuvent l'action mauvaise d'un Consul inconsidéré ; ôtez cela de votre esprit. Nous allons écrire des lettres d'amitié à la Cour de France, par lesquelles nous informerons l'Empereur du détail des choses qui se passent, et, après que Sa Majesté en aura connaissance, peut-être qu'elle nous rendra justice au delà de ce que nous pouvons imaginer, et qu'elle nous vengera tant du Consul que des autres dont nous avons reçu du dommage. » —

Ce sont les discours que nous avons fait connaître à tout le Divan et ce que nous écrivîmes dans nos Lettres. Et Votre Excellence ne les eut pas plus tôt reçues qu'avec une honnêteté sans pareille, elle voulut bien prendre le parti de protéger ses amis en vue de la justice, et elle présenta l'extrait de nos lettres à Sa Majesté. Cette conduite a maintenu notre droit et vous avez mérité les récompenses de Dieu. Vous avez déposé le Consul de sa charge du Consulat de Tunis[1] et, Dieu merci ! vous en avez pourvu un homme d'esprit, de jugement, de prudence, de probité et d'expérience[2]. En effet votre gloire et réputation en ce pays dépendent du choix que vous faites des Consuls que vous ? établissez, et sitôt qu'ils désobéissent à vos ordres, ils sont réputés rebelles et leur action ne peut être que blâmable. Le Consulat est une charge qui requiert la droiture d'esprit[3]. Il est vrai que ce serait mal à nous de vouloir instruire Votre Excellence de ces sortes de choses, puisqu'elle les sait beaucoup mieux et qu'elle entend les affaires bien plus à fond que nous. Vous vous êtes comporté de la manière que nous attendions de votre probité, et vous avez fait un acte ferme d'amitié et d'équité. En vérité, ô notre cher ami, quelque châtiment et quelque réprimande que vous fassiez à cet homme, il

1. Voy. la note 1, p. 458.

2. Personne n'avait encore été désigné, mais l'Intendant de Marseille avait proposé le sieur Du Broca. Voy. la note 2, p. 458.

3. « La bonne ou la mauvaise conduite du Consul d'Alger fait souvent la paix ou la guerre, disait l'habile négociateur Dusault ; il lui faut beaucoup de vertu, bien de la prudence et la plus grande fermeté. » *Lettre de Dusault aux Députés du commerce de Marseille,* le 9 juin 1693. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

en mérite encore davantage. Cependant nous vous remercions de l'acte de justice que vous avez rendu ; vous nous avez fait autant de plaisir que si vous nous aviez donné tout l'univers. Nous espérons que, lorsqu'il sera retourné en France, vous lui ferez de sévères réprimandes. Nous vous prions aussi d'envoyer à Tunis l'honnête homme qui doit y être Consul le plus tôt que faire se pourra, parce que nous espérons aller nous-même derechef dans ce pays-là ; nous en avons formé le dessein, et nous désirerions fort n'y plus trouver l'ancien Consul.

Toutes les autres choses que vous avez marquées dans votre lettre ont été reçues, ici avec toute la sincérité et la reconnaissance imaginables. Tout ce que vous y avez dit nous a été très agréable, principalement au sujet des navires qui sortent de vos ports, touchant lesquels vous nous avez fait savoir que vous aviez envoyé défense qu'aucun ne sortît, sans qu'auparavant l'on eût visité la quantité des munitions de guerre. Vous nous apprenez aussi qu'il y a eu des ordres précis de la part de l'Empereur de France à tous les Capitaines de ses vaisseaux de guerre de bien vivre avec les navires d'Alger et de les traiter avec amitié ; ces ordres nous ont aussi rempli de joie[1]. Vous satisfaites en cette occasion à tout ce que l'on peut attendre d'une véritable amitié, et nous vous prions de continuer à donner de semblables ordres, afin qu'ils continuent aussi à observer leur ancienne maxime et à traiter les nôtres avec amitié et tendresse. Nous aussi, suivant ce que vous avez désiré, nous avons donné nos ordres à tous nos reïs de la mer, et nous leur avons expressément recommandé l'observation exacte de toutes les circonstances de l'amitié avec la France, et ne doutez pas que nous ne soyons très véritable et sincère dans la parole que nous avons jurée. Il faut se donner de garde de prêter l'oreille à tous les médisants, perturbateurs, séditieux, qui ne cherchent qu'à jeter le désordre et la haine entre nous, et de ne pas donner dans leurs pièges. Aussitôt que l'on vous rapportera quelque chose, ayez la bonté de nous le faire savoir par lettre ; nous en userons de même, et nous vous informerons de tout ce

1. Voy. la Lettre du 13 avril 1695, p. 457.

qui se passera. Notre amitié est assez ancienne et assez éprouvée pour qu'il n'y ait point de façons ni de compliments entre nous, d'autant que nous sommes jusqu'à présent fort content des honnêtetés de vos agents établis en ce Royaume, et que nous n'avons jamais remarqué en eux autre chose que de l'intégrité, de la probité et de la droiture[1]. Dieu leur fasse goûter les fruits de leur vertu ! Ainsi il est impossible que jamais nous nous éloignions de l'amitié, et, pendant notre Gouvernement, nous ne permettrons jamais que personne de nos sujets contrevienne en aucune manière à la justice, au bon droit et aux Capitulations.

Sur ce nous prions Dieu de ne pas permettre que Votre Empereur, Votre Excellence ni aucun de nous s'éloigne aucunement de l'amitié et union contractées, mais qu'il donne ses grâces à tous nos amis. Nous vous souhaitons encore une éternelle prospérité.

Écrit à la fin du mois de Zilcadé, l'an de l'hégire 1106, c'est-à-dire à la fin de juillet 1695, par votre sincère ami,

(Sceau)

CHABAN,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 8 août 1695.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[2].

Alger, le 18 août 1695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à notre très sincère et parfait ami, le très majestueux Empereur de France

Appuyé du secours puissant du Seigneur des cieux et de la terre et de sa forte protection, après avoir présenté nos vœux et nos

1. Voy. la note 4, p. 483.

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214 et 217.)

respects, conformément à notre amitié, à l'appui des Rois chrétiens, le plus excellent des Monarques de la religion de Jésus, l'Empereur des Royaumes de France, notre très cher et parfait ami ;

Après avoir prié Dieu de donner un heureux succès à vos entreprises, de conduire Votre Majesté aux voies de la droiture qui sont celles du salut et d'étendre sa renommée ;

Après avoir demandé des nouvelles de la santé de Votre Majesté et prié Dieu de la maintenir, ainsi que la nôtre et celle de tous nos bons amis,

Nous dirons à Votre Majesté Impériale que, par la grâce et le secours du Seigneur, Dieu Tout-Puissant, — qui soit exalté et glorifié ! — toute la Milice et soldatesque des guerriers de cette Ville et Royaume d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre, a fait choix de notre personne pour nous élever à la dignité de Dey et nous établir dans le Gouvernement de cette République, dont nous prions Dieu de nous rendre les commencements heureux et couronner la fin de ses bénédictions[1]. Le Consul de Votre Majesté Impériale, qui est en cette Ville, s'étant rendu en notre présence, nous a requis de renouveler et de ratifier le traité de paix établi entre Votre Majesté Impériale et notre République, et d'augmenter, si faire se peut, l'amitié et la bonne intelligence qui se trouvent entre les deux partis.

Cette paix est, Dieu merci ! si stable et si solide qu'il semble

---

1. Après avoir obligé Mehemet-Bey à s'enfuir à Chio, et avoir installé solennellement à la place de ce dernier son favori Ben Choukir, Chaban était revenu à Alger, le 16 février 1695. L'ancien Bey avait peu après rassemblé autour de lui tous ceux que mécontentaient les exactions de cet usurpateur, il était venu lui livrer bataille et l'avait contraint à son tour à abandonner Tunis. Chaban, piqué au vif par cet événement, avait voulu entreprendre contre les Tunisiens une nouvelle expédition, mais la Milice s'y était énergiquement opposée. Elle l'avait conduit en prison, lui avait fait donner plus de 800 coups de bâton sans parvenir à lui faire dire où étaient cachés ses trésors, et finalement l'avait fait étrangler, le 15 août 1695. — Quelques soldats ayant aperçu le lendemain, en rôdant à travers la ville, un vieux Janissaire nommé Hadji Ahmed, assis sur le seuil de sa porte et occupé à raccommoder des babouches, l'avaient enlevé sur leurs épaules et porté triomphalement au Divan, où, d'une voix unanime, il avait été proclamé Dey d'Alger. *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 10 et 25 août 1695. — Voy. l'*Histoire d'Alger et du bombardement de 1816,* p. 323 ; l'*Histoire d'Alger,* par de Grammont, p. 265 ; les *Mémoires de la Congrégation de la Mission,* t. II, p. 500 ; l'*Histoire du Royaume de Tunis,* par de *Saint-Gervais,* p. 38 et suiv.

qu'elle soit impossible à rompre, étant ornée des seings et sceaux de Votre Majesté Impériale et de ceux de ce Divan. C'est pourquoi Votre Majesté peut être persuadée que, quelque chose qu'il y ait écrit dedans, nous la maintiendrons, que nous n'abandonnerons jamais les choses justes et équitables, et que, s'il plaît à Dieu, il n'y aura jamais aucune chose de nous qui puisse préjudicier à la paix que nous avons avec la France, ni aucune contravention aux traités qui sont contractés et solidement établis. Et il n'y a aucune apparence que, ni sous le règne heureux de Votre Majesté Impériale ni pendant le temps de notre Gouvernement, il arrive aucune altération à notre amitié. Oui, Sire, nous en voulons, s'il plaît à Dieu, donner à jamais des marques à tout l'univers.

En conséquence de ces choses, il est juste et convenable que Votre Majesté Impériale emploie tous ses soins à conserver une si bonne et si parfaite union entre les deux Royaumes ; toutes les nations qui en seront témoins oculaires n'y feront pas plus tôt réflexion qu'elles porteront envie à la bonne foi et à l'ardeur avec lesquelles elle sera maintenue.

Le Consul de Votre Majesté Impériale qui réside en ce pays se comporte fort bien envers nous ; c'est un fort honnête homme, rempli d'esprit, de probité et de droiture en toutes choses. C'est pour cette raison, et parce qu'il s'est conduit avec intégrité et qu'il a procuré de toutes ses forces l'augmentation de l'amitié qui est entre Votre Majesté Impériale et cette République, lorsqu'il nous a représenté le traité de paix qui est entre ses mains, que nous n'avons pas voulu manquer de lui accorder, tant de notre part que de celle de tous les Seigneurs et Sénateurs du vénérable Divan, et en présence de toutes les troupes des guerriers dont est composée notre Milice, le renouvellement du dit traité de paix en la manière qu'il était auparavant, et que nous l'avons en même temps ratifié et scellé de notre scel ordinaire[1]. Si, dans le dit traité de, paix, il est resté quelque chose sans avoir été accompli, nous espérons bien que, s'il plaît à Dieu, pendant le temps de notre

1. *Lettre de Lemaire au comte de Ponchartrain*, le 25 août 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

Gouvernement, nous l'accomplirons et le perfectionnerons entièrement, afin que, par ce moyen, l'union, l'amitié et la bonne intelligence qui sont entre nous restent et demeurent à jamais stables et inviolables[1].

Sur quoi nous prions le Créateur d'augmenter les jours et la prospérité de Votre Majesté Impériale et d'affermir les fondements de sa monarchie.

Écrit le 10 du sacré mois de Moharrem, l'an de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 18 août 1695.

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 12 septembre 1695.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[2].

Alger, le 15 septembre 1895.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port en mains de Sa Majesté, notre sincère ami, le Roi de France !

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la loi de Jésus, Seigneur de grandeur et de magnificence, possesseur des marques de gloire, notre très majestueux et très parfait ami le Roi de France ; — Dieu donne un heureux succès à vos entreprises, et conduise Votre Majesté dans les voies de la droiture et de l'équité qui sont celles du salut ! —

---

1. Hadji Ahmed se montra d'abord disposé à soutenir nos intérêts. Il fit écrire à tous les Aghas de la côte où se trouvaient nos comptoirs « de se bien garder de troubler le négoce de nos colonies », de nous donner « toutes les assistances » dont elles pourraient avoir besoin, et de maintenir les agents de la Compagnie dans tous les privilèges qui nous avaient été précédemment concédés. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 25 août 1695.

2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie* B7 214 et 217.)

Après avoir présenté à Votre Majesté nos saluts en témoignage de notre sincère amitié, et lui avoir adressé les vœux que nous faisons pour son bonheur et pour sa gloire ; après avoir demandé l'état de sa santé, et prié Dieu de la combler de ses grâces et de lui inspirer toujours des sentiments de bienveillance pour nous.

Nous représentons à Votre Majesté, comme ses bons amis, par cette lettre pleine de respect, que nous avons reçu des lettres de l'illustre Soliman Boulouk Bachi, à son arrivée à bon port à la Cour de Votre Majesté, par la lecture desquelles nous avons appris les honnêtetés et les bontés que vous avez eues pour lui(1). Et les ayant, encore mieux examinées depuis, nous avons remarqué les grâces que vous lui avez faites et qui sont en grand nombre. Nous en remercions Votre Majesté, priant Dieu qu'il la préserve aussi bien que nous de toutes sortes de périls et de malheurs, et la suppliant de continuer à nous donner des marques de son amitié et de sa fraternelle bienveillance.

Nous savons que le feu Dey Chaban a ci-devant écrit à Votre Majesté des lettres par lesquelles il réclamait une barque qui nous appartenait, et vous priait de la renvoyer en ce pays avec son chargement et les esclaves de son équipage(2). Nous aussi, à présent, en conséquence de l'amitié que Votre Majesté a pour nous, nous prenons la liberté de vous en écrire, espérant que, cette lettre étant arrivée à bon port à votre Cour, vous aurez la bonté de donner vos ordres pour que cette barque, ses effets et l'équipage soient incessamment renvoyés en ce pays, sans aucun délai ni retardement, et ce pour l'amour de moi qui suis votre sincère ami, vous assurant que, s'il plaît à Dieu, quand il sera de retour ici avec l'obtention des choses qu'il est allé vous demander,

1. Voy. la note 3, p. 464.

2. Voy. la Lettre du 23 juin 1695, p. 459. — Ce sont les Juifs, disait notre Consul, qui ont obtenu d'envoyer Soliman en France pour réclamer la barque de Livourne. Cette race maudite, jointe aux ennemis de l'État, n'omet rien de ses soins pour brouiller les affaires, et s'il n'était la grande assiduité avec laquelle je les vais examinant pour les interrompre dans tous leurs desseins, ils seraient très capables de nous nuire, à quoi ils n'ont pu encore réussir, grâce au Seigneur. » *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 25 août 1695.

nous vous en aurons toutes les obligations possibles et une reconnaissance éternelle[1].

D'ailleurs, si Votre Majesté a quelque affaire en ce pays pour laquelle elle nous veuille honorer de ses ordres, elle doit être persuadée que nous nous ferons un fort grand plaisir de lui rendre nos très humbles services, au premier signal qu'elle nous en donnera. C'est pourquoi, ô notre parfait ami, ne doutez pas que toutes les grâces que vous aurez la bonté de nous faire en cette occasion ne nous soient très agréables, et soyez assuré qu'elles ne demeureront pas sans récompense de la part du Seigneur ni sans une éternelle reconnaissance de la nôtre.

Sur ce nous prions Dieu de prolonger les jours de Votre Majesté et de la favoriser de continuelles prospérités.

Écrit à Alger, dans le commencement de la lune de Safer, l'un de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 15 septembre 1695.

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 2 novembre 1695.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Alger, le 15 septembre 1895.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port en mains de Son Excellence Mgr de Pontchartrain, Ministre d'État de France !

---

1. Notre Consul insistait de son côté pour que l'on restituât la barque de Livourne et que l'on renvoyât le plus tôt possible le Boulouk Bachi à Alger. « Il n'y a encore rien de solide ici, disait-il, touchant le Gouvernement. La Milice a toujours commandé depuis l'élection de Hadji Ahmed. Ils sont 12 000 à contenter, ce qui n'est pas facile. » *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 25 août et 13 septembre 1695.

2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 214 et 217.)

Après avoir offert nos saluts et respects à Son Excellence le très illustre, heureux et magnifique Seigneur et très parfait ami, Mgr de Pontchartrain, Ministre d'État de France,

Après vous avoir présenté les pierreries de nos vœux et témoigné les éloges que nous ferons à jamais de votre grand mérite, et après avoir prié Dieu de préserver toujours Sa Majesté, Votre Excellence et nous de toutes sortes de fautes et de dangers, et de ne pas permettre que nous nous éloignions jamais de nous rendre les bons offices que l'on doit espérer les uns des autres par sa grâce,

Nous dirons à Votre Excellence, comme à notre sincère ami, que cette lettre-ci en accompagne une autre que nous écrivons à notre très sincère et très parfait ami le Roi de France[1]. Sitôt qu'elle sera arrivée à bon port, nous vous prions, en conséquence de l'amitié que vous avez pour nous, d'avoir la bonté d'employer vos soins et tous vos bons offices pour que nous obtenions les affaires que nous demandons, d'autant que nous avons reçu une lettre aujourd'hui de l'illustre Soliman Boulouk Bachi, par laquelle il nous informe de toutes les bontés que vous avez eues pour lui et des grâces que vous lui avez obtenues de Sa Majesté[2]. Ce qu'ayant appris, nous en avons reçu toute la joie et la satisfaction possibles, n'ayant rien à désirer autre chose que la continuation de vos honnêtetés et des bontés que vous avez pour nous.

Nous représenterons aussi à Votre Excellence que notre prédécesseur, le feu Dey Chaban, vous avait ci-devant écrit des lettres pour vous prier de restituer une barque prise par les Français

---

1. Voy. la Lettre du 15 septembre 1695, p. 493.

2. Soliman fit à la Cour deux voyages consécutifs avec l'Interprète Ficher. Les documents originaux nous parlent lieu du premier ; ils nous apprennent cependant que l'Envoyé d'Alger demeura vingt-cinq jours à Toulon en 1695. *État des sommes employées dans les comptes de la Marine, tant pour les dépenses des Envoyés d'Alger, Tripoli, Tunis et Maroc, présents et gratifications aux Puissances desdits endroits que pour celles des négociations de paix avec ces Républiques, depuis 1688 à la fin de 1697* : « Au sieur Laurent Imbert, à Toulon, chargé de la nourriture à fournir à Soliman Boulouk Bachi, à un homme de sa suite et un valet pendant vingt-cinq jours, du 6 au 30 juillet 1695, à raison de 8 l. par jour, le logement à 25 l. par jour, les dépenses de l'Envoyé le long des côtes de Provence et pendant son voyage à Versailles, etc… 3771 l. » (*Archives des Affaires étrangère-Consulat d'Alger*.)

avec son équipage et chargement[1]. Nous aussi nous écrivons les présentes pour renouveler des instances à ce sujet, espérant que, lorsque vous aurez reçu nos lettres, vous nous ferez la grâce de remettre la dite barque, ses effets et équipage en mains du dit Soliman Boulouk Bachi, qui est en votre Cour, afin que le tout nous soit renvoyé en son entier.

Votre Excellence sait bien que, depuis fort longtemps, les vaisseaux français et algériens qui se trouvent munis d'un passeport ne doivent être inquiétés en aucune manière par ses sujets ni par les nôtres. Et même ce ne serait pas une chose honorable ni convenable à la haute réputation d'un grand Empereur comme est notre véritable ami, votre Maître, de faire murmurer contre ses sujets pour des choses de si petites conséquences. C'est pourquoi il est à propos, tant pour votre intérêt que pour le nôtre, de ne pas permettre qu'il arrive dorénavant de ces sortes d'accidents qui peuvent donner atteinte à la réputation d'un grand Roi. Il vaut bien mieux pratiquer les actions qui peuvent être utiles à l'un et à l'autre État, et en donner dans les occasions des marques essentielles.

Mais nous sommes obligé d'applaudir à la conduite, de Votre Excellence, puisqu'il, est certain, et nous en sommes informé depuis longtemps, que l'Empereur de France et vous n'avez pas de plus grand soin que de faire honnêtetés et bons traitements, en toute occasion, tant à ceux qui sont de notre pays en votre Cour qu'a nous-même par ceux que vous nous envoyez en celle-ci. Nous savons qu'il s'est glissé dans les lettres précédentes qui ont été écrites plusieurs paroles qui tiennent de l'insolence, mais, comme dit le proverbe, la parole marque la qualité du parleur, et les impertinents discours retombent sur ceux qui les disent.

Cependant nous avons fait un mémoire contenant les noms de l'équipage et chargement de la barque qui nous a été prise[2], et nous l'envoyons ci-inclus, vous priant de le mettre à exécution après que vous l'aurez examiné. Nous finissons en faisant des

1. Voy. les Lettres du 23 juin 1695, p. 471 et 474.
2. La barque des Juifs de Livourne. Voy. la note 1, p. 495.

voeux pour la prolongation de vos jours et pour l'augmentation de votre prospérité.

Écrit au commencement du mois de Safer, l'an de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 15 septembre 1695, par votre sincère ami.

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 2 novembre 1695.

LOUIS XIV
A HADJI AHMED, DEY D'ALGER[1].

Fontainebleau, le 28 septembre 1695.

Illustre et magnifique Seigneur,

Nous avons appris, par la lettre que vous nous avez écrite[2] votre élévation à la dignité de Dey et au Gouvernement de la République d'Alger, dans lequel nous vous souhaitons toutes sortes de prospérités, la ratification du traité de paix ci-devant conclu avec le Divan[3], et la résolution dans laquelle vous êtes de réparer les contraventions qui y ont été faites par les reïs d'Alger. Vous pouvez compter qu'il sera exactement exécuté de notre part, et que, s'il s'en commettait quelques-unes par les officiers de nos vaisseaux, nous les en punirions sévèrement lorsque vous nous en feriez des plaintes. Nous avons, au surplus, fait expliquer plus particulièrement nos intentions au Bachi envoyé par le Divan[4], sur les moyens d'entretenir la bonne correspondance établie entre nos sujets et les Algériens, et nous chargeons le sieur de Pontchartrain de vous informer des ordres

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214.)
2. Voy. la Lettre du 18 août 1695, p. 490.
3. Le 4 septembre 1689.
4. Soliman. Voy. les notes 2, p. 464 et 496.

que nous avons donnés, sur les plaintes qui nous, ont été faites de la part du Divan. Et la présente n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, illustre et magnifique Seigneur, en sa garde.

Écrit en notre château impérial de Fontainebleau, le 28 septembre 1695.

Louis.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE Là MARINE, A HADJI AHMED, DEY D'ALGER[1].

Fontainebleau, le 28 septembre 1695.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai reçu les lettres qui m'ont été remises, de la part du Divan, par Baba Soliman Boulouk Bachi, qui en était chargé[2], et j'en ai rendu compte à l'Empereur, mon Maître. Sa Majesté a aussitôt fait examiner le fondement des plaintes qui y étaient contenues pour y pourvoir, ainsi qu'elle a fait en faisant remettre à cet officier la tartane qui avait été prise naviguant sous pavillon de Salé, et que des Espagnols qui y étaient assurèrent avoir été chargée et appartenir à un marchand tétouan, et en accordant la main-levée d'une barque de Livourne, dont le Divan a réclamé le chargement[3]. Cette grâce est un pur effet de la considération particulière que Sa Majesté a pour la Milice et la République d'Alger, puisqu'elle n'était point munie d'un passeport, ainsi que le Capitaine l'avait déclaré, qu'il s'y était trouvé plusieurs pavillons, et entre autres celui de France, dont il a été vérifié que le Capitaine abusait[4], que les polices de chargement n'étaient, point faites dans la forme qu'elles doivent être, suivant l'Usage

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 214.)
2. Voy. les Lettres du 15 septembre. 1695, et la note 2, p. 496.
3. Voy. la note 1, p. 495.
4. Voy. la note 1, p. 466.

de la mer, pour faire connaître à qui la marchandise appartient, et que, par des lettres qui y ont été trouvées, on a vu que des Juifs couvrent de leurs noms le commerce de plusieurs Anglais et Hollandais, et se proposent même de faire fabriquer ou acheter des bâtiments, de concert avec le Consul d'Angleterre, pour faire tout le commerce de Livourne à Alger. A l'égard des deux prises faites par les Algériens, que des corsaires français ont reprises, Sa Majesté en a fait renvoyer une à Alger, et pour l'autre, qui était rendue lorsqu'elle en a été informée, elle a obligé les armateurs à en restituer le prix, et l'a pareillement fait passer à Alger avec les inventaires et procès-verbaux qui pouvaient justifier quelle en était la valeur. Cette conduite vous marque, par des effets sensibles que vous n'eussiez pas pu espérer, les bonnes intentions de Sa Majesté pour la République d'Alger, ainsi que la volonté dans laquelle elle est que ses sujets continuent de vivre avec vous dans une bonne intelligence ; elle doit vous engager à maintenir avec plus d'exactitude le traité que vous mandez avoir ratifié, et à punir sévèrement les reïs qui y contreviendront. Il y en a quelques-uns, dont le sieur Lemaire est chargé de vous faire des plaintes, qui ont fait des prises sur les côtes et à la vue des terres de France, ou qui ont arrêté quelques bâtiments français[1]. J'espère que vous donnerez à ses instances tout le succès qu'il y a lieu d'en attendre, en faisant renvoyer ces bâtiments avec les équipages. Et comme il est important de prévenir tout ce qui pourrait altérer cette bonne correspondance, je dois vous informer qu'un Juif, nommé Verdonk, a écrit en Angleterre qu'il avait des moyens sûrs d'y parvenir. Il est à désirer, pour en éviter les suites, que vous soyez en garde contre tout ce qui vous viendra par lui ou par ceux, qui sont en liaison avec lui.

J'ai au surplus expliqué au Boulouk Bachi les intentions de Sa Majesté sur ce sujet pour vous en faire part, et sur tout ce qui peut contribuer à maintenir et même à augmenter cette bonne correspondance. Il me reste à vous demander de faire cesser les

1. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain, le 13 septembre 1695. (Arcives des affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

poursuites qui ont été commencées contre le sieur Lorence, Vicaire apostolique, sous prétexte des dettes contractées par le sieur Janela qui en faisait les fonctions avant lui, quoiqu'il n'en eût pas le pouvoir[1]. Vous savez que ce dernier est Espagnol, que les esclaves qu'il a retirés sur sa parole sont de cette nation, et qu'ainsi c'est à l'aumône qui vient d'Espagne à s'en acquitter, et les religieux Trinitaires espagnols sont à présent pressés pour l'en charger. Vous ne pouvez refuser cette justice, et empêcher le dit sieur Lorence de continuer tranquillement ses fonctions.

Je suis toujours

votre bon et sincère ami.

PONTCHARTRAIN.

Écrit à Fontainebleau, le 28 septembre 1695.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI AHMED, DEY D'ALGER[2].

Versailles, le 10 novembre 1695.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai présenté à l'Empereur, mon Maître, votre lettre[3], et j'ai en même temps informé Sa Majesté de ce qui est contenu dans celle que vous m'écrivez[4].

Vous aurez su par le retour de Soliman Boulouk Bachi les marques de considération particulières qu'elle a données pour le Divan[5], par la restitution de la barque que vous réclamiez avec les Turcs et Mores que composaient son équipage, et par la main-levée d'une barque de Livourne dans le chargement de laquelle

1. Voy. la Lettre du 7 mai 1694, p. 405.
2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 220.)
3. Voy. la Lettre du 15 septembre 1695, p. 493.
4. Voy. p. 495.
5. Voy. la note 2, p. 464.

cet Envoyé a exposé que les Juifs d'Alger avaient un intérêt considérable, et le bon traitement qui lui a été fait.

Je ne doute pas que vous ne soyez satisfait du succès de la négociation, puisqu'il paraît qu'elle aura passé votre attente, ne parlant point dans votre dernière lettre de la barque de Livourne, et que les égards que Sa Majesté veut bien avoir pour votre République vous engageront de plus en plus à empêcher qu'il ne survienne aucune contravention au traité de paix et à réparer celles qui ont été faites, dont le Consul a ordre de vous faire ses plaintes[1].

Soliman part sur une barque appartenant au sieur Lemaire, sur laquelle il a demandé d'être embarqué, et tous les effets qu'il a trouvé appartenir aux Juifs d'Alger lui ont été remis[2].

Je suis toujours

votre bon et sincère ami.

PONTCHARTRAIN.

Écrit à Versailles, le 10 novembre 1690.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[3].

Alger, le 14 novembre 1695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port à notre très heureux et parfait ami le- Roi de France !

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Seigneurs de la religion du Messie Jésus pour

---

1. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 13 septembre 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

2. Il s'embarqua sur *le Croissant*, apportant aux Puissances la Lettre du 10 novembre. Voy. la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 5 décembre 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

3. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 217 et 220.)

le médiateur des affaires qui surviennent dans la République chrétienne, doué de majesté et de grandeur, possesseur des marques de gloire, le Maître du Royaume de France, notre très sincère, très véritable.et parfait ami, le Cral de France[1].

Après avoir prié Dieu de diriger votre Majesté au bon chemin, de donner un heureux succès à vos entreprises et de vous conduire dans les voies de la droiture et du salut ;

Après avoir présenté nos vœux pour gages de notre amitié, et vous avoir rendu par cette lettre des témoignages assurés de notre sincérité et de notre parfaite union, nous donnons avis à Votre Majesté que, quelque temps avant la date de ces lettres, nous avons reçu des dépêches de la part de notre frère, le Dey de Tripoli, par lesquelles il nous donnait avis que l'an passé le patron Mehemet-reïs, de Tripoli, étant avec sa barque dans le port de Bône, trois esclaves chrétiens, à lui appartenant se seraient enfuis de sa barque et se seraient retirés dans un de vos navires qui étaient en rade. Notre Lieutenant en la dite Ville de Bône aurait aussitôt envoyé des personnes de confiance, accompagnées de son Chaoux, à bord de votre navire pour en retirer les dits esclaves, mais le Capitaine les aurait rebutés sans les vouloir recevoir ni écouter, d'autant que les dits esclaves avaient fui sous les murailles de notre Ville et dans une rade de notre obéissance. Le Dey de Tripoli prétend nous rendre responsable de la rançon des esclaves, qu'il estime sur le pied de 500 écus par tête.

C'est ce qui nous a obligé à faire comparaître le Consul de France en notre présence, pour lui demander la vérité de cette affaire avec les circonstances, d'autant qu'il en était aussi parfaitement informé, parce qu'il avait reçu avis de la fuite des dits esclaves dans la dite rade de Bône[2]. Nous l'avons sommé

---

1. Il y a lieu de remarquer deux abus dans la rédaction de cette lettre. Le premier est que, contre la coutume d'Alger et contre le respect dû au Roi, Ahmed appose son cachet et sa signature au haut de la lettre ; le second est qu'il traite le Roi de Cral, qui est le titre des petits Rois de Bohème et de Hongrie, au lieu du titre de Padischah ou Empereur dont il a toujours été traité ci-devant. (*Note du Secrétaire-interprète*.)

2. Lemaire parle peu de la fuite d'esclaves dont il s'agit. En revanche il déplore de ne pas pouvoir offrir au nouveau Dey des présents comparables à ceux des autres

de payer la rançon, mais il nous a fait une réponse décisive sur cette affaire, disant que le dit Mehemet, reïs de Tripoli, s'étant rendu à Marseille, aurait non seulement été régalé de quantité de présents et de bienfaits abondants, mais même qu'on lui aurait payé et mis en mains la rançon entière et parfaite des dits trois esclaves. Laquelle chose le Consul nous ayant assurée et affirmée véritable et certaine, nous prions Votre Majesté, comme étant de nos amis, de vouloir bien avoir la bonté de nous écrire une lettre dans laquelle soit rendu témoignage de tout ce que l'on a fait en France, à ce sujet, au dit Mehemet reïs, comment l'affaire s'est passée, et comme on lui a mis en mains et payé par votre ordre la rançon des dits esclaves, ainsi que les régales dont on l'a honoré. Nous prions aussi très instamment Votre Majesté d'avoir la bonté d'écrire au Dey de Tripoli, notre frère, une lettre d'amitié semblable à celle dont vous m'honorerez à ce sujet, et qui contienne la même affaire avec toutes les circonstances.

Au surplus, s'il y a quelque chose en ce pays qui regarde lé service de Votre Majesté, elle n'a qu'à nous le faire connaître, et, au moindre signal, nous nous ferons un sensible plaisir de lui donner des marques de notre sincère amitié. Sur quoi nous prions le Seigneur d'augmenter les jours et la prospérité de Votre Majesté avec fin très heureuse.

Écrit au siège de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre, au commencement du mois de Rebi-el-aker, l'an de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 14 novembre 1695.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 2 février 1896.

---

nations, et il commence à éprouver de cruels déboires avec Hadji Ahmed, qui lui a donné le 13 septembre 1695 « une algarade terrible en plein Divan ». *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 20 octobre et 14 novembre 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

HADJI AHMED, DEY D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 14 novembre 1695.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port au très illustre et éclairé Seigneur er de Pontchartrain, Ministre d'État de France, notre parfait ami !

(Sceau)
Le Pèlerin AHMED,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Très illustre, très heureux et très éclairé Seigneur, premier Ministre d'État de France, Mgr de Pontchartrain, notre parfait ami, — Dieu veuille donner un heureux succès à vos entreprises, et maintenir à jamais l'honneur et la gloire de votre réputation ! —

Après avoir présenté à Votre Excellence les pierreries de nos vœux et les témoignages de notre estime, pour marque de la parfaite amitié que nous avons pour vous ;

Après avoir aussi demandé des nouvelles de votre santé, et avoir prié le Seigneur de prolonger vos jours et de vous maintenir dans les hauts grades et dignités dont vous êtes environné, nous dirons à Votre Excellence que le sujet qui nous a porté à vous écrire ces lignes d'amitié est que nous avons reçu, depuis quelque temps, des dépêches de la part de notre frère, le Dey de Tripoli, par lesquelles il nous a informé que l'an passé, le patron Mehemet-reïs ayant mouillé avec sa barque dans le port de Bône, trois esclaves chrétiens à lui appartenant auraient fui de sa barque et se seraient retirés dans un de vos navires qui étaient dans la dite rade ; qu'aussitôt notre Lieutenant, l'Agha de ce port-là, aurait envoyé à bord de votre navire des gens de confiance, avec un Chaoux, pour en retirer les esclaves fugitifs, mais que le

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 217 et 220.)

Capitaine les aurait non seulement rebutés, mais même n'aurait pas permis qu'ils entrassent dans son bord. Et d'autant que le lieu de leur évasion est de notre obéissance, le Dey de Tripoli prétend nous rendre responsable de la rançon des dits esclaves, qu'il estime sur le pied de 500 écus par tête.

En même temps nous avons appelé votre Consul en nôtre présence, et nous lui avons demandé la vérité de cette affaire avec ses circonstances. Il s'en est trouvé parfaitement informé, parce qu'il avait reçu avis de l'évasion des dits esclaves dans la dite rade de Bône, et nous l'avons sommé de payer leur rançon. Mais il nous a fait une réponse décisive sur cette affaire, disant que le dit Mehemet, reïs de Tripoli, s'étant rendu à Marseille, non seulement y avait été régalé de quantité de présents et d'honnêtetés, mais même qu'on lui aurait payé la rançon des dits trois esclaves. Le dit Consul nous ayant affirmé la chose, nous prions Votre Excellence de nous écrire une lettre dans laquelle vous nous spécifierez le cours de cette affaire, le payement de la rançon des dits esclaves au reïs de la barque tripolitaine et les honnêtetés dont il a été régalé en votre pays ; et aussi nous vous prions d'écrire une autre lettre, toute pareille à la nôtre, au Dey de Tripoli, notre frère, afin que, n'ayant rien à débrouiller ni à éclaircir de part et d'autre, l'amitié et la bonne intelligence aillent toujours en augmentant[1].

De plus, ô notre parfait ami, nous vous supplions de nous accorder une grâce, qui est que, sur la galère appelée la Magnanime il y a Un esclave turc nommé Tchocadar Mehemet, qui est du nombre et de la chambre des Janissaires de Topana[2]. Nous vous prions de lui accorder la liberté pour l'amour de nous et de nous le renvoyer en ce pays, vous assurant que, s'il revient par votre intervention, nous vous en aurons toutes les obligations imaginables. Et s'il y a quelque occasion de vous rendre service en ce pays, nous nous ferons un sensible plaisir de vous

1. Voy. la note 2, p. 503.

2. Topana était un faubourg de Constantinople dans lequel se trouvait l'arsenal du Grand Seigneur.

donner des marques de notre ponctualité au premier ordre que nous en recevrons de votre part.

Sur quoi nous prions le Seigneur d'augmenter les jours et la prospérité de Votre Excellence avec fin très heureuse.

Écrit au siège de la Ville et Royaume d'Alger, théâtre de la guerre, au commencement du mois de Rebi-el-aker, l'an de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 14 novembre de l'an de grâce 1695.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 2 février 1896.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 20 janvier 1696.

Dieu miséricordieux veuille que cette lettre arrive à bon port, en la présence sacrée de Sa Majesté le très heureux et très clément Empereur de France, Louis, notre parfait ami !

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,
Dey de la Ville bien gardée d'Alger d'Afrique.

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus pour médiateur des affaires de toutes les Républiques chrétiennes, revêtu du manteau royal de grandeur et de majesté, possesseur des vraies marques de gloire et de magnificence, notre très puissant, très clément et très fidèle ami l'Empereur de France, Louis.

Après avoir présenté à Votre haute Majesté les témoignages de notre profond respect et de la sincérité de nos vœux ; après avoir prié le véritable Dieu, — à qui soit louange et gloire ! — de garder et de préserver par sa grâce Votre haute Majesté de toutes

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 220.)

sortes d'accidents et de dangers, ainsi que nous et nos amis, nous vous dirons, comme à notre sincère ami, que l'aimable lettre qui nous a été envoyée de votre part par les mains de Soliman Boulouk Bachi[1] étant arrivée, à bon port et dans un moment très heureux, nous en avons fait la lecture. Et ayant entièrement compris les paroles choisies et les termes précieux dont est composée sa teneur, notre cœur a été parfaitement pénétré de la bonté dont vous avez donné des marques si sensibles, ainsi que de l'amitié et de la tendresse que vous avez pour nous.

Mais nous en avons été persuadé avec encore plus de certitude à l'arrivée de Soliman Boulouk Bachi, lorsqu'il nous a fait l'éloge de vos excellentes qualités et de votre incomparable vertu[2]. Nous en avons ressenti une aussi grande joie que si nous avions eu l'honneur de saluer nous-même Votre haute Majesté Impériale.

Mais, Sire, il est de notre devoir de vous témoigner la satisfaction que nous avons de l'honnêteté avec laquelle votre très illustre et éclairé Ministre vous fait connaître l'état de nos affaires. Votre Majesté a la bonté d'accorder nos demandes et de donner à ce sujet ses puissants ordres, grâce à ce sage Conseiller, plein de capacités, de probité et d'expérience, qui s'emploie avec une équité incomparable à les expédier et à les faire ensuite exécuter dans toute leur étendue. En sorte que, voyant l'accomplissement de nos désirs et la fin de nos affaires, nous joignons agréablement, aux prières que nous faisons pour votre personne sacrée, des vœux pour la continuation de sa prospérité auprès de Votre haute Majesté Impériale.

Nous dirons de plus que les guerriers musulmans, nos enfants, voyant l'amitié et la bonté dont vous voulez bien honorer notre République- et notre vénérable Divan et les ayant mûrement considérées, se sont tous assemblés en notre présence, où ils ont fait connaître, avec de fortes instances, le désir où ils sont de retirer et de délivrer les esclaves, nos frères, qui sont encore présentement détenus dans vos fers[3].

---

1. Voy. la Lettre du 28 septembre 1695, p. 498.
2. Voy. la note 2, p. 464.
3. Le Consul écrivait que le Dey lui avait fait les plus sanglants reproches de ce

Les choses étant dans cet état et fondées sur votre ancienne bonté et amitié, nous avons envoyé pour une seconde fois aux pieds de votre sublime trône impérial notre serviteur Soliman Boulouk Bachi, lequel étant, s'il plaît à Dieu, arrivé à bon port[1], et devant avoir l'honneur de se prosterner devant Votre haute Majesté, nous espérons que vous lui donnerez de nouvelles marques de votre bonté et de votre protection, et que vous l'honorerez de ces regards favorables dont les effets font la félicité du monde.

Nous supplions très humblement Votre Majesté d'avoir la bonté d'accorder, par une grâce spéciale et par un bienfait singulier, à notre République de guerriers et à notre vénérable Divan, en notre considération, la liberté de nos esclaves qui sont détenus en France, suivant le rôle du Divan dont le dit Boulouk Bachi est porteur, de les lui faire remettre tous sans exception et de les renvoyer en ce pays, assurant Votre Majesté que la bonté qu'elle aura pour nous et les grâces qu'elle nous fera en cette occasion seront agréables à Dieu, et que nous vous en aurons une éternelle reconnaissance.

Et s'il arrive quelque occasion de rendre ici quelques services à Votre haute Majesté, nous la prions d'être persuadée qu'au premier ordre et indice qu'elle nous en donnera, nous nous ferons un très sensible plaisir de l'exécuter aussitôt.

Sur quoi nous faisons des vœux à Dieu pour la prospérité de Votre haute Majesté Impériale.

Écrit dans la Ville d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre[2].

Traduit par PÉTIS DE Là CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 30 avril 1696.

---

qu'il avait reçu des lettres de plus de cent Algériens des galères de France réclamant leur délivrance ». *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 5 juin 1695. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

1. Il arriva 8 Toulon le 17 février 1696, accompagné de l'Interprète Ficher, et présenta cette lettre à la Cour de Versailles le 24 avril suivant. Voy. l'*État des sommes employées dans les comptes de la Marine pour la dépense des Envoyés d'Alger, de 1688 d 1697*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.) — Voy. aussi p. 515.

2. Cette lettre ne porte pas de date, ce qui est pour les Turcs une marque de respect ; la lettre adressée le même jour au Ministre porte celle du 20 janvier 1696.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 20 janvier 1696.

Dieu miséricordieux veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains de Son Excellence le très illustre et magnifique Ministre d'État, Mgr de Pontchartrain, notre parfait ami !

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,
Dey de la Ville bien gardée d'Alger d'Afrique.

Au très illustre Ministre d'État et magnifique Conseiller, notre très humain, très bon, très parfait et fidèle ami, Mgr de Pontchartrain. — Que Dieu le dirige toujours à la vérité et au chemin de la droiture ! —

Après avoir présenté à Votre Excellence nos respects et nos vœux les plus sincères, nous vous donnons avis, comme à notre parfait ami, que nous avons reçu l'élégante lettre que vous nous avez envoyée par les mains de Soliman Boulouk Bachi[2], par laquelle vous nous faites connaître que vous avez lu la teneur de la nôtre, conçue en termes pleins d'amitié, en présence de Sa Majesté notre très heureux, très fidèle et parfait ami l'Empereur de France, et nous vous en remercions très humblement.

L'on connaît bien qu'étant un fidèle et affectionné Ministre et Conseiller, Votre Excellence veut être le modèle de tous les autres, parce qu'en effet, appliquant incessamment vos soins à tout ce qui peut être à l'avantage des uns et des autres, vous vous êtes exactement informé de l'état de nos affaires, et, avec une équité admirable et une parfaite intégrité, vous avez exécuté les choses qui concernaient la mission de Soliman Boulouk Bachi et

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 220.)
2. Voy. la Lettre du 28 septembre 1695, p. 499.

qui lui avaient été ordonnées. Vous avez employé toute votre étude et vous avez fait toutes vos diligences pour donner des marques d'amitié utiles aux deux États, et enfin Soliman nous a exprimé fort clairement l'amitié et la bonté que vous avez pour notre personne. Il nous a informé comme le très heureux Empereur a remis à Votre Excellence l'expédition de nos affaires, et comme, avec l'aide de Dieu, vous les avez exécutées avec encore plus de plénitude que nous ne pouvions désirer, en nous renvoyant par le dit Boulouk Bachi la charge entière de la barque de Livourne[1].

Nous n'avons pas manqué, de notre côté, selon le désir que vous nous avez témoigné, de donner de bons ordres à nos Capitaines, mis et officiers de mer, afin qu'ils s'éloignent de tout ce qui pourrait être une cause de froideur et de trouble entre les deux partis, et qu'ils observent exactement les conditions du traité de paix qui est entre nous. A l'égard de ce que vous nous avez marqué de ne pas écouter les paroles séditieuses des Juifs et autres semeurs de zizanie, qui désirent brouiller la bonne intelligence, il faut que ni de votre côté ni du nôtre nous ne prêtions l'oreille à leurs discours, et que nous rejetions leurs propositions.

Tout de même, pour ce qui concerne certaines affaires dont vous nous marquez avoir chargé le Consul M. Lemaire, notre ami, sachez que nous les avons fait expédier en notre présence. Nous avons aussi fait cesser, à votre recommandation, les poursuites du procès commencé à l'encontre du sieur Lorence[2], Vicaire apostolique, et nous nous en désistons entièrement.

Ainsi vous voyez, ô notre cher ami, que nous avons aboli toutes les contestations et les différends qui étaient entre les deux partis avant notre installation, et nous ne jugeons pas qu'il soit de notre gloire d'en faire encore des recherches ni des demandes pendant notre Gouvernement. Dieu pardonne tout le passé ! Il faut dorénavant commencer ouvertement et en face de tous les Princes de la terre une véritable et sincère amitié, et considérer

1. Voy. la Lettre du 28 septembre 1695, p. 499.

2. Au sujet d'une somme de 4 500 piastres due par les religieux rédempteurs d'Espagne et réclamée par Ahmed à notre Consul. Voy. la Lettre du 7 mai 1694, p. 405.

comme un avantage réciproque à l'un et à l'autre État de faire cesser toutes les actions qui pourraient faire naître la froideur, principalement sous notre Gouvernement, où éclatent la justice et l'équité.

Ce que tous les guerriers musulmans de la Milice, nos enfants, ayant considéré, ils se sont assemblés en notre présence, et, d'une commune voix, ils se sont écriés : — « Quoi ! pendant que l'Empereur de France nous témoigne tant de bonté et d'amitié, est-il juste que nos frères soient retenus esclaves dans le pays de Sa Majesté ? D'où vient que nous étant si grand ami, il ne nous les renvoie pas ? » — Avec ces paroles ils se présentent à tout moment devant nous pour ce sujet. Mais nous sommes pleinement informé de la cause qui a empêché que nos esclaves n'aient été tous mis en liberté et renvoyés en ce pays dès la première fois. Nous savons que c'est le nommé Mehemet Elemin, qui fut envoyé ci-devant de ce pays en Ambassade vers votre heureux Empereur, aussi bien que M. Dusault et son trucheman, Lazare, Arménien, lesquels, par un pur intérêt sordide, ont été cause que nos frères sont restés esclaves en France, où ils sont encore, et nous sommes bien informé que cette affaire n'a pas manqué par la faute de Votre Excellence, outre que ceux de nos esclaves qui nous furent renvoyés par vos ordres pendant le Gouvernement de défunt Chaban, ayant crainte des personnes susdites, n'osèrent représenter au Divan l'état au vrai des affaires. Et, dans l'espérance que la patience était la clef de la consolation, comme dit le proverbe, ils demeurèrent pour lors dans le silence.

Cela étant très certain, nous avons pris la résolution d'envoyer pour une seconde fois Soliman Boulouk Bachi à la Cour de votre heureux Empereur[1] où étant, s'il plaît à Dieu, arrivé à bon port ; nous espérons de votre bonté ordinaire que vous l'honorerez de vos regards favorables, et lui accorderez votre protection et vos puissants offices dans les affaires dont nous l'avons chargé. Et nous vous prions très affectueusement de lui

1. Voy. Les *Extraits relatifs aux ambassades algériennes,* de 1684 à 1687. (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Alger,* t. XV, fos 283 et suiv.)

remettre et livrer en mains tous nos esclaves qui sont en votre possession, suivant le rôle arrêté au Divan, dont il est porteur[1], assurant Votre Excellence que les peines que vous prendrez et les bons offices que vous voudrez bien nous rendre, en cette occasion, ne demeureront pas sans récompense de la part du Créateur ni sans reconnaissance de la nôtre. Nous savons que l'accomplissement de nos désirs en cette affaire dépend absolument de Votre Excellence et qu'elle en a la disposition.

Nous envoyons par le même Boulouk Bachi quelques chevaux, que nous avons ci-devant choisis comme célèbres dans le pays des Arabes, pour être présentés à votre très majestueux Empereur et à Votre Excellence[2]. A leur arrivée, nous vous supplions très humblement de les avoir pour agréables, et d'excuser la hardiesse que nous prenons de faire des présents si médiocres. Cependant, si nous sommes assez heureux pour que Votre Excellence nous donne lieu de lui rendre ici quelques services, nous lui serons fort obligé de nous le faire savoir, l'assurant qu'au premier ordre nous nous ferons un singulier plaisir de la satisfaire aussitôt. Sur quoi nous prions le Créateur d'augmenter les jours et la prospérité de Votre Excellence, que nous saluons de tout notre cœur.

Écrit en la Ville d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre, le 15e jour de Djemazi-el-aker da l'an de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 20 janvier 1696.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 30 avril 1696.

---

1. On verra bientôt le vieux négociateur Dusault chargé de procéder de nouveau aux échanges de ces esclaves.

2. *Lettre du comte de Pontchartrain à M. de Vauvré*, le 22 février 1696. « Le Roi veut que vous vous chargiez de la conduite de l'Envoyé d'Alger, que vous ferez bien traiter, cependant avec toute l'économie possible. Vous ferez prendre des 15 chevaux qu'il amène les soins nécessaires pour qu'ils soient remis de la fatigue que leur aura causé le trajet en mer, et qu'ils se trouvent en bon état lorsqu'ils seront présentés au Roi. Vous me ferez savoir le temps dans lequel il pourra partir pour se rendre ici, et qui vous avez chargé de la conduite des chevaux. » — Parmi ces chevaux se trouvait celui du Roi de Maroc, Ismaël, que les Algériens venaient de combattre victorieusement et de refouler au delà de ses frontières. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain*, le 26 juillet 1696. (*Archives des Affaires étrangères, Mémoires et Documents, Alger*, t. XV, f° 284, et *Consulat d'Alger*.)

SOLIMAN BOULOUK BACHI, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DU DIVAN A LA COUR DE FRANCE, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Toulon, le 8 février 1696.

Monseigneur,

Je prends la liberté d'écrire à Votre Grandeur pour l'assurer de mes très humbles respects, et lui apprendre en même temps mon arrivée en cette Ville, le 7e jour du courant[2]. Vous avez eu tant de bontés pour moi, Monseigneur, que j'espère que Votre Grandeur aura encore celle de m'accorder l'honneur de sa puissante protection, si l'Empereur de France me fait la grâce de me permettre d'aller à la Cour, pour remettre les lettres que le Divan d'Alger m'a chargé de rendre en mains sacrées de Sa Majesté et de Votre Grandeur.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de permettre que je ne mène personne avec moi que l'Écrivain que j'ai[3]. Le Dey voulait me donner des Turcs pour m'accompagner[4], mais comme je connais leur humeur, je m'y suis opposé, de manière que si je menais quelqu'un d'ici, j'en aurais des reproches.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur.

SOLIMAN BOULOUK BACHI[5].

---

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 220.)

2. Voy. l'*État des sommes employées dans les comptes de la Marine tant pour les dépenses des Envoyés d'Alger, Tripoli, Tunis et Maroc, présents et gratifications aux Puissances des dits endroits que pour celles des négociations de paix avec ces Républiques, de 1688 à 1697* : — « Payé à madame Anne Constance, hôtesse à Toulon, pour la nourriture et le logement fournis pendant trente-huit jours à Toulon, du 7 février au 17 mars 1696, à l'Envoyé d'Alger et aux gens de sa suite, frais de voiture de Marseille à Toulon, voyage et séjour à Paris, retour à Toulon, dépenses de bouche, etc., soit 11 875 l. » — Voy. aussi l'*Extrait de la dépense faite par le sieur Ficher, Interprète, au sujet du voyage de l'Envoyé d'Alger.* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

3. L'Interprète Ficher, qui l'avait accompagné dans son premier voyage en France.

4. Il suspectait la bonne foi de nos Interprètes, et craignait qu'on ne traduisit pas ses lettres avec fidélité'.

5. Cette lettre est entièrement écrite de là main du Secrétaire-interprète, Pétis de La Croix, avec la mention : « Soliman ne sait pas écrire. »

SOLIMAN BOULOUK BACHI, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DU DIVAN A LA COUR DE FRANCE, A HADJI AHMED, DEY D'ALGER[1].

Paris, le 18 juin 1696.

Après avoir rendu mes respects, saluts et obéissances au très illustre et magnifique Seigneur Hadji Ahmed, Dey d'Alger, et à nos Princes et Seigneurs, grands et petits, des 12 000 Janissaires de l'armée et du Divan d'Alger, auxquels nous baisons les mains et saluons la poussière de leurs pieds,

Vous aurez pour avis que j'ai eu l'honneur de vous écrire ci-devant une lettre, vous parlant de mon départ de Toulon avec les chevaux et de mon arrivée à Paris. Le 20e Ramadan, 24 avril, je remis votre lettre au Seigneur Vizir, en ses propres mains. Il me procura l'honneur d'avoir audience ce même jour de l'Empereur de France, conduit par le fils du dit Vizir et Vizir lui-même, et de remettre ainsi votre lettre entre ses mains augustes. Et ensuite, le 11 mai, ayant eu l'honneur de présenter les chevaux à, Sa Majesté, elle les a agréés et, vous en remerciant, elle a témoigné qu'elle ne laisserait pas ce présent sans reconnaissance. Alors ayant vu et remarqué que la Cour était extrêmement occupée et fatiguée de la quantité d'affaires que la guerre lui cause[2], je me suis retranché à agir doucement avec le Ministre, comme vous m'avez recommandé, et sans me presser trop. Je me suis tenu à, Paris pendant quelques jours, parce qu'en chrétienté les affaires ne s'expédient pas vite comme à Alger, mais elles se font mieux avec un peu de gravité et de patience. Cela étant indubitable, le 12 juin 1696, je présentai au Vizir un mémoire au sujet de ma négociation, joint au rôle des esclaves d'Alger qui sont en France, lequel

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 220.) Bien que cette lettre ne doive pas entrer dans la collection que l'on s'est proposé de réunir et de publier, on a pensé qu'elle devait prendre ici sa place à titre exceptionnel, en raison des détails qu'elle donne sur la mission de l'Envoyé d'Alger.

2. La guerre de la Ligue d'Augsbourg. On était à la veille du Congrès de Ryswick.

m'a été remis par le Divan en turc. Il le fit traduire en français par l'Interprète de la Cour, et ensuite il ordonna que je vinsse à son audience. C'est pourquoi, ayant pris avec moi le dit Interprète de la Cour, j'allai à l'audience du Vizir, où, après le salut et les compliments, je lui fis les baisemains du Dey, du Divan et des 12 000 Janissaires de la Milice d'Alger, et puis je commençai ainsi mon discours :

— « O très éclairé et clément Seigneur Vizir, je prends la liberté de vous dire que la paix ayant été conclue le 24 septembre 1689, et de l'hégire le 9 de Zilhidjé, entre la France et Alger, et le traité ayant été contracté et signé, Mehemet Elemin fut envoyé Ambassadeur en France afin de demander à l'Empereur la ratification du traité, l'exécution des articles, et entre autres la restitution et liberté des esclaves d'Alger détenus dans les galères de France, lesquels il réclama, désignant leur quartier ou chambre et leurs navires pris sous l'étendard d'Alger, et dont il déclara le nombre.

« L'Empereur de France dit alors : — « Très volontiers ! Nous sommes présentement ami avec Alger, et j'accorde avec plaisir votre demande. Allez-vous-en à Marseille avec le sieur Dusault, ôtez les fers aux esclaves d'Alger, mettez-les tous en liberté jusqu'au dernier et emmenez-les à Alger. » — Sur cette réponse, le dit Mehemet Elemin, Ambassadeur, et le sieur Dusault partirent, et, à leur arrivée à Marseille, ils produisirent les rôles des esclaves, et avec ces rôles ils allèrent sur les galères de France où ils vérifièrent tous les esclaves qui étaient d'Alger. Mais, le lendemain au matin, ils firent une seconde revue, où ils demandèrent derechef à chacun des esclaves leur nom et autres circonstances, et ils leur dirent qu'ils n'étaient pas sur leur rôle. Sur quoi les esclaves s'écrièrent : — « Seigneur ! Comment se peut-il faire que nous y fussions hier, et qu'aujourd'hui nous n'y soyons plus ? » — L'Ambassadeur se tourna alors vers le sieur Dusault, disant : — « Voyez sur votre rôle, » — et ce dernier répondit : — « Ils n'y sont pas. » — Et alors ils retirèrent des galères les esclaves qu'ils voulurent, à savoir des Arabes d'Égypte, des Mores de Salé, des Tripolitains et autres étrangers estropiés et invalides dont ils

tirèrent de l'argent. Ils les mirent en liberté et laissèrent dans les fers nos frères et nos enfants, qui y sont restés jusqu'à présent.

« Ensuite Mehemet Elemin et le sieur Dusault étant allés à Alger avec les dits esclaves, ils firent passer pour morts les Algériens laissés sur les galères, et eurent l'audace de le publier avec mensonge en plein Divan, en sorte que ces pauvres gens y sont demeurés jusqu'à présent. Cependant ils ont écrit des lettres à Alger à leurs parents, et ils ont fait savoir de leurs nouvelles et de celles de leur santé, ce qui ayant donné lieu à la Milice de murmurer, chacun réclama qui son frère, qui son fils, qui son camarade. Mais, pendant le règne de Chaban, auprès duquel Mehemet Elemin avait un extrême crédit et autorité, personne n'osa faire éclater son mécontentement. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, sous le Gouvernement heureux du Seigneur Ahmed Dey, et la crainte que l'on avait de ces gens-là étant dissipée, chacun a recommencé à réclamer hautement ses propres parents ou amis esclaves en France. — « Quoi ! disent-ils, est-il juste et raisonnable qu'étant en parfaite union et bonne intelligence avec l'Empereur de France, nos frères soient arrêtés et tenus dans ses fers, et esclaves dans ses galères de Marseille ? Nous savons, s'écrient-ils, que ce n'est pas selon l'intention de l'Empereur de France. » — C'est ce qui a été cause que le Divan d'Alger m'envoie aujourd'hui aux pieds de l'Empereur de France, pour le supplier très humblement d'avoir la bonté de nous faire restituer les dits esclaves, nos frères, et, par un effet de clémence, de justice, de grâce et d'amitié, de les faire livrer pour être emmenés dans leur patrie. » —

Ce sont les termes du discours que j'ai tenu à Son Excellence le Vizir de l'Empereur de France, à quoi a répondu le dit Seigneur Vizir que ni Sa Majesté Impériale ni lui n'avaient point de connaissance de ces prévarications, et qu'ils ne trouvaient pas bon que leurs amis les Algériens soient dans les galères ; que, s'il y était arrivé quelques abus dans l'exécution du traité, ce n'avait pas été sa faute, mais celle de l'Ambassadeur Mehemet Elemin ; que le traité de paix était du reste entre ses mains, et que je lui dise si ce n'était pas l'intention du Divan de le maintenir dans sa teneur. A ces paroles, j'ai répondu que je n'étais pas envoyé pour

examiner le traité de paix ; que notre paix était bonne, notre parole ferme et nos traités inébranlables. Alors le Vizir, s'expliquant plus en détail, a parlé en ces termes : — « L'Empereur de France, en exécution du traité de paix de 1689, ayant accordé à Mehemet Elemin, Ambassadeur d'Alger, la restitution des esclaves qui étaient sur ses galères, et permis d'aller à Marseille pour les faire mettre en liberté avec des ordres pour leur élargissement, le dit Mehemet Elemin, au lieu de retirer les véritables Algériens, a retiré des étrangers. Ce n'est pas la faute de l'Empereur de France ni la mienne, puisqu'en lui accordant la liberté des esclaves qu'il a réclamés de la part du Divan d'Alger dans le temps qu'il a désiré, la parole de Sa Majesté se trouva satisfaite et les conditions du traité remplies, exécutées et consommées. Cela est si vrai que Mehemet Elemin étant retourné à Alger, nous avons reçu la ratification du traité avec la décharge et quittance entière de la part du Divan et de Chaban, qui a reconnu que le traité a été exécuté et tous ses articles remplis de point en point et consommés, en sorte que les deux partis, depuis l'an 1692, n'ont plus rien à se demander l'un à l'autre. Cette reconnaissance est plus claire que le soleil. Nous n'avons plus de prétentions à nous faire connaître les uns aux autres, au sujet de l'exécution du traité de paix, ni rien à nous demander. Cependant vous venez aujourd'hui nous demander un grand nombre d'esclaves, comme une grâce et une faveur que vous suppliez l'Empereur de France de vous accorder. C'est fort bien fait, et ce n'est point un mal que des amis demandent à leurs amis des marques de bienveillance ; cela n'est pas même extraordinaire. Nous sommes unis d'amitié fraternelle, nous sommes voisins, et nous ne nous regardons pas ensemble comme des étrangers. Il n'est pas étrange de se faire de petits présents les uns aux autres, et, s'il plaît à Dieu, nous ne laisserons pas partir Soliman Boulouk Bachi entièrement frustré de ses espérances ; mais, comme nous avons appris qu'il se trouvait dans Alger quelques Français esclaves, pris à la mer sous le pavillon des ennemis de la France, nous ne sommes pas en droit, suivant le traité de paix, de les réclamer comme nos sujets ni de les redemander, et

nous ne les réclamons pas non plus. Cependant, comme nous avons quelque intention sur leurs personnes, et la clémence de leur Empereur daignant encore s'étendre sur eux sans examiner leur rébellion, si, par grâce et par faveur singulières, vous voulez bien nous accorder leur liberté et condescendre à nous les restituer, nous aussi, pour l'amour de Hadji Ahmed, Dey d'Alger, notre ami, nous ne nous éloignerons pas de donner au Divan d'Alger des marques de notre bienveillance, et vous pourrez l'assurer que vous nous avez trouvé dans de très bonnes dispositions pour leur faire plaisir. En sorte que vous désirez que nous vous fassions plaisir, au sujet de vos esclaves, et que nous désirons que vous nous fassiez plaisir, dans le même genre, au sujet de nos esclaves. Il n'est pas étrange que des amis se demandent des grâces les uns aux autres, et ce d'autant plus que l'intention de l'Empereur de France est de maintenir à jamais avec Alger une paix et une union indissolubles. Notre amitié n'est pas pour un ou pour deux jours, mais pour jamais. » — A ce discours du Grand Vizir, j'ai répondu que le Dey et le Divan n'ont point non plus d'autre intention que de maintenir inviolablement le traité de paix, mais que débiter et promettre vainement à une personne aussi vénérable et d'une aussi grande conséquence, poids et autorité que le Seigneur, Vizir, ce serait une chose hors de tout bon sens et dont je n'étais pas capable, et que je n'avais pas les pouvoirs nécessaires ni les ordres du Dey et du Divan pour traiter avec lui de l'élargissement des esclaves français pris étant à la solde des ennemis ; tant s'en fallait que je puisse lui en promettre la restitution.

Le Vizir, vont que je ne pouvais lui donner aucune réponse ni parole sur ce sujet, m'a dit : — « O Baba Soliman, allez écrire une lettre au Dey et au Divan, par laquelle vous leur ferez entendre les choses qui ont été dites entre nous dans cette conférence. Nous allons envoyer une tartane exprès à Alger, et vous attendrez à Paris la réponse du Divan, afin que si par grâce ils veulent nous rendre amiablement les dits Français, nous aussi fassions tout ce qui dépendra de nous pour faire plaisir au Dey d'Alger Hadji Ahmed, au Divan et à la Milice. » — Sur lesquelles paroles nous avons fini la conférence.

Outre cela, vous aurez pour avis que le Seigneur Vizir, ayant commencé un autre discours, m'a dit que, du temps de Chaban Khodja, nous avions contrevenu au traité par la prise que nous avions faite d'une frégate du port de Savone, patron Francisco Bosco, sur les côtes de France, faisant esclaves six chrétiens dont il en est mort, un, pour lequel sujet le Consul de France demande depuis trois ans justice au Divan, sans qu'on lui ait encore fait satisfaction. A cette plainte du Vizir j'ai répondu que je n'avais assurément aucune connaissance de cela ; et il vous demande justice en cette occasion.

Il y a plus : la caravelle de Ahmed Khodja ayant pris une caravelle génoise, et s'étant trouvé dedans deux Français passagers, le Consul se serait rendu au Divan pour les réclamer, et ayant été reconnus pour Français, ils lui furent rendus, et il les aurait emmenés en sa maison, où l'un y est décédé, et l'autre est retourné à Toulon, d'où il a écrit au Vizir pour se plaindre de ce que ses hardes avaient été arrêtées à Alger sans qu'il les ait pu retirer. De quoi le Vizir s'étant plaint à moi, je lui ai répondu que ces prises ne pouvaient pas rapporter à Alger un profit assez considérable pour que le Divan, pour l'amour de 60 écus qui lui en venaient, veuille donner du mécontentement à l'Empereur de France ; que si le Consul avait réclamé ces effets-là, le Divan n'aurait pas manqué de les lui faire restituer, mais le Consul ne les ayant pas réclamés, le Divan n'était pas en faute. Ensuite il a demandé que vous lui rendiez justice en cette occasion.

De plus, dans le vaisseau de morue pris par les vaisseaux de Cara Mustapha et de Cara Ali, s'étant trouvé quatre Français passagers, et le Consul, suivant la coutume et le traité, étant allé en réclamer trois, il les a obtenus à cause qu'ils étaient passagers. Le quatrième, n'ayant point été réclamé, est demeuré esclave. A cette plainte du Vizir, j'ai répondu que le Consul n'ayant point réclamé le quatrième, le Divan n'était pas en faute. Il a demandé que vous lui rendiez aussi justice à ce sujet.

Outre cela, pendant l'audience même du Vizir et dans le même temps, est arrivée une lettre du Bastion de France portant que le Divan d'Alger avait exigé des gens de ce Bastion, outre

les lismes ordinaires dont ils ont quittance, une somme de 1 721 piastres par avanie, et que cela n'est pas juste. De quoi le Vizir m'ayant encore fait plainte, me remontrant que les marchands du Bastion devaient être regardés comme les propres enfants des Algériens, j'ai répondu que je n'avais point de connaissance de cela, et que je n'étais pas envoyé d'Alger pour être informé de ces choses. Je vous prie d'avoir la bonté de me faire savoir ce que vous avez à répondre sur ce point. J'ai dit que si cela était sur le registre du Divan, on le leur ferait payer, mais que j'étais certain que le Seigneur Dey ne faisait injustice à personne. Et, pour l'amour de Dieu, faites-moi une lettre en réponse à chaque article de celle-ci, parce que je n'aurai point de repos ni jour ni nuit, et j'aurai continuellement les yeux sur le chemin en attendant cette réponse. C'est pourquoi ayez la bonté de l'expédier et faire partir incessamment. Vous saurez que j'ai été malade dix-sept jours, le tout d'inquiétude, et que le fils du Vizir, qui est Vizir lui-même[1], est venu en personne me consoler et m'a amené son médecin. Mais, Dieu merci ! par ses bons soins ma santé est de retour et je me porte en perfection. Je prie Dieu qu'il conserve Votre Excellence en santé. Et le salut.

Écrit à Paris, le 17 de Zilcadé, l'an de l'hégire 1107, qui est le 18 juin 1696.

Je vous prie aussi d'envoyer quérir Mustapha Beitelmadji[2] et le gendre de Hadji Ibrahim, pour qu'ils vous disent le nom de l'esclave, du Caire, et Delik Boulouk Bachi, pour qu'il vous dise le nom de son esclave, parce que le Consul m'a trompé en disant qu'il en écrirait au Vizir de France, ce qu'il n'a pas fait ; et cependant il m'a ôté des mains les deux billets qui concernaient ces esclaves. Monsieur de Salaberry[3] m'a dit qu'il n'avait aucune

1. Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, qui fut désigné le 19 décembre 1693 pour succéder à son père comme secrétaire d'État de la Marine, et qui n'entra en fonctions qu'en 1699.

2. Chargé de recueillir, au nom du Dey, les biens de ceux qui mouraient sans enfant ni frère ou qui tombaient en esclavage dans les mêmes conditions. Nul ne pouvait être enterré sans son autorisation.

3. Premier commis du comte de Pontchartrain.

connaissance de cela, ce qui fait voir que le Consul me trompait, et c'est pourquoi je vous supplie de me marquer les noms de ces deux esclaves. Vous saurez aussi que le frère du Consul Lemaire avait eu ordre de m'accompagner à Paris, mais, comme à Toulon il a commencé à m'inspirer des méchancetés, je lui ai dit qu'il ne lui appartenait pas de parler ainsi, et que c'était plutôt l'affaire de son frère de dire ces choses au Divan. Mais, s'il plaît à Dieu, lorsque je serai arrivé à Alger avec satisfaction de cette Cour, je lui parlerai en face, en votre présence, et alors nous verrons ce qu'il fera. C'est une des raisons pourquoi je me suis opiniâtré et n'ai pas voulu le mener avec moi à la Cour. Il a eu peur ensuite que je ne dise à la Cour mes griefs contre lui, il a brigué pour faire envoyer avec moi un certain homme qui sait le turc, et qui a été Consul à Alger du temps de Baba Hassan[1], le tout pour me tromper. Mais moi, m'étant aperçu de sa malice, je n'ai rien dit, et, lorsque j'ai été arrivé à Paris, je l'ai chassé d'auprès de moi, parce que j'ai dans la mémoire et dans le cœur toutes les méchancetés diaboliques que cet homme a faites du temps de Baba Hassan.

A, l'égard de la recommandation que vous m'avez faite de faire à Paris une recherche exacte de la demoiselle Hara et du petit Ojuran, enfants de Mehemet Ouda Bachi[2] de Milo, faits esclaves à cause que leur père Ahmed Khodja est à Alger, j'en ai parlé au Vizir, qui en a fait faire la recherche dans toutes les provinces de France, et moi-même je les ai cherchés et fait chercher dans tous les quartiers de Paris sans les pouvoir trouver. J'ai promis de l'argent aux renégats, afin qu'ils les cherchent et qu'ils tâchent d'en apprendre quelque nouvelle.

C'est votre très humble serviteur,

SOLIMAN BOULOUK BACHI.

---

1. Le chevalier d'Arvieux. Voy. le *Journal de voyage du chevalier d'Arvieux à Paris, à la conduite de Soliman Boulouk Bachi, Envoyé d'Alger à la Cour de France, -depuis son départ de Toulon jusqu'à son arrivée à Paris, en date du 17 mai 1696*. (Archives de la Marine. Levant et Barbarie, B7 220.)

2. Officier de la Milice ayant le grade de Lieutenant de compagnie. Le Boulouk Bachi était Capitaine de compagnie.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A SOLIMAN BOULOUK BACHI, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DU DIVAN A LA COUR DE FRANCE[1].

Alger, le 21 juillet 1696.

Après avoir présenté à la personne noble, rejetant le mal et attirant le bien, de mon très cher et illustre fils, Soliman Boulouk Bachi, des saluts abondants et des prières infinies, nous prions jour et nuit, en nous frottant la face, au tribunal de ce Dieu impérissable qu'il conserve et préserve votre chère personne des peines de ce monde, des afflictions spirituelles et enfin de tout ce qui peut inquiéter ou chagriner en ce siècle, qu'il vous rende participant de tout ce que vous pourrez désirer d'agréable dans l'un et dans l'autre monde, qu'il vous aide et vous protège dans les affaires que vous avez entreprises, et qu'il vous fasse triompher de tous vos méchants et perfides ennemis.

Ensuite nous vous dirons, ô notre cher fils, que lorsque nous étions altéré et impatient de recevoir, de vos chères lettres, nous avons reçu celle que vous- nous avez envoyée de Paris en date du 18 juin 1696[2], et elle est arrivée à Alger le 14 juillet. Nous l'avons lue et avons pris connaissance de tout le récit que vous y avez fait. Courage donc, mon cher fils ; faites-nous voir ce dont vous êtes capable, et, pour la gloire et l'utilité de la foi de Mahomet l'Élu, — sur qui soient mille bénédictions de Dieu ! — faites vos efforts et employez tous vos soins et toute votre étude et diligence pour soutenir avec zèle les droits et l'honneur de notre République, afin que, s'il plaît à Dieu, étant de retour sain et sauf dans cette Ville d'Alger auprès de nous, votre visage, le mien, ceux des Seigneurs du Divan et ceux des 12 000 Janissaires, nos

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 220.) Réponse à la Lettre précédente, que nous transcrivons également à titre exceptionnel en raison de sa connexité avec celles qui concernent la mission de Soliman à la Cour.

2. Voy. p. 515.

enfants combattant dans la voie du Seigneur, soient blancs et comblés d'honneurs. C'est à quoi vous devez uniquement vous appliquer, et nous espérons que vous ferez encore plus que nous n'attendons de vous.

Au reste vous avez des saluts et des compliments de la part des Seigneurs du Divan, de la part des Secrétaires de la République et de celle de tous les Janissaires, nos enfants, qui vous embrassent avec toute la tendresse possible. Ils vous chargent aussi de renouveler les assurances de leur respect à notre très illustre et très puissant ami, le plus glorieux des Princes de la religion chrétienne, l'appui de tous les grands Potentats de la nation de Jésus, le médiateur des affaires de la République chrétienne, possesseur de marques de gloire, l'Empereur de France. — Dieu veuille donner un heureux succès à ses entreprises, et le diriger dans les voies de la droiture et de l'équité, ainsi que nos Seigneurs les Princes, ses enfants, et les Seigneurs Ministres et Secrétaires qui sont auprès de Sa Majesté et qui remplissent leur haute charge avec une si grande probité, honneur et magnificence ! — Je salue aussi l'Interprète qui a soin de traduire vos discours et vos lettres à Sa Majesté et au Seigneur. Ministre. Je lui recommande, comme un père ferait à son fils, de continuer les bons offices et services qu'il a si bien commencé à vous rendre dès l'année passée, et dont le Divan et la Milice, conjointement avec moi, lui avaient fait des remerciements. Nous savons combien vous noua avez fait d'éloges de sa probité et intégrité au service de Sa Majesté, et combien il vous a été utile dans toutes les affaires que nous avons eues à la Cour de France. Il est de son honneur d'aller jusqu'au bout, et d'employer aussi avec vous tous ses soins pour que vous reveniez content et satisfait de ce pays. Puisqu'il est certain que le Divan, nous et toute la Milice vous avons envoyé expressément pour la délivrance des pauvres esclaves, il faut que vous tâchiez d'en obtenir plus qu'il n'y en a de marqués dans le rôle, et que vous vous souveniez, et l'Interprète aussi, qu'il est écrit dans le grand Alcoran, apporté du Ciel au Seigneur Mahomet, — sur qui soient les bénédictions de Dieu ! — et dans le saint Évangile, envoyé au Seigneur Jésus, — en qui est la complaisance de Dieu !

— que la divine Majesté réserve des récompenses infinies à ceux qui délivrent et à ceux qui aident à délivrer les pauvres esclaves de leur dure captivité. Et le salut.

Écrit le 20 de Zilcadé, l'an de l'hégire 1107, c'est-à-dire le 21 juillet 1696.

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique[1].

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Alger, le 29 août 1690.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains de Son Excellence le très éclairé Seigneur Ministre d'État de France, notre bon et véritable ami !

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Après avoir présenté nos vœux aussi abondants que les perles de la mer, et les plus riches et copieux éloges de l'univers au très illustre, très éclairé et excellent Seigneur Ministre d'État de France, le Seigneur de Pontchartrain, notre très cher et parfait ami, — dont les désirs et les desseins soient accomplis ! — Nous désirons que vous restiez à jamais stable et permanent dans la garde et protection du Seigneur, Créateur de toutes choses, et qu'il vous fasse la grâce de continuer avec persévérance à procurer le bien-être des peuples, et à employer vos bons offices en l'administration des affaires qui surviennent entre nos deux pays. C'est ce qui m'a porté, moi qui suis votre ami, à répondre dans

1. Les Archives de la Marine conservent une autre missive du Dey Ahmad à son Envoyé Soliman, qui est conçue à peu près dans les mêmes termes et qui porte la date du 30 août 1696. (*Levant et Barbarie*, B7 220.)

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 220.)

cette lettre-ci à vos désirs, chacun l'un après l'autre, dans l'assurance que je vous donne que tous les articles en particulier et en général dont on vous a donné avis sont autant de mensonges clairs et manifestes[1]. Premièrement, à l'égard des six Français pris sur la frégate de Savone, si on les a réclamés ci-devant et auparavant à, mon Gouvernement, je n'en sais rien, mais à présent, pendant mon heureuse administration, je ne regarde pas comme une grande affaire entre les amis de les restituer et je compte cela pour peu de chose. Secondement, au sujet des deux Français trouvés sur ce vaisseau de morue pris par Cara Ali, la réponse est qu'aussitôt qu'ils sont arrivés ici, ils ont été remis entre les mains du Consul, votre serviteur, et que nous n'avons jamais vu ni leurs effets ni leurs hardes, et, grâce à, Dieu ! le Divan n'a pas besoin de ces sortes de choses.

Outre cela, l'agent du Bastion qui réside en ce pays[2] a écrit des lettres à Votre Excellence pour se plaindre de nous et du Divan, disant que le Divan d'Alger lui a pris, outre les lismes ordinaires, par force et par avanie, la somme de 1 700 piastres. Si cela était, il y a, Dieu merci ! chez vous plusieurs personnes qui ont résidé ici en qualité d'agents du Bastion. D'où vient que, les appelant en votre présence, vous ne leur demandiez pas si jamais le Divan d'Alger a exigé d'eux un seul sol ou un seul grain d'orge outre leurs lismes[3] ? Pourquoi ne les avez-vous pas interrogés ? Si vous aviez trouvé que, pendant leur résidence en ce pays, on leur avait pris quelque chose de plus et au delà de leurs lismes, vous pourriez avec fondement être assuré que l'on aurait pu encore

1. Ceci parait répondre aux plaintes que le Ministre adressa à l'Envoyé Soliman dans l'audience qu'il lui accorda le 24 avril 1696, plaintes que ce dernier rapporta dans sa Lettre à Hadji Ahmed du 18 juin suivant. Voy. p. 515.

2. M. Demarle, qui fit le voyage de France pour s'entendre avec ses chefs sur la conduite qu'il avait à tenir, et pour éclairer la Compagnie sur les droits qu'elle pouvait justement revendiquer. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 3 janvier 1697. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

3. On ne trouve guère de périodes, dans l'histoire des Concessions d'Afrique, où nos agents n'aient eu à supporter des avanies de ce genre de la part des Puissances d'Alger. Tous les documents officiels démontrent qu'indépendamment de leurs redevances, les Compagnies étaient contraintes de distribuer au Divan des « donatives » considérables, et d'acheter presque journellement, selon le bon plaisir des Deys, la liberté d'exécuter leurs traités et leurs conventions.

prendre, par force et par tyrannie, quelque chose de plus que les lismes. Mais je dirai à Votre Excellence que celui qui fait présentement la fonction du Bastion est non seulement un personnage grossier et acariâtre, mais même qu'il ne sait pas faire son propre compte, et qu'outre qu'il ne paye pas les lismes dans le commencement du terme de la paye générale, suivant la coutume, il n'apporte pas au Divan l'argent dans l'espèce qui vient d'Europe, mais il le donne ici à intérêt aux Juifs de ce pays, desquels il reçoit, au lieu de cet argent-là, de méchantes piastres rouges et défectueuses, lesquelles il apporte au Divan à contretemps et dans le moment que bon lui semble pour faire le payement de ses lismes(1). Et quoique là soit la pure vérité, cependant, en votre considération, nous avons enduré toutes ces manières avec une extrême patience, et nous n'avons pas voulu en porter nos plaintes à Votre Excellence. Certes, l'ancien usage des agents du Bastion qui ont résidé en ce pays est d'apporter au Divan tous les deux mois, dans le temps de la paye générale, les piastres qui viennent d'Europe dans leurs propres sacs et espèces, et d'en faire le payement de leurs lismes.

De plus, au sujet de l'affaire de Tabarque, nous dirons à Votre Excellence que le Capitaine de Tabarque, Génois, a député un homme vers nous par lequel, en nous envoyant le traité qui a été accordé à ses gens par le Divan et qu'ils ont entre leurs mains depuis plus de cent ans, il nous a fait de très fortes plaintes contre les violences et injustices extrêmes qu'ils reçoivent de la part du Capitaine français qui commande au Bastion de France(2). Il assure que les Français du Bastion arment leurs chaloupes de canons

---

1 Les lismes étaient presque toujours acquittées scrupuleusement toutes les deux lunes, mais on conçoit que les espèces françaises devaient subir avant leur livraison les fluctuations du change d'Alger. Les affaires de la Compagnie étaient alors en très bonne voie, et les intéressés avaient, l'année précédente, fait aux Puissances de Tunis des avances considérables.

2. En 1542, MM. Lomellini, de Gênes, avaient fait l'acquisition de l'île de Tabarque, qui avait été cédée par le Bey de Tunis à Charles-Quint moyennant la rançon du corsaire Dragut, capturé par les galères d'André Doria. Depuis lors leurs descendants exploitaient la pêche du corail dans les eaux de cette île, moyennant une redevance de 10 600 écus d'or, jusqu'à 40 milles en mer. Le Bastion de France ne se trouvant qu'à 30 milles de Tabarque, les agents des Lomellini et ceux de la Compagnie française se querellaient

et de mousqueterie, entrent au dedans des limites qui appartiennent aux dits Génois, tirent sur ces derniers, et les obligent à fuir et à abandonner les lieux contenus dans leurs limites. Et d'autant que nous ne pouvons pas approuver des actions si déraisonnables ni y donner les mains, nous avons fait venir en notre présence l'agent du Bastion qui réside ici de votre part, en même temps que le Député de Tabarque ; nous avons fait lire, en présence l'un de l'autre, les traités qu'ils ont entre leurs mains(1), nous avons confirmé les Génois dans la possession des bornes et limites où ils sont établis depuis plus de cent ans, et nous leur avons accordé le renouvellement de leur traité(2). C'est pourquoi il est à propos et nécessaire que, bien loin d'approuver ces actions injustes et déraisonnables, vous leur fassiez de très fortes réprimandes et avertissements à ce que, dorénavant, ils aient à se contenir dans leurs bornes et limites et à se comporter conformément au traité qu'ils ont passé avec nous(3).

---

fréquemment, protestant de part et d'autre contre les empiétements de leurs voisins. Voy. le *Mémoire sur les affaires de la pêche du corail entre Tabarque et le Bastion de France,* par Dusault, le 16 septembre 1695, — le *Mémoire sur l'île de Tabarque,* le 5 décembre 1695, — la *Requête de MM. Lomellini au comte de Pontchartrain,* le 8 avril 1696. (*Archives de la Marine, Levant et Barbarie,* B7 217, et *Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

Lemaire était allé se plaindre au Dey de ce que « Messieurs de Tabarque » venaient pêcher dans les eaux de nos dépendances. Ahmed s'était emporté violemment, l'accusant « de vouloir se rendre le maître de tout le Royaume d'Alger », s'était levé de son trône en lui disant de venir s'y asseoir, avait apostrophé l'agent de la Compagnie qui était venu lui présenter aussi ses remontrances, et il les avait traités tous deux de « Juifs » et de « chiens de chrétiens » en présence du Divan assemblé. *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 26 juillet. 1696.

1. Le Député de Tabarque était assisté du Consul d'Angleterre. Ils demandèrent à voir en particulier le Dey peu de temps avant l'audience, et lui firent des présents qui portèrent naturellement Ahmed à prendre parti contre nous.

2. Voy. la *Lettre du comte de Pontchartrain à Lemaire,* le 22 août 1696, lui ordonnant de demander au Dey la révocation des privilèges accordés aux Tabarquins, au sujet de la pêche du corail dans les mers d'Alger.

3. « Il n'y a nulle apparence que l'on ait satisfaction du Dey, écrivait Lemaire. Il dit que ses devanciers ont régné à leur mode et que lui veut régner à la sienne. Il a des espions de toute sorte, Turcs, Mores, Juifs ; il fait punir sévèrement tous ceux qui disent du mal de lui ou en sont accusés. Deux personnes n'osent causer ensemble de peur d'être soupçonnées d'avoir mal parlé du Dey. Il a écrit aux Tabarquins, malgré les bonnes paroles qu'il m'a dites, qu'il leur permettait de venir pêcher partout où ils voudraient. Il n'y a aucun fond à faire sur la parole de cet homme. » — Quelques jours après, Ahmed l'a fait appeler ; il lui a dit « que s'il avait la langue méchante, il avait d'autre part le cœur blanc comme

Ensuite, ô notre cher ami, nous espérons de vos bontés, qui s'étendent généralement sur tout le monde, que vous voudrez bien nous accorder vos soins et vos offices pour l'accomplissement des affaires au sujet desquelles Soliman Boulouk Bachi a été envoyé en France[1], vous assurant que la protection et les favorables offices que vous voudrez bien lui rendre, en cette occasion, paraîtront un jour avec la gloire qu'ils méritent, et qu'ils ne demeureront pas sans récompense de la part de Dieu ni sans reconnaissance de la nôtre. Mais, au reste, que Votre Excellence soit persuadée que c'est à elle que nous aurons obligation des grâces que nous recevrons en cette rencontre de Sa Majesté Impériale ! Et le salut, priant Dieu pour la prolongation de vos jours et l'augmentation de votre prospérité.

Écrit le ler Safer de l'an 1108, c'est-à-dire le 29 août 1696, en la Ville d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 1er octobre 1696.

LOUIS XIV
AU DIVAN D'ALGER[2].

Versailles, le 5 septembre 1696.

Illustres et magnifiques. Seigneurs,

Nous avons entendu les demandes qui ont été portées auprès de notre trône impérial par Soliman Boulouk Bachi, votre Envoyé,

---

du lait », et il l'a invité à revenir le voir en lui exprimant le regret qu'il éprouvait de sa vivacité. — Cette réconciliation ne devait pas durer longtemps, et notre Consul écrivait deux mois après au Ministre a qu'il ne savait plus sur quel pied se maintenir ». *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 31 août et 1er novembre 1696.

1. Lemaire faisait connaître au Ministre que les Algériens, déjà fort peu satisfaits de ne pas voir Soliman de retour avec les esclaves des galères, pouvaient fort bien rompre la paix si leur Envoyé revenait mécontent de la Cour de France. Il importe, ajoutait-il, qu'il passe ici le plus de vaisseaux qu'on pourra. » Ahmed, entièrement dominé par la cupidité et par la crainte, était loin d'avoir conservé pour notre agent la considération des premiers jours ; il l'avait maltraité plusieurs fois, à la grande joie du Consul d'Angleterre », et lui avait déclaré que si les esclaves algériens ne venaient pas, « sa tête payerait tout ». *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 26 juillet et 31 août 1696.

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 220.)

et vu vos réponses à celles qui vous ont été faites par notre ordre[1]. Et comme elles n'étaient pas assez précises, qu'elles méritent même quelques discussions qui ne se peuvent faire par lettres, nous avons résolu de vous envoyer le sieur Dusault, que nous avons chargé de nos ordres pour les examiner et terminer avec vous[2], en sorte qu'aucune difficulté ne puisse altérer la paix que nous vous avons accordée et la bonne intelligence que vous avez avec nos sujets. Nôtre intention est de la maintenir toujours ponctuellement, ainsi que nous avons fait jusqu'à présent, ne doutant pas que vous ne soyez dans la disposition d'en observer inviolablement le traité[3].

Écrit en notre château impérial de Versailles, le 5 septembre 1696.

Louis.

---

1. Voy. la Lettre de Soliman Boulouk Bachi au Dey d'Alger, le 18 juin 1696, p. 515.

2. Lemaire se plaignait toujours de l'attitude insolente du Dey à son égard et des contraventions continuelles de ses corsaires. Ahmed voulait obliger son drogman à partager avec celui du Consul d'Angleterre certains profits de sa chancellerie, en refusant d'admettre que les chrétiens demeurassent sous la protection exclusive de notre représentant. Il avait fait saisir ce drogman par un Chaoux, l'avait fait amener au Divan avec Lemaire, et avait demandé à la Milice quel était celui qu'elle voulait pour gouverner la Régence, la priant dédaigneusement de choisir entre notre Consul et lui, à quoi âme vivante n'avait répondu ». Quand l'Interprète de Clairambault était arrivé à Alger, le Dey, à qui Lemaire était allé le présenter, s'était encore mis en colère, en accusant ce dernier de faire venir des espions de Constantinople. — Le Ministre crut devoir prendre alors quelque ménagement, et il écrivit à notre malheureux Consul en lui annonçant qu'il allait lui envoyer Dusault, pour rétablir ses bons rapports avec Ahmed. Il l'exhorta à subir patiemment les procédés de ce Seigneur, ajoutant « qu'il fallait les regarder plutôt comme l'effet d'une humeur emportée, que son âge ne lui permettait pas de réprimer, que comme la conséquence d'une volonté déterminée de nuire ». *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 27 septembre 1696, 3 janvier et-6 février 1697. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*) Voy. aussi les *Lettres de Lemaire aux Échevins de Marseille*, les 3 janvier et 6 février 1697. (*Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 470 de l'Inventaire.)

3. Le Consul avait fini par obtenir de la Chambre de commerce, pour apaiser la fureur de Hadji Ahmed, l'envoi des présents que nous offrions d'ordinaire aux Puissances, à l'avènement des nouveaux Gouverneurs d'Alger. On y remarquait 92 pièces de damas, 112 pièces de satin, 72 pièces de velours, une pendule à répétition, une caisse de pommes, un sac de châtaignes, 24 boites de confiture, 132 bouteilles de Rossoli, 6 paires de pistolets, etc. *Compte des dépenses extraordinaires de Lemaire pour l'année 1696*. (*Archives des Affaires étrangères. Inspection du commerce de Marseille*, t. V.)

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A HADJI AHMED, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 5 décembre 1696.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 29 août dernier[2], et j'ai rendu compte à l'Empereur, mon Maître, de ce qui .y était contenu. Sa Majesté a pris la résolution d'envoyer le sieur Dusault à Alger, pour terminer avec vous la négociation que Soliman Boulouk Bachi a commencée et qu'il n'a pu achever, n'ayant pas les ordres positifs pour convenir de la liberté et du renvoi des esclaves français à Alger qui ont été demandés, et pour porter Sa Majesté à accorder celle de plusieurs Turcs dont il a donné le rôle[3].

Je ne vous parle de cet article que pour vous dire qu'en cette occasion et en toute autre, Sa Majesté vous témoignera les égards qu'elle veut bien avoir pour votre personne en particulier et pour la République. J'espère que pour la maintenir dans ces sentiments, vous entrerez dans les tempéraments qui vous seront proposés par le sieur Dusault, et que vous vous conformerez, dans la discussion des prétentions réciproques, aux règles de la justice et de l'équité. Il a aussi ordre d'examiner avec vous les contraventions au traité de paix dont le Consul a dû vous faire ses plaintes[4], afin que, punissant ceux qui les ont commises et les

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 220.)

2. Voy. p. 525.

3. Voy. la Lettre de Soliman Boulouk Bachi au Dey d'Alger, le 18 juin 1696, p. 515.

4. Le Dey Ahmed, disait Lemaire, commençait à trouver doux les présents qu'on lui faisait, mais il les « digérait » en peu de temps, et ne faisait nulle attention aux plaintes dont il est question. Après avoir subi de nouvelles mortifications, notre Consul avait fini par dire à ce Seigneur que s'il n'était pas de son goût, il n'avait qu'à demander au Roi son changement. Il s'était étudié à approfondir les motifs que le Dey pouvait avoir « de jurer sa mort journellement », et, complètement découragé, il avait exprimé au Ministre « les chagrins mortels que cet homme lui donnait tous les jours ». *Lettres de Lemaire au comte de Pontchartrain,* lei lev novembre 1896 et 3 janvier 1697.

obligeant à les réparer, cet exemple serve à contenir les autres dans les justes bornes qui leur sont prescrites par le traité, à quoi vous devez être excité par les précautions que Sa Majesté prend pour empêcher que les étrangers se servent du pavillon français, et abusent des passeports qui leur sont donnés pour se garantir des corsaires d'Alger.

Pour ce qui regarde le Bastion de France, ceux qui y sont intéressés se sont plaints, avec justice, du trouble qui leur est causé par les gens de Tabarque[1], et ils ont seulement demandé l'exécution des traités faits avec le Divan, confirmés par le traité de paix, qui désignent l'étendue de mer dans laquelle ils peuvent faire la pêche du corail. Sa Majesté leur a accordé sa protection, voulant soutenir un commerce que ses sujets ont entrepris, avec des dépenses considérables, par ses ordres, et qui vous est très avantageux par les fortes lismes[2] qu'ils payent au Divan avec exactitude.

Je suis toujours,

Votre bon et sincère ami.

PONTCHARTRAIN.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, AU DIVAN D'ALGER[3].

Versailles, le 5 décembre 1696.

Très illustres et magnifiques Seigneurs,

Soliman Boulouk Bachi, que vous avez envoyé à l'Empereur. mon Maître, pour faire plusieurs demandes à Sa Majesté, a eu pendant son séjour en France toute la bonne conduite et toute l'application qui pouvaient lui en faire espérer le succès, et s'est montré digne des égards et de la justice que Sa Majesté Impériale

1. Voy. les notes 2, p. 527 et 528.

2. 34 000 doubles d'or à la Régence (art. 10 du traité de 1694), et 3 000 pataques entières au Bey de Constantine (art. 5 du même traité), soit au total 23 300 francs, non compris les cadeaux et les gratifications.

3. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 220.)

a pour la République d'Alger. Mais ses ordres sur les demandes réciproques qui lui ont été faites n'étant pas assez précis[1] et plusieurs lettres, venues par l'Angleterre et écrites par des Anglais, ayant fait juger que cette nation ennemie répandait des bruits contraires à cette bonne intelligence, et cherchait les occasions de la diminuer et de l'interrompre par des nouvelles éloignées de la vérité et même de toute vraisemblance, Sa Majesté a pris la résolution de renvoyer Soliman, et de le faire accompagner par le sieur Dusault, qui réglera avec vous toutes les prétentions dont il s'agit, et dont l'exécution et l'événement vous feront encore mieux connaître les sentiments favorables et pleins d'équité dans lesquels Sa Majesté est pour vous. C'est ce qu'elle m'a commandé de vous expliquer, pour vous marquer sa disposition sur la négociation dont Soliman a été chargé[2].

Je suis toujours,

Votre très sincère et parfait ami.

PONTCHARTRAIN.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[3].

Alger, le 10 juin 1697.

(Sceau)
Le Pèlerin AHMED,
Dey de la Ville et Royaume d'Alger en Barbarie.

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, élu entre les

1. Voy. la Lettre de Soliman Boulouk Bachi au Dey d'Alger, le 18 juin 1696, p. 515.

2. Il s'agissait d'échanger tous les esclaves algériens que nous pouvions avoir dans nos galères avec nos nationaux captifs dans la Régence. Le Dey réclamait 261 esclaves, désignés dans un état dressé par le Divan le 6 juin 1696. Voy. le *Compte que rend Dusault, Envoyé du Roi, près les Puissances du Royaume d'Alger*, le 17 avril 1697. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

3. *Archives de la Marine* (*Levant et Barbarie*, B7 220), et *Archives coloniales* (*Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731).

magnifiques Potentats de la loi de Jésus, revêtu du manteau royal de la Majesté, possesseur des marques de gloire, notre très heureux, clément et véritable ami le Roi de France. — Dieu donne un heureux succès à ses entreprises ! —

Après avoir fait des vœux et des prières provenant du fond de notre cœur et de notre amitié, afin que ni vous ni nous ni aucun des amis nous ne nous éloignions jamais du droit chemin de la vérité, nous dirons à Votre Majesté qu'étant ici dans l'impatience de recevoir des nouvelles de sa part, nous avons reçu dans un moment bienheureux, par les mains de votre serviteur, le sieur Dusault, votre lettre d'amitié[1], et que nous l'avons aussitôt fait lire en présence de toute la victorieuse Milice, qui en a été, aussi bien que nous, parfaitement informée. Nous l'avons examinée avec votre dit serviteur de confiance, et nous avons, en présence les uns des autres, discuté et approfondi les affaires avec attention et exactitude, et nous lui avons accordé ce qui était nécessaire pour l'accroissement de l'amitié réciproque des deux partis. De sorte que, s'il plaît à Dieu, il est hors de toute vraisemblance que la paix accordée entre nous dans le traité puisse recevoir altération par aucun trouble. Mais, pour cela, il ne faut pas écouter les calomnies des séditieux ni les médisances des ennemis et des envieux. C'est donc en conséquence de l'ancienne amitié que toutes les

1. Dusault partit pour Marseille avec l'Ambassadeur algérien Soliman, et s'occupa aussitôt de rechercher dans nos galères de Provence tous les esclaves musulmans pour les ramener à Alger. Il s'embarqua, le 21 avril 1697, sur le vaisseau du Roi *l'Heureux retour,* commandé par le chevalier de Digoine du Pallais, et se fit accompagner par un autre vaisseau, *le Vaillant,* commandé par M. de Motheux. Il emmena avec lui son frère, l'abbé Dusault, pour lequel il désirait la succession de Lemaire à Alger. Salué par les forteresses à son arrivée dans cette ville, il trouva Hadji Ahmed très irrité contre notre Consul ; il l'apaisa quelque peu en lui parlant des présents qu'il venait lui apporter, et lui promit d'arranger toutes les affaires, à l'aide des pleins pouvoirs dont il était muni. *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain*, les 5 septembre 1696, 3, 10 et 13 avril 1697. — Voy. l'*État général des marchandises et fournitures dont sont composés les présents gué le Roi envoie aux Puissances d'Alger, Tunis et Tripoli pour titre distribués par le sieur Dusault, Envoya extraordinaire de Sa Majesté près les dites Puissances, 1697* : « 4 diamants d'une valeur totale de 8 000 l., un service d'argenterie pesant 78 marcs, des montres et horloges à réveil et à sonneries, des étoffes d'or et d'argent, des fusils et pistolets, des poignards, des miroirs, des tabatières, des ivoires verts anciens, des chapelets de lapis, etc. » (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

prières, grandes et petites, qu'il a faites, et les désirs et intentions qu'il a témoignés en notre présence et en celle du vénérable Divan lui ont été agréablement accordés. Nous lui avons donné nos assurances et parole certaine et infaillible de faire ce qu'il a désiré, et nous avons résolu et promis sans ambiguïté de l'exécuter de point en point[1].

Il faut que dorénavant, en conformité de cette même amitié, dès que vous aurez besoin de nos bons offices en ce pays, vous nous le fassiez savoir, vous assurant que nous ne vous en refuserons pas l'exécution absolue. Nous prions Dieu que les jours et la prospérité de Votre Majesté soient augmentés[2].

Écrit le 20 de Zilcadé, l'an 1108, qui est le 10 juin 1697, en la puissante Ville d'Alger, théâtre de la guerre.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 25 juin 1697.

---

1. Voy. l'*État des articles dont le sieur Dusault est convenu avec le Dey et Divan d'Alger,* le 5 juin 1697, et le *Mémoire de ce que le sieur Dusault a négocié pour le Roi avec les Dey, Divan et Milice du Royaume d'Alger*. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Pendant qu'il témoignait ainsi des sentiments pacifiques, il faisait subir à Lemaire les plus injustes traitements. Il l'avait fait jeter en prison pendant trois jours, au mois de janvier 1697, à propos de quelques lettres que des esclaves des galères avaient écrites contre la France. Voy. les *Lettres de Ficher, Interprète du Consulat, au comte de Pontchartrain,* le 4 janvier 1697,— de *Lemaire au comte de Pontchartrain*, les 12 et 23 février 1697, — *du comte de Pontchartrain à Lemaire*, le 13 mars 1697, contenant l'approbation de sa conduite, — *de Lemaire aux Échevins de Marseille*, le 12 février 1697, relative à l'affaire du chirurgien d'Oriol, condamné à payer 1 500 piastres pour avoir laissé mourir un de ses malades, et qui s'est réfugié au Consulat, — *de Dusault à Lebret, Intendant de Provence, et au comte de Pontchartrain*, le 23 août 1697. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*, et *Archives de la Chambre de Commerce de Marseille,* S. AA, 470 de l'Inventaire.)

HADJI AHMED, DEY D'ALGER,
AU COMTE DE PONTCHARTRAIN SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 10 juin 1697.

(Sceau)
Le Pèlerin AHMED,
Dey de la puissante Ville d'Alger d'Afrique.

Dieu veuille que cette lettre arrive à l'éclairé Seigneur Vizir de France !

De la part de vos amis de la puissante Ville d'Alger d'Afrique, par la volonté du Seigneur théâtre de la guerre

Notre illustre et sincère ami le Vizir, d'esprit éclairé, — dont les affaires puissent avoir un heureux succès ! —

Après avoir rendu à Votre Excellente, comme à un Seigneur qui suit les voies de la droiture, les plus intimes vœux et souhaits de bonheur, nous vous demandons l'état de votre santé. Puissiez-vous toujours vous élever de plus en plus aux hautes dignités, et ne vous éloigner jamais des choses qui sont nécessaires à l'un et à l'autre des deux États. Nous dirons ensuite à Votre Excellence, notre cher ami, qu'étant dans l'impatiente de recevoir des nouvelles de votre part, j'ai reçu votre lettre[2] par les mains de votre Envoyé, le sieur Dusault, qui est arrivé avec vos vaisseaux en un moment bienheureux[3], et elle a été ensuite lue en public. Elle contient que Seliman Boulouk Bachi, qui vous a été ci-devant envoyé, revient les mains pleines de vos bienfaits ; elle nous fait aussi connaître le précis de vos intentions sur l'affaire qui faisait le sujet de sa mission, et elle marque l'affaire de Tabarque et du Bastion[4], tellement que nous avons été informé en détail de toutes vos volontés.

1. *Archives de la Marine* (*Levant et Barbarie*, B7 226), et *Archives coloniales de la Marine* (*Compagnies du Bastion de France*, 1689-1731).

2. Voy. la Lettre de 5 décembre 1896, p. 531.

3. Voy. la note 1, p. 534.

4. La rivalité des concessionnaires de la pêche dans les eaux de Tabarque et dans les dépendances de nos établissements. Voy. la note 2, p. 527.

Outre cela, le sieur Dusault nous a aussi représenté de bouche toutes les circonstances des affaires, et il s'est passé bien des discussions, dans des conférences, où a, été pleinement expliqué l'intérêt de la paix et de l'amitié des deux partis, pour parvenir à l'exécution précise du traité de paix. Tellement que, dorénavant, il est hors de toute apparence que la paix puisse recevoir d'altération par aucune difficulté. Mais il est à propos que ni vous ni nous ne prêtons aucunement l'oreille aux calomnies des ennemis séditieux et des médisants et que nous ne les écoutions point par exemple sur ce que l'on avance des discours tenus par le Consul anglais, dont je n'ai aucune souvenance, bien loin d'y faire attention(1).

Enfin nous avons convenu avec le sieur Dusault que, par un motif de bonne amitié, vous donnerez au Divan d'Alger vingt esclaves turcs, non motres, d'autant que la nation des Mores n'a point de convenances aux bienfaits de Sa Majesté ; et aussi, de notre part, tant autant de Français qui se trouveront au Beylik et autres lieux seront rachetés au prix qu'ils auront été vendus au Badistan et à la Maison du Roi(2). A l'égard des cinq Français pris sur la Barque génoise, et ceux qui, fuyant des autres pays se sont réfugiés en celui-ci, ils seront ensuite mis en liberté, et tous ceux des nôtres qui auront des esclaves de votre pays et qui voudront les racheter iront à la maison où demeure à présent votre dit Envoyé, où ils conviendront entre eux de la rançon suivant le prix accoutumé.

---

1. Allusion à l'attitude du Consul d'Angleterre qui avait pris ouvertement le parti des Génois de Tabarque. L'Angleterre débattait alors ses intérêts au Congrèsde Ryswick.

2. L'Envoyé d'Alger avait demandé 361 esclaves, la Cour n'en voulait rendre que 10, et Dusault avait eu de nombreuses difficultés, « ne voulant pas humilier ces barbares ». *Lettre de Dusault à Pontchartrain,* le 11 juin 1097. — Voy. la *Liste des esclaves turcs envoyés par le Trident, commandé par le chevalier de Forbin remis au Bey suivant les ordres de la Cour du 23 avril 1698*, et la *Liste des esclaves français retirés d'Alger par Dusault* échangés on rachetés à des particuliers au prix qu'ils ont coûté au Badistan, à 200 piastres environ chacun, soit une dépense de 8 283 p., à 3 l. 27 s. 3 d. la piastre (32 034 livres). M. de Vanolles, Trésorier de la Marine, lui avait remis 30 000 I. au moment de son départ pour la Régence. Voy. aussi le *Compte de recette et de la dépense faites par Dusault à l'occasion du traité de paix avec les Puissances d'Alger en 1697,* « pour annuler les demandes et prétentions du Dey au sujet des esclaves demandés sur l'état du Divan du 6 juin 1696 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

A l'égard de l'affaire du Bastion et de Tabarque, nous avons, selon que vous nous l'avez marqué, fait examiner dans le Divan les traités des uns et des autres, et, en conséquence, avons ordonné aux deux partis de s'y conformer ponctuellement et de les mettre à exécution(1).

C'est pourquoi, ô mon cher ami, vous aussi, de votre côté, ne négligez point les intérêts de l'un et de l'autre État, et employez comme il faut vos soins et diligences dans les affaires qui se présenteront, et, si vous les expédiez, vos peines ne seront perdues ni devant Dieu ni devant nous ; sans doute vous en recevrez la récompense en ce monde et en l'autre.

A l'égard de la personne du sieur Dusault que vous avez envoyé auprès de nous, nous vous dirons que c'est un homme très raisonnable et qui entend parfaitement la négociation. Nous en sommes si content que nous vous remercions de nous l'avoir envoyé(2). Au reste lorsque, ci-après, Sa Majesté aura quelque

---

1. Dusault fixa lui-même les limites de la pêche conformément aux anciens usages. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 11 juin 1697.

2. Il faut malheureusement le constater ici, Dusault ne méritait pas tout à fait ces compliments, car il venait de commettre une mauvaise action et une criante injustice. Il désirait vivement le Consulat d'Alger pour son frère, docteur en Sorbonne, « de la probité duquel il se portait garant comme de la fermeté et de la conduite ». *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain*, les 13 avril et 12 mai 1697. Les instructions du Ministre et son devoir professionnel lui imposaient l'obligation de renouer de bonnes relations entre le Dey et Lemaire. Il crut cependant pouvoir profiter des circonstances délicates où se trouvait notre Consul, il ne chercha même pas à le défendre auprès d'Ahmed, et, de sa propre autorité, sous prétexte de mettre sa vie en sûreté, il le fit embarquer, le 30 avril 1697, sur le vaisseau du Roi *l'Heureux retour*. Dans la pensée que le chancelier Nicolas Ficher pouvait nuire à ses projets, il lui ordonna de remettre les sceaux à l'Interprète de Clairambault, « très capable de son emploi et en méritant un meilleur », nous dit notre personnage, et le fit embarquer sur le vaisseau du Roi *l'Entreprenante,* commandé par M. de Pallas, et qui stationnait également dans la rade.

Dusault donna ensuite à entendre que Lemaire avait lâchement abandonné son poste ; c'est du moins ce qui résulte des documents conservés dans les Archives du Consulat. Devoulx, dans Les *Archives du Consulat général de France d Alger*, p. 19, et Teissier, dans l'*Inventaire des Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, p. 209, ont affirmé que ce Consul s'était enfui d'Alger dans un moment d'épouvante. On voit que rien n'est moins exact. Devoulx nous dit aussi que le Commissaire du Roi ne reçut qu'après le départ de Lemaire l'ordre d'aller en Barbarie. On a montré précédemment qu'il avait été chargé, au contraire, de rétablir les relations de Lemaire avec Hadji Ahmed. — Voy. la *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 11 juin 1697, — la *Lettre du P. Lorence*,

affaire en ce pays, vous n'avez qu'à nous la faire savoir, et, autant qu'il sera possible, nous la lui accorderons avec plaisir.

Nous vous souhaitons de longs jours et l'augmentation de votre prospérité.

Écrit le 20 de Zilcadé, l'an 1108, c'est-à-dire le 10 juin 1697, à Alger, théâtre de la guerre.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 25 juin 1691

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 12 mars 1698.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port à Sa Majesté l'Empereur de France, notre très cher et parfait ami !

De la part de l'illustre Ahmed, Dey par la grâce de Dieu, Commandant de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique, théâtre de la guerre, et de celle du vénérable Divan composé des Milices victorieuses.

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus, notre très cher et vénérable, très vaillant, très puissant et parfait ami l'Empereur de

---

Vicaire apostolique et prêtre de la Congrégation de la Mission, à Lemaire, le consolant des injustes traitements qu'il a reçus à Alger, — la *Lettre de Lemaire au comte de Pontchartrain,* le 20 juin 1697, disant que ce n'est nullement la terreur qui lui a fait abandonner Alger. « Après avoir sacrifié toute ma jeunesse et plus de 200 000 écus de bien, après avoir, pendant sept ans et sans argent, contrebalancé toutes les profusions des Anglais, il m'est bien pénible de voir qu'on veuille attenter à l'honneur de ma famille. » Il rappelle que la Cour a rendu justice au Consul de Tunis, Sorhainde, et l'a réhabilité après l'avoir condamné, et il attend le même traitement de la justice du Ministre. — Voy. encore les *Lettes de Lemaire au comte de Pontchartrain,* les 16 août et 11 septembre 1697, — la *Protestation de Ficher contre la conduite de Dusault,* — le *Mémoire de la conduite de Dusault,* par Ficher, dans lequel on voit que « la maison du Commissaire du Roi était toujours pleine de Juifs avec lesquels il faisait du commerce ». (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 220.) — Cette lettre et la suivante furent apportées à Toulon par le Commissaire Dusault.

France, — dont Dieu favorise les intentions et le mène au chemin de la droiture !

Après avoir présenté à Sa haute Majesté des vœux d'affection purs comme des pierreries et des diamants, et des saluts reconnaissants, conformes à l'amitié et convenables à la tendresse, nous faisons savoir à Votre Majesté Impériale, comme ses meilleurs amis, que nous avons eu plusieurs conférences avec le porteur de cette lettre, l'agent plénipotentiaire de Votre Majesté, l'exemple de ses pareils, M. Dusault, votre serviteur, sur certaines difficultés concernant l'exécution du traité de paix, et dont nous sommes convenus ensemble de manière que nous sommes parfaitement d'accord de part et d'autre(1). Cet illustre agent a fait élargir et conduire ici vingt de nos frères qui étaient captifs dans votre pays(2). Et nous aussi, suivant la promesse que nous lui en avions faite, avons fait mettre en liberté et envoyé en France plusieurs esclaves français, pris sur des vaisseaux de nations qui étaient en guerre avec nous. Nous espérons qu'à l'arrivée de cet agent, selon la parole qu'il nous en a donnée, Votre Majesté fera mettre en liberté certains esclaves de nos frères que nous lui avons recommandés, et qu'elle les enverra en ce pays, ce dont nous serons très obligé à Votre Majesté, et ce sera la cause d'un surcroît de notre amitié.

Nous reconnaissons le grand avantage qu'il y a d'être ami d'un aussi puissant et glorieux Empereur, et, s'il plaît à Dieu, nous serons ferme et constant dans le maintien de la parole et de la foi que nous avons données au sieur Dusault, au sujet duquel nous dirons à Votre Majesté que c'est un homme d'esprit, de probité et de droiture, qui n'a jamais d'autre voie dans ses démarches que le bien des deux États(3). Il nous a tenu sa parole et ne

---

1. *Convention conclue entre le sieur Dusault et le Divan d'Alger,* par laquelle toutes prétentions demeurent finies », et portant confirmation du traité de 1689, le 4 mars 1698. L'original est conservé à la Bibliothèque d'Alger, et a été publié dans *Les Archives du Consulat général de France à Alger,* par Devoulx, p. 20. — Voy. les *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain,* les 11 mai, 4 et 6 décembre 1697 (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

2. Voy. la note 2, p. 537.

3. Nous avons contredit plus haut cette bienveillante affirmation. On se souvient qu'il avait demandé, d'accord avec Ahmed, le Consulat d'Alger pour l'abbé Dusault, son

s'est jamais démenti. Il pourra lui-même rendre compte à Votre Majesté, si elle le demande, de l'amitié que nous avons pour son service, et certes elle se peut fier à ses paroles, puisque c'est un homme digne de confiance et d'une intégrité inviolable, et personne en ce point ne lui peut être comparé.

Il nous a appris, Sire, qu'après une si longue guerre, accompagnée de tant de sièges et de batailles, que vous avez eue contre un si grand nombre d'ennemis, et dans laquelle vous avez été toujours victorieux et triomphant, vous l'avez enfin terminée suivant vos désirs par une paix telle qu'il a plu à Votre Majesté(1), ce dont nous lui témoignons la joie extrême que nous en avons ressentie. Mais Votre Majesté nous a d'autant plus sensiblement touché qu'elle nous a envoyé douze de nos frères, qui étaient esclaves dans les provinces de la dépendance d'Espagne que vous avez conquises(2). C'est de quoi nous remercions très humblement Votre Majesté, l'assurant que jamais nous n'avons reçu une aussi sensible joie et qu'il nous est impossible de l'exprimer. Nous tâcherons d'avoir notre revanche de cette générosité par la forte protection que nous donnerons ici aux sujets de Votre Majesté, et par les marques d'amitié que nous leur ferons voir en toutes les occasions, et ce principalement en la personne du Consul(3) que Votre Majesté nous a fait l'honneur de nous envoyer, qui y est

---

frère. La Chambre de Marseille, consultée par le Ministre sur le choix qu'il y avait à faire du successeur de Lemaire, s'était opposée aux projets du Commissaire royal en donnant d'excellentes raisons. De là une hostilité marquée entre ce dernier et la Chambre. Voy. les *Lettres de Dusault à Lebret, Intendant de Provence, le 23 août 1697, et des Échevins de Marseille au comte de Pontchartrain,* le 13 septembre 1697, représentant les « conséquences qui peuvent suivre de l'établissement d'un Consul sur la demande et recommandation des Puissances, parce qu'au lieu d'envisager cette affaire comme une grâce, elles prétendraient établir une obligation de ne recevoir à l'avenir pour Consul que ceux qu'elles auraient elles-mêmes proposé ». (*Archives des Affaires étrangères, Chambre de commerce de Marseille,* t. III.)

1. Les traités de Ryswick des 10 septembre et 30 octobre 1697 entre la France et l'Angleterre, l'Espagne, l'Autriche et la Hollande.

2. La Catalogne.

3. Les provisions de Philippe-Jacques Durand, écuyer, conseiller du Roi, ancien Vice-Consul de la nation française à Alexandrie, sont datées de Versailles, le 20 novembre 1697.

heureusement arrivé, et qui nous a paru un homme d'esprit et digne d'un tel emploi[1]. Nous prions Votre Majesté d'être persuadée que nous serons toujours avec elle dans une parfaite intelligence, en conformité de la sincérité de notre foi.

Écrit le 12 mars 1698, qui est le dernier de Chaban 1109, par le très sincère ami de Votre Majesté.

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 mars 1698.

HADJI AHMED, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Alger, le 12 mars 1898.

Dieu veuille que cette lettre arrive au très illustre Ministre d'État, le Grand Vizir de l'Empereur de France, notre très cher et parfait ami !

Au plus glorieux des Seigneurs chrétiens, choisi entre les plus prudents de la religion de Jésus pour le Grand Vizir ou premier Ministre de l'Empereur de France, notre très parfait ami.

Après avoir présenté à Votre Excellence les plus sincères de nos vœux et les plus humbles de nos saluts, nous vous dirons qu'après plusieurs conférences avec le sieur Dusault, agent muni

---

1. Le nouveau Consul arriva à Alger le 19 février 1698 sur le vaisseau du Roi *le Trident*, et fut salué de la manière accoutumée. Il alla voir Dusault en compagnie du chevalier de Forbin, « qui avait pris la précaution de mouiller fort loin de la ville pour éviter l'évasion des esclaves ». Accueilli très favorablement par le Dey, il fut solennellement installé dans ses fonctions le 20 février, et s'entendit sans retard avec le Commissaire du Roi pour procéder à l'échange des esclaves turcs qu'il avait amenés avec lui. Voy. les *Lettres de Durand au comte de Pontchartrain*, les 4 décembre 1697, 14 et 18 mars 1698, — *aux Échevins de Marseille*, le 14 mars 1698, — et les *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain*, les 18 et 21 mars 1698. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*, et *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 470 de l'Inventaire.)

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 220.)

des pouvoirs de l'Empereur de France, au sujet de quelques difficultés touchant les articles de la paix, nous les avons enfin terminées à la satisfaction des deux partis, tellement qu'il ne reste plus rien à démêler entre nous. Nous avons reçu ici les vingt esclaves de nos frères que vous nous avez envoyés[1], et, de notre côté, nous avons aussi donné la liberté à quelques esclaves français pris sur des vaisseaux ennemis de la France, et nous les avons envoyés en votre pays. Lorsqu'ils seront arrivés, nous espérons de Votre Excellence, comme étant notre bon ami, que, suivant la Convention faite avec le sieur Dusault[2], elle fera mettre en liberté certains esclaves de nos frères. que nous lui avons recommandés et les renverra ici, ce qui redoublera, si faire se peut, l'amitié à un degré infini[3]. Nous dirons aussi à Votre Excellence que le sieur Dusault est un homme droite de grand jugement, qui met tous ses soins à procurer le bien des deux partis, et il vous peut dire que nous n'avons point de plus fort désir que d'être toujours en parfaite amitié et bonne paix avec un Ministre doué de si hautes qualités que Votre Excellence. Nous avons appris de lui avec une extrême satisfaction que Sa Majesté Impériale, après avoir soutenu une longue et sanglante guerre contre toutes les nations d'Europe, et les avoir toujours vaincues par les soins de Votre Excellence, l'a enfin terminée par une paix telle qu'elle l'a souhaitée[4]. Trouvez bon que nous vous en témoignions notre joie, qui a été d'autant plus grande que vous avez procuré la liberté à douze de nos frères qui étaient détenus esclaves dans les provinces d'Espagne, et que vous nous les avez renvoyés. Nous vous en faisons nos très humbles remerciements.

Après toutes ces honnêtetés, il n'y a point de doute que nous ne soyons à jamais en parfaite intelligence, que l'amitié n'aille toujours en augmentant, et que nous ne soyons ferme et constant à maintenir la paix et les conditions de l'accord qui est entre nous.

---

1. Voy. la note. 1, p. 542.

2. Voy. la note 1, p. 540.

3. Voy. le *Rôle des 10 Turcs d'Alger pris par le bateau l'Annonciade, et le Rôle des 3 Turcs demandés par le Dey d'Alger.* (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

4. Voy. la note 1, p. 541.

Nous en donnerons des marques aux sujets de la France, par la protection entière qu'ils recevront de notre part dans leurs affaires. Le sieur Dusault, qui est homme de probité et de confiance, pourra vous assurer de l'amitié que nous avons, si vous vous en informez.

Le Consul que vous nous avez envoyé est heureusement arrivé[1]. C'est un homme d'esprit, capable de cet emploi. Lorsqu'il aura besoin de nos bons offices, nous les lui rendrons, s'il plaît à Dieu, au delà de tout ce que l'on pourra attendre de nous. Et s'il y a quelque occasion dans laquelle nous puissions vous rendre nos services, il n'y aura qu'à la faire savoir au sieur Dusault, qui ne nous en aura pas pis tôt informé que nous l'exécuterons de tout notre pouvoir[2]. Sur quoi nous prions le Seigneur qu'il augmente les jours et la prospérité de Votre Excellence.

Écrit le 12 mars 1698, qui est le dernier Chaban 1109, par votre sincère et parfait ami.

(Sceau)

Le Pèlerin AHMED,

Dey de la Ville et Royaume d'Alger, théâtre de la guerre.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, À HADJI AHMED, DEY D'ALGER[3].

Versailles, le 2 avril 1698.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Le sieur Dusault m'ayant envoyé, à son retour à Toulon, votre lettre pour l'Empereur, mon Maître[4], et celle que vous m'avez

1. Voy. la note 1, p. 542.

2. Nous devons dire que Dusault, qui savait admirablement tirer parti de la vénalité des Algériens, avait dépensé dans ses dernières négociations, tant en présents et gratifications qu'en provisions, aumônes, voyages, subsistances, etc., la somme de 129 291 l.

3. Archives de la Marine. (*Levant et Barbarie,* B7 220.)

4. Voy. la Lettre du 12 mars 1698, p. 539.

écrite[1] j'en ai rendu compte à Sa Majesté, et je lui ai fait connaître les sentiments de reconnaissance que vous avez pour les marques de considération particulière qu'elle vous a données dans les occasions qui se sont présentées, et la disposition dans laquelle vous êtes d'entretenir la bonne correspondance établie par le traité. Les difficultés survenues depuis quelque temps étant toutes terminées, ainsi qu'il paraît par l'acte que vous avez remis à M. Dusault[2], elle m'a recommandé de vous témoigner qu'elle en est très satisfaite, et de vous assurer de sa part qu'elle continuera, ainsi qu'elle a bien voulu le faire jusqu'à présent, à tenir la main à ce que les Français observent ce traité avec une extrême exactitude, et que les Algériens, que les accidents de la navigation obligeront de relâcher dans les ports de sa domination, y recevront tous les secours qu'ils peuvent attendre.

Vous auriez mieux ressenti celui qu'ont reçu ceux qui avaient été pris par les habitants de Mataro[3] si vous aviez été informé qu'il a fallu contraindre ces derniers par une exécution militaire, après la paix conclue avec l'Espagne[4], à payer une somme considérable, et que, pour l'éviter, ils ont rendu trois Turcs qui restaient encore chez eux, au service de différents officiers espagnols. Sa Majesté a donné, ordre au sieur Dusault de vérifier à Marseille, avant d'en repartir, si les Turcs qu'il s'est engagé de renvoyer à Alger s'y trouvent, suivant les signalements que vous lui avez remis, et, sur sa réponse, elle donnera la liberté à tous ceux qu'il aura reconnus et leur permettra de partir par les premières occasions qu'ils auront. Je ne puis que vous exciter à tenir à l'égard du sieur Durand, Consul, la conduite que vous promettez, comme le moyen le plus sûr de maintenir une bonne intelligence réciproque et d'éviter toutes les discussions qui pourraient la troubler. Je lui ai expressément commandé de n'en commencer aucune qui ne fût juste et fondée sur le traité, afin que, porté naturellement

1 Voy. la Lettre du 12 mars 1698, p..542.

2. La Convention du 4 mars 1698. Voy. la note 1, p. 540.

3. Ville et port de la province de Barcelone.

4. Voy. la note 1, p. 541.

à la justice comme vous l'êtes, vous n'ayez point de peine à lui accorder les demandes qu'il vous fera ni à remédier aux incidents dont il aurait à se plaindre.

Je suis votre sincère et parfait ami.

PONTCHARTRAIN.

BABA HASSAN, DEY D'ALGER, A LOUIS XIV[1].

Alger, le 23 juillet 1698.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port, en mains augustes de Sa Majesté le très puissant et très excellent Empereur de France, Roi de Navarre, notre très cher et parfait ami !

Au plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus, notre très excellent ami l'Empereur de France, Roi de Navarre. — Dieu veuille le conduire en la voie de la justice et de la direction spirituelle et temporelle, et lui donner une fin heureuse en toutes ses entreprises ! —

Après avoir présenté à Votre Majesté Impériale un nombre infini de vœux et de prières provenant d'une très véritable et sincère amitié ; après avoir demandé l'état de sa royale et très précieuse santé, et avoir prié le Seigneur de la maintenir en l'honneur et la gloire sur le trône impérial et de perpétuer ses jours, nous dirons, Sire, à Votre Majesté que votre ami Hadji Ahmed, — à qui Dieu fasse miséricorde ! — ci-devant Dey et Gouverneur général de ce puissant État d'Alger, théâtre de la guerre, après une longue maladie, a passé, par la volonté de Dieu, de cette vie en l'autre, au sujet de quoi nous prions Dieu qu'il donne longue vie à nos amis et à Votre Majesté[2].

---

1. *Archives de la Marine* (*Levant et Barbarie*, B7 220), et *Archives coloniales (Compagnies du Bastion de France*, 1639-1731).

2. Les lettres de Lemaire et du Vicaire apostolique, le P. Lorence, le montrent complètement affolé, caché dans son palais de la Jenina et n'osant même plus aller, le

Tous les principaux officiers de guerre et les Sénateurs, assemblés dans le vénérable Divan avec les premiers Docteurs de la loi et les Seigneurs et Princes de l'État, du consentement et accord de toute l'armée en général, nous ont unanimement élevé, en sa place, à la charge et dignité de Dey et de Gouverneur général de ce Royaume(1). Et ensuite nous dirons à Votre Majesté Impériale que nos frères esclaves, particulièrement ceux qui, délivrés par vos mains puissantes des chaînes de nos ennemis, nous ont été renvoyés par l'ordre de Votre Majesté, étant arrivés en cette Ville(2), nous en avons conçu une si grande joie qu'il est impossible de l'exprimer. Aussi, en reconnaissance de la bonté et amitié de Votre Majesté, nous avons renouvelé le traité de paix qui est entre les mains de votre serviteur le Consul de France(3), en résidence en cette Ville, et ce avec toutes les promesses et, serments en ce cas requis et accoutumés, assurant Votre Majesté que nous observerons de point en point toutes les conditions, aussi bien les moins conséquentes que les plus considérables, portées dans cet ancien traité de paix et de concorde, et qu'il ne se passera rien qui puisse en aucune manière donner atteinte à cette amitié et bonne correspondance qui est établie entre les deux États. C'est de quoi nous prions Votre Majesté Impériale de s'informer et de

---

vendredi, faire sa prière à la mosquée. Lorsque Lemaire lui avait demandé, au nom de la Compagnie d'Afrique, l'autorisation d'établir un comptoir à Cherchell pour le commerce des grains : « Je n'ai qu'une tête, avait-il répondu, et je tiens à la conserver. Jamais homme, au dire de Dusault, n'avait été moins aimé et respecté ni plus craint que lui. Voy. les *Lettres de Lemaire aux Échevins de Marseille,* le 15 juillet 1696, — *au comte de Pontchartrain,* le 3 janvier 1697, — et les *Lettres de Dusault au comte de Pontchartrain,* les 11 juin et 23 août 1697. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger,* et A*rchives de la Chambre de commerce de Marseille,* S. AA, 470 de l'Inventaire.)

1. Baba Hassan contrastait étrangement avec son prédécesseur. Fort pensif, aimant le repos, très occupé de son ménage, au dire du Père Comelin, il paraît avoir eu le plus ardent désir de vivre en paix avec nous, en dépit des obsessions des Anglais et des Hollandais. Voy. la *Lettre de Durand aux Échevins de Marseille,* le 4 août 1698. (*Archives de la Chambre du commerce de Marseille,* S. AA, 471 de l'Inventaire.)

2. Voy. les *Lettres de Dusault au Comte de Pontchartrain,* les 14 avril, 2 mai et 6 octobre 1698.

3. *Lettre de Durand au comte de Pontchartrain,* le 6 décembre 1697. Il s'agit du traité de 1694 relatif à nos Concessions d'Afrique. Les ratifications étaient toujours transcrites à la suite de l'original.

savoir la vérité par le dit Consul, qui est un homme de grande prudence et intégrité, un sujet digne des emplois et capable des services les plus considérables[1].

Et nous ne la ferons pas plus longue que pour prier Dieu qu'il augmente à jamais la gloire et la prospérité de Votre Impériale Majesté.

Écrit le 15 du mois de Moharrem, l'an 1110, c'est-à-dire le 23 juillet de l'an de grâce 1698.

(Sceau)

Le pauvre BABA HASSAN,

Dey de l'imprenable Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX ; Secrétaire-interprète du Roi, le 23 août 1698.

BABA HASSAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[2].

Alger, le 23 juillet 1698.

Dieu veuille que cette lettre arrive avec honneur et félicité en mains de Son Excellence le premier Ministre et magnifique Conseiller du très puissant Empereur de France, notre parfait ami !

Très illustre, très magnifique, prudent et éclairé Seigneur, premier Ministre d'État du plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus, le très puissant et formidable Empereur de France et de Navarre, notre très cher et parfait ami, — Dieu veuille vous conduire dans la voie de la justice et de la direction spirituelle et temporelle ! —

---

1. Il est vrai que Durand venait de lui offrir, au nom de la Compagnie du Bastion, un don de joyeux avènement d'une valeur de 1 000 écus, avec tous les cadeaux d'usage. « Je m'étais très bien mis auprès du défunt, écrivait-il, et je suis encore mieux auprès de celui-ci. » Voy. les *Lettres de Durand au comte de Pontchartrain*, le 6 décembre 1697, et *aux Échevins de Marseille*, le 4 août 1698. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger,* et *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 471 de l'Inventaire.)

2. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie*, B7 220.)

Nous présentons à Votre Excellence un nombre infini de vœux et de prières, provenant d'une véritable et sincère amitié, et, après avoir demandé l'état de votre santé et avoir prié le Seigneur de vous maintenir en honneur et gloire et de perpétuer vos jours et votre prospérité, nous dirons à Votre Excellence, comme à notre meilleur ami, que Hadji Ahmed, — à qui Dieu fasse miséricorde ! — ci-devant Gouverneur général de ce puissant État d'Alger, théâtre de la guerre, ayant, par la volonté de Dieu, après une longue maladie, passé de celte vie en l'autre[1], tous les principaux officiers de guerre, les Sénateurs assemblés dans le vénérable Divan avec les premiers Docteurs et Pontifes de la loi, ainsi que les Seigneurs et Princes de l'État, du consentement et accord de toute l'armée en général, nous ont unanimement élevé, en sa place, à la charge et dignité de Dey et Gouverneur général de cette Ville et Royaume. Sur quoi nous dirons à Votre Excellence que la lettre de sa part[2] ainsi que nos frères esclaves, et particulièrement ceux qui ont été délivrés par les mains puissantes de Sa Majesté des chaînes de nos ennemis, nous ont été envoyés ici par l'ordre de Sa Majesté Impériale et le vôtre. Et nous avons été informé de la bonté et amitié dont Sa Majesté Impériale nous honore, et nous en 'avons tous ressenti une si grande joie qu'il nous est impossible de l'exprimer. Nous nous contenterons de vous en rendre nos très humbles actions de grâces et remerciements, par les vœux que nous faisons pour votre vie et prospérité.. Ce sont là de véritables marques de votre amitié, et, en effet, on ne doit attendre de ses amis que des actions aussi généreuses: A l'égard du traité de paix qui est ici, entre les mains de votre Consul, il a été renouvelé au désir du dit Consul[3], étant ferme et stable dans la résolution de maintenir inviolablement toutes les conditions, tant grandes que petites, portées par ces anciens traités. Nous vous prions instamment de faire connaître à Sa Majesté le cas que nous faisons de l'amitié d'un aussi grand Empereur, et combien nous l'estimons cher.

1. Voy. la note 2, p. 546.
2. Lettre du 2 avril 1698, p. 544.
3. Voy. la note 3, p. 547

Cependant nous ne manquerons pas d'accorder au Consul toute la protection qui dépendra de nous, en votre considération, dans les affaires qui pourront lui survenir en ce pays. C'est à Votre Excellence à s'informer auprès du dit Consul de la bonne manière dont nous en userons dans toutes les occasions, étant le dit Consul un homme d'esprit et de prudence, capable des plus beaux emplois, et digne de servir sous les ordres d'un aussi grand Ministre que Votre Excellence[1]. Et s'il se rencontre ici l'occasion de vous rendre nos services, ayez la bonté de l'en informer, vous assurant que nous nous ferons un sensible plaisir d'exécuter vos désirs en toutes les occasions.

Écrit le 15 de Moharrem, 1110, c'est-à-dire le 23 juillet 1698.

(Sceau)

Le pauvre BABA HASSAN,

Dey de la puissante Ville et Royaume d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 28 août 1698.

LOUIS XIV
A BABA HASSAN, DEY D'ALGER[2].

Compiègne, le 9 septembre 1698.

Illustre et magnifique Seigneur,

La lettre qui nous a été présentée de votre part[3], pour nous informer du choix que la Milice a fait de vous pour remplir la place de Dey, que la mort de Hadji Ahmed laissait vacante, nous a été très agréable par les assurances que vous nous donnez d'exécuter ponctuellement le traité de paix, et d'entretenir la bonne correspondance établie entre la République d'Alger et nos sujets. Et, sur la relation qui nous a été faite du mérite de votre personne,

1. Voy. la note 1, p. 548.
2. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie,* B7 220.)
3. Voy. la Lettre du 23 juillet 1698, p. 546.

vous pouvez compter sur la distinction et le cas que nous en faisons, et que vous recevrez de nous et de nos officiers et commandants de nos vaisseaux toutes les marques de considération que vous en devez attendre, et qui pourront vous engager à demeurer toujours dans les sentiments où nous désirons que vous soyez.

Écrit en notre château impérial de Compiègne, le 9 septembre 1698.

Louis.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A BABA HASSAN, DEY D'ALGER[1].

Compiègne, le 9 septembre 1698.

Très illustre et magnifique Seigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 23 du mois de juillet[2], et présenté à l'Empereur, mon Maître, celle par laquelle vous informez Sa Majesté que la Milice vous a élu, d'un consentement général, pour remplir la place de Dey, après la mort de l'illustre Seigneur Hadji Ahmed[3].

Comme elle a bien voulu vous marquer elle-même, par une considération particulière, que ce choix lui était agréable, je n'ai qu'à vous dire que je lui ai rendu un compte exact de la disposition où le sieur Dusault me mande qu'il vous a trouvé pour la nation française[4], et que je n'omettrai rien de tout ce qui pourra vous attirer les égards de Sa Majesté, ne doutant pas que vous ne continuiez à tenir la même conduite que vous avez commencé

1. *Archives de la Marine.* (*Levant et Barbarie,* B7 220.)

2. Voy. p. 548.

3. Voy. p. 546.

4. L'occasion de montrer ces bonnes dispositions ne se fit pas longtemps attendre. Un vaisseau de Dunkerque, l'Espérance, ayant été capturé par un corsaire d'Alger, Dusault demanda et obtint sur-le-champ la réparation due pour cette contravention. *Lettre de Dusault au comte de Pontchartrain,* le 29 septembre 1698. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

d'avoir par la confirmation du traité de paix, et par la déclaration que vous avez faite aux reïs et Capitaines des vaisseaux d'Alger, portant que ceux qui y contreviendraient seraient sévèrement punis. Le Consul[1] a dû vous assurer qu'ils recevront de la part des officiers de Sa Majesté tout le secours dont ils auront besoin à la mer, et que, lorsque leur navigation les obligera d'entrer dans ses ports, ils y seront traités de la même manière que ses vaisseaux.

Je suis bien aise d'apprendre que le présent des dix-huit Turcs, que Sa Majesté avait donné ordre au sieur Dusault-de faire au Divan, vous ait été si agréable[2], et que vous soyez satisfait de la conduite du sieur Durand[3]. Je le charge de correspondre à la bienveillance que vous voulez bien lui marquer, et de ne vous jamais rien demander qui ne soit juste et conforme au traité de paix, en sorte qu'il ne donne lieu à aucun incident qui puisse vous causer quelque embarras. Il me reste à vous recommander de maintenir le commerce de la Compagnie du Bastion, qui s'attirera votre attention par son exactitude à payer les lismes dont elle est chargée, et à vous assurer que je serai toujours parfaitement,

Votre très sincère ami.

PONTCHARTRAIN.

---

1. Durand.

2. Voy. la *Liste des esclaves turcs que Dusault a offerts en présent au Dey,* le 14 mai 1698. — Le Ministère n'avait approuvé qu'à regret ce présent, promis sans grande nécessité aux Puissances algériennes. Il avait même adressé à ce sujet au Commissaire du Roi une réprimande assez sévère, bien faite pour corriger ses prétentions et son orgueil : « La facilité que vous avez à promettre des grâces aux Turcs lorsqu'aucune raison de bienséance ou de reconnaissance ne vous y engage est si extraordinaire que je ne puis m'empêcher de vous dire qu'elle diminue beaucoup les mérites des services que vous pouvez avoir rendus en Barbarie. On ne peut être assez en garde contre cela, et, quelque défense que l'on vous en fasse, vous les oubliez à la première occasion que vous en trouvez. Ce procédé est si désagréable au Roi que, si votre Convention avec le Dey avait été faite dans une autre conjoncture, Sa Majesté ne l'aurait pas ratifiée, et elle s'était presque résolue à vous faire payer les invalides que vous demandez pour en faire présent au Dey, pour vous punir de manquer si souvent en cela à vous conformer à ses volontés. » *Lettre du comte de Pontchartrain à Dusault*, le 14 mai 4698. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

3. Voy. la Lettre de Baba Hassan, le 23 juillet 1698, p. 548.

BABA HASSAN, DEY D'ALGER, AU COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE[1].

Alger, le 26 octobre 1698.

Dieu veuille que cette lettre arrive à Son Excellence le premier Ministre d'État du très puissant et très excellent Prince des chrétiens, l'Empereur de France !

Très illustre, très magnifique, prudent et éclairé Seigneur, premier Ministre d'État du plus glorieux des grands Princes chrétiens, choisi entre les plus magnifiques Potentats de la religion de Jésus, le très puissant et formidable Empereur de France, notre très cher et parfait ami, — Dieu veuille vous conduire dans la voie de la justice et de la direction spirituelle et temporelle ! —

Nous présentons à Votre Excellence un nombre infini de vœux et de prières, provenant d'une véritable et sincère amitié, et après avoir demandé l'état de votre santé et avoir prié le Seigneur de vous maintenir en honneur et gloire, nous dirons à Votre Excellence, comme à notre meilleur ami, que la lettre élégante que Sa Majesté l'Empereur de France nous a fait l'honneur de nous écrire, ces derniers jours[2], nous a été rendue dans un temps heureux et un moment précieux ; nous l'avons lue d'un bout à l'autre et en avons agréé la teneur avec tout le respect que nous devons, et Votre Excellence peut être assurée que nous ne laisserons échapper aucune occasion de donner des marques de notre affection au service de Sa Majesté, en tout ce qui dépendra de nous[3]. Nous avions pensé à demander quelques esclaves par la

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 220.) — Une autre Lettre du Dey Baba Hassan, conservée avec celle-ci et portant la même date, est adressée à Jacques II. On sait que Louis XIV reconnut, par le traité de Ryswick, les droits de Guillaume III au trône d'Angleterre, mais qu'il refusa de bannir de France Jacques II et même de l'éloigner de Saint-Germain.

2. Voy. la Lettre du 9 septembre 1698, p. 550.

3. Le Consul écrivait à la Cour qu'il avait constaté la très grande satisfaction du Dey à la réception des Lettres du Roi et du Ministre, et qu'en ce qui le concernait, il ne

lettre que nous eûmes ci-devant l'honneur d'écrire à Sa Majesté, mais nous avons vu qu'il est plus convenable de prier très humblement Votre Excellence de nous faire le plaisir de procurer la liberté à trois de nos esclaves, dont nous avons donné mémoire au Consul, et de les renvoyer en ce pays. C'est une grâce qui nous sera très sensible, et à l'effet de laquelle nous vous demandons vos bons offices auprès de Sa Majesté Impériale.

A l'égard de la paix et bonne intelligence qui sont entre nous, il est plus clair que le jour que, — Dieu merci ! et par la bénédiction des prières de notre très grand et très puissant Empereur des Ottomans ! — dans ce bienheureux temps auquel nous avons pris en mains les rênes du Gouvernement, on voit régner l'amitié et concorde parfaites entre la France et cette République d'Alger, et on la regarde s'augmenter de jour en jour, par une providence particulière de Dieu qui affermit de plus en plus les fondements des traités et promesses jurés réciproquement, et dans lesquelles nous sommes fermes et inébranlables. En effet, depuis que nous sommes installé au Gouvernement de la République, une des principales choses que nous avons observées a été de recommander particulièrement aux reïs et Capitaines de notre marine de ne molester aucunement les vaisseaux marchands qu'ils pourront rencontrer sur la mer, ni permettre qu'ils soient molestés, sans leur prendre ni leur laisser prendre aucune chose ni leur causer le moindre dommage. A. quoi tous les reïs et Capitaines obéissent très exactement, et il n'a encore paru aucune entreprise ni préjudice au contraire de cet ordre, et certes ils ne sont pas non plus en disposition d'y attenter. Cependant, ces derniers jours, l'un de nos Capitaines, appelé Mehemet-reïs, ayant fait rencontre d'une barque française, lui aurait fait quelque peine, et même le

---

lui était pas possible a d'immiscer chez ce Seigneur plus de bonne volonté qu'il n'en avait pour la France ». Il ne pouvait prétendre, ajoutait-il, à plus de justice et de satisfaction dans toutes les affaires relatives aux réclamations des esclaves, aux prises des bâtiments, aux intérêts de la Compagnie du Bastion. *Lettre de Durand au comte de Pontchartrain*, le 20 octobre 1698. Voy. aussi celle du 9 novembre suivant, relative aux cabales des Anglais. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*.)

Consul nous a fait de très grandes plaintes et remontrances, disant qu'il l'a extrêmement maltraitée[1]. Et comme nous ne donnons aucunement les mains à un procédé si déraisonnable, nous ne manquerons pas, aussitôt que le dit Mehemet-reïs sera de retour de son voyage en ce port, de le châtier sévèrement, afin de donner des marques publiques de la protection que nous donnons aux sujets de l'Empereur de France et de la justice parfaite que nous leur rendons, principalement à l'égard des marchands du Bastion[2].

Nous vous prions de vous informer auprès du Consul de l'amitié et de l'estime infinies que nous avons pour la personne de Votre Excellence. Et, à l'égard du Consul, c'est un homme de bon esprit et de probité, sur lequel on se peul entièrement reposer[3]. Et nous prions Dieu qu'il conserve Votre Excellence avec fin très heureuse.

C'est votre très cher et parfait ami.

(Sceau)

BABA HASSAN,

Dey de la Ville et République d'Alger.

---

1. *Lettre de Durand au comte de Pontchartrain*, le 15 décembre 1698.

2. *Lettre de Durand au comte de Pontchartrain*, le 20 octobre 1698.

3. Durand s'efforçait alors de démontrer comme ses prédécesseurs qu'on le laissait désarmé devant les brigues de nos ennemis, qui cherchaient à se taire donner le comptoir du Collo et qui prodiguaient les présents. Il représentait au Ministre la modicité de ses appointements et le peu de moyens qu'il avait de. « balancer l'Anglais », ayant la moitié moins de traitement et de casuel et le double de charges à supporter. « Je ne peux sans me ruiner soutenir la nation comme il faut, disait-il. Mes prédécesseurs en sont des témoins irréprochables. Ils s'y sont ruinés et ils y ont péri ; il n'y a que trop d'exemples du préjudice que cela a causé à la France. Messieurs du commerce devraient considérer que cette République, tant par les blés que par ses corsaires, fait tout le gain des bâtiments de Marseille et leur facilite les nolis par la sûreté de leur navigation. Ils ne devraient pas s'arrêter à ce que, n'ayant pas ou presque pas de commerce en cette Échelle, leurs dépenses leur soient à charge. D'elles dépend leur tranquillité, et il n'est pas juste qu'un Consul qui est exposé à toutes les bourrasques, à la peste et à de continuelles discussions ne puisse, sans se ruiner, soutenir honorablement les intérêts et les affaires de la nation. » *Lettres de Durand au comte de Pontchartrain et aux Échevins de Marseille*, les 18 octobre 1698 et 24juillet 1699. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger*, et *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 471 de l'Inventaire.)

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A BABA HASSAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 19 novembre 1698.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Votre lettre du 26 octobre dernier, qui m'a été remise, contenait de nouvelles assurances de la parfaite disposition dans laquelle vous êtes de faire observer inviolablement le traité, et de maintenir la bonne correspondance qui est établie entre la République d'Alger et les sujets de l'Empereur, mon Maître[2]. Elle m'a fait beaucoup de plaisir et j'en ai rendu un compte exact à Sa Majesté. Elle s'attend que pour éviter à l'avenir tous les incidents qui pourraient la troubler, vous punirez sévèrement, suivant la parole que vous m'avez donnée, les reïs qui ont arrêté des bâtiments français et ont maltraité les équipages après avoir enlevé quelques étrangers qui s'y sont trouvés, ce qui est d'autant plus nécessaire que plusieurs sont tombés dans cette même faute[3]. Il faut, par des exemples, leur faire connaître la droiture de vos intentions et le châtiment qu'ils doivent craindre s'ils y contrevenaient. J'ai chargé le Consul de vous faire part de toutes les plaintes qui m'en sont revenues.

Sa Majesté a bien voulu accorder la liberté des trois Turcs que vous avez demandés avec instance, et elle a ordonné qu'on les envoie à Alger par la première occasion qu'on en aura, désirant vous marquer, par cette grâce, la considération qu'elle a pour votre personne.

Je suis votre sincère et parfait ami.

PONTCHARTRAIN.

---

1. *Archives de la Marine*. (*Levant et Barbarie*, B7 220.)
2. Voy. p. 553.
3. Voy. la note 4, p. 551.

LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE, A BABA HASSAN, DEY D'ALGER[1].

Versailles, le 21 janvier 1699.

Très illustre et magnifique Seigneur,

Le Consul de France à Alger me donne avis de la justice que vous avez rendue, sur les plaintes qu'il vous a faites contre un corsaire qui avait arrêté deux bâtiments français, en avait enlevé des matelots étrangers et pris quelques effets[2]. J'en ai aussitôt informé l'Empereur, mon Maitre. Sa Majesté m'a commandé de vous témoigner qu'elle est entièrement satisfaite de la réparation que vous avez ordonnée, étant à présumer que la punition de ce corsaire empêchera, pour l'avenir, de pareils procédés qui auraient pu troubler la bonne intelligence qu'elle désire que ses sujets conservent avec la République d'Alger. Et Sa Majesté veut que je vous assure de sa part qu'elle y apportera tous les soins que vous pouvez attendre d'elle. J'y contribuerai autant qu'il dépendra de moi dans l'exécution de ses ordres, étant toujours,

Votre parfait et sincère ami.

PONTCHARTRAIN.

---

1. *Archives de la Marine.* (Levant et Barbarie, B7 220.)

2. *Lettres de Durand au comte de Pontchartrain,* les 15 décembre 1698 et 14 février 1699. (*Archives des affaires étrangères, Consulat d'Alger.*)

BABA HASSAN, DEY D'ALGER, A M. DE VAUVRÉ, INTENDANT DE Là MARINE A TOULON[1].

Alger, le 4 septembre 1699.

Dieu veuille que cette lettre arrive à bon port à notre très cher et cordial ami, Monsieur l'Intendant de la Marine, à Toulon !

Après avoir présenté nos saluts, avec des témoignages de notre parfaite amitié, au plus illustre de ses égaux, Monsieur l'Intendant de Toulon, notre parfait ami, et nous être informé de l'état de sa santé, nous donnons avis à Votre Excellence qu'un brigantin ayant caréné en ce pays, et s'étant mis en mer à dessein d'aller en course, la Providence divine a permis qu'il ait fait rencontre d'une barque appartenant aux sujets de France, nos amis. Quelques fripons qui étaient dans le brigantin, ayant conçu avidité pour les effets qui pouvaient être dans cette barque, contre la teneur des traités et des conventions de la paix, se seraient rendus maîtres d'elle, et, l'ayant conduite à, Tétouan, ils- se seraient saisis de trois hommes, de quelques Juifs et de tous les effets. Ensuite, l'ayant relâchée, celle-ci se serait aussitôt rendue auprès de nous pour nous informer de ce qui s'était passé. Et d'autant que nous ne consentons en aucune manière qu'il se commette de ces sortes de contraventions à la paix, nous avons en même temps expédié des lettres à Tétouan. Et comme, dans le moment que nous écrivons cette lettre, nous apprenons que quelques-uns de ces scélérats se sont enfuis du dit brigantin et se sont retirés dans la ville de Sarcelle, voici que nous renvoyons du monde exprès pour les arrêter, et, s'il plaît à Dieu, nous ne les aurons pas plus tôt en notre pouvoir que nous leur ferons restituer tous les effets qu'ils ont déprédés, et que nous les châtierons avec une telle

1. *Archives de la marine* (*Levant et Barbarie,* B7 220), et *Archives coloniales de la Marine* (*Compagnies du Bastion de France,* 1639-1731).

sévérité qu'ils serviront d'exemple aux autres. Soyez donc persuadé, ô notre parfait ami, que nous désavouons entièrement cette action, et que nous connaissons parfaitement l'obligation en laquelle nous sommes de punir ceux de nos gens qui causent de semblables désordres. Et, bien loin de les approuver, nous vous prions de vous informer auprès de votre Consul, qui réside en cette Ville, de quelle manière nous nous sommes donné des soins pour parvenir à faire arrêter ces insolents ; le Consul est un homme digne de foi[1].

Écrit le 9e jour du mois de Rebi-el-ewel, l'an de l'hégire 1111, qui est le 4 septembre 1699.

Et nous prions Dieu qu'il vous perpétue à jamais.

(Sceau)

BABA HASSAN,

Dey de la Ville d'Alger d'Afrique.

Traduit par PÉTIS DE LA CROIX, Secrétaire-interprète du Roi, le 22 septembre 1699.

---

1. Baba Hassan avait d'autant plus de mérite à manifester à ce point sa bienveillance que, pendant cette dernière période, il s'était passé à Alger deux événements fort dangereux pour le Consul. Une escadre anglaise de huit vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Almers, était venue apporter une quantité de présents, pendules, montres, fusils, pistolets, etc., et les officiers avaient traité à bord tous les capitaines algériens, en faisant à chacun d'eux un cadeau d'une lunette d'approche. Ils avaient demandé le renouvellement de leur traité de paix et un magasin en franchise à Alger, qui leur avait été autrefois accordé, puis enlevé depuis l'avènement de Baba Hassan. Grâce à l'activité déployée par Durand, le Dey avait bien voulu renouveler le traité, mais avait refusé le magasin en franchise et la restitution des esclaves anglais. *Lettres de Durand au comte de Pontchartrain*, les 15 mars, 16 avril, 24 août et 3 septembre 1699. Voy. aussi l'*État des dépenses et cadeaux distribués pour faire échouer les desseins de l'escadre anglaise et autres*, du 1er octobre 1698 au 1er janvier 1700 : « Pans d'écarlate, pistolets, fusils, longues-vues, eau de Hongrie, fruits, confitures, épiceries, etc., soit 1 888 l. »

Le 18 juillet 1699, une vingtaine d'esclaves avaient voulu s'enfuir à la nage sur le vaisseau du Roi *le Téméraire*, commandé par le chevalier de Forbin, et la plupart s'étaient noyés. La Milice, qui regardait toujours les esclaves comme « sa marchandise », s'était soulevée à ce sujet, traitant les Français de voleurs, et Durand avait dû essuyer à l'assemblée du Divan une véritable bourrasque. « Tout ce que la flotte anglaise, écrivait-il à Marseille, ses présents, ses offres, ses remuements n'ont pas pu faire ni seulement altérer a manqué nous arriver par un de nos vaisseaux. Il y a eu véritable sédition, coup sur coup, et le Dey est au désespoir. » Notre Consul demandait qu'à l'exemple des Anglais, on prît à l'avenir le parti de rendre aux Algériens tous les esclaves qui tenteraient de se sauver dans nos navires. — Dans sa Lettre du 15 décembre, il disait au Ministre qu'il n'y avait jamais eu à Alger de Dey mieux porté pour la France. « Il y a pourtant mille occasions à

garder, la Milice d'Alger étant un animal féroce qui ne reconnaît ni bride ni éperon sans circonspection, et capable de se porter aux dernières extrémités sans seulement envisager le lendemain et souvent sans savoir pourquoi. Un Dey à Alger est assurément bien embarrassé. » *Lettres de Durand au comte de Pontchartrain et aux Échevins de Marseille*, les 18 juillet. 24 août, 1er novembre et 15 décembre 1699. (*Archives des Affaires étrangères, Consulat d'Alger, et Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, S. AA, 471 de l'Inventaire.)

FIN DU TOME PREMIER